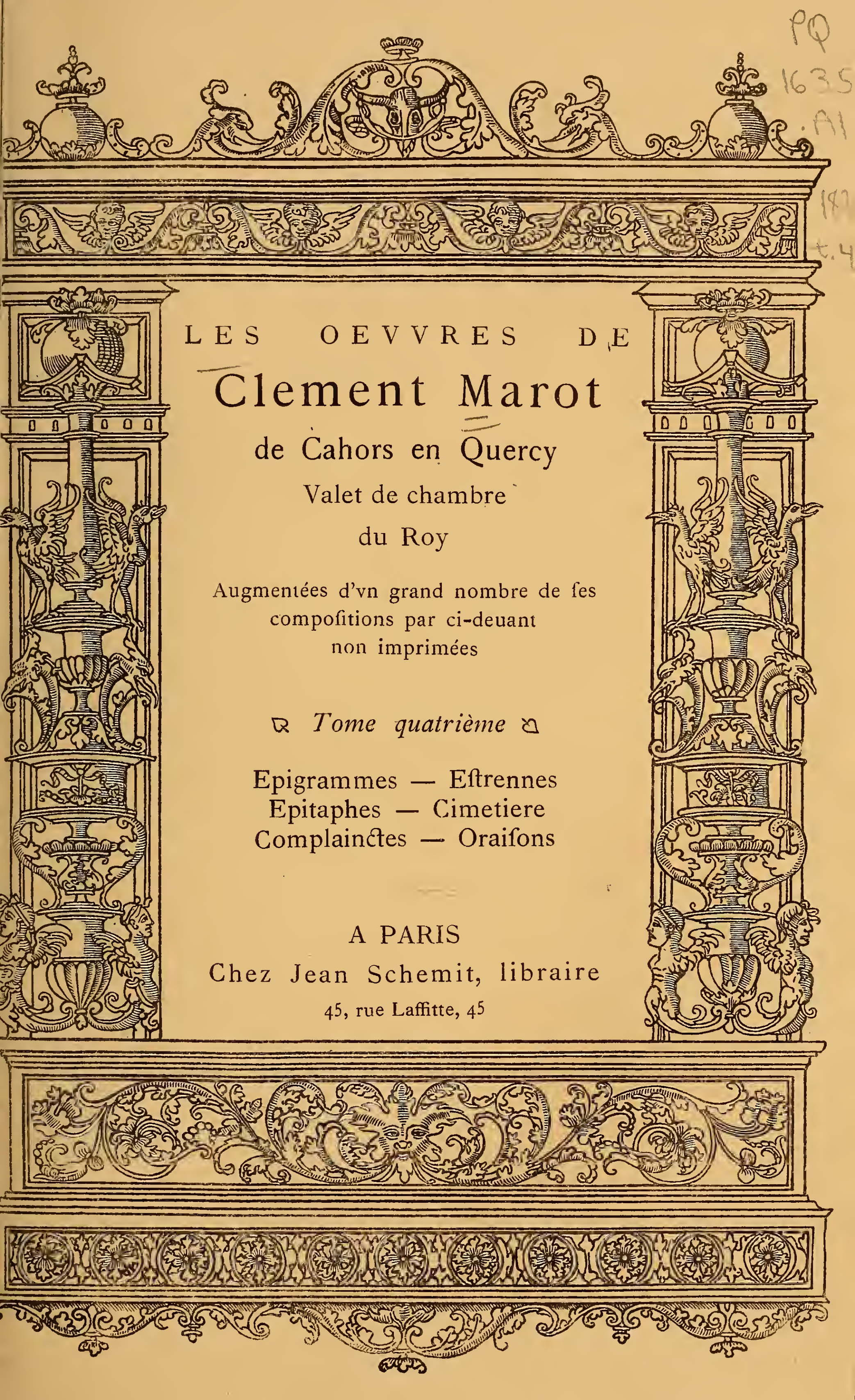
CLEMENT MAROT

IV



LES OEVVRES DE

Clement Marot

de Cahors en Quercy

Valet de chambre

du Roy

Augmentées d'vn grand nombre de ſes compoſitions par ci-deuant non imprimées

Tome quatrième

Epigrammes — Eſtrennes
Epitaphes — Cimetiere
Complainctes — Oraiſons

A PARIS
Chez Jean Schemit, libraire
45, rue Laffitte, 45



PRÉFACE

Ce volume est la suite de la publication des œuvres de Marot dont les premiers tomes parurent par les soins de Georges Guiffrey, l'un en 1876, l'autre en 1881. A sa mort, survenue en 1887, Guiffrey laissait en manuscrit : 1° une biographie de Clément Marot, qui a été publiée en 1912 par M. Robert Yve-Plessis et forme le tome Ier de la présente édition ; 2° un commentaire de l'œuvre du poète, fruit de recherches personnelles dans les imprimés, les recueils de vers en manuscrit et les documents d'archives du XVIe siècle.

Il ne pouvait être question de publier ces notes, très copieuses, intégralement. Depuis 1887, sur Marot et son œuvre, plusieurs études neuves ont paru dont le consciencieux érudit qu'était Guiffrey eût certainement tenu compte dans la rédaction définitive de son commentaire. Dans les quinze dernières années, en particulier, notre connaissance de Marot a été considérablement modifiée et accrue par les travaux de quelques chercheurs français et étrangers. M. Abel Lefranc, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, a identifié la mystérieuse Anne qui fut l'héroïne du roman d'amour de Marot (1). M. Pierre Villey, professeur à la Faculté des lettres de Caen, après avoir précisé les dates et circonstances de la

(1) Voir *Le Roman d'Amour de Clément Marot*, dans Abel Lefranc, *Grands écrivains français de la Renaissance*. Paris, Édouard Champion, 1914.

composition et de la publication des poèmes de Marot, a exposé les conséquences de ses recherches pour l'histoire de l'art du poète (1). Simultanément, M. Ph.-Aug. Becker, professeur à l'Université de Leipzig, poursuivait des recherches analogues et précisait à son tour les mérites originaux de Marot poète (2). Enfin, M. Henri Guy, recteur de l'Université de Grenoble, consacrait tout le second volume de son histoire de la poésie française à Clément Marot et à son école, s'attachant à dépeindre, d'après l'œuvre, la physionomie mobile et diverse de maître Clément (3).

Décidé à respecter le travail de Georges Guiffrey, je n'ai pas cru pourtant devoir imprimer son commentaire lorsqu'il était en contradiction avec les résultats incontestables des travaux de nos érudits modernes. Sur les points douteux, j'ai maintenu son opinion. Bien plus, j'ai imprimé quelques pièces jusqu'à ce jour inédites, tirées de recueils manuscrits du XVI[e] siècle, où elles sont anonymes, et que personnellement j'hésiterais à attribuer à Marot. Mais j'ai estimé que, dans le doute, c'était l'opinion de Guiffrey qui devait l'emporter. A la critique de la discuter.

Les neuf premières feuilles de ce tome (pages 1 à 128) ont été préparées pour l'impression (texte et notes) par M. Robert Yve-Plessis, au travail de qui le reste du volume est redevable souvent. Je tiens à le

(1) Pierre Villey, *Recherches sur la chronologie des œuvres de Marot* (*Bulletin du bibliophile*, 1920-1922). — *Tableau chronologique des publications de Marot* (*Revue du XVI[e] siècle*, 1920-1921). — *Marot et Rabelais* (*Bibliothèque littéraire de la Renaissance*. Paris, Édouard Champion, 1923).

(2) Ph.-Aug. Becker, *Clement Marot, sein Leben und seine Dichtung*. Munich, Max Kellerer, 1926.

(3) Henri Guy, *Histoire de la poésie française au XVI[e] siècle*, tome II. *Clément Marot et son école*. Paris, Édouard Champion, 1926.

déclarer, d'abord parce qu'il faut rendre à chacun ce qui lui est dû, et aussi parce que je n'acquiesce pas à toutes ses opinions ; en particulier, je ne suis pas d'accord avec lui lorsqu'il se refuse à voir dans l'*Anne* de Marot la fille du bâtard d'Alençon : cette identification proposée par M. Lefranc me paraît incontestable, encore que les poèmes dédiés à *Anne* ne soient peut-être pas tous adressés à la même Anne.

Une édition critique n'est pas chose aisée à réaliser, surtout lorsqu'elle comporte comme celle-ci des caractères variés et, en raison de l'abondance ou de l'étendue des notes, des difficultés de mise en pages. Ma tâche a été facilitée par l'adresse et le soin des typographes. Je suis heureux de leur donner ce témoignage de satisfaction.

Jean Plattard.

Poitiers, 1er octobre 1929.





LES EPIGRAMMES
de Clement Marot

(De l'Adolefcence)

I. — A monfieur Cretin (1), fouuerain poëte Françoys.

(Vers 1521.)

L'HOMME fotart & non fçauant,
Comme vn rotiffeur qui laue oye (2),

Titre : *Clement Marot à Monfieur Cretin fouuerain poete françois, S.* (a).

(a) P. Roffet, août & nov. 1532, févr. 1532 (1533), juin 1533.

(1) Au concours annuel du Puy de la Conception (fur cette confrérie religieufe & poétique, voyez tome I, p. 64 & fuiv.) qui fe célébra en 1521 à Rouen, Clément Marot avait envoyé un « chant royal » qui commençait par ces vers :

Lorfque le Roy par hault defir & cure
Delibera d'aller veoir ennemys...

Notre poète ne remporta point le prix, mais il put fe confoler en voyant couronner fon père. Toutefois, fi Maître Clément ne réuffit point au gré de fes défirs, fa tentative ne laiffa pas de faire un certain bruit dans le monde littéraire. Guillaume Crétin, qui prétendait alors régenter la poéfie & qui était des lauréats ordinaires du Puy de la Conception (Bibl. de Rouen, Y 18), daigna jeter les yeux fur ce jeune débutant. Il le pria de lui envoyer fes vers. Marot ne refta point indifférent à cette demande du poète & lui adreffa fon chant royal en l'accompagnant du huitain que nous reproduifons ici. Nous aurions ignoré ces détails fi, dans la première édition de fes œuvres, Marot n'avait fait précéder ces deux pièces de la mention fuivante : « Chant royal de la Conception Noftre-Dame, que maiftre Guillaume Cretin voulut avoir de l'autheur, lequel luy enuoya auec ce huictain » (éd. 1532). C'eft à l'aide de cette indication qu'il nous a été poffible de déterminer d'une manière précife la date de cette pièce. Quant à Guillaume Crétin, l'occafion nous fera bientôt fournie de revenir fur ce perfonnage (voyez plus loin l'Épigramme : *Des poètes françois, à Salel*).

(2) Sans doute faut-il voir dans

La faulte d'aulcun nonce auant
Qu'il la cognoiſſe, ne la voye :
Mais vous, de hault ſçauoir la voye (1),
Sçaurez par trop mieulx m'excuſer
D'vn gros erreur, ſi faict l'auoye,
Qu'un amoureux de muſc vser (2).

ce vers une allufion à quelque proverbe dérivé de l'art culinaire & dont il nous a été impoffible de retrouver le texte ni l'origine. De même que, pour défigner un habile homme, on difait « qu'il plumoit l'oye fans la faire crier », de même, pour taxer quelqu'un de maladreffe & d'incapacité, on le comparait à un rôtiffeur qui aurait commis la faute impardonnable, paraît-il, de tremper dans l'eau l'oie préparée pour la broche.

(1) Crétin paraît f'être peu foucié de marier dans fes vers la raifon avec la rime. Le fens commun eft toujours facrifié au plaifir d'étonner l'oreille par la réfonnance de deux rimes dont les fyllabes femblables fe repréfentent auffi loin que poffible dans le vers. Cette tentative obtint d'abord un fuccès de nouveauté; mais fort heureufement Crétin ne compta qu'un petit nombre d'imitateurs. Quelques-uns d'entre eux, en f'appliquant à le fuivre, réuffirent parfois à le furpaffer. Comme échantillon, il nous fuffira d'une citation empruntée à l'œuvre d'un des fidèles amis de Crétin, François Charbonnier, qui fut fecrétaire de François I[er] au temps où celui-ci n'était encore que duc d'Angoulême. Dans un manufcrit, où les vers des deux poètes f'entremêlent en un fraternel affemblage, on lit à la première page en regard de la fignature Charbonnier, la pièce fuivante :

Quiconques eft maiftre paffé,
Sans touffer crache cefte note;
Lors pourra il paiftre Macé
En difant : mache cette crote.
Mais f'il veut charrier mal l'hofte,
Voulant trop vendre le palet,
Il fauldroit marier Charlote
Ou faire pendre le varlet,
Le follet qu'on foulle de coups,
C'eft faifon quand doubte fa dame.
Le loup faict fon coulle deffoubz,
C'eft raifon qu'on foute fa femme.

(B. N., ms. 1711, fol. 1.)

Malgré la faveur que ces fantaisies poétiques pouvaient obtenir au vu & au fu de Marot encore à fes débuts, nous inclinons à penfer que le jeune poète mettait autant d'ironie que de déférence dans fon paftiche.

Dans un *Dictionnaire des rymes*, publié en 1572 par J. Lefebvre, nous avons trouvé quelques vers qui femblent fortir du même moule que ceux de Marot. Nous avons cru y voir un avertiffement à l'adreffe des fanatiques de la rime pour les mettre en garde contre de pareilles exagérations :

Quand je marche parmy la voye
Et voy la fille qui laue oye,
Ie dis, mon Dieu, fi ie l'auoye
De tres bon cueur i'en mangeroye.

(2) Depuis fa découverte, le mufc fut toujours en grande faveur dans le monde de la galanterie. Il n'y a point lieu d'attribuer à d'autres vertus qu'à fon

(*Du Recueil*)

II. — De Barbe & de Iaquette (1).



QUANT ie voy Barbe en habit bien duyſant,

Titre : *Le dixain de Barbe & de Iaquette* (a).
Le dixain de Barbe & Iaquette (b).
Vers 1. *Quant ie voy Barbe en riche habit duyſant* (c).

(a) P. Roffet, août & nov. 1532, févr. 1532 (1533), juin 1533; Veuve Roffet, 1534; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538. — (b) P. Roffet, 1534; Veuve Roffet, 1535; A. Bonnemère, 1536; I. Steels, 1539. — (c) B. N. ms. 1717; P. Roffet, août & nov. 1532, févr. 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539.

parfum la faveur dont il jouiſſait. Le muſc était ſouvent employé ſous forme de grains pour les colliers & les chapelets. C'eſt ainſi que, dans un compte de la maiſon du roi, réglé en 1537 à Dominique Rota, marchand de Veniſe, nous voyons figurer « ſoixante patenoſtres de paſte d'ambre gris & de muſcq couuertes d'or » (L. de Laborde, *Comptes des bâtiments du Roi*, t. II, p. 235). Dans un pamphlet célèbre publié contre Henri III ſous le nom de l'*Iſle des Hermaphrodites*, il eſt parlé entre autres bijoux « d'une grand chaiſne qui eſtoit en deux ou trois doubles de grains de muſc ». Enfin, d'après ce que donne à entendre ici Marot, les amoureux ne ſavaient pas toujours modérer leur enthouſiaſme pour cette odeur dans l'eſpérance des bons effets qu'ils en attendaient ſur l'objet aimé, & ils allaient juſqu'à l'abus :

Leurs habits ſentoient le cypres
Et le muſc ſi abondamment,
Que l'on n'euſt ſceu eſtre au plus pres
Sans eſternuer largement.

(Martial d'Auvergne, *Areſta Ancorum*, prologue).

(1) Cette Barbe & cette Jaquette ſont-elles les ſtatues de l'égliſe Saint-Jean d'Orléans auxquelles Marot conſacre ailleurs quatorze alexandrins? Nous ne le penſons point. Il ſ'agit viſiblement ici de perſonnes vivantes, & c'eſt parce qu'il avait déjà chanté la Barbe & la Jaquette d'Orléans que Marot rapproche dans ſes vers deux filles de la cour portant ces prénoms.

Qui l'eſtomac blanc & poly deſcoeuure (1),
Ie la compare au dyamant luyſant,
Fort bien taillé, mis de meſmes en oeuure.
Mais quand ie voy Iaquette qui se coeuure
Le dur tetin, le corps de bonne priſe,
D'vn ſimple gris accouſtrement de friſe,
Adoncq ie dy, pour la beaulté d'icelle,
Ton habit gris eſt vne cendre griſe,
Couurant vn feu qui touſiours eſtincelle.

Vers 3. *Ie la compare a vng ſtrin bien luyſant* (a).
Ie le compare a vn ſtrin bien luiſant (b).
4. *Fort bien taillé & mieux getté en oeuure* (c).
5. *De l'aultre part quant Iaquette ſe coeuure* (d).
10. *Qui coeuure vn feu dont ſort mainte eſtincelle* (e).
Laquelle coeuure vn feu qui eſtincelle (f).

(a) P. Roffet, août et nov. 1532, févr. 1533; I. de Channey, ſ. d.; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. — (b) P. Roffet, juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; A. Bonnemère, 1536. — (c) B. N. ms. 1717; P. Roffet, août et nov. 1532, févr. et juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; I. de Channey, ſ. d.; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A et B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. — (d) B. N. ms. 1717. — (e) B. N. ms. 1717. — (f) P. Roffet, août et nov. 1532, févr. et juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; I. de Channey, ſ. d.; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539.

Nous ne ferions pas éloigné de croire que Barbe fût Barbe Cauchon de Maupas, fille d'honneur de la ducheſſe d'Orléans puis de Meſdames Madeleine & Marguerite (voyez l'épigramme : *Du paſſereau de Maupas*); tandis que Jacquette ferait Jacqueline de Longwy, comteſſe de Bar-ſur-Seine, fille de Jean-Charles de Longwy, ſeigneur de Givry, & de Jeanne, bâtarde d'Angoulême; à la cour, on l'appelait familièrement Jacquette. Elle figure ſous ce prénom dans les comptes de la maiſon de la reine Éléonore, dont elle était demoiſelle d'honneur, aux gages de 600 livres (B. N., ms. fr. 2952, fol. 34, et ms. fr. 7856, fol. 1013). Elle appartint enſuite à la maiſon de Catherine de Médicis; fut (inſinue Brantôme) la maîtreſſe du duc d'Orléans & ſe maria en 1538 à Louis de Bourbon, duc de Montpenſier, la même année que Barbe de Maupas épouſait Symphorien de Durfort-Duras.

Bien que nous ne connaiſſions point l'âge exact de ces deux jeunes perſonnes, la date de leur mariage & celle de leur mort permettent de conjecturer qu'elles devaient avoir de douze à quatorze ans au moment où Marot publiait pour la première fois ces vers, — ſi toutefois c'eſt bien d'elles qu'il eſt ici queſtion.

(1) A l'époque où Marot écrivait cette épigramme, la mode était de ſe décolleter & de laiſſer un peu ſ'égarer la fantaiſie des coſtumes. Au commence-

III. — De Iane Gaillarde, Lyonnoiſe (1).

C'EST vn grand cas veoir le mont Pelyon,

Titre : *Le diȝain de ma dame Iehanne Gaillarde, Lyonnoiſe* (a). *De dame Iane Gaillarde, Lyonnoiſe* (b).

(a) P. Roffet, août & nov. 1532, févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539; G. Corrozet, 1539. — (b) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, f. d.; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, f. d.; I. Bignon, f. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543.

ment de ſon règne, François Ier avait édiȼté certaines prohibitions ſomptuaires qui viſaient les étoffes; mais, en ſomme, dès 1514, après la mort de la ſévère reine Anne, le décolleté des robes ſ'accentua. Marot lui-même (voyez tome II, p. 109) fait dire au ſecond amoureux de ſon *Dialogue fort nouueau ioyeulx*, parlant de ſa dame :

> Elle vous auoit puis apres
> Mancherons d'eſcarlate verte,
> Robe de pers large & ouuerte
> (I'entends à l'endroit des tettins).

Ce fut d'abord une échancrure au carré, timide, & provenant des échancrures portées même par la reine Anne. Après la bataille de Pavie, les dames ſe décolletèrent plus franchement, ſi bien qu'au temps où François Ier épouſa Éléonore, on ſe décolletait aſſez bas. Les portraits de cette époque en font la preuve. Nous citerons comme exemple le recueil des portraits deſſinés conſervés à la Bibliothèque nationale, autrefois attribués à Mme de Boiſy par Niel, mais depuis reconnus fabriqués au temps de la reine Éléonore. Nous citerons ſurtout parmi les femmes connues de Marot, Doña Beatrix Pacheco, décolletée au carré; Mlle de Caſault, découverte juſqu'à la naiſſance des ſeins; Diane de Poitiers, de même; Mme de Chateaubriand, Mme de Canaples & autres, toutes attachées à la maiſon de la reine Éléonore. Cependant, & Marot fait remarquer ce fait, il y avait contraſte entre ces femmes & certaines autres qui ſe couvraient le corps. C'étaient plus généralement les dames âgées ou les perſonnes en deuil. Ce coſtume ſévère fait de drap gris montait en col droit juſqu'au haut du cou, & la coiffure qui l'accompagnait était le plus ſouvent un chaperon de deuil, noir, aſſez ſemblable au voile des ſœurs de la charité. Sous le corſage, dont le devant était parfois ouvert à revers, il y avait une guimpe pliſſée au col qui fut l'origine de la fraiſe.

Le décolletage ſcandaliſait fort certaines bonnes âmes. Déjà, au début du ſiècle, un chaſte tourangeau, Me Geneſt Fau, exprimait en ces termes plutôt décolletés ſon indignation « contre les tetins deſcouuers » :

QUOLIBET.

> Couillons carrez, gros & diuers,
> Armez-vous d'eſtoc & de taille,
> Car les tetins ſont deſcouuers
> Qui vous offriront la bataille.

(B. N., ms. fr. 22564, fol. 21.)

(1) Il n'eſt pas un ſeul biographe des célébrités lyonnaiſes qui n'ait parlé de Jeanne Gaillard ou Gaillarde. Le père Colo-

Ou d'auoir veu les ruines de Troye :
Mais qui ne veoit la ville de Lyon,
Aulcun plaiſir à ſes yeulx il n'octroye :
Non qu'en Lyon ſi grand plaiſir ie croye (1),
Mais bien en vne eſtant dedans ſa garde :
Car de la veoir d'eſprit ainſi gaillarde,
C'eſt bien plus veu que de veoir Ilion,
Et de ce ſiecle vn miracle regarde,
Pource qu'elle eſt ſeule entre vn million.

Vers 2. *C'eſt grand' merueille auoir veu la grand' Troie* (a).
4. *Aucun ſoulas a ſes yeulx il n'ottroye* (b).
7. *Car qui la veoit en eſprit ſi gaillarde,*
Plaiſir y prend plus qu'a veoir Ilion,
Et de ce monde vn des haults cas regarde (c).

(a) B. N. ms. 2335; P. Roffet, août & nov. 1532, févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; I. de Channey, ſ. d.; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. — (b) P. Roffet, août & nov. 1532, févr. & juin 1533; Veuve Roffet, 1534, 1535; I. de Channey, ſ. d.; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538. — (c) B. N. ms. 2335; P. Roffet, août & nov. 1532, févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; I. de Channey, ſ. d.; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539.

nia (*Hiſtoire littéraire de la ville de Lyon*), Pernetti (*Les Lyonnais dignes de mémoire*), Breghot du Lud (*Mélanges pour ſervir à l'hiſtoire de la ville de Lyon*), Montfalcon (*Hiſtoire de la ville de Lyon*) et jusqu'à Philippon de la Madelaine (*Dictionnaire portatif des poètes français*) nous parlent d'elle avec éloges. Michaud nous apprend même dans sa *Biographie univerſelle* qu'elle était ſurnommée la « perle dorée »; c'eſt probablement la « plume dorée » qu'il aura voulu dire, & le mot eſt de Marot. Cependant, aucun des écrivains que nous venons de citer ne nous apporte le moindre détail ſur Jeanne Gaillarde, ſur ſa naiſſance, ſa vie, ſa mort. Et, ſans la réponſe de Jeanne à un rondeau de Marot, réponſe qui fut inſérée dans *l'Adoleſcence clementine* en même temps que le dit rondeau, nous ne poſſéderions pas même un échantillon des vers de la célèbre lyonnaiſe, obligés de nous en tenir à ce que dit d'elle François de Billon : « En la meſme ville de Lyon, outre celle qui par ſon honneſte renom ſe fait congnoiſtre pour Claude Perronne, y a eu pour poëtrices une qu'on nommoit Iane Gaillarde & une autre dite Pernette du Guillet..., &c. » (*Le fort inexpugnable de l'honneur feminin*, fol. 35 v°).

(1) Ceux qui, ſans preuve, ont ſuppoſé pluſieurs voyages de Marot à Lyon avant 1536, & notam-

IV. — De ouy & nenny (1).

VN doulx *nenny*, auec vn doulz foubrire
Eft tant honnefte, il le vous fault apprendre :
Quant eft *ouy*, fi veniez à le dire,
D'auoir trop dict ie vouldroys vous reprendre :
Non que ie foys ennuyé d'entreprendre
D'auoir le fruict dont le defir me poinct :
Mais ie vouldroys qu'en le me laiffant prendre
Vous me diffiez : « Non, vous ne l'aurez poinct. »

Titre : *D'ouy et nenny* (a).
Vers 6. *D'avoir le bien dont le defir me point* (b).

(a) M. C. ms. 748. — (b) B. S. ms. 187.

ment en 1528 & 1530, n'avaient probablement pas lu ce vers. Si Marot dit :

Non qu'en Lyon fi grand plaifir *ie croye*,

c'eft qu'il ne connaiffait encore Lyon que par ouï-dire lorfqu'il publia cette épigramme.

(1) Le fuccès de cette épigramme (d'ailleurs rimée de façon charmante, & fi finement obfervée) fut très grand à fon apparition. Dans fon épître *A un fien amy* (voir t. III, p. 638), Marot y fait allufion lorfqu'il affirme qu'en dépit de fa mifère préfente l'immortalité attend fes vers. Et il f'écrie avec orgueil :

Abandonné iamais ne m'a la Mufe.
Aulcun n'a fceu auoir puiffance là...
Et tant qu'ouy & nenny fe dira,
Par l'vniuers, le monde me lira.

En quoi Marot était bon prophète, puifqu'il a furvécu à caufe de fes poéfies légères.

Auffi n'eft-il pas furprenant que l'épigramme de Marot ait fufcité des imitations. En voici une qui parut (avec la « Réponfe d'une Dame ») dans l'*Hécatomphile,* en 1534 :

Dictes fans peur l'*ouy* ou le *nenny;*
Car nul des deux ne m'eft que profitable.
Si c'eft *nenny*, ie rendray honorable
Ma fermeté, aymant de vous banny ;
Si c'eft *ouy*, c'eft le fruict de l'attente
Plus digne affez que labeur de service.
Choififfez donc ce qui vous eft propice
Car l'un m'honore & l'autre me contente.

(*L'Hécatomphile, de vulgaire Italien tourné en langaige françois, les Fleurs de poéfie françoife,* p. 87).

Voici la réponse de la dame :

Pour vous donner parfaict contentement
Ma volunté vouldroict *ouy* choifir ;
Mais eftimant honneur fur tout plaifir,
Nenny diray, plus que iamais aymant.
Gloire en aurez d'aymer fi fermement,
Sans efperer loyer, temps, ne loyfir,
Et moy auffi de vaincre mon defir,
Pour honnorer Amour parfaictement.

(*Ibidem*).

Champollion-Figeac attribue la première de ces deux pièces à François Ier et lui donne afile (p. 95) dans le recueil des poéfies de ce monarque publié par lui en 1847.

V. — De ma dame la ducheſſe d'Alençon (1).

(Vers 1518.)

MA maiſtreſſe eſt de ſi haulte valeur, [dique (2),
Qu'elle a le corps droict, beau, chaſte & pu-

Titre : *Le dixain du monſtre, a madame la ducheſſe Dalençon* (a).

(a) P. Roffet, août & nov. 1532, févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; I. de Channey, ſ. d.; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & D; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539.

(1) Cette pièce figure dans la première édition de Marot, elle eſt donc antérieure à l'année 1532. Son titre indique en outre qu'il faut chercher ſa date encore plus haut. Le poète donne en effet à ſa chère protectrice le nom qu'elle portait durant ſon premier mariage, d'où l'évidence qu'au moment où Marot adreſſa ces vers à Marguerite, le ſecond mariage de cette princeſſe avec Henri d'Albret, célébré le 24 janvier 1527, n'avait point encore eu lieu. Mais nous inclinons à faire remonter cette épigramme beaucoup plus haut & la rattacherions volontiers à l'époque où Marot entra, en qualité de ſecrétaire, au ſervice de Marguerite d'Angoulême, ducheſſe d'Alençon. Le « dizain du monſtre » (tel était le titre de cette pièce lorſqu'elle fit ſon apparition à la cour) y fut ſi remarqué & conſerva ſi longtemps le ſuccès de ſes premiers jours que, bien des années après, Bonaventure Des Periers, déſireux lui auſſi d'être inſcrit ſur la liſte des valets de chambre de Marguerite, penſa trouver le meilleur moyen de réuſſir auprès d'elle en lui rappelant ces mêmes vers qui avaient autrefois porté chance à leur auteur. Il avait aperçu Marguerite dans une proceſſion qui ſe déroulait à travers les rues de Lyon, &, quelques jours après, il lui dédiait ces vers :

Or l'ay ie veu cheminer en publique
Ce monſtre-là, Princeſſe, que tu ſçais,
Qu'eſt feminin, viril & angelique,
Et qui ſurpaſſe en tout humain excès.
De honte & crainte en ay eu tel accès,
Incontinent que de mes yeux l'ay veu,
Qu'oncques ne fuz mieulx prins au deſ-
[pourveu.
Brief, i'ay eſté ſurprins tout ainſi comme
Iadis le fut vers luy le Deſpourueu,
Mais i'ay auſſi Bon Eſpoir, ce bon
[homme.

(Bonav. Des Periers, *Œuvres*, p. 148.)

L'alluſion eſt complète tant au « dizain du monſtre » qu'à l' « Épiſtre du Deſpourveu » adreſſée par notre poète à Marguerite, alors qu'il ſollicitait de la ſœur du roi la faveur d'entrer à ſon ſervice. Les vers de Bonaventure Des Periers ſemblent mettre comme un trait d'union entre l'épigramme & l'épître qui, compoſées en même temps, étaient deſtinées à concourir au même réſultat. C'eſt ainſi que nous ſommes arrivés à aſſigner la date de 1518 au « dizain du monſtre ».

(2) En l'année 1518, Marguerite n'était peut-être point encore en

Son cueur conftant n'eft pour heur, ou malheur,
Iamais trop gay, ne trop melancolique (1).

pleine poffeffion des qualités que lui attribue ici Marot; mais, dans fes actes, dans fes écrits comme dans fa perfonne, elle devait bientôt affirmer les merveilleufes qualités que la nature avait mifes en elle. On remarquera que Marot, en faifant l'éloge des grâces corporelles de fa protectrice, ne dit mot de fon vifage & n'en vante point la beauté. Les portraits que nous connaiffons de cette princeffe nous la repréfentent en effet avec une figure tout à la fois férieufe & avenante, mais fans rien de ce qui fait une jolie femme. (Voyez H. Bouchot, *Les portraits aux crayons des XVIe & XVIIe fiècles*, & Niel, *Portraits des perfonnages français du XVIe fiècle*, 2e férie.) Mais ce n'eft point au vifage, c'eft au corps que f'adreffent les éloges du poète, &, fur ce chapitre, il prodigue les épithètes les plus flatteufes pour la princeffe. A diftance, il devient difficile de contrôler de femblables déclarations. Cependant, un document authentique, d'un caractère particulièrement curieux, exifte dans les collections du Louvre (*Mufée des Souverains*) : un livre d'heures ayant appartenu à Catherine de Médicis. Une miniature y repréfente Marguerite de Navarre revêtue, pour tout coftume, d'une fimple chemife, dont la tranfparence laiffe plus que deviner les contours d'un corps d'une pureté de forme irréprochable. Entre le poète & le peintre il n'y a donc point défaccord; refterait à favoir f'il n'y en avait point avec le modèle. Cette miniature paraît avoir été faite vers 1570 d'après un deffin ou un tableau devant remonter à 1540 environ. Les autres portraits de cette princeffe (voyez les ouvrages cités plus haut & auffi au Mufée de Verfailles) ne nous donnent que le bufte de Marguerite, &, fuffent-ils en pied, ils ne nous apprendraient pas grand'chofe; tous les peintres ne fe livrent pas aux fantaifies de l'auteur auquel nous devons la miniature mentionnée ci-deffus.

Quant aux deux dernières épithètes, « chaste & pudique », Marot n'était que l'interprète de l'opinion commune en les appliquant à Marguerite. La contagion des mœurs de cette cour où elle vivait n'eut aucune prife fur elle. Bonnivet aurait pu en rendre témoignage après cette audacieufe tentative qui tourna à fa confufion (Brantôme, *Œuvres*, éd. Lalanne, t. III, p. 67; *Heptaméron*, 1re journée, Nouvelle IV). Nous ne nous arrêterons même pas au roman qu'une forte d'hallucination littéraire a fait conftruire par Génin fur le texte d'une lettre mal comprife (Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, t. II, p. 2 & fuiv.). Mais, dira-t-on encore, Marguerite a composé l'*Heptaméron*. Il ne faut voir dans ces contes qu'un délaffement de l'efprit fe livrant à d'aimables échappées à travers les galanteries de cette époque. Nos ancêtres aimaient le mot pour rire, fans y mettre tant de pruderie. On remarquera du refte que, dans ces contes, la morale ne perd jamais fes droits & que la vertu finit toujours par y trouver fa récompenfe.

(1) Il eft impoffible de donner

5 Elle a au chef vn esprit angelique,

en moins de mots une appréciation plus exacte du caractère égal de la future reine de Navarre. Marot n'eſt ici, du reſte, que l'écho de ſes contemporains. Érafme, qui eſt un bon juge en pareille matière, dans une lettre adreſſée à Marguerite en 1525, ſ'exprime en ces termes ſur les ſentiments qu'elle lui inſpire : « Iam primam & admiratus ſum & amaui tot præclara Dei dona in te, prudentiam vel philoſopho dignam, caſtimoniam temperantiam, pietatem, infractum animi robur & mirum quendam rerum fluxarum contemptum. » Brantôme, qui était ſi bien au courant des bruits & des opinions de ſon temps, rend le témoignage ſuivant de Marguerite : « Ce fut vne princeſſe d'vn très grand eſprit & fort habille, tant de ſon naturel que de ſon acquiſitif » (Brantôme, *Œuvres*, éd. Lalanne, t. VIII, p. 114). Les étrangers eux-mêmes cédaient comme les autres à cette irréſiſtible ſéduction. La phraſe ſuivante, empruntée à la relation d'un ambaſſadeur vénitien, nous en apporte le témoignage : « Je crois, écrit-il à la ſéréniſſime république, qu'elle eſt la femme la plus ſage, non pas de toutes femmes de France, mais encore de tous les hommes » (A. Baſchet, *Les princes de l'Europe au XVIe ſiècle*, p. 412). Mais le portrait tracé dans ces deux vers par le poète eſt encore plus reſſemblant que tous les autres, & il n'y a rien à y retoucher. En effet, ce « cueur conſtant » devait ſe révéler bientôt dans toute ſon énergie au moment du déſaſtre de Pavie & et la captivité de François Ier & pendant les négociations que la princeſſe conduiſit avec tant de fermeté pour arriver à la délivrance du royal captif. Ce « cueur conſtant », nous le retrouvons encore dans un élan de tendreſſe qui ne diminue en rien ſa fermeté. Marguerite écrit à ſon frère, enfermé à Pizzighittone, cette phraſe qui la peint au vif : « Ne doubtez, Monſeigneur, que, paſſé les deux premiers iours que la contrainte me faiſoit oublier toute raiſon, que iamais depuis elle (la régente) ne ma veu lerme à l'euil ni viſaige triſte » (Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, t. II, p. 31). Encore un indice de la fermeté de cette âme ſi énergiquement trempée dans ces paroles que Marguerite prononça à la nouvelle de la mort d'un fils qu'elle perdit tout jeune (1530) : « Le Seigneur l'auoit donné, le Seigneur l'a oſté », après quoi elle fit chanter un *Te Deum* dans toutes les égliſes d'Alençon (voyez Sainte-Marthe, *Oraiſon funèbre de Marguerite de Navarre*, & Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, t. I, p. 269). Nous ferions entraînés trop loin ſi nous voulions rappeler ici tous les détails qui juſtifient les épithètes employées par le poète. Il ſuffit de parcourir la vie de cette princeſſe chez les divers hiſtoriens qui l'ont racontée pour ſe convaincre que, dans la joie comme dans la douleur, l'énergie de ſon caractère la laiſſait toujours maîtreſſe d'elle-même.

Le plus ſubtil qui oncq aux cieulx vola (1).
O grand'merueille! on peult veoir par cela
Que ie ſuy ſerf d'vn monſtre fort eſtrange :
Monſtre ie dy, car pour tout vray elle a
Corps femenin, cueur d'homme & teſte d'ange.

Vers 6. *Le plus ſubſtil qui aux Cieulx volla* (a).

(a) D. Ianot, 1538.

VI. — A Yſabeau.

QUI en amours veult ſa ieuneſſe eſbatre,
Vertus lui ſont propres en dictz & faictz :

Titre : *Le Dixain de Fermeté* (a).

(a) P. Roffet, août & nov. 1532, févr. & juin 1533; Veuve Roffet, 1534, 1535; I. de Channey, ſ. d.; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539.

(1) On connaît l'emblème & la deviſe de la reine Marguerite : un ſouci incliné vers un ſoleil radieux avec ces mots : *Non inferiora ſecutus* (voyez Hilarion de Coſte, *Éloges des Reynes*, t. II, p. 277). Ce ſymbole nous repréſente aſſez exactement l'état d'eſprit de cette princeſſe en même temps qu'il eſt d'accord avec ce qu'en dit ici Marot. En effet, aux heures où elle pouvait abandonner ſon eſprit à ſes rêveries myſtiques, Marguerite quittait volontiers la terre pour ſ'égarer dans les régions céleſtes. Veut-on une autre preuve des plaiſirs qu'éprouvait cet « eſprit ſubtil » à prendre ſon envol vers le ciel? Les étranges divagations de la correſpondance qu'elle entretenait avec l'évêque de Meaux, Briçonnet (voyez Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, t. I, p. 124; II, p. 20), ſont là pour en porter témoignage. A l'époque où ces vers lui furent adreſſés, Marguerite n'avait point encore compoſé *le Miroir de l'âme péchereſſe;* mais il était déjà facile de preſſentir en elle cette tournure d'eſprit qui devait la porter un jour à confirmer par ſes écrits les préviſions du poète.

En faiſant hommage à Marguerite du troiſième livre de *Pantagruel,* Rabelais caractériſe avec netteté dans les vers ſuivants l'état dans lequel apparaiſſait aux contemporains l'âme de la princeſſe, & on verra que Rabelais & Marot ſe rencontrent dans une appréciation identique. Voici comment ſ'exprime l'auteur de *Gargantua :*

Eſprit abſtraict, rauy & ecſtatic
Qui frequentant les cieulx, ton origine,
As delaiſſé ton hoſte & domeſtic,
Ton corps concords qui tant ſe morigine,
. . . .
Vouldroys tu poinct faire quelcque ſortie
De ton manoir diuin, perpetuel,
Et là bas veoir vn tierce partie
Des faictz ioyeux du bon Pantagruel.

Dans ces vers, on ſent l'ironie bien près de la louange qui était au moins d'étiquette dans la forme. En voilà aſſez pour faire reſſortir ce qu'il y a de vrai dans le jugement porté par le poète ſur ſa nouvelle protectrice.

Mais il ne faut qu'un vent pour les abattre,
Si Fermeté ne ſouſtient bien le faix.
Ceſte vertu & ſes ſeruans parfaicts
Portent le noir, qui ne ſe peult deſtaindre (1);

Vers 3. *Mais il ne faut quung vent pour abatre* (a).
5. *Ceſte Vertu & les ſeruans parfaictz* (b).

(a) D. Ianot, 1538. — (b) Ét. Dolet, 1538.

(1) Cette épigramme eſt à rapprocher d'une poéſie inédite de Charles Brodeau, intitulée :

Blason des couleurs :

Pour fermeté & deul, le noir eſt prins,
Le gris traveil, le verd denote eſpoir,
Le blanc eſt fin ainſi que ghay apprins,
Et le tanné monſtre le deſéſpoir;
Le rouge veult pour ſoy venger havoir,
Mais l'incarnat touts iours eſt en douleur;
Contentement porte jaulne couleur
S'il eſt paille, car l'orenge ſe change;
Le violet d'amour eſt la chaleur,
Et plus le bleu ſur le jalous ſe range.
De ches couleurs l'homme en hat donc [deus :
Gris travaillant & verd qui donne eſpoir.
Las du travail & d'eſpoir je me deul,
Puis qu'aultre bien que mal n'en puis [havoir.

(B. N., ms. fr. 8044, fol. 103 vº.)

Auſſi bien les couleurs des vêtements, celles de la livrée, celles des nœuds que portaient les gentilſhommes en l'honneur de leur dame avaient une grande importance au temps de Marot. Il faut voir avec quel ſérieux le héraut d'armes Sicille, dans ſon *Blaſon des couleurs*, traite de la vertu attachée à telle ou telle couleur ainſi qu'au mélange des couleurs entre elles :

« Nulle couleur (dit-il) rend les choſes inuiſibles, parquoy dicelle eſt grande la vertu, comme nous trouuons en eſcript dune femme qui eſtoit auec ſon mary couchée & eſtant au faict de conception miſt ſon cueur a penſer a une teſte noire quelle auoit veue le iour meſmes qui pendoit pour enſeigne a une maiſon qui eſtoit deuant la ſienne. Elle ayant conceu pour l'heure, & le terme venu pour enfanter, ſe deliura dung enfant noir comme celle teſte, dont ſon mary la ſoupeſonna, le fait enquis fut trouué que ceſtoit pour la teſte a quoy elle auoit penſé qui fut choſe de grant merueille. Nous pouuons veoir par cecy que la vertu de couleur eſt grande. »

Voici d'ailleurs, à titre de curioſité, un réſumé des « vertus des couleurs » & de leur ſignification, d'après le même auteur :

La *couleur blanche* « repréſente la perſonne blanche & de bonne complexion, ceſt aſſauoir ioyeulx, delibere & large... En la femme ſignifie chaſteté, en la fille virginité, au iuge iuſtice, aux riches humilité... Et quant elle eſt pour liurée miſe auec la couleur dincarnal & quelqu'un la porte ſus ſoy, elle le ſignifie eſtre apparent & exaulce entre les aultres. Et ſelle eſt miſe auecques le bleu ou pers, elle le ſignifie courtoys & ſaige. Auec le gris, eſperance de venir a perfection; auec le iaune, iouyſſance damours; auec le rouge, hardieſſe en choſes honneſtes; auec le verd, vertueuſe ieuneſſe; auec le pourpre, grace de toutes gens;

Et qui l'amour premiere laisse eſtaindre,

auec le noir, auoir partie de ſes plaiſirs; auec le tanne, ſuffiſance; auec le violet, loyaulté en amours. Et ainſi des aultres ſelon ce que les couleurs ſe blaſonnent à part ».

La *fauve & pâle couleur* « deſcourage la perſonne; elle ſignifie deffiance & deception... Elle demonſtre trahiſon à celluy qui la porte, & n'eſt pas bon ſigne quant une perſonne eſt pale... ».

La *couleur rouge* « ſignifie courroux, collere & haſtiueté. Et quand quelcun la pour liurée miſe auec le verd, elle n'eſt gueres belle; non pourtant ſignifie elle hardie ieuneſſe. Et quand elle eſt auec le bleu ou pers, ceſt deſir de ſçauoir; auec le iaune, cupidité d'auoir; auec le noyr, fache & ennuy du monde; auec le tanne, toute force perdue; auec le pourpre, fort en toutes choſes; auec le violet, amour trop eſchauffée, & ainſi des aultres ».

La *couleur jaune* « ſignifie iouyſſance, prudence & haulteſſe. Et pour la porter en liurée auec aultre couleur, le bleu y eſt le plus ſeant; alors ſignifie iouyſſance des plaiſirs mondains. Et quant elle eſt auec le gris, elle ſignifie gens plains de foucy pource qu'ilz ne peuuent iouyr; auec le violet, iouyr damours; auec le noir, conſtance pour tous & ſuffiſance damours; auec l'incarnal, richeſſe bien temperée. Et auec aultres couleurs ou toute ſeulle pour le temps qui court, ce neſt pas grant choſe, ſinon le iaune dorée qui eſt couleur bien complexionée. Auſſi ſignifie elle la perſonne de bonne ſorte & bien attrempée, ſage & de bon conſeil ».

La *couleur verte* « eſt touſiours ioyeuſe & appartient à la ieuneſſe. Elle ſignifie beauté, lyeſſe, amour, ioye & perpetuité. En liurée miſe auec le bleu ſignifie ioye ſimulée; auec le violet, amoureuſe lyeſſe; auec lincarnal, eſperance es honneurs; auec le tanne, rire & plorer; auec le gris, ieuneſſe tranſye damours; auec le noir, attrempance en ioye. Cette couleur ſe mue par ſucceſſion de temps qui ſignifie amours eſtre variables ».

La *couleur pourpre* « ſignifie iuridiction & ſeigneurie ſur pluſieurs, parquoy les roys anciennement la portoyent & les iuges quant ilz eſtoyent en ſiege... En liurée on nen porte gueres, ſinon quelle ſignifie abondance des biens de fortune, grace de tout le monde & aultres ».

La *couleur noire* « en blaſon ſignifie conſtance, douleur, doctrine & bonne ſiance... En liurée ſe porte ſouuent auec le gris & ſe blaſonne & ſignifie eſperance de mieulx auoir ſelon aulcuns. Auſſi ſignifie aſſimplir pour eſtre honoré, & ſe le noir eſt auec le bleu, c'eſt deffiance ſimulée ou ſimpleſſe par faintiſe. Auec lincarnal, conſtance en bien viure; auec le violet, deſloyauté & trahiſon; auec le tanne, la plus grand douleur du monde & triſteſſe ſans ioye... En marchant ſignifie loyaulté, en iuge droicture, en femme ſimpleſſe & aux peſcheurs penitence ».

La *couleur bleue* « en vertus ſignifie bonté, courtoyſie, amytié, nourriture. Auſſi ſignifie ſelon

Le noir habit n'eſt digne de porter.
Tout homme doibt ceſte vertu atteindre;
Si femme y fault, elle eſt à ſupporter.

Vers 8. *Le noir habit eſt digne de porter* (a).

(a) D. Ianot, 1538.

VII. — Du iour des Innocents (1).

TRESCHERE ſoeur, ſi ie ſçauois ou couche
Voſtre perſonne au iour des Innocents,

Titre : *Le Dixain des innocents* (a).
Vers 1. *Ma doulce amour, ſi je ſcauois où couche* (b).
Si je ſcauoye ma mye doulce où couche (c).
2. *Voſtre perſonne le iour des Innocents* (d).

(a) B. N. ms. 12489; P. Roffet, août & nov. 1532, févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. — (b) B. N. ms. 1717. — (c) B. N. ms. 12489. — (d) B. N. ms. 12489; Éd. 1537 A; D. Ianot, 1538.

aulcuns ialouſie. Quant elle eſt portée pour liurée, auec le gris, ceſt venir de poureté en richeſſe ou de richeſſe en poureté, auſſi eſſe ſeichereſſe de trop ſçauoir. Auec le violet, ſaige en aucuns; auec l'incarnal, propre & habille en toutes choſes honneſtes. Auec le tanne ou faulue couleur, patience en ſes aduerſitez. *Pers* eſt aultre couleur qui approche fort du bleu; elle ſignifie beau parler, doulx penſer & lengin ſubtil... *Aſur* eſt ainſi dit pour lamour de lair; azur & inde neſt que ung... En vertus [ſignifie] gentilleſſe, renommée & beauté ».

La *couleur incarnat* « eſt compoſée d'ung beau rouge & d'ung peu de blanc. Elle ſignifie ſanté, courte vie, haulteſſe. Et la perſonne de bonne complexion. Elle repreſente l'homme plaiſant & aſſeure. Auſſi elle eſt fort propre à ieunes filz & damoyſeaulx. En liurée miſe auec le gris, elle ſignifie eſperance d'auoir richeſſe; auec le violet, bonne grace enuers les grans; auec le tanné, bonheur & malheur ».

La *couleur violette* « ſignifie amytié, loyaulté, nul reproche, recognoiſſance & doulceur. Et, ſelon aulcuns, trahyſon; mais ceſt faulceté. En liurée, miſe auec le gris, trop forte loyaulté; auec le tanné, ceſt amour non permanente ».

La *couleur griſe* « eſt une couleur moyenne entre blanc & noir, mais il y en a de pluſieurs ſortes, les ungs plus blanchaſtres & les aultres plus obſcurs. Les obſcurs ſignifient eſpérance, patience, confort, ſimplicité & bonne couſtume. Les blanchaſtres ſignifient ſeichereſſe, poureté, inimitié & déſeſpoir. En liurée, miſe auec le faulue ou tanné, elle ſignifie eſpérance incertaine & patience rechignée & confort en douleur. Et celluy qui le porte le ſignifie lent ou tardif ».

(1) Les origines de la fête des Innocents ſont aſſez difficiles à

De bon matin ie yrois à voſtre couche (1),
Veoir ce gent corps que i'aime entre cinq cents :
Adonc ma main (veu l'ardeur que ie ſens)

Vers 5. *Alors ma main veu l'ardeur que ie ſens* (a).

(a) B. N. ms 12489.

démêler au milieu des cérémonies extravagantes qui ſe célébraient dans les égliſes à certaines époques de l'année, cérémonies où le profane ſe confondait avec le ſacré. La fête des Innocents (28 décembre) ſemble faire partie d'un cycle de réjouiſſances burleſques & ſouvent obſcènes qui commençaient à Noël par la fête de l'Ane, ſe continuaient par la fête des Innocents & ſe prolongeaient juſqu'au jour de la Circonciſion & de l'Épiphanie par la fête des Fous. Dans ces jours de pieuſes débauches, tout changeait de place, tout devenait confuſion & déſordre : les enfants de chœur envahiſſaient les ſtalles des chanoines &, la veille de la fête, ils éliſaient un évêque de leur choix auquel ils rendaient les mêmes honneurs qu'au titulaire; l'office était remplacé par des chanſons diſſolues; on mangeait des ſauciſſes & du boudin preſque ſur l'autel & l'on brûlait de vieux ſouliers dans les caſſolettes en guiſe d'encens; dans l'égliſe, on jouait aux dés & à bien autre choſe encore; devant la porte avaient lieu des repréſentations théâtrales dont le ſujet n'était pas purement religieux. Ces divertiſſements ſcandaleux étaient ſuivis la plupart du temps de cortèges groteſques à travers la ville.

Les excès de ces bouffonneries provoquèrent à diverſes repriſes les ſévérités eccléſiaſtiques. Dès 1435, le concile de Bâle ſe déclara contre les indécences de ces fêtes que dans quelques provinces « on appelle la feſte des ſoux, des innocents ou des enfans ». Les conciles ſynodaux & provinciaux ſ'élevèrent à leur tour avec la même énergie contre ces licences qui ſouillaient les ſanctuaires. Les ſtatuts ſynodaux de l'égliſe de Lyon én 1566 & 1577 ſ'expriment ainſi à ce ſujet : « Es jours des fêtes des Innocents, & aultres, l'on ne doit ſouffrir es egliſes jouer jeux, tragédies, farces, exhiber ſpectacles ridicules auec maſques, armes & tambourins & autres choſes indecentes »; le tout ſous peine d'excommunication. Mais ce ne fut que beaucoup plus tard, dans le courant du XVIIe ſiècle, que l'on parvint à faire diſparaître les dernières traces de ces abus.

(1) Le trait de mœurs auquel Marot fait alluſion était en quelque ſorte la forme laïque de la célébration des Innocents. En voici l'explication d'après un contemporain qui dut être un témoin oculaire : « C'eſt une couſtume ancienne, nous dit-il, & aſſez connue que le jour de la feſte des Innocens, apres Noel, on donne le fouet en badinant en mémoire du maſſacre des Innocens. De là eſt venu le proverbe donner les Innocens pour dire donner le fouet. » (B. N., ms. fr. 10145, *Proverbes françois*.)

Cette coutume n'était point particulière à Paris & à l'Ile-de-

Ne se pourroit bonnement contenter
Sans vous toucher, tenir, taſter, tenter :
Et ſi quelqun ſuruenoit d'auenture,
Semblant ferois de vous innocenter (1) :
Seroit ce pas honneſte couuerture?

VIII. — D'vn ſonge.

La nuict paſſée en mon lict ie ſongeoye,
Qu'entre mes bras vous tenoys nu à nu (2) :

Titre : *Le dixain du Songe* (a).
Vers 2. *Qu'entre mes bras vous tenoys nue a nu* (b).

(a) P. Roffet, août & nov. 1532, févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; I. de Channey, ſ. d.; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. — (b) P. Roffet, août & nov.

France. Elle était établie en Normandie, en Lorraine, dans le Jura (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. IV, p. 391). Tabourot explique dans ſes *Eſcraignes diionnoiſes* (Paris, Claude de Monſtr'œil, 1595, § XVIII) comment les choſes ſe paſſaient à Dijon : « Vous ſcauez que l'on a à Dijon ceſte peute couſtume de fouetter les filles le iour des Innocens, laquelle eſt entretenue par les braues amoureux pour auoir occaſion de donner quelque choſe en eſtraines à leurs amoureuſes, & cependant auoir ce qu'ils eſtiment à grand contentement, voir le cul des pauures filles, & quelque choſe de mal ioinct auprès. » Et le ſieur des Accords raconte l'hiſtoire d'une fille qui ſ'était couſu au derrière l'écuſſon royal pour qu'on n'oſât pas la toucher là.

Un des contes les plus amuſants de l'*Heptaméron* de la reine de Navarre, le XLVe, eſt fondé ſur cet uſage des Innocents qui des enfants ſ'était étendu aux grandes perſonnes.

(1) *Innocenter* ſignifiait fouetter au lit un pareſſeux. On diſait auſſi : *donner les innocents.* Brantôme raconte à ce propos l'anecdote d'une jeune veuve qui, n'ayant pu réuſſir à ſéduire un jeune ſeigneur, vint « un jour des *Innocens* en ſa chambre pour *les luy donner*, mays le gentilhomme les luy donna fort aiſement d'autre choſe que de verges » (*Œuvres*, éd. Lalanne, t. IX, p. 726). Nous trouvons un autre exemple de cette locution dans une lettre de Henri de Guiſe, dit le Balafré, à ſon père (1556) : « Mais depuis ce temps là i'auois eſté en grand danger, car le iour des innocents nous a fait belle peur, car Madame Yſabeau (fille du roi Henri II) eſtoit venu pour nous *donner les innocents*, mais i'étions deſià leué, & le duc de Bavière, qui eſt venu pour nous *les donner*, a eſté bien eſtrillé, & ſi ie les auons donnez à Monſieur de Lorraine dedans ſon lit; ie ferons le guet à l'avenir de peur des coups. » (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. IV, p. 391.)

(2) Marot a emprunté, tout au

Mais au refueil fe rabaiffa la ioye
De mon defir, en dormant aduenu.
Adoncq ie fuis vers Apollo venu,
Luy demander qu'aduiendroit de mon fonge :
Lors luy ialoux de toy, longuement fonge
Puis me refpond : « Tel bien ne peulx auoir. »
Helas, m'amour, faiz luy dire menfonge :
Si confondras d'Apollo le fçauoir.

Vers 9. *Helas m'amour fais luy dire mon fonge* (a).

1532, févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, f. d.; I. Steels, 1539; G. Corrozet, 1539; F. Iufte, 1539; A. Bonnemère, f. d.; I. Bignon, f. d. & 1542. — (a) P. Roffet, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; A. Bonnemère, 1536; D. Ianot, 1538.

IX. — Le dixain de may qui fut ord (1), Et de feurier qui luy feit tort.

(1527.)

L'AN vingt & fept, feurier le froidureux
Eut la faifon plus claire & difpofée
Que mars n'auril : brief, il fut fi heureux,

moins par réminifcence, l'idée de ce dizain au *Roman de la Rofe* :

Telle foys te fera advis
Que tu tiendras celle au cler vis
Entre tes bras & toute nue,
Comme felle fuft deuenue
Du tout tamye & ta compaigne
Lors feras chafteaulx en Efpaigne,
Et fi auras ioye de néant
Pour le temps qui fera béant
En la penfée delectable
Là où neft que menfonge & fable.
Mais peu y pourras demeurer,
Lors commenceras à pleurer
Et diras mais ay-ie fonge...

(*Rommant de la Rofe*, édition gothique, fol. xv v°.)

(1) Le Bourgeois de Paris qui, dans fon *Journal*, relate fi curieufement certains menus faits auxquels il attribue une importance qui nous paraît parfois exagérée n'a pas manqué de noter le mauvais temps du mois de mai : « Au dict an 1527 (dit-il), incontinent après Pafques iufque en iuing enfuyuant, ne ceffa de plouuoir & faire froid, dont les riuieres, tant de Seine que de Loire, fe deborderent & firent moult de dommaige & mefmement à l'entour de Paris, comme es faulxbourgs de Sainct Marceau, où elle fift choir plufieurs maifons & caues. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 328.) Mais l'auteur ne nous parle pas de la température exceptionnellement douce qu'il avait fait en février.

A noter que les manufcrits qui

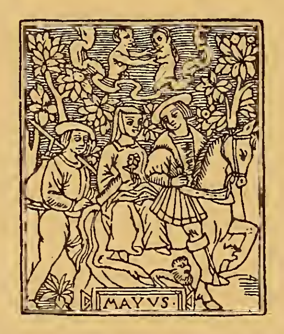
Qu'il priua may de ſa dame rouſée :
Dont may triſté a la terre arrouſée
De mille pleurs, ayant perdu ſ'amye,
Tant que l'on dit que pleuré il n'a mye,
Mais que grand'pluye hors de ſes yeulx bouta.
Las, i'en iectay vne foys & demye
Trop plus que luy, quand m'amye on m'oſta.

Vers 5. *Dont may bien triſte a la terre arrouſée* (a).
8. *Mais que grand'pluie hors de ſes yeulx gecta* (b).

(a) Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. — (b) B. N. ms. 1717.

X. — Du moys de may & d'Anne (1).

(1527.)



MAY qui portoit robe reuerdiſſante,
De fleurs ſemée, vn iour ſe meit en place,

Titre : *Le dixain de may faict par Me Clement Marot l'an mil cinq cens XXVII, le roy eſtant au bois de Vincennes* (a).
Le dixain de may (b).
Vers 1. *May bien veſtu d'habit reverdiſſant*
2. *Semé de fleurs, un jour ſe mit en place,*

(a) B. N. ms. 1717. — (b) B. N. ms. 12489; P. Roffet, août & nov. 1532, févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; I. de Channey, ſ. d.; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539.

reproduiſent cette pièce l'attribuent non à Marot, mais à François Ier.

(1) La variante manuſcrite qui nous donne la date & le titre primitif de cette épigramme

Et quand m'amye il veit tant fleuriffante,
De grand defpit rougit fa verte face,
En me difant : « Tu cuydes qu'elle efface
(A mon aduis) les fleurs qui de moy yffent. »
Ie luy refponds : « Toutes tes fleurs periffent,
Incontinent que yuer les vient toucher;
Mais en touts temps de ma dame fleuriffent
Les grandz vertus que Mort ne peult feicher. »

Vers 3. *Et quand m'amye il veift tant floriffant* (a).
Et quand m'amye il vyt tant floriffante (b).
7. *Je lui refponds : toutes les fleurs periffent* (c).
9. *Mais en tout temps de ma dame floriffent* (d).

(a) B. N. ms. 1717. — (b) P. Roffet, août & nov. 1532, févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, 1538; I. Steels, 1539; G. Corrozet, 1539; F. Iufte, 1539; A. Bonnemère, f. d.; I. Bignon, f. d. & 1542. — (c) Ét. Dolet, 1538. — (d) P. Roffet, août & nov. 1532, févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539; G. Corrozet, 1539; F. Iufte 1539; A. Bonnemère, f. d.; I. Bignon, f. d. & 1542.

XI. — Clement Marot aux lecteurs (1).

(1527.)

VOYEZ l'hiftoire (o vous nobles efprits)
Par laquelle eft toute aultre precellée,

montre combien peu il faut fe hâter de mettre des noms fous les vers de Marot & de chercher une clé à chacune de fes pièces amoureufes. Voici un exercice de pure rhétorique, une forte d'impromptu rimé pour complaire au roi & qui, dix ans plus tard, change de titre & devient un madrigal en l'honneur de cette myftérieufe Anne, dont l'identité a donné tant de tablature aux commentateurs de Marot. Et puis, allez bâtir là-deffus des hypothèfes & conclure que le poète courtifait Anne dès l'année 1527...

On remarquera qu'un huitain de Marot porte ce même titre : *Du moys de mai & d'Anne* (voyez plus loin).

Mais cette épigramme eft certainement poftérieure au préfent dizain, car elle parut pour la première fois dans l'édition donnée par Dolet en 1538.

(1) Cette pièce, fans être inédite, n'a jamais été recueillie parmi les œuvres de Marot. Elle fe trouve en tête de *L'hiftoire de Thycydide, Athenien, tranflatée de Claude Seyffel.* Joffe Badius, Paris, 1527, in-8°.

Auecq la fleur le fruict y est compris
D'antiquité toute renouuellée
Qui par trop d'ans vous euſt eſté celée,
Si le franc Roy ne vous en euſt fait part.
Riches ſont ceulx à qui leur Roy depart
Plus beaux treſors qu'argent à groſſes ſommes,
Et bien merite auoir hiſtoire à part
Qui telle hiſtoire offre aux yeulx de ſes hommes.

XII. — D'un baiſer refuſé.

LA nuict paſſée à moy ſ'eſt amuſé
Le dieu d'amours (au moins ie le ſongeoye),
Lequel me dit : « Paoure amant refuſé
D'vn ſeul baiſer, prens reconfort & ioye.
Ta maiſtreſſe eſt de doulceur la montioye :
Dont (comme croy) ſon refuz ceſſera.
— Ha, dys ie, Amour, ne ſçay quand ce ſera.
Le meilleur eſt que bien toſt me retire :
Auec ſa dame à peine couchera,
Qui par priere vn ſeul baiſer n'en tire. »

Titre : *Le dizain du baiſer reſſuſé* (a).
Vers 4. *D'un ſeur baiſer prens reconfort & ioye* (b).
8. *Le meilleur eſt que bien toſt m'en retire* (c).

(a) P. Roffet, août & nov. 1532, févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; I. de Channey, ſ. d.; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. — (b) D. Ianot, 1538. — (c) P. Roffet, août & nov. 1532, févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539.

XIII. — Des ſtatues de Barbe & de Iaquette (1). Vers alexandrins.

ADUINT à Orleans, qu'en tant de mille dames
Vne & vne aultre auecq naſquirent belles femmes (2).

Titre : *Le blaſon des ſtatues de Barbe et de Iaquette eſleuées à*

(1) Il n'eſt fait mention de ces Barbe & Jacquette ni dans François Le Maire, *Hiſtoire & antiquités de la ville & duché d'Orléans*, Orléans, 1545, in-4°, ni dans Lottin, *Recherches ſur Orléans*, 1re partie (274-1572), in-8°, Orléans, 1836. Cependant, la variante dans le titre prouve ſurabondamment qu'il ſ'agit de deux ſtatues de femmes (& non de ſaintes) placées dans l'égliſe Sainte-Croix, à Orléans.

(2) Adrien de Valois (*Valeſiana*,

Pour d'vn tant nouueau cas ſauluer marques inſignes,
On leur a eſtably deux ſtatues marbrines :
Mais on ſ'enquiert, pourquoy furent & ſont encore
Miſes au temple aux ſainctz : & maint la cauſe ignore.
Ie dy qu'on ne doibt mettre ailleurs qu'en ſainct ſeiour
Celles à qui ſe font prieres nuict & iour.
Mais quelle durté eſt ſoubz voz peaulx tant doulcettes ?
Maint amant vous requiert, reſpondez femmelettes :
Et les ſainctz abſents oyent des priants les langages,
Nonobſtant qu'adreſſez ilz ſoyent à leurs images :
Mais en parlant à vous, n'entendez noz parolles,
Non plus que ſi parlions à vos ſourdes ydolles.

Saincte Croix Dorleans, tranſlaté vers pour vers, de latin en françoys. Vers alexandrins (a).

Vers 5. *Mais on ſ'enquiert pour quy furent, & ſont encore* (b).
8. *Celles à qui ſe font prier nuict & iour* (c).
10. *Maint amant vous requert, rendez femmelettes* (d).
12. *Non obſtant que dreſſés ilz ſoyent à leurs ymages* (e).
14. *Non plus quainſi parlions à voz ſourdes ydolles* (f).

(a) P. Roffet, août & nov. 1532, févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; I. de Channey, ſ. d.; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. — (b) A. Bonnemère, 1536. — (c) I. Steels, 1539. — (d) P. Roffet, août 1532. — (e) I. Steels, 1539. — (f) D. Ianot, 1538.

XIV. — De ma damoyſelle du Pin (1).

L'ARBRE du pin touts les aultres ſurpaſſe,
Car il ne croiſt iamais en terre baſſe,

Titre : *Le blaſon du Pin, tranſmis à celle qui en porte le nom* (a).

(a) P. Roffet, août & nov. 1532, févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; I. de Channey, ſ. d.; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539.

Paris, Florentin & P. Delaulne, 1692, p. 119) obſerve que de ſon temps, comme du temps de Marot, les Orléanaiſes étaient toutes laides. Néanmoins, comme il y avait à Orléans une importante Univerſité, le voiſinage des écoliers y avait quelque peu compromis la réputation des femmes. Rabelais, dans ſon *Pantagruel* (l. III, ch. xxxiv), fait dire à Carpalim comment il ſ'y prenait en ſa jeuneſſe, lorſqu'il faiſait ſon droit à Orléans, pour ſéduire les femmes, en leur contant que leurs maris étaient jaloux.

(1) Il eſt aſſez malaiſé de démêler parmi les familles Du Pin

Mais ſur haultz montz ſa racine ſe forme,
Qui en croiſſant prend ſi treſbelle forme
Que par foreſtz, ou aulcun autre endroict,
On ne ſçauroit trouuer arbre plus droict.
 Qui touchera ſon eſcorce polie,
Pour ce iour là n'aura melancolie :
Au chef du pin ſont fueilles verdoyantes,
Et à ſon pied fontaines vndoyantes.
 Son boys eſt bon, ou couppé ou entier :
S'il eſt couppé, hors de ſon beau ſentier
On en fera ou nauire, ou gallée,
Pour nauiguer deſſus la mer ſallée :
Et ſ'on le laiſſe en la terre croiſſant,
Il deuiendra fertile & fleuriſſant,
Et produira vne treſbelle pomme,

Vers 3. *Mais ſur hautz monts ſa racine forme* (a).
16. *Il deuiendra, fertile & floriſſant* (b).

(a) Éd. 1537 A; D. Ianot, 1538. — (b) P. Roffet, août & nov. 1532; févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, ſ. d.; I. Steels, 1539; G. Corrozet, 1539; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542.

ou Dupin, ſi nombreuſes (au xvie ſiècle comme de nos jours), celle à laquelle appartient l'héroïne de ce « blaſon », alors que nous ne ſavons même pas quel emploi elle occupait à la cour, — ni même ſi elle ſervait à la cour.

Réduits aux conjectures, nous ſuppoſerons qu'elle pouvait être de la maiſon de Marguerite de Navarre, chez qui fréquentait aſſidûment Marot. En ce cas, peut-être était-elle apparentée à un certain Martin Dupin, natif de Bayonne, ſur lequel nous avons des lettres d'avril 1515 lui permettant « d'acheter chaque année, ſa vie durant, cinq cents tonneaux de blé... en Guyenne, Saintonge & pays de La Rochelle, & de les tranſporter en franchiſe par les riuières de Charente, Dordogne, Garonne, Adour & autres juſqu'au bailliage de Labourd » (Arch. de la ville de Bayonne, BB. 5). Ce Dupin ne ſemble pas être un vulgaire marchand de blé, car les Archives nationales conſervent, datées de juillet 1518, des « lettres d'aſſignation ſur la recette de Guyenne & de Languedoil d'une ſomme de 300 écus d'or ſoleil donnée l'année précédente à Martin Dupin, chargé de miſſions ſecrètes » (Arch. nat., KK. 289, fol. 382. *Mention*). Enfin, en 1520, un ambaſſadeur du roi de France à Rome porte ce nom (B. N., ms. fr., *Coll. Clairambault* 317, fol. 5109). Tout cela eſt bien vague aſſurément. Mais nous ne prétendons pas formuler autre choſe qu'une hypothèſe.

Pour fuftanter le trifte cueur de l'homme.
Par ainfi doncq en terre & fur la mer,
Tout noble cueur le pin doibt eftimer.

Vers 18. *Pour foubftanter le trifte cueur de l'homme* (a).
Pour fubftanter le trifte cueur de l'homme (b).

(a) I. Steels, 1539. — (b) F. Iufte, 1539.

XV. — De ma damoyfelle de la Chapelle (1). Vers alexandrins.

LA chapelle qui eft baftie & confacrée
Pour le lieu d'oraifon, à Dieu plaift & aggrée :
De contrebas & hault, la chapelle fournie,
Auec taille & deffus, eft trefbelle armonie.

Titre : *Le blafon de la Chapelle envoye à celle qui en porte le nom. En vers alexandrins* (a).
Le blafon de la Chappelle enuoye à celle qui en porte le nom (b).
Vers 3. *De contres, bas & haulx, la chapelle fournie* (c).
4. *Auec taille & deffus, c'eft trefbelle armonie* (d).

(a) P. Roffet, août & nov. 1532; févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; I. de Channey, f. d.; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; I. Steels, 1539. — (b) D. Ianot, 1538. — (c) P. Roffet, août & nov. 1532; févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 B; I. Steels, 1539. — (d) P. Roffet, août & nov. 1532; févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539.

(1) Il y a doute fur l'identité de cette La Chapelle. Il ne f'agit très probablement pas de Sébaftienne de La Chapelle, dame d'honneur de Louife de Savoie de 1497 à 1518 (B. N., ms. fr. 7856, fol. 849); mais peut-être d'une Baftienne de La Chapelle qui doit être parente de la première & que nous trouvons en 1531, dans la maifon de Louife de Savoie également, parmi les dames & demoifelles, aux gages de deux cents livres (B. N., *Coll. Clairambault* 46, fol. 4823).

A moins que ce ne foit une demoifelle de La Chapelle (fans prénom) que nous rencontrons de 1512 à 1524 dans la maifon du duc & de la ducheffe d'Alençon (B. N., ms. fr. 7856, fol. 869). N'oublions pas que Marot fit lui-même partie de la maifon de la ducheffe, comme fecrétaire, jufqu'en 1527.

A moins encore que ce ne foit Léonor ou plutôt Léonora de La Chapelle, dame d'honneur de la reine Éléonore. On trouve fon nom dans les comptes en 1531. Elle était entrée à la cour à peu près à cette époque & ne

La chapelle où fe font eaux odoriferantes,
Donne par fes liqueurs guerifons differentes :
Mais toy Chapelle vifue, eftant de beaulté pleine,
Tu ne fays que donner à tes feruiteurs peine.

XVI. — Du Roy & de fes perfections. Vers alexandrins.



CELUY qui dit ta grace, eloquence & fçauoir
Ne eftre plus grandz que humains, de pres ne [t'a peu veoir (1).

Titre : *Blafon à la louenge du Roy, tranflate de Latin en Françoys. En vers Alexandrins* (a).
Du Roy (b).
Du Roy. Vers alexandrins (c).

(a) P. Roffet, août & nov. 1532, févr. et juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534; manque dans Veuve Roffet, 1535; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. — (b) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, f. d.; A. Bonnemère, f. d.; I. Bignon, f. d. & 1542. — (c) F. Iufte, 1539; Ét. Dolet, 1542, 1543.

quitta qu'après 1547. Le nom de Léonora laifferait fuppofer que cette dame était une Efpagnole amenée en France par Léonore d'Autriche.

Entre les quatre La Chapelle, nous donnons le choix au lecteur; l'épigramme de Marot ayant paru en 1532 laiffe le champ libre aux fuppofitions.

(1) Ces vers, qui paraiffent aujourd'hui dépaffer les bornes de la flatterie permife, n'avaient rien d'exceffif pour l'époque. Toute la cour de François Ier profeffait un véritable culte pour ce monarque herculéen, gracieux & libéral, & elle était profternée devant lui comme devant un Dieu.

Par les quelques morceaux qui nous font parvenus de fes difcours, il ne paraît guère que l'éloquence du roi ait dépaffé

Et à qui ton parler ne fent diuinité,
De termes & propos, n'entend la grauité.
De l'empire du monde eft ta prefence digne,
Et ta voix ne dit chofe humaine, mais diuine.
Combien doncques diray l'ame pleine de grace,
Si oultre les mortelz tu as parolle & face?

XVII. — A Lynote, lingere mefdifante (1).

LYNOTE
Bigote,
Marmote
Qui couldz,
Ta note
Tant fote
Gringote
De nous.
Les pouldz,
Les loupz,
Les clouz

Titre : *Enuoy fatirique, à Lynote, la lingere mefdifante* (a).
A Lynote la lingere mefdifante (b).

(a) P. Roffet, août & nov. 1532, févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534; manque dans Veuve Roffet, 1535; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. — (b) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, f. d.; F. Iufte, 1539; A. Bonnemère, f. d.; I. Bignon, f. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543.

une honnête moyenne. Quant à fon favoir, il confiftait furtout à favoir grouper autour de lui les gens de lettres & les artiftes de fon temps & à favorifer les hommes de fcience malgré les efforts de la Sorbonne pour faire échec à leur enfeignement. Si l'on joint à ces qualités un courage phyfique vraiment remarquable & une loyauté toute chevalerefque, on aura le bilan des « perfections » de François I[er]. En fomme, ce qui manquait le plus à ce roi, c'était l'intelligence, & il eft affez furprenant que Marguerite d'Angoulême, fi fupérieure à fon frère quant au cerveau, ait partagé jufqu'au fanatifme l'engouement qu'il infpirait à tous ceux qui l'approchaient.

(1) Voir ce qui eft dit à notre tome II (p. 465, en note) de la mauvaife réputation des lingères établies dans la grande galerie du Palais, au temps de Marot. Quant à ce nom de Lynote, nous penfons qu'il faut y voir une déformation de (Louife) Loriot, qui était celui d'une des lingères du Palais (Arch. nat., KK. 93, fol. 15).

Te puiſſent ronger ſoubz la cotte
Treſtous
Tes trouz
Ordouz,
Les cuyſſes, le ventre & la motte (1).

Vers 14. *Les trouz* (a).

(a) D. Ianot, 1538; G. Corrozet, 1539.

XVIII. — Abel à Marot (2).

Poetiser contre vous ie ne veulx,
Mais comme l'vn des enfants ou neueux
De poëſie, ayant deſir d'entendre,
Vers vous ie veulx mon entendement tendre.

Titre : *Enuoy d'un poete Picard à Marot* (a).
Vers 1. *Rethoriquer contre vous ie ne veulx* (b).
3. *De Rethorique ayans deſir d'entendre* (c).
De Calliope ayant deſir d'entendre (d).

(a) P. Roffet, août & nov. 1532, févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534; manque dans Veuve Roffet, 1535; I. de Channey, ſ. d.; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A et B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. — (b) P. Roffet, août & nov. 1532, févr. 1533; I. de Channey, ſ. d.; Éd. 1537 A et B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. — (c) P. Roffet, août & nov. 1532, févr. 1533; I. de Channey, ſ. d.; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. — (d) P. Roffet, juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534; A. Bonnemère, 1536.

(1) Il eſt impoſſible de ne pas rapprocher ces vers de ceux mis par Rabelais dans son *Gargantua* (I, xiii) au chapitre des Torcheculs :

Chiart,
Foirart,
Petart
Brenous,
Ton lart
Chappart
S'eſpart
Sus nous :
Hordous,
Merdous,
Eſgous,
Le feu ſainct Antoine t'ard,
Si touts
Tes trous
Eſclous,
Tu ne torche avant ton depart.

Il ſaute aux yeux que l'une de ces pièces a ſervi de modèle à l'autre : les derniers vers, notamment, ſont proches parents & le haſard ſeul ne les a pas faits ſi reſſemblants.

A noter encore, dans Rabelais, l'aventure arrivée « à la belle lingere du Palays, à laquelle Panurge deſroba un mouchenez beau & bien ouuré, en lui oſtant vng poul deſſus ſon ſein, lequel touteſſoys il y auoit mis » (*Pantagruel*, l. II, ch. xvi). Ce pou eſt évidemment encore une réminiſcence de ceux que Marot ſouhaite « ſous la cotte » de la médiſante Lynote.

(2) Abel ? Eſt-ce un prénom ou plutôt, comme on diſait alors, un nom ? Ou bien eſt-ce un nom patronymique, ce qu'on appelait

XIX. — Refponce par Marot.

POETISER trop mieulx que moy fçauez,
Et pour certain, meilleure grace auez,
A ce que voy, que n'ont plufieurs & maintz,
Qui pour ceft art mectent la plume es mains.

Titre : *Enuoy refponfif au precedent* (a).
Marot à Abel (b).
Vers 1. *Rethoriquer trop mieulx que moy fcauez* (c).

(a) P. Roffet, août & nov. 1532, févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534; I. de Channey, f. d.; G. Boulle, 1534; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. — (b) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, f. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iufte, 1539; A. Bonnemère, f. d.; I. Bignon, f. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543. — (c) P. Roffet, août & nov. 1532, févr. 1533; I. de Channey, f. d.; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539.

XX. — Du lieutenant criminel & de Samblançay (1).

(1527.)

LORS que Maillart, iuge d'Enfer, menoit
A Montfaulcon Samblançay l'ame rendre,

Titre : *Sur la contenance du lieutenant criminel a Paris quant il menoit pendre Samblancay* (a).
Du lieutenant criminel de Paris & de Samblancay (b).

(a) I. de Channey, f. d. — (b) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, f. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iufte, 1539; A. Bonnemère, f. d.; I. Bignon, f. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543.

encore au temps de Marot un furnom? Nous avions d'abord cru nous trouver en préfence d'un prénom. Et nous n'étions pas éloigné d'identifier le perfonnage à un certain Abel Fontaine, de Loudun, dit *Abellius Fontanius Iuliodunenfis*, qui avait pu, penfions-nous, faire la connaiffance de Marot par l'intermédiaire de Salmon Macrin (voyez tome I, p. 422), qui, lui auffi, était de Loudun. Ces conjectures fe font trouvées mifes à néant par la variante dans le titre que donnent les premières éditions : il f'agit d'un poète picard & nous avouons humblement notre ignorance à fon endroit.

(1) Cette épigramme fut compofée prefque auffitôt après le fupplice de Jacques de Beaune, feigneur de Semblançay, confeil-

A voftre aduis, lequel des deux tenoit
Meilleur maintien? Pour le vous faire entendre,
5 Maillard (1) fembloit homme qui mort va prendre :

Vers 5. *Maillart fembloit homme qui mort va pendre* (a).

(a) G. Corrozet, 1539.

ler chambellan du roi, lequel Semblançay fut pendu pour crime de concuffion le 12 août 1527.

Deux ans à peine f'étaient écoulés depuis l'incarcération de Marot dans les prifons du Châtelet, dans l'*Enfer*, comme il l'avait baptifé. Tous les prétextes lui étaient bons pour témoigner à fes bourreaux la rancune qu'il nourriffait à leur endroit. Le fupplice de Semblançay le remettait en préfence de l'un des juges du Châtelet. Marot n'eut garde de laiffer échapper une fi belle occafion de foulager fa bile; mais cette satiffaction, il ne pouvait fe la donner qu'à huis clos, car il favait fort bien que fi fes vers étaient livrés au public, il en réfulterait pour lui de gros défagréments. Par mefure de prudence, il attendit donc dix ans, & cette épigramme, tout comme l'*Enfer*, ne fut livrée au public que dans l'édition de 1538. Maillart était mort depuis neuf ans.

(1) Gilles Maillart, auquel certains hiftoriens attribuent à tort le prénom de Guillaume, rempliffait la charge de lieutenant criminel du prévôt de Paris lors du fupplice de Semblançay. Il avait été appelé à ces fonctions par lettres patentes du roi le 15 décembre 1501, & il les conferva jufqu'à fa mort, arrivée en décembre 1529; il eut pour fucceffeur Jean Morin, dont le nom eft également mêlé à la vie de Marot. Ce fut par délégation du prévôt de Paris, Jean de la Barre, que Maillart fut chargé de conduire Semblançay au fupplice. D'après ce que raconte Bonaventure Defpériers, dans fes *Nouvelles* (nouvelle XXX), Maillart excellait à attirer fes jufticiables dans la voie des aveux. Voilà tout ce que nous aurions à dire de ce perfonnage fi la qualification de « juge d'Enfer » dont Marot fait fuivre fon nom n'avait ramené notre attention fur l'époque où notre poète, à fon corps défendant, fut obligé de faire connaiffance avec les prifons du Châtelet & avec ceux qui y régnaient en maîtres, & nous nous fommes demandé fi ce n'était point à tort (voyez t. II, p. 173, vers 218 & note 1) que, fous les traits fi déplaifants du Rhadamanthus de l'*Enfer* de Marot, nous avions voulu retrouver Jean Morin qui, lui auffi, fut lieutenant criminel, mais après la mort de Maillart. Dans fon *Coup d'Effay*, Sagon reproche à Marot d'avoir comparé « le bailly Morin, ce jufticier équitable et de bon renom », au juge Rhadamanthe (*Refponce par francoys Sagon, fecretaire de l'abbé de Sainct Evroul, à l'epiftre premier dudict Clement Marot au Roy*). Mais Sagon lui impute ce grief à propos des vers que Marot envoya *au Roy du temps de fon exil à Ferrare*

Et Samblançay fut ſi ferme vieillard,
Que l'on cuydoit, pour vray, qu'il menaſt pendre
A Montfaulcon (1) le lieutenant Maillart.

Vers 6. *Et Samblançay eſtoit ferme vieillart.*
Brief on cuydoit (pour vray) qu'il menaſt pendre (a).

(a) l. de Channey, ſ. d.

(voyez t. III, p. 298, vers 124 & note 1). Or, nous aurions dû nous en tenir à cette année de 1535 et, parce que le nom de Rhadamanthus ſe trouve également dans l'*Enfer*, ne point conclure par induction que là encore il devait ſ'appliquer à Jean Morin. D'après les fonctions dont Gilles Maillart était inveſti en 1525, il paraît de toute vraiſemblance que ce fut à lui que Marot eut à faire lors de ſa viſite forcée au Châtelet.

(1) Le gibet de Montfaulcon ſe dreſſait autrefois ſur une éminence ſituée dans l'eſpace compris entre le faubourg Saint-Denis & le faubourg Saint-Martin, un peu au delà du quartier Saint-Laurent & à l'oueſt de la rue de l'Hôpital-Saint-Louis actuelle. L'hiſtoire de ce lieu de ſupplice eſt pleine d'obſcurité à ſes origines. Suivant les uns, ce ſerait Pierre de la Broſſe, favori de Philippe le Hardi, ſuivant les autres, ce ſerait Pierre Remi qui aurait conſtruit ce gibet (Piganiol de la Force, *Deſcript. hiſtorique de Paris*, t. IV, p. 79). Enfin, d'après une légende également diſcutée, Enguerrand de Marigny, un autre financier ſuſpect, après avoir fait conſtruire ce ſiniſtre monument, y aurait occupé la première place (P. Clément, *Enguerrand de Marigny*, ch. VIII, *in fine*, note). La liſte ſerait longue à établir de tous ceux que leur mauvaiſe étoile envoya tour à tour occuper une place à Montfaulcon. Les financiers ſurtout fournirent un contingent conſidérable à la foule des malheureux qui firent ce triſte voyage (Piganiol de la Force, *Deſcript. hiſtorique de Paris*, t. IV, p. 81 & ſuiv.). Nous nous bornerons à indiquer au haſard quelques-uns de ceux qui, ſous le règne de François Ier, ſubirent le ſort de Semblançay. Nous citerons Jehan de Poncher, dont l'exécution eut lieu le 24 ſeptembre 1535 (voyez t. III, p. 361, note), le préſident Gentil, qui fut pendu le 4 mai 1542 (*Brantôme*, éd. Lalanne, t. III, p. 92).

Le gibet de Montfaulcon préſentait l'aſpect d'un parallélogramme de maçonnerie, où ſe dreſſaient ſeize gros piliers de pierre, dans le chaperon deſquels étaient enclavées à moitié de leur hauteur & à leur ſommet de groſſes poutres de bois traverſant de l'un à l'autre. A chaque poutre pendait une chaîne de fer. Ainſi la grande « juſtice de Paris » pouvait recevoir juſqu'à trente-deux pendus en même temps, chacun ayant ſa logette. Mais, en temps de preſſe, on accrochait ſouvent un nouveau venu à côté d'un cadavre ancien, car l'uſage était de ne point décrocher un ſupplicié tant qu'il ne tombait point en morceaux.

XXI. — Au Roy, pour commander vn acquiƈt (1).

(1527.)

PLAISE au Roy, noſtre ſire,
De commander & dire
Qu'vn bel acquiƈt on baille

Titre : *Placet au Roy* (a).
Au Roy (b).
Les deux placetz qu'il fit au Roy (c).

(a) P. Roffet, 1534; G. Boulle, 1534; Veuve Roffet, ſ. d. & 1535; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538. — (b) Ét. Dolet, 1538; Séb. Gryphius, ſ. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543. — (c) I. Steels, 1539 (dans cette édition, l'épigramme : « Plaiſe au Roy ne refuſer point » ſuit immédiatement celle-ci).

(1) A la mort de ſon père, arrivée dans les premiers mois de l'année 1527 (voyez tome I, p. 118 & ſuiv.), Marot, qui était bien en cour, n'eut pas de peine à ſe faire accepter pour lui ſuccéder en qualité de valet de chambre du roi. Mais la fin de cette année lui apporta la plus cruelle des déceptions. En effet, lorſque le nouveau valet de chambre ſe préſenta pour toucher ſes gages, il lui fut répondu qu'il ne figurait point ſur les rôles (voyez tome I, p. 134 & ſuiv.) et que, par ſuite, il n'avait rien à recevoir. Marot, fort ému, penſa qu'il n'avait rien de mieux à faire que de ſ'adreſſer au roi, & il lui envoya une longue épître tout épanouie de cette gentilleſſe qui l'inſpirait ſi heureuſement quand il avait beſoin d'argent (voyez tome III, p. 87 & ſuiv.). Mais, dans cette requête, il eſt facile de ſ'apercevoir que Marot n'eſt point encore fixé ſur la procédure à ſuivre pour ſortir d'embarras. Il ne préciſe point encore nettement ſes griefs & demande au roi ſon appui ſans expoſer d'une manière bien exacte le ſecours qu'il attend. Ici, le poète eſt enfin renſeigné, il ſait ce qu'il veut &, dans cette épigramme, il le dit clairement. Pour ſuppléer au défaut d'inſcription ſur le rôle, il faut à Marot un acquit au comptant, ſorte de billet à vue, dont la ſimple préſentation ſuffira pour atteſter la volonté du roi & faire payer au porteur la ſomme indiquée. L'épigramme obtint plein ſuccès, & ordre fut donné par le roi de délivrer l'acquit au comptant. Mais le poète ne touchait point encore au terme de ſes tribulations. Pour obtenir cette pièce comptable, Marot fut

A Marot, qui n'a maille :
Lequel acquiét dira
(Au moins on y lira)
Telle, ou femblable chofe,
(Mais ce fera en profe) :
« Treforier (1), on entend
Que vous payez (content)
Marot, n'y faillez pas,
Des le iour du trefpas
De Jehan Marot fon pere. »
Ainfi (Sire) i'efpere
Qu'au moyen d'vn acquiét,
Cil qui pauure nafquit
Riche fe trouuera
Tant qu'argent durera.

Vers 10. *Que nous payez* (*content*) (a).
14. *En ce faifant, i'efpere* (b).

(a) Éd. 1537 A. — (b) I. Steels, 1539.

obligé de frapper encore à bien des portes, de débiter bien des compliments en vers (voyez tome III, p. 93, 99, 101).

C'eft vraifemblablement à la fin de 1527 qu'il faut fituer cette épigramme. La date eft prouvée par une lettre de François Ier au grand maître Anne de Montmorency, datée du 25 mars 1528 (B. N., ms. 3012, fol. 47), & par une autre lettre du même jour écrite par Marguerite de Navarre au même Montmorency (B. N., ms. 3026, fol. 18). Le roi & fa fœur invitent le grand maître à infcrire Marot fur le rôle des valets de chambre. Et le roi précife : « Ie veulx & entendz qu'il y foyt mis aux gaiges contenus en fon acquit de lannée paffée... », ce qui laiffe entendre que l'acquit réclamé par Marot a été figné & daté avant le 1er janvier 1528.

(1) Le perfonnage auquel le poète entend faire donner cet ordre impératif était Guillaume Preud'homme, confeiller général des finances du roi & tréforier de fon épargne (voyez, fur ce titre & ces fonétions, L. de Laborde, *Comptes des bâtiments du Roi, passim*). Les chofes n'allèrent point toutes feules entre le poète & le tréforier, & pour avoir raifon des chicanes que lui fufcitait Guillaume Preud'homme, Marot dut faire intervenir le chancelier Du Prat (voyez tome I, p. 137 & fuiv.). Mais le nuage fe diffipa bien vite, & les adverfaires de la veille fe lièrent d'une fi étroite amitié que Marot, ayant furvécu à l'homme de finances, voulut honorer fa mémoire par une épitaphe & une complainte qu'on lira plus loin.

XXII. — Au grant Maiſtre (1).

(*Inédit.* — Bibl. de Soiſſons, ms. 188, fol. 56.)

(1528.)

IL pleut au Roy, l'vng de ces iours paſſez,
De commander que i'euſſe de l'argent.
Aduis me fut que c'eſtoit bien aſſez
Et que n'eſtoys deſia plus indigent.
A pourchaſſer n'ay eſté negligent
Et toutesfois ie ne ſuis ſatiſfaict :
Le Roy le veult, c'eſt raiſon qu'il ſoit faict,
Il vous plaira doncq commander par lectre
Que ſon vouloir fortiffe ſon effect,
Et vous ferez vng oeuure de grant maiſtre.

(1) Cette pièce eſt ſans nom d'auteur; mais nous n'avons point héſité à la reſtituer à Marot. D'après le dernier vers, il ne ſaurait y avoir de doute ſur le perſonnage auquel ces vers ſont adreſſés. Le grand maître dont il eſt queſtion, c'eſt Anne de Montmorency, élevé à cette dignité le 23 mars 1525 (n. ſt., 1526), en récompenſe de ſes ſervices pendant les négociations pour la délivrance du roi. C'eſt bien poſtérieurement à cette date que ſurvint pour notre poète la difficulté qui l'engagea à ſolliciter l'intervention du grand maître. Il ſ'agit en effet ici de l'inſcription de Marot ſur les rôles de la maiſon du roi. La place de ces vers ſe trouve donc indiquée à la fin de mars 1528, un peu après la lettre écrite par François Ier à Montmorency. C'était aſſurément beaucoup pour le poète d'avoir le roi dans ſes intérêts, mais ce n'était point tout. Par ſa charge, le grand maître avait la haute ſurveillance des finances royales & il devait lui être rendu compte de toutes les ſommes qui ſortaient des coffres de l'État. Marot ne lui demande d'abord qu'une partie de ce qu'il déſire. Cette épigramme paraît avoir pour unique objet d'obtenir l'acquit au comptant pour les gages échus. Une fois ce premier point réglé, Marot aviſera aux moyens d'aſſurer l'avenir & preſſera le grand maître de régulariſer ſon inſcription ſur les rôles de la maiſon du roi (voyez la pièce ſuivante).

XXIII. — A monſieur le grand maiſtre (1), pour eſtre mys en l'eſtat.

(1528.)

QVAND par acquitz les gaiges on aſſigne,
On eſt d'ennuy tout malade & faſché,
Mais à ce mal ne fault grand'medecine,
Taut ſeullement fault eſtre bien couché (2) :
Non pas en lict, n'en linge bien ſeiché,

Titre : *Dixain de Marot a Monſieur le grant Maiſtre pour eſtre mys en l'eſtat* (a).
A Monſeigneur le grant Maiſtre pour eſtre mis en Lestat (b).
Vers 3. *Mais a ce mal ne fault grant medecin* (c).

(a) P. Roffet, 1534; G. Boulle, 1534; Veuve Roffet, ſ. d.; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. — (b) G. Corrozet, 1539. — (c) D. Ianot, 1538.

(1) Dans l'ordre des dates, il nous ſemble que cette épigramme doit prendre place après les vers précédents; les alluſions qu'elle contient indiquent clairement qu'elle dut être envoyée au grand maître après que Marot eut obtenu gain de cauſe pour le paiement de ſes gages arriérés. Il eſt probable que la ſeconde requête de Marot fut bien accueillie, car il n'eſt plus mention par la ſuite d'aucune réclamation de ſa part à ce ſujet. Il ne nous a pas été donné toutefois de conſtater par l'examen même des pièces l'inſcription du nom de Marot ſur les rôles de l'année 1527-1528. Peut-être ce regiſtre a-t-il été égaré ou détruit, peut-être même n'a-t-il jamais exiſté. La comptabilité royale n'était point tenue avec un ordre irréprochable. Nous en trouvons l'aveu même dans cette ſingulière annotation écrite en toute lettre à la fin d'un regiſtre : « Pro quo anno (1525) dominus noſter rex non fecit ſtatum perſolvendum ſuorum officiariorum domeſticorum » (Arch. nat., KK. 99, fol. 219). Nous ne ſaurions dire ſi cette même négligence ſe reproduiſit pour l'année 1527-1528. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'à partir de cette date les gages de Marot lui furent payés régulièrement.

(2) Il faut croire que Marot avait reconnu aux jeux de mots de cette eſpèce une efficacité irréſiſtible pour dérider les grands perſonnages, car il y recourt aſſez volontiers (voyez tome III, p. 96, *Épître au chancelier Du Prat*). Le mot « coucher », du latin *collocare*, avait à l'origine un ſens plus général; ramené enſuite à une acception plus reſtreinte, il a pu donner prétexte au genre de badinage auquel ſe livre Marot. En mar-

Mais en l'eſtat du noble Roy chreſtien.
Long temps y a que debout ie me tien,
Noble Seigneur : prenez doncques enuie
De me coucher à ce coup ſi treſbien,
Que releuer n'en puiſſe de ma vie.

XXIV. — A maiſtre Grenouille, poëte ignorant (1).

(1529?)

BIEN reſſembles à la grenouille,
Non pas que tu ſoys aquatique :
Mais comme en l'eaue elle barbouille,
Si faiz tu en l'art poëtique.

Titre : *Enuoy a Maiſtre Grenoille poete ignorant* (a).
Vers 1. *Bien reſſemblez à la grenoille* (b).
4. *Ainſy faiz-tu, en retorique* (c).

(a) P. Roffet, août & nov. 1532, févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534; manque dans Veuve Roffet, 1535; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. — (b) D. Ianot, 1538. — (c) P. Roffet, août & nov. 1532; I. de Channey, ſ. d.; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539.

quant le contraſte entre la perſonne qui eſt « couchée » (*collocata*) & celle qui eſt debout, Marot préciſe d'une manière très nette la différence qui exiſte entre le paiement dont il ne veut pas & celui qu'il ſollicite; l'un, précaire, au moyen d'acquits au comptant, l'autre, fixe, en vertu d'une inſcription ſur les rôles.

(1) Sous ce ſobriquet de *Grenouille*, on eſt d'abord tenté d'apercevoir François Sagon, le verſificateur rouennais, qui devait, en 1537, mener contre Marot une charge ſi furieuſe. En effet, au moment de la querelle, Fripelippes, le prétendu valet de Marot, comparant Sagon au domeſtique infidèle qui dépouilla le poète alors qu'il était malade, dit :

Il auoit bien tes yeux de rane
Et ſi eſtoit fils d'vn marane
Comme tu es.

Si, en effet, *yeux de rane* n'eſt pas mis là uniquement pour amener à la rime l'injure de *marane* (de *marano*, porc; nom ſous lequel les Eſpagnols déſignaient les juifs & les Arabes convertis par intérêt), on eſt en droit de penſer que Sagon ayant en 1537 de gros yeux de grenouille, les avait déjà tels en 1532, date de la publication de cette épigramme. Mais à la réflexion, cette hypothèſe tombe devant ce fait qu'en 1532 Marot

XXV. — Que ce mot, viſer, eſt bon langaige.

REGARDER, eſt tres bon langage :
Viſer eſt plus aigu du tiers :
De dire qu'il eſt en vſage,
I'en croy touts les arbaleſtiers,
Ie demanderoys voulentiers,
Comme on diroit plus proprement :
« Vn de ces deux haquebutiers
Par mal viſer fault lourdement. »

Titre : *Quadrins reſpondans a ce que Monſieur de Sainct Ambroys le reprit ſur le mot viſer, diſant que regarder eſtoit plus propre* (a).
A celluy qui deuant le Roy diſt que ce mot viſer (*dont Marot vſa*) *n'eſtoit bon langage* (b).
Vers 3. *De dire qu'il n'eſt en vſage* (c).
5. *I'en demanderoys voulentiers* (d).
6. *Comme on diroit plus properement* (e).

(a) I. de Channey, ſ. d. — (b) P. Roffet, 1534; G. Boulle, 1534; Veuve Roffet, ſ. d., 1535; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; Ét. Dolet, 1538; Séb. Gryphius, ſ. d.; I. Steels, 1539; G. Corrozet, 1539; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543. — (c) P. Roffet, 1534; G. Boulle, 1534; Veuve Roffet, ſ. d., 1535; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B.; D. Ianot, 1538; Ét. Dolet, 1538; Séb. Gryphius, ſ. d.; I. Steels, 1539; G. Corrozet, 1539; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542. — (d) Ét. Dolet, 1538; Séb. Gryphius, ſ. d.; A. Bonnemère, ſ. d. — (e) I. Steels, 1539.

n'avait aucun motif d'invectiver contre Sagon. Il était même plutôt ſon ami, puiſqu'il corrigeait les vers que « l'indigent de ſapience » envoyait aux tournois poétiques du Puy de la Conception de Rouen. Leur brouille ne date que de 1534, aux noces de Mme Iſabeau de Navarre avec le duc de Rohan.

Il ne ſ'agit donc certainement pas de Sagon, mais plutôt du champion anonyme des ſix dames qui répondirent aux *Adieux aux dames de Paris* (voyez tome I, p. 145 & ſuiv.), ce ſieur de Centimaiſon qui, de ſon vrai nom, ſ'appelait Loys Boilleau. Ce nom expliquerait la plaiſanterie de Marot :

Bien reſſembles à la grenouille,

plaiſanterie tout de ſuite rectifiée par le vers :

Non pas que tu ſois aquatique,

attendu que Loys Boilleau, ivrogne déterminé, préférait le vin à toute boiſſon « aquatique ». La querelle des *Adieux aux dames de Paris* étant de l'été de 1529, nous croyons devoir aſſigner cette date à l'épigramme.

Ie dy (à parler rondement)
Qu'il fault que ce mot y pouruoye,
Et ne ſe peult dire aultrement,
Qui eſt tout le pis que ie y voye.
Celui qui ne viſe à la voye
Par où il va, fault & ſ'abuſe :
Mais poinct ne fault ne ſe fouruoye
Celuy qui du terme ainſi vse.
Doncques, amy (1), ne le recuſe :
Car quand au pis on le prendroit,
Uſer on en peult ſoubz la ruſe
De metaphore en maint endroict.
Viſer du latin vient tout droict
Viſée en eſt vne liſière :
Et par ailleurs viſer fauldroit
Pour bien m'attaindre à la viſiere.

Vers 9. *Ie dy que neceſſairement*
Il fault que ce mot y pouruoie (a).
16. *Celluy qui de ſes termes vſe.*
Homme docte, ne le recuſe (b).
17. *Donques, amy, ne me recuſe* (c).
19. *Vſer on nen peult ſous la ruſe* (d).

(a) I. de Channey, ſ. d. — (b) I. de Channey, ſ. d. — (c) D. Ianot, 1538. — (d) D. Ianot, 1538.

(1) Ainſi que le prouve la variante de l'édition de Jean de Channey, l'ami auquel cette épigramme eſt adreſſée en manière de polémique n'eſt autre que « Monſieur de Saint-Ambroys », c'eſt-à-dire Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroiſe à Bourges, ſecrétaire ordinaire de la Chambre & lecteur du roi François I[er] en 1528, après avoir été ſecrétaire des enfants de France (Arch. nat., I. 964 & 1341, & KK. 99. — Bibl. nat., ms. 7856, fol. 935). Il jouiſſait à la cour d'une grande réputation d'érudition. Il avait été l'ami de Jehan Marot; c'eſt à lui que Clément fait alluſion dans ſon *Églogue* au Roy (voyez tome II, p. 287) lorſqu'il dit :

Ce que voyant, le bon Ianot, mon pere,
Voulut gaiger à Iacquet, ſon compere,
Que quelcque iour ie ferois des chanſons...

Né à Auxerre, Jacques Colin mourut vers 1537. Du moins à ce moment, il diſparaît des comptes de la maiſon du roi. Un rival, Pierre Duchatel, dit Caſtellanus, l'avait ſupplanté dans la faveur du maître (voyez ſur lui, Bonaventure des Périers, *Contes & joyeux devis*, éd. elzévirienne, t. II, p. 123-139).

XXVI. — A vn nommé Charon (1) qu'il conuie à ſoupper.

(Vers 1530.)

METS voyle au vent, ſingle vers nous, Charon,
Car on t'attend : puis quand feras en tente,
Tant & plus boy bonum uninum charum,
Qu'aurons pour vray : doncques (ſans longue attente),

Titre : *Enuoy a vng nomme Charon, le conuiant a ſoupper* (a).
Enuoy a vng nomme Charon le conuoyant a ſoupper (b).
Vers 4. *Qu'arons pour vray, doncques ſans longue attente* (c).

(a) P. Roffet, août & nov. 1532, févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534; manque dans Veuve Roffet, 1535; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 B; I. Steels, 1539. — (b) Éd. 1537 A; D. Ianot, 1538. — (c) I. Steels, 1539.

(1) Quand même ces vers ne feraient pas dans les éditions de 1532, il ferait facile de les reſtituer à la jeuneſſe de Marot. On y retrouve en effet l'influence évidente de Guillaume Crétin & de ſon école dans le redoublement de chaque rime qui reparaît en manière d'écho au début du vers ſuivant.

Mais ſ'il eſt aiſé de dater la pièce, il l'eſt beaucoup moins d'identifier le Charon auquel elle ſ'adreſſe. Nous avons le choix entre pluſieurs Charon ou Le Charon, tous également qualifiés pour être les invités de Marot.

C'eſt d'abord un Pierre Le Charron l'aiſné, « honorable homme, clerc-juré du roi en l'audience civile & criminel au Chaſtelet de Paris », lequel décéda le jour de la Saint-Denis (9 octobre 1544) & fut inhumé aux Saints-Innocents « contre une arcade du Charnier, près de la lingère », où le rejoignit, en 1552, ſa femme, Catherine Daſnières. Son fils était Pierre Le Charron, également clerc-juré, qui avait épouſé Geneviève Bachelot (B. N., ms. fr. 8216. *Épitaphier*). Il était vraiſemblablement de la même ſource que Jean Le Charron, licencié en lois, avocat au Châtelet de Paris, conſeiller du roi au Parlement poſtérieurement à 1526 & que l'on trouve en 1545 marié à Charlotte de Brion & propriétaire de la ſeigneurie d'Évery (?) près Corbeil (B. N., *Pièces originales*, vol. 690, pièces 98, 99, 100). C'eſt enſuite un Coſme Charon qui faiſait partie des gardes-livres, huiſſiers & meſſagers de la chambre du roi & qui, en cette qualité, touche du drap à la mort de François Ier (B. N., ms. fr. 7856, fol. 971). C'eſt enfin un Florimond Le Charron, ſouvent nommé dans les actes de François Ier comme commis au payement des officiers domeſtiques de la maiſon du roi : « A Florimond Le Charron ... pour conuertir au paye-

Tente tes piedz a ſi decente ſente
Sans te faſcher, mais en ſoys content, tant
Qu'en ce faiſant nous le ſoyons autant.

XXVII. — Marot à Robinet (1).

(*Inédit.* — Bibl. nationale, Suppl. fr. 311, fol. 105 v°.)

TU es logé au cabinet
De mon cueur, amy Robinet,
T'aduiſant que point ne te quicte,
Mais puis qu'il fault que ie m'acquicte,
A ce ſoir me troueras preſt :
Cependant faiz doncques appreſt
De vin ſur la langue trotant
Et de ſoif pour boire d'autant.

XXVIII. — Robinet à Marot.

Près de ton cueur plus dur que dyament
Ie ſuis logé, tres cher amy Clement,
Comme ſi i'euſſe la haulte mer paſſée
Suys eſlongné de ta bonne penſée,
Veu que tu es mon voyſin de ſi près
Ie m'eſbahys que ne fays tes appreſtz

ment des gaiges de Me Jehan Salmonnis, Guy Fleury, varletz de chambre, & Jamet Clouet, painctre du Roy, durant le quartier de ianuier, féurier & mars M Vc XXXV ..., VIIIxx l. 2 » (Arch. nat., J. 961, cah. 242). Nous inclinons à croire que ce Florimond Le Charron doit être le bon. Marot, toujours à court d'argent, devait viſer à ſe tenir en bons termes avec les commis prépoſés au paiement des gages.

(1) Un Robinet eſt envoyé en 1530 pour porter des lettres de Villandry au grand maître touchant les affaires d'Eſpagne (B. N., *Coll. Clairambault* 45, fol. 4503). Ce devait être un gentilhomme de la maiſon de Louiſe de Savoie (B. N., ms. 3054, fol. 27). Mais quel était ſon nom de famille? Ici commence le doute. Nous trouvons en effet un Robinet de Lucz, valet de chambre, & un Robinet Teſtart, ſans autre déſignation, appartenant tous deux à la maiſon de la reine-mère (B. N., *Coll. Clairambault* 46, fol. 4825). Enfin, il eſt queſtion d'un Robinet dans les *Lettres de Marguerite d'Angoulême* (t. I, p. 242).

Pour de promeffe te venir acquiĉter,
Si quiĉté m'as me conuient te quiĉter.

XXIX. — Pour monfieur de la Rochepot (1) qui gagea contre la Royne que le Roy coucheroit auecques elle.

(Vers 1531.)

OR ça, vous auez veu le Roy,
Ay ie gaigné? Diĉtes, Madame :
Toute feule ie vous en croy,
Sans le rapport de luy, ne d'ame :
Vray eft qu'au propos que i'entame,
Le Roy feruiroit bien d'vn tiers :
Vous eftes deux tefmoingz entiers,
Car l'vne eft dame & l'aultre maiftre :
Mais i'en croiroys plus voluntiers
Vn enfant qui viendroit de naiftre (2).

Titre : *La Rochepot, ayant fait une gageure à la Royne, luy escrit* (a).

(a) M. C. ms. 748.

(1) François de Montmorency, feigneur de la Rochepot, fils de Guillaume de Montmorency & d'Anne Pot, était le frère du grand maître, plus tard connétable, Anne de Montmorency. Il fut fait prifonnier avec le roi à Pavie, & François Ier, en récompenfe de fes loyaux fervices, lui confia plufieurs commandements importants. Il avait époufé Charlotte de Humières.

(2) Cette épigramme fut compofée vraifemblablement peu après l'arrivée d'Efpagne de la reine Éléonore, ramenant les Enfants de France. La queftion de favoir fi la nouvelle reine donnerait de nouveaux héritiers à François Ier femble avoir préoccupé beaucoup les Montmorency, fi l'on en juge par quelques fragments de correfpondance. Dans une lettre du 26 mai 1531, Bochetel écrit à Montmorency :

« Monseigneur, le roy print hier le cerf à l'entour de la muette &, après l'avoir pris, fe court repofer ung peu à Saint-Germain... Il a trouvé la royne & Madame faifans très bonne chere, Dieu mercy, & fe treuve madiĉte dame beaucoup mieux qu'elle n'a encores fait, ainfi que m'a à ce matin dit madame de Villars, en bonne deliberation de partir de ce lieu toutes & quantes fois que l'on voudra. Il eft quelque bruyt, Monfeigneur, d'aller bientoft à Saint-Germain » (B. N., *Coll. Clairambault* 334, fol. 4523).

Dans une lettre de J. Breton

XXX. — De la Venus de marbre prefentée au Roy (1).

(1531.)

CESTE deeffe auec fa ronde pomme,
Prince royal, des aultres le plus digne,
N'eft point Venus & Venus ne fe nomme.

Titre : *Dixain de la Venus de marbre presentée au Roy, & sur laquelle plufieurs latins compofèrent* (a).
Vers 2. *Prince royal, des autres la plus digne* (b).

(a) I. de Channey, f. d.; P. Roffet, 1534; G. Boulle, 1534; Veuve Roffet, f. d., 1535; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. — (b) Veuve Roffet, 1535; A. Bonnemère, 1536.

au même Montmorency, lettre datée de Saint-Germain-en-Laye, le 31 mai, on lit que le 30 le roi, la reine & la régente « vindrent coucher icy & combien que ledict fieur ait couché la nuict paffée auec la reyne & qu'il fe meift au lit fort tard, ce neantmoings fi a-il efté à ce matin à cheval dès fept heures pour aller à Joyenual » (B. N., *Coll. Clairambault* 334, fol. 4535).

(1) Il paraîtrait que l'apparition de cette ftatue à la cour de France y produifit l'effet d'un véritable événement. Si l'on regarde au titre que nous donnons en variante, on peut fe rendre compte que les Horaces de l'époque fe livrèrent pour la circonftance à un véritable affaut de poéfie. Clément Marot n'arriva que bien loin derrière eux pour célébrer les mérites de la nouvelle venue. Nous avons eu la bonne fortune de retrouver la plupart des vers compofés fur cette ftatue. Voici d'abord une épigramme de Germain de Brie qui, dans fon titre & dans fes vers, nous fait connaître un nom intéreffant à recueillir :

De venere Marmorea Francisco Regi ab Rengo equite donata ad Franciscum Regem Brixii epigrammata.

Saxea fit quamvis, non eft tamen infcia [fandi
Quam tibi donavit Cyprida Rengus eques,
Sed quoties vult illa loqui tua labra [tuumque os
Infidet hinc dictis Suada, Venufque tuis.

(*Farrago poetarum*, t. II, p. 282 v°.)

Nous épargnons au lecteur les autres pièces de Germain de Brie, qui fit preuve en cette occafion d'une fécondité exceffive. Ce que nous voulons retenir, c'eft le nom du donateur cité par le poète, nom que nous retrouvons dans le titre d'une épigramme compofée fur le même fujet par Théodore de Bèze :

De venere marmorea Regi donata a Rengo equite.

Quæ tibi miffa fuit nuper, rex maxime [regum,
Non eft ficta Venus viva fed ipfa Venus
Scilicet illa polum, Martemque Iovemque [reliquit
Quod te his maiorem crederet effe tribus.

Ia n'en deſplaiſe à la langue latine :
C'eſt du hault ciel quelque vertu diuine,

Enfin, dans une dernière épigramme de la façon de Gilbert Ducher, nous trouvons un peu moins de flatteries à l'adreſſe du roi & un peu plus de détails intéreſſants ſur le caractère ſymbolique de la ſtatue :

De venere marmorea.

Ad Venerem efficta eſt Venus hæc quæ [in vallibus Idae
Malum aureum victrix tulit;
Defecta eſt lingua, ne humanos addita [formæ
Verba ipſa peius urerent.

(Gilb. Ducherii Vallonis, *Epigrammat. libri duo,* p. 108.)

La Vénus dont il eſt ici queſtion eſt bien la Vénus triomphante du mont Ida qui vient de recevoir la pomme des mains du berger Pâris. Entre Ducher & Marot, il y a accord parfait pour le portrait qu'ils tracent de la déeſſe. D'après les poètes latins que nous avons cités, ce ferait le chevalier Rengi qui aurait fait don au roi de cette ſtatue avec une libéralité de grand ſeigneur; mais la découverte d'une quittance de cette époque, en nous initiant aux ſecrets des dépenſes royales, fait évanouir le chevalier Rengi pour le remplacer par un autre perſonnage équivoque, trafiquant auſſi volontiers de la politique que des objets d'art de ſon pays. Voici le texte où eſt mis en ſcène le marchand qui procura au roi cette ſtatue de Vénus. Nous l'empruntons à un document parfaitement authentique provenant de la collection Jourſanvault et publié dans les *Archives de l'Art français* (Documents, t. V, p. 334) : « En la preſence de moy..., notaire & ſecretaire du Roy, notre ſire, maiſtre Ange Gabriel, gentilhomme venicien, a confeſſé auoir eu & receu comptant de maiſtre Iehan Laguette, conſeiller du Roy, noſtre ſire, & receueur general de ſes finances extraordinaires et parties caſuelles, la ſomme de trois cens eſcuz ſoleil, dont ledit ſeigneur lui a fait don en faueur des bons et agreables ſeruices qu'il luy a par cy deuant faicts au royaume de Naples lorſque l'armée dudit ſeigneur y eſtoit, & auſſi pour aucunement le recompenſer d'une ſtatue de Vénus taillé, en marbre, dont il auoit fait preſent audit ſeigneur, de laquelle ſomme de IIII. c. eſcuz ſoleil ledit meſſire Ange Gabriel ſ'eſt tenu pour content & bien payé, & en a quicté et quicte ledit maiſtre Iehan Laguette, treſorier et receueur general ſuſdit, & tous autres, teſmoing mon ſeing manuel cy mis à ſa requeſte le IXe iour de ſeptembre, l'an mil cinq cens trente & ung. — Signé : Petremol. » On eſt tout d'abord frappé du rapport qui existe entre la ſtatue dont parle notre poète & la « Vénus taillé en marbre » dont il eſt queſtion dans la quittance; il ne peut y avoir de doute ſur l'identité de l'objet. Les poètes latins, à la vérité, ne donnent point le même nom que le notaire royal; mais cette différence n'eſt peut-être pas impoſſible à expliquer. Le gentilhomme qui ſ'appelait le chevalier Rengi pour le public n'était peut-être pas très déſireux de donner autre choſe que ſes prénoms dans les divers

Qui de ſa main t'offre la pomme ronde,
Te promectant tout l'empire du monde (1),
Ains que mourir. O quel marbre taillé!
Bien peu ſ'en fault, qu'il ne die & reſponde
Que mieulx encor te doit eſtre baillé.

XXXI. — La meſme Venus. Vers alexandrins.

(1531.)

SEIGNEUR, ie ſuy Venus : ie vous dy celle meſme
Qui la pomme emporta pour ſa beaulté ſupreme :
Mais tant rauuie ſuy de ſi haulte louange,
Que viande & liqueur ie ne boy & ne menge.
Doncq ne vous eſtonnez, ſi morte ſemble, & roide :
Sans Ceres & Bacchus, touſiours Venus eſt froide (2).

Titre : *La meſme Venus de marbre dit en vers alexandrins* (a).
Vers 4. *Que viande & liqueur ie ne boy, & menge* (b).

(a) P. Roffet, 1534; G. Boulle, 1534; Veuve Roffet, ſ. d., 1535; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; Ét. Dolet, 1538; Séb. Gryphius, ſ. d.; I. Steels, 1539; G. Corrozet, 1539; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543. — (b) P. Roffet, 1534.

genres d'affaires auxquelles il ſe livrait. En cette circonſtance particulière, il avait ſans doute trouvé bon de ne point fournir contre lui-même la preuve irrécuſable du double marché qu'il avait conclu avec le roi de France. Pour apporter un peu plus de jour encore dans ce problème, il nous eût été d'un grand ſecours de retrouver dans nos muſées ou dans nos châteaux hiſtoriques la ſtatue dont il eſt ici queſtion; mais toutes nos recherches sont reſtées ſans réſultat.

(1) Entre ces vers et l'une des épigrammes de Germain de Brie, ſecrétaire de la reine, nous ſommes obligé de reconnaître une concordance d'idées ſi manifeſte que nous inclinons fort à ſoupçonner Clément Marot d'un emprunt ou tout au moins d'une réminiſcence. Qu'on en juge plutôt par la comparaiſon, voici les vers du poète latin :

Non ego ſum Cypris, nec pomum quæ mihi dextra eſt
Sphæra refert, illi quod ſua forma dedit.
Sum Dea quæ delapſa polo, Franciſce, tibi orbis
Nuncio deberi totius imperium.

(*Farrago poetarum*, t. II, p. 282 v°.)

(2) Dans le dernier vers de cette pièce, le poète a traduit littéralement un dicton latin cité par Henri Eſtienne (*Apologie pour Hérodote*, t. I, p. 80). Mais la citation n'était pas tout à fait exacte.

XXXII. — Au Roy, pour auoir cent efcuz (1).

(1531.)

PLAISE au Roy ne refufer poinct
Ou donner, lequel qu'il vouldra,

Titre : *Placet au Roy pour Marot* (a).
Au Roy (b).
Aultre Placet (c).

(a) P. Roffet, 1534; manque dans Veuve Roffet, 1534; Veuve Roffet, 1535; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538. — (b) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, f. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iufte, 1539; A. Bonnemère, f. d.; I. Bignon, f. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543. — (c) I. Steels, 1539.

Dans l'*Eunuque*, Térence, en effet, reproduit ce proverbe fous la forme fuivante : « Sine Cerere & Libero friget Venus. » H. Eftienne aura préféré le nom de Bacchus comme plus expreffif pour le commun des mortels. Nous avons voulu remonter encore plus loin dans nos recherches fur la filiation de ce proverbe & nous avons pouffé jufqu'aux Grecs. Là, comme au berceau de toute poéfie, cette idée nous eft apparue fous une variété de formes des plus gracieufes. Citons tout d'abord la leçon fur laquelle femble avoir été copié mot pour mot le proverbe latin; voici la phrafe telle que nous la trouvons dans Euripide : « Νεκρὸν Ἀφροδίτη διχα Διονύσου τεκαὶ Δήμητρος. » Sous une forme tout à la fois attrayante & fymbolique, Ariftophane nous préfente ainfi la même penfée : « Ἡδύς τε πίνειν οἶνος Ἀφροδίτη γάλα. » Les auteurs du xv[e] fiècle qui n'y mettaient pas tant de façon ont laiffé de côté la mythologie & ont dit les chofes avec une crudité que fait paffer la bonne humeur. Nous avons rappelé ailleurs (t. II, p. 86, note 1) la traduction de ce proverbe telle qu'elle fe trouve dans *Les neuf preuves de gourmandife :*

De la pance vient la danfe.

Mais Molinet a pris ici le bien d'autrui. C'eft Villon qui avait traduit avant lui le proverbe ancien en y mettant fon empreinte. Il faut voir avec quel art inimitable Villon a fu le faire précéder d'un préambule plein de fenfibilité & de poéfie & l'on arrive prefque préparé à la chute cynique du dernier vers :

Bien eft il vray que i'ay aymé
Et que aymeroye voulentiers,
Mais trifte cueur, ventre affamé,
Qui n'eft raffafié au tiers
Me ofte des amoureux fentiers;
Au fort quelqu'vn f'en recompenfe,
Qui eft remply fur les chantiers
Car de la panfe vient la danfe.

(*Grand Testament,* huict. XXV.)

(1) Certaines allufions contenues dans cette pièce aident fingulièrement à en déterminer la date. D'abord, la mention du légat dont il eft parlé dans les premiers vers. Il f'agit du cardinal Du Prat, nommé légat *a la-*

A Marot cent efcuz apoinct,
Et il promect qu'en fon pourpoinct,

tere par bulle du 4 juin 1530. Les délais de vérification & d'enregiftrement ayant retardé quelque temps fon inveftiture officielle, c'eft feulement le 17 décembre de cette même année qu'il fit fon entrée en grande pompe dans la ville de Paris, & c'eft à partir de ce jour que le public le confidéra comme véritablement en poffeffion de fa nouvelle dignité. Ainfi, les vers de Marot font poftérieurs à cette date.

Du Prat était à cette période de fa vie dans tout l'éclat de fon crédit & de fa faveur; lors du couronnement de la reine Éléonore, qui eut lieu le 4 mars 1531, il fut défigné pour officier à Saint-Denis (voyez *Vie d'Antoine Du Prat*, par le marquis Du Prat, p. 347 et 350). Il eft à remarquer encore que notre poète ne pouvait choifir un moment plus favorable pour folliciter la générofité du roi. L'arrivée de la reine, le retour de fes enfants, en mettant le comble à fes défirs les plus chers, devaient ajouter encore à fes difpofitions bienveillantes, & non feulement Marot avait été du voyage de Bordeaux, mais encore il avait falué la reine & les jeunes princes dans des vers pleins d'enthoufiafme. Il pouvait donc en toute confiance demander au fouverain avec la certitude que fa requête ne ferait point repouffée. Nous avions déjà la preuve morale que les cent écus lui furent accordés, car il nous raconte lui-même dans une *Epiftre au roi* (voyez tome III, p. 182 & fuiv.) comment ils lui furent dérobés par fon valet gafcon quelque temps après. Si le roi n'avait rien donné, il eft certain que le voleur n'aurait rien trouvé à prendre. Mais nous en avons également la preuve matérielle dans ces deux documents inédits qui valent d'être reproduits *in extenfo*, puifque les originaux qui fe trouvaient à la bibliothèque du Louvre ont été brûlés fous la Commune :

« François, par la grâce de Dieu, roy de France, à amé & feal confeiller, treforier & receueur general de noz extraordinaires & parties cafuelles M[e] Iehan La Guette, falut & dilection. Nous voulons & vous mandons que des premiers & plus clers deniers prouuenus ou qui prouuiendront des dites parties cafuelles, vente & compofition des offices & autres deniers extraordinaires vous paiez, baillez & deliurez comptant à noftre cher & bien amé varlet de chambre ordinaire Clément Marot la fomme de cent efcuz d'or foleil auquel, en faueur & confideracion des bons & agreables feruices qu'il nous a par deuant faiz & fait encores ordinairement par chafcun jour en fon eftat & office & autrement, nous en auons fait & faifons don par ces prefentes; & ce oultre & par deffus les gaiges & bienffaits qu'il a par devant euz de nous & pourra encores auoir cy après pour autre ou femblable caufe, &, par rapportant ces dites prefentes fignées de noftre main auec quictance & recongnoiffance dudict Marot fur

Pour les garder ne les couldra,
Monſieur le Legat l'abſouldra (1),

ce ſouffiſante ſeullement, nous voullons la dicte ſomme de c éc. ſoleil eſtre paſſée & allouée es comptes & rabatue de voſtre dite recepte generalle par noz amez & feaulx les gens de noz comptes auſquelz nous mandons ainſi le faire ſans aucune difficulté, car tel eſt noſtre plaiſir, nonobſtant que la partye ne ſoit couchée en l'eſtat general de noz finances et quelzconques autres ordonnances, reſtrinctions, mandemens ou deffenſes à ce contraires. Donné à Rouen, le xiiie jour de feurier, l'an de grâce mil cinq cens trente & ung & de noſtre regne le dix huitieſme. — Françoys. — Par le Roy, Breton » (Bibl. du Louvre, F. $145^{2.3.4}$, n° 856).

Et voici la quittance de Marot :

« En la preſence de moy, notaire & ſecretaire du Roy, noſtre ſire, Clement Marot, varlet de chambre ordinaire du Roy, a confeſſé auoir eu & receu comptant de Me Iehan Laguette, conſeiller dudict ſire, treſorier & receueur general de ſes finances extraordinaires & parties caſuelles, la ſomme de cent eſcuz d'or ſoleil auquel ledict ſeigneur en a faict don en faveur & conſideracion des bons & agreables ſervices qu'il luy a par cy devant faictz et fait encores ordinairement par chaſcun jour en ſon eſtat & offices & autrement. De laquelle ſomme de c ec. ſoleil le dict Marot s'eſt tenu pour contant & bien paié & en a quicté & quicte ledict Me Iehan Laguette, treſorier et receueur general ſuſdict, & tous autres. Teſmoing mon ſeing manuel cy mis à ſa requeſte le xxiiie iour de mars l'an mil cinq cens trente & ung. — Delachesnaye » (Bibl. du Louvre, F. $145^{2.3.4}$, n° 856).

(1) La promotion du cardinal Du Prat à la dignité de légat *a latere* préſente une particularité intéreſſante à ſignaler. En 1502, lorſque le pape Alexandre VI conféra ces hautes fonctions au cardinal d'Amboiſe, il tenta de briſer les liens qui retenaient le légat dans la dépendance du pouvoir royal, ſans porter atteinte toutefois aux droits du Saint-Siège. En conſéquence, dans la commiſſion qu'il lui remettait, il ſe bornait à dire qu'il était nommé *uſque ad beneplacetum ſummi Pontificis*. Avant d'enregiſtrer la bulle, les gens du roi proteſtèrent énergiquement contre cette rédaction et réſervèrent les droits du trône (*Vie d'Antoine Du Prat*, par le marquis Du Prat, p. 346). Le cardinal Du Prat, dont l'ambition était ſans bornes, voulut davantage encore &, par d'habiles manœuvres auprès du Saint-Siège, il put obtenir ce qu'il déſirait. Voici ce que dit à ce ſujet un auteur fort compétent en ces matières : « Affectant de paraître en France avec plus de credit et d'honneur que le cardinal d'Amboiſe, il ne ſe contenta pas d'eſtre legat comme luy, mais il obtint sa commiſſion du pape avec une clauſe ſpeciale portant faculté d'en iouir non pas *uſque ad beneplacetum ſummi Pontificis*, ny *uſque ad beneplacetum Regis*, mais *uſque ad*

Pour plus dignement receuoir :
I'entens ſ'il veult faire debuoir
De ſceller l'acquict à l'eſpargne (1) :
Mais ſ'il eſt dur à y pourueoir,
Croyez qu'il aura grand pouuoir
S'il me faict bien dire d'Auuergne (2).

Vers 11. *Ie croy qu'il aura grant pouuoir* (a).

(a) P. Roffet, 1534; Veuve Roffet, 1535; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539.

beneplacetum ſuum » (*Traité des légats, narration des légats*, II, IV, 71). D'autre part, pour prévenir tout mécontentement & toute oppoſition du roi, le nouveau légat lui apporta l'engagement formel & écrit qu'il n'exercerait ſes fonctions que tant qu'il plairait au ſouverain (Arch. nat., Regiſtre X, 8001, fol. IX-XIX).

(1) Lorſque François I[er], à ſon avènement au trône, repartit entre ſes favoris les grands offices de la couronne, il pourvut Antoine Du Prat de la charge de chancelier de France; le nouveau titulaire prêta ferment le 7 janvier 1515. Le chancelier de France étant chargé parmi ſes autres attributions de la garde des ſceaux du royaume, c'était à lui qu'il appartenait d'appoſer le ſceau de la couronne ſur toutes les lettres ou pièces portant la ſignature royale, mais avant d'appoſer le ſceau du roi, le chancelier avait le droit de préſenter ſes obſervations au ſouverain. Le texte du ferment qu'on lui faiſait prêter en entrant en charge nous fournit à ce ſujet de précieux renſeignements : « Vous jurez, etc... Quand on vous apportera quelque lettre à ſceller ſignée par le commandement du Roy, ſi elle n'eſt de iuſtice & de raiſon ne la ſcellerez point encore que ledict ſeigneur le commandât par une ou deux fois, mais viendrez devers iceluy ſeigneur & luy remonſtrerez tous les points par leſquelz la dicte lettre n'eſt raiſonnable » (*Vie d'Antoine Du Prat*, par le marquis Du Prat, p. 58). C'eſt par manière de badinage que Marot fait ſans doute ici alluſion à ce droit du chancelier ſans grande appréhenſion de le lui voir exercer.

(2) Antoine Du Prat naquit à Iſſoire, en plein cœur de l'Auvergne, le 14 janvier 1463. Marot continue ſon badinage ſous forme de menace & laiſſe entrevoir au légat chancelier que ſ'il ne contreſigne point « l'acquit au comptant » que va lui délivrer le roi, lui, Marot, ſ'engage à ne plus jamais dire de bien de l'Auvergne.

Dans une de ces hiſtoires de folle imagination que Tabourot raconte ſous le titre de *Bigarrures du ſeigneur des accords*, un de ſes héros, le ſieur Gaullard, « gentilhomme de la Franche-Comté Bourguignote », en vient à reſſentir pour ce même pays d'Auvergne une haine analogue à celle que notre poète ſe propoſait de concevoir : « Il eut vne

XXXIII. — A monſieur Braillon, medecin (1).

(1531.)



C'EST vn eſpoir d'entiere gueriſon
Puis que ſanté en moy deſia ſ'imprime.

Titre : *Ce qu'il eſcriuit à ſes medecins en ſadicte maladie. — Huictain a Monſieur Braillon* (a).
Vers 1. *Cen vng eſpoir d'entiere gueriſon* (b).

(a) P. Roffet, nov. 1532, févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. — (b) I. Bignon, ſ. d. & 1542.

fois vn lacquais d'Auuergne qui luy auoit deſrobé dix ou douze eſcus & auoit pris l'eſcampe; dont irrité il dit que c'eſtoit vn mauuais pays & qu'il ne vouloit rien qui vint de là. Tellement qu'il commanda que par deſpit d'un tel acte on chaſſaſt tout ce qui feroit d'Auuergne, en ſa maiſon et meſmes ſon mulet, & que, pour luy faire plus de honte, on luy oſtaſt ſa bride, ſa ſelle & ſes quatre fers; & meſmes voulut qu'on chaſſaſt des fromages d'Auuergne qu'il auoit faict venir pour trouuer le vin meilleur » (*Le quatrieſme des Bigarrures; apophthegmes du sr Gaullard*, p. 29). Marot au moins déclarait vouloir ſ'en tenir aux paroles.

(1) Cette épigramme, avec les cinq ſuivantes, fut compoſée au cours de la terrible épidémie de 1531 qui enleva Louiſe de Savoie & qui, pendant trois mois, tint Marot entre la vie & la mort. Le fléau avait fait ſon apparition dans le courant de mars; notre poète tomba malade en avril & il fut en danger juſqu'au commencement de juillet. Sa convaleſcence ſe prolongea pendant ſix mois à travers les rigueurs de l'hiver (voyez tome I, p. 162 à 170, et tome II, p. 182). Les ſoins, du reſte, ne manquaient point à Marot, car, ainſi qu'il le raconte lui-même dans une de ſes épîtres (voyez t. III, p. 188, vers 69), chaque jour un médecin du roi venait « lui taſter le poul » pour l'empêcher « d'aller à quia ». Par un ſentiment de

Vray eſt, que yuer foible, froid et griſon (1),
Nuiſt à nature & ſa vertu reprime :
Mais ſi voulez, ſi aurez vous l'eſtime
De me guerir ſans la neufue ſaiſon :
Parquoy, monſieur, ie vous ſupply en rythme
Me venir veoir pour parler en raiſon.

reconnaiſſance ſans doute, Marot a voulu adreſſer des vers de remerciements à chacun de ſes médecins & c'eſt le docteur Braillon qui ouvre la marche. Voici quelques nouveaux détails pour compléter les renſeignements que nous avons déjà donnés ſur cette célébrité de l'époque (tome III, p. 188, note). Louis Braillon, en raiſon ſans doute de ſa réputation, était attaché dès longtemps à la Conciergerie. Dans le procès de Saint-Vallier, il eſt conſulté pour ſavoir ſi l'accuſé eſt en état de ſupporter une nouvelle application de la torture & il répond négativement (G. Guiffrey, *Procès de Iehan de Poytiers*, p. 133-134). Auſſitôt que Louiſe de Savoie, lors de cette épidémie de 1531, reſſentit les premières atteintes du mal, elle fit appeler à ſon chevet le docteur à la mode &, dit un hiſtorien de l'époque, « elle eſtoit pleine d'eſperance de pouuoir recouurer ſa ſanté ſuiuant l'aſſurance que luy en donnoit Braillon, medecin de grande eſtime » (Du Haillon, *Hiſt. gén. des rois de France*, t. II, liv. XXXII). Il eſt vrai qu'avec toute ſa ſcience il ne réuſſit point à la ſauver. Cette année 1531 fut du reſte pleine de fatigues & de dangers pour Louis Braillon, & à un dévouement exceptionnel François Ier voulut accorder une exceptionnelle récompenſe, comme le prouve la mention ſuivante que nous trouvons ſur le rôle des acquits au comptant : « 21 juin 1531. — A Braillon, medecin, la ſomme de cent cinquante liures tournois que le roy luy a donnée de creue oultre soixante quinze liures tournois qu'il a par chaſcun an ſur les amendes de la court de Parlement à Paris pour ſes peines & vaccations d'aller reuiſiter les priſonniers en la Conciergerie du Palais. — 24 juin 1531. — Don à Me Louis Braillon, docteur en medecine, de la ſomme de cent livres pariſis par chaſcun an à prendre ſur les deniers prouenans des exploictz & amendes de la court de Parlement ... en conſideration des grans peines & labeurs qu'il prent iournellement à aller viſiter les priſonniers mallades eſtans en la Conciergerie du Palais » (Arch. nat., J. 960, cah. 3, fol. 26). Il ceſſe de figurer en 1542 ſur la liſte des médecins du roi (B. N., ms. 7856, fol. 938, & auſſi Arch. nat., H. 1780, fol. xx); ce ſerait donc aux approches de cette année qu'il faudrait fixer ſa mort.

(1) Ces vers nous diſent clairement à quelle période de la maladie de Marot ils furent compoſés. Marot touchait à la guériſon. Pour arriver à ce réſultat, il avait fallu neuf longs mois, comme les compte ailleurs le poète (tome III, p. 189, vers 79). Neuf mois à partir du premier

XXXIV. — A monſieur Akakia, medecin, qui luy auoit enuoyé des vers latins (1).

(1531.)

TES vers exquis, ſeigneur Akakia,
Meritent mieulx de Maro le renom,
Que ne ſont ceulx de ton amy, qui a

Titre : *Huictain reſponſif aux vers precedens* (a).
Reſponſe aux Vers Latins que luy auoit enuoyez Monſieur Akakia Médecin (b).
Vers. 2. *Meritent mieulx de Marot le renom* (c).

(a) P. Roffet, nov. 1532, févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. (*Dans ces éditions, le quatrain latin d'Akakia précède les vers de Marot.*) — (b) Ét. Dolet, 1538; Séb. Gryphius, ſ. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543. — (c) D. Ianot, 1538.

jour de la maladie de Marot nous conduiſent tout juſte en décembre 1531.

(1) Nous avons déjà fait connaiſſance avec le docteur Akakia, auquel le poète envoie cette épigramme (voyez t. III, p. 188, vers 71). Dans ſon épître *au Roy* (*ibid*) à l'occaſion de la même maladie dont il ſ'agit ici, Marot nous apprend que le docteur alternait ſes viſites avec deux autres collègues. Un jour, pour diſtraire ſon malade, il prit fantaiſie au docteur Akakia de lui envoyer en guiſe de médecine les vers latins ſuivants :

Mart. Akakiæ ad Clementem Maronem Tetrastichon.

Si mihi tam dives, Maro quam tibi vena fuiſſet
Carmina speraſſes his meliora dari.
Quœ ſi ſpectaris, non ſunt te munera digna.
Sin animum, haut dubito quin tibi grata ſient.

Marot ne pouvait laiſſer ces amabilités ſans réplique; il y répondit par ſon épigramme.

Aux renſeignements que nous avons déjà donnés ſur le docteur Akakia, ajoutons les détails ſuivants. D'abord, un ingénieux badinage ſur ſon nom grécifé d'après une mode alors aſſez répandue :

Martinum ſpecta qui cum ſit criminis expers
Innocuusque, acacus meruit de nomine dici.

C'eſt Jean de Laſoſſe qui fait cet éloge du docteur dans ſon poème *Contre l'antimoine*. Akakia était venu de bonne heure à Paris, où il ſuivit les cours de Jean du Jardin qui avait tranſformé ſon nom en Hortenſius. Ses brillantes aptitudes lui aſſurèrent une rapide carrière; en 1524, il était doyen de la Faculté; lors de la fondation du Collège de France, le roi

Auec Maro confinité de nom (1).
Tes vers, pour vray, ſemblent coups de canon :
Et reſonnance aux miens eſt ſi petite
Qu'aux tiens ne ſont à comparer, ſinon
Du bon vouloir que ta plume recite.

Vers 6. *Et reſonnans aux miens eſt ſi petite* (a).

(a) I. Steels, 1539.

XXXV. — A monſieur Le Coq, qui luy promettoit gueriſon (2).

(1531.)

LE chant du coq la nuict poinct ne prononce,

Titre : *Sixain a Monſieur Le Coq qui, par une lettre reſponſive, promectoit gueriſon audict Marot* (a).

(a) P. Roffet, nov. 1532, févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; I. de Channey, ſ. d.; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539.

le déſigna pour la chaire de médecine. Il était attaché tout ſpécialement à la perſonne de François Iᵉʳ, comme ſemble l'indiquer le don de ſept aunes & demie de drap noir qui lui furent attribuées pour porter le deuil du ſouverain (B. N., *Coll. Clairambault.* Mélanges; Saint-Eſprit, 1216, fol. 19). Sous Henri II, nous le retrouvons avec Fernel ſoignant les enfants du roi (*Lettres de Dianne de Poytiers*, p. 49). Il mourut en 1551. Il avait épouſé une dame, Marie Chauveau, qui partagea ſa ſépulture dans l'égliſe de Saint-Germain-l'Auxerrois (Baugier, *Mém. hiſt. de Champagne*, t. II, p. 362). Ses fils furent médecins comme lui & continuèrent la réputation de la famille.

(1) Cette analogie du nom de Marot avec le prénom de Virgile attira à notre poète auſſi bien les éloges que les railleries. Tantôt c'étaient ſes admirateurs qui, comme Akakia, profitaient de cette ſimilitude pour mettre ſur le même rang le poète français & le poète latin. Nous pourrions citer dans les deux langues de nombreux exemples empruntés à ceux qui honoraient Marot comme le maître inconteſté. Mais il y avait auſſi les détracteurs qui trouvaient dans cette conformité un prétexte pour conclure à la différence de talent. A titre d'exemple, nous rappellerons ſeulement ces vers de François Sagon :

Maro ſans T eſt excellent poète,
Mais auec T il eſt tout corrompu...
Tourné ſans T c'eſt le latin de Romme,
Droict auec T le françois d'vn ſot homme.

(2) Le docteur Le Coq faiſait partie de cette trinité médicale

Ains le retour de la lumiere abſconſe (1) :
Dont ſa nature il fault que noble on tienne.
Or, t'es monſtré vray coq en ta reſponſe,
Car ton hault chant rien obſcur ne m'annonce,
Mais ſanté viſue, en quoy Dieu te maintienne.

dépêchée par le roi pour venir de trois jours l'un tâter le pouls de Marot (voyez tome III, p. 188, vers 71). Ainſi que l'indique la variante du titre, ces vers ſuccédaient comme remerciements à une lettre du docteur qui n'était elle-même qu'une réponſe à une autre épître où le poète interrogeait ſon médecin ſur la gravité de ſon mal. Ni l'une ni l'autre de ces deux pièces ne ſont parvenues juſqu'à nous.

Le docteur Le Coq, que l'on rencontre tour à tour avec le prénom d'Antoine et celui de Guillaume, figurait, comme ſes deux confrères, ſur les états de la maiſon du roi (B. N., ms. 7856, fol. 940). Attaché d'abord à la perſonne de Louiſe de Savoie (B. N., ms. 3054, fol. 27), il venait d'entrer au ſervice du roi après la mort de la régente. En 1538, il occupait le ſiège de doyen à la Faculté de médecine. Il compoſa pluſieurs ouvrages de thérapeutique & ſ'occupa particulièrement des maladies vénériennes. A propos d'une de ces conſultations que rendaient très fréquentes certains accidents de ſanté familiers au roi, on raconte de lui une boutade qui prouve que la franchiſe brutale de l'homme de ſcience ne reſpectait même pas la majeſté royale (voyez t. III, p. 63, note).

Nous penſons qu'il faut diſtinguer le docteur de Marot d'un certain Jacques Le Coq « qui fut envoyé au royaume d'Eſcoſſe ... pour viſiter & panſer la royne dudict pais ». Cette princeſſe, comme on ſait, ne tarda pas à ſuccomber à une affection de poitrine (Arch. nat., cah. 2, pièce 16). Il eſt permis de ſuppoſer toutefois que ces deux perſonnages étaient de la même famille.

Au moment où Marot écrivit ces vers, la période aiguë de la maladie devait être paſſée, car dans cet effort même de compoſition, quelque faible qu'il puiſſe paraître, on trouve la preuve que le poète avait déjà repris poſſeſſion de lui-même & que la convaleſcence était commencée. En raiſonnant ſur ces données, ces vers trouveraient leur place vers la fin de l'année 1531.

(1) Notre poète laiſſe rarement échapper l'occaſion de ſe livrer à ce genre de badinage ſur le noms des perſonnes auxquelles il adreſſe ſes vers. Nous pourrions rappeler comme exemples les épîtres au cardinal Du Prat (t. III, p. 96, vers 17) & à M. Du Tertre (t. III, p. 201, vers 8). Si ces jeux de mots ne ſont pas toujours d'un goût irréprochable, celui-ci a au moins le mérite d'être de bon augure pour le poète malade. En effet, Marot ſ'empare ici du préjugé populaire d'après lequel le chant du coq annonçait le retour du jour.

Cette tradition a pour elle une

XXXVI. — Audict Coq (1).

(1531.)

SI le franc coq, liberal de nature,
N'eſt empeſché auec ſa gelinotte (2),
Luy plaiſe entendre au chant que ie luy notte,
Et viſiter la triſte creature
Qui en ſa chambre a faict cette eſcripture,
Mieulx enfermé qu'en ſa cage linotte.

Titre : *Autre Sizain audit Coq* (a).
Vers 3. *Luy plaiſe entendre au chant que ie ly note* (b).

(a) P. Roffet, nov. 1532, févr. et juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. — (b) P. Roffet, nov. 1532, févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; I. de Channey, ſ. d.; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539.

certaine antiquité. Sans remonter plus loin, nous en trouvons la trace dans Eunius : « Silentio noctis, dit-il en parlant des coqs, favent faucibus ruſſis cantu plauſuque premunt alas » (Cicéron, *De divinatione*, II, xxvi). Cela voudrait dire ſeulement que les coqs ne chantent point la nuit. Mais ſaint Ambroiſe va plus loin & quelque part dans ſes écrits il baptiſe le coq de « præco diei ». Les naturaliſtes affirment que ce volatile chante la nuit tout comme le jour. Dans la penſée de Marot, le coq dont les notes ſtridentes ſaluent les premières clartés du jour était l'emblème de la vie par oppoſition à la nuit, ſymbole de la mort.

(1) Nous avons placé ces deux pièces ſuivant l'ordre adopté dans les éditions antérieures de notre poète; mais il ſemblerait plus logique de mettre première la pièce où Marot ſollicite une viſite du docteur Le Coq pour la faire ſuivre des vers où il le remercie de cette viſite. Nous avons cru devoir néanmoins, à défaut d'indications déciſives, reſpecter l'ordre adopté par Marot lui-même dans ſon édition la plus ancienne, préparée par lui bien peu de temps après ſa maladie. Il faut enfin remarquer que dans l'épigramme précédente ce n'eſt point d'une viſite, mais d'une « reſponce » que Marot remercie ſon médecin.

(2) La femme du docteur Le Coq eſt reſtée introuvable pour nous, malgré les plus patientes recherches. C'était ſans doute quelque bonne bourgeoiſe qui, fidèle au foyer domeſtique, a vécu dans une honnête obſcurité.

XXXVII. — A monſieur L'Amy, medecin (1).

(1531.)

AMY de nom, de penſée & de faict,
Qu'ay ie meſfaict que vers moy ne prends voye ?
Graces à Dieu tu es dru et refaict,
Moy plus deffaict que ceulx que mortz on faict :
Mort en effect ſi Dieu toy ne m'enuoye,
Et ne pouruoys au mal qui me deſuoye.
Que ie te voye, à demy ſuy guery :
Et ſans te veoir à demy ſuy pery.

Titre : *Huictain a monſieur L'Amy auſſy medecin, nouuellement ſorty de maladie* (a).
Vers. 3. *Graces a Dieu tu es bien reſfaict* (b).
6. *Brief ne pouruoye au mal qui me deſuye* (c).

(a) P. Roffet, nov. 1532, févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; I. de Channey ſ. d.; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. — (b) Éd. 1537 A; D. Ianot, 1538. — (c) P. Roffet, nov. 1532, févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; Ét. Dolet, 1538; Séb. Gryphius, ſ. d.; I. Steels, 1539; G. Corrozet, 1539; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542.

XXXVIII. — A Pierre Vuyard (2).

(1531.)

CE meſchant corps demande gueriſon,
Mon frere cher : & l'eſprit (au contraire)

Titre : *Dizain a Pierre Vuyard, ſecretaire dudict ſeigneur* (a).

(a) P. Roffet, nov. 1532, févr. & juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534,

(1) Dans la correſpondance de Gui Patin, il eſt fait mention d'un médecin du même nom qui mourut fort jeune encore vers la fin du XVIe ſiècle (*Lettres de Gui Patin*, éd. Reveillé-Pariſe, t. I, p. 282). Malgré la reſſemblance de nom, la différence d'âge ſuffit pour indiquer la diſtinction à faire entre les deux perſonnages. Toutefois, il reſſort de cette coïncidence qu'il exiſtait probablement au XVIe ſiècle une famille du nom de L'Amy qui avait fait ſouche de médecins.

(2) Cette pièce comme les précédentes ſe rattache à l'époque de la convaleſcence de Marot. La

Le veult laiſſer comme vne orde priſon :
L'vn tend au monde & l'autre à ſ'en diſtraire.
C'eſt grand pitié que de les ouyr braire (1) :
— Ha (dit le Corps) faut il mourir ainſi?
— Ha (dit l'Eſprit) faut il languir icy?

1535; I. de Channey, ſ. d.; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Iannot, 1538; I. Steels, 1539. (*Dans ces éditions, cette pièce ſe trouve à la ſuite de vers adreſſés au duc de Guiſe.*)

place à lui aſſigner peut varier entre la fin de l'année 1531 & le commencement de 1532. Quant à l'ami de Marot auquel ces vers ſont adreſſés, nous avons déjà donné précédemment tous les détails que nous avions pu réunir ſur ſon compte (voyez t. III, p. 178 & 179). Pierre Wyart était au nombre des ſerviteurs de la maiſon de Guiſe. Les princes lorrains paraiſſent avoir toujours accueilli Marot avec bienveillance. De ſon côté, le poète n'était point négligent auprès d'eux, car il voyait là une influence utile à ménager (voyez tome III, p. 174). Ainſi ſ'expliquent les relations de Marot & de Pierre Wyart, qui avaient pris à cette époque un caractère particulier d'intimité. Marot avait tout fait, du reſte, pour gagner l'amitié de Pierre Wyart. Un jour que celui-ci avait perdu ſon cheval, Marot compoſa une requête à l'adreſſe de Mme de Lorraine (voyez t. III, p. 178) & les vers du poète valurent à ſon ami un autre cheval. Bien plus, pour conſoler Pierre Wyart de la perte de cet incomparable courſier, Marot en célébra les vertus dans une épitaphe rimée (voyez aux *Épitaphes*). Pierre Wyart n'avait point ſans doute oublié ces bons offices qui remontaient à l'année 1530, au moment où les princes lorrains étaient venus féliciter François Ier du retour de ſes enfants. Auſſi, à la nouvelle de la maladie de Marot, il ſ'en était ſouvenu & lui avait envoyé l'expreſſion d'une affectueuse ſympathie, comme nous le prouvent ces vers de remerciement.

(1) Marot ſ'eſt viſiblement inſpiré dans cette épigramme d'une pièce de Villon, le *Débat du cueur & du corps*. Dès cette époque, Marot devait préparer ſon édition des *Teſtaments* qui parut l'année ſuivante. Vivant en communauté et penſées avec l'auteur dont il allait publier les œuvres, il ſubiſſait une certaine influence de contact.

Jean Voulté, l'un des poètes latins les plus érudits du temps de Marot a donné de cette épigramme la traduction ſuivante :

Ex vernaculo Maroti
ad B. Curtium.

Hoc corpus miſerum petit ſalutem,
Frater chare mihi, ſed hoc reſolvi ut
Fœdo a carcere, ſpiritus peroptat.
Mundum hoc ſomniat, hic ſolutus eſſe.
Audire heu lachrymas grave eſt duorum.
Ah ſic (corpus ait) mori neceſſe eſt?
Ah ſic (ſpiritus) hic diu immorandum?
I, te ſuavius opto (corpus inquit).
I, nos (ſpiritus) error urget idem.
Aſt fiat Domini Dei Voluntas.

(*I. Vulteii Epigrammata,* Lyon, 1537.)

— Va (dit le Corps) mieux que toy ie ſouhaite.
— Va (dit l'Eſprit) tu faulx, & moy auſſi
Du ſeigneur Dieu la volonté ſoit faicte.

XXXIX. — Du Roy & de Laure (1).

(1533.)

O Laure, Laure, il t'a eſté beſoing
D'aymer l'honneur & d'eſtre vertueuſe,

Titre : *Du Roy qui fit l'epitaphe de Laure* (a).

(a) M. C. ms. 748.

(1) On trouvera dans notre *Vie de Clément Marot* (tome I, p. 189 à 192) des détails ſuffiſamment explicites ſur la viſite faite en ſeptembre 1533 par François I[er] au tombeau de Laure, amante de Pétrarque, tombeau récemment découvert par le poète lyonnais Maurice Scève dans l'égliſe des Cordeliers d'Avignon. Nous ne reviendrons pas sur ces détails, auxquels nous renvoyons le lecteur.

Il ne paraît guère douteux que cette ſépulture était en effet celle de la Laure de Pétrarque. Mais quelle était cette Laure ? La queſtion eſt plus controverſée. Il n'eſt pas du tout certain, en effet, que, ſelon la légende généralement admiſe, la dame de Pétrarque ait appartenu à la famille de Sade. Dans une étude de M. de Berlue-Perussis (*François I[er] à Avignon*, 6[e] volume de la Société littéraire d'Apt), l'auteur dit, sans se prononcer : « Quelques auteurs prétendent que lorſque le poète parle de l'origine *antique et royale* de Laure, il ne ſaurait être queſtion de la famille de Sade qui eut pour origine des chenevaſſiers, *canabaſſerii*, des environs d'Avignon. Ils ſeraient plutôt portés à voir, dans Laure, un membre de la famille de Gautelmi, très ancienne en Provence, et qu'on ſaiſait deſcendre des rois d'Écoſſe. Ils baſent leur opinion ſur ce fait qu'un Audibert de Gautelmi était viguier d'Avignon en 1341 et qu'il avait une fille du nom de Laure. En outre, d'après de nombreux auteurs, la Laure de Pétrarque fut élevée par Phanète de Gautelmi, ſa tante. Enfin, les armes découvertes ſur la pierre de ſon tombeau, une croix et une roſe, ſont préciſément celles des Gautelmi. Sans vouloir approfondir une queſtion auſſi délicate, il faut se contenter de conſtater qu'au XIV[e] ſiècle la famille de Sade avait ſa ſépulture de famille dans l'égliſe des Cordeliers d'Avignon, puiſqu'on lit, dans le teſtament d'Hugues de Sade, mari de Laure, selon les uns, ſon parent, ſelon les autres, en date du jeudi 23 juin 1407 :

« *Et eligo corpori meo ſepulturam in eccleſia Fratrum Minorum Avenionenſium*, *in capella*

Car Françoys roy (fans cela) n'euft prins foing
De t'honorer de tumbe fumptueufe (1),
Ne d'employer fa dextre valeureufe,
A par efcript ta louenge coucher (2) :
Mais il l'a faict, pour aultant qu'amoureufe
Tu as efté de ce qu'il tient plus cher.

in qua eft fepultus dominus pater meus. »

Une autre queftion non moins controverfée eft de favoir fi le fonnet écrit fur parchemin que trouva Maurice Scève dans le fépulcre de Laure eft réellement l'œuvre de Pétrarque ou celle d'un autre poète agiffant foit comme mandataire de Pétrarque, foit comme mandataire de la famille de Laure. Après les deux quatrains & les deux tercets du fonnet régulier fe trouve, en effet, difposé comme une fignature, et précédant un quatrain fupplémentaire, le mot *Ofeul* qui, f'il n'eft point le nom du poète en queftion, vient là d'une manière tout à fait incompréhenfible.

(1) François Ier ordonna que le tombeau de Laure fût reconftruit. En font foi ces vers de Marot, auffi bien que ceux de Saint-Gelais intitulés : *Sur le fépulchre de Mme Laure faict par le Roy en Avignon :*

Ce fepulchre eft la reftauration [rités...
Des grands honneurs que Laure a mé-

L'ordre royal fut accompagné d'un don de mille écus d'or. Mais l'intention ne fut pas remplie. Il faut ajouter qu'aucune trace de cette donation ne fubfifte dans les papiers du couvent des Cordeliers, confervés aux Archives départementales de Vaucluse. Il eft vrai que ces comptes préfentent de nombreufes lacunes.

On montre pourtant à Avignon, dans les jardins du Musée Calvet, un cippe de pierre qu'on nomme « tombeau de Laure ». Mais ce monument n'a rien d'authentique. Et voici fon hiftoire. Nous avons conté (t. I, p. 192, n. 1) comment, au XVIIIe fiècle, un Anglais malhonnête déroba, en corrompant le gardien de la facriftie, la boîte de plomb exhumée par Maurice Scève & la médaille qu'elle contenait. En 1823, un autre Anglais, Sir Charles Kelfaal, voulut réparer autant qu'il était en fon pouvoir le larcin de fon compatriote. Il vint à Avignon et fit ériger à fes frais, dans l'églife des Cordeliers & à la place approximative du caveau de Laure, une colonne dans le goût antique qu'il décora d'une plaque de marbre blanc portant cette infcription :

Quo clarius notefcat locus tam indigenis quam peregrinis ubi requiefcit Laura illa, Petrarcæ amor, hunc cippum pofuit Carolus Kelfaal, anglicus, per Avenionem iter faciens, anno Sal. MDCCCXXIII. Nil amplius addere optime monent nota haec regii poetae carmina.

Au-deffous de l'infcription latine était, en effet, reproduit un quatrain de l'épitaphe confacrée à Laure par François Ier.

(2) Allufion à l'épitaphe rimée par François Ier en l'honneur de la dame de Pétrarque (voyez ce huitain, tome I, p. 191).

XL. — Il conuie trois poëtes à difner (1).

(1533.)



DEMAIN que Sol veult le iour dominer,
Vien Boyffonné (2), Villas (3) & la Perriere (4),

Vers 2. *Vien Boyffonné*, *Villars & la Perriere* (a).

(a) M. C. ms. 748.

(1) Cette invitation à dîner, — ou plutôt à déjeuner, car jadis on dînait à midi, — fut lancée par Marot à fes trois amis lors de fon voyage à Touloufe, où il accompagna François I[er] au mois d'août 1533 (voyez tome I, p. 188).

(2) Jean de Boyffonné, profeffeur de droit et docteur régent de l'Univerfité de Touloufe, en 1530, par la fuite membre du Confeil de Chambéry, était riche et fort érudit. Dans son *Pantagruel* (l. III, ch. xxix), Rabelais le qualifie de « très docte & très vertueux ». Il était auffi l'ami de Dolet qui lui dédia le troifième livre de fes poéfies latines (voyez la thèfe de G. Guibal, *De Joannis Boyffonei vitâ*, 1863; voyez auffi La Faye, *Annales de Touloufe*, tome II, p. 77).

Boyffonné compofa lui-même un très grand nombre de vers latins; il poffédait fi parfaitement la langue de Cicéron qu'il écrivait toujours à fes amis en latin. La bibliothèque de Touloufe conferve un manufcrit de 300 pages (*Epiftolæ Boyffonæi & aliorum mutuæ*) qui contient, fur l'ignorance de Marot en cette matière, un curieux jugement, lequel confirme celui de Sagon. Boyffonné écrit à Jacobus Delexius(?) qui voulait introduire Marot comme perfonnage dans un de fes dialogues : « ... In primis non placet quod Clementem Marotum introducis tractantem forenfia & de latinis dictionibus differentem, quando *Marotus latine nefcivit* & fi quantum ad rithmos gallicos attinet nemo fuit illo felicior, nec forum attigit unquam, quod ipfe quodam loco teftatur... (&c.) »

Dans un autre manufcrit (*Boyffonei poemata*) on voit une pièce relative aux querelles des poètes, *genus irritabile*. A propos de Sagon & de La Huetterie, Boyffonné écrit :

... Sagonus &
Hutterus quibus Marotum verfibus
Profcindere audent? Quid Marotus non [facit.
Ut gratiam referat parem?

On y lit encore une épitaphe

Ie vous conuye auec moy à diſner,

de vingt-quatre vers : *De Maroto poetâ gallico defuncto,* qui prouve que, juſqu'au bout, Boyſſonné demeura l'ami du poète. Enfin, d'autres pièces ſont adreſſées à Salmon Macrin, à Vulteius, à Duchier, à Chriſtophe Richier, à Hugues Salel, à Maurice Scève, à George Selve, évêque de Lavaur, à Guillaume La Perrière, &c.

Mais le ſavant juriſconſulte ne maniait pas ſeulement le vers latin. Un autre manuſcrit de la bibliothèque de Toulouſe contient ſes vers français : *Trois centuries de dizains.* Pluſieurs concernent Marot que Boyſſonné défend âprement contre ſes détracteurs. Voici quelques échantillons de ces vers :

De celluy qui dit Marot ne scavoir rien en rithme :

En debatant ces iours de quelques rithmes
Pour veoir le prix quel le meriteroit,
Un aultre & moi gaiger argent nous [miſmes
Et que gaignaſt celluy qui vray diroit.
Ung aſſiſtant pour veoir qui iugeroit
Nomma Marot : lors laultre, tout plain [d'yre,
« Ie ne veulx pas (dit-il) croire à ſon dire,
Et ſi ne veulx tel iuge de ma part. »
Alors ie dis : « Vous eſtes ung veau, sire,
Puyſque nyes le prince de ceſt art. »

Contre celluy qui dit Marot nestre rien :

Gros veau, tu dis que Marot ce neſt rien
Pour conferer a ta diuine rithme,
Et touteſſoys le prince terrien,
Le Roy François en faict compte & l'eſ- [time.
C'eſt bien poli auſſi d'une aultre lime :
Son ouurage eſt de trop meilleure taille
Et ſon coſteau d'une aultre façon taille
Dont ung ſien vers des tiens plus de dix [vault.
Veulx tu ſcauoir le droit nom qu'on vous [baille?
A lui Maro en rithme ; à toy, Marault.

Voici une pièce adreſſée à Marot lui-même :

A Marot.

Tu ne doibs point hayr du tout Sagon,
Car bien t'a faict trop plus que tu ne croys.
Combien que toy feuſſes le paragon
De tous rimeurs, par la commune voix,
Si t'a il faict ce bien là que tu veoys,
Que tes eſcripts de prime on va louant,
Ce que de vrays ne cogneus par auant.
Il eſt grand cas de faire bon ouurage :
Mais croy, Marot, que d'ung homme [ſçauant
N'eſt pas petit auoir le teſmoignage.

(3) On ſerait tenté, à première vue, d'identifier ce Villas, ſur lequel nous n'avons aucun renſeignement, avec le Vignals ou Vignas « thoulouzan, eſcolier à Bourges », qui écrivit à Marot en 1531 au moment de ſa maladie & lui envoya un rondeau (voyez tome III, p. 197). Mais la lecture des dizains de Jean Boyſſonné détruit cette hypothèſe. C'eſt bien Villas qu'il faut lire ou plutôt Villars, ainſi que le prouvent à la fois & le manuſcrit de Chantilly & les vers de Boyſſonné. Voici l'appel que ce dernier adreſſe à ſon concitoyen en lui annonçant l'arrivée de Marot à Toulouſe, vers qui, vraiſemblablement, furent lus au déjeuner dont il eſt ici queſtion :

A Villars de la venue de Marot.

Puys que Marot, comme l'on dict, arriue,
Il nous faut mettre en la main noſtre [plume,
Et que chaſcung de ſon quartier eſcriue
Forgeant ouurage affine ſur l'enclume
De purité. Sus, Villars, qu'on allume
Tous les fourneaulx de rhetorique fine,
Et ces metaulx, ſortans de rude myne,
Que l'on les purge auant que preſenter
Au grand forgeur Marot : qu'on les [affine,
Si nous voulons tel ouurier contenter.

(4) Guillaume de La Perrière, touloufain, eſt l'auteur de pluſieurs ouvrages d'Emblèmes, tous publiés vers le milieu du XVIe ſiècle. Il a fait en proſe le

Ne reiectez ma femonce en arriere :
Car en difnant, Phebvs par la verriere
(Sans la brifer) viendra veoir fes fuppoftz,
Et donnera faueur à noz propos,
En les faifant dedans noz bouches naiftre.
Fy du repas qui, en paix & repos,
Ne fçait l'efprit (auec le corps) repaiftre.

Vers 7. *Et donnera faueur a nos propos* (a).

(a) M. C. ms. 748; Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, f. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iufte, 1539; A. Bonnemère, f. d.; I. Bignon, f. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543.

[XLI. — Douzain.]

(*Inédit.* — Ms. de Lausanne.)

(Vers 1533.)

AU iugement d'entre nous autres faiges
Où prefidoit Mynos ardentibus (1),

Titre : *Folle fantaifie* (a).
Vers 1. *Au grand confeil d'entre nous autres faiges* (b).

(a, b) B. S. ms. 189, B. — Dans le ms. de Soiffons 189, B, cette épigramme fe termine par ces mots : « Et pour caufe. »

Miroir politique, imprimé à Lyon chez Macé Bonhomme en 1555. Il a écrit également les *Annales de Foix*.

(1) Il f'agit vraifemblablement de Jean de la Barre, prévôt & bailli de Paris, qui avait, parmi fes attributions, la connaiffance des procès d'héréfie. Marot, dans l'*Enfer*, a déjà appliqué le furnom de Minos à ce perfonnage (voyez tome II, p. 163). Comme Jean de la Barre mourut en 1534, ces vers feraient antérieurs. En effet, la pièce fuivante, qui eft la réponfe à celle de Marot, indique par l'allufion au « faux Girardibus » que cette polémique eft un épifode de la guerre des placards de 1533, entre les partifans de Noël Béda & ceux de Girard Rouffel :

Response tres bonne a ceste folle fantaisie :

Au grant Sabat d'entre nous hereticques
Où prefidoit ce faux Girardibus,
Apres auoir reprouue comme inicques
De noz decretz les euidens abbuz,
Interdifons comme auteurs de rebus
A chafcun maifire ou fils de pedaguogue
N'interpreter en noftre finagogue
Juifs ne palutz, car riens n'y entendons,
Et fur ce point a noz freres mandons
N'ymproperer les prudens de Sorbonne
Ou autrement croiez que pretendons
Eftre bruflez ; ainfi le Roy l'ordonne
Et pour grant bien.

(Bibl. de Soiffons, ms. 189, B, fol. 61.)

Apres auoir reuolu les paſſages
De nous decretz deduitz par Cornibus (1),
Interdiſons, come iuges d'abutz,
Qu'il n'y ayt maiſtre ne pedagogue
Aye alleguer en noſtre ſynagogue
Grec, ne hebrieu, & ce ſur telle amande
Que de trois ans nayt ce qu'il demande
De nous honneurs : eniognons au ſurplus
Que [faculté de] Sorbonne luy mande
Que de la foy il ne ſ'en meſle plus.

Vers 3. *Après auoir reſolu les paſſaiges* (a).
6. *A vng chaſcun ſoit maiſtre ou pedagogue*
De nalleguer en noſtre ſynagogue (b).
9. *Que de quatre ans n'aura ce qu'il demande* (c).
11. *Que on dye au roy que ſa bonne* [*Sorbonne*] *luy mande* (d).

(a, b, c, d) B. S. ms. 189, B.

XLII. — De la royne de Nauarre.

(Vers 1533.)



ENTRE aultres dons de graces immortelles,
Madame eſcript ſi hault & doulcement (2),

(1) Pierre Cornuon de Corne, dit de Cornibus, profeſſeur à vingt ans au Collège de Navarre, théologien & prédicateur réputé, gardien (c'eſt-à-dire ſupérieur) du couvent des Frères Mineurs de Saint-François. Il combattit avec acharnement les hérétiques. Il mourut à peine âgé de trente ans, en 1542. Henry Eſtienne, dans ſon *Apologie pour Hérodote*, parle ainſi de la mort du cordelier De Cornibus : « Chacun ſçait que ce vilain mourut de la vérole : les boutons de laquelle lui eſtans sortis & le rendant rouge, le peuple qui le voyoit porter en terre (car il y fuſt porté en ſon habit & à face deſcouuerte) ſe perſuadoit ceſte rougeur eſtre procedée de ce qu'il eſtoit deuenu ſeraphin. »

(2) Cette pièce ſe place entre

Que ie m'eſtonne en voyant choſes telles
Qu'on n'en reçoit plus d'eſbahyſſement (1).
Puis quand ie l'oy parler ſi ſagement
Et que ie voy ſa plume trauailler,
Ie tourne bride, & m'eſbahy comment
On eſt ſi ſot de ſ'en eſmerueiller.

XLIII. — Clement Marot ſur la deuiſe de Iean le Maire de Belges (2), qui eſt : de peu aſſez.

(*Inédit* (3). — Bibl. de Verſailles, G. 25.)

(1533.)

DE peu aſſez ha cil qui ſe contente;
De prou n'ha rien celluy qui n'eſt content :
Eſtre content de peu eſt vne rente

1526 (puiſque Marguerite d'Angoulême y eſt qualifiée reine de Navarre) & 1538, date de ſa publication. Mais elle n'eſt point dans le manuſcrit de Chantilly, ce qui indique qu'elle ne fut compoſée ni pendant ni après l'exil de Marot. Elle eſt donc antérieure à 1535. Nous inclinons à croire qu'elle eſt de 1533 & que l'alluſion à la façon d'écrire ſi haute & ſi douce de la reine de Navarre viſe le *Miroir de l'âme pécherеſſe*, œuvre myſtique publiée dès 1531, mais autour de laquelle les polémiques ne ſ'exercèrent qu'en 1533 au moment de ſa réimpreſſion par Antoine Augereau (voyez tome I, p. 195 et ſuiv.).

(1) Le caractère de Marguerite avait déjà pourtant provoqué quelque « ébahiſſement » chez Éraſme qui, dès 1525, écrivait à cette princeſſe :

« Jam pridem enim & miratus ſum & amavi tot prœclara Dei dona in te, prudentiam vel philoſopho dignam, caſtimoniam, temperentiam, pietatem, infractum animi robur & mirum quemdam rerum fluxarum contemptum. Quis enim hæc non ſuſpiciat in tanti regis ſorore, quæ vix reperias in ſacerdotibus ac monachis? Hæc nequaquam commemorarem niſi certum ſcirem te nihil horum tuis viribus tribuere ſed laudem omnem tranſcribere Domino bonorum omnium largitori » (*France proteſtante*, tome VII, *verbo :* Marguerite de Valois).

(2) Sur Jean Lemaire de Belges, voir tome II, p. 16, en note.

(3) Cette pièce ſe trouve ſans indication de nom d'auteur dans le *Miroir de l'âme pécherеſſe* de la « très chrétienne princeſſe Marguerite », reine de Navarre (Paris, Ant. Augereau, 1533), avec

Qui vaut autant que or & argent contant.
Ce n'eſt pas tout ſ'eſiouyr en comptant
Forces ducatz, ſi le deſir ne ceſſe.
Qui en deſir temperé eſt conſtant
Bien dire peut que il ha vraye richeſſe.
Contentement paſſe richeſſe.

XLIV. — De la ſtatue de Venus endormye (1).

(Vers 1533.)

QUI dort icy? le fault il demander?
Venus y dort, qui vous peult commander.
Ne l'eſueillez, elle ne vous nuyra.
Si l'eſueillez, croyez qu'elle ouurira
Ses deux beaulx yeulx, pour les voſtres bender.

Titre : *De la ſtatue de Venus endormie ſur le portal d'un logis* (a).

(a) B. N. ms. 12795; I. de Channey, ſ. d.; I. Steels, 1539.

d'autres pièces de Marot. Mais elle eſt indiquée comme étant de lui dans l'*Amant verd* de Jean Lemaire de Belges (Lyon, Pierre de Tours, 1552). Cette pièce rare ſe trouve à la bibliothèque de Verſailles, à la ſuite d'un traité intitulé : *Brieve doctrine pour eſcripre en françois*, par Florimond de Montfleuri.

(1) Anatole de Montaiglon, dans une note des *Archives de l'Art français* (tome VI, p. 77), conſidère les trois épigrammes ſur Vénus (voyez ci-deſſus les Épigrammes XXX & XXXI) comme ſe rapportant à la même ſtatue. C'eſt là une erreur évidente. D'après les vers mêmes de Marot, on voit que la Vénus de marbre, préſentée au roi en 1531 par Ange-Gabriel Renzi, tenait une pomme, ſuivant le type aſſez reproduit & dont on conſerve des ſimilaires à Rome, à Dreſde, à Londres & même à Paris au Cabinet des médailles. La déeſſe eſt debout, drapée et tend en avant ſon bras comme pour offrir la pomme qu'elle tient à la main (voyez Clairac, *Muſée de ſculpture*, IV, pl. 595). C'eſt la Vénus Victrix qui vient de ſupplanter Junon & Minerve.

Celle dont parle ici Marot eſt, au contraire, une Vénus couchée, endormie, ayant les yeux clos, analogue à celle, de marbre de Paros, qui ſe trouve en Angleterre (collection Bundell) & que Clairac décrit ainſi : « Preſque nue, repoſant nonchalamment ſur ſon manteau qui recouvre la plinthe; la tête, d'un mouvement peu gracieux, retombe avec infiniment de naturel ſur ſon épaule gauche » (*Muſée de ſculpture*, IV, p. 128 & pl. 628).

Nous diſons analogue en tant que poſture, mais non ſemblable, & ce n'eſt ſûrement pas la même. La variante dans le titre, que nous reproduiſons : *Sur le portal d'un logis*, ſuffira à indiquer qu'il ne ſ'agit point d'une ſtatue

XLV. — Remede contre la peſte (1).

(1533.)



RECIPE aſſis ſus vn banc,
De Meance le bon iambon,
Auec pinte de bon vin blanc,

Titre : *Remede contre la peſte, faict par Clement Marot* (a).

Vers 2. *Une rouelle de Jambon.*
Une choppine de vin blanc (b).
3. *Auec la pinte de bon vin blanc* (c).
Auec la pinte de vin blanc (d).

(a) I. de Channey, ſ. d.; P. Roffet, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538. — (b) B. N. ms. 12795. — (c) P. Roffet, 1534; Veuve Roffet, 1534; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538. — (d) A. Bonnemère, 1536.

ni d'une ſtatuette, mais d'un bas-relief ſculpté ſur le portail d'une maiſon.

Il eſt aſſez malaiſé d'aſſigner une date préciſe à cette épigramme & l'on ne peut que tenter de reſſerrer les dates entre leſquelles elle doit vraiſemblablement ſe placer. Elle ne ſe trouve pas dans l'*Adoleſcence clémentine* (1532). On la rencontre pour la première fois, ſous ſon titre actuel, dans l'édition de Dolet, 1538, &, ſous le titre ici donné en variante, dans la contrefaçon aldine de Jean de Channey, ſans date. Or, cette édition de Jean de Channey eſt poſtérieure au printemps de 1533, ainſi que le prouve la préſence dans ce volume du dizain compoſé par Marot en réponſe aux placards des amis de Béda (voyez tome I, p. 187). D'autre part, l'épigramme ſemble antérieure à la fin de 1534, car elle ne figure pas dans le manuſcrit de Chantilly où Marot fit copier pour le connétable, en 1538, les pièces nouvelles compoſées pendant ſon exil à Ferrare (1535-1536) & depuis ſon retour. Ces divers indices conduiſent à ſituer l'édition ſans date de Jean de Channey vers 1534 & l'épigramme de la *Vénus endormie* vers 1533.

(1) Cette épigramme (ſi elle eſt

Ou de cleiret, mays qu'il foit bon,
Boire fouuent de grant randon,
Le doz au feu, le ventre à table,
Auant partir de la maifon,
C'eft opiate prouffitable (1).
A voftre difner vferez
De viandes creufes & legieres,
Bœuf ne mouton ne mangerez,
Car ce font trop dures matieres
Connilz, perdryx fous les paupieres
Pafferez, auffi perdriaulx,
Fuyez vieulx oyfeaulx de riuieres
Et mangez force faifandeaulx.
Ne dormez poinct après difner
Car le dormir eft dangereux,
Et quand ce viendra au fouper,
Beuuez des vins delicieux,
Puis apres, entre deux lincieulx
Allez repofer voftre tefte;
Continuez vn an ou deux,
De troys moys ne mourrez de pefte.

Vers 5. *Boire trois coups à grand randon,*
L'efchine au feu, le ventre à table,
Ains que partir de la maifon,
Cefte opiate eft proffitable (a).
13. *Conilz, perdriz par les paupieres* (b).
16. *Mais mangez force faifandeaux* (c).
19. *Mais quant aviendra au foupper* (d).
24. *De trois mois vous n'aurez la pefte* (e).

(a, b, c, d, e) B. N. ms. 12795.

de Marot) date, non de 1531, car le poète, malade lui-même & en danger de mourir, n'aurait pas fongé à compofer des vers facétieux, mais de feptembre 1533, époque à laquelle le fléau réapparut à Paris, où d'ailleurs il exiftait toujours à l'état endémique. Cette année, des mefures préventives furent prifes par le Parlement. Les maifons infectées devaient être marquées d'une croix de bois au milieu de la porte principale. Ceux qui avaient été malades ou ceux qui avaient des malades chez eux devaient porter par la ville une verge blanche, &c. (B. N., *Coll. Clairambault* 334, fol. 4868).

Mais l'épigramme eft-elle de Marot?

(1) *Recipe* était la formule par quoi les médecins commençaient leurs ordonnances à l'ufage des apothicaires. Quant aux remèdes réellement préconifés contre la

XLVI. — Sur Françoys Villon (1).

(1533.)

PEU de Villons en bon ſçauoir
Trop de Villons pour decepuoir (2).

peſte, ils n'étaient pas très différents de ceux preſcrits par le poète. En voici quelques-uns, empruntés à la thérapeutique du temps.

Jean Thibault, qui ſ'intitule médecin & aſtrologue de l'Impériale Majeſté, écrit : « Tout premièrement, vray eſt que la peſte eſt cauſée de deux principaulx poinctz qui eſt de chault & de froict & engendrée de cinq manieres, toutes commençant par F, aſçauoir : force, femme, faim, froit & frayeur. La premiere eſt de force, eſt à entendre que quant une perſonne ſe eſchaufe, ſoit en jeu de palme ou aultres eſbatemens, à faire quelque beſongne, là où on ſe pourroit efforcer & eſchaufer & que ſus le dict eſchaufement viengne à prendre aucun froit ou vent & auſſy ſouffrir faim, iceluy ou celle ſera en dangier de prendre la peſte... La deuxieſme eſt que ce temps que la peſte regne, tout homme ſe doibt garder d'auoir le moins qu'il pourra compaignie de femmes, ſy ce n'eſt que nature de force le contraigne, dont ce faiſant se eſchaufera le moins qu'il pourra en ſoy eſſuiant les aiſſelles & les aynes quant il aura fait; & puis auant qu'il deſloge du logis qu'il ſe deſjune & deuant le feu, par cette maniere euitera le peril quant à ce point » (*Le treſor du remede preſeruatif de la peſte*).

Antoine Mizault, auteur d'un volume de *Singuliers ſecretz contre la peſte*, eſt très affirmatif : « Le premier remede & ſeul preſeruatif de peſte (dit-il) eſt ſe retirer à Dieu tout-puiſſant... Cela faict & incontinent que vous orrez quelque bruit de peſte au lieu ou vous ſerez, ne differez trouſſer vos quilles & toſt vous enfuir, & bien loing, afin de n'eſtre ſurpris de la beſte peſtilente & qui va aultant nuict que jour & plus viſte qu'un chat maigre. » Dans le même ouvrage, Mizault recommande encore : « Il eſt bon ſ'aſſeurer & boyre du meilleur. »

Oger Ferrier (dans ses *Remèdes préſervatifs de peſte*) opine que « le meilleur remede eſt de ſ'en aller ». Il faut bien ſe garder des remèdes empiriques dont voici quelques-uns : « Il y en a qui prennent tous les jours deux ou trois gouttes de l'huyle de ſcorpions avec de l'eau de réfort. D'autres qui font bruſler les grenouilles & prennent une drachme de la poudre auec un peu de gingembre. Les autres, qui boyuent leur urine toute chaude ou de la lexive ou du jus d'oignon blanc auec du vinaigre ou, le matin à jeun, attirent l'air des latrines; leſquelz ſont dignes d'être vilainement malades auec leurs vilains remedes. » Et le même Oger Ferrier fixe le menu comme ſuit : « Il faut manger

XLVII. — C. Marot au Roy, noftre fouuerain.

(1533.)

SI en Villon on treuue encor à dire,

bonnes viandes comme poulets, gelines, chappons, perdrix, faifans, francobins, lappins tendres et jeunes oifeaux, touterelles, chevreaux, moutons, veaux... La chair des pourceaux, bœufs, fangliers, cerfs, chievres, oyes, canards, lievres, font de dure digeftion; par quoy, en temps de pefte, ne font de faifon. »

C'eft en vers que Guillaume Bunel rédige fon *Œuure excellente & à chafcun defirant foy de pefte preferuer très utile.* Voici les premiers confeils qui ont trait au choix du médecin :

> Premierement,
> Il faut fouuent
> Se confeffer
> Deuotement;
> Apres, acointer il fe fault
> D'vng bon medecin catholicque,
> Non pas marranne ne ribauld;
> Mais foit approuué en praticque
> Et qu'il ait bonne théorique,
> Car aultrement il y a dangier :
> A l'œuure on cognoit l'ouurier.

Signalons enfin une pièce de vers fur « la prière à faire à Dieu en temps de pefte » dans le manufcrit 22562, fol. 181, à la Bibliothèque nationale.

(1, *Page précédente*) Cette épigramme figure dans le titre des *Œuures de François Villon*, « reueues & remifes en leur entier » par Clément Marot, fur l'ordre de François Ier, & mifes en vente au Palais par le libraire Galiot du Pré « le dernier iour de feptembre l'an mil cinq cent trente & troys » (voyez tome II, p. 261). Le diftique de Marot ornera déformais toutes les réimpreffions de Villon faites au XVIe siècle, Arnoul & Charles les Angeliers, Jehan Longis, François Jufte, Jehan Andry, Denis Le Long, Nicolas Gilles, etc. Même au XVIIIe fiècle, l'édition publiée chez Adrien Moetgens, à La Haye (1742), avec des remarques d'Eufèbe de Laurière, de Le Duchat et de Formey, porte encore en épigraphe les deux vers de Marot. A noter que le nom de Villon y eft écrit la plupart du temps avec un S : « Peu de Villons..., trop de Villons... » (voyez R. Yve-Pleffis, *Bibliographie de l'argot*, p. 36 & fuiv.).

(2, *Page précédente*) La vie de François de Montcorbier, dit Villon, fut, en effet, plutôt agitée. Ce poète génial fe doublait d'un malfaiteur profeffionnel. Obligé de fuir Paris à vingt-cinq ans, en 1455, pour avoir commis un meurtre; gracié par des lettres royales de rémiffion, il rentre dans la capitale en 1456 & y demeure jufte affez pour préparer & exécuter, vers la Noël, un vol par effraction de la caiffe du collège de Navarre. Puis il f'enfuit derechef. Errant pendant quatre ans à travers la France, il f'affilie à la redoutable bande des Coquillars dont certains furent pendus, d'autres bouillis, & auxquels ils dédiera plus tard fes ballades en jargon. En 1460, il figure au

S'il n'eſt reduiƈt ainſi qu'ay pretendu (1),
A moy tout ſeul en ſoyt le blaſme (Sire)
Qui plus y ay trauaillé qu'entendu.

nombre des priſonniers amniſtiés à Orléans à l'occaſion de l'entrée ſolennelle de la petite princeſſe Marie, fille du duc de Chartres. En 1461 (pour quel nouveau méfait?), il paſſe l'été à Meung-ſur-Loire dans un cul-de-boue-foſſe des priſons épiſcopales, d'où le tire la grâce accordée aux priſonniers par Louis XI lors de ſon paſſage en cette ville. Rentré à Paris en 1462, il ſe fait coffrer pour vol au Châtelet. Enfin, en 1463, il eſt condamné à être pendu à la ſuite d'une rixe; mais, ſur appel, un arrêt du Parlement commue ſa peine en dix ans de banniſſement. Villon quitte alors définitivement Paris et diſparaît.

Cent vingt ans après la diſparition du « pauvre écolier » paraiſſait un petit opuſcule intitulé : *Avertiſſement, antidote & remede contre les piperies des pipeurs, auquel ſont deduiƈtz les traiƈtz & fineſſes de vn nommé Anthoine d'Anthenay, lequel, outrepaſſant les fineſſes de Villon, Pathelin, Ragot & autres infinitz affronteurs, a ... emporté cent mil eſcus & plus.* S. l. (Paris), 1584, in-12. Cet Anthoine d'Anthenay était un pipeur, larron et pédéraſte, condamné au feu à Toulouse & qui recommença ſes exploits à Paris. La comparaiſon avec Villon donne une idée de la bonne réputation que ce dernier avait laiſſée.

(1) Ce que Marot appelle ſans doute « avoir réduit » Villon, c'eſt avoir ſupprimé, dans ſon édition, quelques pièces apocryphes qui ne ſont pas de Villon & qui avaient été introduites par les derniers éditeurs dans l'œuvre de Maître François. Tels, le *Monologue du franc archer de Bagnolet*, le *Dialogue de Mallepaye & de Baillevent* & les *Repues franches.* Marot aurait bien dû ſ'en tenir là de ſes coupures & reſpecter les ſix ballades en jargon qu'il a ſupprimées délibérément parce qu'il ne les comprenait pas & ſous le prétexte qu'il les laiſſait « à expoſer aux ſucceſſeurs de Villon en l'art de la pinſe & du croq ». En quoi Marot, ſurtout, est inexcuſable, c'eſt de ſ'être permis de modifier Villon en maint endroit, refaiſant à ſa fantaiſie des vers entiers « au plus près de l'intention de l'auteur », allongeant les lignes trop courtes, raccourciſſant les lignes trop longues (à ſon gré); tout cela ſans conſulter autre chose qu'une vague tradition orale, ſans prendre la peine de rechercher les anciennes éditions ou les manuſcrits. Il eſt poſitif que le Villon arrangé, — ou plutôt dérangé, — par Marot eſt ſupérieur à l'abominable édition donnée en 1532 par Galiot du Pré; mais il eſt très inférieur quant à la correƈtion aux impreſſions gothiques de 1489 à 1500, y compris celle de Jehan Treperel (1497) qui eſt pourtant défigurée déjà par de nombreux contreſens. Au réſumé, lorſqu'avec une modeſtie feinte Marot prétend y avoir « plus travaillé qu'entendu », il eſt beaucoup plus près de la vérité qu'il ne ſ'en doute.

Et s'il est mieulx en son ordre estendu
Que parauant, de sorte qu'on l'en prise,
Le gré à vous en doybt estre rendu,
Qui fustes seul cause de l'entreprise.

XLVIII. — A la Royne de Nauarre (1).

(Vers 1533.)

NOUS fusmes, sommes, & serons
Mort, & Malice, & Innocence :
Le pas de Mort nous passerons,
Malice est tousiours en presence :
Dieu en nostre premiere essence

Vers 5. *Dieu est nostre premiere essence* (a).

(a) G. Corrozet, 1539.

(1) A l'abbé Lenglet-Dufresnoy qui voyait en Marot l'amant heureux de Marguerite d'Angoulême, ces vers ont dû paraître quelque peu étranges pour des vers d'amoureux. Ils le paraîtront moins au lecteur qui, dans la vertueuse Marguerite, verra moins le conteur de l'*Heptaméron* que l'auteur mystique du *Miroir de l'âme pécheresse.*

Aussi bien l'idée de la mort était de celles qui hantaient constamment la reine de Navarre : « J'ay ouï conter d'elle (dit Brantôme) qu'une de ses filles de chambre, qu'elle aimoit fort, estant près de la mort, elle la voulut voir mourir; et, tant qu'elle fut aux abois et au rommeau de la mort, elle ne bougea d'auprès d'elle, la regardant si fixement au visage que jamais elle n'en osta le regard jusques après sa mort. Aucunes de ses dames plus privées luy demandèrent à quoy elle amusoit sa vue sur cette créature tresspassante : elle respondit qu'ayant tant ouï discourir à tant de savans docteurs que l'âme & l'esprit sortoient du corps aussitôt qu'il trespassoit, elle voulut voir s'il en sortiroit quelque vent ou bruit, & le moindre résonnement du monde au desloger ou sortir, mais qu'elle n'y avoit rien aperçu; & disoit une raison qu'elle tenoit des mesmes docteurs : que leur ayant demandé pourquoy le cygne chantoit ainsi avant sa mort, ils luy avoient respondu que c'estoit pour l'amour des esprits qui travaillent à sortir par son long col; pareillement se disoit-elle, vouloit voir sortir ou sentir résonner & ouïr ceste âme ou celuy esprit ce qu'il faisoit à son desloger. »

Nous voulut d'Innocence orner.
O la Mort pleine d'excellence,
Qui nous y fera retourner!

XLIX. — A ſa dame (1).

(1533.)

TU as (pour te rendre amuſée)
Ma ieuneſſe en papier icy,
Quant à ma ieuneſſe abuſée
Vne aultre que toy l'a vſée :
Contente toy de ceſte cy.

Titre : *Marot enuoya le liure de ſon Adoleſcence a une damoyſelle & luy manda* (a).
Marot enuoye le liure de ſon Adoleſcence a vne dame & luy mande (b).
Marot enuoye le liure de ſon Adoleſcence a vne dame (c).
Il enuoye le liure de ſon Adoleſcence a vne dame (d).

(a) M. C. ms. 748. — (b) P. Roffet, juin 1533, 1534; Veuve Roffet, 1534, 1535; A. Bonnemère, 1536; I. Steels, 1539. — (c) Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; Ét. Dolet, 1538. — (d) Seb. Gryphius, ſ. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543.

(1) Ces vers, imprimés pour la première fois en 1533 & deſtinés à accompagner l'envoi à une dame d'un exemplaire de l'*Adoleſcence clémentine*, ſemblent calqués par Marot ſur un paſſage de l'*Epiſtre aux dames de Paris qui ne vouloient prendre ſes excuſes en payement* (voyez tome III, p. 148), où le poète emploie des expreſſions identiques :

N'ay ie paſſé ma ieuneſſe abuſée
Autour de vous? Laquelle i'euſſe vſée
En meilleur lieu (peut-eſtre en pire auſſi)...

Quant à la perſonne à laquelle Marot envoie ſon livre & qu'on ſuppoſerait, d'après le titre de cette épigramme, être la dame de ſes penſées, les variantes de ce titre prouvent qu'il ſ'agit d'une « damoyſelle » quelconque & que le titre définitif *A ſa dame* n'a été imaginé par Marot que bien après coup.

(C'eſt uniquement pour avoir l'occaſion de ſignaler ces variantes que nous reproduiſons ici cinq vers déjà imprimés, t. II, p. 18).

L. — A Françoys, daulphin de France (1).

(1534.)

CELLUY qui a ce dixain compoſé,
Enfant royal en qui vertu ſe imprime,
Et qui à vous preſenter l'a oſé (2),
C'eſt vn Clement, vn Marot, vn qui rithme :
Voicy l'ouurier, l'art, la forge & la lime;
Si vous ſentez n'en eſtre importuné,
Vous pouuez bien, prince treſfortuné,
Vous en ſeruir à dextre & à feneſtre,
Car voſtre eſtoit auant que fuſſiez né :
Or, deuinez maintenant qu'il peult eſtre?

Titre : *Dizain faict a monſieur le Daulphin auant ſon partement de France* (a).

Vers 10. *Or, deuinez maintenant qui peult eſtre* (b).

(a) Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538. — (b) Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, ſ. d.

(1) François, duc de Bretagne & dauphin de France, fils aîné de François Ier & de la reine Claude de France. Il avait à ce moment dix-ſept ans et demi environ. Il mourut le 12 août 1536, à Tournon (voyez, ſur ſa mort, tome III, p. 465, note 1).

(2) La variante du titre qui porte : « Auant ſon partement de France », phraſe qui ſ'applique tout auſſi bien au Dauphin qu'à Marot, nous fit d'abord ſuppoſer que cette épigramme pouvait avoir été compoſée avant le départ du Dauphin pour l'Eſpagne (1526) lorſqu'il alla, avec ſon frère, remplacer ſon père comme otage dans les priſons de Charles-Quint. Mais, ſ'il en était ainſi, le poète n'eût pas manqué de faire imprimer cette pièce dans ſon *Adoleſcence*, dès 1532, tandis qu'elle parut, pour la première fois, en 1538. C'eſt donc bien du « partement » de Marot qu'il ſ'agit, & non de celui du Dauphin. L'épigramme eſt, par conſéquent, quelque peu antérieure au mois d'octobre 1534, époque de la fuite de Marot à la ſuite de l'Affaire des placards.

LI. — D'Anne qui luy iecta de la neige (1).

(1533.)

ANNE (par ieu) me iecta de la neige,
Que ie cuidoys froide certainement :

Titre : *Le dixain de Neige* (a).
Vers 1. *Anne l'aultre hier me iecta de la neige* (b).

(a). P. Roffet, 1534; G. Boulle, 1534; Veuve Roffet, f. d., 1535; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. — (b) B. N. ms. 2335; D. Ianot, 1544.

(1) Cette épigramme, qui parut pour la première fois en 1534, eft la première dans laquelle il foit nommément queftion d'Anne; car l'épigramme de 1527 qui commence par le vers

May qui portoit robe reuerdiffante

& qui f'appela par la fuite : *Du mois de may & d'Anne*, f'intitulait, au début, *Le dixain de may*, & Anne n'y était pas nommée.

Cette queftion de date eft importante.

Elle prouve d'abord que les amours de Marot avec la myftérieufe Anne ne remontent pas, comme on l'a voulu dire, à 1527. Sans quoi, nul doute que Marot eût imprimé des vers vieux de cinq ans dans l'*Adolefcence clementine*, en 1532, & n'eût pas attendu deux années encore pour les placer dans la *Suyte de l'Adolefcence*.

Cette pièce prouve également, — étant la feule où Anne eft nommée, non feulement dans l'édition de 1534, mais encore dans les éditions, de plus en plus complètes, publiées de 1535 à 1538, — que les vers nombreux dédiés à l'Anne myftérieufe à partir de cette dernière date, c'eft-à-dire entre le retour d'exil de Marot & l'édition d'Étienne Dolet, vifent une autre Anne que celle qui jeta de la neige au poète. Sans quoi, les éditeurs fucceffifs de Marot les euffent joints aux diverfes éditions de fon œuvre.

Poftérieure à 1532, imprimée en 1534, cette pièce peut fe placer vraifemblablement en 1533. Mais alors, fi l'on veut bien fe reporter au raifonnement tenu par nous, dans l'introduction au préfent volume, quant à l'âge préfumé d'Anne d'Alençon au moment de fon mariage (déc. 1540), favoir dix-fept ou dix-huit ans, il paraît difficile de concevoir qu'en 1533 Marot, lui-même âgé de trente-fept ans, ait pu « f'embrafer » pour une fillette de dix à onze ans. Marot peut-être aimait les fruits verts, quoiqu'il ait écrit ailleurs :

Quand vous voudrez faire une amie...
Si vous la prenez trop jeunette
Vous en aurez peu d'entretien.

Mais ici le tendron eût été vraiment un peu trop tendre.

En admettant donc, avec M. Abel Lefranc, qu'Anne d'Alençon ait été l'Anne chantée par Marot à une certaine heure de fa vie, cette heure, à notre fens, n'avait pas encore fonné en 1533 et l'Anne du *Dixain de Neige* n'eft pas la nièce de Marguerite de Navarre.

Peut-être eft-ce Anne de la

Mais c'eftoit feu, l'experience en ay ie,
Car embrafé ie fuz foubdainement.
Puis que le feu loge fecretement
Dedans la neige, ou trouueray ie place
Pour n'ardre poinct? Anne, ta feule grace
Eftaindre peult le feu que ie fens bien,
Non poinct par eau, par neige, ne par glace,
Mais par fentir vn feu pareil au mien (1).

Vers 4. *Car embraffe is fuz foubdainement* (a).
7. *Pour fuyre Amour? Anne ta feule grace* (b).
Pour fuiure amour? Anne ta feule grace (c).

(a) D. Ianot, 1538. — (b) B. N. ms. 2335; P. Roffet, 1534; Veuve Roffet, f. d., 1535; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; I. Steels, 1539; D. Ianot, 1544. — (c) Éd. 1537 A; D. Ianot, 1538.

LII. — Du depart de f'amye.

(1534.)

ELLE f'en va, de moy la mieulx aymée;
Elle f'en va (certes) & fi demeure
Dedans mon cueur tellement imprimée
Qu'elle y fera iufques à ce qu'il meure.
Voyfe où vouldra, d'elle mon cueur s'affeure,
Et f'affeurant n'eft melancolieux;
Mais l'œil veult mal à l'efpace des lieux,

Titre : *Le dizain du depart* (a).
Vers 7. *Mais l'œil veult à l'efpace des lieux* (b).

(a) P. Roffet, 1534; G. Boulle, 1534; Veuve Roffet, f. d., 1535; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. — (b) I. Steels, 1539.

Fontaine, dont il fera queftion plus loin (*Épigr.* LXI), ou Anne d'Albret (*Épigr.* CLXV).

(1) On trouve, dans le recueil *Farrago poematum*, une pièce latine anonyme non datée qui femble la copie de cette épigramme, — à moins qu'elle n'en foit au contraire le modèle. Voici d'ailleurs ce morceau :

AD PUELLAM DE NIVE.

Me nive candenti petiit Victoria : Rebar
Igne carere nivem, nix tamen ignis erat.
Quid nive frigidius? Pectus tamen urere [noftrum
Nix potuit manibus miffa, puella, tuis.
Quis locus infidiis dabitur mihi totus [amoris,
Frigore concreta fi latet ignis aqua?
Noftra fola potes, Victoria, tollere flam- [mas,
Non nive, non glacie : fed potes igne [pari.

(*Farrago poematum*, Paris, 1560, p. 81 v°).

De rendre ainſi ſa lieſſe loingtaine.
Or, adieu doncq le plaiſir de mes yeulx
Et de mon cueur l'aſſeurance certaine.

LIII. — Sur l'ordonnance que le Roy feit de baſtir à Paris auec proportion (1).

(1534.)



LE roy aimant la decoration

Titre : *D'une nouuelle place aux veaux* (a).
Huictain (b).

(a) B. N. ms. 22560. — (b) I. Steels, 1539.

(1) Cette pièce ne figure dans aucune édition publiée du vivant de Marot, ſauf dans celle publiée à Anvers, par Jean Steels, en 1539; mais la variante détermine la date. Elle ſert, en effet, d'étiquette à un acte d'hoſtilité réſolument dirigé contre la Sorbonne. Nous inclinons fort à croire que ces vers furent deſtinés au petit cercle d'amis que Marguerite de Navarre avait convoqués à Alençon pour aſſiſter au mariage de ſa belle-ſœur, Iſabeau d'Albret, avec le vicomte de Rohan (voyez tome III, p. 280 B, note). Dans l'entourage de la reine de Navarre, les colères contre la Sorbonne venaient d'être encore ſurexcitées par les pourſuites dirigées, l'année précédente, contre le *Miroir de l'âme pécherεſſe*.

L'occaſion et l'endroit étaient favorables pour ſe livrer à une manifeſtation contre la docte aſſemblée. On trouvera aux *Épîtres* une pièce, préſentée à Marguerite de Navarre par la fiancée elle-même, avec une miſe en ſcène qui était dans le goût du jour. La Sorbonne y eſt traitée de bonne ſorte (voyez tome III, p. 280 & ſuiv.). Un édit royal, dont nous parlerons plus loin, publié quelques jours auparavant (6 août 1534) et relatif aux conſtructions & aux embelliſſements projetés par François Ier pour la ville de Paris, fournit à Marot le prétexte de la préſente boutade.

De ſon Paris (1), entr'aultres biens ordonne
Qu'on y baſtiſſe auec proportion,

(1) Dans les documents de cette époque, à l'occaſion des entrées du roi, de la reine, d'un ſouverain étranger ou des ambaſſadeurs, on voit toujours percer la préoccupation de préſenter la ville de Paris ſous ſon aſpect le plus ſéduiſant; & nous ſerions tentés de croire, ſurtout d'après ce que dit ici le poète, que le roi y tenait autant que les magiſtrats de la capitale.

Il y avait beaucoup à faire, non ſeulement pour embellir Paris, mais pour lui donner quelque ſalubrité. L'incurie des habitants les laiſſait aller à accumuler devant leur demeure des foyers de peſtilence, qu'on ne ſongeait enſuite à faire diſparaître que pour les réceptions officielles ou dans les cas d'épidémie (voyez Iſambert, *Anciennes lois françaiſes*, t. XII, p. 651 : *Ordonnance ſur l'entretien des rues de Paris*, publiée quelque temps avant l'entrée de l'Empereur, et A. Chéreau, *Ordonnances pour éviter le danger de peſte*, p. 127). Depuis quelques années déjà, l'attention du roi avait été attirée par cet état de choſes, mais, avant de procéder à des conſtructions nouvelles, dès 1529 il encourageait la ville à faire diſparaître des reſtes de l'ancienne enceinte qui étaient tout à la fois un embarras & un danger. Le bureau de la ville ſe réunit pour en délibérer &, dans ſa ſéance du 31 mai 1530, la démolition de la fauſſe porte de la rue Saint-Martin fut décidée. Nous poſſédons le texte de cette délibération du bureau de la ville. L'extrait ſuivant nous met, non ſeulement au courant de la queſtion, mais il nous fait voir, ſous un de ſes aſpects les plus curieux, l'état de la grande cité à cette époque. La fauſſe porte doit être condamnée, diſent les édiles dans leur procès-verbal, parce que « nous trouuons que, par le moyen de ladicte faulſe porte Sainct-Martin, estroicte & anguſte, ſe font enſuiuiz pluſieurs inconueniens, parce que la plus part de l'année la dicte faulſe porte eſt ſi pleine d'eaue, que le peuple & marchandiſe, y affluant autant ou plus que en lieu de Paris, ne peuuent paſſer & y a ſoubz ladicte faulſe porte pluſieurs perſonnes tuez & d'aultres mutillez, des chariotz paſſans par deſſoubz au moyen de ce que elle eſt ſi anguſte & eſtroicte que les gens & cheuaulx durant les dictes eaues n'y pouuoient & ne peuuent paſſer ſans danger; & oultre, ſe y amaſſent après les dictes eaues eſcoulées, pluſieurs ordures et immondices rendans de grandes puanteurs & incommoditez à la dicte ville. Et dauantaige derriere la dicte faulſe porte ſe lotiſſent pluſieurs larrons et volleurs, deſtrouſſants de nuyct les paſſans, efforceurs de filles & aultres ſcandalles publiques » (*Hiſtoire de Paris. Regiſtres des délibérations de la ville de Paris*, t. II, p. 65). Tandis que les membres du bureau de la ville de Paris allaient au plus preſſé, le roi, plus généreux, ſongeait à lui donner le ſuperflu. Dans un édit du 6 août 1534 qui ſ'adreſſe au « prevoſt des marchands, »

Et, pour ce faire, argent & confeil donne (1) :

aux « bourgeois & habitants de Paris », François Ier leur fait ainfi part de fes intentions : « Defirant l'embelliffement & decoration de la dicte ville qui eft aujourd'hui la plus fameufe, populeufe & louable ville & cité, non feullement de noftre royaume mais de toute la chreftienté & où affluent & viennent ordinairement gens eftrangiers de toutes nations, les vngs pour y demourer & resider, les autres pour y trafficquer & marchander, nous auons tant pour cefte raifon que auffi pour l'intention & vouloir que auons à faire la plus part de noftre vie noftre demeurance & refidance en noftre dicte ville de Paris..., auons ordonné que toutes les faulfes portes eftans en aulcune rue de noftre dicte ville de Paris feroient promptement demolies, abatues & mifes à l'aligement (l'alignement) des rues » (Arch. nat., K. 954, pièce 42). Ces vers de Marot ne font, en quelque forte, que l'écho des paroles du roi.

(1) Le poète ne nous donne ici que des détails conformes de tout point à la réalité des faits. Les nouvelles dépenfes, dans lefquelles le roi voulait engager les finances de la ville de Paris, auraient peut-être fait héfiter les magiftrats chargés de fes intérêts, « en raifon des pouretés & grands afferes qu'elle auoit eu à fupporter depuys quelque temps en çà » (*Hiftoire de Paris. Regiftres du Bureau de la ville*, t. II, p. 13). La ville avait payé pour la rançon des enfants du roi, pour les fêtes de la nouvelle reine, pour les cadeaux aux fouverains, aux ambaffadeurs & pour bien d'autres caufes. Afin de couper court à toute objection, François Ier fe montra difpofé à prendre à fa charge une partie des frais néceffités par les travaux qu'il confeillait, ou plutôt il fit l'abandon de l'attribution qui lui revenait de droit fur les impôts perçus par la ville. Le paffage fuivant emprunté aux *Regiftres des délibérations du bureau de la ville* (t. II, p. 185) ne laiffe aucun doute & fur fes intentions & fur fa libéralité en cette circonftance : « Séance du 13 mai 1533. — Le dict Violle, prevoft des marchans, a remontré que le Roy prend, par toutes les villes de fon royaulme, la moitié des deniers comungs & que de fa grace a voulu que les deniers qu'il euft prins fur cefte ville de Paris foient employez aux baftimens d'vn Hoftel de ville neuf felon le devis qui luy a efté monftré et auffi monftré prefentement par Dominique de Cortimer (Cortonne) qui l'a fait & diuisé. Et fur ce tout mes dictz fieurs ont efté d'auis que l'on doit entierement suyure le voulloir du Roy en faifant ledict baftiment. »

Ajoutons que les « dicts fieurs » confeillers de la municipalité parifienne connaiffaient un moyen ingénieux de faire entrer de l'argent dans les caiffes de la ville, fans taxe nouvelle. Ce moyen avait été fuggéré par certains confeillers au moment de la conftruction du pont Notre-Dame : il confiftait fimplement à obtenir des indulgences du pape & à les revendre au peuple avec béné-

Maiſon de ville eſtablit belle & bonne (1),
Les lieux publics ſait faire touts nouueaulx,

Vers 5. *Maiſon de ville y conſtruict belle & bonne* (a).
6. *Les lieux publicz deuiſe tous nouueaulx* (b).

(a) I. Steels, 1539. — (b) I. Steels, 1539.

fice (Arch. nat., H 1778, *Regiſtres de la ville*, 1499).

(1) Au commencement du règne de François I[er], l'Hôtel-de-Ville ſe compoſait de cinq corps de bâtiment plantés ſur des piliers, d'où le nom de « maiſon aux piliers » que porta longtemps la maiſon de ville (A. Franklin, *Étude ſur le plan de Paris de 1540*, p. 187). La vue de ces bâtiſſes informes, le ſouvenir des merveilleux monuments dont l'Italie lui avait donné le ſpectacle inſpirèrent ſans doute au roi le projet de doter ſa capitale d'une maiſon de ville digne de ce nom. Cette queſtion préoccupait également les magiſtrats de la cité &, dès l'année 1529, les procès-verbaux du bureau de la ville portent la trace de leur ſollicitude à ce ſujet (*Hiſtoire de Paris. Regiſtres des délibérations*, t. II, p. 61 & 62) & ils ſont obligés de conſtater qu'il n'eſt pas facile d'acquérir les maiſons néceſſaires à l'agrandiſſement de l'édifice. Bien que les choſes traînaſſent en longueur, le roi non plus ne perdait pas de vue ſon projet d'élever quelque belle conſtruction nouvelle comme il les aimait. Un jour (c'était le 22 décembre 1532) le prévôt des marchands & le procureur de la ville ſ'étant rendus au Louvre, où ils devaient être entendus par le grand Conſeil après leur audience terminée, « le gouverneur de la ville de Paris ſe retira en vne tournelle, eſtant pres la garderobbe du Roi, & mena auecques lui les dictz prevoſt des marchandz & procureur de la dicte ville, auquel lieu se trouua M[e] Dominique de Cortone (dit le Boccador) qui monſtra le pourtraict du baſtiment nouuel que le Roy veult eſtre faict d'vn Hoſtel de ville. Et ce faict, chaſcun ſe retira » (*Ibid.*, t. II, p. 160). Le 13 mai 1533, toujours pour le même objet, le roi fit à la ville l'abandon gracieux des redevances auxquelles il avait droit, ainſi que nous l'avons mentionné dans la note précédente; cependant, la ville ne trouvait point encore ſes reſſources ſuffiſantes pour ſe lancer dans une entrepriſe auſſi onéreuſe. A la ſuite de nouveaux pourparlers, le roi autoriſa les magiſtrats de la ville à conſacrer à cette conſtruction les octrois, dons & aides deſtinés aux fortifications de Paris. Le ſouverain octroyait cette dernière conceſſion de la manière la plus bienveillante, comme on peut le voir par ce paſſage d'une lettre royale, datée du mois d'août : « Receue auons, diſait cette lettre, l'humble ſupplication de nos très chers & bien aimez les prévoſt des marchands, eſchevins & habitants de ceſte noſtre bonne ville & cité de Paris pour la conſtruction & ediffice de leur Hoſtel de ville & leur auons ordonné faire faire en ceſte dictte ville le plus ſomp-

Entre lefquels au mylieu de Sorbonne
On dreffera la grande place aux veaulx (1).

Vers 8. *Doibt, ce diꝯ on, faire la place aux veaux* (a).

(a) I. Steels, 1539.

LIV. — Sur le dict d'vn theologien (2).

(1534.)

DE la Sorbonne vn docteur amoureux
Difoit vn iour à fa dame rebelle,

Titre : *Argument contre le merite des œuures* (a).
D'un Sorbonifte amoureux (b).
Vers 1. *Un vieil docteur de Sorbonne amoureux* (c).
2. *Difoit vng iour à fa belle catin*
Ainfi que font les autres langoureulx,
Que ie manye vng peu voftre tetin,
Puis nous prefcha que par faitz & par ditz
Nous meritons & gaignons Paradis (d).

(a) I. de Tournes, 1553. — (b) B. N. ms. 22560. — (c) B. N. ms. 22560. — (d) B. S. ms. 189 B.

tueux & le plus beau que l'on faiche » (Arch. nat., K 954, pièce 41). Bien que ce document foit daté du mois d'août 1534, l'infcription commémorative placée fur le fronton de l'Hôtel-de-Ville en l'honneur de François I[er] portait la date de juillet 1533 (Corrozet, *Les antiquités de Paris*, éd. 1550, p. 157 v°).

(1) Il n'exiftait point à cette époque de place aux Veaux à Paris, & il ne pouvait venir à l'efprit de perfonne d'en inftaller une au milieu de la Sorbonne, mais c'eft une manière pour Marot de marquer fon mépris pour la docte corporation. Ce vocable était employé alors comme un terme injurieux (voyez notre tome II, p. 199, 465 et 472). Dans une de fes lettres, Pafquier, pour mieux tourner en ridicule un perfonnage qu'il prend à partie, dit en propres termes qu'il convient « de l'envoyer à la place aux Veaux » (*Lettres*, t. II, p. 703). Il n'exifta de place aux Veaux que beaucoup plus tard, dans le quartier du jardin des Plantes, au bout de la rue Planche-Mibray. Au XVII[e] fiècle, la place aux Veaux fut tranfportée fur le quai aux Ormes (Piganiol de La Force, *Defcription de Paris*, t. IV, p. 155, plan).

(2) Le médecin Mizière, dans fon édition de Marot (Niort, Th. Portau, 1596), place cette épigramme immédiatement à la fuite de celle *Sur l'Ordonnance que le roy feit de baftir à Paris auec proportion,* laquelle n'eft pas moins injurieufe pour la Sor-

Ainſi que font touts aultres langoureux :
« Ie ne puy rien meriter de vous, belle. »
Puis nous preſchoit, que la vie eternelle
Nous meritons par œuvres & par diɛtz (1).
Arguo ſic : ſi magiſter Lourdis
De ſa Catin meriter ne peult rien;
Ergo ne peult meriter paradis,
Car, pour le moins, paradis la vault bien.

Vers 3. *Ainſi que font ces autres langoureux* (a).
5. *Puis il preſcha que la gloire eternelle* (b).

(a) B. N. ms. 22560. — (b) B. N. ms. 22560.

bonne; & il avertit qu'il l'a priſe dans l'édition de Lyon, Fr. Juſte, 1535. Voilà pourquoi nous n'héſitons pas à en placer la compoſition au cours de l'année 1534. C'eſt le moment où Marot, ne ſe contentant plus de railler les moines, ſe mêle de ridiculiſer la théologie. Les pourſuites contre le *Miroir de l'âme pécheresse* & la guerre de Béda contre Rouſſel ont déchaîné en Marot le polémiſte. Et, comme il ſe croit couvert par la protection du roi & de Marguerite de Navarre, il ſ'en prend aux choſes juſque-là réputées intangibles. C'eſt, d'ailleurs, cette campagne, bien plus encore que ſes antécédents judiciaires, qui lui vaudra d'être porté ſur la liſte des proſcrits, après l'Affaire des placards, en octobre 1534.

(1) La queſtion du *franc-arbitre* (nous diſons aujourd'hui *libre arbitre*), c'eſt-à-dire la puiſſance qu'a la volonté du croyant de choiſir entre le bien & le mal, ſans motif extérieur, & le pouvoir qu'il a de ſe déterminer ſans autre ſecours que ſa volonté elle-même, — cette queſtion était de celles qui diviſaient le plus les théologiens catholiques, en attendant qu'elle mît aux priſes les proteſtants entre eux.

Les uns tenaient, en effet, pour le franc-arbitre abſolu; car Dieu, diſaient-ils, tout juſte par définition, ne ſaurait favoriſer certaines de ſes créatures plutôt que telles autres, laiſſant pécher celles-ci, retenant celles-là ſur la pente du mal.

— Certes, approuvaient leurs adverſaires, Dieu eſt juſte; mais il eſt également toute bonté et ſa faveur, *id est* ſa grâce, eſt univerſelle, égale pour tous; au moment où nous nous déterminons, Dieu nous envoie à tous ſa grâce, à ſavoir une inſpiration par laquelle il nous fait connaître ſa volonté pour l'exercice du bien & pour la ſanctification; mais, ſelon l'état de notre cœur, cette grâce eſt efficace ou inefficace; elle opère ou n'opère pas.

— Pourquoi la grâce n'opère-t-elle pas chez tous? demandaient certains autres; c'eſt donc que cette grâce n'eſt pas univerſelle; qu'il y a des privilégiés de Dieu, des prédeſtinés (quoi qu'ils diſent ou ſaſſent) au ſalut éternel; cette prédeſtination eſt contraire à la

LV. — Vne dame, à un qui luy donna ſa pourtraicture.

TV m'as donné au vif ta face paincte ;

Titre : *Huictain d'vne Dame a vng qui luy donna sa pourtraicture* (a).

(a) P. Roffet, 1534; G. Boulle, 1534; Veuve Roffet, ſ. d., 1535; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539.

juſtice de Dieu. Et déjà le *Roman de la Roſe* réſumait là-deſſus l'opinion générale, plutôt contraire à la prédeſtination :

> Comment predeſtinacion
> Peut-eſtre o volonté deliure,
> Fort eſt à gens laiz a deſcriure.
>
> (*Roman de la Roſe*, v. 17304.)

— Entendons-nous, propoſaient les modérés, & diſons, pour tout concilier, que c'eſt le franc-arbitre qui opère, mais que c'eſt la grâce qui le meut...

Par la ſuite, ces diſcuſſions ſur le franc arbitre reprirent de plus belle entre proteſtants ; les luthériens étaient pour le ſalut éternel par les œuvres & les paroles ſeulement; les calviniſtes pour le ſalut par la grâce, en vertu de ce dogme poſé par Calvin : « Rien du tout ne ſe fait ſans Dieu & ſa prédeſtination » (Calvin, *Inſtitution de la religion chrétienne*, Genève, 1561, p. 139).

Mais, tant que la controverſe demeurait du domaine catholique, il y avait là, pour les ſectateurs des idées nouvelles, un thème de raillerie à ne point laiſſer échapper. La Sorbonne enſeignait le franc-arbitre : on ſe prononçait contre, pour faire pièce à la Sorbonne. Témoin ces deux dizains inédits recueillis par nous dans les manuſcrits :

Dizain du Franc-Arbitre.

> Tous mes amys, courez à la Sorbonne
> Et les priez tous enſemble en chappitre
> Que, pour argent ou pour Dieu, l'on me donne
> Vne once ou deux de ce beau franc arbitre
> Dont nul fors eulx n'a recepte en regiſtre.
> Et ſ'ilz vouloient, de peur d'eulx abaiſſer,
> Scauoir le mal qui me vient tant preſſer,
> Vous leur direz pour reſponce leur faire
> Que ce n'eſt riens, fors pour vne laiſſer
> Dont je me veulx & ne me puis deffaire.
>
> (Bibl. de Soiſſons, ms. 189, B, fol. 169.)

Autre dizain du Franc-Arbitre.

> Quel eſt le fruict de franche volenté
> Si on veult l'vn & on faict le contraire ?
> Dieu en mon cœur a le zelle planté
> D'euyter vice & ne m'en puis deffaire ;
> De quoy me ſert le uouloir ſans le faire ?
> Ha ! les docteurs m'ont entendu a poinct,
> Car l'eſguillon du vieil Adam me poingt
> Et ne cognois où la ſource peult eſtre
> Du franc arbitre. Helas ! ie n'en ay poinct,
> Ou, ſi i'en ay, Dieu ſeul en eſt le maiſtre.
>
> (B. N., ms. fr. 22560, fol. 211 ; & Bibl. de Soiſſons, ms. 189, B, fol. 169, avec très légères variantes.)

Paincte, pour vray, de main d'excellent homme (1) :
Si l'ay ie mieulx dedans mon cueur empraincte
D'vn autre ouurier, qui Cupido ſe nomme.
De ton preſent heureuſe me renomme :
Mais plus heureuſe, amy, ie ſeroys bien
Si en ton cueur i'eſtoys empraincte comme
Tu es emprainct & graué ſur le mien.

LVI. — Sur la deuiſe : non ce que ie penſe (2).

TANT eſt l'amour de vous en moy empraincte,
De voz deſirs ie ſuy tant deſireux,

Titre : *Huictain ſur la deuiſe, Non ce que ie penſe* (a).

(a) P. Roffet, 1534; G. Boulle, 1534; Veuve P. Roffet, ſ. d., 1535; Éd. 1537 A & B.; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539.

(1) Delaborde (*Renaiſſance des Arts*, t. I, p. 81) inſinue que Jean Perréal, dit Jean de Paris, pourrait bien être l'auteur du portrait dont parle Marot dans cette épigramme. Voilà au moins une ſuppoſition tout à fait gratuite. Pourquoi, dans cette pièce de date incertaine, mais dont il eſt impoſſible de démontrer qu'elle eſt antérieure à 1530, ferait-il queſtion de Jean Perréal, mort en 1522 ? Pourquoi ne ferait-ce pas, plutôt, Jean Clouet, dit Jehannet, peintre du roi, avec qui, en ſa qualité de valet de chambre, maître Clément était certainement en relations ?

(2) Les deviſes étaient une mode générale au temps de Marot.

« ... Après les croiſades, l'uſage des deviſes ſe répandit rapidement, & elles affectèrent ſurtout un caractère belliqueux ou d'attachement à la foi & au roi. Il ſuffit de parcourir le *Dictionnaire des deviſes* pour reconnaître l'immenſe quantité de deviſes qui ſont l'expreſſion de ce triple ſentiment religieux, chevalereſque & monarchique...

« Mais c'eſt ſurtout à l'époque de la Renaiſſance, pendant les xve et xvie ſiècles, que la deviſe prend une extenſion qui devient preſque abuſive. Non ſeulement les familles adoptent une deviſe particulière, qui doit être portée par tous les deſcendants de celui qui l'a choiſie le premier, comme expreſſion de ſes ſentiments & pour ſervir de règle à ſes actions, mais on en porte d'autres dans les tournois, les carnavals & réjouiſſances pu-

Et de defplaire au cueur ay telle crainƈte,
Que plus à moy ne fuy : dont fuy heureux,
A d'aultre fainƈt ne f'adreffent mes vœux.
Toufiours voulant (de paour de faire offenfe)
Ce que voulez & non ce que ie veulx :
Ce que penfez & non ce que ie penfe.

bliques, aux facres des fouverains & dans les cérémonies funèbres.

« Les devifes n'étaient, d'ailleurs, pas le privilège exclufif de la nobleffe. Les villes, les corporations, les communautés & même les bourgeois avaient des devifes que l'on voyait fur les hôtels de ville, les châteaux, les monuments publics, les maifons particulières, les cachets, les bijoux, la vaiffelle, &c., même fur les vêtements des grandes dames. »

La mode des jetons, qui date de la même époque, amena une recrudefcence de devifes que nous retrouvons dans les colleƈtions particulières (Chaffant et Taufin, *Dictionnaire des devifes*, t. III, ch. XXII).

Les devifes au XVI[e] fiècle reflétaient les mœurs de la fociété; elles étaient à la galanterie. M. Taufin, auteur du fragment que nous venons de citer, en donne quelques-unes :

Gourdon de Genouillac = J'aime fort une.
Gonthier = Amour fans crainte.
De Boiffe = Amour & honneur.
Luyrieux = Belle fans blâme.
De Croy = J'aime qui m'aime.
Boucaut = Amour ne peut où rigueur veut.

Les poètes auraient cru déroger f'ils n'avaient eu leur devife; parfois même ils en avaient deux. Avant d'adopter *La mort n'y mord*, Clément Marot avait comme devife *De bouche et cœur*, & Maurice Scève, de Lyon, changea *Souffrir fe ouffrir* pour *Non fi non là.* Jean Molinet avait choifi *Quoy qu'il advienne*, François Sagon, *Velà de quoy*, Hugues Salel, *Honneur me guide*, & Germain Colin, *Velà que c'eft.*

La mode des devifes ne fe limita pas à la France, mais il fut de bon goût à l'étranger d'avoir des devifes en français. Comme ceux qui les adoptaient ne comprenaient pas toujours très bien les fineffes de notre langue, il en réfultait parfois des rencontres de mots affez comiques. Prenons, par exemple, celles de la famille de Hohenloe, au XVII[e] fiècle. Wolfgang de Hohenloe, né en 1611, f'écrie :

L'œil & l'honneur craignent la touche;

le comte Heinrich, mort en 1699 :

Mets ta vie pour ton honneur
Et tous deux pour ton créateur;

Moritz-Friedrich, mort en 1646 :

Sur vn bon fondement
On fait vn bon bâtiment.

Évidemment, l'intention dans tout cela eft meilleure que l'expreffion.

LVII. — A Anne, pour eſtre en ſa grace.

(1534.)



SI iamais fut vn paradis en terre,
Là où tu es, là eſt il ſans mentir;
Mais tel pourroit en toy parradis querre
Qui ne viendroit fors à peine ſentir :
Non toutesfoys, qu'il ſ'en doibt repentir,
Car heureux eſt qui ſouffre pour tel bien.
Doncques celuy que tu aymeroys bien
Et qui receu feroit en ſi bel eſtre,
Que feroit-il? Certes ie n'en ſçay rien,
Fors qu'il feroit ce que ie vouldrois eſtre.

Titre : *Le dixain du paradis terreſtre* (a).
A Anne (b).
Vers 5. *Non toutes foys qu'il ſ'en deuſt repentir* (c).
10. *Fors qui ſeroit ce que ie voudrois* [*eſtre*] (d).

(a) I. Channey, ſ. d.; P. Roffet, 1534; G. Boulle, 1524; Veuve Roffet, ſ. d. & 1535; A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. — (b) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, ſ. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543. — (c) G. Boulle, 1534; Veuve Roffet, ſ. d. & 1535; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; Seb. Gryphius, ſ. d.; I. Steels, 1539. — (d) A. Bonnemère, 1536; Éd. 1537 A; D. Ianot, 1538.

LVIII. — A Anne, qu'il regrette.

(1534.)

INCONTINENT que ie te vey venue,
Tu me femblas le cler foleil des cieulx,
Qui fa lumiere a long temps retenue
Puis fe faict veoir, luyfant & gracieux;
5 Mais ton depart me femble vne grand'nue,
Qui fe vient mectre au deuant de mes yeulz :
Pas n'euffe creu que, de ioye aduenue,
Fuft aduenu regret fi ennuieux.

Titre : *Huictain* (a).
A Anne (b).
Vers 3. . . . . (c).
4. *Puis ce faict veoir, luyfant & gracieux* (d).

(a) P. Roffet, 1534; G. Boulle, 1534; Veuve P. Roffet, f. d. & 1535; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. — (b) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, f. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iufte, 1539; A. Bonnemère, f. d.; I. Bignon, f. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543. — (c) Les vers 3 & 4 font intervertis dans I. Steels, 1539. — (d) D. Ianot, 1538.

LIX. — De madame Yfabeau de Nauarre (1).

(1534.)

QUI cuyderoit defguifer Yfabeau
D'vn fimple habit, ce feroit grand'fimpleffe :
Car au vifage a ne fçay quoy de beau
Qui faict iuger toufiours qu'elle eft princeffe :
5 Soit en habit de chambriere ou maiftreffe,

(1) Ifabeau ou Ifabelle d'Albret, fille de Jean, roi de Navarre, fœur de Henri d'Albret & belle-fœur de la reine Marguerite, était, au moins à l'opinion de fon frère, une princeffe accomplie. A preuve les inftructions données par le roi de Navarre au fieur d'Ifernay pour le roi de Bavière, auquel il était queftion de marier Ifabeau :
« Quant aux bonnes qualites de ladicte dame & de la bonne nourriture qu'elle a prinfe près de la perfonne de la reyne de Nauarre, fa belle feure, cela eft remis fur la fuffifance dudict fieur Yfternay qui en eft affez

Soit en drap d'or, entier ou decouppé,
Soit fon gent corps de toille enueloppé,
Toufiours fera fa beaulté maintenue :
Mais il me femble (ou ie fuys bien trompé)
Qu'elle feroit plus belle toute nue (1).

LX. — De Martin & Alix (2).

MARTIN menoit fon pourceau au marché
Auecq Alix : qui, en la plaine grande,

Titre : *Dixain adioufte, extraict de l'unziefme liure de la Priapeïe* (a).
Dixain adioufte, extraict de la vnziefme liure de la Priapéïe (b).

(a) P. Roffet, 1534; Éd. 1537 A & B.; D. Ianot, 1538. — (b) I. Steels, 1539.

inftruit » (B. N., *Coll. Clairambault* 334, fol. 4859).

Ce mariage ne fe fit point & Mme Ifabeau époufa le 16 août 1534 à Alençon le vicomte René de Rohan, comte de Penhoet (Anfelme, *Hiftoire généalogique*, t. IV, p. 71). C'eft vers cette époque qu'il faut placer l'épigramme de Marot.

Le ménage des Rohan manqua d'ordre et plufieurs fois Marguerite de Navarre fut obligée de leur venir en aide. Dans une lettre à fon neveu Montmorency, Marguerite raconte au grand maître comment elle a dû recueillir Ifabeau : « Laquelle j'ay amenée auecques deux fames pour la nourrir auecques ma fille (Jeanne d'Albret) jufques à ce que leur maifon foit défendebtée, qui doit fefante mille frans & plufieurs terres engaigées &, fans moy, le demourant s'en alloit » (B. N., ms. fr., *Clairambault* 317, fol. 5125). Cette lettre n'eft pas datée, mais elle eft de 1537 (cf. B. N., ms. fr., *Clairambault* 336, fol. 6230, où il eft parlé d'une fugue de Marguerite de Navarre).

(1) Plaute (*Mostellaria*, acte I, fcène III) avait déjà exprimé la même idée :

Pulchra mulier nuda erit quam purpu-[rata pulchrior.

Et Saint-Gelais, dans un fizain, a traduit à la fois Plaute et Marot :

Les diamans, les perles, les rubis
A vous parer ne feruent nullement;
Car vos beautez gardent certainement
Que l'on ne puiffe admirer aux habits.
Donc qui vouldroit bien parée vous [veoir,
Sans paremens il vous fauldroit auoir.

(Saint-Gelais, *Œuvres*, éd. Blanchemain, t. III, p. 11.)

(2) Cette pièce figure dans l'édition de 1534 de l'*Adolefcence*. On en trouve une imitation dans le recueil des épigrammes latines de Gilbert Ducher, publié en 1538. Les deux héros de l'aventure font de pure invention,

Pria Martin luy faire le peché

Vers 3. *Fort le pria de faire le peche* (a).
Pria Martin de faire le peche (b).

(a) B. S. ms. 189 B. — (b) Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538.

comme bien on penfe; mais le caprice populaire avait adopté alors les deux noms de Martin & d'Alix pour mettre à leur compte des boutades dont la bouffonnerie penchait du côté de la licence : fur le nom d'Alix, particulièrement, on fe livrait à des débauches de mots & d'idées dont l'efprit gaulois ne f'effarouchait point autrement (voyez furtout l'*Épitaphe d'Alix*). Le nom d'Alix correfpondait fi bien dans l'imagination populaire à un type déterminé & précis qu'on le retrouve à toute occaffion dans les poéfies de cette époque. Un mauvais garnement à la recherche d'une pofition, après avoir énuméré tous fes talents de fociété, ajoute, comme fi c'était un titre de recommandation :

Coufin fuis à la dame Alix.

(A. de Montaiglon, *Poéfies françaifes*, t. I, p. 79 : *Le valet à louer.*)

Les noms d'Alix & de Martin avaient le don d'exciter l'efprit des poètes & de le tourner vers la grivoiferie. C'eft, du moins, ce que donnent à penfer les vers fuivants de Jean Leblond. Les premiers effluves du printemps ont mis en ébullition la fève des poètes, les voilà auffitôt à ne plus tarir fur nos deux perfonnages. Écoutez plutôt :

Vng iour de may que fur le mont iolys
Où maintz facteurs expertz en poéfie
Tenoyent propos de Martin & Alix...

L'épigramme de Marot obtint, à fon apparition, un vif fuccès, car les traducteurs f'en emparèrent & ils nous en ont laiffé plufieurs verfions. D'abord celle de Gilbert Ducher, dont nous avons parlé plus haut :

De Lycide & Chlori iocus, ex rhythmo mei Maroti.

Venalem Lycidas porcam ducebat in urbem :
Ducentique comes ruftica Chloris erat.
Quum fubito inftinctu plufquam ignea cœpit agreftem
Ad veneris lufus follicitare comes.
Sed porcam intereà cui credimus ? inquit. Et illa
Suave illi ridens : fit meus ifte labor.
Adligat ergo pedi porcam : acer rufticus inftat
Juffo operi, ut Chlorim territa porca trahat.
Arctus exclamat, cœpto te adftringe labori,
Mi Lycida : invitam me pede porca rapit.

(Gilb. Ducherii *Epigrammaton*, libri duo, p. 140.)

Voici deux autres traductions; c'eft le même canevas, avec des broderies différentes :

Epigramma.

Rure fua Martin comitatus coniuge Alide
Venderet vt porcam cœpit adire forum.
Dumque fimul properant fpatiofa per æquora campi
Dumnus ubi nullus nulla nec arbor erat.
Hic precor, Alis ait, Martin, renovemus amores
Amplexuque premas pectora noftra tuo.
Cui Martin : Porcam interea quis, ftulta, tenebit ?
Mox illa : Occurram, profpiciamque malo.
Ac fubito porcam fubnoctit callida cruri.
Cœptat opus Martin, remque petulens agit,

De l'vn ſus l'aultre : & Martin luy demande :
« Mais qui tiendroit notre pourceau, friande?
— Qui? dit Alix, bon remede il y a. »
Lors le pourceau à ſa iambe ya,
Puis Martin iuſche, & lourdement engaine.
Le porc eut peur, & Alix ſ'eſcria :
« Serre, Martin, noſtre pourceau m'entraîne. »

Vers 5. *Qui retiendroit notre pourceau, friande* (a).
Et qui tiendroit noſtre pourceau, friande (b).
Et qui tiendra noſtre porceau, friande (c).
6. *Qui : dict Alys, bon remede il ha* (d).
7. *Lors ſon pourceau a ſa iambe lya* (e).
8. *Martin ſe iuche & lourdement engaine* (f).
Et Martin iuſche & lourdement enguaine (g).
10. *Serre, Martin, car le pourceau m'entraîne* (h).

(a) B. S. ms. 189 B. — (b) M. C. ms. 748; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543. — (c) P. Roffet, 1534; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, ſ. d.; I. Steels, 1539; G. Corrozet, 1539. — (d) I. Steels, 1539. — (e) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, ſ. d.; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543. — (f) B. S. ms. 189 B. — (g) P. Roffet, 1534; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. — (h) B. S. ms. 189 B.

LXI. — De ma damoyſelle de la Fontaine (1).

(1535.)



EN grand trauail plein d'amour i'ay paſſé
Les montz treffroidz au partir d'Aquitaine;

Territa porca fugam tentat; proclamat [Alis : mi,
Martin, ſtringe, modo me pede porca [trahit.

(B. N., ms. 22563, fol. 64.)

La traduction ſuivante contient une légère variante, elle place l'événement au retour du marché :

MARTIN MENOIT SON POURCEAU.

Dum redit urbe ſator ſocia cum coniuge [Martin

Mais leur froideur n'a de mon cueur chaſſé

Atque abigunt emptum nuda per arua [ſuem :
Iungerer hic tecum, vir ait, niſi porca [vetaret.
Cui mulier : noſtro eſt, ſtulte, liganda [pedi.
Dicta probant, porcamque ligant, cer- [tantque viciſſim
Et crebra quatiunt mobilitate nates.
Sed dum mobilius laſciuus uterque [mouetur
Atque agitant clunes, territa porca fu- [git
Tum mulier feſſi lumbos amplexa mariti
Stringe, inquit, Martin, me pede porca [rapit.

(B. N., ms. 22560, fol. 102 v°.)

(1, *Page précédente*) Nous n'avons d'autres renſeignements, ſur cette demoiſelle de La Fontaine, que ceux de l'état de la maiſon de la reine. En 1532, Anne de La Fontaine y figure parmi les filles d'honneur aux gages de 400 livres (B. N., ms. fr. 2952, fol. 43). C'eſt probablement en cette année 1532 qu'elle débute à la cour de France, car un autre manuſcrit réſume ainſi ſes états de ſervices : Anne de La Fontaine, demoiſelle de la maiſon de la reine en 1532, dame de La Mairie en 1534, hors en 1537 (B. N., ms. fr. 7856, fol. 1013).

Nous ignorons totalement ſon origine. Peut-être était-elle fille ou nièce d'un Jean du Bueil, ſieur de Fontaine, échanſon ordinaire du roi en 1532 (Arch. nat., J. 960, cahier 3, fol. 76), penſionné en 1536 (*Ibid.*, J. 961, cahier 11, n° 84), ce qui indique qu'il avait à ce moment un certain âge. Ce Jean avait pour frère Georges du Bueil, dit le jeune Fontaine, également échanſon du roi en 1533 (B. N., ms. fr. 7856, fol. 930). On objectera que Fontaine n'eſt pas La Fontaine; mais à cette époque on eſtropiait facilement les noms propres (voyez aux *Épigrammes* le cas typique du comte de la Nyvolare, et aux *Étrennes* celui de Mlle Merlurillon). Parmi les officiers de la maiſon royale, nous découvrons encore, en 1540, un certain Nicolas Labbé, dit de La Fontaine, valet de chambre de François Ier (B. N., ms. fr. 7856, fol. 938); mais les valets de chambre du roi étaient ordinairement pris parmi les gens de roture, tandis que les demoiſelles d'honneur de la reine & des princeſſes étaient toujours plus ou moins nées; il eſt, par conſéquent, peu probable que Nicolas Labbé ait été parent d'Anne de La Fontaine.

Cette demoiſelle ſemble avoir exercé ſur les poètes une ſéduction particulière. Voici des vers, à elle dédiés, que nous copions dans un manuſcrit où ils voiſinent avec d'autres pièces de Marot. Nous les aurions peut-être attribués à notre poète, ſi les deuxième et troiſième couplets de cette ſorte de chanſon à refrain ne nous avaient paru tout à fait indignes de maître Clément. Auſſi donnerons-nous ſeulement le premier, ſeul paſſable :

De tout me mectz en voſtre obeiſſance,
Commandez-moi tout ce qu'il vous plaira,
Ma ſeulle amour & ma ſeule plaiſance,
Iamais de vous mon cueur ne partira,
Mais loyaulment touſjours vous aymera
Comme ma doulce maiſtreſſe ſouueraine.
Et ſ'il vous plaiſt ſçauoir comme me va,
Ie meurs de ſoif auprès de La Fontaine.

(B. N., ms. 19182, *in fine*.)

On remarquera que ce dernier vers, qui revient à la fin de chacun des trois huitains, eſt emprunté à la première ſtrophe de la ballade dite du Concours de Blois, de François Villon.

La grand ardeur de mon amour certaine;
Quand au trauail, bien ie vous acertaine
Que inceſſamment y ſeray expoſé
Iuſques à tant qu'aupres de la Fontaine
A mon deſir ie me ſoys repoſé.

LXII. — A monſieur le Duc de Ferrare (1).

(1535.)

QUAND la Vertu congneut que la Fortune
Me conſeilloit abandonner la France,
Elle me dit : « Cherche terre opportune

Titre : *Dizain au duc de Ferrare par Clement Marot a ſon arriuee, 1535* (a).
A Madame de Ferrare (b).
Vers 2. *Me conſeilloit dabandonner la France* (c).

(a) Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538. — (b & c) M. C. ms. 748.

On remarquera ſurtout que Anne eſt le prénom de Mlle de La Fontaine. Quoique cette épigramme ait paru pour la première fois en 1542, l'alluſion au paſſage « des monts très froids au partir d'Aquitaine » indique aſſez qu'elle fut compoſée par Marot à ſon arrivée en Italie lors de ſon premier exil, quand, parti de Nérac, il franchit les Alpes pour ſe réfugier à Ferrare. La pièce eſt donc certainement de 1535. Mais quelle eſt cette Anne? Eſt-ce la même à qui Marot conſacrait en 1533 son *Dixain de Neige :*

Anne, par ieu me iecta de la neige...

(1) Dans tous les imprimés, ce dizain porte le titre que nous lui conſervons ici. Mais, dans le manuſcrit de Chantilly il eſt intitulé : *A Madame de Ferrare,* & il comporte un certain nombre de variantes. Pour nous, il n'eſt point douteux que ces vers aient été compoſés par Marot, à ſon arrivée à Ferrare, en l'honneur du duc Hercule. L'étiquette, autant que la prudence, exigeait qu'après avoir ſalué la ducheſſe (voyez t. II, p. 281) il ſe tournât vers le maître des États où il trouvait un aſile, pour lui préſenter ſon hommage.

Or, de retour d'exil, lorſqu'il fit exécuter pour M. de Montmorency le manuſcrit aujourd'huy conſervée au muſée Condé, de Chantilly, Marot penſa ſans doute que le duc de Ferrare était préſentement vu d'un trop mauvais œil par le roi de France pour qu'il ne fût point maladroit de parler de ſa vertu. Au moyen de quelques variantes, il tranſpoſa ſur la tête de Madame Renée, princeſſe françaiſe, tout le bien qu'il avait eu le tort de dire de ſon italien d'époux.

Cependant Sagon & ſes amis

Pour ton recueil & pour ton affeurance. »
Incontinent, Prince (1), i'euz efperance,
Qu'il feroit bon deuers toy fe retraire,
Qui touts enfants de Vertu veulx attraire,
Pour decorer ton palais fumptueux (2) :
Et que plaifir ne prendroys à ce faire,
Si tu n'eftoys toy mefme vertueux.

Vers 4. *Pour mon recueil & pour ton affeurance* (a).
5. *Incontinant, dame, fous efperance* (b).
8. *Pour decorer ta maifon fomptueufe* (c).
10. *Si tu n'eftois toi mefmes vertueufe* (d).

(a) M. C. ms. 748; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538. — (b, c, d) M. C. ms. 748.

ayant répandu le bruit que Marot avait été fouetté à Ferrare, ce qui d'ailleurs était vrai, le poète voulut donner le change au public. Et, lorfqu'il fit imprimer le dizain, il en reftitua la dédicace au duc de Ferrare, tout comme f'il fût refté dans les meilleurs termes avec ce prince. Il fe garda bien, par contre, de jamais faire imprimer fon épître d'adieux à la ducheffe, épître qui contient des alluffions à fa méfaventure (voyez t. I, p. 285 & fuiv.).

(1) Hercule II, chef de la maifon d'Efte, avait pour père Alphonfe Ier, duc de Ferrare, de Modène & de Reggio, & pour mère Lucrèce Borgia. Il naquit le 4 avril 1508 & époufa Renée de France le 28 juin 1528. Il devint duc de Ferrare, par la mort de fon père, le 31 octobre 1534. Ce petit prince ne fut jamais pour François Ier qu'un allié douteux, toujours prêt à le trahir au profit du pape ou de l'empereur, fuivant que fes intérêts l'inclinaient d'un côté ou de l'autre. Il mourut le 15 octobre 1559. Renée fe retira alors au château de Montargis où elle vécut jufqu'en 1575.

Hercule n'avait point tardé à faire mauvais vifage aux littérateurs & aux artiftes français que Renée avait attirés à Ferrare. Ceux-ci f'en vengèrent en menant grand bruit autour de fes infidélités conjugales. A la cour de France, on prit fait & caufe pour la ducheffe; & comme le blâme n'ofait f'attaquer ouvertement au duc, les mauvais propos ne tariffaient point fur une certaine Marie de Noyant, qu'il avait élevée au rôle de favorite (voyez *Bulletin du proteftantifme français*, t. XXIX, p. 4, & notre t. I, p. 275).

(2) La cour de Ferrare était, à cette époque, une des plus brillantes de l'Italie. Les favants & les artiftes, « les enfants de vertu », comme les appelle Marot, f'y preffaient en foule, attirés par la généreufe hofpitalité des princes de la maifon d'Efte. Pour ne citer que quelques noms, nous mentionnerons d'abord, parmi les artiftes, le peintre Doffo Doffi qui couvrit de fes frefques les palais de Ferrare; le falon de

[LXIII. — Dizain (1).]

(*Inédit.* — Bibl. nationale, ms. fr. 17527.)

(1535.)

En vous aymant vous me verrez haïr
De ceulx qui ont puiſſance de me nuire :

l'Aurore, dans le vieux château, avait été peint par lui, c'eſt de toutes ſes œuvres la ſeule qui ait échappé aux ravages du temps. Viennent enſuite Gorofalo & ſon élève Bernardo de Carpi, dont le pinceau a conſervé les traits de Mme de Pons (*Bulletin du proteſtantiſme français*, t. XXI, p. 163) tandis que Marot la célébrait dans ſes vers. Titien ſe rendant à l'appel des ducs de Ferrare aurait auſſi honoré cette ville d'un ſéjour aſſez prolongé.

A côté des artiſtes dont les œuvres enrichiſſaient de nouvelles ſplendeurs les palais du ſouverain, tout un monde d'écrivains & de poètes formait comme un faiſceau de lumière dont le rayonnement ſ'étendait juſque ſur des États plus grands & plus puiſſants. Pour donner une idée de cette activité intellectuelle, nous ne ſaurions mieux faire que de citer le paſſage ſuivant emprunté à un auteur italien fort au courant de l'hiſtoire de ſon pays. Dans le tableau ſuivant, il nous montre les princes d'Eſte ſ'appliquant à rehauſſer le luſtre de leur maiſon par la protection éclairée qu'ils accordent aux œuvres de l'eſprit. « Ils voulaient, dit Ceſare Cantu, illuſtrer leur capitale par la préſence d'hommes de mérite qu'ils choyaient dans leur palais..., ils aſſignaient aux lettrés de tous pays des habitations, des penſions, des chaires à l'Univerſité floriſſante de Ferrare »; &, entre autres, on peut citer le comique Pandolphe Colenuccio, l'érudit Guarini, Calcagini, Mainardi, Braſavola, l'antiquaire Conſtant Landi, Lélio Gregorio Giraldi qui dédia ſon *Hiſtoire des poètes* à la ducheſſe Renée, Alexandro Seſſi, auteur des *Numinum & heroum imagines*. A l'Académie *degli Elevati*, fondée par Albert Lollio, & dans d'autres encore, on improviſait ſoit des vers, ſoit des diſſertations (*Le contemporain*, vol. XIII, p. 215; Ceſare Cantu, *La ducheſſe Renée de Ferrare & les proteſtants de Ferrare*). A cette liſte déjà longue, on peut encore ajouter les noms de Bernardo Taſſo, le père de Torquato, Barthelemy Riccio, Manzolli, Flaminio, les deux Strozzi, Marcellus Palingenius Stellatus. En voilà aſſez, ce nous ſemble, pour juſtifier les expreſſions élogieuſes de Marot à l'endroit du duc de Ferrare. — « Le palais ſomptueux » dont il eſt ici queſtion eſt probablement le palais du Belvédère. La reſtauration en avait été déjà commencée ſous les règnes précédents & le duc régnant achevait de l'embellir en entaſſant dans cette réſidence les richeſſes de toutes ſortes.

(1) Ces vers ont été publiés pour la première fois en 1842 dans le

Beaucoup de gens ſe pourroient eſbahir
Que ie ne veux ailleurs mon cueur conduire.
Las! Ie ne puis aultrement le reduire,
Et aime mieux, en vous aimant, auoir
Le mal qu'on peut pour tel cas receuoir
Que tout le bien dont ils ont la puiſſance,
Et me ſuffit que mon mal puiſſiez voir,
Mais que pitié ſuiue la connaiſſance.

LXIV. — A ſes amys, quand, laiſſant la royne de Nauarre, fut receu en la maiſon & eſtat de madame Renée, ducheſſe de Ferrare (1).

(1535.)



MES amys, i'ay changé ma dame :
Vne aultre a deſſus moy puiſſance

Titre : *De Marot ſorty du ſeruice de la royne de Nauarre & entré en celluy de Madame de Ferrare* (a).
Dizain a ſes amys quant en layſſant la Royne de Nauarre fuſt receu en la maiſon et eſtat de ma dame Renée, ducheſſe de Ferrare (b).

(a) M. C. ms. 748. — (b) Éd. 1537 A & B.; D. Ianot, 1538.

tome I (p. 44) des *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, par Génin, qui les avait découverts dans le manuſcrit 1556 du fonds de Saint-Germain, à la Bibliothèque nationale. Ils ont donc preſque l'attrait de l'inédit. Génin les a attribués à Marot, en quoi il ſemble bien qu'il ait eu raiſon ; mais il a également décidé qu'ils devaient avoir été adreſſés à la reine de Navarre, en quoi il ſe pourrait qu'il ait eu tort.

Ces vers paraiſſent être en effet des rimes, non point d'amoureux,

Née deux foys de nom & d'ame (1),
Enfant de Roy par fa naiffance,
Enfant du Ciel par cognoiffance
De Celluy qui la fauuera (2) :
De forte, quand l'aultre fçaura,
Comment ie l'ay telle choyfie,
Ie fuy bien feur qu'elle en aura
Plus d'aife que de ialoufie.

Vers 3. *Née deux foys de non et Dame* (a).

(a) Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538.

mais de croyant; ils ne portent pas la marque ordinaire des déclarations érotiques de Marot, mais plutôt le cachet de fes oraifons myftiques. C'eft une profeffion de foi luthérienne &

Le mal qu'on peut par tel cas recevoir,

ce font les perfécutions déjà fubies pour cette foi nouvelle.

Nous inclinons donc à croire que cette épigramme religieufe date de 1535 & fut compofée à Ferrare.

(1, *Page précédente*) Cette épigramme a tout l'air d'avoir été compofée prefque auffitôt après l'arrivée de Marot à Ferrare, c'eft-à-dire vers le mois de mai ou de juin 1535 (voyez t. I, p. 223 & fuiv.).

Par ordre de la ducheffe Renée, il venait d'être infcrit fur la lifte de fes ferviteurs. Déformais à l'abri de la mauvaife fortune, il le croyait du moins, Marot f'empreffa d'envoyer ces vers à fes amis de France pour leur donner de fes nouvelles. Ils ne favaient guère, en effet, ce qu'il était devenu depuis qu'ils avaient lu fon nom fur les liftes de profcription à la fuite de l'Affaire des placards. Marot avait laiffé, de l'autre côté des monts, de folides amitiés qui lui avaient fait cortège dans fon exil. Auffi lorfque fes amis apprirent qu'il avait trouvé un refuge auprès de Madame Renée, il y eut une explofion de joie mêlée de reconnaiffance pour fa généreufe protectrice. Nous trouvons l'écho de ces fentiments dans les vers fuivants adreffés à la ducheffe par le poète Vulteius :

Ad dominam Renatam
ducis Ferrariæ vxorem,
de Maroto.

Gallorum vates, Gallis fugiebat ab oris
Immeritum mifere pulfus in exilium
Anxius aufugiens, patriamque ducemque [relinquens
Per gelidos Alpes, per iuga folus abit.
Expulfum profugumque vocat tua Gratia [& illum
Erapit & ftudiis officiis que iunat.

(I. Vulteii *Epigrammata*, Lyon, 1537, p. 120.)

(1) Le nom de la ducheffe Renée prêtait à une interprétation allégorique & religieufe où les réformateurs, à la fuite des premiers chrétiens, fe plaifaient à découvrir comme une affirmation de leur foi. Dans une autre pièce datant de la même époque, Marot a fait une allufion femblable au nom de la ducheffe (voyez t. III, p. 426, vers 122 & n. 2).

(2) A la date où cette épi-

LXV. — Contre les ialoux.

(1535.)

DE ceulx qui tant de mon bien fe tourmentent,
I'ay d'vne part grande compaffion :
Puis me font rire, en voyant qu'ilz augmentent
Dedans m'amye vn feu d'affection :
Vn feu, lequel par leur inuention
Cuydent eftaindre. O la paoure cautelle!
Ilz font plus loing de leur intention,
Qu'ilz ne vouldroyent que ie fuffe loing d'elle.

Titre : *Huictain faict à Ferrare* (a).
Vers 1. *De ceux qui tant de mon mal fe tourmentent* (b).
3. *Puis ie men ris, en voyant quilz augmentent* (c).
5. *Lequel par leur inuention* (d).

(a) M. C. ms. 748; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; Conftantin, 1544. — (b) Conftantin, 1544. (Cette épigramme fe trouve deux fois, fous deux titres différents & avec variantes, dans l'édition *au Rocher* de 1544.) — (c) Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; Conftantin, 1544. — (d) Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538.

LXVI. — A fa commere.

(1535?)

PARDONNEZ moy, ma commere, m'amye,
Si deuers vous bien toft ne puys aller;
Au bon vouloir certes il ne tient mye,

gramme fut écrite, on peut dire qu'il y avait communauté d'idées entre Marguerite de Navarre, Renée de Ferrare & Marot. Tous trois étaient emportés par le courant des idées nouvelles vers un même idéal myftique. Marot arrivait à Ferrare d'autant plus exalté qu'il avait entrevu de près les flammes du bûcher. Quant à Renée, dès cette époque fes fentiments, favorables à la « religion luthérienne », étaient bien connus. Brantôme entre autres fe fait, à ce fujet, l'écho de la commune renommée (Brantôme, éd. Lalanne, p. 108). Le parti du duc à Ferrare reprochait à la ducheffe de n'avoir à fon fervice & auprès d'elle que des gens « infectés d'héréfie » (*Bulletin du proteftantifme français*, t. XXXIV, p. 291). C'eft ainfi que Renée, « enfant de roi » par fa naiffance, méritait le titre « d'enfant du ciel » par fes préférences pour les doctrines que les réformateurs oppofaient aux croyances de l'Églife romaine.

Car pour ſouuent auecques vous parler,
De paradis ie vouldrois deualler.
Que voulez vous? la fortune à preſent
Ne me permet de ſeruice eſtre exempt (1);
Mais maulgré elle en brief temps, qui trop dure,
Vous reuoirray, & ſi m'aurez preſent,
Ce temps pendant, de cueur & d'eſcripture.

LXVII. — A Renee de Partenay (2).

(1535.)

QUAND vous oyez que ma muſe reſonne
En ce Boſquet, qu'oyſeaulx font reſonner,
Vous vous plaingnez que rien ie ne vous donne,
Et ie me plains que ie n'ay que donner,
Sinon vn cueur tout preſt à ſ'addonner

Titre : *A Madamoiſelle Renee de Partenay* (a).
Vers 2. *En ce beau lieu qu'oyſeaulx font reſonner* (b).
5. *Sinon le cueur que veulx abbandonner* (c).

(a) M. C. ms. 748. — (b) B. N. ms. 1700. — (c) B. N. ms. 1700. —

(1) Pas plus que nous ne ſavons le nom de la femme de Marot, nous ne connaiſſons celui de cette commère auprès de laquelle il ſ'excuſe d'abſence. Cette épigramme paraît dater de l'exil à Ferrare, ſoit de 1535. Le vers

Que voulez-vous? la fortune à préſent
Ne me permet de ſeruice eſtre exempt...

ne ſignifie point (ſelon nous) : « Je ſuis de ſervice auprès du roi, ce qui m'empêche d'aller vous voir », mais, tout au contraire : « La mauvaiſe fortune eſt cauſe que je n'ai plus, comme autrefois, ces exemptions de ſervice qui me permettaient d'aller vous voir, attendu que je n'ai plus de ſervice du tout. » Et, dans le deuxième vers du dizain :

Au bon vouloir certes il ne tient mye,

nous voyons un badinage analogue à celui qui termine l'*Épitre au roy pour ſa délivrance*, (t. III, p. 87), où Marot en priſon dit ironiquement au monarque :

Et m'excuſez ſi, pour le mien affaire
Ie ne ſuys poinćt vers vous allé parler :
Ie n'ay pas eu le loiſir d'y aller...

Analogue encore à cette phraſe de l'*Épître à Monſeigneur le Dauphin* (t. III, p. 393), où Marot, en exil, mande au prince :

... Et ſcauez-vous pourquoy
Ce que demande il a voulu eſcripre?
C'eſt pour autant qu'il ne l'oſe aller dire...

(2) Renée de Parthenay, troiſième enfant de Jean de Parthenay-L'Archevêque & de Michelle de Saubonne, dame de Soubiſe, reçut le prénom de la future ducheſſe de Ferrare qui était née en 1510, quelques années avant elle. Dès 1529, Renée de

A vos plaifirs. Ie vous en fais doncq offre :
C'eft le threfor le meilleur de mon coffre :
Seruez vous en fi defir en auez.
Mais quel befoing eft il que ie vous offre
Ce que gaigner d'vn chafcun vous fçauez?

10. *Ce que gaigner de chafcun vous fçauez* (d).

(d) B. N. ms. 1700.

Parthenay était infcrite fur la lifte de demoifelles d'honneur de Renée de France, ducheffe de Chartres & comteffe de Gifors, aux appointements de III^c^ II livres & avec la mention particulière que « fes habillements d'hyuer & d'efté » lui feraient comptés en fus (B. N., ms. 7856, fol. 904).

Elle fuivit, à Ferrare, avec fa fœur aînée, Madame de Pons, fa mère qui avait été défignée pour accompagner la fille de la reine Anne de Bretagne. Lorfque les rigueurs du duc de Ferrare obligèrent les Français à f'éloigner de fes États (voyez t. I, p. 277 & fuiv.), elle reprit, avec Mme de Soubife, le chemin de la France. Ce fut peu après fon retour qu'elle époufa René de Fonfèques, feigneur de Surgères, d'une branche qui fe rattachait à la nobleffe efpagnole. Nous connaiffons la date exacte du départ de Mme de Soubife : elle quitta Ferrare le 20 mars 1536. Comme, à cette date, le bofquet dont il eft ici queftion n'exiftait plus, puifqu'il avait été détruit par le feu, ainfi qu'on le voit dans une autre épigramme, & qu'en tout cas, à cette faifon, il n'avait point encore revêtu fa parure printanière, nous inclinons à croire que le poète compofa ces vers pendant l'été de 1535.

Renée de Parthenay était non moins heureufement douée que fon aînée, Madame de Pons, & l'étude avait encore développé chez elle les dons de la nature. Les charmes réunis chez cette aimable perfonne durent exercer une vive impreffion fur fes contemporains, fi l'on en juge d'après le portrait fuivant, tracé durant le temps où elle réfidait à Ferrare par un poète latin du pays :

RENATA PARTHENIA.

His aderat, Galliæ decus admirabile gentis
Par Veneri fpecie & tenero maturior œuo,
Parthenia, a dominæ ducit quæ nomine nomen,
Crinibus auratis præftans, quos aurea circum
Fibula fubnectit, radiantibus afpera hyacinthis :
Pingere acu doctas inter doctiffima matres,
Marmoreaque manu viuas animare figuras,
Dum varias fingit deducto in ftamine formas,
Et tenues telas diftinguit murice & auro :
Aonium tentare, nemus, lymphafque fluentes
Permeffi haurire & magna cum laude fueta,
Et Phœbo dare vota libens & tangere plectrum,
Et dulcem captare chelym, citharamque fonoram,
Et tenues docto percurrere pollice chordas
Cafta renidenti circumdata tempora lauro.

(Cynthii Gyraldi *Poematia*, Bafileæ, 1544, p. 39.)

LXVIII. — A ma dame de Pons (1).

(1535.)

VOUS auez droict de dire, fur mon ame,
Que le Bofquet (2) ne vous pleuft oncq fi
[fort,

Titre : *A Madame de Pontz, fait au bofqued de Ferrare* (a).
A Anne de Parthenay (b).

(a) M. C. ms. 748. — (b) F. Jufte, 1539.

(1) Cette pièce paraît avoir été écrite peu après l'arrivée de Marot à Ferrare, c'eft-à-dire vers le mois d'août 1535. Rien encore ne faifait prévoir la tempête qui allait bientôt fe déchaîner fur le petit cercle d'artiftes, de poètes & de favants que la ducheffe Renée avait réunis auprès d'elle, on f'y livrait, fans arrière-penfée, aux plaifirs les plus délicats de l'efprit. Les femmes de la fuite de la ducheffe ajoutaient par leur préfence un charme nouveau à ces réunions. L'une des plus féduisantes était affurément Anne de Parthenay. Un de fes admirateurs nous trace d'elle ce portrait :

ANNA PARTHENIA DOMINA PONTI.

Has inter comites, nullo fucata colore,
Lœta oculis, auro fuluos redimita capil-
[los,
Pendula cui mediis splendefcit gemma
[papillis,
Nobilis Anna nites, cunctis prœftantior
[una
Parthenia, es tœdas quœ fola experta ju-
[gales,
Digno iuncta viro, nondum perpeffa la-
[bores
Lucinœ, nec facta parens, digniffima cælo
Progenies, caſties fpecimen uenerabile
[amoris,
Cui doctœ affurgunt modulanti carmine
[Musœ.
Etc., &c.

(*Cynthii Ioannis Baptiftæ Gyraldi Poematia*, p. 38.)

Anne de Parthenay, mariée en 1535 à Antoine de Pons, feigneur de Marennes, était l'aînée des filles de Michelle de Saubonne et de Jean de Parthenay-l'Archevêque, feigneur de Soubife. Nous inclinerions à placer la date de fa naiffance entre 1510 & 1511. Dès 1523, elle fut admife parmi les demoifelles d'honneur de la reine (Arch. nat., J. 964). Une folide éducation avait développé en elle les dons d'une heureufe nature. Ses contemporains l'admiraient comme un modèle d'efprit & de raifon (voyez tome II, p. 213, note, & tome III, p. 314, note).

La mère de Mme de Pons avait jadis pris en quelque forte par la main le père de Clément Marot pour le préfenter à Anne de Bretagne. La follicitude de la bonne dame de Soubife f'était étendue fur le fils & de fréquentes relations avaient refferré les liens d'une affection durable entre le poète et la famille de Parthenay. Marot avait vu naître Anne de Parthenay et fes fœurs; elles avaient grandi fous fes yeux; une différence d'âge affez marquée pouvait autorifer des habitudes de familiarité de nature à expliquer enfuite certaines licences poétiques.

(2) Ce bofquet tient une certaine place dans les épigrammes compofées par Marot pendant

Car des qu'il a fenty venir fa dame
Pour prendre en luy feiour & reconfort,
D'eftre agreable a mis tout fon effort,
Et a veftu fa verte robe neufue.
De ce feiour le Pau tout fier fe treuue,
Les roffignolz f'en tiennent angeliques :
Et trouuerez (pour en faire la preuue)
Qu'au departir feront melancoliques.

fon féjour à Ferrare. Malgré la perfévérance de nos recherches, nous ne fommes pas arrivé à en favoir bien long fur ce lieu de délices. Voici pourtant un premier renfeignement qui nous eft tranfmis par un auteur contemporain du duc Hercule II : « Le père de ce duc, écrit-il, icy a bafty de l'autre coufté du fleuue, vis-à-vis de la cité, c'eft-à-dire en vne petite ifle que faict le Pô, vn grand palais & ample auec des iardins qui eft vn édifice excellent & renommé en toute l'Italie & f'appelle Belueder, qui fignifie Beauregard » (Seb. Munftere, *Cofmographie vniuerfelle*, p. 196). Cette indication paraît pouvoir être appliquée à l'île dont parle Marot. Parmi les féductions qu'elle offrait à fes vifiteurs fe trouvait ce bofquet merveilleux dont l'ombre & la fraîcheur invitaient à un agréable repos (voyez tome I, p. 266, n. 2). Quelques détails complémentaires sur cette réfidence favorite des princes de la maison d'Efte nous ont été fournis par M. Napoleone Citadella, bibliothécaire de Ferrare. Clément VIII, voulant étendre les défenfes de la ville de Ferrare, fit exécuter une fuite de travaux qui entraînèrent la difparition de la plupart des embelliffements qui faifaient l'orgueil de cette ville. C'eft ainfi que ce pape belliqueux fit encaiffer dans un étroit canal un bras du Pô qui baignait auparavant les anciens remparts. Les eaux du fleuve répandues dans la campagne avaient formé une île qui femblait mife là tout exprès pour le plaifir des yeux. C'eft dans cette île que f'élevait le palais mentionné dans le paffage cité plus haut; dans ce palais, les ducs de Ferrare prodiguèrent les fplendeurs de la plus faftueuse décoration. Un poète latin qui vivait à la cour de Ferrare nous a laiffé une defcription de cette île enchantée. Voici ce petit morceau compofé felon le goût mythologique alors en faveur :

De insula principis.

Hæc quæ fydereis feftum caput exerit [vndis
Infula & ætherias hic quoque iactat opes.
Non eft Mulciberis iuffu, non arte Cyclo- [pum
Condita, apollinea non nitet illa manu.
Verum opera aligerum raptim fuccreuit [amorum,
Dum certat matri quifque placere fuæ.
Ipfa charis refoluta comas, fuccincta pa- [pillas
Aggeffit lapides diues erythra duos.
Cinnameos viden' ut flores fert dædala [tellus,
Et viden' ut frondes blandius aura [mouet.
Hic Venus, & Mauors, quantum lubet of- [cula mifcent
Nec metuunt laqueos inuide claude [fuos.
Quinetiam Alphonfus magni Herculis [inclyta proles

LXIX. — De ſon feu & de celluy qui ſe print au Boſquet de Ferrare (1).

(1535.)

PVIS qu'au milieu de l'eau d'vn puiſſant fleuue,
Le vert boſquet par feu eſt conſumé,
Pourquoy mon cueur en cendre ne ſe treuue
Au feu ſans eau que tu m'as allumé?
Le cueur eſt ſec, le feu bien enflammé :
Mais la rigueur (Anne) dont tu es pleine (2),
Le veoir ſouffrir a touſiours mieulx aymé,
Que par la mort mettre fin à ſa peine.

Titre : *Du boſquet où le feu ſe print, & de ſon cueur* (a).
Vers 6. *Mais la rigueur (hélas) dont tu es plaine* (b).
Dont la rigueur helas dont tu es plaine (c).

(a) M. C. ms. 748. — (b) B. N. ms. 1700; M. C. ms. 748. — (c) B. S. ms. 189 B.

Se comitem ludis ſœpe utriuſque facit.
Dum ludunt Veneri ceſtos, Marti excidit umbo
Protinus illa heros induit apta ſibi.
Nunc ceſto pectus, nunc læua vmbone coruſcat,
Ciuibus inde amor eſt hoſtibu inde metus.

(Cælii Calcagnini *Carmina* Venetiis, 1553, p. 202.)

D'après la deſcription tracée par le poète, il eſt facile de comprendre comment cette île était devenue le ſéjour préféré de la haute ſociété ferraraiſe.

(1) Nous avons déjà rapporté tout ce qu'il nous a été poſſible de recueillir ſur ce boſquet privilégié, ſur ſa ſituation dans une île des plus pittoreſques, à proximité d'une réſidence princière. Quant à l'incident qui ſert de prétexte à Marot pour ſes variations amoureuſes, nous inclinons à croire qu'il n'avait point l'importance que le poète paraît lui donner. Marot a exagéré les faits pour communiquer plus d'énergie à ſa penſée. Ce fut ſans doute à la fin d'août 1535, après les ſéchereſſes de l'été, que quelques feuilles brûlées inſpirèrent ces vers enflammés.

(2) On pourrait, d'après ce prénom, ſuppoſer que l'épigramme fut adreſſée à cette Anne de la Fontaine à laquelle Marot, arrivant à Ferrare, conſacrait ſes premiers vers d'exilé (voir ci-deſſus, *Épigramme LXI*).

Cependant, ſi l'on confronte imprimés et manuſcrits, on remarque que le 6ᵉ vers ne donne le nom d'Anne dans les imprimés qu'à partir de 1538 (éd. de Denis Janot). Il eſt donc fort probable que le nom d'Anne fut ajouté après coup par Marot & que ſon épigramme était au début une de ces déclarations « paſſe-partout » qui peuvent ſ'appliquer à toutes les femmes.

LXX. — A Renée (1).

(1536.)

AMOUR vous a (des le iour que fuz né)
De mon feruice ordinaire eftrenée :
Et fi ne fuz de vous oncq eftrené
Que de rigueur foubz parolle obftinée :
Si vous fupply, noble nymphe Renée,
Ce nouuel an parler nouueau langage,
Et tout ainfi qu'on veoit changer d'année,
Vouloir changer enuers moy de courage.

Titre : *Eftreines* (a).
Vers 5. *Sy vous fupply, beaulté de grace ornée* (b).
(a & b) M. C. ms. 748.

LXXI. — Du beau tetin (2).

(1536.)

TETIN refaict, plus blanc qu'vn oeuf,
Tetin de fatin blanc tout neuf,

Titre : *Le Blafon du beau tetin enuoyé de Ferrare à la Court de France* (a).
La deuife du beau tetin (b).
(a) M. C. ms. 748. — (b) B. S. ms. 189 B.

(1) La dédicace de cette pièce ne donne qu'un fimple prénom; cependant nous n'héfitons pas à penfer qu'elle fut compofée à l'adreffe de Renée de Parthenay. Cette qualification de nymphe que le poète applique volontiers aux demoifelles de Soubife (voyez tome III, p. 313, v. 1), cette allufion à un dévouement qui commence à la naiffance de Marot, tout f'accorde avec ce que nous favons des fentiments d'affection qui liaient notre poète à la famille de Soubife. Marot, pourtant, dirait plus juftement qu'il a éprouvé ces fentiments dès la naiffance de Renée, car elle était beaucoup plus jeune que lui.

Quant à la date de cette pièce, elle nous paraît facile à déterminer d'après les feules indications qu'elle contient. Ces vers figurent pour la première fois dans l'édition de 1538, ils font donc antérieurs à cette date. Une allufion à la nouvelle année achève de nous fixer complètement. Marot ne vit commencer à Ferrare qu'une feule année, l'année 1536. Ce ferait donc pour le premier jour de l'an 1536 que Marot aurait compofé cette pièce en l'honneur de Renée de Parthenay.

(2) Ce « blafon » fut compofé à Ferrare vers le mois de juin 1536. Le poète était loin de foupçonner le fuccès qu'il allait obtenir.

Tetin qui fais honte à la rofe (1),
Tetin plus beau que nulle chofe,
Tetin dur, non pas Tetin, voyre,
Mais petite boule d'yuoire (2),

Vers 5. *Mais vng petit tetin d'iuoire* (a).

(a) B. S. ms. 189 B.

A la cour de la ducheffe Renée, ce fut une explofion d'enthoufiafme. En France, on ne parla plus que du blafon de Marot, & dans le monde du Parnaffe ce fut à qui imiterait le chef-d'œuvre qui venait de naître. Les blafons fe multiplièrent, & dans la lifte de ceux qui prirent part à ce tournoi poétique nous remarquons les plus notoires poètes de l'époque (voyez tome I, p. 267 à 271, & tome III, p. 401 & fuiv., notes). Dans fon épître aux poètes de France pour les féliciter d'être fi bien entrés dans la voie qu'il avait ouverte et pour les engager à reprendre le même fujet en fens inverfe, Marot laiffe échapper une confidence que nous avons retenue : « C'eft, dit-il, fur le tetin d'une humble damoifelle » qu'il a compofé cette épigramme. Son indifcrétion ne va pas plus loin. Sans doute, fur une indication auffi vague, il n'eft guère permis d'être affirmatif et l'on ne peut rifquer qu'une conjecture. Nous nous fommes demandé si, en parlant de cette « humble damoifelle », le poète n'avait point voulu faire allufion à une certaine Anne de Beauregard qui vivait à Ferrare à l'époque où Marot vint y chercher afile. Cette personne figure avec le titre de fille du corps fur les comptes de Renée de Ferrare (B. N., ms. 7856, fol. 905). Elle était parente des Soubife & des Parthenay qui avaient fuivi la princeffe françaife en Italie. La fituation modefte d'Anne de Beauregard expliquerait des relations plus directes avec le poète. Nous ne fuppofons rien au delà. Mais il est fort poffible que Marot ait pris plaifir à décrire d'infpiration ce qu'il n'avait jamais vu que dans fes rêveries. Auffi bien au témoignage des contemporains, la demoifelle Anne de Beauregard était une beauté. Cynthius Gyraldus, dans une de fes épigrammes (lib. I), la compare à Cypris elle-même. Marot avait à peine achevé ces vers que la mort vint prendre l'humble demoifelle et le poète compofa une épitaphe pour honorer fa mémoire.

(1) Dans fon *Blafon de la main* Claude Chappuis a dit :

Main qui fait honte à la neige & reproche.

Les deux poètes fe font rencontrés pour rendre une idée analogue fous une forme différente.

(2) Parmi les louanges les plus ingénieufes & les plus originales décernées à cette partie du corps féminin, il convient de citer la légende rapportée par Brantôme dont le ftyle donne à ces fujets une faveur toute particulière : « Hélène voulant préfenter au temple de Diane une coupe gentille pour certain vœu, employant l'orfèvre pour la luy faire, luy en fit prendre le modelle fur l'vn de fes beaux tétins : et en fit la coupe d'or blanc, qu'on ne fçau-

Au milieu duquel est aſſiſe
Une fraiſe, ou une ceriſe,
Que nul ne veoit, ne touche auſſi,
Mais ie gaige qu'il eſt ainſi :
Tetin doncq au petit bout rouge,
Tetin qui iamais ne ſe bouge,
Soit pour venir, ſoit pour aller,
Soit pour courir, ſoit pour baller :
Tetin gaulche, tetin mignon,
Touſiours loing de ſon compaignon,
Tetin qui portes teſmoingnage
Du demourant du perſonnage,
Quand on te veoit, il vient à maintz
Vne enuie dedans les mains
De te taſter, de te tenir :
Mais il ſe fault bien contenir
D'en approcher, bon gré ma vie,
Car il viendroit vne aultre enuie.
O Tetin ne grand, ne petit,
Tetin meur, Tetin d'appetit,
Tetin qui nuiɛ̃t & iour criez :
Mariez moy toſt, mariez,
Tetin qui t'enfles et repoulſes
Ton gorgerin de deux bons poulſes,

Vers 11. *Tetin d'or au petit bout rouge* (a).
14. *Soit pour danſer ſoit pour baller* (b).
22. *Mais veillez vous bien retenir*
D'en approcher, maulgré ma vye,
Car il en viendroit grant enuye (c).
30. *Ton gorgias de deux bons poulces* (d).

(a) B. S. ms. 189 B. — (b) B. S. ms. 189 B. — (c) B. S. ms. 189 B. — (d) B. S. ms. 189 B; B. N. ms. 2370; Ét. Dolet, 1542.

roit qu'admirer le plus, ou la coupe ou la reſſemblance du tétin ſur quoy il auoit pris le patron, qui ſe monſtroit ſi gentil & ſi poupin que l'art en pouuoit faire deſirer le naturel » (Brantôme, éd. Lalanne, IX, 264).

Plus près de nous, Marie-Antoinette, dit-on, eut la même fantaiſie qu'Hélène, mais ſans arrière-penſée d'offrande religieuſe. Et l'on peut admirer dans l'édition illuſtrée de l'hiſtoire de cette reine par les Goncourt une planche en couleurs reproduiſant un bol de porcelaine moulé ſur le ſein royal. Voyez *Hiſtoire de Marie-Antoinette*, par Ed. & J. de Goncourt. Paris, Charpentier, 1878, in-4°, p. 152.

A bon droict heureux on dira
Celuy qui de laict t'emplira,
Faisant, d'un tetin de pucelle,
Tetin de femme entiere & belle (1).

Vers 32. *Celluy qui de toy iouyra* (a).
34. *Tetin de femme gente & belle* (b).

(a) B. S. ms. 189 B. — (b) B. S. ms. 189 B.

LXXII. — Du laid tetin (2).

(1536.)

TETIN qui n'as rien que la peau,
Tetin flac, tetin de drappeau,

Titre : *Le blason du laid tetin* (a).
Le contre tetin de Marot (b).
Sur le tetin renuerse (c).
Vers 2. *Tetin plus flasche quun drappeau*

(a) M. C. ms. 748. — (b) B. N. ms. 4967. — (c) B. S. ms. 189 A & 189 B.

(1) Les contemporains de Marot ont attaché un sens particulier à cette expression de « femme entière ». Pour bien faire ressortir de quelle manière ils l'entendaient, nous donnons la parole à Henri Estienne : « La femme, dit-il, qui, par faute de tenir bride à son plaisir, s'est abandonnée, il est certain qu'elle a perdu sa pudicité & est vraye laronesse : mais celle qui, pour n'auoir sceu resister à la force accompagnant le meschant vouloir d'un homme, ou par quelque tromperie s'est laissé prendre ce qu'autrement elle n'eut iamais baillé, il n'y a point de doute que sa résistance, non seulement la déclare innocente de ce larrecin, mais aussi luy sonne sa pudicité... Il s'ensuit que pendant que l'esprit n'est point souillé auec le corps, la pudicité y est pareillement gardée en *son entier* & sans aucune tache ni macule... & qu'ainsi soit que la pudicité doiue estre considérée hors du corps il appert, par la façon vsitée de parler en plusieurs languages, qui est que celle mesme qu'on aura appelé vierge pudique on l'appellera femme pudique » (*Apologie pour Hérodote*, ch. xv, xxii).

(2) Le succès du blason du *Beau Tetin* avait été tel que Marot crut pouvoir proposer à ses « confrères en Apollon » de continuer le badinage. Le programme du nouveau jeu auquel il les conviait était de tourner l'éloge en dénigrement, de remplacer la louange par l'injure.

Il faut croire que les « nobles esprits de France poétique » auxquels s'adressait Marot avaient dépensé toute leur verve dans la première rencontre. En effet, le seul qui paraisse avoir fait effort

Grand' tetine, longue tetaſſe,
Tetin, doy ie dire bezaſſe (1) :
Tetin au grand villain bout noir
Comme celuy d'vn entonnoir,

Vers 3. *Grant tetin & large beſaſſe* (a).

(a) B. S. ms. 189 A & 189 B.

pour répondre à l'invitation de Marot fut La Huetterie qui, peu après, aux côtés de Sagon, allait guerroyer contre notre poète. Prenant un à un tous les blaſons qui avaient paru et traitant à contre-pied le même ſujet, il fit en laid la deſcription de chaque partie du corps, puis, dans une épître liminaire, il dédia le tout à ſon ami Sagon.

Un autre encore répondit à Marot et, ſur le modèle du *Laid Tetin*, compoſa un blaſon obſcène dont voici le titre & ſeulement les quelques premiers vers :

Le vit renversé fait par vne ieune dame contre celluy qui a mal parlé du tetin.

Touts par honneur, aulcuns par appetitz
Ont blaſonné en propos tres gentilz
Tant ſur le nez, ſur les yeulx que la [bouche,
Sur le tetin & aultres : mais trop touche
Vng meſdiſant qui feit quelque matin
Par deſhonneur blaſon ſur le tetin,
Le deſpriſant par telle villennye
Que poſſible eſt : non obſtant tout luy nye,
Qui me contrainct a deſploier ma langue
Pour ſur le vit faire quelque harangue
Combien pourtant que ne ſoye clergeſſe,
Mais de mon corps i'ay faict ſi grand [largeſſe...
Que i'en puys bien quelque choſe ſca- [voir...

(Bibl. de Soiſſons, ms. 189, fol. 194 v°.)

Ce préambule contient des promeſſes que la « jeune dame » qui prétend fermer la bouche à Marot ne ſ'applique qu'à trop bien remplir. Ce jeu, dont les débuts avaient été ſi brillants, dégénérait en poliſſonneries. Telle fut la fin de ce badinage poétique imaginé par Marot.

(1) Il y a dans cette idée & juſque dans les expreſſions une forte d'emprunt aux poéſies paternelles. En effet, dans une *Épiſtre des dames de Paris aux courtiſans de France* qui étaient en Italie à la fuite du roi en 1515, Jehan Marot leur fait tenir un langage qui ſemble avoir ſervi de modèle au texte que nous trouvons ici. Dans une comparaiſon avec leurs rivales qu'elles maltraitent fort pour mieux rehauſſer leurs propres mérites, le poète leur fait dire :

Fermes ſommes & le ſerons
Tetons auons, elles tetaſſes,
Pendants comme vieilles beſaces
Deſſus leurs iambes de hérons.

Dans un paſſage de ſon poème de *La chaſſe & départ d'amours*, l'évêque Octovien de Saint-Gelais, qui avait de bonnes raiſons pour ſ'y connaître, ſ'eſt livré à des développements où l'on rencontre plus d'un trait de reſſemblance avec les vers de Marot. Voici comment le vertueux prélat a traité ce même sujet :

Ne monſtrez plus voſtre tetine
Elle eſt trop grande & trop mollaſſe,
Elle reſſemble vne beſaſſe
Pendue au col d'vne coquine.
Si dure eſtoit, raide & poupine,
De bon cueur ie la regardaſſe,
Mais ce n'eſt rien qu'vne tripaſſe
Pour quelque varlet de cuysine,
Ne monſtrez plus voſtre tetine.

Tetin qui brimballe à touts coups
Sans eftre efbranlé, ne fecous,
Bien fe peult vanter qui te tafte,
D'auoir mys la main à la pafte :
Tetin grillé, tetin pendant,
Tetin fleftry, tetin rendant
Villaine bourbe en lieu de laict,
Le Diable te feit bien fi laid :
Tetin pour trippe reputé,
Tetin, ce cuydé ie, emprunté
Ou desrobé en quelcque forte,
De quelcque vieille chieure morte :
Tetin propre pour en enfer
Nourrir l'enfant de Lucifer :
Tetin boyau long d'vne gaule,
Tetaffe à iecter fur l'efpaule,
Pour faire (tout bien compaffé)
Un chapperon du temps paffé (1) :

Vers 7. *Tetin qui torneballe a tous coups* (a).
Tetin qui branfle a tous les coups (b).
8. *Sans eftre branle ni efcoux* (c).
11. *Tetin grefle, tetin pendant* (d).
23. *Et qui pour faire feroit bonne*
Un chapperon a la Sorbonne (e).

(a) B. N. ms. 4967. — (b) B. S. ms. 189 A & 189 B. — (c) B. N. ms. 4967. — (d) B. S. ms. 189 A. — (e) B. N. ms. 4967; B. S. ms. 189 A & 189 B; ces deux vers font fupprimés dans Ét. Dolet, 1538.

(1) Dans la variante que nous fourniffent les manufcrits fur ces deux vers, on retrouve la rancune de Marot contre la Sorbonne. Mais la mauvaife humeur du poète ne lui faifait point oublier la prudence & à l'impreffion il eut la précaution de remplacer fa méchanceté par une banalité. Le chaperon de la Sorbonne, que Marot cherche à ridiculifer, n'était autre que le « Liripipion à l'anticque » avec lequel Janotus de Bragmardo fe préfente devant Gargantua (*Gargantua*, I, XVIII). Il devient difficile de donner une defcription exacte de cette coiffure officielle en préfence des differtations auffi favantes que contradictoires auxquelles les auteurs les plus érudits fe font livrés à fon fujet (voyez Rabelais, éd. Dalibon, t. I, p. 236, note 1). De ces explications, trop longues pour être reproduites ici, il femble reffortir que le chaperon des docteurs de Sorbonne était retenu par un morceau

Quand on te veoit, il vient à maints
Vne enuie dedans les mains
De te prendre, auecq des gants doubles,
Pour en donner cinq ou ſix couples
De ſouffletz, ſur le nez de celle
Qui te cache ſoubz ſon eſſelle.
Va, grand vilain tetin puant,
Tu fournirois bien en ſuant
De ciuettes & de parfums
Pour faire cent mille deſſuncts.
Tetin de laydeur deſpiteuſe,
Tetin dont Nature eſt honteuſe,
Tetin des vilains le plus braue;
Tetin, dont le bout touſiours baue;
Tetin faict de poix & de glus :
Bren, ma plume, n'en parlez plus,
Laiſſez le là, ventre ſainct George,
Vous me feriez rendre ma gorge.

Vers 42. *Tu me ferois rendre ma gorge* (a).
Il me feroit rendre la gorge (b).

(a) B. N. ms. 4967. — (b) B. S. ms. 189 A & 189 B.

LXXIII. — A M. L. D. D. F. (1), luy estant en Italie. Sonnet.

(1536.)

Me ſouuenant de tes graces diuines (2),
Suys en douleur, princeſſe, en ton abſence;

Titre : *Sonnet à Madame de Ferrare* (a).
Vers 1. *Me ſouvenant de tes bontés diuines* (b).

(a) M. C. ms. 748. — (b) B. N. ms. 4967.

d'étoffe en forme de tuyau ou de gaine plate qui pendait ſur l'épaule. Il n'en fallait pas davantage pour donner au poète l'idée de cette bouffonnerie. Rabelais, qui n'était pas non plus grand ami de la Sorbonne, pouſſa la moquerie encore plus loin & alla prendre une comparaiſon où l'on n'aurait jamais ſongé à l'aller chercher. Pour décider Frère Jehan à lui dire ce qu'il penſe de ſon mariage, Panurge lui donne un nom d'amitié qu'il accommode tour à tour des épithètes les plus careſſantes; c'eſt dans ce défilé que nous voyons arriver à ſon rang le « couillon Lyripipié » (*Pantagruel*, III, xxvi).

(1) Les initiales ſignifient *A Madame la ducheſſe de Fer-*

Et ſi languis quand ſuys en ta preſence,
Voyant ce lis au milieu des eſpines.
O la douceur des douceurs femenines,
O cueur ſans fiel, ô race d'excellence,

rare. Renée de France, fille de Louis XII & d'Anne de Bretagne, née en 1510, mariée en 1528 à Hercule d'Eſte, duc de Ferrare fils d'Alphonſe d'Eſte et de Lucrèce Borgia. Elle avait accueilli à ſa cour & pris comme ſecrétaire Marot quand il ſ'enfuit pour la première fois. Marot vécut à Ferrare de mai 1535 environ à juin 1536. C'eſt de Veniſe, où il ſe réfugia après avoir été chaſſé de Ferrare, qu'il écrivit ce ſonnet à ſa protectrice de la veille.

(2, *Page précédente*.) La variante vient heureuſement expliquer ce mot de *grâces divines*. C'est *bontés* que Marot veut dire, & il n'eſt pas queſtion dans ſon eſprit des grâces phyſiques de la ducheſſe. La flatterie en effet eût été quelque peu hardie. « Non pas qu'elle fût laide aſſurément & repouſſante, une laideron comme on l'a dit : les quelques portraits qu'on a d'elle nous la montrent dans ſon enfance, un peu replète, les yeux bridés, le menton petit & pointu, rappelant par toute l'allure de ſa phyſionomie les payſannes du bas-pays breton, avec je ne ſais quelle grâce pleine de fineſſe errant ſur le viſage » (E. Rodocanachi, *Renée de France, ducheſſe de Ferrare*, p. 14). Cependant, Brantôme parle à deux repriſe de la « gaſture de son corps »; cependant, le duc de la Rovère, voulant vaincre la réſiſtance de ſon fils, rebelle à un mariage, lui cite l'exemple d'Hercule d'Eſte qui, pour complaire à ſon père, n'a pas héſité à « épouſer un monſtre »; cependant, les Italiens, ſes ſujets, ſ'étonneront fort de la voir donner à ſon mari des enfants point difformes. C'eſt que Renée, — bien qu'aucun auteur du temps ne le ſpécifie, — devait être boîteuſe, à l'exemple de Claude, ſa ſœur aînée, & de leur mère la reine Anne qui était « belle & agréable quoiqu'elle eut un pied plus court que l'autre ». Renée, en outre, était chétive de complexion & fut vieille avant l'âge.

M. Rodocanachi a reproduit au frontiſpice de ſon livre, cité plus haut, un portrait de Renée, d'après le deſſin original conſervé au Muſée Condé à Chantilly. « Les autres portraits de Renée (dit cet auteur) ſont nombreux; en voici la liſte d'après l'ouvrage de M. Bouchot, *Les portraits au crayon des XVIe & XVIIe ſiècles*, 1884. Louvre, Dumouſtier, crayon de couleur, 1334-1335, actuellement ſalle VII; Verſailles, 3121-4047; Chantilly, collection du duc d'Aumale; Saint-Péterſbourg, Ermitage, crayon 20; Cabinet Fontette, 19; auxquels il faut ajouter le portrait du Livre d'heures [de Renée, actuellement à Modène]... Bien curieux auſſi eſt le portrait de Renée que contient le manuſcrit de Roddi, appartenant au Britiſh Muſeum; il la repréſente telle qu'elle dut être à Ferrare vers le milieu du ſiècle; les traits de la phyſionomie ſont marqués, preſque durs; Renée a déjà ſouffert & lutté... » (E. Rodocanachi, *Renée de France*, p. 15, en note).

O dur mari rempli de violence,
Qui s'endurcit par les choses benignes (1).

Si feras tu de la main soustenue
De l'Eternel, comme chere tenue,
Et les nuysans auront honte & reproche.

Courage donc : en l'aer je voy la nue,
Qui ça et là s'escarte & diminue,
Pour faire place au beau temps qui approche.

Vers 8. *Qui s'endurcit près des choses benignes* (a).
10. *De l'Eternel comme sa chair tenue*
Et tes nuysans auront honte & reproche
Couraige, dame, au ciel ie voy la nue (b).
14. *Pour faire place au beau temps qui s'approche* (c).

(a) B. N. ms. 4967. — (b) B. N. ms. 4967. — (c) B. N. ms. 4967.

LXXIV. — De l'abbé & de son valet.

MONSIEUR l'abbé & monsieur son valet
Sont faictz esgaulx touts deux comme de cire :
L'vn est grand fol, l'aultre petit folet :
L'vn veult railler, l'aultre gaudir & rire :
L'vn boit du bon, l'aultre ne boit du pire :
Mais vn debat au soir entre eulx s'esmeut.
Car maistre abbé toute la nuict ne veult

Titre : *Dizain de Labbe & du Varlet* (a).
Vers 3. *L'ung est grand fol, l'autre ung petit follet* (b).
4. *L'un veult railler, l'aultre danser & rire*
L'un veult du bon, l'aultre ne boit du pire (c).
L'un boit du bon, l'aultre ne veult du pire (d).
L'un veult mocquer, l'autre grandir & rire (e).
5. *L'un veult du bon, l'autre ne veult du pire* (f).
7. *Car maistre abbé iamais dormir ne veult*
Sans vin de paour que sans secours ne meure (g).
Car maistre abbé iamais estre ne veult
La nuict sans vin que sans secours ne meure (h).

(a) Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538. — (b) M. C. ms. 748; Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, s. d.; F. Iuste, 1539; A. Bonnemère, s. d.; I. Bignon, s. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543. — (c) B. N. ms. 1667. — (d) Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538. — (e) B. N. ms. 22560. — (f) B. S. ms. 189 B. — (g) B. N. ms. 1667. — (h) B. N. ms. 22560.

(1) Voyez tome I, p. 273 à 282, quelques détails sur les démêlés conjugaux du duc & de la duchesse de Ferrare.

Eſtre ſans vin, que ſans ſecours ne meure :
Et ſon valet iamais dormir ne peult
Tandis qu'au pot vne goute en demeure.

LXXV. — De frere Thibault (1).

FRERE Thibault, ſeiourné, gros & gras,
Tiroit de nuict une garſe en chemiſe
Par le treillis de ſa chambre, où les bras
Elle paſſa, puis la teſte y a miſe,
Puis tout le ſein : mais elle fut bien priſe.
Car ſon feſſier y paſſer ne ſceut oncq :
« Par la morbieu (ce dict le moyne adoncq)
Il ne me chault de bras, tetin ne teſte :
Paſſez le cul, ou vous retirez doncq,
Ie ne ſçaurois ſans luy vous faire feſte. »

Vers 3. *Par les treillis de ſa chambre, ou le bras* (a).
4. *Elle paſſa, puis la teſte elle a miſe* (b).
5. *Et puys le ſeing, mais elle fut bien priſe*
Car le feſſier y paſſer ne peut oncques,
Par le ſang bieu, ce dit le moyne, adoncques
Je n'ay que faire des bras, tetin & feſſe
Entrez le cul ou vous retirez doncques
Car ie ne puys ſans luy vous faire feſte (c).
9. *Passe le cul ou vous retirez donc* (d).
10. *Ie ne ſçauroys ſans luy te faire feſte* (e).

(a) F. Iuſte, 1539. — (b) Ét. Dolet, 1538. — (c) B. S. ms. 189 C. — (d) F. Iuſte, 1539. — (e) Ét. Dolet, 1538.

LXXVI. — Du dit frere Thibaut.

FRERE Thibaut pour ſoupper en careſme
Fait tous les iours ſa lamproye roſtir,

(1) Ce frère Thibaut paraît un type légendaire au compte duquel on met toutes les aventures des moines. Il faut croire pourtant que cette épigramme de Marot obtint un vrai ſuccès puiſqu'elle fut miſe en muſique, ainſi que le prouve la chanſon huguenote ſuivante compoſée ſelon la même coupe de rimes & intitulée :

Chanson sur le chant :
« Frère Thibaut » :

Frère Thibaut, gros, gras & maladroit
Portoit vn iour ſon Dieu a vn malade ;
Mais le vent tire & ſouffle là ſi droit
Que de la boitte il oſte la fallade,
Le Dieu fait lors en terre la gambade.

Et puis, avec vne couleur fort blefme,
En pleine chaire il vous vient aduertir
Qu'il ieune bien, pour fa chair amortir,
Tout ie carefme en grand deuotion,
Et qu'aultre chofe il n'a, fans point mentir,
Qu'vne roftie à fa collation.

LXXVII. — Huictain.

(*Inédit.* — Bibl. de Soissons, ms. 189 B, fol. 183.)

(1536.)

LA deuife de l'Empereur
D'ambition le faict noter (1),
S'il eft [vn] pauure conquereur
Veu ceulz à qui fe veult frotter,
La deuife luy faut ofter

Titre : *Sur la devife de l'empereur : Plus oultre* (a).
Vers 3. *Et fi eft foible conquereur*
4. *Pour ceulx a qui fe veult froter*
5. *Son Plus oultre luy fault ofter*

(a) M. C. ms. 748.

Doncq le caphard au malade venu
(Sans fon Dieu blanc) pour fol il eft tenu,
Car on luy dit : « Frère, vous efte befte
D'auoir fi mal voftre Dieu retenu,
Veu que fans lui ne pouuez faire fefte. »

(*Chanfons nouuelles à l'honneur de Dieu,* 1569.)

(1) La devife de Charles-Quint etait *Plus oultre!* Devife ambitieufe en effet & qui ne tolérait point la défaite fans prêter à raillerie. Cette épigramme inédite de Marot qui fe trouve à la fois dans le manufcrit de Soiffons & dans celui de Chantilly femble allufive à la retraite de Provence (1536) plutôt qu'à la prife de Hefdin (1537). On fait que Charles-Quint, avec 50,000 hommes, paffa la Sefia le 7 juin 1536, franchit le Var le 25 juillet & entra en Provence, annonçant qu'il marchait fur Paris. Le grand maître de Montmorency, tandis qu'une armée fe formait à Valence & à Avignon, entreprit d'arrêter l'invafion par la famine : les moulins, les fours, les granges furent brûlés, les puits comblés ou corrompus, les villages abandonnés par leurs habitants, après avoir été mis en ruines. Bref, à la marche des Impériaux, on oppofa le défert. Ces mefures effroyables mais certaines eurent un plein fuccès. En deux mois, décimée par la famine & la dyfenterie, l'armée de Charles-Quint avait fondu de 20,000 hommes. Le 25 feptembre, l'Empereur épuifé, humilié, repaffait le Var en déroute.

Puis que aultrement ne s'en acouftre,
Car qui reculle doit porter
Plus arriere, non pas plus oultre.

Vers 6. *Si autrement ne ſ'en acouſtre* (a).

(a) M. C. ms. 748.

LXXVIII. — Sonnet (1) de la différence du Roy & de l'Empereur (2).

(*Inédit.* — Musée Condé, ms. 748, fol. 50 v°.)

L'UN ſ'eſt veu pris, non pluſieurs foys, mais [une,
En plain conflict faiſant aſpres effortz,
L'autre deux foys n'a eu courage, fors
Fuyr de nuyct ſans craindre honte aucune.

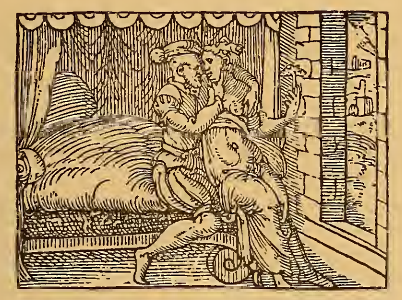
(1) Avec les ſix *Sonnets traduits de Pétrarque* ſur la mort de Laure; avec le ſonnet poſthume qui ſuit le *Balladin :* « Retirez-vous, beſtiaulx efhontez »; avec les trois épigrammes reſpectivement intitulées : *Pour le may planté par les imprimeurs de Lyon deuant le logis du ſeigneur Trivulſe; A deux ieunes gens qui eſcriuoient à ſa louenge* & *A M. L. D. D. F. luy eſtant en Italie*, cette pièce inédite porte à onze le nombre total des ſonnets de Marot, ſoit preſque autant qu'en fit Mellin de Saint-Gelais. Celui-ci, à qui on attribue l'introduction du ſonnet dans la poéſie françaiſe, en fit, croyons-nous, dix-ſept au total. Mais il eſt à noter que, tandis que Saint-Gelais diſpoſait ſans ordre préconçu les rimes des deux tercets, Marot diſpoſa du premier coup ſes rimes ſelon l'uſage qui devait prévaloir en France. On remarquera également que le préſent ſonnet, pareil en cela à l'épigramme *A M. L. D. D. F.*, conſtitue ce qu'on peut nommer le ſonnet parfait, en ce que les tercets, à l'exemple des quatrains, ſont conſtruits ſur deux rimes ſeulement.

(2) Ce ſonnet ainſi que l'épigramme ſur la deviſe de l'Empereur durent demeurer inédits par l'effet de la volonté du roi qui eſpérait toujours une réconciliation avec Charles-Quint, ſentiment dont témoignent la trêve de Carmagnole (novembre 1537), l'entrevue de Nice (juin 1538) & le libre paſſage accordé à l'Empereur à travers la France (décembre 1539-janvier 1540). Or, la trêve était déjà ſignée & l'on préparait les fêtes de Nice quand Marot fit imprimer chez Dolet l'édition de 1538 de ſes œuvres reviſées & augmentées. Il ſe garda d'y donner place à ces attaques contre l'impérial viſiteur auquel il allait, dans quelques jours, treſſer des couronnes officielles (voyez tome I, p. 431, le *Cantique de la Chreſtienté*). D'autre part, après la réception de l'Empereur à Paris, en janvier 1540, Marot qui l'avait ſalué

L'un fut en camp exemple de fortune,
L'autre un patron de vrays actes trefords;
L'un par sa prife a perdu des trefors,
L'autre l'honneur trop plus cher que pecune.
L'un a fort bras, du pied l'autre eft expert;
L'un veult ufer de puiffance en appert,
L'autre en fecret maulx infiniz confpire.
Quand tout eft dit (pour ce qu'il vault & fert)
D'eftre chez luy à croppir il deffert,
Et ceftuy cy deuft manier l'empire.

LXXIX. — A vne dame de Piemont (1) qui refufa fix efcuz de Marot pour coucher auec elle, & en vouloit auoir dix.

(1536?)



Ma dame, ie vous remercie
De m'auoir efté fi rebourfe.

de fes fouhaits de bienvenue, qui lui avait préfenté le premier recueil de fes *Pfaumes* & qui avait de lui reçu en préfent 200 doublons d'or, Marot ne pouvait guère décemment imprimer côte à côte, dans fes œuvres, les épigrammes cinglantes contre Charles-Quint & les vers dithyrambiques qu'il lui avait dédiés. Il opta pour les dithyrambes. Et voilà pourquoi ces rimes font demeurées ignorées pendant plus de trois cent cinquante ans.

(1) Il n'eft guère aifé, mais eft-il bien utile? de chercher une date à cette épigramme. Marot traverfa trois fois le Piémont : en 1525, quand il revint de fa courte captivité après Pavie; en 1536, lorfqu'il revint de Venife après fon exil à Ferrare; en 1544 enfin, lorfqu'il fe rendit de Chambéry au camp du comte d'Enghien après la victoire de Cérifoles. La première fois, il était fans doute trop dépourvu d'argent pour offrir même fix écus;

Penfez vous que ie m'en foulcye,
Ne que tant foit peu m'en couroufle?
Nenny, non. Et pourquoy? Et pour-ce
Que fix efcuz fauluez m'auez,
Qui font auffi bien dans ma bourfe,
Que dans le trou que vous fçauez.

LXXX. — A Pierre Marrel (1), le merciant d'vn coufteau.

(1536.)

TON vieil coufteau, Pierre Marrel, rouillé,
Semble ton vit, ia retraict & mouillé :
Et le fourreau tant laid ou tu l'engaines,
C'eft que toufiours a aymé vieilles gaines :
Quant à la corde à quoy il eft lyé,

Titre : *Refponfe faicte par Marot fur l'excellent coufteau d'un griffon de Montaigne a luy enuoyé par Pierre Marrel* (a).

(a) B. N. ms. 12795.

la dernière, il n'était pas beaucoup plus riche. Il eft donc probable que l'épigramme eft de 1536, au moment où, rappelé d'exil, Marot avait dû recevoir, foit d'une de fes protectrices, Renée de Ferrare ou Marguerite de Navarre, foit d'un de fes amis de France, des fubfides pour fon voyage.

(1) Ce Pierre Marrel nous demeurerait profondément inconnu fans quelques lignes d'un « Eftat abregé de la recette & defpenfe faictes depuis le premier jour de juing mil cinq cens trente & fix jufques au derrenier jour de juillet enfuiuant audict an, des parties & fommes de deniers ordonnées par le Roy pour eftre diftribuez par les ordonnances & commandement de Monfeigneur de Humières, fon lieutenant general en Dauphiné ». Sur le document manufcrit, daté d'Embrun « le premier jour d'aouft V^{c} XXXVI », on peut lire :

« A Pierre Marrel, auffy clerc, la fomme de trois mil efcuz foleil à luy ordonnés pour icelle porter auec la fomme de dix mil efcuz en la ville de Thurin pour illec eftre deliurée par les ordonnances des fieurs d'Annebaut & de Bury, cy $\mathrm{VI}^{m}\mathrm{VII}^{c}\mathrm{L}$ Lt » (B. N., ms. fr. 3069, fol. 159).

La variante femble prouver qu'il f'agit bien de ce Marrel & que le couteau en queftion était un couteau rapporté des Alpes dauphinoifes. Quant à la comparaifon hardie qu'en fait Marot, on peut la rapprocher du livre III, chapitre XXVIII de *Pantagruel* où, dans une énumération des diverfes fortes de couillons, Rabelais emploie l'expreffion *couillon enrouillé* & *couillon rouillé*.

C'eſt que attaché feras & maryé :
Au manche auſſi de corne, cognoit on
Que tu feras cornu comme vn mouton :
Voyla le fens, voyla la prophetie
De ton couſteau, dont ie te remercie.

LXXXI. — Par une ſçauante damoyſelle (1).

(1536.)

Vn faſcheux corps veſtu d'vn ſatin gras,
Vn ſatin gras doublé d'un faſcheux corps,
Vn lourd marcher, vn branlement de bras,
Vn ſot parler, auec vn muſeau tors

Titre : *Monsr le cardinal de Tournon* (a).
Epigramme faict par vne ſcauant Damoyſelle (b).

(a) M. C. ms. 748. — (b) Ét. Dolet, 1538; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543.

(1) La variante du manuſcrit de Chantilly donne la clé & la date de ces deux pièces. Elles ſont évidemment de décembre 1536, époque où Marot, rentrant d'exil & « ſuivant la cour à la trace », ſe dirigea ſur Lyon « ſans propos », comptant y joindre François Ier (voyez tome I, p. 305 & ſuiv.). Il n'y rencontra que le cardinal de Tournon, gouverneur du Lyonnais, lequel, connaiſſant probablement, par le témoignage de ſes nièces Hélène & Blanche, les prétentions du poète à « trancher du joli amoureux », ſ'amuſa à le mortifier ſur ce point en rimant la première épigramme. Marot, aſſez vaniteux de ſon naturel, dut être horriblement vexé dans ſon amour-propre. Mais le moyen de ſe fâcher contre Son Éminence ? Marot prit donc, — ou feignit de prendre, — le brocart du bon côté. Il mit ſon manque de grâce ſur le compte de ſa fréquentation des écoles du quartier latin. Quant à la graiſſe de ſa robe de ſatin, « en trois ans amaſſée », ce qui laiſſerait ſuppoſer que la robe datait d'avant le mariage de Mme Yſabeau d'Albret, il profita de l'occaſion pour en quémander une neuve. Par la ſuite, quand Marot publia les deux épigrammes, en 1538, il ſuppoſa que la première était d'une « ſçavante damoyſelle », ce qui rendait pour lui l'humiliation moins dure, les femmes ayant le privilège de dire impunément ce qui leur paſſe par la tête.

Ces vers du cardinal de Tournon ne ſont pas les ſeuls que nous poſſédions. Cependant, le prélat ſ'exerçait plus volontiers dans le genre amoureux & badin. On peut lire de lui pluſieurs pièces de ce genre dans le manuſcrit 1700 de la Bibliothèque

Contrefaiſant le gracieux, alors
Qu'il penſe mieulx d'amours faire butin :
Que deſſert il? D'eſtre iecté dehors
Et l'enuoyer deſgreſſer ſon ſatin.

Vers 7. *Merite bien d'eſtre jecte dehors* (a).

(a) M. C. ms. 748.

LXXXII. — A ladicte damoyſelle.

(1536.)

VN lourd veſtu de ſatin eſt icy
Suiuant la court (ſans propos) à la trace;
De bonne greſſe eſt ſon ſatin farcy,
Et tout ſon corps plein de mauluaiſe grace;
Quant à la grace, a peine qu'on l'efface,
Car il ſent trop ſon eſcolier latin :
Quant à la greſſe, il l'a ſoir & matin
(Comme ie croys) en troys ans amaſſée;
Mais baillez luy douze aulnes de ſatin,
Voyla ſa robbe en vn iour deſgreſſée.

Titre : *Marot à ce propos* (a).
Marot à ladicte damoyſelle (b).
Vers 2. *Suyuant la Cour ſans propos, & la trace* (c).
7. *Quant à la greſſe y l'a ſoir & matin* (d).

(a) M. C. ms. 748. — (b) Ét. Dolet, 1538; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543. — (c) Ét. Dolet, 1538. — (d) Ét. Dolet, 1538.

LXXXIII. — A Maurice Sceue, Lyonnois (1).

(1536.)

EN m'oyant chanter quelcque foys
Tu te plains qu'eſtre ie ne daigne

Titre : *A celluy qui l'importunoit d'aprendre la muſique* (a).

(a) M. C. ms. 748.

nationale. Voici un échantillon de cette poéſie tout à fait dans le goût du temps :

Ceſt honneſte oueilh ſi doulcement con-[duyt,
Que parfoys va là où le cueur [le] [mande;
Puys tout ſoubdain ſaigement ſe reduit,
Diſſimulant tant bien ce qu'il demande;
O Cupido, à toy me recommande :
Ou que ceſt oueilh & ſon traict dange-[reux
Me ſoit oſté, ou bien que tu commandes
Que le ſien cueur ne me ſoit rigoureux.
(B. N., ms. fr. 1700, fol. 36.)

(1) Maurice Scève ou Sève, dont il a été parlé déjà (voyez tome III, p. 404, en note), était

Muficien, & que ma voix
Merite bien que l'on m'enfeigne,
Voyre que la peine ie preigne
D'apprendre : vt, re, my, fa, fol, la.
Que diable veulx tu que i'appreigne?
Ie ne boy que trop fans cela.

LXXXIV. — A Iane (1).

(1536.)

VOSTRE bouche petite & belle,
Et de gracieux entretien,

Titre : *A celle qui l'appelloit fon maiftre* (a).

(a) M. C. ms. 748.

d'une famille lyonnaife très diftinguée. Son père, qui f'appelait également Maurice, était fils de Léonard Sève, originaire de Condrieu, né en 1425, mort en 1468, & de Jeanne Lenzot ou Lancelot (B. N., *Doffiers bleus*, n° 16171, pièce 25 *bis*, fol. 27). Maurice Scève Ier fut docteur ès lois, juge-mage de Lyon, échevin en 1504 & 1508. Il mourut vers 1522.

Maurice Scève II, le poète, naquit dans les premières années du XVIe fiècle & mourut en 1560, — d'autres difent 1564. Il vécut dans le célibat. Peut-être même était-il d'églife. Ainfi f'expliquerait plus naturellement la découverte qu'il fit en 1533 à Avignon du tombeau de la Laure de Pétrarque, dans la chapelle des Cordeliers (voyez tome I, p. 189 & fuiv.). Marot connut Maurice Scève par fes œuvres avant de le connaître perfonnellement. Lorfqu'après le blafon du *Beau Tetin*, en 1536, tous les poètes français envoyèrent à l'envi des blafons à Ferrare, ce fut Scève qui remporta le prix de ce concours improvifé, avec fon blafon du *Sourcil* (voyez tome I, p. 272). Lorfque Marot, à fon retour d'exil, f'arrêta à Lyon en décembre 1536-janvier 1537, il fe lia d'amitié avec Maurice Scève & les fiens. C'eft à cette date qu'on doit placer la préfente épigramme.

Maurice Scève, à peu près complètement ignoré aujourd'hui en tant que poète, a laiffé pourtant un certain nombre de poèmes fort appréciés de fes contemporains, favoir : *La deplourable fin de Flamete*, traduction de l'efpagnol, Lyon, 1535; *Arion*, églogue fur la mort du Dauphin, 1536; *Délie, objet de plus haulte vertu, poèmes amoureufes*, Lyon, 1544, & Paris, 1564; *Saulfaye, églogue de la vie folitaire*, Lyon, 1547; *Le microcofme*, poème en vers alexandrins, Lyon, 1562; les blafons du *Front*, du *Sourcil*, de la *Larme*, du *Soupir*, de la *Gorge*.

Maurice Scève était petit de taille. Son portrait, derrière le frontifpice des deux éditions de fa *Délie* & dans la feconde partie du *Promptuaire des médailles*, en fait foi.

(1) Ces vers, lorfqu'ils parurent

Puis vn peu ſon maiſtre m'appelle,
Et l'alliance ie retien,
Car ce m'eſt honneur & grand bien :
Mais quand vous me prinſtes pour maiſtre,
Que ne diſiez vous auſſi bien,
Voſtre maiſtreſſe ie veulx eſtre ?

LXXXV. — Dizain du baiſer deſrobé.

(1536.)



VOUS vous plaignez de mon audace
Qui ay prins de vous vng baiſer
Sans en requerir voſtre grace ;
Venez vers moy vous appaiſer :
Ie ne vous iray plus baiſer
Sans voſtre congé, veu qu'ainſi

Titre : *(Pas de titre)* (a).

(a) Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538.

dans l'édition de 1538, avaient ſix mois au moins de date, puiſque nous les retrouvons, ſous un titre différent, dans le manuſcrit de Chantilly, offert au connétable de Montmorency au mois de mars de la même année & que ce manuſcrit de dédicace, ſoigneuſement calligraphié & relié, fut vraiſemblablement établi à la fin de 1537. Il n'eſt donc guère poſſible de ſuppoſer que l'épigramme ſ'adreſſe à la petite princeſſe de Navarre. Le dernier vers, même pris en manière de badinage, ne ſ'applique pas aux neuf ans & demi qu'avait alors Jeanne d'Albret.

Mais, dans le manuſcrit, cette pièce précède immédiatement celle *A celluy qui l'importunoit d'aprendre la muſique*, laquelle dans les imprimés porte le titre : *A Maurice Sceue, Lyonnois*. Si ce rapprochement n'eſt pas fortuit, la préſente épigramme ſerait dédiée à Jane Scève, parente de Maurice.

Il vous deult de ce baiſer cy,
Lequel, ſi bien l'ay oſé prendre,
N'eſt pas perdu : ie ſuyz icy
En bon uouloir de le vous rendre.

LXXXVI. — Reſponſe.

Du baiſer qu'auez ſoubdain pris,
Poſſible n'eſt d'en faire paye;
Car vous n'en ſçauez pas le pris
Et ne veulx pas qu'on le me paye :
Mais ſi vous penſez que tort aye
D'obliger ainſi vous oſer,
Payez moy en aultre monnoye
Aultant qu'eſtimez le baiser.

Vers 4. *Et ne veulx quon le me paye* (a).
5. *Mais ſi vous penſez que tort iaye* (b).

(a) Éd. 1537 A; D. Ianot, 1538. — (b) Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538.

LXXXVII. — Replicque.

De ce que ne chet ſoubz vng pris,
Si ne ſçauroys en rien meſprendre
Quant on le rend comme on l'a pris;
Parquoy ce baiſer vous vien rendre
Tout ainſi que ie le vins prendre;
Mais ie n'oſeroys m'entremettre
De donner le prix ou l'y mettre,
Car c'eſt ſinyr choſe infinye,
Et donner cauſe de commettre
En l'eſtat d'Amour ſimonie.

LXXXVIII. — De Dolet (1).

(1536.)

LE noble eſprit de Cicero, romain,
Voyant ça bas maint cerueau foible & tendre

Titre : *De Dolet ſur ſes Commentaires de la langue latine* (a).

(a) M. C. ms. 748; Ét. Dolet, 1538; manque dans Seb. Gryphius, ſ. d.; dans F. Iuſte, 1539; dans G. Corrozet, 1539; dans A. Bonnemère, ſ. d.; & dans I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543.

(1) L'érudit Étienne Dolet, né à Orléans le 3 août 1509, ſupplicié à Paris le 3 août 1546, appartenait à une famille bourgeoiſe

Trop maigrement auoir mys plume en main
Pour de ſes dictz la force faire entendre (1),

Vers 3. *Trop maigrement plume auoir mis en main* (a).

(a) Ét. Dolet, 1538.

& preſque riche. Il étudia la rhétorique à Paris, de 1521 à 1526; le grec & le latin à Padoue, de 1526 à 1530, & le droit à Toulouſe, de 1531 à 1534. Un diſcours prononcé en qualité « d'orateur des étudiants françois » ſouleva les ſuſceptibilités des capitouls. Dolet, arrêté, ne dut ſa liberté qu'à l'intervention de Jean de Pins, évêque de Rieux. Mais il dut quitter Toulouſe pour Lyon, où il ſe lia avec l'imprimeur Sébaſtien Gryphe, dont il devint le correcteur en même temps qu'il préparait ſes *Commentaires de la langue latine*. En 1537, il vint à Paris ſolliciter du roi ſa grâce pour le meurtre d'un homme (voyez tome I, p. 420). Dolet ſe maria en 1538 à Louiſe Giraud. La même année, il obtenait un brevet d'imprimeur. Ce brevet devait être ſa perte : il imprima des livres défendus & négligea de les ſoumettre au viſa préalable. Pourſuivi pour héréſie en 1542, il fut condamné au feu. Sur appel, & grâce à l'influence de Pierre Duchatel, le Parlement de Paris lui accorda des lettres de grâce, à condition qu'il abjurerait ſes erreurs, ce qu'il fit après quinze mois de détention. Revenu à Lyon, il ſe comporta avec circonſpection; mais ſes ennemis expédièrent à ſon nom des ballots contenant des livres prohibés publiés à Genève; ces ballots furent ſaiſis & Dolet mis en priſon. Il ſ'évada & gagna le Piémont. Imprudemment rentré en France, l'an 1544, il fut ſaiſi de nouveau, jeté à la Conciergerie de Paris &, après un procès qui dura deux ans, condamné à être pendu & brûlé avec ſes livres, place Maubert. Il fut exécuté le jour anniverſaire de ſa naiſſance. Les principales œuvres de Dolet ſont : *Dialogus de imitatione ciceronianâ*, 1535; *Commentariorum linguæ latinæ tomi duo*, 1536-38; *Genethliacum Claudii Doleti*, 1539; *Geſtes de François de Valois*, 1540; *Second Enfer d'Étienne Dolet*, 1544, & ſurtout quatre livres de vers latins qui contiennent ſur ſes amis de précieux renſeignements.

(1) Ces vers du poète peuvent être pris comme une alluſion à la guerre qui diviſait alors en deux camps le monde des érudits. Les fanatiques de Cicéron n'admettaient point que l'on pût ſe ſervir d'un mot latin qui, dans une de ſes formes quelconque, n'aurait point été employé par l'écrivain dont ils avaient fait leur Dieu. Dans un pamphlet intitulé « le Cicéronien » (*Ciceronianus*), Éraſme tourna en ridicule ce nouveau genre d'idolâtrie. Il eut bientôt ſur les bras l'Italie tout entière qui ſe ſouleva au nom de ſes origines. Les belligérants acceptèrent l'épithète de *Cicéroniens* comme un titre de gloire. Jules-Céſar Scaliger, ſans y être invité, ſe mit à la tête des combattants dans l'eſpoir d'un peu de célébrité. Éraſme fut accablé d'injures; on l'accuſa de ne point ſ'en être tenu au vocabulaire de l'antiquité & par un excès d'audace d'avoir voulu des mots nouveaux pour exprimer des idées

Laiſſa le ciel, en terre ſe vint rendre,
Au corps entra de Dolet, tellement
Que luy ſans aultre à nous ſe faict comprendre,
Et n'a changé que de nom ſeulement (1).

Vers 5. *Laiſſa les Cieulx, en terre ſe vint rendre* (a).

(a) Ét. Dolet, 1538.

nouvelles. Dolet achevait à ce moment le premier volume de ſes *Commentaires de la langue latine*. Cette œuvre conſidérable repoſait ſur la langue de Cicéron, à laquelle il avait emprunté preſque tous ſes exemples. Bien qu'il y eût antipathie entre lui & Scaliger, il ſe jeta dans la mêlée & fit paraître un pamphlet intitulé : *Dialogus de imitatione Ciceroniana*. Dans ce libelle, il pouſſe la violence juſqu'à l'invective & ne ſe montre pas toujours de bonne foi. Quant à Marot, qui était alors dans les termes de la plus étroite intimité avec Dolet, il ne pouvait dans cette querelle ſe faire une opinion par lui-même puiſqu'il ne ſavait pas le latin, & le plus court était de prendre fait & cauſe pour ſon ami.

(1) Par ſa date, cette pièce doit prendre place à la fin de l'année 1536 ou dans les premiers jours de 1537. Notre poète, revenant d'exil, ſ'était arrêté quelque temps à Lyon. Il y trouva Dolet occupé à mettre la dernière main à ſon grand ouvrage des *Commentaires de la langue latine*, avant de le livrer à l'impreſſion. Une étroite intimité ſ'établit bien vite entre ces deux hommes que rapprochait leur amour des lettres. Marot compoſa alors cette épigramme en l'honneur de ſon nouvel ami qui, en retour, lui prodigua ſa poéſie latine (Steph. Doleti, *Carminum libri IV*, I, 28, 58; II, 22, 27; III, 4). Les épigrammes de Vulteius fourniraient au beſoin une nouvelle preuve que ces vers appartiennent bien à l'époque que nous leur aſſignons. Dans le quatrième livre de ſon recueil, nous trouvons une double traduction des vers de Marot; or, ce quatrième livre eſt précédé d'une dédicace à Gérard Rouſſel, évêque d'Oloron, datée du 19 avril 1537. Pour qu'on pût les imiter, les vers de Marot étaient néceſſairement antérieurs à cette date.

Ces compliments hyperboliques à l'adreſſe d'un homme dont un jour Marot mépriſera tant « les gros tomes divers », avaient leur raiſon dans certain paſſage des *Commentaires de la langue latine*, où Dolet proclamait Marot le premier des poètes français de ſon temps. Le tome II des *Commentaires* n'était pas encore imprimé, mais le manuſcrit ſans doute avait été communiqué au poète. Dolet y diſait : « Gallicæ linguæ primas partes tenuit noſtra ætate Clemens Marotus, poeta verſu ſcribendo feliciſſimus, atque prœſtantiſſimus. In quo ſi quid deſideres, fortunam tantum ſecundam deſideres, quæ utrum tantum indigne omni ſemper iniuriâ, contumeliâque affecit & caſibus acerbiſſimis iactavit » (*Steph. Doleti Commentariorum linguæ latinæ libri duo*, II,

LXXXIX. — A Merlin de Sainct Gelais.

(1536).

TA lettre (Merlin) me propoſe,
Qu'vn gros ſot en rythme compoſe
Des vers, par leſquelz il me poingt (1) :
Tien toy ſeur, qu'en rythme n'en proſe,
Celluy n'eſcrit aulcune choſe,
Duquel l'ouurage on ne lit poinct.

XC. — Pour le may planté (2) par les Imprimeurs de Lyon deuant le logis du ſeigneur Triuulſe (3).

(1537.)

AU ciel n'y a ne planette, ne ſigne,
Qui ſi a poinct ſceut gouuerner l'année

col. 403). En louangeant Dolet à l'excès, Marot ne faiſait que lui rendre ſa politeſſe.

(1) Peut-être cette lettre de Mellin de Saint-Gelais à Marot lui annonçait-elle l'apparition du *Coup d'eſſay* de François Sagon, auquel cas l'épigramme de réponſe ſerait de 1536. Mellin de Saint-Gelais ne prit pas ouvertement parti dans la querelle entre Sagon & Marot. Cependant, il paraît qu'une ballade allégorique de lui, *Le Chat & le Milan*, ſerait alluſive à la déconvenue de Sagon (voyez Saint-Gelais, *Œuvres*, éd. Blanchemain, II, 1). Sur Saint-Gelais & ſes relations avec Marot, voyez notre tome II, p. 293-294, en note.

La préſente épigramme eſt imitée de Martial (lib. III, ép. IX) : *In Cinnam*, « Verſiculos in me narratur ſcribere Cinna, etc. »

(2) L'uſage de planter au mois de mai des arbres verts en ſigne de réjouiſſance n'était pas ſeulement propre à la Bazoche de Paris, ainſi qu'en font foi les extraits ſuivants :

« ... En France, la coutume la plus généralement reçue était de planter le mai devant la porte du château du ſeigneur de la paroiſſe ou devant celle des perſonnes à qui l'on voulait donner une marque particulière de reſpect, quoique dans plus d'un endroit on ait auſſi adopté l'uſage de le planter en l'honneur de la perſonne aimée. D'anciens titres nous le font voir en vigueur dès le XIIIe ſiècle : ainſi une charte d'affranchiſſement donnée par un certain Ingebrannus, à la ville de La Fère, en 1207, autoriſe les habitans à couper dans les bois ſeigneuriaux les arbres dont ils peuvent avoir beſoin

Comme eft Lyon, la cité gouuernée
Par toy, Triuulfe, homme cler & infigne.
Cela difons pour ta vertu condigne,

pour le mai. Plus tard, l'an 1270, l'abbaye de Saint-Germain de Paris défendait aux habitans de Chaftenet d'aller couper des mais dans les forêts abbatiales » (Leber, Salgues et Cohen, *Collection des meilleures differtations relatives à l'Hiftoire de France*, t. VIII, p. 362).

« ... Couper & planter des arbres le premier jour du mois de mai était une coutume fi univerfelle dans le Milanais du temps de faint Charles-Borromée, que le cinquième concile de Milan, *part. I*, *num. 3*, fit un règlement à ce fujet. La chofe fe pratiquait avec grande cérémonie fuivant qu'on l'apprend par le ftatut du faint évêque. L'artillerie était de la partie & il y avait de fomptueux repas attachés à la cérémonie. Saint Charles fit tous fes efforts pour abolir cette coutume qu'il difait être un refte de paganifme » (*Ibid.*, t. XX, p. 307).

« L'an 1449, aucuns notables perfonnages, maiftres orpheures de Paris, eurent deuotion de prefenter le premier iour de mai, à heure de minuict, tous les ans, deuant le maiftre portail de Noftre-Dame, vn Mai; & efleurent vn prince, pour vn an feulement, qui auroit la charge de faire les frais dudit Mai; & confecutiuement tous les ans, il f'en feroit eflection d'vn autre... » (Claude Malingre, *Anticquitez de la ville de Paris*, p. 16).

(3, *Page précédente*) Tous les éditeurs modernes de Marot ont claffé un peu arbitrairement cette épigramme à la date de 1529, & nous avons failli fuivre leur exemple. A la réflexion, il nous a paru qu'ils f'étaient trompés. Le Trivulfe gouverneur de Lyon en 1529 était Théode ou Théodore Trivulfe, maréchal de France, dont Brantôme nous a efquiffé en ces termes la biographie :

« ... Théodore Trivulfe, marquis de Pifqueton, général du roy d'Efpaigne premierement, puis des Venitiens, auprès du roy François premier; qui, pour fes valleurs et merites, commanda pour le roy en Italie, & fit fi bien que le roy le fit chevallier de fon ordre, & puis marefchal de France, amprès gouverneur de Lyon, comme l'avoit efté auparavant Jehan-Jacques; & tous deux fe portoient fi bien en cefte derniere adminiftration de ville que le peuple en demoura fort content. Ce Théodore mourut le mefme jour de fa nativité, aagé de foixante-quinze ans » (Brantôme, *Œuvres*, éd. Lalanne, t. II, p. 226).

Brantôme aurait pu ajouter que ce Théodore Trivulfe, fils de Pierre Trivulcio & de Laure de Boffis, fut nommé gouverneur de Lyon en 1529 & mourut dans cette ville en 1532. Son coufin, Jean-Jacques Trivulfe, marquis de Viglevano, qui avait été gouverneur de Lyon fous Louis XII, était mort depuis 1518, à Châtres (Arpajon), & non à Chartres, comme ont dit par erreur la plupart de fes biographes.

Et pour la ioye, entre nous demenée,
Dont tu nous as la liberté donnée,

Il femblerait donc qu'il ne peut y avoir le moindre doute ni fur le perfonnage à qui eft dédiée l'épigramme de Marot, ni fur la date de celle-ci et qu'il ne faurait être queftion d'un autre Trivulfe que Théodore, ni d'un autre mai que celui qui dut être planté à l'occafion de fon entrée à Lyon, en 1529, pour la prife de poffeffion de fon gouvernement.

Mais voici des faits qui contredifent cette thèfe.

On fait que la fin de l'année 1529 fut marquée à Lyon par une rébellion du populaire, connue dans l'hiftoire locale de cette ville fous le nom de la *rebeine*. Or, une narration détaillée de la *rebeine* fut écrite par un témoin oculaire des événements, Symphorien Champier, fous le titre : *Cy commence ung petit liure de l'antiquité, origine & nobleffe de la tres antique cité de Lyon : enfemble de la rebeine & coniuration ou rebellion du populaire de la dite ville, &..., par meffire morien piercham.* Au feuillet XXIII recto de cet opufcule, parlant de la création d'une milice pour châtier les révoltés, Pierchamp (c'eft-à-dire Champier) dit :

« ... Et fuft faict capitaine & ordonne pour conduire ces fix vingtz hommes par Monfieur le gouverneur de lyon, Monfieur Pomponie de Treuulfe, noble Anthoyne de Varey, baron de Maleval..., &c. »

D'autre part, Étienne Dolet voulant, tout comme Marot, célébrer, au nom des imprimeurs lyonnais, la plantation d'un mai à Trivulfe, compofa ces vers latins :

Ad Pomponivm Trivvlsivm,
Lvgdvni rectorem, typographi
Lvgdvnenses.

Fuerit Tityro ille Deus, ei qui permifit
Quœ vellet agrefti calamo ludere & [agnos
Bovefque ducere libere per florentes
Campos. Eris nobis Deus qui permittis
Solita frui nos lœtitia & libertate.
Ob id viridem tibi Pinum confecratam
Accipe vultu atque animo tibi quo con- [fecrata eft.

(*Stephani Doleti Carminum Libri IV*, p. 108.)

On voit que, tout comme Champier, Dolet donne le prénom de Pomponne au Trivulfe gouverneur de Lyon.

Pomponne Trivulfe, fixième fils de Jean (Anfelme, *Hiftoire généalogique*, t. VII, p. 116), était le neveu de Théodore. Nous fommes donc réduits à conjecturer que, vu le grand âge de l'oncle, le neveu lui fervit de lieutenant & en quelque forte de fuppléant dès fon arrivée à Lyon en 1529. Ce qui femble confirmer cette hypothèfe, c'eft qu'après la mort de Théodore, en 1532, Pomponne continua à affurer de fait le gouvernement de Lyon jufqu'en 1535, date de la nomination du cardinal de Tournon.

C'eft du moins ce que dit dans fon *Hiftoire de la ville de Lyon* (t. IV, p. 331) l'érudit Clerjon, qui ajoute que Pomponne Trivulfe habitait dans la maifon du *Cheval-Blanc*, à la Grenette. Mais les Archives nationales pouffent au delà de 1535 le gouvernement de Pomponne Trivulfe. Nous y relevons cette

La liberté, des threfors le plus digne.
Heureux vieillard, les gros tabours tonnans,
Le may planté & les fiffres fonnans,
En vont louant toy & ta noble race.
Or penfe doncq que font noz voulentez,
Veu qu'il n'eft rien, iufque aux arbres plantez,
Qui ne t'en loue & ne t'en rende grace.

XCI. — A deux foeurs Lyonnoifes (1).

(1537.)



PUIS que vers les foeurs damoyfelles
Il ne m'eft poffible d'aller,

Titre : *Ung malade a deux damoyfelles* (a).

(a) M. C. ms. 748.

indication pour l'année 1536 : « Au f^{r} Pomponio de Trivolce, gouverneur de Lyon, pour fa penfion de demye année finie le dernier iour de decembre M V^{c} XXXVI, à prendre fur les reftes defdictz decymes & dons gratuits des années paffées, xii^{c} liv. t. » (Arch. nat., J. 962, cah. 14, p. 219). Et plus loin : « Au f^{r} Pomponio de Trivolce, gouverneur de Lyon, pour fa penfion de M V^{c} XXXVII, etc. » (*Ibid.*, p. 265).

A noter encore qu'en 1529 Marot était à Paris & rien n'indique qu'il fit, cette année-là, le voyage de Lyon. Quant à Dolet, en 1529, il habitait Touloufe & ne vint à Lyon qu'en 1533.

Il nous paraît donc infiniment probable que ces vers datent de la fin de 1536, époque du paffage de Marot à Lyon à fon retour de Ferrare & de Venife. A ce moment, Pomponne Trivulfe allait prendre fa retraite; Dolet le faluait en latin au nom des imprimeurs de Lyon & Marot faifait chorus en français. D'ailleurs, cette épigramme figura pour la première fois dans les œuvres du poète en 1538.

Il refte à expliquer comment, en 1536, Lyon avait deux gouverneurs à la fois : Pomponne Trivulfe & le cardinal de Tournon. Nous ne nous chargeons pas d'expliquer une anomalie qui f'éclairerait peut-être par cette diftinction que le cardinal était gouverneur du Lyonnois & Trivulfe gouverneur de la ville feulement.

(1) Tous les éditeurs de Marot

Sus, dixain, courez deuers elles :
Au lieu de moy vous fault parler;
Dictes leur que me mettre à l'aer

ont, juſqu'ici, ſuppoſé d'un commun accord que les deux « ſœurs lyonnoiſes » en queſtion étaient « Claudine & Sibylle Scève, ſœurs de Maurice Scève ». Or, même en adoptant le plus gros de cette verſion, il convient de faire certaines réſerves de détail :

1° Le degré de parenté entre ces demoiſelles Scève & Maurice n'eſt préciſé par aucun document. Nous trouvons trace (B. N., *Doſſiers bleus*, n° 16171, pièce 25 *bis*, fol. 27) d'un oncle de Maurice Scève, frère de ſon père & qui ſe nommait Jean Scève, ſieur de Monteli (ou Montrotier?); il fut échevin de Lyon en 1510 & il était marié à Catherine Bullioud.

Le P. Colonia (*Hiſtoire littéraire de la ville de Lyon*, II, 539) fait de Jean Scève, par une erreur de lecture dans le manuſcrit, un « *prieur* de Montrotier ». Il dit qu'il fut l'auteur du *Trebuſchement de Mars, dieu de la guerre, aux Enfers*, « auec vn Poeme en vers Alexandrins par lequel il exhortait les potentats de l'Europe à ſe remuer pour aller attaquer les Infidèles ». Peut-être Jean Scève fut-il le père des deux ſœurs dont il ſ'agit. Elles ſeraient en ce cas les couſines & non les ſœurs de Maurice. Dolet & Vulteius, dans leurs vers latins, parlent, d'autre part, d'un Guillaume Scève, lequel rimait également en latin & qui pourrait bien être, lui auſſi, le couſin de Maurice; ſon âge, ou plutôt celui de ſes amis, permet de le croire.

2° Il n'eſt pas du tout démontré que les ſœurs ou couſines de Maurice ſe ſoient appelées Claudine & Sibylle. Un ſeul auteur contemporain parle d'elle; voici ce qu'il en dit : « Deux très vertueuſes ſœurs appelées Claudine & Iane Sçeve, les compoſitions deſquelles ſi bien eſtoient recueillis moins n'auroient elles decoré tout leur pays, l'une pour la ſcience de poeſie & l'autre pour ſes tretz de nayve charité & aſſidue contemplation es choſes divines. » Et le même auteur trouve qu'elles ſont dignes d'égaler « celluy qui, portant le nom de Maurice & pareil ſurnom qu'elles deux, ſemble eſtre leur frere » (François de Billon, *Le fort inexpugnable de l'honneur féminin*, Paris, Jean d'Allier, 1555, in-4°, fol. 35). Ainſi ces deux ſœurs ſe nommaient Claudine & Jane. Et en effet nous trouverons aux *Étrennes* une pièce de Marot dédiée à Jane Scève. Mais de Sibylle point. C'eſt le père Colonia qui (dans ſon *Hiſtoire littéraire de la ville de Lyon*, II, 539) parle d'une Sibylle comme étant la ſœur de Claudine. Les hiſtoriens de Lyon ont reproduit à l'envi ce renſeignement dont nous n'avons pu découvrir l'origine. Certain hiſtorien eſt même allé plus loin. A la fuite de ſes *Sires de Beaujeu,* Dugas de Bois-Saint-Just cite (tome II, p. 281-289) un *Recueil manuſcrit des poéſies de Claudine & Sibylle Sève, ſœurs de Maurice Sève;* malheureuſement, les extraits qu'il en donne ſont de ſi mauvais paſtiches de la poéſie du XVIe ſiècle qu'ils ſuf-

Ie n'oſe, dont me poiſe fort,
Et que, pour faire mon effort
D'aller viſiter leurs perſonnes,
Ie me ſoubhaite eſtre auſſi fort
Comme elles ſont belles & bonnes.

XCII. — A vne dame de Lyon.

Sus lettre faictes la petite
A la brunette Marguerite.

SI le loyſir tu as, auec l'enuie
De faire vn tour icy pres ſeulement,
Ie te rendray bon compte de ma vie.
Depuis le ſoir qu'euz à toy parlement :
Ce ſoir fut court, mais ie ſçay ſeurement
Que tu en peulx donner vn par pitié,

Titre : *A ſamye* (a).
A vne amye (b).
Vers 1. *Si le deſir tu as auec lenuye* (c).
2. *De me reuoir o ma joye eſperée* (d).
De me reueoir, ô ma ieune eſperée (e).
4. *Depuis qu'à toy parlay l'aultre ſereé* (f).
5. *Ce ſoir fut court, mais c'eſt choſe aſſeurée* (g).
6. *Que tu m'en peulx donner ung par partie* (sic) (h).
Que tu m'en peulx donner vng par pitié (i).

(a) M. C. ms. 748. — (b) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, ſ. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542. — (c) M. C. ms. 748. — (d) M. C. ms. 748; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543. — (e) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, ſ. d.; G. Corrozet, 1539. — (f & g) M. C. ms. 748; Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, ſ. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543. — (h) M. C. ms. 748. — (i) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, ſ. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, s. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543.

fiſent à eux ſeuls à démontrer la ſupercherie. A noter encore que Lacroix du Maine & Du Verdier (*Bibliothèque françoiſe*, éd. de Rigoley de Juvigny, I, 55) donnent pour mère à Claudine & Jane Scève une certaine Marguerite Dubourg. Bien qu'ils citent comme autorité François de Billon, nous ne ſavons où ils ont découvert ce nom de Dubourg.

Qui dureroit dix fois plus longuement,
Et fembleroit plus court de la moytié.

7. *Lequel feroit de plus longue durée* (a).

(a) M. C. ms. 748; Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, f. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iufte, 1539; A. Bonnemère, f. d.; I. Bignon, f. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543.

XCIII. — Refponce par ladicte dame.

Lettre faluez humblement,
De Maro le feul filz Clement.

Quant tu vouldras, le loyfir & l'enuie
Dont me requiers fera bien toft venue,
Et de plaifir feray toute rauie
Lors me voyant de toy entretenue,
Le fouuenir de ta grace cognue
Du foir auquel i'eus à toy parlement,
Souuent me fait par amour continue
Auoir defir de recommencement.

XCIV. — A deux freres mineurs, par le ieune Brodeau (1).

(Vers 1536.)

Mes beaulx peres religieux (2),

Titre : *Huictain à deux cordeliers* (a).
Vers 1. *Noz beaulx peres religieux* (b).

(a) I. Steels, 1539. — (b) B. S. ms. 189 B.

(1) Dès fon apparition, cette épigramme fit fureur dans le public. Suivant l'expreffion d'Étienne Pafquier, il n'y eut point alors en France beaucoup de vers « tant folemnizés » que ce huitain (*Recherches de la France*, I, viii, 1). Des vers contre les moines, d'une fi franche allure & d'un tour fi piquant, ne pouvaient venir que de Marot; on s'empreffa de les lui attribuer. On fe trompait; la pièce était de Victor Brodeau, appelé alors le *jeune* Brodeau pour le diftinguer de fon frère aîné Jean Brodeau (ce Jean Brodeau, qui mourut chanoine à Tours, avait été, lui-même, pendant longtemps qualifié de *jeune* Brodeau, alors qu'il f'agiffait de ne point le confondre avec fon père qui portait le même prénom que lui). Du refte, pendant fa querelle avec

Vous difnez pour vn grandmercy (1) :

Vers 2. *Qui foupez pour un grand mercy.*
O bienheureux eftes semydieux (a).

(a) B. N. ms. 2206.

Sagon, Marot, prenant la parole fous le nom de fon valet, déclina toute paternité fur cette pièce, ayant foin de nous indiquer auquel des Brodeau elle doit être attribuée :

Vien Brodeau, *le puifné,* fon filz,
Qui fi tres bien le contrefis
Au huictain des Freres Mineurs,
Que plus de cent beaulx deuifeurs
Dirent que c'eftoit Marot mefme,
Tesmoin le *griffon d'Angoulefme*
Qui refpondit : Argent en pouppe
En lieu d'yure comme vne fouppe.

(*Le valet de Marot contre Sagon.*)

Victor Brodeau était le fecond fils de Jean Brodeau, feigneur de la Choffelière & de Candé, à deux lieues de Pleffis-les-Tours, valet de chambre du roi Louis XII, & de Marguerite Pollé. Son frère aîné, Jean Brodeau, refta à Tours, le berceau de la famille, & y mourut en 1563 avec le titre de chanoine de Saint-Martin. Victor Brodeau vint chercher fortune à la cour. Il fut fucceffivement notaire & fecrétaire de Louife de Savoie, puis du roi & de la reine de Navarre. En 1528, il époufa Catherine de Beauluc; veuf, il fe remaria en 1536 à Anne Leclerc & mourut en 1540. Il était né en 1502 ou 1503 (B. N., *Cabinet des titrès*, doffier : Brodeau).

Voilà pour l'auteur de la pièce. Refte à en rechercher la date. Nous penfons que ces vers furent compofés pendant l'exil de Marot à Ferrare, fin 1535 ou au commencement de 1536. La *Replicque* de Marot que l'on trouvera ci-après eft tout au long dans l'édition de 1538. Les vers de Brodeau font donc évidemment antérieurs à cette date. Enfin, certaines allufions, affez confufes d'ailleurs, que nous fournit la dernière pièce de la *Réplicque* du greffier, donnent lieu de fuppofer que les vers de Brodeau furent publiés pendant l'exil de notre poète, tout en laiffant entendre que cette efcarmouche poétique ne prit fin qu'au retour de Marot, après une dernière ripofte.

Frères Mineurs, Francifcains ou Cordeliers étaient trois noms différents pour défigner le même ordre de moines fondé en 1215 par François d'Affife. Ils f'appelaient Francifcains du nom de leur fondateur; Cordeliers à caufe de la corde qu'ils portaient autour de leurs reins & Frères Mineurs par humilité (voyez ce que nous avons déjà dit fur les Cordeliers, tome II, p. 136, n. 2; p. 137, n. 5, et p. 138, n. 2).

(2, *Page précédente*) Dans une de fes curieufes differtations, Étienne Pafquier émet l'avis que ce titre de « beaux pères » a été attribué aux religieux « parce qu'ils femblent auoir efpoufé vne vie faincte » (*Recherches de la France*, I, viii, l). Le nom de « père » était du refte d'un ufage ordinaire dans les couvents & le fouverain pontife était le père par excellence de tous les fidèles : *Papa*. Cette appellation n'a pas été à l'abri des malicieufes infinuations (voyez tome II, p. 230, n. 2).

(1) Pour ces moines, comme pour les fimples mortels, la quef-

O gens heureux! O demy dieux (1)!
Pleuſt à Dieu que ie fuſſe ainſi,
Comme vous viuroys ſans ſoulcy,
Car le veu qui l'argent vous oste (2),

Vers 6. *Car si le veu l'argent vous oſte* (a).

(a). B. S. ms. 189 B.

tion importante était la pitance quotidienne. Les plus humbles, par quelques adroites paroles, par les remerciements dont parle ici le poète, obtenaient le dîner du jour; pour ceux qui excellaient dans la prédication, la parole était un taliſman qui faiſait affluer à la cuiſine des « pères religieux » les proviſions de toute ſorte. On en pourra juger par le paſſage ſuivant emprunté à un auteur contemporain : « Après auoir preſché, dit-il, ilz prennent en payement tout ce qu'ilz peuent auoir, voire de ceulx qui ne leur doibuent riens, comme or, argent, bled, vin, chair, poiſſon, lard, andoilles, iambons, poys, febues, fil, laine (& à ceſte queſte là fault porter les meſchans habitz), boys, huile, beurre, fromage, œufz, chandelle, naueaulx, oignons, cercles, perches, hottes, paniers, souffletz, lanternes, ſaffran, chataignes, ſel & mille autres choſes ſelon les pays » (I. Ménard, *Declaration de la regle & eſtat des Cordeliers*, 1542, p. 193).

(1) Cette qualification de « ſemi dieux » ou « demi dieux » (déformation populaire de leur invocation favorite : « Se m'aide Dieu! » — « Que Dieu me ſoit en aide! ») était volontiers acceptée par ceux qui faiſaient profeſſion d'humilité. Les moines ne trouvaient rien d'exorbitant dans ce titre que leur décernait la trop facile vénération du public. Le paſſage ſuivant, emprunté à un pamphlétaire du XVIe ſiècle, peut ſervir de commentaire à cette appellation. Le dialogue eſt engagé entre Paſquin & Marforius, & Paſquin ſ'exprime ainſi : « Itaque, Marfori, cum huius Dei qui res humanas tam cœce adminiſtrat, non possem naturam cognoſcere, volui ipsum & ſuis præfectis & adminiſtris œſtimare. Nam videtur Ille neſcio per quos semideos iſta adminiſtrare. » Alors Marforius de demander : « Quos hic mihi vocas ſemideos? » Et Paſquin de répondre auſſitôt, ſans ſe troubler : « Quos vulgo ſanctos appellant » (*Pasquillorum tomi duo*, p. 432). Mais certains eſprits indépendants proteſtaient, témoin ce paſſage d'un poète de l'époque :

Plus fera monstra malis monachis non [continet orbis
Hos tamen vt ſanctos credula turba [colit.

(I. Vulteii, *Epigrammatum libri IV*, p. 158.)

(2) L'interdiction non ſeulement de poſſéder de l'argent, mais ſimplement de toucher à ce vil métal, était formelle pour tous les membres de l'obſervance de ſaint François d'Aſſiſe. Voici en quels termes ſ'exprimaient à ce ſujet les ſtatuts de cet ordre : « Nullus frater quacunque & cauſa pecuniam apud aliquem deponi ſuſtineat vel conſeruari ſine licentia ſpeciali & ſemper cum conſcientia gardiani. Et nulli concedantur niſi pro neceſſitate pre-

Il eſt cler qu'il deffend auſſi,
Que ne payez iamais voſtre hoſte (1).

Vers 7. *Il eſt clair qu'il deffait auſſy* (a).
8. *De ne payer jamais ſon hoſte* (b).

(a) I. Steels, 1539. — (b) B. N. ms. 2206.

XCV. — Reſponce par un greffier de la maiſon de monſeigneur d'Orléans (2), qui cuydoit que Marot euſt faict le precedent huictain.

(Vers 1536.)

Tu dys Marot par tes raiſons

Titre : *Reſpond vng cordelier* (a).

(a) B. N. ms. 20025.

ſenti vel de proximo eminenti. Quicunque frater pecuniam ſuper ſe portauerit, vel in cella tenuerit pœna proprietarii puniatur. Qui vero ſecunda vice repertus fuerit pecuniam ſuper ſe portaſſe vel manu propria attrectaſſe pœna carceris puniatur » (*Abbreviatio ſtatutorum ordinis Sancti Franciſci*, 1518, p. 5). Pour recevoir les pièces de monnaie dont on leur faiſait offrande, les cordeliers cachaient donc leur main ſous un pan de leur robe de bure.

La reine de Navarre, rappelant dans ſes *Contes* cette diſpoſition des ſtatuts de ſaint François, en prend texte pour montrer que cette exagération dans le détachement des biens de ce monde ne ſuffit pas pour conduire à toutes les vertus. Il ſ'agit, en effet, de deux cordeliers qui, cédant aux tentations de la chair, avaient voulu abuſer d'une batelière qui ſe moqua d'eux et de qui le mari les raillait de la façon ſuivante : « Ils n'oſent toucher l'argent la main nue & veulent bien manier les cuiſſes des femmes, qui ſont plus dangereuſes » (*Heptaméron*, 1re journée, nouv. V).

(1) L'accueil n'était pas toujours des plus aimables; il arrivait parfois que la charité, laſſée de ces demandes trop fréquentes, leur oppoſait un refus brutal, comme dans cette réponſe attribuée à un aubergiſte qui avait deux cordeliers à ſes trouſſes :

D'vn hoste a deux Cordeliers.

En bonne foy, ie ne ſuys point content
Qüe vous diſnez pour vne patenoſtre
Rien ne payez, & ſi benvez d'autant :
Où l'auez leu? Au texte de l'apoſtre?
Ne laiſſez point pour ce de paſſer outre,
N'entrez ceans pour eſcumer mon pot,
Car i'ay vn veu qui eſt contraire au voſtre :
Nul n'y boira ſans payer ſon eſcot.

(B. N., ms. 22560, fol. 159.)

Nous ne ſaurions dire ſi ces vers ſont contemporains de l'épigramme de Brodeau, mais elle les a certainement inſpirés.

(2) L'attaque dirigée contre les cordeliers leur ſuſcita tout auſſitôt des défenſeurs, & puis l'occaſion de ſe meſurer avec Marot

Qui ne valent le publier,
Que quand allons par les maiſons,
Diſnons ſans bourſe deſlier :
D'vn cas ie te veulx ſupplier,
Puis que tu n'as argent en pouppe (1),

Huitain des cordeliers reſpondans a Marot (a).
Vers 2. *Qui ne vallent les publier* (b).
Qui ne vallent les oublier (c).
4. *Souppons ſans bourſe deſlier* (d).
5. *Je te vouldrois bien ſupplyer*
Puiſque tu n'as argent en pouppe
Que te rendiſſe cordelier
Pour ſoupper ainſy que ie ſouppe (e).
6. *Si tu n'as de l'argent en pouppe* (f).

(a) B. S. ms. 189 B. — (b) B. N. ms. 20025. — (c) B. N. ms. 2206. — (d) B. N. ms. 20025. — (e) B. S. ms. 189 B. — (f) B. N. ms. 20025.

n'était point ſans attrait. Puiſque le public avait attaché à ces vers le nom du poète à la mode, on avait la chance, en lui répondant, d'arriver à ſa remorque juſqu'à la poſtérité. Le champion qui ſe préſenta ſe qualifie lui-même de « greffier de la maiſon d'Orléans ». A ce titre ambitieux, Marot, dans ſa réponſe à Sagon, ſubſtituera, par manière de raillerie, le ſobriquet dont il ſ'était ſervi une autre fois pour déſigner le clerc du Châtelet qui écrivait ſon interrogatoire ſous la dictée du juge (voyez *Enfer*, tome III, p. 187, v. 454), et il appellera ſon interlocuteur « griffon d'Angoulême » en nous faiſant ſavoir ainſi qu'il appartient à la maiſon des enfants du roi. Avec des indications auſſi vagues, nous aurions été fort en peine de découvrir le nom de l'adverſaire de Marot ſi un haſard heureux ne nous avait mis entre les mains un manuſcrit de la bibliothèque de Soiſſons claſſé ſous le n° 188. Au fol. 82, en regard de ces vers, eſt écrit tout au long à la marge le nom de Faubert et, particularité aſſez curieuſe à noter, ce manuſcrit paraît avoir appartenu à Clauſſe, l'un des ſecrétaires du roi, dont la ſignature ſe trouve à la fin du volume. Déſireux d'en ſavoir encore plus long ſur ce perſonnage, nous avons eu recours au rôle des officiers de la maiſon du roi (B. N., ms. 7856, fol. 1056) & nous avons pu conſtater, dans la liſte des « officiers domeſtiques de Meſſ^rs^ les Dauphin de Viennois, duc d'Orléans & d'*Angoulême* », & en tête de la liſte des *valets de chambre*, la mention ſuivante : « Geoffroy Faubert & ſecrétaire ». C'eſt bien là notre perſonnage avec le titre particulier auquel il prétendait emprunter un certain preſtige. C'eſt bien là le « griffon d'Angoulême » qui était au ſervice des enfants de France & qui paraît avoir été attaché plus particulièrement à la perſonne de Charles d'Orléans, le dernier fils de François Ier, qui portait le titre de duc d'Angoulême pour rappeler les origines de la maiſon.

(1) *Argent en pouppe*, littérale-

Comme moy rendz toy cordelier,
Tu difneras comme ie fouppe (1).

XCVI. — Replique fur ladicte refponce, par Marot.

(1536 ou 1537.)

PRINCE (2), ce griffon qui me gronde,
Semble à Iouan qui fe mordoit (3) :
Que voulez vous que luy refponde?

Titre : *A Monsr d'Orleans contre le Greffier, qui ufa de ce mot : argent en pouppe* (a).
Au duc d'Orleans touchant vng greffier, qui vfa de ce mot : argent en pouppe (b).

(a) M. C. ms. 748. — (b) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, f. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iufte, 1539; A. Bonnemère, f. d.; I. Bignon, f. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542.

ment argent en tas. *Poupe* n'eft pas pris ici en fon fens ordinaire d'arrière d'un vaiffeau, comme dans l'expreffion : *vent en poupe,* qui fe difait au figuré pour : être en faveur, avoir le vent favorable. *Poupe* eft pris dans fon fens ancien de mamelle, de l'italien *poppa,* terme ufité en vénerie, &, figurément, toute chose arrondie en forme de mamelle. On trouve au xvie fiècle, dans la langue populaire, le verbe *empouper* pour gonfler :

Que fon journal à flux n'empoupe ta [fouilloufe,

eft-il dit dans un « fonnet en authentique langage foudardant » de Marc Papillon, fieur de Lafphrife (*Les premières œuvres poétiques du capitaine Lafphrife,* p. 459).

(1) Cette allufion à la maladie incurable qui f'appelle « faulte d'argent » devait être d'autant plus fenfible à Marot qu'elle ravivait toutes fes douleurs. Il fe fouvenait encore de certaine pièce fatirique où les dames de Paris, voulant ufer de repréfailles à l'égard du poète, lui avaient reproché fes vifites intéreffées & trop fréquentes à l'heure du dîner :

Souuent t'auons abbreuue & repeu
Et tant chez nous comme chez noz voy- [fines
As bien fleuré le rot en noz cuyfines.
(Voyez tome III, p. 136, v. 90.)

Le trait bleffait trop cruellement Marot pour ne point le faire crier. C'eft ce qui arriva, comme nous le voyons par la pièce fuivante.

(2) Ainfi que le prouve la variante dans le titre du manufcrit de Chantilly, cette épigramme fut adreffée, par Marot, à Charles d'Orléans, duc d'Angoulême, dont Faubert fe prévalait d'être le greffier.

(3) Jouan était un bouffon de cour en titre d'emploi. Marot lui a confacré une Épitaphe (voyez

C'eſt la plus grand'pitié du monde,
Excuſer plus toſt on le doibt :
Car quand ainſi ſon feu iectoit,
Et qu'il diſoit : Argent en pouppe,
Le paoure homme ſe meſcomptoit,
Et vouloit dire qu'il eſtoit
Touſiours yure comme vne ſouppe (1).

XCVII. — Replicque faicte par le greffier (2).

(*Inédit.* — B. S., ms. 188, fol. 83.)

(1537.)

Prince, ce Marot rappellé

Épitaphes). Il nous ſuffira d'expliquer comment les grimaces & les contorſions du « fol de Madame » ont pu faire venir à l'eſprit de Marot l'idée qu'il préſente ici. Il eſt à préſumer que l'une des facéties les plus familières de Jouan conſistait à ſ'élancer comme pour happer au paſſage quelque apparition qui l'obſédait &, au lieu de mordre cette ombre imaginaire, il ſe mordait lui-même à belles dents, aux éclats de rire de l'aſſistance. Dans l'*Avare* de Molière (acte IV, sc. VII), il y a une ſcène de ce genre. Harpagon ſe ſaiſit le bras penſant arrêter ſon voleur. De même, le « griffon d'Angoulême », en voulant mordre ſur Marot, ſ'attire une bourrade qu'il eût évitée par ſon ſilence.

(1) Boileau ſ'eſt ſervi de cette expreſſion dans ſon dialogue intitulé : *Les héros de roman.* Rhadamante vient annoncer à Pluton la révolte de tous les condamnés qui ſubiſſent leur peine dans ſon empire. « Tous les criminels, dit-il, réſolus de ne plus vous obéir, ont pris les armes. J'ai rencontré là-bas Prométhée avec ſon vautour ſur le poing. Tantale eſt *yvre comme une ſoupe.* Ixion a violé une Furie, & Siſyphe, aſſis ſur ſon rocher, exhorte tous ſes voiſins à ſecouer le joug de votre domination. » Il eſt bon d'ajouter qu'on appelait « ſoupe au vin » ou « ſoupe à perroquet » des tranches de pain taillées & trempées dans du vin, le mot *ſoupe* étant pris, par ſynecdoque, pour chaque tranche de pain elle-même. Être « ivre comme une ſoupe » ſignifiait donc être imbibé de vin, comme une « ſoupe » de pain trempé.

(2) Après la réponſe de Marot, le « griffon d'Angoulême » ne ſe tint pas pour battu, il répliqua une ſeconde fois, mais ſes vers reſtèrent ſans écho, & ce débat n'alla pas plus loin. Cette pièce, que l'indifférence des contemporains & de la poſtérité avait oubliée juſqu'à ce jour dans le manuſcrit de la bibliothèque de Soiſſons (ms. 188, fol. 83), compenſe

Refemble à Symon qui bruſloit (1),
De luy on a beaucoup parlé

ſa médiocrité poétique par les renſeignements intéreſſants qu'elle nous apporte. Et d'abord, ainſi que nous l'avons mentionné ci-deſſus, c'eſt en marge de ces vers que nous avons retrouvé le nom de Faubert. Cette pièce contient également diverſes alluſions plus ou moins bienveillantes à la rentrée de Marot en France & à ſa fuite pour éviter le bûcher. Autant de points de repère qui nous permettaient de préciſer la date de cette pièce & de la placer vers le milieu de l'année 1537.

Ce terme de *Marot rappellé*, appliqué par dériſion au poète, ſuffirait à dater l'épigramme. Il prouve également que le greffier Geoffroy Faubert ſ'aſſociait, au moins quand il ſ'agiſſait de railler, à Sagon & à la coterie de la Sorbonne (voyez tome I, p. 367 et ſuiv.).

(1) A la ſuite de l'affichage des placards hérétiques & séditieux ſur la porte de la chambre du roi au château de Blois & dans les carrefours de Paris pendant la nuit du 18 octobre 1534, une ſorte de frénéſie religieuſe ſ'empara des chefs du parti catholique; un régime de terreur fut inauguré à Paris & de nombreuſes victimes montèrent ſur le bûcher. « Pluſieurs héréticques en grant nombre furent bruſlez à diuers iours, en ſorte que dedans Paris on ne veoit que potences dreſſées en diuers lieulx, qui eſpouuentoit fort le peuple dudict Paris & ceulx des aultres villes qui voyent leſdictes potences & executions », dit la *Cronique du roy Françoys Ier* (p. 129). La Juſtice, après avoir fait main baſſe ſur tous les malheureux qu'elle avait pu appréhender, ne renonça point à ſ'emparer des autres perſonnes ſuſpectes d'héréſie. Elle publia une liſte de ceux qui lui avaient échappé, cherchant leur ſalut dans la fuite; elle enjoignait de les ſaiſir & de les amener aux autorités ſéculières. Marot, comme nous l'avons déjà dit, figure ſur cette liſte (*Ibid.*, p. 130). A côté de ſon nom, nous y avons trouvé inſcrit « vng nommé Simon & ſa femme, ſeur de feu Berthellemi Milon, dict le paraliticque » (*Ibid.*, p. 132). On dut faire de grands efforts pour retrouver ce Simon, à cauſe de ſa parenté avec Barthélemy Milon, l'un des plus zélés & des plus ardents apôtres de la réforme, en même temps que l'un de ſes premiers martyrs (voyez Theod. de Bèze, *Hiſtoire eccléſiaſtique*, année 1535). L'exécution de Simon eut lieu après le 24 janvier 1535, puiſqu'il figure encore ſur la liſte des abſents publiée ce jour-là dans tous les carrefours de la capitale. Le *Journal d'un bourgeois de Paris*, dans la mention qu'il fait, après cette date, d'une ſérie non interrompue de ſupplices (p. 447 & ſuiv.), a malheureuſement le plus ſouvent omis le nom des victimes. L'abſence de tout détail ſur le ſort de Simon laiſſait le champ libre à toute ſuppoſition et ne permettait pas de le ranger au nombre des martyrs des idées nouvelles. Le témoignage contenu dans ces vers diſſipe toute incertitude ſur ce point.

Diſant qu'il ſ'en eſtoit allé
D'effroy & de ceulx qu'on grilloit.
Morin (1) *d'vng couſté l'appelloit*
Pour en perſonne le pourſuiure.
Il ſ'en fuit. Le greffier mectoit
Ce qu'vng cordellier en diſoit,
Prince, penſez ſ'il eſtoit yure (2).

XCVIII. — A Coridon (3).

LA meſdiſante ne fault croyre,

Titre : *D'une noyre* (a).

(a) M. C. ms. 748.

(1) Morin, ſucceſſeur de Gilles Maillart depuis 1529, exerçait les fonctions de lieutenant criminel & le lieutenant criminel avait dans ſes attributions les pourſuites contre les hérétiques. A la ſuite de l'affichage des placards, Morin procéda à de nombreuſes arreſtations. La bonne étoile de Marot l'avait juſtement alors éloigné de la capitale. Morin, trouvant la maiſon vide, alla tout droit aux armoires & aux coffres, ſuivant ſon habitude, & mit au pillage les livres & les manuſcrits (voyez tome I, p. 216 & ſuiv.). Marot ne lui pardonna jamais cette profanation du ſanctuaire des Muſes. Quant à l'appel adreſſé par Morin à celui dont il voulait faire ſon priſonnier, nous penſons qu'il faut y voir une alluſion à l'ajournement publié à ſon de trompe dans les carrefours de Paris pour enjoindre aux perſonnes ſuſpectes d'héréſie d'avoir, dans le délai de trois jours, à ſe préſenter devant leurs juges (voyez *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 130). Comme il eſt dit ici, Marot s'était empreſſé de répondre par la fuite à cette invitation.

(2) L'auteur conſtate ici de la manière la plus préciſe que c'eſt ſeulement après la fuite de Marot que le greffier (c'eſt-à-dire Geoffroy Faubert) ſe mit à écrire ſous la dictée d'un cordelier pour ſe borner enſuite à tranſpoſer en vers ce que le moine lui avait dit en proſe. Les choſes durent ſe paſſer à peu près de la ſorte : après le départ de Marot, le jeune Brodeau compoſa une épigramme que ſon ſuccès prodigieux fit auſſitôt attribuer au poète fugitif; il arriva probablement alors que quelqu'un de ces frères prêcheurs ou cordeliers, qu'il n'était pas rare de voir aux abords du Palais ſe mêlant à la foule des gens de ſervice dans l'eſpoir de quelque aubaine, rencontra le greffier du duc d'Orléans; il lui confia ſes rancunes contre le malaviſé qui maltraitait les cordeliers; l'autre trouva tout auſſitôt dans cette converſation l'idée & le canevas de ſa ré-

Corydon, amy gracieux :
Ie la congnois, c'eſt vne noyre,
Noire faicte en deſpit des cieulx :
Si elle euſt (pour la paindre mieulx).
Au bec vne prune ſauluage,
On diroit qu'elle auroit troys yeulx,
Ou bien troy prunes au viſage.

Vers 2. *Alexis, amy gracieux* (b).
5. *Selle auoit pour la paindre mieulx* (c).

(b, c) M. C. ms. 748.

[XCIX. — Au Roy.]

(Bibl. Nationale, ms. fr. 8057.)

(1537.)

PLAISE au Roy me faire payer
Deux ans d'abſence de mes gaiges (1),

plique. Quant à l'argument que l'auteur invoque en faveur de ſa ſobriété, il n'eſt point déciſif : ſ'être trouvé dans la compagnie d'un cordelier pendant un temps plus ou moins long n'eſt pas la preuve que l'on ſoit resté à jeun.

(3, *Page précédente*) Ces vers, certainement compoſés par Marot peu après ſon exil, ſont adreſſés — comme le prouve la variante — à un de ſes amis nommé Alexis, qu'il nomme plaiſamment Coridon par réminiſcence virgilienne, feignant de confondre les deux bergers du Maro de Mantoue. Cet Alexis n'eſt autre, probablement, que l'Alexis Jure, de Quiers, en Piémont, auquel Marot a adreſſé une de ſes épîtres et ſur lequel on trouvera, tome II (p. 317, en note), tous les renſeignements que nous avons pu recueillir.

(1) Cette pièce figure ſans nom d'auteur dans le manuſcrit où nous l'avons découverte. Mais le ſtyle & les alluſions qu'elle contient diſent aſſez qu'elle eſt de Marot. Après un exil de deux ans, il avait enfin obtenu sa grâce & venait de rentrer en France, mais il était ſans argent. Alors, comme dans toutes les circonſtances critiques du même genre, il ſ'adreſſe au roi & le prie de lui payer les gages de ces deux années 1535 & 1536 qu'il a paſſées loin de lui. Remarquons que Marot ſe contente de réclamer deux années au lieu de trois. Sa fuite remontait à la fin d'octobre 1534; comme les gages ne devaient être payés qu'à la fin de l'année révolue, il aurait dû étendre ſes réclamations à l'année 1534. Mais il eſt probable, ſi l'on en juge par la poſition gê-

Tant feulement pour effaier
Combien font doulx les arrairages,
Lors ie ne craindray les orages
Qui loing de vous m'ont faict nager,
Et fçauray gré à mes contraires
Qui, cuydant troubler mes affaires,
M'auront faict fi bon mefnager (1).

C. — A monsieur Preudhomme, treforier de l'efpargne (2).

(1537.)

VA toft, dixain, folliciter la fomme,
I'en ay befoing : pourquoy crains, & t'amufes?

Titre : *A Monsr le General Preudhomme* (a).
A M. Guillaume Preudhomme, treforier de l'efpergne (b).
A maiftre Guillaume Preudhomme, treforier de l'Efpergne (c).

(a) M. C. ms. 748. — (b) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, f. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iufte, 1539; A. Bonnemère, f. d.; I. Bignon, f. d. & 1542. — (c) Ét. Dolet, 1542, 1543.

née dont il parle à tout propos, qu'il avait déjà reçu par avance la plus grande partie, finon la totalité de fes émoluments pour l'année 1534. La demande de Marot parut du refte encore exagérée, dans la mefure où il la produifit, puifqu'elle ne fut admife que pour partie. Le poète ayant difparu des rôles pendant fes deux années d'exil, François Ier lui fit verfer une année de fes gages au moyen d'un acquit au comptant dont l'ordonnancement fe trouve tranfcrit en ces termes fur une des feuilles du tréforier de l'Épargne, pièce datée du camp de Pernes, le xxve iour d'apuril M V^c XXXVII : « A maiftre Iehan Carre pour paier les gages de Clement Marot, valet de chambre dudit feigneur, qui ne fut couché en l'eftat defdits officiers pour ladicte année derniere... II^c XL^l » (L. de Laborde, *Les comptes des Bâtiments du roi*, t. II, p. 228).

(1) Ce dernier trait eft à l'adreffe de Sagon & de fes acolytes. Marot ne leur pardonnait point cette épargne obligatoire à laquelle ils l'avaient contraint; il allait leur donner bientôt la mefure de la rancœur qu'il leur gardait.

(2) Dans la pièce précédente, Marot demandait deux années de fes gages au roi, qui lui en octroya la moitié. Sans infifter davantage, Marot fe préoccupa

Tu as affaire à vn deux foys Preudhomme,
Grand amateur d'Apollo & des Mufes :
Affin (pour tant) que de f'amour n'abufes,
Parle humblement, que mon zelle apperçoyue,
Et qu'en lifant quelcque plaifir conçoyue.
Mais dequoy fert tant d'admonneftement?
Fais feulement que fi bien te reçoiue,
Que receuoir ie puiffe promptement.

CI. — Au Roy.

(1537.)

TANDIS que i'eftoys par chemin (1),
L'eftat fans moy print fa clofture :
Mais (fire) vn peu de parchemin
M'en pourra faire l'ouuerture.

auffitôt de fe faire payer la fomme qui lui était allouée. Et vite il compofa cette épigramme à l'adreffe de fon ami Guillaume Preud'homme, tréforier de l'Épargne. C'était en effet par les mains de Preud'homme que paffaient tous les acquits au comptant (voyez B. N., ms. fr. 5502, fol. 10). Et ce n'était que fur la préfentation de l'acquit au comptant, vifé par le tréforier, que Jehan Carré, payeur des officiers de l'hôtel, foldait en numéraire les fommes portées fur l'acquit.

Dans la biographie de Marot (voyez tome I, p. 138), nous avons attribué à ce dizain une date inexacte, croyant qu'il remontait à l'époque des premiers démêlés de Marot avec le tréforier Preud'homme (1528). Mais nous avons conftaté depuis, dans le manufcrit de Chantilly, qui fut offert par Marot à Anne de Montmorency en mars 1538, que cette pièce figure expreffément fous la rubrique : « *Autres œuvres* [de Marot] *faictes depuis fon retour.* » Aucun doute n'eft donc poffible : le dizain eft de 1537.

(1) La date de cette pièce apparaît clairement dès les premiers vers; elle eft du commencement de l'année 1537, quelques mois après la rentrée de Marot en France. Raffuré fur le préfent par la munificence royale qui lui avait accordé la moitié de fes gages arriérés, il tourne fa penfée vers l'avenir. Il ne figurait plus fur l'état de la maifon du roi. Tous fes efforts devaient donc tendre à fe faire réintégrer au plus vite dans fon ancienne fituation.

Puis le threforier (1) dit, & iure,
Si du parchemin puyz auoir,
Qu'il m'en fera par fon fçauoir
De l'or : c'eft vne grand'praticque :
Et ne l'ay encores fceu veoir
Dans les fourneaux du Magnificque (2).

Vers 5. *Puys Jehan Carre me dict & iure* (a).
6. *Si de parchemin puis auoir* (b).

(a) B. S. ms. 189 C. — (b) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, f. d.; F. Iufte, 1539; A. Bonnemère, f. d.; I. Bignon, f. d. & 1542.

(1) Dans la variante, à la place de cette défignation anonyme, c'eft le nom de Jehan Carré qui figure en toutes lettres. Nous avons pu conftater, à diverfes reprifes, dans les variantes des manufcrits, la préfence de noms propres qui difparaiffent après la retouche définitive pour l'impreffion. On peut fuppofer que Marot agiffait ainfi autant par prudence que par difcrétion. La qualification imperfonnelle de « tréforier » pourrait f'appliquer également à Guillaume Preud'homme. Peut-être le poète, lorfqu'il imprima cette pièce, avait-il fes raifons pour ménager des fufceptibilités qui auraient pu enfuite fe tourner contre lui.

(2) Ce fobriquet de « Magnifique » avait été donné à un certain Laurent Maigret ou Meigret, fur lequel nous avons eu déjà l'occafion de fournir quelques renfeignements biographiques (voyez tome III, p. 521, n. 1). Il nous a été impoffible de découvrir dans la vie de ce perfonnage aucun fait fe rapportant aux pratiques myftérieufes que Marot lui prête ici; mais comme il menait grand train fans laiffer découvrir à l'aide de quelles reffources il fubvenait à cette vie opulente, la légende n'avait point tardé à le repréfenter comme adonné à la recherche de la pierre philofophale. Sans fcrupules comme fans préjugés, Laurent Meigret fe livrait, paraît-il, à d'étranges métiers. D'après des documents très authentiques (J. B. G. Galiffe, *Quelques pages d'hiftoire exacte fur les procès criminels intentés à Genève en 1547*), il aurait fait de l'efpionnage en Suiffe au profit de la France, & comme il recevait de gros fubfides du fouverain qui l'avait pris à fes gages, il ne mettait aucune mefure à fes dépenfes. Les Genevois finirent par découvrir fes manœuvres. Pourfuivi, il fut affez habile pour échapper à toutes fanctions.

Peut-être ce furnom de *Magnifique* lui avait-il été donné ironiquement au temps où il n'était pas encore valet de chambre du roi & vivait chichement?

CII. — Au Roy, pour eftre remis en fon eftat (1).

(1537.)

SI le Roy feul fans aulcun y commettre,
Met tout l'eftat de fa maifon à poinct,
Le cueur me dit que luy, qui m'y feit mettre
M'y remettra & ne m'oftera poinct.
Crainte d'oubly pourtant au cueur me poind,
Combien qu'il ayt la memoyre excellente.
Et n'ay pas tort, car fi ie perds ce poinct
A Dieu command le plus beau de ma rente :
Or doncques foit fa maiefté contente
De m'y laiffer en mon premier arroy
Soit de fa chambre, ou fa loge, ou fa tente,
Ce m'eft tout vn, mais que ie fois au Roy.

(1) Cette épigramme ne figure dans aucune des éditions publiées du vivant de Marot. Pour déterminer la date de ces vers, nous en fommes réduits aux feules indications qu'ils nous fourniffent. Ainfi que dans la pièce précédente, le poète nous paraît fe préoccuper ici de fa réintégration fur les rôles de la maifon du roi. Nouvelle requête, même but. La pièce doit donc être rattachée au commencement de l'année 1537. Cependant, gain de caufe ne fut pas donné à Marot auffi complètement qu'il l'eût défiré. Nous ne faurions dire fi ce mécompte provint d'un oubli du roi ou d'une négligence du tréforier de l'Épargne. Ce qu'il y a de fûr, c'eft que, pour l'année 1538 (n. ft., 1539), les gages de Marot lui furent encore payés au moyen d'un acquit au comptant, comme nous en trouvons la preuve dans cette mention infcrite fur une des pièces de la comptabilité royale : « A Paris, le deuxieme iour de ianuier l'an mil Vc XXXVIII (n. ft., 1539), à Me Jehan Carré pour paier les gaiges de Iehannet Bouchefort, chantre & valet de chambre du roy des deux années dernieres, ceulx de Clement Marot, aultre vallet de chambre, & de Anthoine Poinffon, ioueur de cornetz de *ladite année derniere*... IXcLX liv. » (L. de Laborde, *Les comptes des Bâtiments du roi*, t. II, p. 241).

Ce Jehannet Bouchefort eft celui qui, réfugié à Ferrare en même temps que Marot, fut arrêté par ordre du duc Hercule, lors du prétendu complot de Jehannet, dit Zanetto, & f'évada de prifon (voyez tome I, p. 284). Jehannet Bouchefort avait fuivi l'exemple de Marot & était rentré en France après l'amniftie accordée aux hérétiques par François Ier.

CIII. — A monſieur de Iuilly (1).

(1537.)

L'ARGENT par terme recueilly
Peu de proffit ſouuent ameine;
Parquoy, monſeigneur de Iuilly,
Qui ſçauez le vent qui me meine,
Plaiſe vous ne prendre la peine

(1) Il réſulte des *Lettres* de Marguerite d'Angoulême (voyez la table dreſſée par Génin) que ce M. de Jully eſt un abbé, c'eſt-à-dire qu'il eſt déſigné par le nom de ſon bénéfice. A l'époque où Marot écrivit cette épigramme, une ſeule perſonne avait droit à ce titre, c'était Guillaume Lateranne, dit Lateranus, abbé de Bon-Repos, protonotaire apoſtolique, conſeiller et aumônier ordinaire de François Ier. Il était prieur de Jully-les-Nonnains (aujourd'hui Jully-ſur-Sarce, dans l'Yonne). Mais c'était un prieur *in partibus*. Vers 1531, en effet, il avait obtenu des lettres de proviſion pour le prieuré de Jully, que détenait — indûment paraît-il — maître Claude de Nicey, cellérier de Moleſme. Ce dernier, terrible homme, refuſait de vider les lieux, et tous ſes frères, y compris le frère portier, gardien des clés du prieuré, faiſaient cauſe commune avec lui. Que faire pour vaincre cette réſistance? M. de Jully, c'eſt-à-dire Guillaume Lateranne, plaida. Le 28 avril 1536, un arrêt du Parlement le confirma dans ſes droits (Arch. de l'Yonne, *Prieuré de Jully*, H). Mais Nicey fit la ſourde oreille, d'autant plus fort qu'il y avait une erreur matérielle dans l'arrêt, où Lateranne était nommé Guillaume de Latere. Le 27 juillet 1539, une ordonnance de François Ier vint renforcer l'arrêt du Parlement (*Ibid.*). Et comme Claude de Nicey réſiſtait encore, il fut décrété de lèſe-majeſté & dut prendre la fuite. Mais ſes compagnons tenaient bon & il fallut un nouvel arrêt, les menaçant de la hart ſ'ils perſiſtaient, pour les décider à rendre le prieuré. Enfin, le 15 mai 1540, Guillaume Lateranne, probablement excédé de toutes ces procédures, prit un arrangement amiable & renonça à ſes droits au prieuré en faveur de Jean Guillepin (*Ibid.*). Cet acte de renonciation nous apprend que M. de Jully habitait à Paris, « rue de la Herpe, à l'enſeigne de la Roze » (cf. abbé Jobin, *Hiſtoire du prieuré de Jully-les-Nonnains*, aux Pièces juſtificatives).

Il eſt vraiſemblable que Marot, revenant d'exil et n'ayant touché officiellement qu'une année de ſes gages arriérés, ſollicita une compenſation & obtint à titre de ſecours cette ſomme de cinq cents francs qu'il réclame ici à l'aumônier du roi.

De diuifer fi peu de bien :
Car ma boëte n'eft pas fi pleine,
Que cinq cens frans n'y entrent bien.

Vers 7. *Car ma bouche n'eft pas fi pleine* (a).

(a) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, f. d.

CIV. — Feu de ioye de la prinfe (de Hefdin) (1).

(*Inédit.* — Bibl. de Soissons, ms. 188, fol. 81 v°.)

(1537.)

C'EST à Françoys, en armes trefçauant,
A faire prendre aux ennemys carriere,
C'eft à Françoys de marcher plus auant,
C'eft à Cefar de retourner arriere :
Car mieulx que luy Françoys rompt la barriere,
Laquelle mift a plus oultre entreprendre (2).

(1) *Feu de joie* eft ici pris au fens allégorique; l'ufage était de célébrer les grandes victoires (& même les petites) par des *Te Deum* dans les églifes & des feux allumés fur les hauteurs, feux analogues à ceux de la Saint-Jean, autour defquels danfait le populaire; Marot compare fon dizain à une bourrée allumée en l'honneur de la victoire royale. Victoire de mince importance d'ailleurs & autour de laquelle on menait grand bruit, furtout pour complaire au roi. Le poète f'applique à faire allufion ici à la citation donnée par François Ier à Charles-Quint au fujet de la confifcation du comté de Flandres (voyez *Cronique du roi François Ier*, p. 265). Marot envoya cette épigramme à Paris en même temps que fon épître *A deux damoyfelles* (voyez tome III, p. 592).

(2) Le 23 mars 1537, le roi était au camp devant Hefdin & f'impatientait fort des lenteurs du fiège. La ville, en effet, était prife dès le 20, mais le château tenait bon &, le 29, Guy Chabot, écrivant à M. de Jarnac, fon père, lui mandait :

« Je commanceray a vous faire fçavoir des nouvelles dudict chafteau de Hedain, qui n'eft preft à y donner l'affault ny ne fera de douze jours, & vous affure, felon l'opinyon de prou de cappitaines qui ont efté dedans, on ne fauroit faire brefche ny le pouvoir myner, en forte qui feuft aventageux pour ceulx qui vouldront aller à l'affaut. Il eft bien vray que ce n'eft pas l'opinyon du roy, car il defloue ceulx qui luy font la place forte. »

Il y avait auffi, dans les environs, un chateau fort « appellé *Coutre* ou *Contre* », où les en-

Va doncq, Ceſar, va patience prendre,
Puiſque ne peulx ainſi prendre vng fort lieu :
Tu rendz Heſdin, nous ne voulons entendre
A rendre (1) rien, ſinon graces à Dieu.

[CV. — Au Roy.]

SI mon ſeigneur, mon prince & plus que pere,
Qui, des Françoys, Françoys premier ſe nomme,
N'eſtoit poinct Roy de ſa France proſpere (2),
Ne prince auec, mais ſimple gentilhomme,
I'iroys aultant dix foys pardela Romme
Que i'en ſuy loing, chercher ſon accoinctance,
Pour ſa vertu, qui plus fort le couronne
Que ſa fortune & Royalle preſtance.
Mais ſoubhaiter cas de telle importance,
Seroit vouloir mon bien particulier,
A luy dommage, & tort faict à la France
Qui a beſoing d'vn Roy tant ſingulier.

nemis tenaient 200 hommes avec de l'artillerie. (Bl. N., *Clairembault* 336, fol. 5745.)

Heureuſement, le 7 avril, les gens du château demandèrent à ſortir avec les honneurs de la guerre, &, le 14, ils ſe rendirent à compoſition. Ce fut une grande joie à la cour (voyez également Arch. nat., K 1484, pièce 75; c'eſt la traduction en eſpagnol d'une lettre françaiſe donnant des détails ſur la priſe de Heſdin).

(1) On remarquera que Marot, en bon diſciple des *Rhétoriqueurs*, multiplie les jeux de mots ſur *prendre* et ſur *rendre*.

(2) Marot force quelque peu la note en fait de flatterie quand il oſe parler de France proſpère. Peu de règnes furent au contraire moins proſpères que celui de François Ier : le roi toujours à court d'argent, ſans ceſſe réduit à des expédients budgétaires, à des impôts extraordinaires, à des contributions arbitraires, à des taxes juſque ſur le clergé. Convenons d'ailleurs que les gaſpillages privés du ſouverain & les malverſations de ſes gens de finances (contre leſquels il dut parfois ſévir) n'étaient point la cauſe principale de cette gêne publique. Mais la rivalité de Charles-Quint et de François Ier fut ruineuſe pour la France, qui était ſans ceſſe ſur le qui-vive lorſqu'elle n'était pas en guerre déclarée avec l'empereur.

CVI. — A madamoyſelle de la Roue (1).

(1537.)



PAINCTRES experts, voſtre façon commune
Changer vous fault, plus toſt huy que demain :
Ne paignez plus vne roue à Fortune,
Elle a d'Amour pris le dard inhumain :
Amour auſſi a pris la roue en main,
Et des mortelz par ce moyen ſe ioue.
O homme heureux, qui, de l'enfant humain,
Sera pouſſé au deſſus de La Roue.

CVII. — De ladicte damoyſelle.

(1537.)

L'AULTRE iour aux champs, tout faſché,
Vey vn voleur ſe lamentant,

Titre : *De Madamoyſelle de la Roue* (a).

(a) M. C. ms. 748; Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, ſ. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543.

(1) Nous n'avons point de renſeignements particuliers ſur cette demoiſelle. Nous ſavons ſeulement qu'elle figurait parmi les filles d'honneur de la reine de Navarre aux gages de cent livres (Laferrière-Percy, *Marguerite d'Angoulême, son livre de dépenses*, p. 169). La date de cette épigramme nous eſt donnée par la date du ſupplice de la roue, mis en vigueur en France durant l'exil de Marot & qu'il ne connut qu'à ſon retour (voyez l'épigramme ſuivante, à la même demoiſelle).

Deſſus vne roue attaché (1) :
Si luy ay dit en m'arreſtant :
« Ton mal (paoure homme) eſt bien diſtant

(1) L'édit de François Ier, introduiſant en France ce ſupplice allemand, déjà en uſage dans les États de l'empereur, eſt de janvier 1535; il fut enregiſtré au Parlement le 11 (Iſambert, *Recueil de lois françaiſes*, t. XII, p. 400) & publié à ſon de trompe dans les rues de la capitale (*Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 452). Les attentats contre les perſonnes ſe multipliaient, en effet, dans le royaume, & la ſécurité publique était de plus en plus menacée. Pour couper court à ces déſordres, François Ier rendit un édit « à l'encontre de ceux qui, par mauvais eſprit, damnée & miſerable volonté, ſe ſont mis & mettent bien ſouvent, par inſidiation & aggreſſions conſpirées & machinées, à piller & detrouſſer de nuit les allans & venans ès villes & villages du royaume, & qui les tuent & meurtriſſent inhumainement & les bleſſent & endommagent en leurs perſonnes, & contre ceux qui, au dedans des villes, guettent & eſpient de nuit les paſſans allans & venans par les rues, & ſouventes fois entrent au dedans des maiſons, icelles crochettent & forcent, prennent & emportent toutes les ſubſtances & richeſſes precieuſes, ou la plus grande partie d'icelles; or, comme malgré les executions qui ont eté faites & bien que les delinquants aient eté condamnés à etre pendus & etranglez à potence & autres ſignes patibulaires, leurs complices & alliés ne ſe ſont corrigés ni amendés, tellement que leſdits crimes, delits & malefices pullulent & croiſſent de jour en jour, à notre très grand regret, ennuy & deplaiſir, le roi ordonne que dorenavant ceux qui auront eté trouvés coupables deſdits delits, crimes & malefices ſeront punis en la maniere qui ſ'enſuit : les bras leur ſeront briſés & rompus en deux endroits, tant haut que bas, avec les reins, jambes & cuiſſes, & mis ſur une roue haute, plantée & eſlevée, le viſage contre le ciel, où ils demeureront vivants pour y faire penitence tant & ſi longuement qu'il plaira à notre ſeigneur les y laiſſer, & morts juſques à ce qu'il en ſoit ordonné par juſtice, afin de donner crainte, terreur & exemple à tous autres. »

Probablement cet édit ne faiſait que régulariſer une peine exiſtant déjà. Cependant il ne paraît pas que le ſupplice de la roue ait été appliqué longtemps auparavant; le bourgeois de Paris, énumérant les exécutions capitales auxquelles il ne manque point d'aſſiſter, nous préſente une longue ſérie de pendus, de décapités, de brûlés vifs & même de bouillis (pour fauſſe-monnaie); mais c'eſt ſeulement vers la fin de ſon *Journal* que nous voyons apparaître les roués, c'eſt-à-dire poſtérieurement à l'édit royal. C'eſt du reſte également dans l'édition de 1538 que paraît pour la première fois cette épigramme de Marot, à qui la nouveauté de ce ſupplice, qu'il trouva implanté en France à ſon retour d'exil,

Du tourment qui mon cueur empeſtre;
Car tu meurs ſus la roue eſtant,
Et ie meurs que ie n'y puys eſtre. »

CVIII. — De Charles, duc d'Orleans (1).

(1537.)

NATURE eſtant en eſmoy de forger
Ou fille, ou filz, conceut finablement
Charles ſi beau, ſi beau pour abreger
Qu'eſtre faict fille il cuyda proprement;
Mais, ſ'il auoit à ſon commandement

Titre : *A Charles, duc d'Orleans* (a).

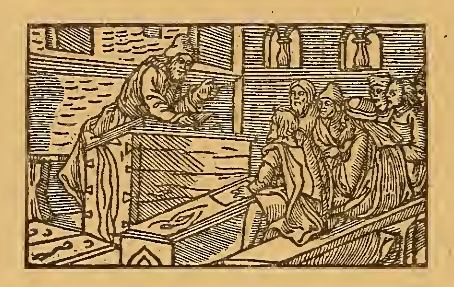
(a) M. C. ms. 748.

ſuggéra l'idée d'équivoquer ſur le nom de Mademoiſelle de la Roue.

(1) La date de cette épigramme, par les termes mêmes des deux derniers vers qui accordent au jeune prince un commencement de puberté, doit être fixée en 1537. A cette époque, Charles avait quinze ans, étant né le 22 janvier 1522. C'était le troiſième fils de François Ier & auſſi le plus aimé du roi, qui l'avait créé duc de Bourbon, d'Angoulême, de Châtellerault, comte de Clermont & de la Marche, pair, grand chambrier & gouverneur de Champagne & de Brie. Il avait été duc d'Angoulême juſqu'à la mort du dauphin François, en 1536, & était devenu duc d'Orléans quand Henri avait ſuccédé à ſon frère. L'épigramme eſt donc poſtérieure à 1536 & elle eſt antérieure à 1538, puiſqu'elle ſe trouve dans le manuſcrit offert par Marot au connétable, en mars 1538. Charles n'eſt point ici flatté inconſidérément par Marot ſur ſa beauté preſque féminine. Les quelques portraits de lui qui nous ſont parvenus donnent une idée fort avantageuſe de ſa phyſionomie dans ſon jeune âge. Nous citerons le portrait de lui, attribué à Corneille de la Haye & conſervé par Gaignières (B. N., *Eſtampes*, Oa 16, fol. 16). Cette effigie a depuis été publiée dans le *Promptuarium iconum regum* de Roville, à Lyon, en 1555, p. 242. Le jeune prince a la figure un peu allongée des adoleſcents de ſon âge, mais les traits ſont réguliers & plus fins que ceux du roi, ſon père. Quant à la ſuppoſition que faiſait Marot, le prince lui donna raiſon dans la ſuite comme il convenait, mais il ne ſemble pas qu'à ce moment il y ſongeât beaucoup. Charles mourut d'une pleuréſie, le 9 septembre 1545, à Faremouſtier, en préſence de ſon père, que cette mort frappa douloureuſement.

Quelque fillette aultant comme luy belle,
Il y auroit à craindre grandement
Que trouué fuſt plus maſle que femelle.

CIX. — Marot à ſes diſciples (1).



ENFANS, oyez une leçon :
Noſtre langue a ceſte façon,
Que le terme qui va deuant
Voluntiers regiſt le ſuyuant.
Les vieulx exemples ie ſuyuray
Pour le mieulx : car, a dire vray,
La chanſon fut bien ordonnée

Titre : *A ſes Diſciples* (a).

(a) Et. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, ſ. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543.

(1) Ceux que Marot appelle ici ſes diſciples — & dont il ne parlera jamais plus en ces termes — ſont ſans doute les poètes, ſes contemporains, « touts enfans d'Apollo », dont la plupart furent ſes amis & admirateurs bien plus que ſes « diſciples », encore que Marot ſe conſidérât volontiers lui-même comme le premier des poètes de ſon temps : Brodeau, Hugues Salel, Charles Fontaine, Claude Chappuys, Papillon, Héroet de la Maiſonneuve, La Borderie, Antoine Macault, Charles de Sainte-Marthe, Macrin, etc. Ils lui donnèrent, dans maintes occaſions, des témoignages d'amitié & de conſidération : ils ne le tinrent pas pour un chef d'école, dans le ſens que nous donnons à cette expreſſion.

Qui dit : *M'amour vous ay donnée*,
Et du bateau eſt étonné (1)
Qui dit : *M'amour vous ay donné* (2).
Voyla la force que poſſede
Le femenin, quand il precede.
  Or, prouueray par bons teſmoings,
Que tous pluriers n'en ſont pas moins;
Il fault dire en termes parfaictz,
Dieu en ce monde nous a faictz;
Fault dire en parolles parfaictes,
Dieu en ce monde les a faictes;
Et ne fault poinct dire, en effect :
Dieu en ce monde les a faict,
Ne *nous a faict* pareillement,
Mais *nous a faictz*, tout rondement.
  L'Italien (dont la faconde,
Paſſe les vulgaires du monde)
Son langage a ainſi baſty
En diſant : *Dio noi a fatti.*
  Parquoy (quand me ſuyz aduiſé)
Ou mes Iuges ont mal viſé,
Ou en cela n'ont grand' ſcience,
Ou ilz ont dure conſcience (3).

(1) On diſait de quelqu'un qu'il était *étourdi* ou *étonné* du bateau, lorſque ſon attention était amortie, ou émouſſée, comme par la fatigue d'une navigation.

(2) *Amour* était alors du féminin au ſingulier.

(3) François Ier goûtait beaucoup ces controverſes ſur des points de grammaire ou de ſyntaxe, & les deux livres du *De Philologia*, de Guillaume Budé, n'avaient point de ſecrets pour lui. C'eſt quand le roi était à table qu'il ſe plaiſait à écouter les diſcuſſions des ſavants :

Et c'eſt taſcher d'eſpuiſer la grand mer
De vouloir tous les illuſtres nommer,
Et meſmement les doctes perſonnaiges
En Grec, Hebrieu, Latin & tous langaiges
Dont fort touſjours quelque propos notable
En toutes artz quand le roy eſt à table,

dit Claude Chappuys dans ſon *Diſcours de la court*, qui fut imprimé en 1543. Il était naturel qu'il aimât à retrouver ſous la plume de Marot ces ſujets de prédilection. Cette règle d'accord du participe paſſé, formulée ainſi par Marot, fut généralement appliquée par les lettrés. Elle fut toutefois combattue par le grammairien Meigret (Brunot, *Hiſtoire de la langue françaiſe*, t. II, p. 469).

CX. — Contre Sagon.

(1537.)

(*Inédit.* — Musée Condé, ms. 748, fol. 69.)



Si ie fais parler ung vallet,
Sagon fera parler ung page (1);
Si ie pains le premier feuillet,
Sagon painct la premiere page (2);
Si ie poſtille (3) mon ouuraige,

(1) Dans ſa réplique au *Coup d'eſſay* de Sagon, Marot avait feint de ne pas daigner prendre lui-même la parole, laiſſant le ſoin de le défendre à ſon imaginaire valet Fripelippes & intitulant ſon opuſcule : *Le valet de Marot contre Sagon.* Sagon crut devoir imiter ce dédain affecté & il ripoſta aux attaques de Fripelippes par *Le rabais du caquet de Fripelippes & de Marot, dict Rat pelé..., faict par Mathieu de Boutigni, page de maiſtre Françoys de Sagon...* (voir notre tome I, chap. XVI, p. 340 et ſuiv.).

(2) Le *Coup d'eſſay* de Sagon avait paru avec un titre ſimplement typographié; mais Marot, ayant orné ſon *Valet de Marot* d'un deſſin repréſentant Fripelippes roſſant Sagon ſous les traits d'un ſagouin, Sagon à ſon tour crut devoir décorer ſon *Rabais du caquet de Fripelippes* d'un frontiſpice allégorique. Nous avons donné ailleurs ces trois titres en facſimile (voir tome I, p. 343, 352 & 369).

(3) *Si je poſtille* eſt mis pour *ſi j'apoſtille*, au ſens littéral de ce verbe, qui ſignifie annoter, du bas latin *poſtilla*, explication, note. *Le valet de Marot contre Sagon* porte en effet en ſous-titre : *Cum commento.* Auſſi Sagon intitule-t-il ſa réponſe : *Le rabais du caquet de Fripelippes & de Marot, dict Rat pelé, adictioné auec le comment.*

Sagon tout ainſy vouldra faire.
Quand tout eſt dit, veu ſon affaire,
Ie trouue que le babouyn
Ne fait rien ſynon contrefaire,
Comme vray ſinge ou ſagouyn.

CXI. — De la duché d'Eſtempes (1).

Ce plaiſant val que lon nommoit Tempé,
Dont mainćte hyſtoire eſt encore embellie,

Titre : *De Madame d'Eſtempes* (a).

(a) M. C. ms. 748.

(1) Le comté d'Étampes fut donné à Jean de Broſſe, dit de Bretagne, comte de Penthièvre, & à Anne de Piſſeleu, ſa femme (maîtreſſe de François Iᵉʳ depuis 1526), par lettres du 23 juin 1534, puis érigé en duché par lettres du mois de janvier 1536.

Les motifs invoqués par François Iᵉʳ pour gorger de biens la ducheſſe d'Étampes ne ſont pas variés, mais ils ne manquent pas d'originalité. Voici comment, par exemple, François Iᵉʳ tranſporte à Mᵐᵉ d'Étampes tous les droits & hypothèques qu'il peut avoir ſur la terre & ſeigneurie du château de Limours, par ſuite de la condamnation de Jehan Poncher, tréſorier du Languedoc, pendu en 1533 pour malverſation :

« Françoys, etc., ſçauoir faiſons, etc., que nous ayans regard & conſiderations aux bons, grandz, agreables & recommandables ſeruices que noſtre chere & amée couſine Anne de Piſſeleu, femme de noſtre tres cher & amé couſin Jehan, conte de Poinćtieuve, à fayz à feue noſtre tres chere & tres amée dame & mere lors de ſon viuant, en quoy elle s'eſt conduićte & employée en grand ſoing, cure & vigilence & au tres grant gré & contentement de noſtre dićte feue dame & mere, deſirans de noſtre cueur recongnoiſtre iceulx ſeruices & ſemblablement ceulx qu'elle a depuys faićtz & faićt chaſcun iour à nos tres chere & tres amées filles, près & à lentour de leurs perſonnes, à icelle pour ces cauſes & autres bonnes conſiderations à ce nous mouuans avons donné, etc... » (Arch. nat., JJ 252, fol. 7).

Le plus ſouvent le roi ſe taiſait ſur les « autres bonnes conſiderations à ce le mouuant », & il ſe contentait d'évoquer la mémoire de Louiſe de Savoie : « A madame d'Eſtampes, en don & faveur des ſervices qu'elle a faićtz à feue madame mere du roy & faićt encore chaſcun jour à meſdames filles dudićt ſeigʳ, oultre tous aultres dons, gaiges & penſions qu'elle a dudićt ſʳ & de meſdićtes dames, à prendre ſur les deniers de l'eſpargne ordonnez eſtre diſtribuez autour de

Arrousé d'eaus, si doulx, si attrempé,
Sachez que plus il n'est en Thessalie;
Iuppiter Roy, qui les cueurs gaigne & lie,
L'a de Thessalle en France remué,
Et quelcque peu son nom propre mué :
Car, pour Tempé, veult qu'Estempes s'appelle (1) :
Ainsi luy plaîst, ainsi l'a situé,
Pour y loger de France la plus belle.

CXII. — A vne dame, touchant vn faulx rapporteur.

QUI pesche plus, luy qui est esuenteur
Que i'ay de toy le bien tant soubhaitable,

la personne du roy... xi^m liv. » (Arch. nat., J 961, *feuillet détaché*).

Mme d'Étampes s'appliquait, de son côté, à faire honneur au roi de ses largesses & ses toilettes étaient celles d'une reine. Un manuscrit du temps nous la décrit ainsi costumée à une fête de la cour : « La duchesse d'Estampes portoit une robbe de drap d'or frisé, fourrée d'hermynes mouchetées, une cotte de toile d'or incarnat esgrugettée & dorée, auec force pierreries » (B. N., ms. fr. 12485, fol. 74).

Il fallut déchanter après la mort de François Ier. La duchesse d'Étampes tomba en disgrâce, quitta la cour, & son duché passa à Diane de Poitiers, à qui Henri II en fit don en 1553, sans doute pour « bonnes considerations à ce le mouvant ». Cependant, Charles IX rendit son duché en 1562 à Jean de Brosse, jugeant probablement que si le comte de Penthièvre avait épousé Anne de Pisseleu des mains du roi, ce n'était pas seulement pour les beaux yeux de la dame.

(1) Tempé, vallée de la Thessalie, entre l'Olympe & l'Ossa; elle était arrosée par le fleuve Penée & les poètes y plaçaient l'âge d'or. Cette comparaison mythologique d'Étampes & de Tempé parut si jolie à Charles de Sainte-Marthe, fils d'alliance de Marot, qu'il se l'appropria sans hésitation. Dans une pièce de longue haleine dédiée à la duchesse, qu'il nomme « une entre nostre siecle des belles tresérudite, des erudites tresbelle », il fait son éloge sous le nom du Tempé de France :

Ce beau Tempé, c'est le Tempé de [France
Auquel habite un cœur si tresloyal
Qu'il est trouué digne du lys royal.

(*La poésie françoise de Ch. de Sainte-Marthe*, Lyon, 1540, p. 202.)

Puis il énumère les poètes qui ont fait l'éloge de Mme d'Étampes, à savoir Marot, Brodeau, Scève, Salel, etc.

Ou toy qui ſçays qu'il eſt touſiours menteur,
Et ſi le peulx faire homme veritable (1);
Voyre qui peulx, d'vne oeuure charitable,
En guerir troys, y mettant ton eſtude :
Luy, de menſonge inique & deteſtable,
Moy, de langueur, & toy d'ingratitude?

Vers 3. *Ou toy qui faiʒ qu'il eſt touſiours menteur* (a).

(a) F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543.

CXIII. — Pour vne qui donna la deuiſe d'vn nœud à vn gentilhomme.

LE noeud iadis tant fort à deſnouer
Fut en vn coup d'Alexandre trenché;
Et celluy noeud que t'ay voulu nouer,
Peu à peu l'as à moytié deſtaché;
Mais tu n'as ſceu (& n'en ſoys point faſché)
L'aultre moytié deſnouer, ne parfaire

Titre : *Au nom d'une dame qui donna la deuise d'ung nœud a ung gentilhomme* (a).

Vers 3. *Et celluy nœud que t'ay voulu vouer* (b).

(a & b) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, ſ. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543.

(1) *Véritable* eſt employé par Marot dans le ſens qu'avait au XIIIe ſiècle le mot *vérable*, ſens tombé en déſuétude, aujourd'hui que cet adjectif ne ſ'applique plus aux perſonnes; *véritable* ſignifie : qui dit la vérité.

Villon emploie ce terme dans la même acception lorſqu'il dit, parlant de ſon protecteur Guillaume de Villon :

Ie luy laiſſe ma librairie
Et le Rommant du pet au Diable
Lequel maiſtre Guy Tabarie
Groſſoya, qu'eſt hom véritable.
(*Grand Teſtament*, huitain LXXVIII.)

On ſ'était demandé longtemps ce que pouvait vouloir dire cette phraſe, dont l'ironie apparut lorſque l'on ſut, grâce aux documents découverts par Auguſte Longnon, que ce Tabarie diſeur de vérité n'était autre que le dénonciateur qui renſeigna la juſtice ſur le vol du collège de Navarre auquel il avait pris part avec Villon & d'autres complices.

Ton oeuure empris : là ne ſçauroyent rien faire
Doigtz, tant ſoyent fortz, ne glaiue plein d'eſclandre :
O gentil noeud, pour te rompre & deffaire,
La ſeule mort ſera ton Alexandre (1).

CXIV. — D'entretenir damoyſelles (2).

(1537.)

IE ne ſçauroys entretien appeller
Le deuiſer qui aulcun fruict n'apporte.
C'eſt le vray vent qui toſt ſe pert en l'aer,
Ou l'eau qui royde en aual ſe tranſporte.
L'oyſeau gentil, ſur le poing ie le porte,
Apres luy crie, à luy ſouuent i'entends,
Car de ſon vol rend mes eſpritz contens.
O donc Amour, bel oyſeau par les aeſles,
Apporte proye & donne paſſetemps,
Ou entretiens (tout ſeul) tes damoyſelles.

(1) L'équivoque entre le nœud, ornement concret de toilette, & le nœud, lien abſtrait de deux cœurs épris l'un de l'autre, était ſi bien dans le goût du XVIe ſiècle que tous les poètes en ont plus ou moins uſé. Mellin de Saint-Gelais, par exemple, ne manque pas de faire dire à un amoureux qui a reçu en préſent la jarretière d'une dame :

... Et bien qu'auant que rien m'euſſiez [donné
A vous ſervir me ſentiſſe adonné,
Si auez vous par ce nœud, tant pu [faire
Que tout ſur moy vous eſt abandonné,
Horſmis le nœud, que ne pourriez deſ- [faire.

(Saint-Gelais, *Œuvres*, éd. P. Blanchemain, t. I, p. 101.)

Ronsard reprendra le même thème dans les *Amours* d'Hélène, I, sonnet XXIV :

Je liay d'un filet de ſoye cramoiſie
Voſtre bras l'autre jour, parlant avecques [vous :
Mais le bras ſeulement fut captif de mes [nouds,
Sans vous pouvoir lier ny cœur, ni fan- [taiſie.

(2) Les termes dans leſquels eſt conçue cette épigramme nous firent préſumer d'abord que Marot l'écrivait à l'époque où il rimait ſur un même modèle ſes *Étrennes* aux dames de la cour, ſoit en 1541. Mais la préſence de cette épigramme dans le manuſcrit de Chantilly indique qu'elle eſt antérieure à 1538. Il convient donc, croyons-nous, de l'appliquer aux *Étrennes* rimées par Marot rentrant d'exil pour les dames de Lyon. Marot, qui avait prodigué ſes vers pour amuſer, pour « entretenir », comme on diſait alors, les demoiſelles lyonnaiſes, ſe plaint du peu de réuſſite de ſes efforts.

CXV. — A la femme de Thomas Seuin (1).

(1537.)

LA mignonne de mon amy,
Bien fort à vous me recommande.
Vous n'eftes pas femme à demy
Haftez vous de deuenir grande :
Grande par tout, car il demande
Entrer en la cité d'amours,
Se plaignant qu'il n'eft qu'aux faulxbourgs.
Peu de marys ainfi fe deulent :
Mais vont difant (tout au rebours)
Qu'ilz y entrent plus qu'ilz ne veulent.

Titre : *A la trop ieune mariée* (a).

Vers 10. *Qu'ilz y entrent plus qui ne vuellent* (b).

(a) M. C. ms. 748. — (b) Ét. Dolet, 1538.

CXVI. — D'vne efpoufee farouche (2).

(1537.)

L'ESPOUSÉ la premiere nuict,

Titre : *Dizain fur le propos d'vne nouuellement mariee* (a).
De l'efpoufe & de l'efpoufee (b).
D'vne Efpoufee (c).

Vers 1. *L'efpoux a la premiere nuict* (d).

(a) Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. — (b) M. C. ms. 748. — (c) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, f. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iufte, 1539; A. Bonnemère, f. d.; I. Bignon, f. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543. — (d) Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539.

(1) Impoffible de rien découvrir fur ce Thomas Sevin. Brantôme, dans fon quatrième difcours des *Dames galantes*, nomme un Adrien Sevin qui fit une traduction de Boccace. Rabelais parle dans la préface de fon édition de la *Topographia Antiquæ Romæ* de Marliani (Lyon, 1534) d'un Jean Sevin, attaché comme lui à la maifon de Jean du Bellay. Peut-être font-ils parents de Thomas — ce qui d'ailleurs ne nous apprendrait pas grand'chofe de plus fur ce perfonnage.

(2) Cette pièce apparaît pour la première fois dans l'édition de

Asseuroit sa femme farouche :
« Mordez moy (dict il) s'il vous cuit.
Voyla mon doigt en vostre bouche. »
Elle y consent, il s'escarmouche,
Et apres qu'il l'eut deshousée :
« Or ça (dict il) tendre rousée.

2. *Asseurant sa femme farouche* (a).
Trouua sa femme vng peu farouche (b).
3. *Mordez moy (dict il) si vous cuict* (c).
6. *Apres quil leut bien deshousee* (d).
Apres quil eust bien laboure (e).
Et puis quant il leust deshousée (f).
7. *Orcha (dit il) tendre rosée* (g).

(a) B. N. ms. 12795; Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels. 1539. — (b) B. S. ms. 180 B. — (c) Éd. 1537 A & B; D. Ianot. 1538. — (d) B. N. ms. 12795. — (e) B. S. ms. 180 B. — (f) Éd. 1537 A & B; D. Ianot. 1538; I. Steels, 1539. — (g) I. Steels, 1539.

1537, & l'année suivante Gilbert Duchier en donna une traduction latine dans un recueil d'épigrammes de sa façon sorti des presses de Sébastien Gryphius, qui imprimait à cette même époque la nouvelle édition de Marot. L'idée de traduire cette pièce en latin vint sans doute à Gilbert Duchier du succès qu'elle obtint dans la fleur de sa nouveauté. D'après ce qui précède, ces vers de Marot, qui figurent dans le manuscrit de Chantilly, nous paraissent devoir être rattachés aux premiers mois de l'année 1537. Voici la traduction de Duchier :

De Lycori & Aegone iocus,
ex rhythmo mei Maroti.

Prima nocte suam Lycorin Aegon
A formidine liberare primi
Congressus cupiens : Tuo meum, inquit,
Geram ori digitum : iniectum ipsa morde,
Ullum si modo senties dolorem.
Re demum bene, fortiterque gesta,
Sponsae Sponsus : Habes gravem hinc dolorem?
Illa illi : Digitum tuum momordi?

Gilb. Ducherii, *Epigrammatum libri I*, p. 51.

Les contemporains avaient sans doute trouvé de leur goût ce badinage, car Gilbert Duchier ne fut pas le seul à en essayer la traduction dans la langue d'Horace & de Martial. Voici une autre imitation latine que nous fournit un manuscrit de la Bibliothèque nationale, mais sans nous livrer le nom de l'auteur :

L'épousée la première nuit.

Prima nocte novo nova coniux iuncta Marito
Denegat amplexum concubitumque viro
Dum metuit vulnere praefracte pene dolores
Mollia cum dulcis corpora iungit hymen
Hinc timide Sponsus digitum mox inserit ori
Morde, inquit, si te mentula nostra gravat
Annuit atque ioco gaudens perpessa Priapi
Ludicra Sponsa sua tota quieta iacet
Cui Sponsus : numquid sic iam mala damna tulisti?
Non, at vide tuum non lacero digitum.

(B. N., ms. fr. 22563, fol. 99.)

Vous ay ie faict du mal ainſi ?
— Adoncq reſpondit l'eſpouſée,
Ie ne vous ay pas mors (1) auſſi. »

8. *Vous ayce poinct faict mal ainſy* (a).
9. *Alors reſpondit leſpouſee* (b).
En riant a dict leſpouſee (c).

(a) Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. — (b) Éd. 1537 A & B; D. Ianot, 1538; I. Steels, 1539. — (c) B. N. ms. 12795.

CXVII. — De ma damoyſelle du Brueil (2).

(1537.)

IEUNE beaulté, bon eſprit, bonne grace,
Cent foys le iour ie m'eſbahy, comment
Touts troys auez en vn corps trouué place
Si à propos, & ſi parfaictement.
Celle à qui Dieu faict ce bon traictement,
Doibt bien aymer le iour de ſa naiſſance :
Et moy, le ſoir, qui fut commencement
De prendre à elle honneſte cognoiſſance.

Titre : *D'auoir pris congnoiſſance à Madamoiſelle du Brueil* (a).

(a) M. C. ms. 748.

(1) Participe paſſé du verbe *mordre*.

(2) Il ſ'agit probablement de Marguerite du Breuil, ainſi nommée en 1537 dans la liſte des demoiſelles attachées à la reine Éléonore (B. N., ms. fr. 7856, fol. 1015). C'eſt en 1538 en effet que les vers ſur cette jeune perſonne paraiſſent dans l'œuvre de Marot, & leur préſence dans le manuſcrit de Chantilly, de même que le titre qu'ils y portent, *D'avoir pris congnoiſſance à Mademoiſelle du Breuil*, permettent de ſuppoſer qu'ils étaient écrits depuis peu. Quant à la généalogie de Mlle du Breuil, elle eſt, pour nous, fort obſcure, étant donné le grand nombre de ſeigneurs du Breuil (voyez aux *Étrennes* nos conjectures à ce ſujet).

Cette épigramme, comme celle qui eſt adreſſée à Mlle de La Roue (n° CVI), montre que Marot, à peine rentré à la cour, ſ'y trouve à l'aiſe & en crédit. Il eſt choyé des dames & ſ'empreſſe de rimer pour elles d'aimables compliments.

CXVIII. — A Selua & à Heroet (1).

DEMANDEZ vous qui me faict glorieux?
Heleine a dict (& i'en ay bien memoire)
Que de nous troys elle m'aymoit le mieulx :
Voylà pourquoy i'ay tant d'aife & de gloire.
Vous me direz qu'il eft affez notoire
Qu'elle fe moque & que je fuis deceu;
Ie le fçay bien, mais poinct ne le veulx croire,
Car ie perdroys l'aife que i'ay receu.

Titre : *Pourquoy il deuient glorieux* (a).

Vers 2. *C'eft qu'elle a dict & j'en ay bien memoire* (b).

(a, b) M. C. ms. 748.

CXIX. — De Heleine de Tournon (2).

(1537.)

AV moys de may, que l'on faingnoit la belle,
Ie vins ainfi fon medecin reprendre :
— « Luy tires tu fa chaleur naturelle!

Titre : *D'une qui fut feignée* (a).

(a) M. C. ms. 748.

(1) Nous ne favons au jufte f'il f'agit ici de Georges de Selva ou de Selve, évêque de Lavaur en 1526, auteur de divers ouvrages, notamment d'une traduction de Plutarque, & qui mourut en 1541 — ou bien de maître Jehan de Selva, abbé de Turpenay, mentionné pour 80 livres de gages parmi les officiers de la maifon de Marguerite de Navarre, au livre de dépenfes de cette princeffe.

Jehan de Selva devait faire commerce d'amitié avec Antoine Heroët, dit La Maifonneuve, lequel, avant de devenir évêque de Digne, était valet de chambre & fecrétaire de Marguerite.

Enfin l'Hélène nommée dans cette épigramme paraît être Hélène de Tournon, qui faifait également partie, en qualité de fille d'honneur, de la maifon de la reine de Navarre.

Nous n'avons point d'autres renfeignements fur Jehan de Selva. Antoine Heroët eft plus connu, comme auteur de *La parfaite amie* & de *L'Androgyne de Platon* (voyez tome II, p. 294 & 504).

(2) Hélène de Tournon, dame de Vaffilieu, fille de Juft de Tour-

Trop froide elle eſt, bien me l'a faict apprendre. »
— « Tais toy (dit il) content ie te voys rendre :
I'oſte le ſang qui la faict rigoreuſe,
Pour prendre humeur en amour vigoreuſe
Selon ce moys qui chaſſe tout eſmoy. »
Ce qui fut faict & deuint amoureuſe ;
Mais le pis eſt, que ce n'eſt pas de moy (2).

Vers 4. *Trop froide elle eſt bien ſçay en quoy m'en prendre* (b).

(b) B. N. ms. 20025.

CXX. — Epigramme qu'il perdit contre Heleine de Tournon.

(1537.)

POUR vn dixain que gaignaſtes mardy,
Cela n'eſt rien, ie ne m'en fays que rire :

Titre : *Diſin perdu contre Tournon l'aiſnée* (a).
Dixain a la Royne de Navarre par Marot (b).

(a) M. C. ms. 748. — (b) B. N. ms. 12795.

non, premier du nom, & de Jeanne de Viſſac, était la mère du cardinal de Tournon. Elle épouſa, le 28 juillet 1536, Jean de la Baume, comte de Montrevel, qui était veuf en premières noces d'Avoye d'Alègre, fille de François d'Alègre, ſieur de Précy. M. de Montrevel fut fait gouverneur de Savoie en 1540. Il mourut vers 1552.

Hélène de Tournon & ſa ſœur Blanche appartinrent à la troupe des dames & demoiſelles de la maiſon de la reine de Navarre de 1529 à 1539. Elles étaient aux gages annuels de 100 livres (B. N., ms. 3897, fol. 26, & ms. 7856, fol. 881). Il n'eſt donc point étonnant qu'une certaine intimité ſe ſoit établie entre elles & Marot, qui leur dédia à diverſes repriſes des vers pleins de ſous-entendus amoureux.

En 1563, nous trouvons Hélène de Tournon gouvernante du prince de Piémont. Elle mourut en 1570.

Un beau portrait d'elle ſe voit à la Bibliothèque nationale (*Eſtampes*, Na 22, fol. 12).

(2) Il convient de rapprocher de cette épigramme de Marot les vers ci-deſſous de Saint-Gelais :

Ceſt Archerot, ainſy qu'on me ſaignoit
Trempoit ſon dard en mon ſang eſpandu,
Et murmurant des paroles faignoit,
Tant que j'en ay ſeulement entendu :
— « Amy mon ſang te ſera cher vendu ! »
Je ſçay que c'eſt. Tous ceux qu'il frappera
Se rendront là où je me ſuis rendu :
Je l'aimois ſeul, un chaſcun l'aimera.

(Melin de Saint-Gelais, *Œuvres*, éd. Profper Blanchemain, t. III, p. 86.)

L'éditeur de Saint-Gelais fait obſerver, non ſans raiſon, que ces vers ne gagnent point à la comparaiſon avec ceux de Marot.

Et fus trefaife alors que le perdy,
Car auffi bien ie voulois vous efcripre,
Et ne fçauoys bonnement que vous dire,
Qui eft affez pour fe taire tout coy;
Or vous payez, je vous baille dequoy
D'auffi bon cueur que fi ie le donnoye :
Que pleuft à Dieu que ceulx à qui ie doy,
Fuffent contents de femblable monnoye.

Vers 4. *Car auſſy bien, ce vous voullois eſcripre* (a).
8. *D'auſſi bon cueur que ſi le vous donnoye* (b).

(a, b) B. N. ms. 12795.

CXXI. — La royne de Nauarre refpond pour Tournon.

Si ceulx à qui debuez, comme vous dictes,
Vous congnoiffoyent comme ie vous congnoys,
Quitte feriez des debtes que vous feiftes
Le temps paffé, tant grandes que petites,
En leur payant vn dixain touteffoys
Tel que le voftre, qui vault mieulx mille foys,
Que l'argent deu par vous, en confcience :

Titre : *La Royne de Navarre reſpond à Marot pour Tournon* (a).
Reſponſe par la dicte dame (b).

Vers 4. *Au temps paſſé en payant touſteſſoys* (c).
Mais il ſ'entend en payant touteſſoys (d).
5. *Un tel dixain qui vault mieulx mille foys*
Que tout ce que devez en conſcience
Car on peult lor eſtimer par le poix (e).
6. *Mais l'on ne peult, j'en donneray ma voix,*
Aſſez louer voſtre belle ſcience (f).

(a) M. C. ms. 748; Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, f. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iufte, 1539; A. Bonnemère, f. d.; I. Bignon, f. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543. — (b) B. N. ms. 12795. — (c) B. N. ms. 12795. — (d) M. C. ms. 748. — (e) B. N. ms. 12795; M. C. ms. 748. — (f) B. N. ms. 12795.

Car eſtimer on peult l'argent au poix,
Mais on ne peult (& i'en donne ma voix)
Aſſez priſer voſtre belle ſcience.

CXXII. — Replique à la royne de Nauarre.

MES creanciers, qui de dixains n'ont cure;
Ont leu le voſtre & ſur ce leur ay dict :
Sire Michel, ſire Bonauenture,
La ſoeur du Roy a pour moy faict ce dict :
Lors eulx cuydants que fuſſe en grand credit,
M'ont appellé : Monſieur, à cry & cor,
Et m'a valu votre eſcript aultant qu'or :
Car promis ont, non ſeulement d'attendre,
Mais d'en preſter (foy de marchant) encor :
Et i'ay promis (foy de Clement) d'en prendre (1).

Titre : *Replicque de Marot à la Royne de Navarre* (a).

Vers 1. *Mes creanciers qui de rythme n'ont cure*
Ont leu la voſtre : & ſur ce leur ay dict (b).
4. *Une princeſſe a faict pour moy ce dict* (c).
5. *Lors eulx penſans que feuſſe en grand credit* (d).
7. *Et m'a vallu voſtre rythme autant que or* (e).
8. *Car promis m'ont non ſeulement d'attendre* (f).

(a) M. C. ms. 748; Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, ſ. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543. — (b) B. N. ms. 12795. — (c) M. C. ms. 748; B. N. ms. 12795. — (d) B. N. ms. 12795. — (e) M. C. ms. 748; B. N. ms. 12795. — (f) B. N. ms. 12795.

(1) Qui ſont les créanciers de Marot, *ſire Michel, ſire Bonaventure*? Des commerçants, probablement, puiſqu'ils promettent, *foy de marchant*!

Le trait final, v. 10, rappelle d'autres promeſſes analogues, par exemple celle de la fin de l'épître au roi (t. III, p. 86) :

Au pis aller n'y cherroit qu'une amende.
Prenez le cas que je la vous demande
Je prens le cas que vous me la donnez

ou encore dans une autre épître au roi (t. III, p. 189) :

Je ne dy pas, ſi voulez rien preſter,
Que ne le prenne. Il n'eſt poinct de preſteur
(S'il veut preſter) qui ne face un debteur :
Et sçavez-vous, Syre, comment je paye?
Nul ne le sçait, ſi le premier ne l'eſſaye.

Ce ſont ces traits de feinte ingénuité que viſaient les premiers critiques qui ont parlé de la *naïveté* de Marot.

CXXIII. — De Albert ioueur de luz du Roy (1).

(1537?.)



QUAND Orphëus reuiendroit d'Elifée,
Du ciel Phebus, plus qu'Orphëus expert,

Titre : *D'Albert, ioueur de lut du Roy* (a).

(a) M. C. ms. 748; Ét. Dolet, 1542.

(1) Albert de Ripa, feigneur du Carrois, né à Mantoue. Il eft défigné pour la première fois dans les comptes de la maifon du roi en 1529 fous le nom de « Albert Trame, Mantouan, ioueur de luth ytallien », & la fomme de 205 livres tournois lui eft allouée au mois de juin « pour fubuenir à fes neceffitez & affaires » (Arch. nat., KK. 100, fol. 72). La même année, à la date du 15 octobre, il eft appelé Albert de Ribe & touche 250 livres tournois « pour fes gaiges de demye année » (*Ibid.*, fol. 111). En 1533, on lui donne le titre de valet de chambre & fes gages font portés à 600 livres tournois par an, fans parler de quantité de gratifications qui témoignent de l'eftime en laquelle le roi tenait fon talent. Auffi bien, depuis les guerres d'Italie la mufique italienne était très prifée en France. Après la mort de François Ier, Albert de Ripa refta au fervice de Henri II. Il mourut en 1553 de la pierre, laiffant un volume de mufique intitulé : *Le premier livre de tablature de leut* (*luth*), *contenant plufieurs chanfons & fantafies, compofées par Alber de Rippe, de Mantoue, feigneur du Carois. iouer de leut.*

Bonaventure Des Periers a rimé fur Albert, à propos d'un voyage de Lille à Lyon en 1539, des vers qui ne valent pas ceux de Marot :

Là Albert
Ouurier expert
Du Roy en mufique hautaine,
Auecques fons
De chanfons
Ha facré une fontaine,
Dont on dict qu'elle
S'appelle
L'Albertine proprement.

(Bonaventure Des Periers, *Recueil des Œuvres*, 1544, p. 68.)

Ia ne feroit leur muficque prifée
Pour le iourd'huy, tant que celle d'Albert :
L'honneur d'aîneffe eft à eulx, comme appert :
Mais de l'honneur de bien plaire à l'ouyr,
Ie dy qu'Albert par droict en doibt iouyr,
Et qu'vn ouurier plus exquis n'euft fceu naiftre
Pour vn tel roy que François refiouyr,
Ne pour l'ouurier vn plus excellent maiftre.

CXXIV. — De Phebus & Diane (1).

LE cler Phebus donne la vie & l'aife
Par fon baifer tant digne & precieux :
Et mort deuient ce que Diane baife.

Titre : *De Dyane* (a).

(a) M. C. ms. 748.

Saint-Gelais écrivit en latin l'épitaphe du joueur de luth (voyez *Œuvres*, éd. Blanchemain, t. II, p. 308) et Ronfard dans un dialogue funéraire entre un paffant & un prêtre précife ainfi la caufe de fa mort :

Paffant, Quelle mort le tua ?
Preftre.
Une pierre qui vint
Luy boucher la veffie, et le conduit luy [print
En celle part ou l'eau par fon canal [chemine
Et tout d'un coup boucha fa vie & fon [urine.

(Ronfard, *Œuvres*, éd. de 1584, p. 86.)

Voici une autre épitaphe d'un ton moins profaïque :

Le luth d'Albert ayant perdu fon maiftre
Fut recueilly par un qui penfoit bien
Du premier coup faire Apollon renaiftre
Ou ceftuy la qu'on nomme Thracien.
Mais l'inftrument ne peult tant eftre fien
Qu'oncques le fut à fon gré accorder
Non plus que l'arc du Roy Laertien
Que les amans ne furent encorder.

(B. N., ms. 22560, fol. 54 v°, 2e partie).

Il eft impoffible d'affigner une date formelle à l'épigramme de Marot, publiée pour la première fois en 1538. Approximativement, nous la plaçons en 1537, vers le moment où la faveur d'Albert fut à son apogée, ainfi que le démontre l'importance de ses gages.

(1) Cette pièce (première d'une férie d'épigrammes au titre analogue, adreffées à Diane de Poitiers, & qui ont toutes, pour la première fois, paru dans l'édition de 1538) suffirait à démontrer que jamais Marot ne fut l'amant de la grande fénéchale. Que prétendent en effet ceux qui foutiennent la thèfe contraire ? Que Marot, dans fa jeuneffe, fut aimé de Diane (vers 1524); qu'il fut enfuite perfécuté fur son ordre, parce qu'il l'avait compromife par quelque indifcrétion : en un mot, que Luna, Ifabeau & Diane de Poitiers ne font qu'un même perfonnage. Comment admettre dès lors que Marot, à peine rentré

O dur baiſer, rude & mal gracieux!
Tu faiz venir vn deſir ſoucieux
De mieulx auoir, dont ſouuent on deſuie :
Mais qui pourroit paruenir à ce mieulx,
Il n'eſt ſi mort qui ne reuint en vie.

Vers 7. *Mais quand on peult parueuir à ce mieulx* (a).
8. *Il n'eſt ſi mort qui ne retourne en vie* (b).

(a) M. C. ms. 748; Ét. Dolet, 1538. — (b) M. C. ms. 748; Ét. Dolet, 1538.

CXXV. — De Diane.

HOMMES experts, vous dictes par ſcience,
Que Diane eſt en baiſant beaucoup pire
Que n'eſt la mort (1) : mais, par experience,
De ce vous veulx & vous puis contredire.
Car quand ſa bouche en la mienne ſouſpire
Toute vigueur dedans mon cœur s'aſſemble.
Vous refuez donc, ou certes il fault dire,
Qu'en la baiſant mourir viure me ſemble.

Vers 2. *Dame Dyane en bayſant eſtre pire* (a).

(a) M. C. ms. 748.

d'un exil qui devait l'avoir rendu circonſpect, aurait eu l'imprudence de faire imprimer ces vers, anciens ou nouveaux, à la louange de ſon ennemie? N'était-ce pas déchaîner certainement ſes colères & auſſi celles du Dauphin, ſon nouvel amant? N'eſt-il pas plus vraiſemblable de croire que Marot, qui n'avait jamais ſongé à Diane, compoſa ces déclarations de pure rhétorique amoureuſe, à la demande du Dauphin, au moins avec ſon agrément, afin de lui complaire en célébrant les charmes de ſa maîtreſſe?

A la page 227 des *Lettres inédites de Dianne de Poytiers* (édition Georges Guiffrey), on trouve une épître en vers de Henri II, devenu roi, à Diane; épître qui prouve à la fois que le royal amant aimait à parler à ſa maîtreſſe la langue des dieux, & qu'il n'avait pas toujours un poète ſous la main pour rimer à ſa place.

(1) Eſt-il besoin de faire obſerver que cette alluſion mythologique au triſte ſort d'Actéon mangé par ſes chiens, & à la froideur lunaire de la déeſſe, n'eſt là que pour contraſter avec la ſeconde partie de l'épigramme. C'eſt bien entendu le Dauphin, amant de Diane de Poitiers, qui parle & non Marot.

CXXVI. — A ma damoyſelle de la Grelière (1).

(1537.)

MES yeux ſont bons (Greliere) & ne voy rien,
Car ie n'ay plus la preſence de celle,
Voyant laquelle, au monde voy tout bien :
Et, voyant tout, ie ne voy rien ſans elle.
A ce propos ſouuent (ma damoyſelle)
Quand vous voyez mes yeux de pleurs lauez (2),
Me venez dire : « Amy, qu'eſt ce qu'auez? »
Mais le diſant vous parlez mal apoinct
Et m'eſt aduis que plus toſt vous debuez
Me demander : « Qu'eſt ce que n'auez poinct? »

CXXVII. — A vng ieune eſcolier docte, grieſvement malade (3).

CHARLES, mon filz, prenez courage,
Le beau temps vient après l'orage,
Apres maladie ſanté.

(1) Nous n'avons rien trouvé concernant Mlle de la Grelière. S'agit-il de Mlle de la Grelerie, fille de Pierre du Breuil, ſieur de la Grelerie, ancien député aux États de Tours en 1484, née de ſon ſecond mariage avec Marie Sardé ? En ce cas, cette jeune fille ſ'appellerait Simone & ſerait peut-être la ſœur de Marguerite du Breuil dont il a déjà été queſtion dans l'épigramme CXVII (voir B. N., Cabinet des titres, *Doſſiers bleus*, Du Breuil, 1-22, pièce 11, recto). Peut-être encore eſt-ce la même perſonne que cette demoiſelle du Breuil, que Marot nommerait indifférem-ment par l'un ou l'autre de ſes noms. Cependant, dans ſes *Étrennes*, Marot diſtingue expreſ-ſément entre Breuil l'aînée & Breuil la jeune (voir aux *Étren-nes*).

(2) Marot n'exagère-t-il pas un peu lorſqu'il parle de ſes yeux de « pleurs lavés » ou du moins lorſqu'il attribue ce lavage aux duretés de ſa maîtreſſe ? Marot a écrit une autre épigramme commençant par ce vers :

Le vin qui trop cher m'eſt vendu...

dans laquelle, parlant de ſa vue qui baiſſe, il rapporte à Bacchus & non plus à Cupidon l'infir-mité qui le menace. Eſt-ce que cette verſion ne ſerait pas la meil-leure des deux? Et le larmoie-ment chronique de Marot ne proviendrait-il pas de ſon intem-pérance plutôt que de ſes mal-heurs amoureux?

(3) Charles de Sainte-Marthe, le « jeune écolier docte » auquel

Dieu a trop bien en vous planté,
Pour perdre ainſi ſon labourage.

CXXVIII. — De Diane.

ESTRE Phebus bien ſouuent ie deſire :
Non pour cognoiſtre herbes diuinement,
Car la douleur qui mon cueur veult occire
Ne ſe gueriſt par herbe aulcunement :
Non pour auoir ma place au firmament,
Car en la terre habite mon plaiſir :
Non pour ſon arc encontre Amour ſaiſir,
Car à mon Roy ne veulx eſtre rebelle :
Eſtre Phebus ſeulement i'ay deſir,
Pour eſtre aymé de Diane la belle (1).

ſont dédiés ces vers d'encouragement, était né en 1512 à Fontevrault, en Poitou. Il était fils de Gaucher de Sainte-Marthe, médecin de François Ier, & il fut l'oncle du fameux Scévole de Sainte-Marthe. Amoureux de poéſie, il ſ'était en quelque ſorte mis lui-même ſous la tutelle de Marot qu'il nomme, dans ſes vers, ſon *père d'alliance :*

A Clément Marot, son père d'allience.

Que dira l'on, de me ueoir ſi hardy
De compoſer après toy, à Clement ?
Mon cerueau n'eſt encor tant eſtourdy
Que ton pareil me dye aulcunement.
Car dauant tous ie confeſſe haultement
Que ſeulement ton apprentif ie ſuis,
I'eſcris, i'inuente, & fais ce que ie puis.
Or ne me peut tourner a impropere
Si eſcriuant totalement t'enſuis ;
Qui reprendra l'enfant qui ſuit ſon pere ?

(*La Poeſie françoiſe de Ch. de Sainčte Marthe, diuiſee en trois liures*, p. 55.)

Charles de Sainte-Marthe réſida un temps à Lyon (ſes œuvres furent imprimées dans cette ville en 1540) & il connut pluſieurs des amis de Marot, notamment Maurice Sceve & Boyſſoné, lorſque celui-ci fut conſeiller à Chambéry.

Après une vie qui paraît avoir été aſſez pénible ſi l'on en juge par ſes vers, ſouvent mélancoliques, Charles de Sainte-Marthe fut recueilli par l'excellente Marguerite de Navarre qui en fit ſon maître des requêtes & le nomma lieutenant criminel d'Alençon. Ce fut lui qui prononça, en 1549, l'oraiſon funèbre de cette princeſſe. Il mourut lui-même en 1555.

(1) Diane de Poitiers, comteſſe de Brézé, était-elle donc ſi belle ? Les portraits que nous avons d'elle (voir L. Dimier, *Hiſtoire de la peinture de portrait en France au XVIe ſiècle*, Paris, Van Oest, 1924, tome I, planche 17), encore que flattés, ne donnent point cette impreſſion de beauté qui force l'admiration. Elle était grande & forte, avec l'air impérieux. Elle était ce qu'on eſt convenu d'appeler une belle femme ; mais elle n'était pas une femme belle, ni même jolie.

CXXIX. — Du conuent des Blancz Manteaulx (1).

(Vers 1537.)



LES Blancz Manteaulx en leur conuent

Titre : *Des blancs-manteaulx* (a).

(a, b) M. C. ms. 748; Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, ſ. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543.

Brantôme qui connut Diane fait pourtant d'elle un portrait enthouſiaſte & affirme qu'elle conſerva ſes charmes juſqu'à la vieilleſſe : « J'ay veu (dit-il) madame la ducheſſe de Valentinois en l'aage de ſoixante-dix ans auſſy belle de face, auſſy fraiſche & auſſy aymable, comme en l'aage de trente ans » (Brantôme, *Œuvres*, éd. Lalanne, t. IX, p. 356). Il y a peut-être quelque exagération dans cet éloge; il y a en tout cas erreur ſur l'âge de la perſonne : Brantôme n'a pas pu voir Diane à ſoixante-dix ans, puiſqu'elle mourut à ſoixante-ſix.

(1) En 1258, des religieux, diſant venir de Marſeille, ſe fixèrent à Paris ſur un terrain appartenant aux chevaliers du Temple. Le Grand Maître leur permit d'y établir une égliſe, un couvent & un cimetière. Ces religieux, qui ſ'étaient donné le nom de *Serfs de la Vierge*, portaient de longs manteaux blancs. Bientôt, en raiſon de ce coſtume, ils ne furent plus déſignés parmi le peuple que ſous le ſobriquet de « Blancs Manteaux ». Le couvent, l'égliſe & la rue ne tardèrent point à recevoir le même nom. Il paraîtrait que cette rue ſ'appelait auparavant rue de la Parcheminerie, à cauſe des induſtries auxquelles elle avait donné aſyle & qui continuèrent à y être pratiquées, même après l'établiſſement des religieux, comme nous l'indique le paſſage ſuivant emprunté à une poéſie du xive ſiècle :

En la rue des blans mantiaux
Entrai, ou ie vis maints piaux

Ont faict rampart de longues ſelles (1),
Pour nuyre à ceulx qui vont ſouuent
Faire la court aux damoyſelles (2).

Mettre en couroi & blanche & noire.
(Lebœuf, *Hiſt. du diocèſe de Paris;* t. II : Les rues de Paris miſes en vers.)

En 1274, Grégoire X décidait la ſuppreſſion de cet ordre; mais le ſobriquet donné aux premiers fondateurs ſurvivait à l'arrêt prononcé par le pape & perpétuait leur mémoire à travers les ſiècles. Ils eurent pour ſucceſſeurs les Guillemites, ainſi nommés en l'honneur de leur patron ſaint Guillaume, ſolitaire italien. Les nouveaux occupants ſe diſtinguèrent par leur habileté à ſ'avancer dans les bonnes grâces des rois de France &, entre leurs mains, la maiſon ne fit que grandir & proſpérer. Par une ſingulière contradiction les nouveaux religieux portaient une robe noire & le peuple n'en continua pas moins à déſigner le couvent & l'égliſe par l'ancien nom de « Blancs Manteaux » (voyez Piganiol de la Force, *Deſcription de Paris*, t. IV, p. 317).

Cette épigramme pourrait bien avoir été compoſée dans le courant de l'année 1537, au retour de Ferrare. Malgré ſon abjuration obligatoire à Lyon (voyez t. I, p. 310 & ſuiv.) &, peut-être, à cauſe de ce ſouvenir déſagréable, Marot n'avait point renoncé à ſes attaques contre les moines.

(1) Le nom générique de « ſelle » ſervait à déſigner autrefois toute eſpèce de ſièges & particulièrement les bancs en bois ſur leſquels les fidèles venaient ſ'aſſeoir à l'égliſe. Dans la deſcription de « l'iſle des Eſclots » (*Pantagruel*, l. V, ch. XXVII), Rabelais a employé ce mot dans le ſens que nous indiquons; il raconte comment après déjeuner les « frères fredons » « deſcendoyent aux cloiſtres... puis ſ'aſſeoyent ſus vne longue ſelle » pour entonner leurs cantiques. L'égliſe des Blancs-Manteaux était très vaſte &, comme toutes les autres maiſons religieuſes, elle était garnie de bancs, ainſi que nous le prouverait au beſoin un manuſcrit relatif à cette maiſon, où il eſt queſtion d'une donation au profit de l'ordre, à la charge de réſerver un banc pour le bienfaiteur & ſes héritiers dans la chapelle de la Vierge; cette donation eſt de l'année 1533 (B. N., fonds latin, ms. 17109, fol. 148). Les Blancs-Manteaux poſſédaient donc le matériel néceſſaire pour ſe livrer aux opérations de ſtratégie dont il eſt ici queſtion.

Lorſque les égliſes étaient vides de ſièges, les amoureux pouvaient ſ'aborder comme par haſard en feignant de prier côte à côte, loin des regards indiſcrets; mais lorſque le chœur & les chapelles étaient, ainſi qu'aux Blancs-Manteaux, garnis de bancs reliés entre eux par des traverſes il devenait beaucoup plus difficile de ſe gliſſer derrière l'objet aimé pour murmurer de doux propos à ſon oreille.

(2) Le fait ſignalé par Marot était fort commun à cette époque. Les égliſes offraient un lieu commode de rendez-vous pour traiter toutes ſortes d'affaires & particulièrement les affaires d'amour.

Quand marys gardent leurs femelles,
Ilz ont droiɛ̃t, ie m'en tais tout coy;
Mais ces cagotz ſont ialoux d'elles :
Ie ſçauroys voulentiers pourquoy (1).

Vers 5. *Quand maris gardent leurs fumelles* (a).
6. *C'eſt raiſon ſ'il y a de quoy* (b).
Ilz ont droict ſ'il y a de quoy (c).

(a) M. C. ms. 748; Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, ſ. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543. — (b) B. N. ms. 2335. — (c) B. N. ms. 20025.

Nous avons eu à diverſes repriſes l'occaſion de conſtater ces abus (voyez t. II, p. 168, nº 1; t. III, p. 334, nº 1). Les ſermons des prédicateurs de cette époque ſont remplis de ſorties furibondes contre ce genre de ſacrilège. Voici en quels termes indignés Antoine de Verceil dénonce cet abus : « Beaucoup, dit-il, viennent à l'égliſe pour regarder les autres, quelques-uns pour y vendre & acheter, d'autres pour y chanter, pour y danſer, pour y jouer, mais ce qui eſt pis, il y en a qui viennent dans le ſaint lieu pour y chercher l'ombre favorable à leurs fornications, faiſant du Chriſt une ſorte d'entremetteur » (A. Méray, *Les libres prêcheurs*, t. II, p. 177). C'eſt en imprécations non moins énergiques qu'Olivier Maillard exhale ſa colère contre de pareils ſcandales : « Si les murs des égliſes, s'écriet-il, avaient des yeux & des oreilles, je crois qu'ils nous conteraient d'étranges choſes. O pauvres proſtituées, vous vous y montrez le front haut & faites là vos infâmes marchés & vos ſignes impudiques *& veſtra ſigna impudica* » (*Ibid.*, p. 176).

Enfin, on ſait comment Rabelais a cru pouvoir ſans invraiſemblance nous montrer Panurge ſ'agenouillant « familièrement » à l'égliſe auprès d'une dame pariſienne dont il eſt amoureux et lui tenant des propos les plus hardis. Cf. *Pantagruel*, chap. XXI : *Comment Panurge fuſt amoureux d'une haulte dame de Paris.*

(1) « Aujourd'hui dans les couvents, dit Geyler dans ſes *Poſtillæ* (liv. Ier, fol. 24), le jour de la conſécration & tous les autres jours de fête ſervent à des réjouiſſances déſordonnées. Les femmes y entrent & viennent folâtrer avec les moines, pénétrant dans les cellules, furetant dans tous les coins. Il faut qu'il ſoit défendu aux femmes d'y entrer, car plus d'une y entre honnête & en ſort courtiſane. C'eſt bien fait pour vous, messieurs les maris! Pourquoi ſouffrez-vous que cela se paſſe ainsi. » (A. Meray, *La vie au temps des libres prêcheurs*, t. II, p. 168). La réputation amoureuſe des moines était si bien établie que nos vieux poètes ſont pleins d'alluſions aux exploits de la gent monacale. C'est ainſi que Villon a dit :

Il fault qu'ilz viuent les beaulx peres
Et meſmement ceulx de Paris
S'ilz ſont plaiſir à noz commeres.
Ilz ayment ainſi les maris.
(*Grand Teſtament*, huitain CVII.)

CXXX. — Reſponce au dict huictain (des blancs manteaulx) Par René Lepelletier (1).

(*Inédit.* — Bibl. nationale, ms. 20025, fol. 44 v°.)

Les cagotz ialoux ne ſont mye;
Ains meuz de bonne affection
L'ont fait, afin qu'à ſon amye
L'on dye ſon intention.
Car l'amant plain d'affiction
Se pourmenoit n'oſant mot dire,
Or à genoulx ſans fiction
Pourra myeulx compter ſon martyre.

CXXXI. — Reſponſe (à la pièce des Blancs Manteaux) (2).

(*Inédit.* — Bibl. nationale, ms. 2335, fol 94 v°.)

IL y hat bien aſſes de quoy
Veu qu'elles ſont gentes & belles,
Et aus moynes, comme ie croy,
Non tant quome aus aultres rebelles.

(1) Malgré toutes nos recherches il nous a été impoſſible de découvrir les traces de ce René Lepelletier. Il eſt peut-être de la même famille que Jacques Le Peletier, grammairien célèbre & poète médiocre, qui était chanoine de la cathédrale du Mans. Cette famille tenait un rang honorable parmi les plus conſidérées du pays & nous avons rencontré parmi ſes membres un René Lepelletier, « eſcuyer, aduocat du Roy, » à Beaumont-le-Vicomte (voyez B. N., Cabinet des titres, doſſier Lepelletier). Faut-il voir en lui le poète improviſé qui donne ici la réplique à Marot? Nos renſeignements ſont trop vagues pour nous permettre l'affirmative.

(2) Peut-être pourrait-on attribuer à Marot cette pièce, non publiée juſqu'à ce jour. Elle ferait la réponſe de notre poète aux vers de René Lepelletier. Le public, au XVIe ſiècle, ſemble avoir pris un très vif plaiſir à ce genre d'aſſauts poétiques, comme en témoigne la suite d'Épigrammes sur les *Frères Mineurs*.

Soub vmbre d'offrir des chandeles (1),
Le manteau de confeſſion
Faict derouiller les alumeles (2)
De ches gens de deuotion.

CXXXII. — De Diane.

L'ENFANT Amour n'a plus ſon arc eſtrange,
Dont il bleſſoit d'hommes & cueurs & teſtes :
Auec celuy de Diane a faict change
Dont elle alloit aux champs faire les queſtes.
Ilz ont changé, n'en faictes plus d'enqueſtes;
Et ſi on dict : à quoy le congnois tu?
Ie voy qu'Amour chaſſe ſouuent aux beſtes,
Et qu'elle attainct les hommes de vertu (3).

Vers 5. *Ils ont changé ne faictes plus d'enquestes* (a).

(a) Et. Dolet, 1538.

(1) Le libertinage des moines & des gens d'égliſe était au temps jadis une ſource inépuiſable de railleries pour le populaire. Toutes les œuvres d'imagination en font foi : épigrammes, fabliaux, contes, nouvelles, etc. Mais, peut-être (dira-t-on), n'était-ce là qu'une légende, ſans fondement réel? — Nous renvoyons le lecteur à un document des plus authentiques où les gens ſont jugés par leurs pairs. Il exiſte aux Archives nationales un recueil des jugements rendus par l'Officialité contre les prêtres qui ont donné une entorſe à la morale (Arch. Nat., Z. 7783, *Officialité*). Malgré qu'il ſoit écrit dans un latin barbare, rien de plus édifiant & parfois de plus amuſant que ce recueil où ſont conſignés pluſieurs milliers de jugements.

(2) Ce paſſage nous renſeigne ſur les avantages que l'on pouvait tirer de l'uſage conſiſtant à brûler des cierges devant les images des saints. C'était une manière d'entrer en converſation avec les moines du couvent & le reſte venait après. *L'alumelle* ou *lamelle* était une épée fine & pointue, par oppoſition au braquemart, coutelas large & court. Le vocabulaire érotique ſ'eſt approprié le nom de ces deux armes. L'imagination du lecteur démêlera ſans effort ce qu'on entendait par « dérouiller » ces engins en langage de galanterie.

(3) Cette affirmation de la vertu du dauphin Henri qui, depuis 1533, faiſait ménage à trois avec Diane de Poitiers & ſa femme, Catherine de Médicis, ne manque pas d'un certain piquant ſous la plume de Marot, témoin oculaire de ce permanent ſcandale, lequel ne prit fin qu'à la mort d'Henri II.

Aussi bien Catherine acceptait-

CXXXIII. — De Blanche de Tournon (1).

(1537?)

DEDANS le clos d'vng iardin fleuriſſant (2),
Entre aultres fleurs, voyz vne rose blanche
Que ie ſeroys ſur toutes choyſiſſant,
Si de choyſir i'auoys liberté franche :
Dieu gard ſans fin le roſier, & la branche;
Dont eſt ſortye vne tant belle rose :
Dieu gard la main qui pour croiſtre l'arrose :
Dieu gard auſſi le treſexcellent clos :
Dieu face en moy la ſienne amour encloſe,
A peine d'eſtre en ſon amour enclos.

Vers 1. *Dedans le clos d'ung jardin florissant* (a).

(a) Ét. Dolet, 1538; F. Juste, 1539; A. Bonnemère, s. d.; I. Bignon, s. d. & 1542.

CXXXIV. — A la bouche de Diane.

BOUCHE de coral precieux
Qui a baiſer ſemblez ſemondre,

Titre : *A la bouche de sa dame* (a)
A la bouche d'Anne (b).

(a) M. C. ms. 748. — (b) Ét. Dolet, 1538.

elle la ſituation le plus aimablement du monde, au moins en apparence.

(1) Blanche de Tournon était fille de Juſt de Tournon & de Jeanne de Viſſac. Elle épouſa Claude, vicomte de Rochechouart-Pontville. Lenglet-Dufreſnoy l'a confondue avec ſa tante Blanche de Tournon, fille de Jacques de Tournon & de Jeanne de Polignac, qui, veuve de Raymond d'Agoult, ſeigneur de Sault, épouſa en 1504 Jacques de Coligny. La Blanche de Tournon qui nous occupe naiſſait à peu près l'année des ſecondes noces de ſa tante.

Avec Hélène, ſa sœur aînée, Blanche de Tournon appartint en qualité de demoiſelle d'honneur à la maiſon de la reine de Navarre. Elle en ſortit en 1541.

(2) Le « jardin fleuriſſant » dont parle Marot c'eſt vraiſemblablement la cour de France ; le « clos » c'eſt la maiſon de la reine de Navarre, & la « main qui arroſe » celle de Marguerite elle-même; quant au « roſier », c'eſt la famille de Tournon qui prétendait remonter à une haute antiquité.

Bouche qui, d'vn cueur gracieux,
Sçauez tant bien dire & refpondre,
Refpondez moy : doibt mon cueur fondre
Deuant vous, comme au feu la cyre?
Voulez vous bien celluy occire,
Qui craint vous eftre defplaifant?
Ah! bouche, que tant ie defire,
Dictes nenny, en me baifant (1).

CXXXV. — Pour une dame qui donna une tefte de mort en deuife (2).

PUIS que nos cueurs ne font qu'vn poinct lyé
Et que, d'amour naifuement extrême,
Ie t'ay (amy) ce prefent dedié,
Ie ne croy poinct qu'il ne foyt prins de mefme.
Tu y voirras vne Mort trifte & blefme,
Qui ne s'entend te melancolier;
C'eft que l'amour qui noz cueurs faict lyer
Iufque à la mort fera continuelle :
Et fi la mort ne faict rien oublier,
De mon cofté fera perpetuelle,

CXXXVI. — Pour ma damoyfelle de Talard (3), au Roy.

(1537.)

D'AMOUR entiere, & tout à bonne fin,
Sire, il te plaift trois poiffons bien aymer :
Premierement le bien heureux Daulphin

(1) Si ce dizain eft adreffé à Diane de Poitiers, il eft bien évident que ce n'eft pas en fon nom que Marot écrit, mais pour le dauphin, amant de la grande fénéchale.

(2) Sans chercher à connaître le nom de cette dame qui donna une tête de mort « en devife », faifons remarquer que, d'après un portrait confervé au Cabinet des Eftampes de la Bibliothèque nationale (n° 22, fol. 12), Hélène de Tournon, dame de la Baume-Montrevel, à qui font dédiées plufieurs épigrammes de Marot, portait comme boucles d'oreilles de petites têtes-de-mort.

(3) Louife de Clermont-Tallard, fille de Bernardin de Clermont-

Et le Chabot qui nouë en ta grand'mer (1);
Puis ta Grenouille. Ainſi t'a pleu nommer
L'humble Talard, dont Enuie en gaſouille.
Diſant que c'eſt vn poiſſon qvi l'eau ſouille,
Et qui, chantant, a la voix mal ſereine (2) :
Mais i'ayme mieulx du Roy eſtre grenouille,
Qu'eſtre (en effect) d'vn aultre la ſereine.

Tonnerre, ſieur de Tallard, & de Anne de Huſſon. Elle débuta en 1531 comme demoiſelle d'honneur chez la régente aux gages de 140 livres (B. N., *Clair.* 45, fol. 4815 & ſuiv.). En 1533, elle entra dans la maiſon de Meſdames, filles de France, où une diſgrâce momentanée vint la ſurprendre en 1537. Elle paſſa enſuite au ſervice de la dauphine (Catherine de Médicis).

Elle épouſa (avant 1538) François du Bellay qui la laiſſa veuve en 1553. Elle ſe remaria en 1556 à Antoine de Cruſſol, duc d'Uzès, & mourut en 1596 dans un âge fort avancé. Elle avait paſſé franchement au camp des réformés, où son esprit & ses mots à l'emporte-pièce la rendaient redoutable à ſes adverſaires.

(1) Ceci ſe paſſait quatre ans avant la diſgrâce complète de Philippe de Chabot, amiral de Brion. Néanmoins, il était déjà battu en brèche, depuis l'inſuccès de ſa campagne du Piémont de 1535, par Montmorency & la coterie de Diane de Poitiers, mais il avait pour lui la ducheſſe d'Étampes & le duc d'Orléans.

(2) La Monnoye prétend (dans les notes des *Œuvres de Saint-Gelais*, éd. Blanchemain, t. II, p. 250) que François Ier avait familièrement ſurnommé Mlle de Tallard *ſa grenouille* parce qu'elle « rioit & parloit beaucoup ». Il nous paraît que cette épigramme fut compoſée par Marot ſur la demande de Tallard elle-même, lors d'une petite diſgrâce par elle encourue au printemps de 1537, ſi l'on en croit un ordre du roi du 16 mars de cette année. La petite faute commiſe par elle & par deux de ſes compagnes, Mlles de Teligny & de Parthenay, les fait rayer du nombre des filles de Meſdames & le roi leur enjoint « qu'elles ayent incontinant à ſe retirer chez elles ſans y faire aulcune faulte » (B. N., *Clair.* 336, fol. 5729). Déſormais, elles devront compter parmi les femmes de Mme la Dauphine, & non plus chez Meſdames. La petite intrigue qui avait amené cette punition nous échappe, mais il y avait eu intrigue & jalouſie à en croire Marot, puiſqu'il parle de « l'envie ». Était-ce à la ſuite de quelque coup de langue inconſidéré donné par ces demoiſelles? On ſerait tenté de le croire en liſant le vers où le poète compare Tallard à un « poiſſon qui ſouille l'eau », c'eſt-à-dire qui la trouble, comme fait la grenouille.

Louiſe de Tallard était d'ailleurs célèbre à la cour pour ſa tête folle & ſa langue toujours en mouvement. Saint-Gelais affirme qu'elle ſe tut pour la première fois la nuit de ſes noces :

Preſte a combattre, au liƈt d'honneur [venue,
Si rudement fuſt la breſche aſſaillie
Que choſe advint non jamais advenue,

CXXXVII. — Du retour de Tallard à la court (1).

(1537.)

PUIS que voyons à la Court reuenuë
Tallard, la fille à nulle aultre feconde,
Confeffer fault par fa feule venuë
Que les efpritz reuiennent en ce monde :
Car rien qu'efprit n'eft la petite blonde (2),
Efprit qui poinct aux aultres ne reffemble,
Veu que de paour, s'ils reuiennent, on tremble,

Vers 6. *Non poinct efprit qui aux aultres reffemble* (a).
7. *Car de frayeur, f'ils reuiennent, on tremble* (b).

(a) B. N. ms. 22560. — (b) B. N. ms. 22560.

C'eft qu'à Tallard fa parole eft faillie.
D'eftre fi tard fage d'une folie
Eft du hafard un jeu non ufité :
Si par plaifir fa joye eft abolie
Et f'elle en meurt, ell' l'a bien merité.

(*Œuvres*, éd. Blanchemain, t. II, p. 248.)

Brantôme raconte qu'en 1538, lorfque le pape Paul III vint à Nice pour rapprocher François Ier de l'Empereur, Tallard, qui était du voyage de la cour, alla un matin voir le Saint-Père pour lui demander l'abfolution, fe confeffant, entre autres chofes « de quoy quand le pape Clement vint à Marfeille [octobre 1533], elle eftant fille Tallard encore, elle prit un de fes oreillers en fa ruelle de lict & f'en torcha le devant & derrière, dont après Sa Sainteté y repofa deffus fon digne chef & vifage & bouche, qui le baifa ». Le pape étonné de ces confidences (on le ferait à moins) f'enquit auprès du roi quelle était cette fille étrange, & François Ier rit beaucoup de l'aventure. « Je ne m'étonne pas (ajoute Brantôme) fi defpuis elle a efté huguenotte & f'eft bien mocquée des papes, puifque de fi bonne heure elle commença; & de ce temps toutes fois tout a efté trouvé bon d'elle, tant elle avoit bonne grâce en fes traits & bons mots » (Brantôme, *Œuvres*, édit. Lalanne, t. IX, p. 478).

(1) La fupplique de Marot pour Louife de Clermont-Tallard avait-elle eu gain de caufe ? Il faut croire que fon éloignement fut de courte durée, puifque nous la trouvons fuivant les déplacements de la cour en novembre 1537 & qu'elle tomba malade à Villedieu « d'une fièvre qui l'y retint » (B. N., *Clair.* 336, fol. 6245).

(2) Marot n'exagérait pas les mérites d'efprit de Mlle de Tallard, car elle fut toujours eftimée une des plus fpirituelles de la cour. Longtemps après Marot, Ronfard écrivait d'elle :

Comme une nymphe eft l'honneur d'une prée,
Un diamant eft l'honneur d'un anneau,
Un jeune pin d'un bocage nouveau,
Et d'un jardin une rofe pourprée,
Ainfi de tous vous eftes eftimée

Mais ceſtuy cy n'eſpouuante ne nuyt.
O eſprit doncq, bon feroit ce me ſemble,
Auecques toy rabaſter (1) toute nuict.

CXXXVIII. — A vne dame aagee & prudente (2).

(1537.)

NE penſez point que ne ſoyez aymable,
Voſtre aage eſt tant de graces guerdonné,
Qu'a touts les coups vn printemps eſtimable
Pour voſtre yuer feroit abandonné :
Ie ne ſuy poinct Paris, iuge eſtonné,
Qui faueur feit à beaulté qui s'efface :
Par moy le prix à Pallas eſt donné
De qui on veoit l'ymage en voſtre face.

Titre : *A une dame d'aage* (a).

(a) M. C. ms. 748.

De ceſte court l'ornement le plus beau ;
Vous luy ſervez d'eſprit & de tableau
Comme il vous plaiſt, la rendant animée.
(Ronſard, *Œuvres*, édit. de 1584, in-fol., p. 248.)

Louiſe de Clermont-Tallard n'était pas jolie aux yeux de tout le monde. Dans une épigramme rimée par Borderie pour le comte de Lamirande qui ſe plaint que Tallard faſſe courir à faux le bruit qu'il eſt amoureux d'elle, il eſt queſtion de ſon teint qui eſt fort ordinaire & de ſes petits yeux, leſquels « n'ont rien qui ſoit pour en mourir ». Et le ſatiriſant ajoute :

Voſtre perruque eſtant fainčte me donne
Preſaige grand que telle eſt la perſonne
Et que plus a d'artiffice en icelle
Que de beaulté ou bonté naturelle.
Au demeurant, ſi eſtes en bon poinct
Parmy le corps, je ne m'en enquiers poinct.
Mais, pour le moins, à veoir voſtre manière
Je penſeroys voſtre cuysse heronnière
Dont m'eſbahis bien fort, vous eſtant telle,
Comment encor vous cuydez eſtre belle.
(B. N., ms. 1667, fol. 158.)

(1) C'eſt-à-dire faire le *rabaſt* ou revenant.

(2) Vraiſemblablement dédié à Michelle de Saubonne, dame de Soubiſe, que Marot avait accompagnée de ſes vœux lorſqu'elle quitta la ducheſſe de Ferrare pour rentrer en France (voyez t. I, p. 277 & ſuiv.) & qu'il retrouva quand les portes de ſa patrie lui furent rouvertes par l'amniſtie royale.

Michelle de Saubonne avait alors paſſé la cinquantaine.

CXXXIX. — De l'entree des roy & royne de Nauarre à Cahors (1).

(1537.)

PRENONS le cas, Cahors, que tu me doibues
Aultant que doibt à ſon Maro Mantue (2) :
De toy ne veulx, ſinon que tu reçoipues
Mon ſecond roy d'vn cueur qui s'eſuertue
Et que tu ſoys plus gaye & mieulx veſtue
Q'aux aultres iours : car ſon eſpouſe humaine
Y vient auſſi, qui ton Marot t'amaine,
Lequel tu as filé, faict, & tyſſu :
Ces deux trop plus d'honneur te feront pleine
D'entrer en toy, que moy d'en eſtre yſſu.

CXL. — Au roy de Nauarre.

(1537.)

MON ſecond Roy, i'ay vne haquenée
D'aſſez bon poil, mais vieille comme moy :
A tout le moins long temps a qu'elle eſt née,

(1) Les lettres de Marguerite de Navarre (t. II, p. 147 & ſuiv.), auſſi bien que l'épître de Marot ci-deſſus publiée (t. III, p. 595 & ſuiv.), témoignent avec concordance que cette viſite à Cahors eſt de l'an 1537. Marguerite, dans ſes lettres, parle du voyage qu'elle fit avec ſon mari dans le Midi de la France au cours de l'été de cette année. Marot, dans ſon épître, dit :

Car liberté, qui ſans cauſe & sans droiſt
M'auoit eſté par malings deffendue,
Ce nouuel an par le Roy m'eſt rendue :
Ce nouuel an, maulgré mes ennemys,
I'ay eu le bien de reuoir mes amys,
De viſiter ma natale prouince
Et de rentrer en grace de mon prince.

Marot étant rentré à Paris à la ſin de février 1537, aucun doute n'eſt poſſible ſur le moment où il viſita « ſa natale province ».

(2) Cette année paraît être celle où la vanité ou, ſi l'on veut, l'orgueil légitime de Marot atteint ſon apogée. Ici, il ſe compare lui-même à Virgile, ſoin qu'il avait juſque-là laiſſé à ſes admirateurs. Dans l'épître dont il eſt parlé un peu plus haut, il ſ'appareille aux princes de par la naiſſance :

Et mon renom en aultant de prouinces
Eſt deſpendu comme celluy des princes...
S'ilz sont puyſſantz, i'ay la puyſſance [telle
Que ſere puys ma maiſtreſſe immortelle...

Enfin, bien après ſon voyage, écrivant à la myſtérieuſe Anne pour ſ'excuſer de l'avoir com-

Dont elle eſt foible & ſon maiſtre en eſmoy :
La paoure beſte (aux ſignes que ie voy)
Dit qu'à grand'peine yra iuſque à Narbonne (1).
Si vous voulez en donner vne bonne,
Sçauez comment Marot l'acceptera ?
D'auſſi bon cueur comme la ſienne il donne
Au fin premier qui la demandera.

CXLI. — D'un pourſuyuant en amours.



IE ſens en moy vne flamme nouuelle,
Laquelle vient d'une cauſe excellente,
Qui touts les iours me dit, & me reuelle
Que demourer doibs perſonne dolente.
O Amour plein de force violente,
Pourquoy as tu mon tourment entrepris?
Approchez vous, belle qui m'auez pris :
Amour cruel voſtre amy veult occire,
Et gaignera la bataille & le prix,
Si ne m'armez du bien que ie deſire.

Titre : *D'un poursuyvant en amour* (a).

(a) M. C. ms. 748.

promiſe (voyez l'épigramme : *A Anne tencée pour Marot*), il lui déclare avec un lyriſme exempt de fauſſe modeſtie :

Pardonne doncq à mes vers le tourment
Qu'ilz t'ont donné, &, ainſi que ie penſe,
Ilz te feront viure éternellement :
Demandes-tu plus belle recompenſe ?

(1) Cette épigramme ſe place au moment du voyage dans le Midi des ſouverains de Navarre & probablement après la viſite à Cahors, car l'itinéraire (d'après les lettres de Marguerite) aurait commencé par Bordeaux pour finir par Lyon.

CXLII. — A celle qui ſoubhayta Marot aussi amoureux d'elle, qu'un ſien amy.

ESTRE de vous (aultant que l'aultre) eſprins
Me ſeroit gloire, aymant en lieu ſi hault;
De l'aultre part, il m'en ſeroit mal prins,
Quand d'y attaindre en moy giſt le default.
I'ay dict depuis (cent foys, ou peu s'en fault)
O cueur, qui veulx mon malaiſe & mon bien,
Ie t'ayme aſſez, ne ſoubhayte combien;
Et ſi tu dys que pareil d'amytié
Ne ſuyz à l'aultre, helas! ie le ſçay bien,
Car i'ayme plus, mais c'eſt de la moytié.

CXLIII. — Du comte de Lanyuolare (1).

(1537.)



LE vertueux Comte Lanyuolare,
Italien, droict à l'aſſault alla :
Troys foys nauré : ſon bon ſens ne s'eſgare,

(1) Soit par une fantaiſie de prononciation, ſoit par l'effet d'une déformation aſſez commune dans la langue familière (au ſujet d'un nom traveſti de même, voyez *Eſtrennes, à Mellavillon*), la forme altérée de Lanyvolare avait fini par remplacer à la cour le véritable nom d'Annibal Gonzague de Novellara, dont Marot a voulu honorer ici les derniers exploits. Lanyvolare, ou Novellara, était fils de Giampetito de Gonzague & de Chriſtine Torrelli, des comtes de Montechiarugolo (Litta, *Famiglie celebre italiane;* Gonzaga de Montova, tavola XII). Il avait

Troys foys remonte, & trois foys deualla,
Mais fa fortune en fin l'arrefta là (1).

pour frère Pirro de Gonzague, qui f'était tourné vers le parti de l'Empereur. Un fecond frère, Julio Cefare de Gonzague, alla chercher fortune à la cour de Rome & fut tréforier du Saint-Siège, évêque d'Imola & enfin patriarche d'Alexandrie. Tandis que fon frère Pirro de Gonzague f'enrôlait fous les ordres du connétable de Bourbon pour combattre la France, Lanyvolare follicitait l'honneur de la fervir. Des négociations furent entamées à ce fujet entre lui & le Grand Maître vers l'année 1528. Pour témoigner à Montmorency fa reconnaiffance du bon accueil qu'il reçut, le jeune aventurier italien le traita de père dans fes lettres & fuivant la mode de fon pays lui prodigua les formules les plus obféquieufes (B. N., ms. *Clair.* 328, fol. 1357). Le fimple titre de chef de bande ne fuffifant bientôt plus à l'ambition de Lanyvolare, il adreffa une demande au roi en le priant de le nommer « Ciambellano ordinario », autrement dit en français « gentilhomme ordinaire de fa chambre». Le roi promit, mais l'exécution de cette promeffe fe fit quelque peu attendre, comme on le voit par une lettre adreffée à Montmorency & où Lanyvolare fe plaint de ces lenteurs (B. N., ms. *Clair.* 328, fol. 1711). La nomination eut lieu tardivement, car c'eft feulement en 1531 que l'on voit figurer fur la lifte des gentilfhommes ordinaires de la maifon du roi « Annibal de Gonzague, comte de Nyvolare (*sic*) » (B. N., ms. 7856, fol. 920, & ms. 2953, fol. 34; Arch. nat., Z. 1341 & J. 960, cah. 6, fol. 113). En 1532, Lanyvolare obtint du roi une miffion auprès de la ducheffe Renée de Ferrare (B. N., ms. *Clair.* 334, fol. 4687). Il eft probable que l'envoyé du roi de France prolongea fon féjour en Italie; en effet, à partir de cette époque, on n'entend plus parler de lui jufqu'en 1536; à cette date il fe trouvait parmi les troupes qui affiégeaient la ville de Hefdin (Arch. nat., F. 965). Le fervice du roi le ramène enfuite en Piémont où, en compagnie d'autres capitaines italiens, il prend part à de fréquentes efcarmouches livrées aux armées impériales qui difputent aux Français la poffeffion des villes de Carignan, de Pignerol & de Quiers (Arn. Ferroni, *Dě rebus geftis Gallorum*, lib. VIII, *paffim*). Il reffort des lettres écrites par Lanyvolare à cette époque que fa plus grande préoccupation était de fe faire payer le prix de fes fervices. Montmorency & le cardinal de Tournon pour fe débarraffer de Lanyvolare l'engagèrent à aller en perfonne porter fes doléances au roi (B. N., ms. *Clair.*, 336, fol. 5711 & 5823). Le roi le reçut fort mal & lui répondit que durant la paix il avait affez payé les colonels italiens pour qu'ils ne marchandaffent point leurs fervices pendant la guerre (*Ibid.*, 336, fol. 5989). La réponfe du roi ne fouffrait point de réplique; fans infifter, Lanyvolare alla reprendre fon pofte, & quelque temps après il fe faifait bravement tuer à la tête des hommes placés fous fes ordres.

(1) Ce fut le 21 août 1537, fous

O gentil cueur (quand bien ie te contemple)
Digne de Mars eftre efleué au temple :
Tu as viuant feruy France aux dangiers,
Et apres mort fers encores d'exemple
De loyaulté aux fouldars eftrangiers.

CXLIV. — De la chienne de la royne Elienor (1).

(1537.)



MIGNONNE eft trop plus affectée,
Plus fretillant, moins arreftée
Que le pafferon de Maupas

les murs de Bufca, ville du diftrict de Coni, que le comte de Novellara trouva la mort dans les circonftances indiquées par Marot. Arnold Le Ferron f'eft borné à enregiftrer ce fait en ces termes : « Humerius mittit qui Buschum oppugnarent : fed obfeffi magno fortique animo subeuntes deputare, multis etiam cœfis, in quibus Annibal Nunolarus » (*De rebus geftis Gallorum*, lib. VIII). Dans fes *Mémoires*, Du Bellay nous fournit fur cet événement de plus amples détails. Voici ce qu'il raconte : « Humières fur fon chemin fe retirant dans le marquisat de Saluces pour y attendre les ordres du roi, arriva devant une petite ville nommée Busque, laquelle ayant faict refus d'obéir, commanda faire marcher l'artillerie dont il eftoit mal équippé, pour en auoir laiffé la plufpart dedans les places qu'il auoit pourueues : mais après auoir faict tirer quelques coups de canon, le comte Hanibal de Lanyvolare, ne voulant attendre que la breche fuft raifonnable avecques quelcque nombre d'Italiens qui eftoient foubs fa charge donna vn affault duquel ils furent repouffez, & fut ledict comte frappé d'une arquebufade dont il mourut & fut fon corps porté à Pignerol » (liv. VIII).

(1) Cette pièce eft antérieure au milieu de l'année 1538, comme le prouve fa préfence dans l'édition d'Et. Dolet dont la préface eft datée du dernier jour de juil-

Cinquante pucelles n'ont pas
La mignardie fi friande.
Mignonne nafquit auffi grande
Quafi comme vous la voyez.

let 1538. L'allufion au « pafferon de Maupas » mis en fcène comme f'il n'était point encore allé de vie à trépas nous engagerait encore à reculer la date de cette pièce jufqu'à la fin de 1537.

Marot qui, dès fes jeunes années, f'était adreffé aux poètes de l'antiquité, a cherché cette fois fon infpiration auprès de Martial & a imité l'épigramme fur la petite chienne de Publius appelée Iffa (*Epigrammata*, t. I, cx). Notre poète paraît f'être pris d'un goût particulier pour Martial, car il nous a laiffé de nombreufes traductions du poète latin, & prefque toutes ont paru dans des recueils poftérieurs à la mort de Marot; & cependant, comme nous le voyons par la chronologie de cette pièce, Marot avait fait connaiffance avec Martial bien avant les dernières années de sa vie. Il eft même probable que ce fut dans cette période de 1537 à 1538 que Marot compofa la plus grande partie de fes traductions du poète latin. Cette épigramme de Martial tenta également un autre poète qui n'eft point à reléguer parmi les plus médiocres de ce temps. Il nous a paru intéreffant de placer fes vers en regard de ceux de Marot. Ce rapprochement mettra tout à fait en relief les grâces & la fupériorité de ce dernier. Voici la traduction de François Habert :

D'Issa, chienne de Publius.
Traduction de Martial.

Le paffereau de Catulle n'eft rien
Au près d'Iffa, chienne tant appetée,
Chienne qui eft le plaifir & le bien
De Publius, tant elle eft affectée.
Pluspure elle eft & trop plus soubhetée
Que le baifer d'vne coulombe belle,
Plus defyrée & précieufe eft-elle
Que pierre d'Inde où thréfor eft compris,
Voir en douceur deffus toute pucelle
La chienne Iffa emporte los & pris.
A l'ouyr plaindre vn chafcun feroit [pris
Car on diroit (tant doulce eft fa fimpleffe)
Que cefte befte a de parler apris :
Et fi fon maiftre eft en ioye ou triftesse,
Elle le fent & a fon col f'adreffe
Autour duquel f'endort fi doulcement
Qu'on ne l'orroit alainer nullement.
Si du defir du ventre elle eft furprise,
Elle ne gafte aucun habillement,
Montrant du pied le defir qui l'a prife,
Eftant fouillée elle eft tres bien aprife
De demander par fignes gentement
Pour fe purger dedans l'eau eftre mife,
Tant elle veult fe tenir nettement.
Et (qui plus eft) elle vit chaftement
Sans fe entir de l'amoureufe flame,
Qui bien souuent fes pareilles enflame,
Auffi mary lon ne sçauroit où prendre
Qui digne fut d'vne fi belle femme
Et esftre efpoux d'vne befte fi tendre.
Dont Publius voulant à ce but tendre
Que par la mort ne foit fa chienne ef- [taincte
Ains pour plus toft immortelle la rendre
En vn tableau fi vifuement l'a paincte,
Que fi auprès de celle qui eft faincte
Tu mects la vifue, aduis te femblera
Que viue alors l'vne & l'autre fera
Tant elles font de femblable figure,
Ou pour le moins l'œil deceu penfera
Que toutes deux elles font en paincture.

(François Habert, *Le temple de chasteté*).

La pièce compofée par Mellin de Saint-Gelais fous le titre d'*Épitaphe de la belette d'une damoifelle* (éd. Blanchemain, t. I, p. 53) préfente certaines analogies avec les vers de Marot. On peut lui comparer également l'*Épitaphe de la Barbiche de madame de Villeroy*, par Ronfard et Pafferat, celles des chiens *Peloton* et *Belaud* par J. du Bellay.

Mignonne vault (& m'en croyez)
Vng petit trefor : auſſi eſt ce
Le paſſe temps & la lyeſſe
De la Royne, à qui ſi fort plaiſt
Que de ſa belle main la paiſt (1).

(1) Les détails biographiques nous font absolument défaut ſur la chienne de la reine Éléonore. Les hiſtoriens ne penſent point à tout. Mais le poète ne ſe ferait point évertué de la ſorte à célébrer les mérites de la petite chienne d'Éléonore ſi cette princeſſe n'avait eu pour elle une tendreſſe particulière. La reine aimait donc les chiens &, tandis que les poètes faiſaient leur éloge en vers, les peintres faiſaient leurs portraits. Au département des eſtampes de la Bibliothèque nationale ſe trouve une photographie faite d'après un portrait de la reine Éléonore appartenant à M. Thode, en Siléſie. La reine y eſt repréſentée tenant un petit chien ſur le bras. La mode des petits chiens était du reſte fort répandue parmi les grandes dames de cette époque.

Un portrait de Marguerite de Navarre montre cette princeſſe ſi grave & si peu adonnée aux futilités de ſon ſexe avec un petit chien à longues oreilles repoſant ſur ſon bras (V. Dimier, *Hiſtoire de la peinture de portrait en France au XVIe ſiècle*, t. I, pl. XVIII). Dans un manuſcrit de la Bibliothèque nationale (ms., *Réſerve* 5091) contenant le poème de Jehan Marot ſur l'expédition de Louis XII contre Gênes, on voit, dans la miniature liminaire, le poète offrant ſon livre à Anne de Bretagne; au centre de la compoſition le petit chien de la reine occupe la place d'honneur, entouré d'un cercle de ſeigneurs qui ſemblent ſe tenir reſpectueuſement à diſtance.

La ducheſſe Renée de Ferrare, dans une lettre adreſſée à M. de Pons, ſon envoyé extraordinaire auprès de la cour de France, faiſant trêve tout d'un coup aux plus graves ſujets, ſe met à lui conter les exploits de « Cagnolin », c'eſt ſon petit chien, qui l'empêche d'écrire. Ce tableau de la main de la princeſſe a bien des traits de reſſemblance avec les vers de Marot. Voici comment elle ſ'exprime : « Si ceſte preſente eſt mal eſcripte, le lieu & l'heure me ſeruira d'excuſe, car c'eſt au lit & de ſi bonne heure quand ie commence que ie n'y vois gueres clair. J'eſpere continuer ainſi tous les iours iuſques au partement du Basque. Ie commençay hier, qui eſtoit le matin après ſon arrivée, aux enſeignes que le petit Cagnolin me vint faire mille careſſes entre leſquelles me print la plume de la main avec ſa petite gueule & ſe vint coucher ſur mon bras & la plume ſous ſa teſte & ſ'endormit & moy auſſy pour luy tenir compaignie, car ie ne ſçay qui en auoit le plus beſoin de nous deux. Il a deià leué la petite teſte pour me regarder; mais il ſ'eſt recouché, car c'eſt trop matin pour luy... Puis eſt venu ſe coucher ſur mes deux bras & ne vouloit bouger & quant ie le veulx oſter il fait le mignart & me baiſe pour dire que non »

Mignonne eſt la petite chienne :
Et la Royne eſt la dame ſienne.
Qui l'orroit plaindre aulcunesfoys,
On gaigeroit que c'eſt la voix
De quelcque dolente perſonne.
Et a bien ceſt eſprit Mignonne,
De ſentir plaiſir & eſmoy
Auſſi bien comme vous & moy.
La Royne, en ſa couche parée,
Luy a ſa place preparée,
Et dort, la petite follaſtre,
Deſſus la gorge d'alebaſtre
De ſa dame, ſi doucement
Qu'on ne l'oyt ſouffler nullement.
Et ſi piſſer veult d'aduenture,
Ne gaſte draps ni couuerture :
Mais ſa maſtreſſe gratte, gratte,
Auecques ſa flatteuſe patte,
L'aduertiſſant qu'on la deſcende,
Qu'on l'eſſuye, & puys qu'on la rende
En ſa place, tant eſt honneſte
Et nette, la petite beſte.
Le ieu d'amours n'a eſprouué :
Car encores n'auons trouué
Vng mary digne de ſe prendre

(extrait des archives d'Eſte : *Bulletin de la Société de l'hiſtoire du proteſtantiſme français*, XXVI, 11). Le Cagnolin était aſſurément de la famille de Mignonne.

La liſte ſerait peut-être longue à faire de ces chiens favoris de grands perſonnages qui ont excité la verve des poètes courtiſans de cette époque. Nous nous bornerons à citer encore les vers ſuivants conſacrés à la mémoire d'un petit chien qui avait appartenu au jeune dauphin, fils de François Ier. L'oraiſon funèbre de cet intéreſſant animal fut compoſée en vers par un membre de la famille Robertet, & voici en quels termes il raconte comment le défunt ſavait ſe comporter avec ſon maître pour mériter ſes bonnes grâces :

Souventes fois me print entre ſes mains
En me faiſant endurer des maulx maints
Car il me met à tort & ſans raiſon
Dix fois li iour ſans propos en priſon
Dans vn buffet & puis dans vne cage.
Comme vn oiſeau qui ſert de ſon ramage
De paſſetemps, d'eſbat & de plaiſir,
Ie luy en faiz plus qu'il ne veult choiſir.
Soigneux ie ſuis, & prompt quand il me [ſonne
De me tenir auprès de ſa perſonne
Et ſi bien duict à lui faire ſervice
Qu'il n'eſt celluy qui ne ſ'en eſbahiſſe.

(A. Joly, *Poéſies inédites du XVe & XVIe ſiècle*, p. 38.)

A vne pucelle ſi tendre.
Or, afin que du tout ne meure
Quand de mourir viendra ſon heure,
Sa maiſtreſſe en vn beau tableau
La faict paindre à Fontaynebleau (1),
Plus ſemblable à elle, ce ſemble,
Qu'elle meſme ne ſe reſſemble.
Et qui Mignonne approchera
De ſa painćture, il penſera
Que toutes deux viuent ſans faincte :
Ou bien que l'vne & l'aultre eſt painćte.

CXLV. — Du retour du roy de Nauarre (2).

LAISSONS ennuy, maiſon de Marguerite,
Notre roy s'eſt deuers nous transporté :
Quand il s'en va, ſon aller nous deſpite,
Quand il reuient, chaſcun eſt conforté (3) :
Or vueille Dieu, s'il a rien apporté

(1) Le portrait dont parle ici notre poète fut-il jamais terminé? Nous ne ſaurions le dire; il n'en ſubſiſte aucun vestige au palais de Fontainebleau. Peut-être la reine Éléonore avait-elle voulu que ſa petite favorite fût repréſentée dans les freſques de Roſſo & de Primatice qui décoraient la galerie d'Ulyſſe. Mais on ſait que cette galerie fut détruite par ordre de Louis XV. Peut-être auſſi ſ'agit-il non d'un portrait de Mignonne ſeule, mais d'un portrait de la reine avec ſa chienne. Auquel cas, ce portrait pourrait-être celui qui eſt actuellement en Siléſie.

(2) Cette pièce ſe trouve dans le manuſcrit de Chantilly au milieu de pluſieurs pièces qui ſe rapportent toutes à la fin de l'année 1537. Henri d'Albret revenait à ce moment du Béarn & les ſouhaits de nouvel an de Marot achèvent de fixer la date avec certitude.

(3) Marot ignorait-il, vivant comme il vivait dans l'intimité de la maiſon de Navarre, que le roi & la reine faiſaient très mauvais ménage? Lorſque Henri d'Albret avait épouſé en 1527 Marguerite d'Angoulême, veuve du duc d'Alençon, celle-ci ne ſ'était réſignée qu'avec peine à ce mariage, impoſé par François Ier, qui ſ'indignait de voir ſa ſœur toujours éprise du connétable de Bourbon, tout félon qu'il fût. Henri d'Albret avait vingt-quatre ans, Marguerite en avait trente-cinq; ſi donc le jeune roi de Navarre avait contracté cette union, c'était dans l'eſpoir de reconquérir la partie de ſes États qui avait été enlevée à ſon père, le roi Jean, par Ferdinand d'Aragon & que Charles-Quint détenait toujours. De fait, François Ier,

Pour l'an nouueau à noftre fouueraine,
Que foit vn filz, duquel foit fi toft pleine
Qu'au mefmes an pour nous puiffe eftre né (1),
A celle fin que d'vne feule eftreine,
On puiffe veoir tout vn peuple eftreiné.

CXLVI. — Des cinq poinctz en amours (2).

FLEUR de quinze ans (fi Dieu vous faulue & gard),
I'ay en amours trouué cinq poinctz expres :
Premierement il y a le regard,
Puis le deuis, & le baifer apres:
L'attouchement le baifer fuyt de pres,
Et touts ceux là tendent au dernier poinct,
Qui eft, & quoy? Ie ne le diray poinct :
Mais s'il vous plaift en ma chambre vous rendre,
Ie me mettray voulentiers en pourpoinct,
Voyre tout nud, pour le vous faire apprendre.

dans le contrat de mariage de fa fœur, f'engageait à fommer l'Empereur de rendre fes États à Henri d'Albret & au befoin à les reprendre par la force des armes. Mais il y a loin des promeffes aux actes quand on a toujours quelque ennemi fur les bras. Et le roi de Navarre ne tarda pas à f'apercevoir que François, bien loin de fonger à lui prêter une armée pour reconquérir fon royaume, cherchait au contraire toutes les occafions de faire avec Charles-Quint (fon autre beau-frère) une bonne paix durable & un accommodement définitif. Ainfi dans ce mariage d'intérêt le roi de Navarre avait été la dupe. Il en éprouvait contre Marguerite et fon frère un fourd reffentiment &, comme il était affez brutal de fon naturel, il cachait mal ces rancunes. Même Henri d'Albret, dit-on, battait fa femme & peu f'en fallut que plus tard les époux ne fe féparaffent tout à fait, à propos du mariage de Jeanne d'Albret avec Antoine de Bourbon.

(1) Henri d'Albret & Marguerite avaient eu un fils, Jean, mort en 1530, à deux mois. Il ne leur reftait que Jeanne (la future mère de Henri IV), âgée en 1537 de huit ans, & cette abfence d'héritier mâle n'était point pour rapprocher les époux. En leur fouhaitant un fils, Marot favait bien qu'il touchait la corde fenfible; mais le fouhait était bien imprudent, adreffé à la femme de quarante-cinq ans & neuf mois qu'était alors Marguerite de Navarre.

(2) Brantôme a fait un chapitre entier fur ces points : « Or, quant à l'attouchement, certainement il faut advouer qu'il eft très délectable, d'autant que la perfection de l'amour c'eft de jouir, & ce jouir ne fe peut faire fans l'attouchement » (*Œuvres*, éd. Lalanne, t. IX, p. 234).

CXLVII. — De Anne, à ce propos.

OUYR parler de ma dame & maſtreſſe,
M'eſt plus de bien que toutes aultres veoir :
Veoir ſon maintien, ce m'eſt plus de lieſſe,
Que bon propos des aultres receuoir :
Auecques elle vn bon propos auoir,
M'eſt plus grand heur que baiſer vne Heleine :
Et ne croy pas, ſi i'auoys ſon aleine,
(I'entends ſa bouche), à mon commandement,
Que ceulx qui ont leur iouyſſance pleine
N'euſſent deſpit de mon contentement.

Vers 3. *Veoir ſa douleur, ce m'eſt plus de lieſſe* (a).
5. *En la baiſant vng doulx regard avoyr* (b).
10. *N'euſſent envie de mon contentement* (c).

(a) B. N. ms. 1700. — (b) B. S. ms. 187. — (c) B. N. ms. 1700.

CXLVIII. — De ſa mere par alliance (1).

(1537.)

SI mon poil noir en blanc ſe tainct,
Comment feroit ce de vieilleſſe?
Ma mere eſt en fleur de ieunesse,

(1) Sans doute cette « mère par alliance » n'eſt-elle autre que Marguerite de Navarre. Cependant quand Marot revint d'exil, en 1537 (ces vers parurent pour la première fois en 1538), Marguerite n'était plus jeune; elle avait quarante-cinq ans. Il eſt vrai que Marot n'était non plus un jouvenceau avec ſes quarante ans; les tribulations l'avaient encore vieilli avant l'âge et il griſonnait. Dans ſes *Adieux à la ville de Lyon*, il ſ'écriait déjà :

Je diroys : adieu, ma maîtreſſe,
Mais le cas viendroit mieulx à poinct
Si ie diſoys : adieu, ieuneſſe ;
Car la barbe griſe me poind.

L'hiver commençait « à neiger ſur ſa teste », ainſi qu'il dit lui-même ici.

Quoi qu'il en ſoit, le dizain inédit que nous publions immédiatement après celui-ci ne nous paraît laiſſer aucun doute ſur la perſonne :

... Car vne royne excellente eſt ma mère.

C'était une mode chez les beaux eſprits du XVIe ſiècle de ſe créer ainſi des parentés « d'alliance » ou plutôt d'élection. On peut y reconnaître comme un prolongement des anciennes coutumes de la chevalerie qui permettaient à un chevalier de proclamer *ſa*

Et n'eſt au monde vn ſi beau tainct,
Car le ſien touts aultres eſtainct.
De la veoir faictes moy la grace;
Mais ne contemplez trop ſa face,
Que d'aymer n'entriez en eſmoy,
Et que ſa rigueur ne vous face
Vieillir de langueur, comme moy.

CXLIX. — De Marguerite d'Alençon, sa sœur d'alliance (1).

(Vers 1537.)

VN chaſcun qui me fait requeſte
D'auoir oeuvres de ma façon,
Voyſe tout chercher en la teſte
De Marguerite d'Alençon;
Ie ne fais dixain ne chanſon,
Chant royal, ballade n'epiſtre
Qu'en ſa teſte elle n'enregiſtre
Fidelement, correct & ſeur;

dame celle qui l'avait autoriſé à ſe dire *ſon ſerviteur*, ſans que cela ſuppoſât entre eux aucun lien charnel.

De même, les poètes éliſaient des *ſœurs d'alliance* auxquelles il était convenu qu'ils leur donneraient ce nom, *ma ſœur*. Les poètes (faut-il le dire?) recherchaient ſurtout ces âmes ſœurs parmi les personnes bien nées & bien en cour, capables de les pouſſer dans le monde. Saint-Gelais dédie ſon rondeau :

J'ai trop de peine & peu de récompenſe

à une *dame d'alliance* qu'il ne nomme point, mais que les contemporains devaient connaître ſuffiſamment. Charles de Sainte-Marthe a deux *ſœurs d'alliance*, Mme de La Tour & Mme d'Eſtable.

Marot donne le même titre à diverſes femmes, notamment à la myſtérieuſe Anne. A Marguerite de Navarre, ſa protectrice, il donne plus reſpectueuſement celui de *mère d'alliance*.

Lui-même eſt qualifié de *père d'alliance*, dans un dizain, par Charles de Sainte-Marthe, ci-deſſus nommé.

(1) M. Abel Lefranc a fort bien démêlé à travers les termes familiers de ce dizain la deſtinataire véritable qui n'eſt point — comme on le crut longtemps — Marguerite d'Angoulême, ducheſſe d'Alençon, puis reine de Navarre — à laquelle Marot ne parle que ſur le ton du plus profond reſpect — mais bien la jeune Marguerite, fille cadette du bâtard d'Alençon & ſœur d'Anne d'Alençon, dite Mlle de Saint-Pol.

Ce fera mon petit regiftre (1),
Elle n'aura plus nom ma foeur.

CL. — Aultre dizain de Clément Marot.

(*Inédit.* — Bibl. nationale, ms. fr. 1988.)

VEU que fuys né en poureté amere
Moult haultement apparenté me voy
Car vne royne excellente eft ma mere (2).
Loué foit Dieu duquel vient ceft enuoy.
D'vn mefme pain viuons en bonne foy (3),
Voyre & combien que ie luy obtempere,
Son frere fuys du cofté du grand pere.
Que dictes vous? Dois ie viure en efmoy?
Allez, caphars, de race de uipere,
Elle n'eft pas voftre feur comme moy.

CLI. — A foy mefmes, de ma dame Laure

(1535.)

SI tu n'es prins, tu te pourroys bien prendre,

Titre : *Il parle à foy-mefmes* (a).
A foy mefmes, de Anne (b).
A foy mefme (c).

(a) M. C. ms. 748. — (b) Ét. Dolet, 1538. — (c) Seb. Gryphius, f. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iufte, 1539; A. Bonnemère, f. d.; I. Bignon, f. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543.

(1) Nous dirions aujourd'hui : mon calepin. Mais, bien que le moine auguftin Ambroise Calepino fût mort depuis 1511, le mot de *calepino* ne défignait encore, du temps de Marot, que le lexique polyglotte laiffé par le célèbre linguifte; c'eft feulement à partir du xvii[e] fiècle que, par extenfion, le terme défigna tout regiftre de poche fur lequel on infcrit des notes.

(2) Marguerite de Navarre, dont l'influence f'était exercée pour faire rentrer Marot d'exil & qui elle-même penchait de plus en plus vers les idées de la Réforme.

(3) Marot équivoque ici fur le mot *bonne foy* & fur le mot *grand père*. Le pain dont il vit avec Marguerite, c'eft celui d'une même foi partagée, la bonne, celle de la Réforme. Le grand père, grâce auquel il eft le frère d'une reine, c'eft Dieu, le père de tous les mortels.

Cuydant louer cefte Laure inuincible :
Laiffe tout là, que veulx tu entreprendre?
Veulx tu monter vn roc inaceffible?
Son noble fens, & fa grace indicible,
Cefte doulceur qui d'aymer fçait contraindre,
Et fes vertus que mort ne peult eftaindre,
Sont du pouuoir de Dieu fi grandz tefmoings,
Que tu ne peulx à fa louenge attaindre,
A fon amour (helas) encores moins (1).

Vers 2. *Cuidant louer cefte Lance inuincible* (a).
5. *Son noble fang & fa grace indicible* (b).
6. *Cefte beaulté qui d'aymer fçait contraindre*
Et fon fçauoir que mort ne peult eftaindre (c).

(a) Ét. Dolet, 1538. — (b) M. C. ms. 748; B. N. ms. 1700; Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, f. d.; G. Corrozet, 1539; A. Bonnemère, f. d.; Ét. Dolet, 1542, 1543. — (c) M. C. ms. 748; B. N. ms. 1700.

CLII. — De Iane, princeffe de Nauarre (2).

(1537.)

BIEN foyt venue au pres de pere & mere,
Leur fille unique & le chef d'oeuure d'eulx :
Elle nous trouue en douleur trop amere,

Titre : *De Madame la princeffe de Nauarre arriuant, eftant le Roy & le roy de Navarre malades* (a).

(a) M. C. ms. 748.

(1) On ferait tenté à première vue d'appliquer à cette épigramme la date de 1533, en la rapprochant de celle *Du Roy & de Laure* (voyez ci-deffus, p. 55). Mais, en lifant le texte de plus près, on f'aperçoit qu'il f'agit non plus de la Laure de Pétrarque, mais d'une dame encore vivante & que Marot compare à Laure. Auffi bien la variante dans le titre de l'édition Dolet (1538) nous apprend que cette Laure ne ferait autre que la myftérieufe Anne, à laquelle, à partir de 1537, paraiffent fe rapporter toutes les penfées de Marot, ou, du moins, fur laquelle il reporte les dédicaces de tous les vers précédemment adreffés par lui à des femmes.

(2) Cette épigramme eft de 1537, vers la fin de juillet vraifemblablement. Marot revient de fon voyage dans le Midi, en compagnie du roi & de la reine de Navarre, & l'on a fait venir de Tours, fa réfidence ordinaire, la

Voyans vn Roy mal ſain (las), voyre deux :
Elle nous trouue vn oeil qui eſt piteux,
L'aultre qui rit à ſa noble venue :
Et comme on veoyt ſouuent l'obſcure nuë
Clere à moytié, par celeſtes rayons,
Ainſi nous eſt demy ioye aduenue;
Dieu doint qu'en brief entiere nous l'ayons.

CLIII. — De la conualeſcence du Roy (1).

(1537.)



ROY des Françoys, Françoys premier du nom,
Dont les vertus paſſent le grand renom,

jeune princeſſe Jeanne d'Albret, que ſes parents n'ont pas vue depuis pluſieurs mois.

Mais le roi de Navarre a gagné pendant les guerres d'Italie des fièvres intermittentes. A ſon arrivée à Paris, il eſt pris d'un accès violent & Marguerite, redoutant pour ſon mari l'air malſain de la capitale, le fait tranſporter à la campagne (la pleine campagne d'alors) au Pont de Saint-Cloud, dans une propriété que lui prête l'évêque de Paris (voyez tome I, p. 339).

C'eſt l'époque où François Ier eſt lui-même très ſérieuſement malade d'une fièvre tierce qui le tient depuis le 4 juillet & qui, compliquée de bronchite, aggravée ſurtout par une rechute en voyage, rend la cour anxieuſe ſur les jours du monarque (Voyez, ſur cette maladie, l'épigramme : *De la convaleſcence du Roy*, et la note).

(1) Les nombreuses maladies de François Ier ne laiſſent pas que d'embarraſſer pour la date préciſe de cette épigramme. Cependant, nous ne penſons pas qu'il ſoit ici queſtion de la maladie de François Ier à Dijon en 1535, maladie après laquelle des actions de grâces furent chantées à Notre-Dame de Paris & une proceſſion générale ordonnée (B. N., ms. fr., *Coll. Clair.*, 334, fol. 4998); il ne ſaurait ſ'agir non plus des accidents vé-

Et qui en France, en leur entier ramaines
Touts les beaulx artz & ſciences Romaines,
O de quel grant beneſice eſtendu,
De Dieu ſur nous, à nous il t'a rendu!
Qui pour acces de fiebure longue et groſſe,

nériens qui faillirent l'emporter en 1539 (*Ibid.*, 336, fol. 6895 et 6901). Marot parle poſitivement de fièvre &, dans les deux cas que nous citons, il y avait autre chose. Seule la fièvre tierce priſe par le roi à Fontainebleau, le 4 juillet 1537, nous paraît admiſſible. On était alors ſur le point de faire un voyage à Beauvais ou à Compiègne, comme nous l'apprend Villandry (*Ibid.*, fol. 5965), & l'accès fut ſi fort qu'on dut remettre le voyage. C'était la ſuite d'une indiſpoſition grave dont le roi avait ſouffert quelques jours auparavant. Malgré tout, il voulut entreprendre le voyage projeté, &, ſans tenir compte d'un friſſon, il arriva à Chailly, près Melun, le 6 juillet. Burgenſis le ſoigne ſans relâche & envoie des bulletins au grand maître de Montmorency (*Ibid.*, fol. 5975); mais la fièvre redouble de toutes ces ſecousses : le 8 « il dort tres mal à cauſe de ſon reume », d'où l'on voit que la fièvre tierce ſe compliquait de bronchite. Tout cela n'empêcha point François Ier de reprendre ſa route; il eſt à Ablon le 10 juillet, où il reçoit, entre autres, le comte de Novellara dit Lanivolare, l'un de ſes mercenaires en Italie (*Ibid.*, fol. 5983), & le lendemain il eſt preſque ſur pied : « Il n'eſt queſtion que de rire & de paſſer le temps » (*Ibid.*, fol. 5985). A ce moment, nous perdons un peu le fil de l'hiſtoire, mais nous avons tout lieu de ſuppoſer que le roi, trompé par un mieux momentané, dut ſ'aliter ſérieuſement à Melun. C'eſt ce qui reſſort d'un paſſage des *Mémoires de Du Bellay :* « Le roy, après que le ſeigneur de Langey luy eut faict le rapport qu'avez ouy, l'ayant trouvé à la Comtey, le renvoya en Piémont pour pluſieurs occaſions, lequel à ſon retour le vint trouver à Melun, malade d'une fièvre, le xxv d'aouſt, & luy fiſt entendre bien au long comme ſ'eſtoient portez ſes affaires depuis l'arrivée du ſeigneur de Humières » (édit. de 1586, fol. 397). Au ſurplus un autre document nous renſeigne ſur la gravité du mal. C'eſt une lettre de Saint-André à d'Humières datée du 21 août & portant : « Monſieur, le commancement de ma lettre ſera de vous advertir de la bonne ſanté du Roy, vous aſſeurant qu'il a eu une tres grande maladye & longue, & ne luy eſt demeurée que la febleſſe, mais Dieu mercy il a comancé fort a ranfforcer & fait ſon compte de ſ'en aller bientoſt à Moulins » (B. N., ms. fr., *Coll. Clair.*, 336, fol. 6067). C'eſt donc vers le 20 août 1537 qu'il faut reporter la convaleſcence du roi, & ce fut vers ce temps que Marot dut compoſer ſon épigramme, qui, dans le manuſcrit de Chantilly, figure parmi celles placées ſous la rubrique générale : « Épigrammes de Marot à l'imitation de Martial » (fol. 72 à 74).

A noter que cette maladie du roi coïncide avec la grande que-

Auois defia le pied dedans la foffe.
Ia te ploroit France de cueur & d'oeil :
Ia pour certain, elle portoit le dueil :
Mais mort qui feit de toy fi grandz approches
Iamais ne fceut endurer noz reproches,
Et t'a rendu, par grand defpit, à nous,
Dont deuant Dieu nous ployons les genoulx.
Ainfi tu fçays combien par faulx alarmes,
La mort a faict, pour toy, iecter des larmes.
Et fi te peulx venter en verité
De fucceder à ta pofterité,
Et d'eftre Roy apres ton fucceffeur,
Car ia pour Roy le tenions, pour tout, feur.
Vy donc, Françoys, ainfi que d'vne vie,
D'entre les mains des troys Parques rauie
Prend les plaifirs & biens qui s'envoloyent
Et qui de toy defrober fe vouloient.
Que Dieu te doint venir tout bellement
Au dernier poinct naturel : tellement
Que de la vie en ce poinct retournée,
Ne puiffe perdre vne feule iournée

CLIV. — D'vne qui faifoit la longue (1).

QUAND ie vous ayme ardantement,
Voftre beaulté toulte aultre efface :
Quand ie vous ayme froidement,
Voftre beaulté fond comme glace.

Titre : *Comment f'amye eft belle ou layde* (a).
A vne fafcheufe (b).

(a) M. C. ms. 748. — (b) Ét. Dolet, 1538.

relle littéraire de Sagon et de Marot. Auffi dès qu'il fut le roi convalefcent, François Sagon ne voulant pas fe laiffer diftancer par fon rival, dédia le dizain suivant :

AU ROY ET A LA ROYNE
DE NAVARRE.

Le frere ayant maladye ennuyeufe,
La feur ne puet avoir aife ou repos :
Du frere vif la mort eft envieufe
Mays une feur l'en faulve à tous propos ;
La feur f'efbat quant fon frere eft difpouft ;
Le frere eft Roy, la feur eft une Royne,
L'un tres parfaict & l'autre fouveraine,
L'un eft humain, l'autre a toute doulceur ;
Voila qui rend l'amytié très certaine
De feur au frere et de frere à la feur.

(B. N., ms. fr. 4967, fol. 811.)

Mellin de Saint-Gelais traita le même fujet fous le titre de *La guarifon du Roy* (Saint-Gelais, *Œuvres*, éd. P. Blanchemain, t. III, p. 57).

(1) Ce terme de *longue* peut f'entendre de deux manières. Ou

Haſtez vous de me faire grace,
Sans trop vſer de cruaulté :
Car ſi mon amytié ſe paſſe,
A Dieu command voſtre beaulté.

CLV. — A vne qui luy feit chere (1) par maniere d'acquict.

NE vous forcez de me cherer,
Chere ne quiert poinct violence :
Mes vers vous veulent reuerer,
Non obliger voſtre excellence :
Si mon amour & ma ſcience
En voſtre endroict n'ont ſceu valoir,
C'eſt à moy d'auoir patience,
Et à vous de ne vous chaloir.

Titre : *A vne, qui le cheroit de mauluaise grace* (a).

(a) Ét. Dolet, 1538.

CLVI. — A Anne qui ſonge de nuict.

ANNE, ma ſoeur, d'onq me vient le ſonger
Qui toute nuict par deuers vous me maine?

Titre : *Sur Anna ſoror & cetera* (a).
A Anne (b).
Vers 1. *Anne, ma ſœur, dont me vient le ſonger* (c).
Anne ma ſœur, d'ou me vient le ſonger (d).

(a) M. C. ms. 748. — (b) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, ſ. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543. — (c) Ét. Dolet, 1538. — (d) Seb. Gryphius, ſ. d.; G. Gorrozet, 1539; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; J. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543.

bien la mie de Marot eſt lente à ſe décider, longue à ſe rendre — ou bien le mot eſt pris au ſens populaire que lui donna le jargon du xve siècle : « Un *long*, c'eſt ung homme qui eſt bien ſubtil en toutes les ſciences ou aulcunes d'icelles », dit Perrenet le Fournier, un des témoins au procès des Coquillars de Dijon, en 1455 (Arch. départ. de la Côte-d'Or, B 2 360); en un mot, un *long* c'eſt ce que nous appelons familièrement un *malin;* faire le long, c'eſt faire le malin.

(1) *Chère* eſt pris ici dans l'ac-

Quel nouuel hoſte eſt venu ſe loger
Dedans mon cueur, & touſiours ſ'y pourmaine?
Certes ie croy (& ma foi n'eſt poinct vaine)
Que c'eſt vn Dieu : me vient il conſoler?
Ah, c'eſt Amour, ie le ſens bien voler.
Anne, ma ſoeur, vous l'auez faict mon hoſte,
Et le fera, me deuſt il affoller,
Si celle là qui l'y meit ne l'en oſte.

CLVII. — De Cupido & de ſa dame.

AMOUR trouua celle qui m'eſt amere,
Et ie y eſtoys, i'en ſçay bien mieulx le compte :
« Bon iour (dict-il), bon iour Venus ma mere. »
Puis tout à coup il veoit qu'il ſe meſcompte,
Dont la couleur au viſage lui monte
D'auoir failly : honteux, Dieu ſçait combien :
« Non, non, Amour (ce dis ie) n'ayez honte;
Plus cler voyantz que vous ſ'y trompent bien. »

Titre : *D'amour & de ſa dame* (a).
De Cupido & de Anne (b).

(a) M. C. ms. 748. — (b) Ét. Dolet, 1538.

CLVIII. — De Anne qui ayme fort.

JAMAIS ie ne confeſſeroys
Qu'amour d'Anne ne m'a ſceu poindre;
Ie l'ayme, mais trop l'aymeroys
Quand ſon cueur au mien vouldroit ioindre.
Si mon mal quiers, m'amour n'eſt moindre,
Ne moins priſé le Dieu qui volle;

Titre : *De Anne* (a).

(a) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, ſ. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543.

ception primitive de viſage (du latin *cara*, face) avec l'extenſion de bon viſage, bon accueil. Ce n'eſt que par une autre extenſion que *chère* a paſſé plus tard du ſens de bon accueil à celui de bon repas, qui eſt une partie du bon accueil.

Si ie fuy fol, Amour m'affolle,
Et vouldrois, tant i'ay d'amytié,
Qu'aultant que moy elle fuſt folle,
Pour eſtre plus fol la moytié.

CLIX. — D'vn doulx baiser.

CE franc baiſer, ce baiſer amyable,
Tant bien donné, tant bien receu auſſi,
Qu'il eſtoit doulx! O beauté admirable!
Baiſez moy donc cent fois le iour ainſi,
Me recepuant deſſoubz voſtre mercy
Pour tout iamais : ou vous pourrez bien dire,
Qu'en me donnant vn baiſer adoulcy,
M'aurez donné perpétuel martyre.

Titre : *Du baiſer* (a).

(a) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, ſ. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543.

CLX. — Pour madame d'Orſonuilliers (1) au roy de Nauarre.

J'AY ioué rondement,
Syre ne vous deſplaise.
Vous m'auez finement

Titre : *Une dame au roy de Navarre* (a).

(a) M. C. ms. 748.

(1) Marie de la Trémoille, dite de l'Hébergement, fille de René de la Trémoille, élevée près de la reine Anne de Bretagne qui la maria avec Jean Hébert d'Orſonvilliers, baron de Courcy, conſeiller et chambellan ordinaire de Louis XII, gouverneur de la ville de Mortagne, dans le Perche. La reine lui donna 50,000 livres en faveur de ce mariage. Elle vivait encore en 1553. Elle était veuve depuis 1542.

Elle eut de Jean Hébert d'Or-

Couppé la queue (1) & raiſe (2) :
Et puis que ie m'en taiſe;
Iamais ne ſe feroit.
Mais feriez vous bien aiſe,
Qui la vous coupperoit?

CLXI. — Reſponce pour le roy de Nauarre à madame d'Orſonuilliers du huictain : i'ay ioué rondement, par C. Marot (3).

SI la queuë ay coupée
Au ieu ſi nettement,
Poinct ne vous ay trompée,
I'ai ioué rondement.
Auſſi honneſtement
Faiſons marché qui tienne :
Pour iouër finement
Ie vous preſte la mienne.

ſonvilliers deux enfants, Louis, dont la fille Claude épouſa François de Montmorency-Hallot, aſſaſſiné en 1592 par Chriſtophe d'Allègre et Ambroiſe, abbé de Saint-Jean-les-Falaiſe, aumônier de la reine de Navarre. Un François d'Orſonvilliers, baron de la Hogue, était écuyer d'écurie ſous François I[er] et plus tard, en 1552, guidon d'une compagnie ſous la charge de l'amiral d'Annebaut : c'était probablement un frère de Jean Hébert d'Orſonvilliers. (Communication de M. Ph.-A. Becker, professeur à l'Université de Leipzig.)

(1) *Couper la queue* ſignifiait familièrement abandonner &, en terme de jeu, « faire charlemagne »; on diſait également *couper cul.*

« Et, en diſant cela, fit le premier chef d'œuvre de ſon couteau, car il ne faillit à luy coupper ceſte bourſe ainſi pendante; puis après lui avoir coupé la bourſe, *il lui coupe la queue* & ſ'en va chercher praticque, deçà, delà, par la ville » (Bonaventure des Périers, *Contes et joyeux devis*, nouvelle LXXXI).

« Il voulut entrer en Berri pour prendre le chemin de la Charité; mais la pluſpart de ſa ſuyte *lui coupa la queue* » (Agrippa d'Aubigné, *Hiſtoire univerſelle*, éd. Lalanne, t. III, p. 59).

(2) Rase.

(3) Nous rapprochons cette réponſe du huitain qui y donne lieu, bien que la préſente épigramme n'ait point paru du vivant de Marot & n'ait été imprimée pour la première fois qu'en 1550, dans le recueil des traductions de Marot & autres, mis en vente par Étienne Groulleau.

CLXII. — A un quidem[1].

(1538.)

VEULX tu ſçauoir à quelle fin
Ie t'ay mys hors des œuures miennes?

Titre : *A vng quidam* (a).

(a) G. Corrozet, 1539.

(1) Sur la perſonne viſée par cette épigramme, on peut haſarder deux hypothèſes, ſelon la date que l'on aſſigne à la brouille ſurvenue entre Étienne Dolet & Clément Marot (voyez t. I, p. 522).

Avant de les formuler, comparons les deux éditions des œuvres de Marot parues, à Lyon, l'une chez Étienne Dolet, à la date de 1538, l'autre chez Sébaſtien Gryphe, ſans date, mais certainement la même année.

Dans l'édition de Dolet, on remarque, fol. xi, recto, une épigramme : *De Dolet, ſur ſes commentaires de la langue latine*, qui commence par ce vers :

Le noble eſprit de Cicero, romain, etc.

et, plus loin, fol. xxi, verſo, une autre épigramme (qui, dans les éditions modernes, eſt claſſée parmi les *Étrennes*); c'eſt en effet une étrenne à Étienne Dolet; elle commence par ces vers :

Après auoir eſtrené Damoyſelles
Amy Dolet, ie te veulx eſtrener..., etc.

Dans l'édition de Sébaſtien Gryphe, on remarque, fol. xi, recto, que l'épigramme flatteuſe pour Dolet eſt remplacée par deux quatrains, l'un a dreſſé *a un quidem* & l'autre *à Beneſt*. Au fol. xxi, verſo, l'étrenne à Dolet ſ'appelle *Eſtreines à Germain Colin* et commence :

Après auoir eſtrené Damoyſelles
Amy Germain, ie te veulx eſtrener,

le reſte identique à la première verſion. D'autre part, toute alluſion à Dolet a diſparu du volume, notamment la petite pièce de vers latins de Dolet imprimée au verſo du titre.

Sur ces conſtatations, on peut, ainſi que nous le diſions ci-deſſus, bâtir deux hypothèſes :

1re hypothèſe : l'édition ſans date de Gryphe eſt poſtérieure de quelques ſemaines ou de quelques mois à celle de Dolet. C'eſt alors évidemment Dolet que viſe l'épigramme *A un quidam;* Dolet avec qui Marot vient de rompre & qu'il chaſſe de ſon œuvre pour mettre, exactement à la place des vers à ſa louange, les vers où il répudie ſon amitié.

2e hypothèſe : l'édition de Dolet (1538) eſt au contraire poſtérieure à celle, ſans date, de Gryphe, parue la même année. Marot remplace par des vers, à ſon éditeur & ami, les pièces *A un quidem* et *à Beneſt.* C'eſt alors Germain Colin que viſe l'épigramme *A un quidam*, Germain Colin à qui l'on n'offre plus d'étrennes parcequ'il ne ſ'eſt pas montré ſans doute aſſez chaud

Ie l'ay faict tout expres affin
Que tu me mettes hors des tiennes.

partisan de Marot dans sa querelle avec Sagon l'année d'avant, encore qu'il ait plutôt pris parti contre ce dernier.

S'il fallait opter entre ces deux hypothèses, nous choisirions sans hésitation la première. Il semble bien probable, en effet, que l'édition Gryphe vint après l'édition Dolet. Toutes les fautes de celle-ci sont soigneusement corrigées dans celle-là par des *errata* placés en tête de chaque partie & l'ordre de succession : 1. Dolet, 2. Gryphe, a paru si logique que, dans la série des impressions anciennes de Marot conservées à la réserve de la Bibliothèque nationale, les érudits bibliographes de cet établissement n'ont pas hésité à classer le Gryphe sans date *immédiatement après* le Dolet de 1538. L'édition de Dolet est cotée Ye Rés. 1457-60; celle de Gryphe, Ye Rés. 1461-64.

En vain objecterait-on que l'épigramme d'étrennes à Germain Colin disparaît de la plupart des éditions subséquentes de Marot. Nous ferons observer que trois réimpressions datées seulement parurent entre les deux éditions Dolet de 1538 & de 1542 : savoir celles de Lyon, François Juste, 1539, de Paris, Gilles Corrozet, 1539, & de Jean Bignon, 1542, calquées, quant au texte, sur celle de Sebastien Gryphe; éditions subreptices, il est vrai, sans la collaboration ni même l'autorisation de l'auteur. Mais si l'on admet que Marot, brouillé après l'édition de 1538, se réconcilia avec Dolet avant celle de 1542, rien d'étonnant que Dolet ait réimprimé le texte où il était personnellement le mieux traité. Cette version de la brouille & de la réconciliation expliquerait également pourquoi l'épigramme contre Dolet : *Tant que vouldras jecte feu & fumée*, ne parut point du vivant de Marot, même dans l'édition à la marque du Rocher, de 1544.

Nous irons plus loin : peut-être une comparaison minutieuse du Marot de Dolet, 1538, & du Marot de Gryphe, sans date, aiderait-elle à découvrir les motifs de la brouille entre Dolet & Marot.

A part les différences que nous avons indiquées concernant les vers à Dolet ou de Dolet, l'édition de Gryphe est d'une façon générale tellement semblable, page pour page, ligne pour ligne, à celle de Dolet, que l'on se demande si, en réalité, elle ne fut pas composée par Gryphe lui-même pour le compte de Dolet, publiée d'abord sous la marque de celui-ci, puis retirée presque aussitôt à la demande de Marot, pour être publiée sous la marque de Gryphe, en y introduisant seulement quelques légers changements typographiques, c'est-à-dire en réimprimant quelques feuilles seulement.

En effet, si Gryphe avait composé à nouveau le texte entier du volume, à quoi bon reproduire les fautes de l'édition Dolet pour, après coup, les signaler dans des feuillets d'*errata?* N'eût-il pas été beaucoup plus simple de corriger ces fautes au fur & à mesure de

CLXIII. — A Beneſt (1).

BENEST, quand ne te congnoiſſoye
Vn ſage homme ie te penſoye;
Mais quand i'ay veu ce qui en eſt,
Ie trouue que tu es Beneſt (2).

Vers 2. *Un grand monſieur je te penſoye* (a).

(a) E. Marneff, 1547.

la recomposition ? Au contraire, Gryphe ſ'arrange pour ne rien changer à l'impoſition du volume; ſ'il retranche quelque choſe, il remplace le texte enlevé par un texte de même longueur, au même endroit de la page; ſ'il ajoute (les *errata*, par exemple), il ſe ſert habilement des blancs pour réduire les « remaniements » au ſtrict minimum & ſurtout pour n'avoir pas à changer le numérotage des feuillets.

Enfin ſi l'on examine de près les feuillets d'*errata* en queſtion ou les légers changements dans le texte, on conſtate que les *coquilles* typographiques, c'eſt-à-dire les erreurs matérielles, imputables au typographe, ſont en minorité infime, tandis que les corrections, dites : corrections d'auteur, ſont les plus nombreuſes. A tel endroit où Marot avait écrit *val de paour*, Dolet a imprimé *lac de paour;* un peu plus loin, au lieu de *chaulds lieux*, Dolet a imprimé *haults lieux;* ainſi de ſuite.

Et voici que ſurgit une explication fort plauſible de la brouille entre les deux amis : Dolet ne ſe ſerait-il point permis par hasard de reviſer le texte de Marot, de changer, ſans ſon aſſentiment, certains mots, certaines épithètes, pour les remplacer par d'autres de ſon crû ? Or ſi jamais quelqu'un fît partie du *genus irritabile vatum*, c'eſt bien Marot, poète et gaſcon. On comprend de quelle fureur il dut être ſaiſi en conſtatant, le livre paru, qu'on lui avait imputé des mots qu'il n'avait pas écrits; et comment il chargea tout auſſitôt Gryphe de rééditer le volume, aux moindres frais poſſibles, mais avec les *errata* urgents, ſelon lui, et auſſi avec les remaniements qui priveront Dolet d'aller à la poſtérité.

(1) Régulièrement, nous devrions rejeter plus loin cette épigramme, avec celles qui ſont imitées de Martial. C'eſt, en effet, la traduction preſque littérale de l'épigramme CXIII du livre I de Martial : *In Priſcum :* « Quum te non noſſem, dominum regemque vocabam, etc. » Mais par ce qu'elle ſervit à remplacer (avec la précédente) l'épigramme d'éloge à Dolet, dans toutes les éditions parues de 1538 à 1542 (S. Gryphius à I. Bignon, inclus) nous la plaçons de préférence ici.

(2) Ce Beneſt doit être quelque théologien ou prédicateur de la Sorbonne, prénommé Benedictus & dont le nom n'eſt point

CLXIV. — Des Cerfz en rut & des Amoureux (1).

LES cerfs en rut pour les Bifches fe battent (2).
Les amoureux pour les dames combattent,

parvenu jusqu'à nous. Voici, en effet, l'épigramme, probablement due à quelque luthérien, que nous livre un manufcrit de la Bibliothèque nationale :

La salutation
de N. M. Benest, sorboniste,
faicte au pape Paul IV en 1555.

Pater Sanĉte, ie fuis Beneft
Et vous beneft par deffus tous;
Beneftez donc celluy qui n'eft
Du tout fi grand Beneft que vous.
Dieu eft beneft ainfi qne vous:
Qui eft beneft à nous reffemble.
Beneftez moy deux ou trois coups :
Nous ferons deux Beneftz enfemble.

« Pater fanĉte ego fum Benediĉtus et tu benediĉtus fuper benediĉtos, ergo benediĉtus fuper benediĉtos benedicat Benediĉtum eâ benediĉtione quâ benediĉtus Deus benedicenti benedixit in fempiterna fecula feculorum. Amen. »

(B. N., ms. fr. 22560, fol. 72 v°, 2e partie.)

On lit dans le même manufcrit un long *Annagrammatifme du furnom de N. M. Benoift* dont nous citerons feulement quelques vers comme échantillons, avec la chute :

Benoift penfe bien qu'on leftime,
Benoift penfe que chacun layme,
Benoift penfe fort fçauanr eftre,
Benoift eft un fuffifant preftre,
Benoift penfe eftre un beau difeur,
Benoift n'eft qu'un criard jafeur,
. . . .
Benoift eft un grand flagorneur,
Benoift eft un fin fermonneur,
Benoift veut auoir du renom,
Mais Benoift ne fçait pas fon nom :
Car qui fon nom retourneroit
Bien fot tout au long trouueroit.

(B. N., ms. fr. 22560, fol. 186 v°, 2e partie.)

On remarquera que le même « forbonifte » eft orthographié indifféremment Beneft ou Benoift : la prononciation d'ailleurs était la même dans les deux cas.

Le manufcrit de Chantilly range l'épigramme *A Beneft* parmi celles « faites à l'imitation de Martial ». A noter que bien que compofée avant 1538, l'épigramme *A Beneft* n'eft pas dans l'édition de Dolet, 1538, mais elle fe trouve — nous l'avons déjà dit — dans l'édition fans date de Sébaftien Gryphe où elle remplace, avec l'épigramme *à un quidem*, les vers à la louange de Dolet : *Le noble efprit de Cicéro romain.* Dolet rétablit ceux-ci dans l'édition de 1542. Mais il y laiffa fubfifter *A Beneft* et *à un quidem*, afin de laiffer croire que cette dernière épigramme ne le vifait pas.

(1) Cette épigramme doit être une reminifcence de quelque féjour de Marot à Fontainebleau qui était la réfidence favorite de François Ier, lorfque celui-ci voulait chasser. Bien que les nombreux percements de la forêt de Biere, notamment la *route ronde*, qui devaient aider à y courre le cerf, ne fuffent pas encore exécutés — ils ne devaient l'être que fous Henri IV — cette forêt paffait à bon droit pour une des plus giboyeufes de France.

Cent ans plus tard, en 1692, le R. P. Pierre Dan, le premier hiftorien de Fontainebleau, écrivait : « Après l'utilité qui fe tire des bois de cefte foreft, le grand

Vn mefme effect engendre leurs difcordz :
Les cerfz en rut d'amour brament & crient,
Les amoureux gemiffent, pleurent, prient,
Eulx & les cerfz feroyent de beaulx accordz :
Amans font cerfs à deux piedz foubz vn corps,
Ceulx cy à quatre : & pour venir aux teftes,
Il ne f'en fault que ramures & cors
Que vous, amants, ne foyez auffi beftes.

CLXV. — Au poëte Borbonius (1).

L'Enfant Amour n'eft pas fi petit dieu,
Que vn paradis il n'ayt foubz fa puiffance,

Vers 2. *Que paradis il n'ayt foubz fa puiffance* (a).

(a) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, f. d.

nombre des beftes fauues & noires, cerfs, biches, cheureuls & fangliers, ne la rendent pas peu confiderable pour le plaifir de la chaffe, notamment pour ce qui eft des cerfs, dont l'on fait monter le nombre fi haut, qu'a peine fe peut-il dire » (*Le tréfor des merveilles de Fontainebleau*, p. 342).

(2, *Page précédente*) Les combats que fe livrent au moment du rut les cerfs (d'ordinaire fi timides) pour la poffeffion des femelles font connus de tous les veneurs : « Vers la fin d'août, dit l'un d'eux, les cerfs commencent à entrer en rut : ils deviennent inquiets, *raient* pendant la nuit, grattent la terre, courent à droite & à gauche, ne mangent plus & deviennent furieux quand un autre cerf f'approche de leur férail. Si l'intrus eft de même force, le combat devient terrible : fouvent même il fe termine par la mort des deux adverfaires. Ordinairement il n'en eft pas ainfi. Le plus fort ne tarde pas à refter feul maître du terrain. Pendant le temps de leurs amours, les cerfs exhalent une odeur très forte & que les chiens n'aiment guère, à tel point que les limiers en refufent fouvent la voie. Leur cou groffit, le poil du ventre fe rembrunit & devient rude. Le rut dure cinq ou fix femaines; il commence par les plus vieux cerfs et, vers la mi-octobre, il n'y a plus guère que les daguets qui, par une bizarrerie de la nature, y entrent les derniers, lorfque les vieux ont quitté la harde et fe font celés dans les buiffons les plus folitaires » (Comte de Chabot, *La chaffe du chevreuil et du Cerf*, p. 175).

(1) Nicolas Bourbon, qui latinifa fon nom en celui de Borbonius, naquit vers 1503 à Vandœuvres, au diocèse de Langres. Son père était maître de forges & fa mère fe nommait Marie Gaulard : *Gallaria* ainfi l'appel-

Vn purgatoire auſſi, pour ſon milieu,
Et vn enfer plein d'horrible nuyſance;
Son paradis, c'eſt quand la iouyſſance
Aux pourſuiuans par grace il abandonne :
Son purgatoire eſt alors qu'il ordonne
Paiſtre noz cueurs d'vn eſpoir incertain :
Et ſon enfer, c'eſt à l'heure qu'il donne
Le voler bas, & le vouloir haultain.

lera plus tard ſon fils, de même qu'il baptiſera *Rubella* ſa propre femme laquelle devait ſe nommer en réalité Rouſſeau ou Lerouge. Pour vaincre les réſiſtances de ſon père à le voir cultiver la poéſie, il compoſa un poème ſur la Forge (*Ferraria*). La faveur de Georges d'Amboiſe qui périt à Paris, mais de qui la veuve, Antoine de La Rochefoucauld de Barbezieux, continua à veiller sur le poète, permit à Nicolas Bourbon de ſuivre ſa vocation. Il fut auſſi ſe lier avec la famille des Dinteville qui devinrent pour lui de puiſſants protecteurs. D'abord ſecrétaire de Charles de Tournon, évêque de Viviers, il publia en 1533 ſous le titre de *Nugae* (*Bagatelles*) le premier recueil de ſes poéſies latines. En 1534, Borbonius fut empriſonné; il ne ſ'explique pas ſur les cauſes de cette arreſtation; mais une ordonnance royale du 19 mai de cette année (B. N., ms. 2831, fol. 165) nous apprend qu'il était accuſé d'avoir écrit des vers ſuſpects d'héréſie. Il fût relâché ſur ordre du roi, à la requête de la reine d'Angleterre; ce qui paraîtra moins étonnant quand nous ajouterons qu'il partit auſſitôt pour Londres comme précepteur des enfants de M. de Dinteville, alors ambaſſadeur de France auprès de S. M. britannique. Vers 1535, il perdit ſon père &, peu après, ſa mère. Ce double deuil le décida à rentrer en France, & il vint ſe fixer à Lyon en 1536. Il ſ'y lia avec Étienne Dolet, ainſi que le prouvent les vers adreſſés par ce dernier à Rubella, & c'eſt probablement à ſon retour d'exil que Marot connut Borbonius & rima pour lui l'épigramme ci-deſſus. Cependant ladite épigramme, imprimée pour la première fois en 1538, ne ſe trouve pas dans le manuſcrit de Chantilly et il convient d'obſerver que Borbonius ſe trouvait encore à Lyon, en 1538, en même temps que Marot; tandis que celui-ci ſurveillait ſon édition chez Dolet, celui-là faiſait réimprimer ſes *Nugœ* chez Sebaſtien Gryphe.

La reine de Navarre ſ'étant intéreſſée à Borbonius, peut-être par l'entremiſe de Marot, le fit entrer dans la maiſon du jeune prince Henri de Lautrec. Bientôt elle-même lui confia le ſoin de terminer l'éducation de ſa fille, Jeanne d'Albret. Mais dégoûté de la cour, Borbonius ſollicita & obtint un bénéfice à Condé où il vécut déſormais dans la retraite & l'étude (B. N., ms. 2684, et La Ferrière-Percy, *Marguerite d'Angoulême, ſon livre de dépenſe*, p. 7). Un portrait de Nicolas Bourbon ſe trouve dans la collection de Windſor (Delaborde, *Renaiſſance des arts*, II, 621).

CLXVI. — A Anne tencée pour Marot.

(1538.)

PUIS que les vers que pour toy ie compofe
T'ont fait tancer, Anne, ma fœur, m'amye,
C'eft bien raifon que ma main fe repofe;
Ce que ie fay : ma plume eft endormie;
Encre, papier, la main pafle & blefmie,
Repofent touts par ton commandement.
Mais mon efprit repofer ne peult mye,
Tant tu me l'as trauaillé grandement;
Pardonne doncq à mes vers le tourment
Qu'ilz t'ont donné : & (ainfi que ie penfe)
Ilz te feront viure eternellement :
Demandes tu plus belle recompenfe (1)?

Titre : *A Anne* (a).

(a) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, f. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iuste, 1539; A. Bonnemère, f. d.; I. Bignon, f. d. et 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543.

CLXVII. — A monfieur Caftellanus, euefque de Tules (2).

(1539.)

TU dis, prelat : « Marot eft pareffeux;

(1) Cette pièce eft l'épilogue du roman d'amour commencé par Marot peu avant fon premier départ pour l'exil, continué à fon retour pendant toute l'année 1537 & brufquement interrompu à la fuite d'obfervations faites à Anne par une perfonne ayant évidemment des droits fur elle : père, frère ou mari.

Pas plus que tous les autres vers analogues de Marot, ceux-ci ne nous découvrent précifément qui eft la myftérieufe dame; mais ils nous indiquent un peu qui elle n'eft pas. Nous favons par ailleurs qu'elle était de naiffance royale (« de la ligne des dieux ») et très au-deffus du roturier Marot. Mais les deux derniers vers du douzain réfutent affez l'opinion de ceux qui perfifteraient à voir dans Anne la reine Marguerite de Navarre. Si vaniteux qu'il pût être, Marot était trop bon courtifan pour f'avifer de promettre l'immortalité par fes vers à fa protectrice, princeffe auffi célèbre par fes talents que par fa naiffance, ainfi affurée de vivre dans la poftérité fans avoir befoin du fecours de perfonne.

(2) Brantôme parlant des fa-

De luy ne puis quelque grand' œuvre veoir (1). »

vants dont François Iᵉʳ ſe plaiſait à ſ'entourer, nous fournit le renſeignement ſuivant : « Sur tous, il avoit M. Caſtellanus, très docte perſonnage ſur qui le roy ſe rapportoit par deſſus tous les autres, quand il y avoit quelque point difficile » (Brantôme, *Œuvres*, éd. Lalanne, III, 93). Et Melanchton diſait : « Duo ſunt in Galliâ viri excellenter docti, Caſtellanus & Bigotius » (Herminjard, *Correſpondance des Réformateurs*, IV, 267).

Pierre Caſtellanus, dont le nom latin a été diverſement traduit en Caſtellan ou Chaſtellain, paraît ſ'être appelé réellement Du Châtel. Il appartenait à une famille noble de Mâcon (prétendent les uns), à une famille obſcure de Langres (affirment les autres). C'eſt aſſez dire qu'on n'eſt pas fixé ſur la date de ſa naiſſance. Toujours eſt-il qu'après des études à Dijon, il voyagea en France & en Allemagne, où il connut Éraſme, et viſita l'Italie, la Grèce & le Levant. De retour en France, il conquit par ſon érudition & par la recommandation de M. de Laforeſt, notre ambaſſadeur à Constantinople, les bonnes grâces de François Iᵉʳ qui le nomma d'abord ſon lecteur & bibliothécaire ordinaire (Arch. nat., J 962, cah. 12, p. 106), puis le fit évêque de Tulle en 1539, & évêque de Mâcon en 1544. A la mort du ſouverain, ce fut Caſtellanus qui prononça le *Sermon funèbre* de François Iᵉʳ (voyez t. II, p. 182, note). En 1548, Henri II le nomma grand aumônier de France & évêque d'Orléans. Il mourut en 1552, au mois de février.

Caſtellanus que François Iᵉʳ admettait dans ſon intimité y ſupplanta Jacques Colin, abbé de Saint-Amboiſe qui longtemps avait été l'oracle de la cour en fait de belles-lettres. Il fut d'ailleurs, tout comme ſon devancier, le mécène des écrivains & poètes. Il était d'eſprit très tolérant & ſouvent uſa de ſon influence ſur le roi pour ſauver des hérétiques. C'eſt à lui que Dolet dut d'échapper au ſupplice lors de ſon premier procès : Caſtellanus fut moins heureux la ſeconde fois.

Nous attribuons à cette épigramme la date de 1539. C'eſt dans les premiers mois de cette année que Caſtellanus fut fait évêque de Tulles & c'eſt à la fin de juillet que Marot reçut du roi en préſent la maiſon du Cheval de bronze, au clos Bruneau. Peut-être l'intervention de l'évêque ne fut-elle pas étrangère à ce cadeau royal.

Cette épigramme eſt imitée de Martial : *Ad Lucium Julium* (lib. I, épigr. CVII).

(1) Caſtellanus n'avait point tout à fait tort de reprocher à Marot ſa pareſſe ou tout au moins ſa négligence à tenir la promeſſe publiquement faite par lui de quelque œuvre de longue haleine & de vaſte envergure.

Dans ſon *Dieu gard à la court*, dès ſon retour de Ferrare & de Veniſe, Marot annonce ſes projets d'un poème héroïque en l'honneur du roi :

> Quant eſt de moy, ie ne veux chanter [hymne
> Que de mon roy : ſes geſtes reluyſants
> Me fourniront d'arguments ſuffiſants.

Dans une de ſes épigrammes, il demande au roi le congé

> D'aller faire le tiers d'Ovide

Fais tant qu'il ayt biens femblables à ceulx
Que Mecenas à Maro feit auoir,
Ou moins encor; lors fera fon debuoir
D'efcripre vers en grand nombre et hault ftile.
 Le laboureur fur la terre infertile
Ne pique beuf, ne charrue ne meine;
Bien eft il vray que champ gras et utile
Donne trauail; mais plaifante eft la peine.

CLXVIII. — Des poëtes françois, à Salel (1).

DE Iehan de Mehun f'enfle le cours de Loire (2);
En maiftre Alain (3) Normandie prend gloire,

Titre : *Clement Marot a Salel fur les poetes françoys morts avant eulx deux* (a).

(a) *Les œuvres de Hugues Salel* (1539).

Enfin dans fon *Epiftre à Monfieur Danguien*, Marot l'engage à

... fonner la trompette bellique
Du grand Virgile & d'Homere ancien

pour chanter les exploits du vainqueur de Cérifolles. Mais la mort le furprend avant qu'il ait embouché la trompette & fans qu'il ait davantage écrit une feule ligne du troifième livre des *Métamorphofes*. La vérité eft que Marot abforbé par fes *Pfaumes* & fes poèmes de polémique religieufe ne f'intéreffait plus à autre chofe.

(1) Cette épigramme imitée de Martial : *Ad Licinianum fcriptores unde* (lib. I, epigr. LXII) fut écrite par Marot pour être placée, en guife de préface, au début des œuvres de fon collègue & ami Hugues Salel, valet de chambre du roi. Bien qu'elle n'ait été tardivement reproduite que dans l'édition de Marot de 1544, le privilège des *Œuvres de Salel* nous fixe fur la date de la compofition; ce privilège eft de 1539.

(2) On ignore à peu près tout de la vie de Jean de Meung, ainfi dit parce qu'il naquit à Meung-fur-Loire, près d'Orléans, vers le milieu du XIIIe fiècle. Tout ce qu'on fait précifément de lui c'eft qu'il fe fit recevoir à Paris docteur en droit ou en théologie & qu'il devait être dans l'aifance, car il poffédait un jardin à la Tournelle & une maifon fur la paroiffe Saint-Benoît. Il mourut vers 1320 & fut inhumé dans le cloître des dominicains de la rue Saint-Jacques. On fait encore qu'il était boiteux &, pour ce, furnommé Clopinel. Il traduifit l'*Art de chevalerie felon Vegèce* & augmenta le *Roman de la Rofe* de 18,000 vers environ, après en avoir coupé quatre-vingt-deux qui formaient le dénouement du poème de Guillaume de Lorris.

(3) Alain Chartier naquit à

Et plait encor mon arbre paternel (1);
Octovian (2) rend Cognac éternel;
De Moulinet (3), de Iehan le Maire (4) et Georges (5)

Bayeux vers 1392, & mourut vers 1430 (comme l'a prouvé Gaston Paris), Chartier ſe qualifie lui-même, en 1522, dans le début de ſon *Quadriloge invectif*, d' « humble ſecrétaire du roy noſtre ſire & de mon treſredouté ſeigneur monſeigneur le régent du royaume de France, daulphin de Viennois ». En effet, on découvre ſon nom en 1421 parmi les officiers du dauphin. Avant 1426, il eſt chargé d'une miſſion diplomatique auprès de Sigiſmond, empereur d'Allemagne. En 1427, il va en Écoſſe pour préparer le mariage du jeune dauphin (le futur Louis XI) âgé de cinq ans, avec la petite princeſſe Marguerite, âgée de trois environ. Et c'eſt tout. On n'entend plus enſuite parler de lui.

La légende du baiſer, lancée par Jean Bouchet, propagée par Gilles Corrozet, authentifiée par Paſquier, ſe heurte à cette difficulté : quand Marguerite d'Écoſſe vint en France, neuf ans après ſes fiançailles, Alain Chartier était mort depuis ſix ans environ.

Les œuvres principales d'Alain ſont le *Quadriloge invectif*, dialogue politique, en proſe, entre France, Nobleſſe, Clergé & Peuple; *Le livre des quatre Dames*, poème écrit au lendemain d'Azincourt, dans lequel quatre amoureuſes diſcutent de l'étendue de leur malheur reſpectif : l'amant de la première eſt mort, celui de la ſeconde eſt priſonnier, celui de la troiſième n'a plus donné de ſes nouvelles, celui de la quatrième eſt en fuite. Citons encore la *Belle dame ſans merci* et le *Débat de deux Fortunés d'amour*, autres poèmes.

(1) Jehan Marot, père de Clément, était originaire de Caen (voyez t. I, chap. 1).

(2) Octovien de Saint-Gelais, naquit à Cognac en 1465 ou 1466; était fils de Pierre de Saint-Gelais, marquis de Monlieu et de Saint-Aulaye, de l'ancienne maiſon poitevine des Lezignan — et de Philiberte de Fontenay. Il fit à Paris ſes humanités, au collège Sainte-Barbe, & ſa théologie, au collège de Navarre. Très jeune, il ſ'adonna à la poéſie et traduiſit des fragments de l'*Odyſſée* d'Homère, de l'*Enéide* de Virgile & de quelques *Héroïdes* d'Ovide; il compoſa les *Amours d'Euriale et de Lucrèce* et le *Séjour d'honneur*.

(3) Jean Molinet, un des poètes les plus admirés de la fin du xve ſiècle, était d'un village du Boulonnais nommé Deſvres, Devrennes ou Diſvernes. Finies ſes études de théologie à l'Univerſité de Paris, il retourna en Flandres où il devint chanoine à Valenciennes. Après la mort de Georges Chaſtellain, il hérita de la place de « indiciaire » et hiſtoriographe de la maiſon de Bourgogne. Il fut auſſi bibliothécaire de Marguerite d'Autriche. Il mourut en 1507 à Valenciennes.

(4) Sur Jehan le Maire de Belges, voyez t. II, p. 16, en note.

(5) Georges Chaſtellain naquit

Ceulx de Haynaut chantent à pleines gorges;
Villon (1), Cretin (2), ont Paris décoré;
Les deux Grebans (3) ont le Mans honnoré;

vers 1405 dans le comté d'Aloft; il était iffu des maifons de Gavre et de Mafmines. Dans fa famille, on joignait au patronymique de Tollin le furnom de *Borchgrave* ou *Chaftelain.*

Outre fes *Chroniques*, Chaftellain écrivit un grand nombre d'ouvrages dont beaucoup font malheureufement perdus. Citons : l'*Outre d'Amours*, *le Pas de la mort*, *le Lion rampant*, *le Lion baudé*, *le Miroir des nobles princes de France*, *les Douze Dames de rhétorique*, *les Cent Épiftres*, etc., etc. Ses œuvres ont été réunies et publiées avec une excellente notice par le baron Kervin de Lettenhove (Bruxelles, 1863, 3 vol. in-8°).

(1) Sur François Villon, voir, plus haut, l'épigramme — diftique — placée par Marot comme épigraphe en tête de fon édition des *Œuvres de Villon* & la note à ce propos. Marot affirme que Villon naquit à Paris. Il ferait trop long de difcuter ici cette origine; mais elle eft fort difcutable.

(2) Guillaume Cretin, que fes contemporains tenaient pour le premier des poètes du temps, était de Nanterre felon les uns (Lacroix du Maine, *Bibl. françoise*, t. I, p. 324) et « parifien » felon les autres (Goujet, *Bibl. fr.*, t. X, p. 19). Il naquit dans la feconde moitié du xve fiècle & fut, dit-on, fecrétaire & chroniqueur du roi Louis XII. Il eft qualifié, dans diverfes éditions de fes œuvres, de « chantre & chanoine de la fainte chapelle du Palais & de tréforier de la chapelle du bois de Vincennes ». C'eft François Ier qui le nomma à ce dernier emploi en 1520 (*Gallia chriftiania*, t. VI, p. 231) & qui le prit, en 1523, pour fon aumônier (Arch. nat., KK 98, & B. N., ms. fr. 7856, fol. 917). Cretin mourut le 30 novembre 1525.

(3) Arnoul Greban que la plupart de fes biographes font naître à Compiègne était en réalité d'une famille bourgeoife du Mans qui l'envoya étudier la théologie à l'Univerfité de Paris. Il fut reçu maître ès arts vers 1444 & bachelier en théologie en 1456. Ce font à peu près les feules dates que l'on connaiffe de fa vie. On fait encore qu'il mourut chanoine de Saint-Julien du Mans vers l'an 1471. Il eft l'auteur du *Myftères des actes des apôtres* (30,000 vers) qu'il compofa lorfqu'il était à Paris en fociété avec fon frère & qui lui valut la célébrité dès 1452.

Simon Greban, frère du précédent, naquit également au Mans. On le voit en 1468 parmi les officiers de la maifon de Charles d'Anjou, comte du Maine. Il obtint une prébende de Saint-Julien du Mans après la mort d'Arnoul. A fa mort, on lui dreffa devant l'autel de Saint-Michel de cette églife, un monument funéraire qui fut jeté bas par les proteftants en 1562. Outre fa collaboration au *Myftère des actes des apôtres*, Simon Greban eft l'auteur d'une *Épitaphe & lamentation fur la mort de*

Nantes la Brette en Meſchinot (1) ſe baigne;
De Coquillart ſ'eſiouyt la Champaigne (2);
Quercy, Salel (3), de toy ſe vantera,
Et (comme croy) de moy ne ſe taira.

Charles VII (1461), d'une *Élégie & déploration de Marie d'Anjou* (1463) & d'une *Complainte ſur la mort du poete Milet* (1466).

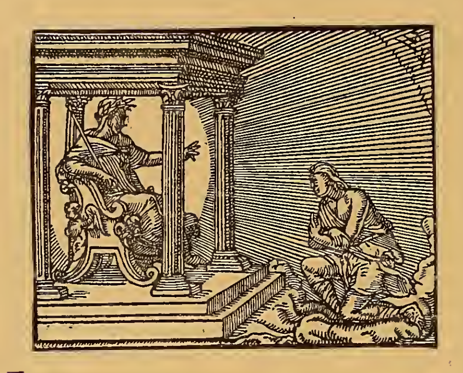
(1) Jean Meſchinot, né à Nantes vers 1430, était ſieur des Mortières. Il fut maître d'hôtel du duc Jean V de Bretagne & continua d'exercer cet office pendant ſoixante-quatre ans & plus, tant au ſervice de ce prince qu'à celui de la ducheſſe Anne & des rois Charles VIII et Louis XII. Néanmoins, lorſqu'il mourut en 1509, il était dans un état voiſin de la miſère. C'eſt du moins lui qui le dit. Et c'eſt pourquoi il ſ'était lui-même ſurnommé le *banny de lieſſe*. Meſchinot a laiſſé un recueil de poéſies aſſez originales intitulé les *Lunettes des Princes*. Ce ſont des préceptes rimés de morale & de bon gouvernement qui ſ'appliquent d'ailleurs aux hommes de toute condition auſſi bien qu'aux princes.

(2) Guillaume Coquillart, né à Reims, vers 1421, y mourut en 1510. Fils de bourgeois, il apprit à Paris le droit & la théologie & rentra dans ſa ville natale avec ſes grades pour y exercer le métier de praticien dans lequel il conquit une haute réputation. C'eſt lui que Jean Jouvenel des Urſins, le célèbre archevêque de Reims, déſigna en 1473 pour ſon exécuteur teſtamentaire & Pierre de Laval, le nouvel élu, confirma ce choix en faiſant de lui ſon procureur archiépiſcopal. Son âpreté à défendre les privilèges de l'Église contre les empiétements des commiſſaires royaux l'expoſa de 1475 à 1478 à mille vexations : il eut ſa maiſon pillée; lui-même fut jeté en priſon. Cependant, telle était ſa ſcience qu'en 1481, il était chargé par le roi de rédiger, avec trois autres juriſconſultes, la coutume du Vermandois. Guillaume Coquillart entra dans les ordres en 1482, & devint chanoine métropolitain, puis official de l'égliſe de Reims. C'eſt alors qu'il écrivit ſes poéſies ſi vivantes : les monologues du *Puits*, de la *Botte de foin*, du *gendarme caſſé*, le *Plaidoyer d'entre la ſimple et la ruſée*, les *Droits nouveaux* enfin, dont le cyniſme jovial & la forme alerte ont aſſuré le ſuccès à travers les âges. Guillaume Coquillart ſerait bien moins connu ſ'il n'avait laiſſé que ſa traduction de la *Guerre des Juifs*, d'après Flavius Joſèphe. On raconte qu'il mourut de chagrin d'avoir perdu au jeu de la *morre* la plus groſſe partie de ſa fortune. Ses quatre-vingt-neuf ans y furent bien auſſi pour quelque choſe.

(3) Hugues Salel, ami & compatriote de Marot, naquit à Caſals en Quercy, vers 1504. Très verſé dans les lettres grecques & latines, il fut chargé par François Ier, dont il était valet de chambre de « tranſlater en rymes françoiſes » l'*Iliade* d'Homère. Il n'en traduiſit que douze livres dont les onze premiers parurent par fragments de 1542 à 1546 &

CLXIX. — A l'Empereur (1).

(1540.)



LORS que, Cefar, Paris il te pleut veoir

le douzième en 1570, longtemps après la mort de l'auteur (l'ouvrage fut terminé par Amadis Jamyn & parut complet en 1580). Hugues Salel, dont les vers nous femblent quelque peu raboteux, paffait de fon temps pour un excellent poète & Ronfard lui a prodigué les éloges. En dehors de l'*Iliade*, Salel nous a laiffé : *Les œuvres de Hugues Salel, valet de chambre ordinaire du Roy*. Paris, Étienne Roffet, f. d. (1539) & le *Dialogue non moins celebre que delectable auquel font introduits les dieux Juppiter & Cuppidon difputants de leur puiffance*... S. l. n. d. (Lyon, 1538). Vers 1540, François I[er] lui donna l'abbaye de Saint-Chéron, près de Chartres. Hugues Salel mourut vers 1553.

(1) En 1539, Charles-Quint fit prier par ambaffadeurs François I[er] de lui accorder le paffage à travers fon royaume pour aller, par le plus court, mater les Gantois révoltés. En fait, il aurait été peut-être fort embarraffé d'y aller par le plus long, l'Allemagne lui étant fermée par les proteftants & la mer par le roi d'Angleterre. Le roi de France qui efpérait toujours une réconciliation avec fon impérial beau-frère, accéda tout auffitôt à ce défir & fit folliciter Charles-Quint comme d'une grâce de venir en France. Montmorency l'y invite par une lettre, lui promettant qu'il n'y trouvera « aulcune faulte » (Arch. nat., K 1484, pièce 129). Le cardinal de Lorraine lui fait même demande. Henri, fils de France, lui écrit également (*Ibid.*, 133). Bien plus : François I[er] voulut que la réception de l'Empereur dans toutes les villes où il pafferait fût une marche triomphale (voyez t. I, p. 473 et fuiv.). Charles-Quint entra à Paris le 1[er] janvier 1540.

Et que pour toy la ville eftoit ornée (1)
Vn iour deuant il ne feit que pleuuoir,
Et lendemain claire fut la iournée (2),
Si doncq faueur du Ciel te fut donnée,
Cela, Cefar, ne nous eft admirable :
Car le Ciel eft, comme par deftinée,
Tout couftumier de t'eftre fauorable.

La veille, à Vincennes, il avait eu un temps affreux. D'où l'épigramme de Marot.

(1) « La ville de Paris depêcha un envoyé au Roi pour lui recommander & lui foumettre les projets d'inventions et théatres « qu'elle vouloit faire pour l'entrée de l'Empereur » & le roi ayant vu « le pourtraict des aigles que l'on avait advifé faire pour eftre mys aux deux boutz du buffet qui feroit donné pour préfent audict Empereur, lefqueulz aigles & buffet il n'auroit trouvé bons, difant que aultreffoys l'empereur luy avoit récité qu'il deteftoit les tapifferyes de fon pays de Flandres parce que en icelles font toufjours figureez quelques banquetz, potz, taffes, ou raifins qui font actes de mangerye et davantage que ung buffect eftoit pour préfenter au premier ambaffadeur qui viendroit par aprés audict empereur, mais il convenoit luy faire préfent de chofe deftinée pour luy & qu'il luy demouraft pour memoire, & après avoir efté mys plufieurs actes en avant auroit ledict feigneur roy advifé faire faire un decin ou pourtraict d'ung Hercule couvert de la peau de lyon bien dorée, ledict Hercules tenant en fes deux mains deux coulonnes, comme le plantant par force en terre, & lefquelles coulonnes feuffent appliquées à y mettre flambeaulx quant l'on vouldroit, aufquelles coulonnes feroit efcript le devis de l'empereur qui eft : *plus oultre*, & en l'efcharpe dudict Hercules, *altera alterius robur*, & pour faire ledict pourtraict avoir ordonné à mondict f[r] de Boify faire lectres a M[e] Rouffe paintre d'icelluy f[r] eftant à Fontainebleau pour en faire le decin fuivant fon defir, & pour faire les mofles pour le gecter fi befoing eftoit avoir nommé ung nommé Chevrier eftant d'Orleans demeurant en la ville de Paris » (Arch. nat., H 1780, p. VI).

(2) Il paraît même que, ce jour-là, deux foleils furent vifibles en même temps au firmament de Paris. Et comme un tel prodige n'eft point commun, Théodore de Bèze en compofa auffitôt des vers latins : *De geminis folibus vifis Lutetiæ Parifiorum.*

Afpiceres nuper geminos quum Gallia foles
Mirata eft foles Gallia tota duos,
At nunc mirari potius tua commoda difce
Quæ fpondere tibi fidera bina vides
Sol eft Francifcus, fol eft quoque Carolus...

(*Th. Bezæ Epigrammata*, 68.)

CLXX. — Pour le perron de monſeigneur le daulphin, au tournoy des cheualiers errans (1).

(1541.)



ICY eſt le perron (2)
D'amour loyale & bonne,

(1) Marot compoſa cette épigramme & les cinq ſuivantes à l'occaſion des fêtes & joutes qui eurent lieu en l'honneur des fiançailles de Guillaume III, duc de Clèves, avec Jeanne d'Albret, princeſſe de Navarre, en 1541. Au livre VII des *Mémoires* de Martin du Bellay, on lit à ce ſujet : « Aux dictes noces ſe feirent de magnifiques tournoys en la garenne de Chaſtellerault d'un bon nombre de Chevaliers errantz gardans entièrement toutes les ceremonies qui ſont eſcrites des Chevaliers de la Table Ronde. »

Cette « garenne » était une maiſon de plaiſance nommée la Berlandière & ſituée dans les bois à un quart de lieue de Châtellerault. François I[er], pour fuir les maçons, charpentiers & peintres auxquels avait été livré le château, décida que l'on paſſerait une ſemaine à la Berlandière. Le 9 juillet, eurent lieu dans les bois où l'on avait dreſſé un théâtre & des galeries de verdures, une courſe de bagues & un tournoi auxquels prirent part tous les princes & grands ſeigneurs. « Après auoir fini le jeu de la bague, ſe combatirent a leſpée lung contre lautre & ſe donnerent de grands coups tant de taille que de revers que auſſi de pommeaux deſpée ſur les heaulmes tant que le feu en failloit & que les eſpées rompoyent en pluſieurs. »

(2) Voici l'explication du mot *perron* que Nicot donne dans ſon *Dictionnaire :* « Eſt comme une baſe quarrée, eſlevée de terre de cinq ou ſix pieds de haut ou plus, où les chevaliers errants pendoyent & affichoyent leurs emprinſes pour ſ'eſſayer aux eſtranges & faées adventures. Il eſtoit fait pour la plupart de

Ou maint coup d'efperon,
Et de glaiue fe donne.
Vn Cheualier Royal
Y a dreffé fa tente :
Et fert de cueur loyal
Vne Dame excellente
Dont le nom gracieux
N'eft ia befoing d'efcripre :
Il eft efcript aux cieulx,
Et de nuict fe peult lire (1).
Ceft endroict de foreft
Nul cheualier ne paffe,
Sans confeffer qu'elle eft
Des dames l'oultrepaffe.
S'il en doubte ou debat,
Poinct ne faut qu'il prefume
S'en aller fans combat :
C'eft du lieu la couftume.

CLXXI. — Pour le perron de monseigneur d'Orléans (2).

(1541.)

VOICY le val des conftans amoureux,
Ou tient le parc l'amant cheualereux,

marbre ou d'autre pierre ou bien de fer ou d'autre metail. En voir l'ufage au livre II d'*Amadis de Gaules.* »

Dans le *Théâtre d'honneur & de chevalerie*, de Wulfon de la Colombière, on trouve la defcription fuivante d'un perron : « Il eftoit fait en forme de colonne cannelée de marbre à laquelle eftoit appendu l'efcu de la devife & auquels ceulx d'entre les affaillans qui vouloient joufter eftoient obligés de toucher avec le bout de leurs lances. »

(1) Ce perron du Dauphin (le futur Henri II) était, f'il faut en croire les defcriptions du temps, très élevé & peint de couleurs blanche & noire. L'écu était aux mêmes couleurs &, des arceaux de feuillage entrelacé au-deffus du perron, pendaient deux grandes flammes également rayées de blanc & de noir. Comme on l'a déjà deviné, c'étaient les couleurs de la veuve du comte de Brézé, de la belle Diane de Poitiers, encore féduifante malgré la quarantaine bien fonnée. S'il était là-deffus la moindre incertitude, les vers de Marot fuffiraient à lever le doute. La dame dont le nom gracieux « eft ecrit aux cieux & de nuit fe peut lire » c'eft Diane.

(2) Charles d'Orléans, fils de France, parmi les nombreux

Qui n'ayma oncq, n'ayme, & n'aymera qu'vne.
D'icy paſſer n'aura licence aulcune
Nul cheualier, tant ſoit preux & vaillant,
Si Ferme Amour eſt en luy deffaillant
S'il eſt loyal, & veult que tel ſe treuue,
Il luy conuient leuer pour ſon eſpreuue
Ce marbre noir : & ſi pour luy trop poiſe,
Chercher ailleurs ſon aduanture voiſe.

CLXXII. — Pour le perron de monſieur de Vendoſme (1).

(1541.)

VOUS, cheualiers de queſte auantureuſe,
Qui de venir au ſeiour vous haſtez,
Ou loyaulté tient ſa court plantureuſe,

Titre : *Quatre epigrammes du meſme autheur faictz pour les perrons de la foreſt de Chaſtelleraud, au tournoy et triumphe de la reception du duc de Clèves* (a).

(a) E. Groulleau, 1550.

titres dont l'avait gratifié ſon père portait celui du duc de Chatellerault. Son perron, à la Berlandière, était peint en bleu de ciel &, ſur ce fond d'azur, brillaient un ſemis d'S d'argent. Deux écuſſons, diſpoſés de chaque côté des vers de Marot, portaient les deviſes : *Nunc & Semper & Procul hinc amoris qui fœdera rupit.* La *Cronique du Roy François Ier*, qui nous fournit ces détails, ne nous renſeigne point ſur le nom de la dame des penſées du jeune prince. Peut-être ſ'agit-il de la belle Adrienne d'Eſtouteville, comteſſe de Saint-Paul, qui avait alors vingt-neuf ans. Elle avait épouſé, en 1534, François de Bourbon, comte de Vendôme, profeſſeur du comte d'Enghien dans l'art de la guerre, & qui délaiſſait quelque peu ſa femme pour le noble métier des armes. Mais ce n'eſt là, de notre part, qu'une ſimple conjecture. En revanche, le chroniqueur nous apprend que proche du perron du duc d'Orléans ſe trouvait un hermitage de feuillage où ſe joua une « mommerie » (voir plus loin : *Mommerie des deux hermites*).

(1) Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, fils de Charles de Bourbon & de Françoiſe d'Alençon, était né le 22 avril 1518. Après avoir aſſiſté, comme nous le voyons, aux fiançailles du duc de Clèves & de Jeanne d'Albret, il épouſa lui-même cette princeſſe, le 20 octobre 1548. De cette union naquit Henri IV. Il mourut le 17 novembre 1562.

Et y depart ſes guerdons ſouhaitez,
Ne paſſez oultre, & ſi vous arreſtez,
Iouſter vous fault, & monſtrer la vaillance
Qui eſt en vous, & d'eſpée & de lance,
Ou franchement que vous me conſentez,
Que celle à qui i'ay voué mon ſeruice
Non ſeulement n'a macule ne vice,
Ne rien en elle où tout honneur n'abonde,
Mais eſt la plus parfaicte de ce monde.

CLXXIII. — Pour le perron de monſieur d'Anguien (1), dont la ſuperſcription eſtoit telle :

Pour le perron d'vn cheualier qui
ne ſe nomme point.

(1541.)

LE Cheualier ſans peur & ſans reproche,
Se tient icy. Qu'aulcun ne ſ'en aproche,
S'il n'eſt en poinct de iouſter à oultrance
Pour ſouſtenir la plus belle de France.
Qui de paſſer aura cueur ou enuie
Conte de mort peu face & moins de vie.

CLXXIV. — Pour le perron de monſieur de Neuers (2).

(1541.)

VOUS, cheualiers errants, qui deſirez honneur,
Voyez le mien Perron où maintienz loyaulté

(1) François de Bourbon, comte d'Enghien, fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme (voir, ſur ſa vie & ſa mort, t. III, p. 639). Ce fut lui qui gagna le 15 avril 1544 la bataille de Cériſolles. Il mourut, l'année ſuivante, d'un « accident ». A ſa mort, le titre de comte d'Enghien revint à ſon frère Jean. Si le comte ne ſe nommait point ſur ſon perron, ce n'était pas, au moins, par modeſtie puiſqu'il ſ'appliquait tout auſſitôt le ſurnom de Bayard qui était également, pour une part, celui de Louis de La Trémoille, vicomte de Thouars & prince de Talmond, tué à Pavie, & ſurnommé le *chevalier ſans reproche.*

(2) François de Clèves, fils de Charles de Clèves, comte de Ne-

De touts parfaitz amants & ſouſtien le bon heur
De celle qui conſerue en vertu ſa beaulté :
Par quoy ie veulx blaſmer de grand deſloyaulté
Celuy qui ne vouldra donner ceſte aſſeurance
Qu'au demourant du monde on peult trouuer bonté
Qu'on deuſt aultant priſer que ſa moindre ſcience.

CLXXV. — Pour le perron de monſieur d'Aumale (1), qui eſtoit ſemé des lettres L. & F.

(1541.)

C'EST pour la ſouuenance d'vne
Que ie porte ceſte deuiſe,
Diſant que nulle eſt ſouz la lune
Où tant de valeur ſoit compriſe.
A bon droict telle ie la priſe,
Et de touts doit eſtre eſtimée
Qu'il n'en eſt poinct, tant ſoit exquiſe,
Qui ſoit ſi digne d'eſtre aymée.

vers, & de Marie d'Albret, né le 2 ſeptembre 1516. Il avait épouſé en janvier 1538 Marguerite de Bourbon-Vendôme & le comté de Nivernois ſut érigé en duché-pairie le 17 février ſuivant. Il mourut en 1566.

(1) La plupart des éditeurs de Marot ont fait confuſion ſur ce perſonnage & l'ont indiqué comme étant Claude de Lorraine.

Or, à l'époque du tournoi de la Berlandière, le titre de duc d'Aumale appartenait à François de Lorraine, duc de Guiſe & d'Aumale, prince de Joinville, marquis de Mayenne, chevalier de l'ordre du roi, pair du royaume — fils aîné de Claude de Lorraine, duc de Guiſe, comte d'Aumale, etc., & d'Antoinette de Bourbon. En 1549, François de Lorraine épouſa Anne d'Eſt. Il fut tué en 1563 au ſiège d'Orléans par Poltrot de Méré.

Claude de Lorraine, frère puîné de François, épouſa Louiſe de Brézé, fille de Diane de Poitiers & devint duc d'Aumale avec l'agrément de ſon aîné qui lui céda ſon titre, mais il ne le devint que par lettres d'Henri II, octroyées à Reims, en juillet 1547 ſeulement.

A défaut de connaiſſances généalogiques, les éditeurs de Marot auraient dû tout au moins faire la remarque que les initiales dont le perron de la Berlandière était ſemé : L. & F., pouvaient ſignifier Lorraine & François, mais non point Lorraine & Claude.

Si quelcqu'vn d'audace importune
Le contraire me veult debatre,
Fault qu'il eſſaye la fortune
Auecques moy de ſe combatre.

CLXXVI. — De monſieur du Val, treſorier de l'eſpargne (1).

TOY, noble eſprit qui veulx chercher les Muſes,
En Parnaſſus (croy moy) ne monteras :
De les trouuer ſur le mont tu t'amuſes,
Dont, ſi m'en croys, au Val t'arreſteras :
Là d'Helicon la fontaine voirras
Et les neuf ſoeurs, Muſes bien entendues,
Qui, puis vn peu (ainſi le trouueras)
Du mont Parnaſſe au Val ſont deſcendues.

CLXXVII. — Reſponce de du Val.

Toy, noble eſprit, qui vouldras t'arreſter
En aulcun Val pour les neuf Muſes veoir,

(1) Jehan Du Val, tréſorier de l'épargne, était le gendre de Guillaume Prudhomme, dont Marot écrivit la déploration funèbre. Il n'était pas ſeulement un protecteur des lettres, il paſſait encore pour un homme d'une rare probité. Claude Chappuys dans ſon *Diſcours de la Court* lui conſacre ces quatre vers, rare éloge en ce temps où l'on était obligé de pendre trop ſouvent quelque financier pour l'exemple :

Et ne fault pas cy endroict que j'eſpargne
Duval, le ſeul treſorier de l'eſpargne
Qui eſt loyal en compte, & diligent,
Et ſçait trop mieulx que manier l'argent.

Conſtatons, à propos de ce Du Val, combien il eſt heureux que Marot ait eu la bonne penſée de mettre ici la qualité à côté du nom du perſonnage. S'il avait omis de le qualifier tréſorier de l'Épargne, alors même qu'il nous eût fourni ſon prénom, nous étions expoſés à le confondre avec treize autres Jehan Duval, tous nommés dans les *Actes* de François Ier, ſavoir : un archer de la garde, un changeur du Tréſor, un commis aux comptes des obſèques de la reine Claude, un commis à l'inſpection du château de Boulogne lès Paris, un commis au payement des Cent Suiſſes de la garde, un commiſſaire chargé d'emprunts, un élu d'Arques, un greffier des États de Normandie, un huiſſier de la Chambre des comptes, un payeur du Parlement de Paris, un receveur du magaſin à ſel de Saint-Maixent, un ſecrétaire du roi & un ſommelier du gobelet. Pourquoi faut-il, hélas! que Marot n'ait pas toujours obſervé la même règle de précaution?

Et tous tes ſens de nature appreſter
Pour aulcun fruiƈt de leur ſcience auoir,
Ne penſe pas vn tel bien recepuoir
D'vn Val en friche, où ces Sœurs ont trouué
Nouueau vaſſal. Mais ſ'il eſt abreuué
De la liqueur qui par Marot diſtile,
De Parnaſſus lors ſera eſprouué
Combien tel mont peult vn Val faire vtile.

CLXXVIII. — A deux ieunes hommes qui eſcriuoyent à ſa louange (1).

ADOLESCENTS, qui la peine auez priſe
De m'enrichir de loz non merité,
Pour en louant dire bien verité,
Laiſſez moy là : & louez moy Loyſe (2),

Vers 4. *Laiſſez moy là et parlez de Loyſe* (a)

(a) B. N. ms. 1700.

(1) Dans l'édition de La Haye, Moetjens, 1700, cette épigramme-ſonnet eſt intitulée : *A deux jeunes hommes qui eſcrivoient à ſa loüange, ſavoir : A Antoine du Moulin, maſconnois, & Claude Galand.* Il nous paraît que l'éditeur a fait confuſion entre cette pièce & l'épigramme *A l'inique*, laquelle eſt en effet dédiée aux deux jeunes auteurs ſuſnommés, tandis que, dans les éditions anciennes, celle-ci ne porte aucune dédicace.

(2) Quelle eſt cette Loyſe dont il eſt queſtion ici pour la première & pour la ſeule fois dans l'œuvre de Marot? Car ce n'eſt évidemment pas Louiſe de Savoie, morte depuis 1531, & dont le poète, d'ailleurs, ne parlerait pas ſur ce ton.

Emmanuel Phélippes-Beaulieu, dans une de ſes annotations aux œuvres de ſaint Gelais (éd. Blanchemain, t. III, p. 12) inſinue que ce pourrait bien être Loyſe du Pleſſis à qui ſaint Gelais dédia pluſieurs pièces de vers.

Montfalcon dans ſon *Hiſtoire de la ville de Lyon* (t. I, p. 641) eſt d'avis que la Loyſe dont ſ'agit n'eſt autre que Louiſe Labé, la future « belle cordière ». Cette épigramme parut en 1542. Louiſe Labé avait alors ſeize ans. Mais c'était une fille très précoce qui déjà parlait l'italien, l'eſpagnol, le français, connaiſſait à fond la muſique & qui, au physique, n'était pas moins avancée pour ſon âge puiſqu'elle faiſait des armes & montait à cheval comme un homme. Ce fut préciſément en 1542 qu'elle accompagna le Dauphin au ſiège de Perpignan. Grande & forte; les ſoldats la nommaient le *capitaine Loys.*

C'eſt le doulx feu dont ma muſe eſt eſpriſe,
C'eſt de mes vers le droict but limité :
Haulſez la doncq en toute extremité :
Car bien priſé me ſens quand on la priſe.

Et n'enquerez de quoy louer la fault :
Rien qu'amytié en elle ne default :
Ie y ay trouué amytié à redire.

Mais au ſurqlus eſcripuez hardiment
Ce que vouldrez : faillir aulcunement
Vous ne ſçauriez, ſinon de trop peu dire.

Vers 10. *Bien qu'amytié en elle n'a deffault*
Hélas je y treuve amytié à redire (b)

(a) B. N. ms. 1700.

CLXXIX. — De madame de l'Eſtrange (1).

CELLE qui porte vn front cler & ſerain,
Semblant vn ciel, ou deux planetes luyſent :
En entretien, grâce, & port ſouuerain,

L'hypothèse de Montfalcon ſerait aſſez ſéduiſante ſi Marot avait viſité Lyon en 1542, vu Louiſe Labé cette année-là & pu devenir amoureux d'elle. Mais Marot n'avait pas mis les pieds à Lyon depuis 1538. Or, à cette époque, Louiſe Labé n'avait que douze ans. Elle était alors un peu jeune pour la barbe déjà griſonnante de maître Clément.

Cependant Olivier de Magny, dans une pièce rimée en l'honneur de Louiſe Labé à ſon départ pour Perpignan, lui promet à ſon retour les louanges de Marot & celles d'Antoine du Moulin, ce qui ſemblerait indiquer que Marot & Dumoulin ſe ſont déjà occupés d'elle :

Donq, laiſſant dague & eſpée,
Ton habit tu reprendras ;
A plus dous ieus occupée,
Ton dous lut tu retendras ;
Et lors meints nobles poetes,
Pleins de celeſtes eſprits,
Diront tes graces parfaites
En leurs treſdoctes ecriz :
Marot, Moulin, La Fonteine,
Avec la Muſe hauteine
De ce Sceve audacieux
Dont la tonnante parole,
Qui dans les aſtres carole,
Semble un contrefoudre es cieus.

(Olivier de Magny, à la ſuite des *Œuvres de Louize Labé, lyonnoiſe*. Lyon, Durand & Perrin, 1824, in-8°.)

(1) Marot a dédié une de ſes *Étrennes* (voir ci-après) à Marie de Langeac, femme de Louis de Leſtrange. On trouvera en note de cette pièce tous les renſeignements que nous avons pu réunir ſur cette dame. On y verra également que la rime qui pouſſe Marot à la comparer à un ange n'eſt point d'accord avec la raiſon, car Mme de Leſtrange n'était nullement jolie.

Les aultres paſſe, aultant que argent l'étain.
Et touts ces poinctz à l'honorer m'induyſent.
Les eſcriuains qui ſes vertus deduyſent,
La nomment touts ma dame de l'Eſtrange.
Mais veu la forme & la beauté qu'elle a,
Ie vous ſupply, compaignons, nommez la
Doreſnauant : ma dame qui eſt ange.

CLXXX. — Au Roy.

(1542.)

PLAISE au Roy congé me donner
D'aller faire le tiers d'Ouide (1),
Et quelcques deniers ordonner
Pour l'eſcripre, couurir, aorner,
Après que l'auray mis au vuide.
Ils ſeruiront auſſi de guide
Pour me mener là ou ie veulx :
Mais au retour, comme ie cuyde,
Ie m'en reuiendray bien ſans eulx.

CLXXXI. — D'vne mal mariee.

« FILLE qui prend faſcheux mary,
Ce diſoit Alix à Colette,
Aura touſiours le cueur marry
Et mieulx vauldroit dormir ſeulette.
Il eſt vray, dit ſa ſœur doulcette :
Mais, contre vn faſcheux endormy,
La vraye & certaine recepte,
Ce feroit de faire vn amy. »

(1) Lorſque le premier livre des *Métamorphoſes* avait paru en 1534, il était achevé depuis longtemps. De même, le deuxième livre ne fut imprimé qu'en 1543; mais Marot l'avait terminé bien auparavant, probablement dès 1540. Le congé qu'il réclame « d'aller faire le tiers d'Ovide » doit coïncider avec ſa diſgrâce & avec ſon voyage à Cahors, vers le mois d'août 1542, lorſqu'il s'éloigna de la Cour qu'il ne devait plus revoir.

CLXXXII. — A vne, portant bleu pour couleur (1).

TANT que le bleu aura nom loyaulté,
Si on m'en croit, il vous fera ofté :
I'entend ofté fans iamais le vous rendre.
Mais quand verrez conclud & arrefté
Que bleu fera nommé legereté,
Vous le pourrez à l'heure bien reprendre.

CLXXXIII. — A Crauan (2), fien amy, malade.

AMY Crauan, on t'a faict le rapport
Depuis vn peu, que i'eftoys trefpaffé :
Ie prie à Dieu que le diable m'emport
S'il en eft rien, ne fi i'y ay penfé.
Quelcque ennemy a ce bruyt aduancé,
Et quelcque amy m'a dict que mal te portes :
Ce font deux bruits de differentes fortes.
Las, l'vn dict vray : c'eft vn bruit bien maulfade.
Quant à celluy qui a faict l'ambaffade
De mon trefpas, croy moy qu'il ment & mord :
Que pleuft à Dieu que tu fuffes malade,
Ne plus ne moins qu'à prefent ie fuy mort.

Titre : *Clement Marot a vng nommé Cremen abbe ou prieur* (a).

Vers 2. *Depuis vng peur que ie fuis trefpaffé* (b).

(a) B. N. ms. 189 C. — (b) B. N. ms. 189 C.

(1) Voir fur la fignification & « vertu » des couleurs l'épigramme *A Ifabeau* : « Qui en amour veult fa ieuneffe efbatre... »

(2) Aux Pièces originales du Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale figurent trois quittances du XVe fiècle concernant une famille Crovant ou Cravans. Aux Archives nationales (J. 963, pièce 11), nous relevons à propos d'un combat fingulier & à la date de 1519 le nom d'un Françoys de Crovant, feigneur de Bauche. Mais il eft bien peu probable que ce Crovant foit l'ami dont parle Marot.

La variante du manufcrit de Soiffons qui appelle ce Cravan Cremen dit pofitivement qu'il était abbé ou prieur. Nous n'avons pu rien découvrir fur cet eccléfiaftique.

CLXXXIV. — Du tetin de Cataut.

CELLUY qui dit bon ton tetin
N'eſt menſonger, mais veritable :
Car ie t'aſſeure, ma Catin,
Qu'il m'eſt treſbon & agreable;
Il eſt tel, & ſi profitable
Que ſi, du nez, hurtoit quelcqu'vn
Contre icelluy (ſans nulle fable)
Il ne ſe feroit mal aulcun (1).

CLXXXV. — Dizain.

(*Inédit.* — Muſée Condé, ms. 748, fol. 74 v°.)

IANETON
A du teton,
Et Kathin,
A du tetin,
Martine
De la tetine,
Et Oudette
De la tette,
Thomaſſe
De la tetaſſe.

CLXXXVI. — D'vn gros Prieur (2).

VN gros prieur ſon petit filz baiſoit
Et mignardoit au matin en ſa couche,

(1) La plaiſanterie du nez heurté contre un tetin devait inſpirer, à rebours, un autre faiſeur d'épigrammes. Voici un huitain du milieu du xvie ſiècle emprunté au recueil manuſcrit de Raſſe des Neux :

D'un Camus.

Au Camus le Roy feit demande
D'où il auoit ainſi le nez,
Qui, ſans luy faire harangue grande :
« Sire, diſt-il, bien retenez
Que les tetins de ma nourriſſe
Qui eſtoyent durs & rebondiz
Mont fait au nez ce villain vice,
Auſſi vray que je le vous diz. »

(B. N., ms. fr. 22560, fol. 183, 2[e] partie.)

Cf. également, Rabelais, *Gargantua*, chap. xl : *Pourquoy les moines ſont refuis du monde & pourquoy les vns ont le nez plus grand que les autres.*

(2) Cette épigramme eſt puiſée par Marot à deux ſources ou

Tandis roſtir ſa perdrix on faiſoit;
Se leue, crache, eſmeutit (1), & ſe mouche;
La perdrix vire au ſel, de broque (2) en bouche,
La deuora; bien ſçauoit la ſcience;
Puis quand il eut prins ſur ſa conſcience
Broc de vin blanc, du meilleur qu'on eſliſe,
« Mon Dieu, dit-il, donne moy patience;
Qu'on a de maulx pour ſeruir ſaincte Egliſe! »

plutôt elle eſt imitée d'Henri Baude qui lui-même l'avait imitée d'une facétie latine qui avait cours de ſon temps.

Dans *Les lamentations Bourrieu, chanoine de Saint-Germain*, d'Henry Baude, l'hiſtoire eſt beaucoup plus longue, alourdie qu'elle eſt d'une pièce intercalaire ſur les femmes de Saint-Germain. Elle comporte en tout quinze huitains & débute ainſi :

En ung mol lict, vis entre neuf & diz,
Pres d'un grand feu, ung chanoine bien [gras,
Qui deviſoit par melodieux dictz
En ſe vautrant, couché entre deux draps.
Son filz tenoit putatif en ſes bras,
Le bers joignant d'un grant pot où il [pice,
(Le pot au feu bouilloit pour le repas)
Diſant ſes heures auecques la nourrice.

L'hiſtoire du chanoine d'Henri Baude ſe pourſuit par des regrets que donne Maître Bourrieu à la mère du putatif en queſtion puis c'eſt le dénombrement des boutiquières de Saint-Germain, aujourd'hui ſans intérêt pour nous. Et voici le dernier huitain du morceau :

Et ſur ce point on apporta la nappe,
Où il cogneut que le diſner ſ'avance,
Alors ſ'eſtend, il ſe frote, il ſe grate,
A grand regret deſpart de ſa plaiſance;
Un gros pet feit de toute ſa puiſſance;
La fein le prent, & il prent ſa chemiſe.
« Mon Dieu, dit-il, donnez-moi pacience;
Qu'on a de maux pour ſervir ſaincte [egliſe! »

(*Les vers de Maître Henri Baude*, éd. Quicherat, 1856, p. 28-35.)

Marot, comme on voit, a textuellement copié les deux derniers vers des *Lamentations Bourrieu*. Quant à la facétie latine dont nous avons parlé & qui date du xvᵉ ſiècle, elle eſt imprimée dans un recueil d'anas paru à Straſbourg en 1508 : *Margarita Facetiarum* où le premier chapitre des *Facetiae adelphinae*, intitulé *De indocto praelato*, contient ce qui ſuit : « Magnus praelatus in alma urbe Romæ cum intereſſet prandio delicatiſſimo & opiparo, & ſolum ſinapium deeſſet, ſuſpirens & dolens exclamavit : « O quanta patimus pro « Eccleſia Dei. » Alter ad latus aſſidens & ipſius errorem caſtigans dixit : *Patimur*. Tum primus ſubinfert : « Non magni « refert ſi *patimus* aut *patimur* « dixerimus; utrumque enim ge- « nitivi eſt caſus. »

(1) Terme de fauconnerie : l'*eſmeut* eſt la fiente des oiſeaux. Dans le cinquième livre de Rabelais, chap. II, il eſt dit que les oiſeaux de l'Iſle Sonante « mangeoient comme hommes..., *eſmoutiſſoient* comme hommes ».

(2) De broche en bouche, d'un trait. Cf. Rabelais, *Tiers Livre de Pantagruel*, chap. XXIII : « Je les oy deſja ſoy pelaudans à qui humera l'ame Raminagrobidicque et qui premier *de broc en bouc* la portera à meſſer Lucifer. »

CLXXXVII. — Contre l'inique, à Antoine du Moulin (1), Masconnois, & Claude Galland (2).

FUYEZ, fuyez (ce conseil ie vous donne),
Fuyez le fol qui à tout mal s'addonne,
Et dont la mere en mal iour fut enceinte;
Fuyez l'infame inhumaine personne
De qui le nom si mal cimbale & sonne
Qu'abhorré est de toute aureille saincte :
Fuyez celuy qui, sans honte ne craincte,
Conte tout haut ses vices hors d'vsance
Et en fait gloire, & y prend sa plaisance :
Qui s'aymera ne le frequente doncq.
O malheureux de peruerse naissance!
Bienheureux est qui fuit ta cognoissance
Et plus heureux qui ne te cognut oncq (3).

(1) Antoine Dumoulin, originaire de Macon, était valet de chambre de la reine de Navarre. Il s'occupa surtout de reviser les œuvres de ses amis. C'est ainsi qu'il revit & corrigea les œuvres de Clément Marot, édition de 1547, chez Roville, à Lyon. Il fut également chargé par Bonaventure des Périers de recueillir ses œuvres après sa mort pour en offrir l'hommage à Marguerite, avec laquelle il semble être demeuré en relations suivies de littérature. Dumoulin avait débuté par la revision des *Illustrations de Gaules*, de Jean Lemaire de Belges. Cependant, on lui doit personnellement un petit opuscule en vers : *Le panegyrée des damoyselles de Paris*, imprimé à Lyon chez de Tournes en 1545, dont nous avons donné un extrait (voir t. III, p. 710); quelques traductions de philosophes grecs & des *Fables* d'Esope, précédemment traduites & éditées par Gilles Corrozet. Pierre Pithou (*Adversaria*, liv. I, § 19) le qualifie de *virum doctum & diligentem.*

(2) On trouve dans Moréri un Pierre Galand, principal du collège de Boncour à Paris & chanoine de Notre-Dame, originaire d'Aire-en-Artois; homme d'une grande érudition, il fut l'objet d'une bienveillance toute particulière de la part de François Ier. Il fut l'ami de Budé & de Vatable. Peut-être Claude Galand était-il de sa famille.

(3) Voici sur quels fondements s'est établie l'opinion qui identifie Étienne Dolet avec « l'inique » : « François Mizière s'imagina le premier que l'inique était Dolet & inféra dans son édition (Niort, Portau, 1596) la note suivante après la pièce *Le noble esprit de Cicero romain :* « Entre ces « épigrammes à l'imitation de

CLXXXVIII. — A Geoffroy Bruſlard (1).

TU painctz ta barbe, amy Bruſlard, c'eſt ſigne
Que tu vouldroys pour ieune eſtre tenu :
Mais on t'a veu n'a gueres eſtre vn cygne,
Puis tout à coup vn corbeau devenu :
5 Encor le pis qui te ſoit aduenu,
C'eſt que la Mort, plus que toy fine & ſage,
Cognoit aſſez que tu es tout chenu,
Et t'oſtera ce maſque du viſage.

« Martial, y en a un au dit Dolet « qui ſe commence [Tant que « vouldras, iecte feu & fumée] & « ſemble que le ſuivant ſoit en-« cores contre lui. » La pièce *contre l'inique* venait immédiatement après. Cent trente-ſix ans plus tard, en 1731, Lenglet Du Freſnoy reproduiſit comme de lui la note de Mizière & les éditeurs ſubſéquents ont donné l'épigramme (ſe fondant apparemment ſur la note de du Freſnoy) comme étant dirigée contre Dolet ſans avoir d'autre raiſon que le *ſemble* de François Mizière... Dans une note manuſcrite de Mercier Saint Leger inſcrite ſur un exemplaire de Lacroix du Maine, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, il retranſcrit la note de Mizière & ajoute : « L'éditeur ſ'eſt contenté de dire *& ſemble que le ſuivant* (Épigramme) ſoit encore contre lui. L'éditeur n'a oſé rien affirmer, d'autant plus que Marot ſ'était montré dans différentes pièces l'ami de Dolet. Quoi qu'il en ſoit, ſi cet inique eſt réellement Dolet, il faut croire qu'il paſſoit pour Pédéraſte ou Non-conformiſte; car Marot dit à ſes amis de fuir « celui qui ſans honte ni « crainte conte tout haut ſon vice « hors d'uſance. »

(Richard Copley Chriſtie, *Étienne Dolet, le martyr de la Renaiſſance, ſa vie & ſa mort*, trad. par Caſimir Stryienſki. Paris, 1886, p. 364, note.)

(1) Geoffroy Brulart, intendant de juſtice en Champagne, était fils de Jean Brulart, mort en 1519 & de Jeanne Jayer, morte en 1500. Il était frère de Pierre, ſeigneur de Berny, qui fut conſeiller au Parlement; de Nicolas, de Jacques, de Noël, de Catherine qui épouſa Louis de Longueil, conſeiller au Parlement; et de N. religieuſe à Chelles. Lui-même épouſa Marguerite de Liure (ou Livré ?), fille de Jean de Liure, ſieur de Sancy & de Arnaulde de Corbie. Il n'eut point d'enfants de ſa femme (B. N., *Cabinet des titres*, *Pièces originales*, vol. 537, fol. 709). Geoffroy Brulart devait avoir fait des études de médecine, ſ'il en faut croire le rondeau où Marot le conſulte pour une colique (voyez aux *Rondeaux*).

Cette épigramme eſt traduite par Clément Marot du latin de Martial : *In Lentinium* (lib. III, epigr. XLIII).

CLXXXIX. — De Martin & de Catin (1).

CATIN veult efpoufer Martin,
C'eft faict en tres fine femelle :
Martin ne veult poinct de Catin,
Ie le trouue auffi fin comme elle (2).

CXC. — De Alix & de Martin (3).

MARTIN eftoit dedans vn boys taillis
Auec Alix, qui, par bonne maniere,
Dit à Martin : « Le long de ces pallis
T'amye Alix d'amour te fait priere. »
Martin dit lors : « S'il venoit par derriere
Quelcque lourdault, ce feroit grand vergongne
— Du cul (dit ell') vous feriez figne : Arriere,
Paffez chemin, laiffez faire befongne. »

(1) Au temps de Marot, Catin n'était encore qu'un nom propre de fille, l'abréviatif populaire de Catherine. On ne difait pas encore *une catin*, fans le C majufcule, pour défigner une femme de mauvaifes mœurs, comme allait faire au fiècle fuivant Mme de Sévigné; mais déjà le nom de Catin commençait à être pris en mauvaife part.

(2) Étienne Tabourot a écrit la même épigramme en renverfant les rôles : c'eft l'homme qui veut fe marier & la femme qui ne veut pas de lui :

De Bertos et de Ieanne.

Bertot veult Ieanne en mariage
Ie trouue qu'il fait fagement;
Ieanne n'en veult aucunement,
Ie trouue Ieanne encor plus fage.

(*Les Bigarrures & touches du Seigneur des Accords*, Rouen, Dumesnil, 1668, 4e partie, p. 96.)

Avant Marot et Tabourot, Martial avait exprimé la même idée dans une épigramme. Voir Martial, lib. IX, épigr. VI, *In Paullam*.

(3) Cette pièce eft loin de valoir la précédente. On en cherche en vain le côté plaifant; elle eft fimplement groffière. Doit-on l'attribuer à Marot? Ces vers parurent pour la première fois dans une édition de 1544, au moment où le poète touchait au terme de fa vie et où les libraires recherchaient tout ce qui était de Marot ou tout ce qui pouvait paffer pour être de lui. Si ces vers font bien de Marot, nous avons penfé qu'il ne fallait pas les féparer dans l'ordre chronologique de ceux dont ils se rapprochent par le nom des perfonnages et par le fujet.

[CXCI. — Contre Mathieu Ory, inquifiteur de la foy (1)].

(Bibl. nationale, ms. fr. 12795, fol. 114 v°.)

(1542.)

DOLET enquis fur le point de la foy

(1) Pour la première fois cette pièce figure parmi les œuvres de Marot. Cependant, ce n'eft point à nous que revient l'honneur de l'avoir découverte. Elle figure écrite à la main, d'une écriture du XVI° fiècle, au verfo du frontifpice, fur un exemplaire des *Stephani Doleti Carminum libri IV*, Lyon, 1538, qui appartenait en 1831 à la bibliothèque de l'Académie de Lyon & provenait d'un legs de M. Adamoli. On la trouve imprimée (p. 138) dans les *Nouveaux mélanges biographiques & littéraires pour fervir à l'hiftoire de la ville de Lyon*, publiés par M. Breghot du Lut en 1829. Dans ce recueil, Dolet eft indiqué comme l'auteur de ces vers. Depuis, Richard Copley Chriftie dans fa remarquable étude fur *Étienne Dolet, le martyr de la Renaiffance*, fe montre difpofé à en faire la même attribution (p. 405); ce n'eft point notre avis & nous inclinons à penfer que ces vers font plutôt de Marot. Conftatons d'abord qu'ils ne fe rencontrent point parmi les œuvres imprimées de nos deux poètes. Les libraires ne trouvaient fans doute que des inconvénients à une pareille publication. De ce côté donc aucune préfomption de paternité pour l'un plutôt que pour l'autre.

Mais on obfervera d'abord que Dolet ne parlerait pas de lui-même à la troifième perfonne. Enfuite, en regardant ces vers de plus près, il paraît difficile de ne point reconnaître la marque de Marot dans cet enjouement avec lequel eft pouffé le trait fatirique.

Pour nous cette pièce, quoique écrite — évidemment — lors des premiers démêlés judiciaires de Dolet avec Mathieu Ory (octobre 1542), fe rattache au féjour que fit Marot à Lyon lors de fon retour de Ferrare, à la fin de 1536 & au début de 1537.

Précifément à cette époque, & depuis quelque temps déjà, fe trouvait à Lyon le prieur des Frères Prêcheurs, Mathieu Ory, docteur en théologie, nommé par lettres patentes du 30 mai 1536 inquifiteur de la foi pour le royaume de France. Matthieu Ory était attaché à la perfonne du cardinal de Tournon; Dolet qui avait devancé Marot à Lyon avait vu d'affez près le moine inquifiteur pour le prendre en averfion. Mais de fon côté Marot ne manquait peut-être point de bonnes raifons pour détefter Mathieu Ory. Dans la cérémonie d'abjuration qui avait eu lieu à la cathédrale de Saint-Jean (voyez t. I, p. 310 et fuiv.) la place de l'inquifiteur n'était-elle point toute marquée? Et fi dans

Dift à Oris (1) qui faifoit son enquefte :
« Ce que tu crois certes point ne le croy,
Ce que ie croy ne fuft oncq en ta tefte. »

Vers 2. *Dict à Oris qui faifoit cefte enquefte* (a).

(a) B. N. ms. 22560.

cette aventure l'inquifiteur avait joué le rôle qui lui revenait naturellement, n'eft-il pas permis de fuppofer que Marot lui en avait gardé rancune?

(1) Mathieu Ory avait du fang breton dans les veines; il était né dans le petit village de Cauné, non loin de Saint-Malo. En 1510, à l'âge de dix-huit ans, il fut reçu dans l'ordre de Saint-Dominique. Ses fupérieurs l'envoyèrent à Paris fuivre les cours de la Faculté de théologie. Après de brillantes études, fon talent de parole attira fur lui l'attention du cardinal de Tournon qui en fit fon prédicateur ordinaire. En 1534, le général de fon ordre le défigna au choix du roi de France pour remplacer dans la charge d'inquifiteur de la foi le frère Valentin Liévin, décédé (Ifambert, *Anc. lois franç.*, XII, 503). Quelque temps après, François I[er], informé du penchant de Renée de Ferrare pour les idées de la Réforme, envoya Mathieu Ory auprès de cette princeffe pour effayer de la ramener à des fentiments plus orthodoxes. Cette vifite dut coïncider avec le féjour de Marot à Ferrare. Le moine eut-il l'occafion de rencontrer le poète? Nous ne faurions le dire; mais fi les circonftances mirent alors ces deux hommes en préfence, Marot n'aurait trouvé par la fuite, dans ce fouvenir, qu'une raifon de plus de ne point ménager l'importun qui était venu troubler le repos de la protectrice de fon exil. Rabelais f'était contenté de faire une allufion difcrète à ce perfonnage en le défignant fous le nom de « maiftre Doribus » (*Pantagruel*, II, xxII). Dolet le déteftait franchement comme f'il avait eu le preffentiment du mal qu'il avait à redouter de ce perfonnage & il f'eft donné le plaifir de le peindre tel qu'il le voyait, dans fon épître au roi placée en tête de la traduction des *Tufculanes :* « Ie n'en cogneus, dit il, iamais vng plus ignorant, vng plus maling & plus appetant la mort & la deftruction d'vng chreftien. » Du refte, fi nous en croyons certains témoignages, Mathieu Ory n'était pas inacceffible à certains arguments; le tout était de favoir le prendre. Voici à ce fujet un témoignage des plus curieux & qui nous apprend la manière d'amadouer un inquifiteur de la foi : « Orri n'était méchant que pour ceux qui ne finançaient pas en fa bourfe. Il devenait doux & facile à l'égard de ceux qui le payaient, dans la ville de Sancerre, par exemple, il traita avec modération les proteftants qui lui donnèrent de bon vin, & pour une fomme ronde on obtint de lui d'excellents certificats de catholicité » (Lamotte-Langon, *Hift. de l'inquifition en France*, III, l. 16).

Oris penſant l'auoir prins en fiſt feſte,
Luy demandant : « Qu'eſt ce que tu crois doncq.
— Ie croy, dit-il, que tu n'es qu'vne beſte,
Et ſi voy bien que tu ne le cruz oncq. »

Vers 6. *Luy demanda queſt ce que tu crois doncq*
Il luy reſpond c'eſt que n'es qu'vne beſte
Et ſi ſcay bien que tu ne le cruz oncq (a).

(a) B. N. ms. 22560.

CXCII. — De ſoy meſme.

PLUS ne ſuis ce que i'ay eſté
Et ne le ſçaurois iamais eſtre;
Mon beau printemps & mon eſté
Ont faict le ſault par la feneſtre,
Amour, tu as eſté mon maiſtre,
Ie t'ay ſeruy ſur touts les Dieux;
O ſi ie pouuois deux foys naiſtre,
Comme ie te ſeruiroys mieux!

CXCIII. — Reſponce au huictain precedent.

Ne menez plus tel deſconfort,
Ieunes ans ſont petites pertes!
Voſtre eage eſt plus meur & plus fort,
Que ces ieuneſſes mal expertes.
Boutons ſerrez, Roſes ouuertes,
Se paſſent trop legierement :
Mais du Roſier les feuilles vertes
Durent beaucoup plus longuement.

CXCIV. — Sur le meſme propos.

POURQUOY voulez vous tant durer
Ou renaiſtre en fleuriſſant aage?
Pour aimer & pour endurer,
Y trouuez vous tant d'aduantage?

Certes celluy n'eſt pas bien ſage
Qui quiert deux foys eſtre frappé,
Et veut repaſſer vn paſſage
Dont il eſt à peine eſchappé.

CXCV. — A monſieur Craſſus, qui luy vouloit amaſſer deux mil eſcuz (1).

(1542.)

CESSE, Craſſus, de fortune contraindre,
Qui grand treſor ne veult m'eſtre ordonné :
Suffiſe toy qu'elle ne peult eſtaindre
Ce nom, ce bruict, que vertu m'a donné.
C'eſt à Françoys, ce grand Roy couronné,
A m'enrichir. Quant aux eſcus deux mille
Que m'aſſembler ne trouues difficile
D'aultant d'amys, en verité ie tien
Qu'il n'y a choſe au monde plus facile,
Si touts auoyent ſemblable cueur au tien.

CXCVI. — D'vn cheual & d'vne dame.

SI i'ay comptant vn beau cheual payé,
Il m'eſt permis de dire qu'il eſt mien,
Qu'il a beau trot, que ie l'ay eſſayé :
En ce faiſant cela me fait grand bien.

(1) Nous avons relevé au Cabinet des titres de la Bibiiothèque nationale, parmi les Pièces originales, la mention d'une famille Craſſus. Mais ſon doſſier (ms. fr. 27407) ſe compoſe d'une ſeule & unique pièce, cotée 20390, où ſe lit, à côté d'un groſſier deſſin repréſentant un écu, cette deſcription des pièces : « Craſſus. Ar. ſemé de fleurs de lys d'or à la palme d'or. » Et c'eſt tout.

A quel moment, à quelle occaſion furent écrits ces vers, qui furent imprimés en 1544? Nous inclinerions à les placer vers la fin de l'année 1542, après la ſeconde fuite de Marot, alors que le poète, dépayſé, déſemparé, cherchait en vain à attendrir ſur ſon fort le préſident Raymond Péliſſon. Craſſus (peut-être un ami de fraîche date, fait à Chambéry) ſoumettait à Marot un moyen de battre monnaie que celui-ci refuſa fièrement, laiſſant à François Ier ſeul le ſoin d'enrichir ſon poète.

Doncques ſi i'ay payé comptant & bien
Celle qui tant ſoubz moy le cul leua,
Il m'eſt permis de vous dire combien
Elle me couſte & quel emble elle va.

CXCVII. — Contre G. Poyet.

(*Inédit.* — Ms. de Lauſanne.)

(1542.)

DE cruaulté Neron a eu le pris,
Tarquin d'orgueil, Apius d'iniuſtice,
Demoſtenes eſt taxé d'auoir pris
Quelque tallans par deſguizer iuſtice,
Trebonien, conronpu d'auarice,
Vandoit des loix les expociſſions,
Verres Romain fit mout vexations,
Cathelyna, ceſt effronte manteur,
Fut pront & cault en ſes ſedicions,
En tous ſes dictz doble & ſymulateur :
Les ſept ſont mors, mais qui les veult enſiure
Angers les fait en vng Poyet reuiure (1).

(1) Guillaume Poyet, chancelier de France, célèbre par ſes concuſſions & abus de pouvoir, ſ'était attiré l'animadverſion de la ducheſſe d'Étampes en inſtruiſant le procès de l'amiral Chabot, protégé de la favorite. Le refus d'un paſſe-droit à la ducheſſe amena ſa diſgrâce. Il fut arrêté au mois d'août 1542 à Argilly (où ſe trouvait la Cour) & une commiſſion nommée par le roi fut chargée d'examiner les charges relevées contre lui. Le bruit public était qu'il ſerait condamné à mort & quand le préſident Gentil fut pendu à Montfaucon, en 1543, on prétendit qu'il partait, « en fourrier », préparer le logement au chancelier. Cependant Guillaume Poyet échappa au châtiment ſuprême. Après une longue inſtruction qui ne dura pas moins de trois ans, il fut condamné, en 1545, à 100,000 livres d'amende & au banniſſement dans une ville déſignée par le roi (Iſambert, *Anciennes lois françaiſes*, t. XII, p. 888). Arnould le Ferron a conté dans ſon *De rebus geſtis Gallorum* (lib. IX) les deſſous de l'intrigue qui coûta ſa place à Poyet.

Et l'on trouvera à la Bibliothèque nationale (ms. fr. 2980, fol. 55) une lettre de ce dernier au roi ſur ſa diſgrâce.

CXCVIII. — D'vn orgueilleux empriſonné (1), pris du latin.

(1542.)

T'ESBAHIS tu dont poinct on ne ſouſpire
Et qu'on rit tant? qui ſe tiendroit de rire?
De veoir par force à preſent eſtre doulx
L'amy de nul & l'ennemy de touts.

CXCIX. — Sur les ſentences & belles maximes des anciens (2).

(1542.)

SI ſçauoir veulx les rencontres plaiſantes
Des ſages vieulx faictes en deuiſant,
O toy qui n'a lettres à ce duyſantes,
Graces ne peulx rendre aſſez ſuffiſantes
Au tien Macault (3), ce gentil traduiſant :
Car en ta langue orras, icy liſant,
Mille bons motz propres à oindre & poindre,

(1) C'eſt ſans doute du chancelier Guillaume Poyet qu'il ſ'agit.

(2) Cette épigramme ſe trouve en tête des *Apophtegmes* d'Éraſme, traduits du latin par Antoine Macault, Paris, 1543. Étant donné le temps que prenait alors l'impreſſion d'un volume, on peut ſuppoſer que ces vers furent compoſés par Marot l'année précédente, avant ſa fuite à Chambéry.

(3) Antoine Macault, ſurnommé l'*eſleu Macault*, né à Niort en Poitou, valet de chambre & ſecrétaire de François Ier. Nous trouvons ſon nom ſur les rôles de la maiſon du roi, comme valet de chambre, à partir de 1523 (Arch. nat., KK 98, & Bibl. nat., ms. fr. 7856, fol. 938). Sur le rôle de 1529 (Arch. nat., KK 99), il eſt qualifié ſecrétaire. Ses gages, en 1535, étaient de 240 livres tournois (Bibl. nat., ms. fr. 2953, fol. 60 v°).

Macault traduiſit pluſieurs ouvrages grecs & latins dont les principaux ſont le recueil viſé ici : *Apophtegmes de pluſieurs rois, chefs d'armée, philoſophes & autres grands perſonnages, tranſlatés de latin en françoys,* Paris, 1545 (à ces apophtegmes, le traducteur a joint ſes réflexions perſonnelles); les trois premiers livres de Diodore de Sicile, 1535; *Cicéron pour Marcellus,* 1534; l'*Oraiſon d'Iſocrate à Nicoclès,* 1544, etc.

Dictz par les Grecz & Latins, t'aduifant,
Si bonne grace eurent en bien difant,
Qu'en efcripuant, Macault ne l'a pas moindre.

CC. — Sur le mefme fubiect.

DES bons propos cy dedans contenuz,
Rends à Plutarque, o Grec, vn grand mercy :
Soyez, Latins, à Erafme tenuz,
Qui vous a touts traduict & efclaircy :
Tous les Françoys en doibuent faire ainfi
Au tranflateur, car en ce liure apprennent
De bon fçauoir aultant, quant à cecy,
Que les Latins & les Grecz en comprennent.

CCI. — Au Roy (1).

(1543.)

PUIS que voulez, que ie pourfuyve, o fire,
L'œuure royal du Pfaultier commencé,

(1) Les trente premiers pfaumes de David, mis en vers par Marot, avaient été préfentés par celui-ci à l'Empereur, lors de fon paffage en Paris, en 1540. Ils furent publiés à la fin de 1541 (fous la date de 1542), avec l'approbation des cenfeurs eccléfiastiques & une dédicace au roi François Ier. Ces trente pfaumes comprenaient les quinze premiers de David & les pfaumes 19, 22, 24, 32, 37, 38, 51, 103, 104, 113, 114, 115, 130, 137, 143.

Quand Marot eut pris la fuite pour la feconde fois & fe fut réfugié à Genève, il fongea (pour complaire à Calvin) à continuer fa traduction & il publia, en 1543, dix-neuf nouveaux pfaumes qu'il fit imprimer avec les trente autres. Ces pfaumes nouvellement traduits étaient les nos 18, 23, 25, 33, 36, 43, 46, 50, 72, 79, 86, 91, 101, 107, 110, 118, 128 & 138. Marot comptait en outre, comme un vingtième pfaume, le *Cantique de Siméon*. De là vient que les éditeurs fuivants ont toujours annoncé *cinquante* pfaumes de Marot (Félix Bovet, *Hiftoire du Pfautier*, p. 5 & 9, en note).

Marot qui favait combien fes trente premiers pfaumes avaient plu au roi ainfi qu'à toute la Cour, qui les fredonnait fur des airs populaires, efpéra que la feconde partie obtiendrait auprès du maître autant de fuccès que la première & lui vaudrait, finon un rappel d'exil, du moins quelques fubfides. Il y mit donc ce huitain de dédicace, daté du 15 mars 1543.

Et que tout cueur aymant Dieu le deſire,
D'y beſongner me tien pour diſpenſé.
S'en ſente doncq qui vouldra offenſé :
Car ceulx à qui vn tel bien ne peult plaire
Doibuent penſer, ſi ià ne l'ont penſé,
Qu'en vous plaiſant me plaiſt de leur deſplaire.

CCII. — Dizain au Roy, enuoyé de Sauoye.

(1543.)

LORS que la paour aux talons met des eſles,
L'homme ne ſçait ou ſ'en fuyr, ne courre :
Si en enfer il ſçait quelcques nouuelles
De ſa ſeurté, au fin font il ſe fourre :
Puis peu a peu ſa paour vient a eſcourre,
Ailleurs ſ'en va. Syre, i'ay faict ainſi :
Et vous requiers de permettre qu'icy
A ſeureté, ſeruice ie vous face (1).
Puny aſſez ie feray en ſoulcy
De plus ne voir voſtre royalle face.

Vers 2. *L'homme ne ſçait là où voller ne courre* (a).
4. *De ſa ſeurté au profond il ſe fourre*
Puis peu après ſa peur vient à eſcourre (b).
7. *Si vous requiers de permectre qu'icy* (c).

(a) B. N. ms. 20025. — (b) B. N. ms. 20025. — (c) B. N. ms. 20025.

(1) Marot avait pris le large ſpontanément au premier bruit de perſécution nouvelle & parce qu'il ſentait que, diſgracié, il n'aurait aucun ſecours à attendre du roi, en cas de pourſuites. Mais lorſque, délaiſſant « l'enfer » genevois, « au fin font » duquel il avait cru trouver ſa « ſeureté », Marot revint à Chambéry, à la fin de 1543, il ſongea tout de ſuite, dans ſon dénuement, à ſon protecteur d'autrefois & ſupplia François Ier non ſeulement de lui permettre de réſider « à ſeureté » en Savoie, mais encore de l'autoriſer à « faire ſervice », c'eſt-à-dire à exercer de loin ſon métier de poète courtiſan — & auſſi de continuer à toucher ſes gages de valet de chambre. En Savoie pas plus qu'en Piémont, Marot ne fut inquiété quant à ſa perſonne. En ce qui concerne les ſubſides, rien dans les comptes de la maiſon du roi ne nous autoriſe à croire que cet appel du poète ait été entendu.

CCIII. — D'vne dame deſirant veoir Marot.

(1543.)

AINS que me veoir en liſant mes eſcripts
Elle m'ayma, puis voulut veoir ma face.
Si m'a veu noir & par la barbe gris,
Mais, pour cela, ne ſuys moins en ſa grace.
O gentil cueur, nymphe de bonne race,
Raiſon auez : car ce corps ià griſon,
Ce n'eſt pas moy, ce n'eſt que ma priſon.
Et aux eſcripts dont lecture vous feiſtes
Voſtre bel œil (à parler par raiſon)
Me veit trop mieulx qu'à l'heure que me veiſtes.

CCIV. — A madame de La Barme, près de Necy en Geneuoys (1).

(1543.)

ADIEU, ce bel œil tant humain,
Bouche de bon propos armée,
D'yvoyre la gorge & la main,
Taille ſur toutes bien formée.
Adieu, doulceur tant eſtimée,

(1) Necy eſt mis ici pour Annecy, ville de Savoie qui avait été longtemps la réſidence de l'évêque de Genève.

Anncey était en 1543 nominalement gouverné par la régente Charlotte d'Orléans, demoiſelle de Dunois & de Longueville, couſine de François Ier, veuve de Philippe, comte de Savoie, qu'elle avait épouſé en 1528 & qui mourut en 1533, la laiſſant tutrice de Jacques de Savoie & de Jeanne, plus tard épouſe de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur.

Mais dès 1536 toute la Savoie était devenue françaiſe, & ſi les princes de Genevois-Nemours conſervaient les titres de leur apanage, en réalité celui-ci était adminiſtré au nom & par l'autorité du roi de France (Jean Mercier, *Souvenirs pittoreſques d'Annecy*, p. 60).

La Barme était un petit village aux environs d'Annecy. On ignore à qui ce huitain était adreſſé.

Vertu à l'ambre reſſemblant :
Adieu de celuy mieulx aymée
Qui moins en monſtra de ſemblant.

CCV. — Dixain d'vn moine qui demandoit la Verité cachée (1) par moquerie.

(1543.)

Vn moine vn iour alla chez vn libraire
Pour demander la Verité cachée.

Titre : *Dizain* (a).

Vers 1. *Ces iours vng moyne alloit cheux vng libraire* (b).

(a, b) Ms. de Lauſanne.

(1) *La Verité cachee deuant cent ans, faicte & compoſee a ſix perſonnages : nouuellement corrigee & augmentee auec les autoritez de la ſaincte eſcriture.* S. l. n. d., petit in-8° de 39 ff., car. goth.

Brunet, dans ſon *Manuel du Libraire*, aſſigne la date de 1550 environ à cette édition, la première connue, d'un curieux opuſcule en vers, écrit en faveur des proteſtants contre l'Égliſe catholique. Mais il n'apporte aucune preuve en faveur de cette date. C'eſt vraiſemblablement, ajoute le ſavant bibliographe, un des premiers ouvrages français compoſés dans cet eſprit. Les ſix perſonnages ſont *Verité*, *Miniſtre*, *Peuple*, *Aucun*, *Auarice*, *Simonie*. Le volume eſt terminé par un rondeau que voici :

De Verité on doit tenir grand conte
Car il n'y a ſeigneur, baron ne conte,
Prince ne Roy, femme n'auſſi le vin
Qui ſoit plus fort qu'elle, ne plus diuin :
A Darius Eſdras en feit le conte.

Quand vous verrez les putains auoir honte
Et Iuſticiers d'argent hayr la fonte,
La cognoiſſance on aura tout a plain
De Verité.

Quand vous verrez vn preſtre qui raconte
Tout l'Euangile, & n'en faire meſconte,
Et qui n'aura que Dieu pour ſouuerain,
Sans conſacrer pour l'argent Dieu en pain :
Alors aurez predication prompte
De Verité

Une édition poſtérieure, la ſeule que nous ayons eue entre les mains, eſt intitulée : *La Verité cachee compoſee en rime françoiſe a ſix perſonnages auec les autoritez de la ſaincte eſcriture : reueuë & augmentee tous de nouueau. De l'imprimerie d'Antoine Cercéa* [à Genève], 1559; petit in-8° de 100 p. chiffrées & 1 f. non chiffré.

Cette édition eſt en lettres rondes. Au recto du dernier feuillet on lit le rondeau reproduit ci-deſſus &, au verſo, le dizain de Marot dont le manuſcrit de Lauſanne nous a donné les variantes.

On luy refufe. Et mon afne de braire :
« Sus, fus, dit il, qu'elle me foit cerchée. »
Incontinant la femme fut fafchee
(Car ce cagot parloit en conneftable);
Elle vous prend au froc le venerable
Et le bat tant qu'il auoit merité;
Difant : « Va, va, mefchant abominable,
C'eft ton habit qui cache Verité. »

Vers 3. *On la luy nye & mon afne de braire* (a).
5. *La femme lors, de ce propotz fafchee*
Que ce cagot parloit en conneftable
Elle empoigna au froc le venerable
Et le frocta comme auoit merité :
« *Alles (dit-elle), alles, de par le dyable,*
C'eft voftre habit qui cache Verité » (b).

(a, b) Ms. de Laufanne.

CCVI. — Aux amateurs de la fainćte Efcripture (1).

(1543.)

BIEN peu d'enfans on treuue qui ne gardent
Le teftament que leur pere a laiffé,
Et qui dedans, de bien pres, ne regardent,

Cette *Vérité cachée* dont l'auteur nous eft inconnu rappelle, par plus d'un trait, les diatribes de Marot contre les moines & contre le clergé. C'eft ainfi qu'à la page 67, à propos de la pompe dont l'Églife accompagne les riches trépaffés, Simonie parle comme Marot dans la Déploration de Florimond Robertet (voyez t. I, p. 134) :

Et quand aucun riche mourra,
Bien cherement on luy vendra
Le cymitière : & chanterons
Le plus hautement que pourrons :
Querir l'irons pompeufement,
Car bon fera le payement :
Le plus riche poile il aura,
Lugentibus, grand *libera*,
De veftementz diuerfité
Et de torches grand quantité.
Les groffes cloches fonneront :
Nous rirons, & ils ploureront :
Bref, nous aurons cet auantage
De vendre feulement l'vfage
Voire la veuë de nos croix,
Et l'ouyé de nos abbois.
Quand quelqu' homme riche mourra
Le poure arriere demourra
S'il n'a de quoy pour nous payer.

(1) Ce dizain ne fe rencontre point comme on pourrait croire dans une édition des *Pfaumes*, mais il fe trouve dans une édition du Nouveau Teftament dont voici le titre exaćt : « *Le Nouveau Teftament*, tranflaté de grec

Pour veoir comment il l'a faict & dreſſé.
O vous, enfans, à qui eſt adreſſé
Ce Teſtament de Dieu, noſtre bon pere,
Affin qu'à l'œil ſon vouloir vous appere,
Voulez vous poinct le lire voulentiers?
C'eſt pour le moins, & plus de vous i'eſpere
Comme de vrays celeſtes heritiers.

CCVII. — [Contre la nomination des évêques.]

(*Inédit.* — Bibl. de Soiſſons, ms. 189 A, fol. 89 v°.)

LE temps paſſé l'eſprit ſainct eſlisoit
Ceulz dont debuoit l'eſgliſe eſtre ſeruye (1).
En ce temps là, vertu fruict produiſoit,
Car les eſleuz eſtoient de ſaincte vie.
Depuys ce temps les humains par enuye
Ont vſurpé la ſaincte election
Dont proceda l'humaine affection,
Mays maintenant tous vices procedez
Sont des paſteurs, qui nous ſont concedez
Par les cheuaulx de la poſte (2) & par dons.
Trop mieulx vauldroict les eſlire à troys dez (3),
Car au hazard ilz pourroient eſtre bons.

en françois, reveu par M. Jehan Calvin (a l'enſeigne de l'Épee). Imprimé a Geneve par J. Girard, 1543 », in-24. A la fin de l'indice, on lit : « Clement Marot, aux amateurs de la ſaincte Eſcripture » — ſuivent les dix vers, puis le texte. Après le texte & avant un *Recueil d'aucuns mots difficiles du Nouveau Teſtament avec leur expoſition*, lequel eſt ſuivi de la *Table du Nouveau Teſtament*, ſe trouve un autre dizain d'Étienne de La Fontaine. Les vers de Marot reſtèrent fort longtemps, ſinon inédits, au moins à peu près inconnus, juſqu'au jour où M. Gaullieur les découvrit vers 1855 & les réimprima pour la première fois dans ſon ouvrage : *Études ſur la typographie genevoiſe aux XVe & XVIe ſiècles.*

(1) Alluſion à la langue de feu qui deſcendit ſur la tête des apôtres le cinquantième jour après Pâques, & leur donna le don de prêcher dans toutes les langues la parole de Dieu.

(2) Dès qu'un bénéfice était vacant, c'était au premier impétrant arrivé à Rome pour ſolliciter qu'il riſquait d'être accordé.

(3) « Élire à trois dés » était une locution usuelle. Cf. *Tiers Livre de Pantagruel*, ch. xi, début.

CCVIII.

(*Inédit.* — Ms. de Lausanne.)

DESPUYS le temps que Dieu forma la tour
De viue foy pour le salut deffandre,
Tousiours Sathan l'a myné à l'antour
Taschant l'abactre & la faire descandre,
Et, pour plustout la consumer en cendre
Et ruyner par assault & famyne,
A congregé vne horrible vermyne
De gris caffardz, pour estre ses myneurs,
Qui n'ont soulcy que de faire la myne,
Dont, à bon droit, sont ditz freres myneurs (1).

Titre : *Dizain des Cordeliers* (a).

Vers 1. *Depuis le temps que Dieu fonda la tour* (b).
4. *Pour l'esbranler & conuertir en cendre*
Et pour du tout la faire condescendre
Et mectre bas par assault & par myne (c).
10. *Pour ce sont dictz de tous freres myneurs* (d).

(a, b, c, d) B. S. ms. 189 C.

CCIX. — De l'an 1544.

LE cours du ciel, qui domine icy bas
Semble vouloir, par estime commune,
Cest an present demonstrer mainctz desbatz (2),
Faisant changer la couleur de la Lune,
Et du Soleil la vertu cleire & brune.
Il semble aussi, par monstres orgueilleux,
Signifier cest an fort perilleux,
Mais il deburoit, faisant tousiours de mesme,

(1) Les Cordeliers, vêtus de gris, s'intitulaient Frères Mineurs de Saint-François.

(2) L'année 1544 fut, en effet, remarquable par un certain nombre de phénomènes astronomiques. Le 24 janvier, il y eut une éclipse de soleil qui émut la France entière. Le même mois, il y avait eu auparavant une éclipse de lune & il y en eut encore deux autres par la suite : l'une en juillet & la dernière en novembre.

Et rendant l'an encor plus merueilleux,
Nous enuoyer eclipſe de careſme (1).

CCX. — Salutation du camp de monſieur d'Anguien, à Siriſole (2).

(1544.)



SOIT en ce camp paix pour mieulx faire guerre :
Dieu doint au chef ſuite de ſon bon heur (3),

(1) On ne fait à quels « monſtres orgueilleux » fait alluſion Marot. Pour le carême dont il ſouhaiterait l'éclipſe, il eſt aſſez clair qu'il ſ'agit de la maigre chère qu'il fit cette année-là avant, pendant & après le carême.

(2) La bataille de Cériſoles fut gagnée le lundi de Pâques 14 avril 1544 par François de Bourbon, comte d'Enghien, général de vingt-deux ans, ſur le marquis Alfonſo del Vaſto qui en comptait quarante-deux & qui avait commencé à guerroyer à vingt ans ſous les ordres de Charles-Quint. François I[er] avait donné le 26 octobre 1543 ſon pouvoir au jeune prince pour le commandement du Piémont « pour diriger une groſſe & puiſſante armée, eſperant bien avec icelle & à l'ayde de notre bonne & juſte querelle non ſeulement repulſer les forces de nos dictz ennemis, mais auſſi faire nouvelles conqueſtes ſur luy » (Bibl. nat., *ms. Clairamb.* 339, fol. 7487). Sur les circonſtances de la bataille, voyez nos t. I, p. 550 & ſuiv., & t. III, p. 639 et ſuiv. — Voyez également Brantôme, *Œuvres*, éd. Lalanne, t. I, p. 203 & ſuiv., & t. III, p. 216.

(3) Ce vers indique que la bataille était déjà levée & la victoire acquiſe quand Marot ſe préſenta au camp français. L'épigramme ſerait donc de fin avril 1544. L'*Epiſtre à Monſieur Danguyen*, compoſée par Marot ſur le même ſujet, eſt poſtérieure de deux mois au moins, puiſqu'il y eſt fait alluſion à la priſe de Carignan qui eſt du 20 juin.

Ronſard, faiſant alluſion à l'épître de Marot ſur la journée

Aux cheualiers defir de loz acquerre,
Aux piëtons proufiĉt ioinĉt à l'honneur :
Tout aux defpens, & au grand defhonneur
De l'ennemy. S'il fe ieĉte en la plaine,
Soit fon cueur bas, fon entreprinfe vaine :
Pouuoir en vous de le vaincre, & tuer,
Et à Marot occafion & veine,
De par efcrit voz noms perpetuer.

CCXI. — Du lieutenant de B. (1).

VN lieutenant vuydoit plus voluntiers
Flafcons de vin, taffes, verres, bouteilles,
Qu'il ne voyoit proces, facz, ou papiers

de Cérifoles, a écrit plus tard, fans excès de modeftie :

L'Hymne qu'après tes combats
Marot fift de ta viĉtoire,
Prince heureux, n'egala pas
Les merites de ta gloire.
Ie confeffe bien qu'à l'heure
Sa plume eftoit la meilleure
Pour ombrager fimplement
Les premiers traits feulement.
Eftant nay d'un meilleure age,
Et plus que luy ftudieux,
Ie veux parfaire l'ouvrage
D'un art plus laborieux...

(P. de Ronfard, *Œuvres*, éd. de 1854, p. 279.)

(1) Ce lieutenant de B. ne ferait-il pas le Gontier, lieutenant criminel de Bourges, auquel Marot adreffa déjà une épître (voyez t. III, p. 194) en réponfe à des vers que ledit Gontier lui avait fait tenir avant fa maladie (1531). Dans fon épître, Marot raille d'une façon affez piquante fon confrère en Apollon par l'exagération même de fes louanges.

Tes poinĉtz font grandz, tes metres mefurez,
Tes diĉtz touts d'or, tes termes azurez,
Voÿre fi haultz & arduz, à tout prendre,
Que mon efprit trauaille à les comprendre...

Auffi bien Clément Marot était en relations littéraires affez conftantes avec plufieurs perfonnes de Bourges. Sans parler de Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroife, ou de Vignals, jeune Touloufain, qui étudiait à Bourges (voyez t. III, p. 192 & p. 197), Marot devait y connaître encore un certain Jacques Thibouft, écuyer, feigneur de Quantilly, notaire & fecrétaire du roi & élù en Berry. Dans une pièce de vers qu'il dédie à ce Thibouft, Habert f'exprime ainfi :

Adieu, celuy dont le chef des poetes,
Marot, paffant le vol des alouettes,
A mys le nom en tel defguifement
Qu'a ta nature il touche vifuement;
Adieu, culteur & pere des letrez...

(François Habert, *Épîtres*.)

Ce Thibouft était lui-même poète & l'on trouve parmi les poéfies d'Habert plufieurs pièces du feigneur de Quantilly qui ne font point fi mal tournées.

Enfin n'oublions pas que Geoffroy Tory, le libraire, était originaire de Bourges.

De contredictz, ou cautelles pareilles;
Et ie luy dy : « Teſte digne d'aureilles
De pampre verd, pourquoy as fantaſie
Plus à t'emplir de vin & maluoyſie
Qu'en bien iugeant acquerir loz & gloire? »
« — D'eſpices (diſt la face cramoyſie)
Friand ie ſuy (1), qui me cauſe le boyre. »

CCXII. — De la fille de Vaugourt (2).



VAUGOURT, parmy ſa domeſtique bande,
Voyant ſa fille Auguſtine, ià grande,
S'attendoit bien de brief vn gendre auoir :

(1) Marot joue ici ſur le double ſens du mot épices qui ſignifiait autrefois tantôt drogue piquante ſervant à l'aſſaiſonnement & même dragées ou confitures — tantôt cadeau fait à un homme de loi. « Épices des juges (dit Littré), ainſi dites parce qu'anciennement celui qui avait gagné ſon procès faiſait préſent au juge ou au rapporteur de quelques dragées ou confitures, qui enſuite furent converties en argent; d'abord volontaires, elles étaient devenues une taxe due. »

Dans les *Plaideurs*, de Racine, Petit-Jean fait par naïveté une confuſion analogue quand il dit de Perrin Dandin :

Il me redemandoit ſans ceſſe ſes épices;
Et j'ai tout bonnement couru dans les offices
Chercher la boîte au poivre.

(Acte II, ſcène VII.)

(2) Ce n'eſt pas, croyons-nous, Vaugourt qu'il faut lire, mais bien Avaugourt, nom porté par pluſieurs gentilſhommes & dames attachés à la cour de François Ier ou des princes de la famille royale (voyez Bibl. nat., ms. fr. 7856, fol. 897, 930, 1001, 1085, 1093, 1129, & Arch. nat., J 960, cah. 4, n° 60; 964 & KK 92, fol. 291).

Pourtant, en l'abſence de toutes préciſions ſur la date de compoſition de cette épigramme (parue en 1545 ſeulement), il eſt aſſez malaiſé de ſavoir à quel Avaugourt elle ſ'applique. Nous ſuppoſons qu'il ſ'agit de Jacques de

Et enfants d'elle, aggreables à veoir,
Qui luy rendroyent fa vieilleffe contente.
Or a perdu fa fille & fon attente :
Et luy a prins la mort, par vn trefpas,
Ce qu'il auoit & ce qu'il n'auoit pas.

CCXIII. — De nenny.

NENNY defplaift & caufe grand foulcy
Quand il eft dict à l'amy rudement :
Mais quand il eft de deux yeulx adoulcy
Pareilz à ceulx qui caufent mon tourment
S'il ne rapporte entier contentement,
Si monftre il que la langue preffée
Ne refpond pas le plus communement
A ce qu'on dit auecques la penfée.

CCXIV. — D'vn ouy.

VN *ouy* mal accompagné
Ma trifte langue profera,
Quand mon cueur, du corps eflongné,
Du tout à vous fe retira.
Lors à ma langue demoura

Bretagne-Avaugourt, feigneur de Courtalain, Boisruffin, Laureffe, etc., époux de Catherine de La Baume-Montrevel, comteffe de Châteauvillain, dame de Grancey, etc. Ces d'Avaugourt avaient une fille nommée Jacqueline qui fut mariée en 1553 à Pierre de Montmorency.

Or, nous trouvons dans l'*Hiftoire généalogique* du Père Anfelme (t. II, p. 418) que la fucceffion d'un certain Jean d'Avaugourt, comte de Châteauvillain (qui paraît être le fils de Jacques, ci-deffus nommé, & de Catherine de La Baume, comteffe de Châteauvillain), fut partagée, en 1563, entre : 1° Pierre de Montmorency, mari de ladite Jacqueline d'Avaugourt; 2° Claude d'Orgemont, mari de Madeleine d'Avaugourt l'aînée; 3° Nicolas Levalois de Manneville, mari d'une autre Madeleine d'Avaugourt; & 4° Jean-Marazin, fils de Louis & de Catherine d'Avaugourt.

Faut-il reconnaître dans cette férie de filles la « domeftique bande » dont parle ici Marot? Pour l'Auguftine dont la mort fait le fujet de l'épigramme, nous n'avons relevé d'elle nulle trace. Mais des omiffions de cette nature font fréquentes de la part des anciens généalogiftes, pour qui les filles ne comptent guère quand elles meurent fans alliance.

Ce ſeul mot, comme triſte : *ouy*.
Mais ſi mon cueur plus reſiouy
Auoit ſur vous ce poinct gaigné,
Croyez que dirois vn *ouy*,
Qui ſeroit mieulx accompagné.

CCXV. — De ſa maiſtreſſe.

QUAND ie voy ma maiſtreſſe,
Le cler ſoleil me luyt;
S'ailleurs mon œil ſ'adreſſe,
Ce m'eſt obſcure nuict;
Et croy que ſans chandelle
A ſon lict, à mynuict,
Ie verrois auec elle.

CCXVI. — Dixain.

VNE dame du temps paſſé
Vey, n'aguerres, entretenuë
D'vn vieil gentilhomme caſſé
Qui auoit la barbe chenuë :
Alors la ſoubhaytaſtes nuë
Entre ſes braz. Mais puis qu'il tremble,
Et puis que morte elle reſſemble,
Monſieur, ſi pitié vous remord,
Ne les faictes coucher enſemble,
De paour qu'ilz n'engendrent la mort.

Vers 2. *Veiſtes dimanche entretenuë* (a).
5. *Adonc la ſouhaitaſtes nue* (b).
7. *Et qu'à la mort bien il reſſemble* (c).
10. *De peur qu'ilz engendrent la mort* (d).

(a) B. N. ms. 20025. — (b) B. N. ms. 20025. — (c) B. N. ms. 20025. — (d) B. N. ms. 20025.

CCXVII. — Dixain (1).

MALHEUREUX ſuyz ou à malheureux maiſtre,
Qui tant de foys ſur moy a deſiré

(1) Cette épigramme (qui porte dans certaines éditions modernes

Qu'auprès de luy fa deeffe peuft eftre,
Par qui longtemps Amour l'a martyré.
Or elle y eft. Mais ce Dieu a tiré
Dedans fon cueur autre flefche nouuelle,
Mon maiftre (helas) voyez chofe cruelle :
Car d'vn cofté voftre defir m'aduient,
De l'aultre non, car ie porte auec elle
Vn aultre amy qui voftre place tient.

CCXVIII. — De Robin & Catin.

VN iour d'yuer, Robin tout efperdu
Vint à Catin prefenter fa requefte,
Pour defgeler fon chofe morfondu
Qui ne pouuoit quafi leuer la tefte.
Incontinent Catin fut toute prefte,
Robin auffi prend courage & f'accroche :
On fe remue, on fe ioue, on fe hoche,
Puis quand ce vint au naturel debuoir :
« Ha, dift Catin, le grand defgel f'aproche.
— Voire, dift il, car il f'en va plouuoir. »

CCXIX. — A vne vieille, pris fur ce vers :

Non gaudet veteri fanguine mollis amor.



VEULX tu, vieille ridée, entendre
Pourquoy ie ne te puyz aimer?

le titre énigmatique : *De la jaloufie d'un maiftre fur fon ferviteur*) eft à peu près inintelligible au premier abord, fi l'on prend au propre le mot de ferviteur. Elle fe comprend, au contraire, très bien dès que l'on entend, au figuré, par *ferviteur*,

Amour, l'enfant mol, ieune & tendre
Touſiours le vieil ſang trouue amer;
Le vin nouueau fait animer
Plus l'eſprit que vieille boiſſon;
Et puis, l'on n'oit bien eſtimer
Que ieune chair & vieil poiſſon (1).

CCXX. — D'vn mauluais poete.

SANS fin (poure ſot) tu t'amuſes
A vouloir complaire aux neuf Muſes;
Mais tu es ſi lourd & ſi neuf,
Que tu en faſches plus de neuf.

CCXXI. — D'vn vſurier, pris du latin (2).

VN vſurier à la teſte pelée
D'vn petit blanc acheta vn cordeau
Pour ſ'eſtrangler, ſi, par froide gelée,
Le beau bourgeon de la vigne nouueau

quelque animal ou quelque meuble appartenant au maître amoureux : un cheval ou un lit par exemple. Et l'on peut traduire en proſe : « Oh! malheureux, mon maître, qui, tant de fois, étant ſur moi, a déſiré que celle qu'il aime y pût être également. Or, elle y eſt aujourd'hui, mais elle y eſt avec un autre que mon maître. »

(1) Ce proverbe (qui d'ailleurs n'eſt qu'un vers de l'École de Salerne) ſert également de chute à un huitain du *Deſbat de deux ſœurs diſputant d'amours*. L'aînée explique à ſa cadette comment elle attire les vieux amants en affectant de faire fi des jeunes & les jeunes en feignant de mépriſer les vieux :

... Adonc, ils m'accablent & baiſent
Puis ie leur dy, tout en bas ſon,
Que riens ne trouue qui me plaiſe
Que ieune chair & vieil poiſſon.

(2) Aucune réminiſcence latine ne nous a rappelé le nom de l'auteur auquel Marot a emprunté le ſujet de cette épigramme. Elle rappelle quelque peu, d'aſſez loin du reſte, l'hiſtoire citée par Rabelais des uſuriers de Landerouſſe : « Croyez qu'en plus feruente deuotion vos crediteurs prieront Dieu que viuez, craindront que mourez, d'autant que plus aiment la manche que le bras, & la denare que la vie. Teſmoings les uſuriers de Landerouſſe, qui nagueres ſe pendirent, voyans les bleds & vins raualler en pris, & bon temps retourner » (Rabelais, *Pantagruel*, III, III).

N'eftoit gafté. Après rauine d'eau
Selon fon veuil la gelée furuint,
Dont fut ioyeux : mais comme il f'en reuint
En fa maifon, fe trouua efperdu
Voyant l'argent de fon licol perdu
Sans proufiter : fçauez vous bien qu'il feit?
Ayant regret de fon blanc, f'eft pendu
Pour mettre mieulx fon licol à prouffiċt.

CCXXII. — D'vn aduocat iouant contre fa femme, & de fon clerc (1).

VN aduocat iouoit contre fa femme
Pour vn baifer, que nommer n'oferois :
Le ieu dit tant & fi bien à la dame
Que deffus luy gaigna des baifers troys.
« Or ça, dit elle (amy), à cefte foys
Iouons le tout pendant qu'eftes affis. »
« — Quoy, refpond il, le tout, ce feroient fix,
Qui fourniroit à vn fi gros payement? »
Alors fon clerc de bon entendement

(1) La vaillance amoureufe était un perpétuel thème à gaillardifes pour les conteurs & les poètes de jadis. Témoins de nombreuses facéties dans le *Pantagruel*, *Tiers Livre*, chap. XI, XIV, etc. Témoin encore ce rondeau que nous croyons inédit, mais qui femble être d'Octovien de Saint-Gelais :

Ie ne fuis point de ces gens là
Qui font neuf ou dix foys cela
Quand ilz font auprès d'une dame,
Mais, pour une foys, fur mon ame
Ie le feray bien, puis, holà!
L'autre jour, une m'en parla
Et, en m'en parlant, m'accolla;
Mais je luy dy : « Par Dieu, madame,
Ie ne fuys point de ces gens là. »

Tout fon confeil me revela
En difant : « Mon amy là! là!
Entendez à moy! Je me pafme! »
Ie luy refponds : « Pour n'eftre infame
Parlez à mon clerc de cela:
Ie ne fuys point de ces gens là. »

(B. N., ms. fr. 22564, fol. 164, 2e partie.)

Voici d'autres vers fur le même fujet, celui que Marot traite ici :

D'UN QUI SE VANTA DE LE FAIRE DIX FOIS ET NE LE FIT QUE TROIS.

Quelqu'un promit à une Damoyfelle
Qu'il luy feroit dix fois pour une nuiċt :
Elle le creut, & luy, la voyant belle,
Prefumoit bien d'achever le deduiċt.
Mais quant il vit fon tenebreux conduyt
Il ne luy fit que trois fois feulement.
Elle luy dift peu après franchement :
« Honneur, monfieur, deux & as vous font dignes. »
« — Si le tablier euft efté autrement
Par le vray Dieu (dift il) l'euffe fait quines. »

(Gilles d'Aurigny, *Epigrammes*.)

Luy dit, ayant de sa perte pityé :
« Ayez bon cueur, monsieur, certainement
Ie suy content d'en estre de moytié. »

CCXXIII. — D'vn moyne & d'vne vieille.

VN moyne vn iour, iouant sus la riuiere,
Trouua là vieille, en lauant ses drapeaux,
Qui luy monstra de sa cuisse heroniere
Vn feu ardant où ioingnoient les deux peaulx.
Le moine eut cueur, leue ses oripeaux,
Il prend son chose, & puis s'aprochant d'elle :
« Vieille, dit il, allumez ma chandelle. »
La vieille lors, luy voulant donner bon,
Tourne son cul & respond, par cautelle :
« Approchez vous & soufflez au charbon. »

CCXXIV. — D'vn cordelier (1).

VN cordelier d'vne assez bonne mise
Auoit gaigné à ie ne sçay quel ieu
Chausses, pourpoinct & la belle chemise;

(1) Un auteur qui a décrit les abus du monachisme à peu près à l'époque où Marot écrivait cette épigramme dit en prose ce que maître Clément dit en vers :

« Et oultre la pension qu'il faut au conuent de Paris (ainsi entendez des autres lieux), on demande tant souvent argent pour avoir habillemens, liures, encre, qu'on a tant despendu en medecines en sa maladie, &c., qu'il en demeure assez pour visiter le *Pamier vert* pres des Iacoppins & autres tauernes & maisons secretes, & la on treuue des habillemens de toutes sortes que les gallands prennent pour aller visiter Margot & Alizon, ma cousine ou ma niepce, aux champs ou à la ville, iouer à la paulme auec dames desguysées, voire des femmes des seigneurs qui ne se tiennent à la maison. Et m'a l'on fidelement rapporté que à Paris on a ioué à la paulme, les Cordeliers à qui choysiroit le premier entre les dames & les dames à qui choysiroit la premiere entre les rustres de la bande grise ou du Second Crucifix. Et ainsi tout le ieu & toutes les parties estoient du coup aux dames. Et d'autant sont-elles plus hardies & eux aussi que chascun scet bien qu'on tiendra le cas secret & que l'ung n'enculera l'autre » (Ménard, *Declaration de la regle & estat des Cordeliers*, p. 12).

Jean-Baptiste Rousseau, dans

En ceſt eſtat ſon hoſteſſe l'a veu
Qui luy a dict : « Vous rompez voſtre vœu. »
« Non, non, reſpond ce gratieux records,
Ie l'ai gaigné au trauail de mon corps,
Chauſſes, chemiſe & pourpoinct pourfilé. »
Puis dit (tirant ſon grand tribard dehors) :
« Ce beau fuzeau a tout faict & filé. »

CCXXV. — De meſſire Ian confeſſant Iane la ſimple.

MESSIRE Ian, confeſſeur de fillettes,
Confeſſoit Ianne aſſez belle & iolye,
Qui pour auoir de belles aureillettes (1),
Auec vn moine auoit faict la folie.
Entre aultres poinctz meſſire Ian n'oublye,
A remonſtrer ceſt horible forfaict :
« Las, diſait il, mamye qu'as tu faict?
Regarde bien le poinct ou ie me fonde
Ceſt homme alors qu'il fuſt moine parfaict
Perdit la vie & mourut quant au monde :
N'as tu poinct paour que la terre ne fonde
D'auoir couché auec vn homme mort? »
De cueur contrit Iane ſes leures mord :
« Mort? ce diſt elle, enda! ie n'en croy rien.
Ie l'ay veu vif depuis ne ſçay combien,
Meſmes, alors qu'il eut à moy aſſaire,
Il me branſloit & baiſoit auſſi bien
En homme vif comme vous pourriez faire. »

ſes *Epigrammes*, a imité Marot. Seulement, c'eſt un carme qu'il fait parler, au lieu d'un cordelier :

Un cavalier, de Landau revenu,
Très mal en point chopinait chez un [carme.
En chopinant vit ſur ſon bras charnu
Toile de lin dont la beauté le charme :
« Par la morbieu, ſ'écria le gendarme,
Onc tiſſerand ne fut avec tel art
Filer chemiſe. — Ami, dit le frappart
Trouſſant ſa robe, il n'eſt que d'être ha- [bile ?
Vois-tu bien là meſſire Jean Chouart :
C'eſt la quenouille avec quoi je les file. »

(1) Les aureillettes étaient une partie du chaperon qui retombait sur l'oreille et qu'on ornait de broderies d'or, de perles ou de chaînettes.

CCXXVI. — D'vn amoureux & de ſ'amye.

L'AULTRE iour vn amant diſoit
A ſa maiſtreſſe, en baſſe voix,
Que chaſcun coup qu'il luy faiſoit
Luy couſtoit deux eſcuz, ou troys.
Elle y contredit : touteſfoys
Ne pouuant le cas denier
Luy diſt : « Faites le tant de foys,
Qu'il ne vous couſte qu'vn denier. »

Titre : *D'vn eueſque* (a).

Vers 1. *Naguere vn eueſque diſoit*
A ſa mignonne en baſſe voix
Que chaſcun coup qu'il l'embraſſoit (b).

(a, b) B. N. ms. 22560.

CCXXVII. — Du petit Pierre & de ſon procès en matiere de mariage (1).

LE petit Pierre eut du iuge option
D'eſtre conioinct auec ſa damoyſelle,
Ou de ſouffrir la condamnation
D'excommunie & cenſure eternelle :
Mais mieux aima, ſans dire : i'en apelle,
Excommunie & cenſures eſlire

(1) Il ſemble bien à première vue que ce nom de « petit Pierre » ſoit un ſobriquet de pure fantaiſie ou celui de quelque villageois. Cependant nous relevons dans les comptes de la maiſon du roi (Bibl. nat., ms. fr. 7856, fol. 915) un « Perot d'Ouarty ou Warty, chevalier », en l'année 1521, & un autre « Pierre d'Ouarty, dit le petit Perot », en 1532.

Le premier eſt Pierre dit Perrot de La Bretonnière, ſeigneur d'Ouarty ou de Warty, grand maître des eaux & forêts de France, gouverneur de Clermont en Beauvaiſis. Il mourut en 1542. Parmi ſes enfants, le Père Anſelme (*Hiſt. généalogique*, t. VIII, p. 905) cite un Pierre de La Bretonnière qui eſt évidemment le « petit Perot » nommé dans le manuſcrit 7856, plus haut cité. Le même manuſcrit dit qu'il mourut le 16 octobre 1542. Anſelme, d'autre part, dit qu'il mourut ſans alliance. Peut-être Marot fait-il alluſion à une aventure arrivée à ce « petit Perot ».

Que d'eſpouſer vne telle femelle,
Pire trop plus qu'on ne pourroit eſcripre.

CCXXVIII. — Les ſouhaitz d'vn amoureux.

POUR touts ſouhaitz ne deſire en ce monde
Fors que ſanté & touſiours mil eſcuz.
Si les auois, ie veulx que l'on me tonde
Si veiſtes oncq tant faire de coquz.
Et à ces culz frapez toſt, à ces culz,
Donnez dedans qu'il ſemble que tout fonde!
Mais en fuyant la compagne à Bacchus
Ne noyez pas, car la mer eſt profonde.

Titre : *Les ſouhaitz d'un chanoine* (a).

(a) Ét. Groulleau, 1550.

CCXXIX. — D'vne qui alla veoir les beaulx peres.

VNE catin, ſans frapper à la porte,
Des Cordeliers iuſqu'en la court entra (1);
Long temps après on attend qu'elle ſorte :
Mais au ſortir on ne la rencontra.
Or au portier cecy on remonſtra,
Lequel iuroit iamais ne l'auoir veuë :
« Sans arguer le *pro*, ne le *contra*,
A voſtre aduis qu'eſt elle devenuë? »

CCXXX. — D'vn eſcolier & d'vne fillete.

COMME vn eſcolier ſe iouoit
Auec vne belle pucelle,
Pour luy plaire bien fort louoit

(1) Les Cordeliers, les Auguſtins, les Carmes & les Jacobins avaient une réputation bien établie de paillardiſe dont le quatrain ſuivant rend aſſez témoignage :

Les Garses.

Aux Auguſtins bien couchées,
Aux Cordeliers bien houſſées,
Aux Carmes bien remuées,
Aux Jacobins bien payées.

(B. N., ms. fr. 22560, fol. 125, 2e partie).

Sa grace & beauté naturelle,
Les tetons mignards de la belle
Et ſon petit cas, qui tant vault :
« Ha monſieur, adoncq' ce diſt elle,
Dieu y mette ce qu'il y faut! »

CCXXXI. — Sur quelques mauvaiſes manieres de parler (1).

COLLIN ſ'en allit au lendit (2)
Où n'achetit, ni ne vendit,
Mais ſeulement, à ce qu'on dit,
Derobit vne iument noire.
La raiſon qu'on ne le penda
Fut que ſoubdain il reſponda,
Que iamais aultre il n'entenda,
Sinon que de la mener boire.

(1) « Les terminaiſons au parfait défini, de la première conjugaiſon, dans la langue générale, ſont *ai*, *as*, *a*, *âmes*, *âtes*, *èrent;* dans notre langue populaire, tantôt l'*i* de la flexion latine eſt ſupprimé à la première perſonne du ſingulier & l'on a j'*alla*, j'*aima*, etc.; tantôt il eſt maintenu & l'*a* expulſé, comme j'*alli*, j'*aimi;* mais il eſt invariable à toutes les autres perſonnes. S'il y a des exceptions, elles concernent principalement la ſeconde perſonne du ſingulier & la troiſième perſonne du pluriel, celle-là ſans cauſe apparente, celle-ci par un retour à l'ancienne flexion bourguignonne du XIIe ſiècle, *arent*, flexion repriſe au XVIe par quelques écrivains, entre autres Rabelais.

« Le changement contraire, c'eſt-à-dire l'*i* en *a*, a lieu aux parfaits définis des deuxième & quatrième conjugaiſons, leſquels ſont régulièrement en *is*, *is*, *it*, *îmes*, *îtes*, *irent*... C'était là, comme l'a remarqué Ramus, le parler *vulgaire* de ſon temps... » (Ch. Niſard, *Étude ſur le langage populaire ou patois de Paris*, p. 220).

Comparer cette épigramme de Marot avec ſa deuxième *Epître du Coq à l'Aſne* (t. III, p. 377) où ſe liſent ces vers :

> Ie dy qu'il n'eſt poinct queſtion
> De dire : i'allion, ne i'eſtion,
> Ny ſe renda, ny ie frappy...

(2) La fête foraine du Landit, qui était d'une origine très ancienne, ſe tenait à la plaine Saint-Denis. Elle était le rendez-vous des dames de la Cour, des ſeigneurs & des écoliers pariſiens qui ſ'y rendaient à cheval en partie de plaiſir. Il y avait donc un grand nombre de montures miſes à l'écurie ou au piquet, pendant que leurs propriétaires ſe promenaient à pied dans la fête.

CCXXXII. — Du ieu d'amours, par M.

POUR un ſeul coup, ſans y faire retour,
C'eſt promptement d'vn malade le tour;
Deux bonnes foys à ſon ayſe le faire
C'eſt d'homme ſain ſuffiſant ordinaire;
L'homme gallant donne iuſqu'à troys foys;
Quatre le moine, & cinq aulcunes foys :
Six & ſept foys, ce n'eſt poinct le meſtier
D'homme d'honneur, c'eſt pour vn mulletier (1).

CCXXXIII. — Dixain.

BAISER ſouuent n'eſt ce pas grand plaiſir?
Dictes ouy, vous aultres amoureux :
Car du baiſer vous prouient le deſir
De mettre en vn ce qui eſtoit en deux.
L'vn eſt très bon, mais l'aultre vault trop mieulx :
Car de baiſer ſans auoir iouiſſance,
C'eſt vn plaiſir de fragile aſſeurance :
Mais touts les deux, alliez d'vn accord,
Donnent au cueur ſi grand eſiouyſſance
Que tel plaiſir met oubly à la mort.

CCXXXIV. — Aultre.

LE vin qui trop cher m'eſt vendu
M'a la force des yeulx rauie (2);

(1) L'expreſſion eſt de ſtyle au XVIe ſiècle. Le *muletier* de Marot ſe doit rapprocher de l'hiſtoire de cette dame eſpagnole que rapporte Brantôme (*Œuvres*, éd. Lalanne, t. IX, p. 556) qui ſe plaignait de ſon mari, lequel « coucha avec elle trente deux fois tant de jour que de nuict »; le roi Alphonſe d'Aragon, à qui ſe plaignait la dame, taxa le mari à ſix poſtes, *comme un muletier*.

(2) Ce n'était pas le vin ſeulement qui avait « ravi la force des yeux » du poète dans les dernières années de ſa vie & Marot aurait pu prendre à ſon compte le *Colloque entre Bourrieu & ſes yeux*, rimé par Henri Baude :

Mes yeux, qu'auez, de chaſſie couuers
Plourans, rouges, popieres de trauers?
Chaſcun ſ'en rit qui en ce point me veoit.
— Seruy auons iuſques cy à l'endroit;

Pour aultant il m'eſt deffendu,
Dont touts les iours m'en croiſt enuie :
Mais puiſque luy ſeul eſt ma vie,
Maulgré les fortunes feneſtres,
Les yeulx ne feront poinct les maiſtres
Sur tout le corps, car, par raiſon,
I'aime mieulx perdre les feneſtres
Que perdre toute la maiſon.

CCXXXV. — Dixain.

LE plus grand mal & le plus dangereux,
Que d'vne amye on puiſſe recepuoir,
N'eſt pas refus ny congé rigoureux,
Après qu'on a d'aimer fait ſon debvoir.
Ce n'eſt auſſi eſtre priué de veoir,
Celle qu'on tient chere comme ſoymeſme,
Vn mal y a en amours plus extreme,
Et qu'on ne peult ſans l'eſſayer comprendre.
Diray-je quel? c'eſt quand on eſt à meſme,
Et toutefoys on eſt contrainct d'attendre.

CCXXXVI. — Dixain.



I'APPERÇOY bien qu'Amour eſt de nature eſtrange,
Difficile à cognoiſtre & facile à ſentir;
Il ſe veult approcher quand de luy on ſ'eſtrange
Et quand on ſ'en approche il en fait repentir.

Mais, par Bachus auecques Maleſtroit,
Nous eſt charge vous ſeruir à l'enuers.
(*Les vers de maître Henri Baude*, éd. Quicherat, p. 35.)

Maleſtroit eſt le même que le nommé Maujoint, cité par Marot dans ſon *Rondeau des Barbiers*.

Le ſuyure maulgré moy me fallut conſentir;
Mais, ſoubz bonne eſperance, il me fut rigoreux,
Et lors que ie penſois eſtre le moins heureux,
Entre pluſieurs ennuyz ie me veys proſperer.
Ayez doncq ſouuenance, o triſtes amoureux,
Qu'il fault craindre touſiours & touſiours eſperer.

CCXXXVII. — Dixain de n'oſer deſcouurir ſon affection.

FORCE d'amour me veult ſouuent contraindre
A declairer mon cueur appertement :
Mais vn refus (pour honte) tant à craindre
M'a touſiours faict vn grand empeſchement.
Mon mal ainſi nourry couuertement,
Diſſimulant l'ennuy tant que ie puy;
D'aultre coſté, du bien que ie pourſuy,
Le ſoubuenir renforce mon martyre.
Voyez (helas) le tourment où ie fuy :
Voulant parler, vn ſeul mot ne puy dire.

CCXXXVIII. — D'vne qui contentoit ſes ſeruans de paroles.

DAME, vous auez beau maintien
Et grand grace en voſtre langaige :
Mais tout cela eſt peu ou rien,
Si vous ne faites dauantaige.
I'accorde bien que c'eſt vn gaige
De pouoir iouyr quelcque iour.
Si n'eſt ce pas le parfaict tour
Qu'il fault pour acheuer l'affaire :
Pour auoir le deduict d'amour,
Vault mieulx peu dire & beaucoup faire.

CCXXXIX. — Dixain (1).

VN iour Robin vint Margot empoigner
En luy monſtrant l'outil de ſon ouuraige,

(1) Mathurin Régnier a traité un ſujet analogue dans l'épi-

Et ſur le champ la voulut beſongner.
Mais Margot dit : « Vous me feriez oultraige,
Il eſt trop gros, & long à l'aduantaige.
— Bien, dit Robin, tout en voſtre fendaſſe
Ne le mettray », & ſoudain il l'embraſſe
Et la moitié ſeulement y transporte :
« Ah, dit Margot, en faiſant la grimace,
Mettez y tout, auſſi bien ie ſuys morte. »

CCXL. — Dixain.

EN deuiſant à la belle Cathin,
Mon cueur eſmu le feu d'amour ſentit,
Lors ie luy mis la main ſur le tetin,
Pour luy donner vn ſemblable appetit,
Ce qui l'eſmeut encores bien petit :
Mais quand ie feiz de ma bourſe ouuerture,
Ie ne veiz oncq plus paiſible monture,
Ne plus ayſée à ſe ranger au poinƈt.
« Ainſi, dit elle, on me met en nature,
Sans me venir taſter mon enbonpoinƈt. »

CCXLI. — Dixain.

MARS & Venus furent touts deux ſurprins
Par Vulcanus, couchez dedans vn liƈt,
Qui, de liens qu'il forgea, les a prins.
Puis aux haultz dieux va compter leur deliƈt.
Là viennent touts; lors l'vn d'eux riant dit :
« Mon compaignon, ſi tu te ſens faſché
De ces liens dont tu es attaché,

gramme ſuivante, peut-être inſpirée par celle de Marot :

[Lisette tuée par Robin.]

Liſette, à qui l'on faiſoit tort,
Vint à Robin tout eſplorée,
Et luy dit : « Donne-moy la mort,
Que tant de fois j'ay déſirée. »
Luy, qui ne la refuſe en rien,
Tire ſon ... vous m'entendez bien;
Puis au bas du ventre la frappe.
Elle qui veut finir ſes jours,
Luy dit : « Mon cœur, pouſſe toujours,
De crainte que je n'en reſchappe. »
Mais Robin, las de la ſervir,
Craignant une nouvelle plainte,
Luy dit : « Haſte-toy de mourir
Car mon poignard n'a plus de pointe. »

(Mathurin Régnier, *Œuvres*, éd. Viollet-le-Duc, p. 337.)

Ie luy content de les porter pour toy. »
Que pleuſt aux dieux, que ſans eſtre caché,
I'euſſe m'amye ainſi au pres de moy.

CCXLII. — Loyauté recompenſee. Dixain.

AMOUR, voyant ma grande loyaulté
Et le trauail que i'ay eu en dormant,
A contre moy ceſſé ſa cruaulté
Et pourchaſſé mon ſeul contentement :
C'eſt de m'amye auoir bien promptement
La iouyſſance, ainſi que ie deſire.
O heur plus grand que l'on ne pourroit dire!
Et toy, mon cueur, qui peuz tant endurer,
Or ne crains plus enuie & ſon empire,
Puis que tel bien eſt pour iamais durer.

Vers 2. *Et le travail que i'ay eu en aymant* (a).

(a) B. S. ms. 189 C.

CCXLIII. — Huictain.

BON iour, la Dame au bel amy;
Vous eſtes maintenant contente,
Et ſi n'ay plaiſir ny demy,
Car après voſtre longue attente,
Venu eſt celluy qui de rente
M'a laiſſé faſcherie & ſoing;
Dieu doint que nul ne ſ'en repente!
L'amy ſe cognoiſt au beſoing.

CCXLIV. — Huictain.

IE ne fay rien que plaindre & ſouſpirer
Deſirant plus ce que moins puyz auoir,
Et ſens mon mal chaſcun iour empirer,
En voyant moins ce que plus ie veulx veoir.
Veoir ſemble peu à qui ſ'en peult pourueoir :
Mais i'ay cogneu par vraye experience,

Que, quand on fait en amour ſon debuoir,
Il n'eſt ennuy que l'ennuy d'vne abſence.

CCXLV. — Huictain.

VOSTRE obligé (Monſieur) ie me confeſſe,
Comme de vous ayant receu grand bien.
De vous payer ne vous feray promeſſe :
Car ne pourrois en trouuer le moyen.
Si reſpondant voulez, ie le veulx bien :
Mon cueur reſpond & ſe met en oſtaige;
C'eſt mon threſor, d'aultres biens ie n'ay rien,
Ie vous ſupply le retenir pour gaige.

CCXLVI. — Le lendemain des nopces.

LE lendemain des nopces on vint veoir
Si l'eſpouſée eſtoit poinct la nuict morte
Et ſi l'eſpoux auoit faict ſon debuoir (1),
Qui dit que ouy, & de ce ſ'en rapporte
A ſon eſpouse, en priant qu'elle en porte
Vray teſmoignage, & ſi, par amytié,
Ne l'auoit faict ſix foys de bonne ſorte :
« Ouy bien, dit elle, mais i'en feiz la moitié. »

CCXLVII. — Recepte.

RECEPTE pour vn flux de bourſe :
Couchez vous auant qu'il ſoit nuict,

(1) La queſtion de ſavoir ſi l'époux avait « bien fait ſon devoir », la nuit de ſes noces, préoccupait beaucoup les invités aux noces du XVIe ſiècle; voire ceux de la plus haute volée. Ce paſſage d'une lettre inédite du cardinal de Guiſe, adreſſée à M. le duc d'Aumale, le 23 octobre 1548, donnera une idée des mœurs du temps qui, ſur ce point, étaient reſtées groſſières. Il ſ'agit du mariage de la princeſſe de Navarre, Jeanne d'Albret, avec le prince de Bourbon, duc de Vendôme : « Ie loue Dieu & ne parle que de voz nopces; ceulx-ſy ont eſté fort maigres; le marié ſe vante d'avoir eſté vaillant, touteſſoys nous y demeuraſmes iuſques bien tart ſanz en pouvoir rien ouyr. La mariée fait tres bonne chere, & eſt la plus gaye qui eſt poſſible. Le roy & royne de Navarre, &c. » (Bibl. nat., ms. fr., *Coll. Clairamb.*, 1204, fol. 12-13. *Lettre autographe du cardinal*).

Dormez toufiours, & pourquoi? pource :
Car en dormant rien ne vous nuict;
Mais fi vous aimez le deduict
D'habiter la belle au corps gent,
Par Noftre Dame, il fault argent.

CCXLVIII. — Couple ioyeulx.

(*Inédit.* — Bibl. de Soiffons, ms. 189 A, fol. 33 v°.)

DE deux dames & grands amyes,
Enfemble en vng lict embrouyes,
L'vne f'efueillant en furfault
Se print à rire fi trefhault
Que l'autre en riant efueilla :
De ce grand riz f'efmerueilla;
Celle-cy veult fans longue paufe
Scauoir de tant rire la caufe :
La riarde, pour fin de compte,
Tout au long luy declaire & compte
Le difcours de cefte rizée,
Difant : Ie me fuys aduifée,
Dedans ce lict auquel nous fommes
Qu'vne foys quelques gentilz hommes
A mon mary pour leurs efbatz
Demandoient : Hantez vous le bas?
Et f'il m'auoit, la nuyct paffée,
A la befongne fort laffée.
Ma foy, dict il, que ie ne mente,
Ce meftier là peu me tourmente,
Et la raifon laquelle il rend,
C'eft que i'auoys le con trop grand.
Tenir ne me fçauroys de rire
En y penfant, & de vous dire,
Grande amye, fur ce paffaige
Que mon mary n'eftoit pas faige,
Quant de mon con fa plaincte il faict
A ceulx qui fçauent d'icelluy
La mefure auffi bien que luy.

CCXLIX. — Dixain.

(*Inédit.* — Bibl. de Soiſſons, ms. 189 A, fol. 51.)

VNG pellerin que les Turcs auoient pris
De ſes fortunes à deux dames comptoit,
Entre aultres choſes, comme ils l'auoient ſurpris (1),
Et des nouuelles merueilleuſes comptoit.
L'vne des dames qui ſi piteux compte oyt
Luy demanda : « Mays que font ils aux femmes?
— Ha! ha! dit il, ces malheureux infames
Leur font cela, tant qu'ils les font mourir.
— Or pleuſt à Dieu, ce dict l'autre des dames,
Que pour la foy ie deuſſe ainſi perir. »

CCL. — Dixain.

(*Inédit.* — Bibl. nationale, ms. fr. 1988,
et Bibl. de Soiſſons, ms. 189 B.)

VNG aduocat de plaider on pria
Qui ſi conſens ſoubz eſpoir de gaigner.
De mal aduint que le ſac oublya
Dont contraint fut au logis retourner.
Sa femme alors trouua, ſans ſ'eſtonner,
Qui de ſon clerc prenoit eſbatement.
Or çà, dit il, ie voy certainement
Que coqu ſuys, point ne fault qu'on ſe cache.
Non eſtes vous, reſpond elle, qui ment,
Car pour ferrer & pouſſer rudement
Ce n'eſt riens fait qui au baſſin ne crache.

CCLI. — Huictain.

(*Inédit.* — Bibl. nationale, ms. fr. 22564, fol. 41.)

I'AY vn ioly courtault (2), madame,
Qui eſt ſur le point d'enrager,

(1) Il eſt à peine beſoin de faire obſerver que les vers 3, 4 & 5 ont, après le quatrième pied, à la céſure, une ſyllabe féminine qui ne comptait pas pour la meſure dans l'ancienne verſification.

(2) Marot équivoque ſur le

Et ie vouldroy bien ſur mon ame
Trouuer vn lieu pour le loger;
L'on m'a dit que, pour l'heberger,
Vous auez eſtable propice;
S'il vous plaiſoit l'en ſoulager,
Le courtaut vous feroit ſeruice.

CCLII. — Reſponce.

Mon eſtable pas tant ne vault
Que voſtre honneſteté merite,
Mais la grand bonté du courtault
A la vous preſter fort m'incite,
N'en faictes plus donc de pourſuytte,
Ains amenez ce galland verd
Dedans mon eſtable bien viſte,
Vous trouuerez l'huys tout ouuert.

CCLIII. — Dixain.

(*Inédit.* — Bibl. nationale, ms. fr. 884, fol. 307 vº.)

« MADAME, eſt il pas deſhonneſte
De m'auoir mis dedans le poing
Son choſe, gros comme la teſte,
Diſant qu'il me faiſoit beſoin?
I'euſſe voulu eſtre bien loin
Tant i'eſtois en grand deſtreſſe. »
Alors luy repond la maiſtreſſe :
« Ne celez rien & dictes tout. »
« — Ce grand vilain me fit... » « — Quoy? Qu'eſt ce? »
« — Loger cela dans quoy l'on fout. »

terme de *courtaud* qui de ſon temps ſignifiait à la fois un cheval à qui l'on avait coupé les oreilles ou la queue. Or, la ſeconde acception du mot *courtaud* avait été appliquée, par analogie de forme ſans doute, à un inſtrument tout autre que nous retrouvons, ſous forme de locution compoſée, dans le lexique du *Jargon de l'Argot reformé à l'uſage des merciers porte-balles & autres*, d'Ollivier Chereau : « *Abreuuer le courtaud*, faire l'amour. »

On devine aſſez, par cette explication, ce qu'étaient le courtaud & l'étable à le loger.

CCLIV. — Huictain.

(*Inédit.* — Bibl. nationale, ms. fr. 4967, fol. 287 v°.)

AMOUR & mort la terre & ciel ont pris :
Amour a faict humilier le pris
Le plus priſé ſous ſervile facture.
La Mort a faict que notre mort tant dure
Eſt faicte vie, enfer mis à deſpris.
O digne ſang, o foy certaine & pure!
A toy ſe rend tout homme & ſa nature
Qui n'a nul bien ſi en toy n'eſt compris.

CCLV. — [Plaintes.]

(*Inédit.* — Bibl. de Soiſſons, ms. 188, fol. 32.)

I'AY tant de mal & vous de cruaulté
Que de ma mort auons eſgalle enuye,
Mais plus languis, plus croiſt voſtre beauté,
Dont pour vous veoir Amour me tient en vie,
Maugré qu'en ayt la triſte ame aſſeruye
Qui vouldroit bien du corps ſe deſſaiſir
Pour n'auoir poinct ſi douloureux plaiſir.
Ainſi en ioye & triſteſſe pareille
De viure enſemble & mourir m'apareille,
Et plus ie vey que moins me ſecourez :
Qui eſt grant cas, mais c'eſt plus de merueille
Que de pitié vous meſme ne mourez.

CCLVI. — De l'inuocation des ſaints.

(*Inédit.* — Bibl. nationale, ms. fr. 22560, fol. 127 v°.)

CES jours paſſez vne maiſon bruſloit,
Chaſcun couroit comme on fait en tel cas,
L'vn Noſtre Dame à ſon ayde appelloit,
Saint Claude l'vn, l'autre ſaint Nicolas,
Mais le ſeigneur du logis en alas
Incontinant hors de ſa maiſon ſort,

Et leur a dict : « Le diable vous emport,
Inuoquer Dieu beaucoup meilleur ſera,
Car cependant qu'ils feront leur rapport
Entierement ma maiſon bruſlera. »

CCLVII. — Dixain.

(*Inédit.* — Bibl. de Soiſſons, ms. 189 A, fol. 26.)

VNE nonnain treſbelle & en bon poinct
Se complaignoit d'auoir laiſſé le monde,
Et ie luy diz : « Ma ſeur, il ne faut point
Auoir regret de choſe tant immunde,
N'auez vous pas Ieſuchriſt pur & munde
Pour voſtre eſpoux en profeſſion pris,
On nom duquel ſont conioinctz tous eſpritz
— Oy, dict elle, & ne le veult laſcher,
Mays Ieſuchriſt eſt eſpoux des eſpritz,
Et ie demande vng eſpoux pour la chair. »

CCLVIII. — Epigramme par maniere de dialogue pour madamoiſelle d'Huban (1).

(*Inédit.* — Bibl. nationale, ms. fr. 1667, fol. 108.)

QU'ESSE qu'Huban? — C'eſt beaulté naturelle.
Et grand vertu en forme corporelle.

(1) « Hugues de Rabutin, ſieur d'Épiry & de Sully, épouſa Jeanne de Montaigu, fille de Claude de Montaigu, ſieur de Conches, « le dernier des « princes de la royalle maiſon de « Bourgogne ». Il fut conſeiller & chambellan de Charles VIII, capitaine de 50 lances & ſon lieutenant au gouvernement de Bourgogne. Il eut comme enfants : Claude, Jean, Sébaſtien, Hugues, Blaiſe & Cyprien. — Anne, Louiſe, Suſanne, Antoinette Louiſe, Philippes, Aymonde & Claude.

« Blaiſe de Rabutin, cinquieſme fils d'Hugues, fut ſeigneur d'Huban & de Brinon. Il épouſa Françoiſe de La Porte, fille de meſſire Claude de La Porte, ſeigneur du Lion & vicomte de Saint-Georges.

« Blaiſe de Rabutin eut de Françoiſe de La Porte un garçon & une fille.

Qu'eſſe qu'Huban? — Du Seigneur vn chef d'oeuure
Mys icy bas, lequel il nous deſcoeuvre.
Qu'eſſe qu'Huban? — C'eſt vn iardin & cloſt
Où tout ſçauoir veritable eſt encloſt.
Qu'eſſe qu'Huban? — Affin que le vous dye
Tout en [vn] mot, c'eſt la cyclopedye
Et de tous artz liberaulx le regiſtre
Que le Seigneur a voulu faire & tiſtre
Pour nous montrer ſa vertu plantureuſe.
Voilà qui c'eſt qu'Huban la bien heureuſe,
Heureuſe dy, car il n'eſt femme au monde
En qui vertu plus qu'en icelle habonde.

CCLIX. — [Énigme] (1).

I'AY la langue pendant au milieu de mon corps,
I'appelle les viuants & ſonne pour les morts.

« Le fils fut Blaiſe de Rabutin, ſecond du nom, ſeigneur d'Huban & de Brinon. Il épouſa Madeleine de Pontaillier, de laquelle il n'eut qu'une fille appellée Benigne de Rabutin, qui épouſa François d'Anlezy, ſeigneur d'Eſpeuilles.

« La fille du premier Blaiſe de Rabutin & ſeur du ſecond fut Gilberte de Rabutin, qu'on appeloit à la Cour la belle Huban. Elle épouſa Philibert d'Anlezy, père de François, de ſorte qu'elle fut belle-mère de ſa nièce Benigne de Rabutin » (Bibl. de l'Arſenal, ms. 4159. *Généalogie de la famille Rabutin, de la main de Buſſy-Rabutin*, fol. 83-84).

Gilberte de Huban appartint à la maiſon de la ducheſſe d'Orléans & de Madame Madeleine (Bibl. nat., ms. fr. 7856, fol. 920 & fol. 1086).

Il exiſte un portrait de cette demoiſelle dans la Collection des portraits de Caſtle Howard, publiée par M. Gower. Elle y eſt appelée Uban.

(1) Le village de Saint-Clément, annexe de la paroiſſe de Cézac, près Cahors, poſſède une petite égliſe dont la cloche, de fonte d'ailleurs relativement récente, porte, inſcrits en relief, ces deux vers. « On prétend qu'ils ont été reproduits d'après l'ancienne cloche hors de ſervice qu'a remplacée celle d'aujourd'hui, & la tradition locale les attribue à Clément Marot » (E. Marmicouche, *Un diſtique attribué à Marot*).

Rien ne confirme, rien n'infirme non plus cette tradition. Si par haſard ces vers médiocres ſont réellement de notre poète, on peut ſuppoſer qu'ils furent compoſés lors de ſon voyage à Cahors, lorſqu'il accompagna le roi & la reine de Navarre. Voyez t. I, p. 334-335.

CCLX. — Huiĉtain du maintien que l'on doibt tenir à la table (1).



CELLUY qui eſt pour repaiſtre à la table
Ne doibt tenir propos, en touts ſes diĉtz,
Que de ioye & *exultationis :*
Et ſ'il oyt choſe qui ne ſoit notable,
Ou contre aultruy dire cas de meſpris,
Le doibt celer *ſicut confeſſionis.*
Dauid le note, ce n'eſt pas vne fable,
Quand il deſcript *ſonus epulantis.*

CCLXI. — Diĉton dudiĉt Marot en ryme croiſée.

(*Inédit.* — Bibl. nationale, ms. fr. 2206, fol. 193.)

SUS quatre vers, partez en haſte
De par Marot dire à Leurault (2),
Sy la mort ne l'a mys en paſte,
Qu'il le veult voir, car il le vault.

(1) Sans être abſolument inédits, ces vers de Marot ſont à peu près inconnus & n'ont jamais pris place dans ſes œuvres. On ne les trouve que dans le *Second Enfer* d'Étienne Dolet (édition parue à Troyes, en 1544, chez maiſtre Nicole Paris) à la fin du volume, parmi d'autres pièces de Marot. Toute leur faveur, ſi c'en eſt une, conſiſte dans le mélange de mots latins aux mots français. Étienne Tabourot cite au nombre des excentricités poétiques qui forment le fonds de ſes *Bigarrures* une épitaphe dans le même genre :

Icy giſt mon frere Iean,
Nous le verrons au iugement;
Et ma ſœur Elizabeth :
Si bene fecit, habet.

(*Les Bigarrures & Touches du ſeigneur des Accords*, éd. de 1662, p. 338.)

A cette époque, où tous ceux qui liſaient ſavaient peu ou prou de latin, on ne riſquait point de demeurer incompris en parlant cette langue.

(2) Le ſeul Levrault dont nous

ÉPIGRAMMES DE MAROT
A L'IMITATION DE MARTIAL (1)

Ad Cæsarem Mart. (lib. VIII, epigr. LIII).

Magna licet toties tribuas, majora daturus
Dona, ducum victor, victor & ipſe tui.

CCLXII. — Au Roy.

QUOYQUE ſouuent tu faſſes d'vn grand cueur
Dons bien ſentans ta royauté ſupreme,
D'en faire encor bien t'attens, o vainqueur
Des cueurs de tous, et vàinqueur de toy meſme;
Chaſcun, pour vray, te porte amour extreme;
Non pour tes dons à uenir ou preſens,
Mais au rebours, Roy, l'honneur d'Angouleſme,
Pour ton amour on aime tes preſens.

Vers 1. *Quoique ſouvent tu faſſes d'un franc cueur* (a).

(a) M. C. ms. 748.

ayons découvert la trace eſt un Louis de la Tour, dit Levrau (fils de Honorat), auquel le roi accorde réduction du quinzième pour le mas du Val de Mouriès, ſis en la juridiction des Baux, en Provence. Cet acte eſt daté de Paris, 7 janvier 1514, mais il y eut une erreur d'écriture : on attribua à Louis Levrau le nom de ſon père, qui était Honorat, & il fallut pour réguläriſer la choſe un autre acte royal daté d'Amboiſe, 22 décembre 1817 (arch. départ. des Bouches-du-Rhône, B. 26, *Magdal.*, fol. 364 v° & fol. 369 r°). Si c'eſt bien à ce perſonnage qu'eſt deſtiné le quatrain de Marot, il faudrait placer ces vers en 1533, au moment du voyage de la cour à Marſeille.

(1) La plupart de ces épigrammes imitées du latin furent compoſées par Marot au lendemain de ſon retour d'exil, c'eſt-à-dire à partir de 1537. On en trouve déjà un certain nombre dans le manuſcrit de Chantilly.

Cependant, nous n'avons réuni ici que les pièces ſans date ou dont la date importe peu & nous avons claſſé ailleurs, à leur ordre chronologique probable, celles qui nous paraiſſaient mériter une note. En ce cas, nous avons toujours indiqué l'épigramme de Martial qui avait fourni à Marot ſon ſujet.

De formica electro inclusa (lib. VI, epigr. XV).

Dum Phaëtuntæa formica vagatur in umbra, etc.

CCLXIII. — De la formis encloſe en de l'ambre.

DESSOUS l'arbre où l'ambre degoutte
La petite formis alla;
Sur elle en tomba vne goutte
Qui tout à coup ſe congela,
Dont la formis demoura là
Au milieu de l'ambre enfermée.
Ainſi la beſte deſpriſée
Et peu priſée quand viuoit,
Eſt à ſa mort fort eſtimée,
Quand ſi beau ſepulchre on luy veoit.

Ad Julium Martialem (lib. X, epigr. XLVII).

Vitam quæ faciunt beatiorem, etc.

CCLXIV. — De ſoy meſme.

MAROT, voyci, ſi tu le veulx ſçauoir,
Qui faict à l'homme heureuſe vie auoir :
Succeſſions, non biens acquiz à peine;
Feu en tout temps, maiſon plaiſante & ſaine;
Iamais procès, les membres bien diſpos;
Et au dedans vn eſprit à repos;

Titre : *Traduction d'une épigramme de Martial par Cl. Marot* (a).
Traduction d'une épigramme de Martial commençant Vitam quae (b).
Ce qui fait la vie de l'homme heureuſe (c).

Vers 1. *Voicy amy ſi tu le veulx ſavoir* (d).
Mon fils, voicy, ſi tu le veulx ſçauoir (e).

(a) D. Janot, 1544. — (b) B. S. ms. 189 *A*. — (c) Ét. Dolet, *Second Enfer* (à la fin), 1544. — (d) B. N. ms. 12795; B. S. ms. 198 A; D. Janot, 1544. — (e) Ét. Dolet, *Second Enfer*, 1544.

Contraire à nul, n'auoir aucuns contraires;
Peu ſe meſler des publicques affaires;
Sage ſimpleſſe, amys à ſoy pareilz;
Table ordinaire & ſans grans appareilz;
Facilement auec toutes gens viure;
Nuict ſans nul ſoing, n'eſtre pas pourtant yure;
Femme ioyeuſe, & chaſte neantmoins;
Dormir qui faict que la nuict dure moins;
Plus haut qu'on n'eſt ne vouloir point attaindre;
Ne deſirer la mort ny ne la craindre.
Voylà, Marot, ſi tu le veulx ſçauoir,
Qui faict à l'homme heureuſe vie auoir.

7 et 8. . . . . (a).
10. *Table ſans art & ſans grands appareilz* (b).
14. *Dedans ſon lict ſix heures pour le moins* (c).
15. *Plus hault qu'on eſt ne vouloir point atteindre* (d).
17. *Voyla, amy, ſi tu le veulx ſçavoir* (e).
Voyla, mon fils, ſi tu le veulx ſçauoir (f).

(a) Ces deux vers ne ſe trouvent pas dans M. C. ms. 748; B. N. ms. 12795; B. S. ms. 189 A; Ét. Dolet, 1543; Ét. Dolet, *Second Enfer*, 1544; D. Janot, 1544. — (b) Ét. Dolet, *Second Enfer*, 1544. — (c) B. N. ms. 12795. — (d) B. N. ms. 12795; D. Janot, 1544; E. Marneff, 1547. — (e) B. N. ms. 12795; B. N. ms. 189 A; D. Janot, 1544. — (f) Ét. Dolet, *Second Enfer*, 1544.

In Callistratum (lib. V, epigr. XIII).

Sum, fateor, semperque fui, Calliſtrate, pauper, etc.

CCLXV. — De ſoy meſme & d'vn riche ignorant.

RICHE ne ſuis, certes, ie le confeſſe.
Bien né pourtant, & nourri noblement;
Mais ie ſuis leu du peuple & gentilleſſe
Par tout le monde, & dict on : « C'eſt Clement. »
Maintz viuront peu, moy eternellement;
Et toy tu as prez, fontaines & puits,
Bois, champs, chaſteaux, rentes & gros appuis;
C'eſt de nous deux la difference & l'eſtre.
Mais tu ne peux eſtre ce que ie ſuis;
Ce que tu es, un chaſcun le peult eſtre.

In Sutorem (lib. IX, epigr. LXXIII).

Dentibus antiquas ſolitus producere pelles, etc.

CCLXVI. — De ſoy meſme & d'vn ſauetier.

TOY qui tirois aux dents vieilles ſauattes,
De ton feu maiſtre or poſſedes & tiens
Rentes, maiſons & meubles, iuſqu'aux nattes :
A ſon treſpas il les ordonna tiens.
Auec ſa fille en repos t'entretiens.
Et mes parens, pour me faire eſcolier,
M'ont faict tirer bien vingt ans au collier.
Qu'en ay ie mieulx? Romps la plume & le liure,
Calliope, puiſque le vieulx ſoulier
Donne ſi bien au ſauetier à viure.

Ad Nævolum causidicum (lib. I, epigr. XCVIII).

Cum clamant omnes, loqueris tu, Naevole, ſemper, etc.

CCLXVII. — D'un advocat ignorant.

TU veux que bruit d'aduocat on te donne,
Et de ſçauant; mais iamais au parquet
Tu ne dis mot, ſinon quand le caquet
Des grans criars les eſcoutans eſtonne.
A faire ainſi, ie ne ſçache perſonne
Qui ne puiſſe eſtre homme docte à le voir :
Or, maintenant qu'un ſeul mot on ne ſonne,
Dy quelque choſe : oyons ce beau ſçauoir!

Vers 1. *Quand d'un chaſcun la voix bruit, & reſonne*
En plain parcquet, onc homme ne parla
Plus toſt que toy, & ſi ſemble par là
Que le renom d'advocat on te donne (a).

(a) Robert & I. du Gort, 1544.

Ad Cinnam (lib. V, epigr. LVIII).

Cum voco te dominum, noli tibi, Cinna, placere, etc.

CCLXVIII. — A Roullet (1).

QUAND Monfieur ie te di, Roullet,
Le te die ie, povre follet,
Pour te plaire, ou pour ta value?
Ie t'aduife que mon valet
Bien fouuent ainfy ie falue.

Titre : *Le dit Marot à Monfieur Roullet.*

Vers 1. *Roullet, quand Monfieur Je te nomme*
Tu deviens for, cela eft laid.
Le fais je, pour plaire à tel homme?
Si tu le crois, tu es foullet.
Monfieur je ne te dy, Roullet,
Pour cela ne pour ta vallue
Jen dy autant à mon varlet
Bien fouvent que je le falue (a).

(a) B. N. ms. 1667.

Ad Sabidium (lib. I, epigr. XXXIII).

Non amo te, Sabidi, nec poffum dicere quare, etc.

CCLXIX. — A Jehan.

IEHAN, ie ne t'aime poinct, beau fyre (2) :
Et ne fçay quel moufche me poind :
Ne pourquoy c'eft ie ne puy dire,
Sinon que ie ne t'aime poinct.

(1) Un Charles Roullet, orfèvre, eft porté au rôle de 1549-1550 pour une fomme de 73 livres, pour fourniture de bijoux au roi (B. N., ms. fr. 10394). C'eft peut-être celui-ci.

(2) Il eft bien difficile de dire quel eft le « beau fyre » que Marot défigne ici par ce prénom de Jehan. Il eft poffible que Marot fe foit borné à traduire Martial, fans vifer perfonne.

De Philone (lib. V, epigr. XLVII).

Nunquam ſe cœnaſſe domi Philo iurat, etc.

CCLXX. — De Macé Longis (1).

Ce prodigue Macé Longis
Fait grand ſerment qu'en ſon logis
Il ne ſouppa iour de ſa vie;
Si vous n'entendez bien ce poinct,
C'eſt à dire : il ne ſouppe poinct,
Si quelque aultre ne le conuie.

De Lino (lib. I, epigr. LXXVI).

Dimidium donare Lino, quam credere totum, etc.

[CCLXXI. — D'un mauuais rendeur.]

Cil qui mieulx ayme par pitié
Te faire don de la moitié
Que preſter le tout rondement,
Il n'eſt point trop malgracieux;
Mais c'eſt ſigne qu'il ayme mieulx
Perdre la moitié ſeulement.

(1) Macé Longis, ſur qui les documents nous manquent, était peut-être parent de Jean Longis, libraire, tenant boutique au Palais dans la galerie menant à la Chancellerie & qui fut aſſocié à Vincent Sertenas.

Ces deux libraires étaient certainement connus de Marot puiſqu'ils publièrent (ſans ſon aſſentiment, d'ailleurs) deux éditions de ſes œuvres, non datées, mais qui ſemblent avoir vu le jour pendant le ſecond exil de Marot, vers 1543.

La famille des Longis était vraiſemblablement originaire de Marſeille. En tout cas, elle y avait des intérêts. Nous trouvons dans les archives des Bouches-du-Rhône (B. 3321, fol. 62 v°) des lettres royales, datées de Fontainebleau, 1537, ordonnant des pourſuites contre un certain Jacques Durand, de Marſeille, « qui empeſchoit Bérenger & Henri Longis, frères, d'entrer en poſſeſſion de biens à eulx adiugés par la Chambre rigoureuſe », à raiſon d'une créance de 300 florins ſur le ſuſnommé Durand.

Peut-être auſſi ce *Macé Longis* n'eſt-il qu'un nom de fantaiſie imaginé pour remplacer le *Philo* de Martial.

Ad Æmilianum (lib. V, epigr. LXXXI).

Semper eris pauper, ſi pauper es, Æmiliane, etc.

[CCLXXII. — A Antoine (1).]

SI tu es poure, Antoine, tu es bien
En grand danger d'eſtre poure ſans ceſſe,
Car auiourd'huy on ne donne plus rien
Sinon à ceux qui ont force richeſſe.

In Candidum (lib. III, epigr. XXVI).

Prædia ſolus habes, & ſolus, Candide, nummos, etc.

CCLXXIII. — De Ian Ian (2).

TU as tout ſeul, Ian Ian, vignes & prez;
Tu as tout ſeul ton cueur & ta pecune;
Tu as tout ſeul deux logis diaprez,
Là où viuant ne pretend choſe aucune;

(1) Il ſerait imprudent de chercher un deſtinataire à toutes les épigrammes de Marot, ſurtout à ſes épigrammes imitées du latin. Cependant, il eſt poſſible que le préſent Antoine ſoit Antoine Hervé, dit de la Maiſonneuve, lequel en la qualité de poète ne devait pas être bien riche, avant qu'il eût embraſſé l'état eccléſiaſtique.

(2) Paſquier, dans ſes *Recherches* (VIII, 151), dit : « Nous avons deux noms deſquels nous baptiſons en commun ceux qu'eſtimons de peu d'effet, les nommons Jeans ou Guillaumes. » Le nom de Jean ſemble avoir jadis plus ſpécialement déſigné les cocus. Du Cange, dans ſon *Dictionnaire*, cite cet exemple au mot *Joannes :* « Icelle femme vint à l'encontre du ſuppliant ſon mary, & lui dit telles paroles : traiſtre, paillard, larron, ie t'ay faict pluſieurs fois Johan & en deſpit de toy ie te le feray encore. » Étienne Tabourot dans ſes *Bigarrures* (p. 31) parle d'un « quidam nommé Jean de nom & qui l'eſtoit peut-être auſſy de ſurnom ». Jeannin ſe diſait dans le même ſens. En ſon *Apologie pour Herodote* (p. 19), Henri Eſtienne définit ce mot : « Quand on dit un bon iannain, que le vulgaire prononce genin, cela ſ'entend proprement d'un pitaut qui prend bien en patience que ſa femme lui fait porter des cornes » (voyez notre tome III, p. 134, en note).

Ainſi Marot, en redoublant Jean-Jean, a voulu renforcer d'autant le ſens du nom en ſon acception populaire.

Tu as tout feul le fruit de ta fortune;
Tu as tout feul ton boire & ton repas;
Tu as tout feul toutes chofes fors une,
C'eft que tout feul ta femme tu n'as pas.

In Posthumum (lib. II, epigr. LXVII).
Occurris quocunque loco mihi, Pofthume, clamas, etc.

[CCLXXIV. — A Hilaire.]

DÈS que tu viens là où ie fuis,
Hilaire, c'eft ta façon folle
De me dire toufiours : « Et puis,
Que fais tu ? » Voilà tout ton rolle.
Cent fois le iour cefte parole
Tu me dis; j'en fuis tout battu.
Quand tout fera bien debattu,
Je cuide, par mon âme, Hilaire,
Qu'auecques ton beau que fais tu?
Tu n'as rien toi mefme que faire.

In Diodorum, ad Flaccum (lib. I, epigr. XCIX).
Litigat, & podagra Diodorus, Flacce, laborat, etc.

CCLXXV. — D'vn abbé.

L'ABBÉ a vn procès à Rome
Et la goutte aux piedz, le poure homme.
Mais l'aduocat f'eft plaint à maints
Que rien au poing il ne lui boutte;
Cela n'eft pas aux pieds la goutte,
C'eft bien plus toft la goutte aux mains.

In Faustum (lib. XII, epigr. LXV).
Nefcio tam multis quid fcribas, Faufte, puellis, etc.

CCLXXVI. — D'vn curé.

AU curé, ainfy, comme il dit,
Plaifent toutes belles femelles,

Titre : *Du curé de Saint-Euftache* (a).

(a) B. N. ms. 22560.

Et ont enuers luy grand credit,
Tant bourgeoyſes que damoyſelles;
Si luy plaiſent les femmes belles
Autant qu'il dit, ie n'en ſçay rien;
Mais une choſe ie ſçay bien,
Qu'il ne plaiſt pas à une d'elles.

Vers 8. *Qu'il ne plaiſt pas à une d'elles* (a).

(a) B. N. ms. 22560.

In Sertorium (lib. III, epigr. LXXIX).

Rem peragit nullam Sertorius, inchoat omnes, etc.

CCLXXVII. — D'vn Limoſin (1).

C'EST grand cas que noſtre voiſin
Touſiours quelque beſongne entame
Dont ne peut, ce gros Limoſin,
Sortir qu'à ſa honte & diffame.
Au reſte, je croy, ſur mon ame,
Tant il eſt lourd & endormy,
Que quand il beſongne ſa femme
Il ne luy fait rien qu'à demy.

Ad Aulum, de luctu suæ puellæ (lib. III, epigr. XIV).

Accidit infandum noſtræ ſcelus, Aule, puellæ, etc.

[CCLXXVIII. — De la triſteſſe de ſ'amye (2).]

C'EST grand'pitié de m'amie, qui a
Perdu ſes ieux, ſon paſſetemps, ſa feſte,
Non vn moineau, ainſi que Leſbia,

(1) Les Limouſins jouiſſaient jadis à Paris d'une aſſez fâcheuſe réputation, ſoit pour leur bêtiſe, ſoit pour leur mauvaiſe foi.

Dans les *Repues franches*, attribuées à tort à Villon, tout un petit poème eſt conſacré à l'eſcroquerie d'un Limouſin qui ſe fit nourrir & loger ſix mois ſans bourſe délier avec deux de ſes compatriotes & ne laiſſa à ſon hôteſſe qu'un ſac plein de torcheculs. Dans ſon *Pantagruel*, Rabelais conſacre tout le chapitre VI du livre II au diſcours que fit à Pantagruel près de la porte de Paris, à Orléans, un écolier limouſin « qui contrefaiſoit le langage françois ». On ne comprend guère aujourd'hui ces partis pris de dénigrement que ſans doute rien ne juſtifiait

(2) Saint-Gelais a imité lui auſſi cette épigramme de Mar-

N'vn petit chien, belette ou aultre befte;
A ieux fi fots mon tendron ne f'arrefte,
Ces pertes là ne luy font mal faifans;
Vrays amoureux, foyez en defplaifans :
Elle a perdu, hélas! depuis Septembre
Un ieune amy, beau, de vingt & deux ans,
N'ayant encor pied & demy de membre.

Vers 10. *N'ayant encor qu'un poure pied de membre* (a).

(a) M. C. ms. 748.

AD FABULLAM AMBITIOSAM IN LAUDE (LIB. I, EPIGR. LXV).
Bella es, novimus, & puella, verum eſt, etc.

[CCLXXIX. — D'vne qui fe vante.]

VOUS eftes belle, en bonne foy,
Ceux qui difent que non font beftes;
Vous eftes riche, ie le veoy,
Qu'eft-il befoing d'en faire enqueftes?
Vous eftes bien des plus honneftes,
Et qui le nie eft bien rebelle.
Mais quand vous vous louez, vous n'eftes
Honnefte ne riche ne belle.

Vers 2. *Ceulx qui diſent de nom ſont beſtes* (a).
7. *Mais quand vous vous louez vous n'eſtes* (b).

(a, b) M. C. ms. 748.

AD GELLIAM (LIB. V, EPIGR. XXIX).
Si quando leporem mittis mihi, Gellia, dicis, etc.

[CCLXXX. — A Yfabeau.]

YSABEAU, lundi m'enuoyaftes
Un lieure & un propos nouueau :
Car d'en manger vous me priaftes

tial, mais il n'a point fu fe borner &, au lieu du dizain de Marot, il a produit une paraphrafe en trente-quatre vers. Nous citerons feulement les huit derniers :

Hélas! c'eftoit bien une perte
Pour troubler femme plus experte.
Son pere, fans grande raifon,
Avoit mis hors de la maifon
Un jeune gars qui la fervoit,
Qui pour fa jeuneffe n'avoit
Pas encore pied & demi
De ce qu'if faut à un ami.

(Mellin de Saint-Gelais, *Œuvres*, éd. P. Blanchemain, I, 77.)

En me voulant mettre au cerueau
Que par ſept iours ie feroys beau (1).
Refuez vous? Auez vous la fiebure?
Si cela eſt vray, Yſabeau,
Vous ne mangeaſtes iamais lieure.

De Gellia (lib. I, epigr. XXXIV).
Amiſſum non flet quum ſola eſt Gellia, patrem, etc.

[CCLXXXI. — D'Alix.]

IAMAIS Alix ſon feu mary ne pleure
Tout à part ſoy, tant eſt de bonne ſorte;
Et deuant gens, il ſemble que ſur l'heure
De ſes deux yeux vne fontaine ſorte.
De faire ainſy, Alix, ſi te deporte :
Ce n'eſt point dueil quand louenge on en veult.
Mais le vray dueil, ſcez tu bien qui le porte?
C'eſt ceſtuy là qui ſans teſmoing ſe deult.

CCLXXXII. — La royne de Nauarre en faueur d'une damoyſelle.

Il penſoit bien bruſler ſon chaſte cueur
Par doulx regardz, par ſoupirs treſardents,
Par vn parler qui faict Amour vainqueur,
Par long ſeruir, par ſignes euidents;
Mais il trouua une froideur dedans,
Qui touts ſes traictz conuertiſſoit en glace :
Et qui pis eſt, par vne doulce audace,
L'œil chaſte d'elle le regarda ſi fort,
Que ſa froydeur à trauers ſon cueur paſſe,
Et met ſon feu, Amour, & luy, à mort.

Vers 8. *Son œil pudicque le regarda ſi fort* (a).

(a) Ét. Dolet, 1538.

(1) Chez les anciens, le lièvre étant un animal conſacré à Vénus, déeſſe de la beauté, manger du lièvre pouvait paſſer pour un moyen de devenir beau, au moins proviſoirement.

CCLXXXIII. — Refponce pour le gentilhomme.

CE feroit trop que la belle efmouuoir,
Le paoure amant n'y a penfé, ne penfe :
Parler à elle, & la feruir, & veoir
Luy font affez d'heureufe recompenfe;
En confeffant (noble fleur d'excellence)
Qu'elle l'a bien mis à mort voyrement :
Mais fon amour, & fon feu vehement,
Chafteté d'œil ne les pourroit eftaindre
Car tant plus vit la dame chaftement
De tant plus croift le defir d'y attaindre.

Titre : *Refponfe de Marot pour le gentilhomme* (a).

(a) Dolet, 1531; G. Corroyet, 1539; F. Jufte, 1539; A. Bonnemère, f. d.; I Bignon, f. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543.

CCLXXXIV. — A vne dame, pour l'aller veoir.



ENDORMEZ bien Argus qui a tant d'yeulx,
Et faites tant que Danger fe retire :
Duyfants ne font (mais par trop enuyeux)
A qui aller vers fa dame defire.
Là vous pourray de bouche à loyfir dire
Ce dont l'efcript vn mot n'ofe parler.
Qu'en dites vous, madame, y dois ie aller?
Non, ie y courray, mes emprifes font telles.
Comment courir ? Ie y pourray bien voller :
Car i'ay d'Amour auecques moy les efles.

Titre : *D'un qui veult aller veoir fa dame* (a).

(a) M. C. ms. 748.

CCLXXXV. — De ſa dame & de ſoymeſmes.

DES que m'amye eſt vn iour ſans me veoir,
Elle me dit que i'en ay tardé quatre;
Tardant deux iours, elle dit ne m'auoir
Veu de quatorze & n'en veult rien rabatre;
Mais pour l'ardeur de mon amour abatre,
De ne la veoir i'ay raiſon apparente.
Voyez, amants, noſtre amour differente :
Languir la faiz quand ſuis loing de ſes yeulx,
Mourir me fait quand ie la voy preſente,
Iugez : lequel vous ſemble aymer le mieulx?

CCLXXXVI. — A Anne, luy declairant ſa penſee.

PUIS qu'il vous plaiſt entendre ma penſée,
Vous la ſçaurez, gentil cueur gracieux :
Mais, ie vous pry, ne ſoyez offenſée,
Si en penſant ſuy trop audacieux.
Ie penſe en vous & au fallacieux
Enfant Amour, qui par trop ſottement
A fait mon cueur aymer ſi haultement (1).
Si haultement (helas) que de ma peine
N'oſe eſperer vn brin d'allegement,
Quelcque doulceur de quoy vous ſoyez pleine.

Titre : *A Anne* (a).

(a) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, ſ. d.; G. Corrozed, 1539; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543.

CCLXXXVII. — Huictain.

I'AY vne lettre entre toutes eſlite,
I'ayme vn pays, & aime vne chanſon,
N eſt la lettre, en mon cueur bien eſcripte,

(1) Ce vers confirme ceux de l'Épître où Marot vante le « hault parentaige » de celle qu'il aime (voyez tome III, p. 598). Ils ſont de la même époque, 1537, & adreſſés à la même perſonne, c'eſt-à-dire vraiſemblablement à Anne d'Alençon.

Et le pays eſt celuy d'Alençon;
La chanſon eſt, ſans en dire le ſon,
Alegez moy, *doulce plaiſant' brunette*,
Elle ſe chante à la vieille façon :
Mais c'eſt tout vng, la brunette eſt ieunette (1).

CCLXXXVIII. — De Anne.

LE cler ſoleil par ſa preſence efface
Et faict fuyr les tenebreuſes nuictz;
Ainſi pour moy, Anne, deuant ta face
S'en vont fuyants mes langoureux ennuyz :
Quand ne te voy, tout ennuyé ie ſuyz;
Quand ie te voy, ie ſuy bien d'aultre ſorte.
Dont vient cela ? Sçauoir ie ne le puyz,
Si n'eſt d'amour, Anne, que ie te porte.

(1) Ce huitain, imprimé pour la première fois en 1545, ſuffirait à prouver que l'Anne myſtérieuſe de Marot ne fut point la reine de Navarre, comme l'a cru Lenglet-Dufreſnoy. Le livre d'heures de Catherine de Médicis, conſervé au Muſée du Louvre, contient en effet un portrait colorié de Marguerite, repréſentée en chemiſe. La reine de Navarre eſt blonde & Marot nous dit ici que celle qu'il aime eſt brune.

Mais ces vers prouvent-ils, comme M. Abel Lefranc l'affirme, que l'Anne de Marot n'était autre qu'Anne d'Alençon, fille du bâtard Charles ?

Marot équivoque ſur l'N, qu'on prononçait alors comme Anne. Mais on peut auſſi bien conclure qu'il équivoque doublement, & ſur la prononciation de N & ſur l'N même, initiale du mot Navarre, ſi l'on penche pour l'hypothèſe au moins auſſi vraiſemblable que l'Anne inconnue n'était autre que Madame Anne d'Albret, princeſſe de Navarre.

Quant à l'alluſion au pays d'Alençon, c'eſt (tout auſſi bien que le nom de la dame) le nom de la ville où Marot, pour la première fois, reçut de ſa dame un ſourire qui put lui faire eſpérer d'être un jour aimé d'elle.

La première alluſion imprimée de Marot à Anne, la ſeule juſqu'en 1538, eſt de 1534. Or, c'eſt juſtement en cette année 1534 que le poète aſſiſta avec Anne d'Albret aux fêtes d'Alençon où l'on mariait Yſabeau d'Albret, ſœur d'Anne, au duc de Rohan. Quelques jours après ces fêtes, Marot prenait le chemin de l'exil.

A noter enfin qu'Anne d'Alençon ne portait pas ce nom à la cour, où on l'appelait communément Mlle de Saint-Pol, du nom d'une terre ayant appartenu à ſon père.

Cependant, nous avouons que l'hypothèſe de M. Abel Lefranc nous paraît la plus probable.

CCLXXXIX. — Du rys de madame d'Allebret (1).



ELLE a tres bien ceſte gorge d'albaſtre
Ce doulx parler, ce clair tainct, ces beaux yeulx,
Mais, en effect, ce petit rys follaſtre,
C'eſt (à mon gré) ce qui luy ſied le mieulx;
Elle en pourroit les chemins & les lieux
Où elle paſſe, à plaiſir inciter :
Et ſi ennuy me venoit contriſter,
Tant que par mort fuſt ma vie abbatue,
Il ne fauldroit, pour me reſuſciter,
Que ce rys là, duquel elle me tue.

Titre : *De celle qui a bonne grace a rire* (a).
Du ris de ma damoyſelle d'Allebret (b).

Vers 10. *Que ce rys la dequoy elle me tue* (c).

(a) M. C. ms. 748. — (b) Ét. Dolet, 1538; S. Gryphius, ſ. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543. — (c) M. C. ms. 748.

(1) Cette épigramme eſt dédiée non point à Madame Yſabeau, vicomteſſe de Rohan, que Marot appelle ailleurs : « Madame Yſabeau de Navarre », — mais bien à Anne d'Albret, veuve depuis 1532 de Jean de Foix, & qui comptait à peine trente ans en 1537.

Faut-il voir en elle la myſtérieuſe Anne? Nous avons déjà haſardé cette hypothèſe (voyez tome I, p. 321-325, & tome III, p. 595, en note). Ce n'eſt toutefois qu'une hypothèſe.

Ces vers furent publiés pour la première fois en 1538. Ils ſont dans le manuſcrit de Chantilly, avec une variante dans le titre. Nous les plaçons en 1537.

CCXC. — D'vne dame de Normandie (1).

VN iour la dame en qui ſi fort ie penſe
Me dit vn mot, de moy tant eſtimé
Que ie ne puyz en faire recompenſe,
Fors de l'auoir en mon cueur imprimé.
Me dit avec vn ris accouſtumé :
« Ie croy qu'il fault qu'à t'aymer ie paruienne. »
Ie luy reſpond : « Garde n'ay qu'il me aduienne
Vn ſi grand bien, & ſi oſe affermer
Que ie deuroys craindre que cela vienne,
Car i'ayme trop quand on me veult aymer. »

Titre : *A vne qui diſoit le vouloir aymer* (a).

(a) M. C. ms. 748.

CCXCI. — Reſponſe de ladicte dame.

Le peu d'amour qui donne lieu à crainte
Perdre vous faict le tant deſiré bien :
Car par cela (amy) ie ſuy contraincte
De reuoquer le premier propos mien.
Ne vous plaingnez doncq ſe vous n'auez rien
Ou ſi, pour bien, mal on vous fait auoir;
Car qui, pour bien, penſe mal recepuoir
Indigne il eſt d'auoir vn ſeul bon tour,
Voyre de plus ſa maiſtreſſe ne veoir,
Puis que la peur triumphe de l'amour.

Titre : *Reſponſe faicte par la dicte dame* (a).

(a) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, ſ. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543.

(1) Nous fondant ſur l'apparition première de ces vers dans l'édition de 1538 ſeulement, & ſur la variante du manuſcrit de Chantilly, nous penſons que cette épigramme doit être de 1537 & doit ſ'appliquer à la myſtérieuſe Anne, vers qui convergent à ce moment toutes les pièces amoureuſes de Marot... Anne d'Alençon, ou l'Anne aimée à Alençon ?

Voir, plus haut, la note 1 de la page 277.

CCXCII. — Replicque à la dicte dame.

IE n'ay pas dict que ie crain d'eſtre aymé;
I'ay dict, ſans plus, que ie deburoys le craindre,
De paour d'entrer en feu trop allumé :
Mais mon deſir ce debuoir vient eſtaindre.
Car ie vouldroys à ton amour attaindre,
Et tant t'aymer que i'en fuſſe en tourment :
Qui ne ſçayt doncq Amour bendé bien paindre
Me vienne veoir, il apprendra comment.

Titre : *Replicque de Marot à la dicte dame* (a).

Vers 8. *Me vienne veoir, & apprendra comment* (b).

(a) Ét. Dolet, 1537; Seb. Gryphius, ſ. d.; G. Corrozet, 1539; Ét. Dolet, 1542. — (b) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, ſ. d.

CCXCIII. — D'Anne iouant de l'eſpinette.

LORS que ie voy en ordre la brunette,
Ieune, en bon poinct, de la ligne des dieux (1),
Etque ſa voix, ſes doigtz & l'eſpinette
Meinent vn bruyt doulx & melodieux,
I'ay du plaiſir, & d'aureilles & d'yeulx
Plus que les ſainctz en leur gloire immortelle :
Et aultant qu'eulx ie deuien glorieux,
Des que ie penſe eſtre vn peu aymé d'elle.

Titre : *D'Anne* (a).

(a) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, ſ. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543.

CCXCIV. — De l'amour chaſte.

AMOUREUX fuys & Venus eſtonnée
De mon amour, là où ſon feu default;
Car ma dame eſt à l'honneur tant donnée,

(1) C'eſt ſur ces mots : « de la ligne des Dieux », c'eſt-à-dire ſur le ſang royal d'Anne, que M. Abel Lefranc fonde le meilleur de ſon raiſonnement tendant à reconnaître dans Anne d'Alençon l'Anne myſtérieuſe de Marot. Mais ils ſ'appliquent tout auſſi bien à Anne d'Albret.

Cependant, répétons-le, nous penchons pour la thèſe de M. Lefranc.

Tant eſt bien chaſte & conditionnée (1),
Et tant cherchant le bien qui poinct ne fault,
Que de l'aymer aultrement qu'il ne fault
Seroit vn cas par trop dur, & amer :
Elle eſt (pourtant) bien belle, & ſi le vault;
Mais quand ie ſens ſon cueur ſi chaſte & hault
Ie l'ayme tant que ie ne l'oſe aymer.

Titre : *De l'amour honneſte* (a).

Vers 3. *Car m'amye eſt à l'honneur tant donnée* (b).
9. *Mais quant je ſens ſon cueur tant chaſte & hault* (c).

(a) M. C. ms. 748. — (b) B. N. ms. 12795; M. C. ms. 748. — (c) B. N. ms. 12795.

CCXCV. — Du partement d'Anne (2).

OU allez vous, Anne? que ie le ſache,
Et m'enſeignez auant que de partir,
Comment feray, affin que mon œil cache
Le dur regret du cueur triſte & martyr.

(1) Encore une alluſion à la haute condition d'Anne. A rapprocher de l'*Epiſtre faicte par Marot* (t. III, p. 595) & de l'épigramme *A Anne, lui declairant ſa penſée.*

(2) Marot eſt ici par la préciosité en avance de cent ans. A lire l'hiſtoire de ce cœur emporté en voyage & en échange duquel la dame laiſſe le ſien, ne croirait-on pas ouïr quelque précieuſe de l'hôtel de Rambouillet? Écoutez comment Savinien de Cyrano-Bergerac parle à ſa maîtreſſe de ſon cœur, dans ſes *Lettres d'Amour;* c'eſt identiquement le même langage :

« ... Quelqu'un moins proche de la mort appuiroit ſon diſcours d'hiperboles. Il vous diroit que vous auez pris ſon cœur, & que le cœur étant la cauſe de la vie, il ne peut vivre » (G. Capon & R. Yve-Pleſſis, *Lettres d'amour de Cyrano de Bergerac*, p. 36).

« ... Encore ſi vous n'auiez mon cœur, j'aurois le cœur de me défendre. Mais j'ai fait, par ce préſent, que je n'oſerois pas meſme me fier à vous, à cauſe que vous aviez le cœur double. Songez donc à me donner le voſtre, car je ſuis d'une profeſſion à eſtre montré au doigt ſi l'on vient à ſçavoir que je n'ay point de cœur; & puis voudriez vous avoir une perſonne ſans cœur pour voſtre paſſionné ſerviteur? » (*Ibid.*, p. 94).

Ie fçay comment, poinct ne fault m'aduertir :
Vous le prendrez, ce cueur, ie le vous liure,
L'emporterez pour le rendre deliure
Du dueil qu'auroit loing de vous en ce lieu.
Et, pour aultant qu'on ne peult fans cueur viure,
Me laiſſerez le voſtre : & puys adieu.

CCXCVI. — Dialogue de luy & de fa Mufe.

MUSE, dy moy pourquoy à ma maiſtreſſe
Tu n'as fceu dire adieu, à fon depart.
— Pour ce que lors ie mouruz de deſtreſſe
Et que d'vn mort vn mot iamais ne part.
— Mufe, dy moy comment doncques Dieu gard
Tu luy peulx dire, ainfi par Mort rauie ?
— Va, pauure fot, fon celeſte regard,
(La reuoyant) m'a redonné la vie.

Vers 3. *Pour ce que lors ie mourois de deſtreſſe* (a).

(a) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, f. d.

CCXCVII. — Il falue Anne.

DIEU te gard, doulce, amyable calandre (1),
Dont le chant fait ioyeux les ennuyez :
Ton dur depart me fait larmes eſpandre,

(1) La calandre eſt un oifeau qui a été chanté aux xve & xvie fiècles.

Le naturaliſte Pierre Belon qui, en 1555, a écrit un livre intitulé l'*Hiſtoire de la nature des oifeaux*, en préfente une defcription plus ou moins reſſemblante (p. 270). Il avertit fes lecteurs que la calandre ne doit point être confondue avec la grive, ce ferait tout au plus fi on pourrait la comparer à une grive de forte taille & fe rapprochant des proportions de l'étourneau. Quant aux mérites particuliers qui faifaient rechercher les calandres, voici comment f'exprime l'auteur : « Pour leur plaifant chanter font vendues bien cher. »

Il exiſtait auſſi fur la calandre une légende populaire que Gringoire a recueillie dans les *Menus propos de mère fotte :*

Quant vng homme eſt par maladie attaint,
Paſle & deffait de couleur ou de tainct,
Et fur fon lict vne kalende on mette,
Qui deuers luy tourne le bec ou teſte,
On dit ainfi que du mal guerira :
Mais quant fa queue ou fon dos tournera
Vers le malade, ce demonſtre, que on dye,
Qu'il doit mourir d'icelle maladie...

Ton doux reueoir m'a les yeulx eſſuyez :
Dieu gard le cueur ſus qui ſont appuyez
Tous mes deſirs, Dieu gard l'œil tant adextre
Là où Amour a ſes traictz eſſuyez,
Dieu gard ſans qui gardé ie ne puyz eſtre.

CCXCVIII. — De Viſcontin & de la calendre du Roy.

(1537?)

INCONTINENT que Viſcontin (1) mourut,
Son ame entra au corps d'vne calendre :
Puis de plein vol vers le Roy s'en courut,

(1) Philippe-Marie Viſconte, dit Viſcontin, remplit les fonctions de valet de chambre auprès de François Ier, de l'année 1520 à l'année 1535. Son nom revint en effet ſans ceſſe avec cette qualification ſur les rôles de la maiſon du roi (B. N., ms. 7856, fol. 938, col. 1; Arch. nat., KK. 98, 1523; 99, 1529; J. 964). Vers l'année 1524, le roi le détacha au château des Montilz, près Blois, avec le titre de capitaine (Arch. nat., J. 961, cah. 10, pièce 109).

Viſcontin avait épouſé une dame Eſtuyſe de Mouſon, qu'il laiſſa veuve en 1535. En effet, les regiſtres de la maiſon du roi arrêtent le paiement de ſes gages au 3 août de cette année comme étant le jour de ſa mort (B. N., ms. 2953, fol. 61). Plus d'un article de la comptabilité royale nous révèle en outre que Viſcontin, non plus que Marot du reſte, n'abandonnait aux camarades ſa part des libéralités du maître. Tantôt il obtint « un don de L eſcuz d'or ſolleil par deſſus ſes gages » (Arch. nat., J. 961, cah. 9, pièce 260); tantôt c'eſt « quatre poinçons de vin cleret du creu des Montilz pour la proviſion & deſpenſe de la maiſon » (Arch. nat., J. 960, cah. 2, 1925). Ou bien encore, au retour d'une miſſion en Italie, le roi lui accorde une gratification « de L eſcuz d'or ſolleil » (Arch. nat., KK. 100, fol. LXIII). Un jour le roi lui donne un collier pour faire de l'argent; il le dépoſe entre les mains d'un uſurier, & le roi paie, à quelque temps de là, pour le dégager (L. de Laborde, *Les comptes des bâtiments du roi*, II, 202). La ſpécialité de Viſcontin était d'amuſer & de faire rire le roi, & c'eſt ainſi qu'il ſe rendait quitte avec lui. Nous trouvons une indication curieuſe du rôle qu'il ſ'était attribué à la cour dans un document de l'époque attribué à Jean Serre, « l'excellent joueur de farces » comme le qualifie Marot, & qui eſt intitulé : *Epiſtre de la venue de la royne Aliénor...* (A. de Montaiglon, *Recueil de poéſies françaiſes*, XI, 247). L'auteur raconte comment le bateau qui portait la reine & les enfants de France

Encor vn coup ſon ſeruice reprendre :
Et pour mieulx faire à ſon maiſtre comprendre,
Que c'eſt luy meſme, & qu'il eſt reuenu,
Comme on l'ouyt parler gros & menu,
Contrefaiſant d'hommes geſte & faconde,
Ores qu'il eſt calendre deuenu,
Il contrefaict touts les oyſeaulx du monde.

CCXCIX. — D'un importun (1).

« BREN, laiſſez moy », ce diſoit vne
A vn ſot qui luy deſplaiſoit.

voguait doucement vers le débarcadère conſtruit ſur la rive françaiſe de la Bidaſſoa; puis il continue ainſi ſon récit : « Les ditz bateaux de la Royne & de Meſſieurs aprochant du pont du bord pour deſcendre, Viſcontin & Valfernière, les plaiſantins du Roy, entrèrent dans ladicte rivière iuſques à leurs chevaulx tout couuers d'eaue comme ſ'ils vouloient aller au devant des ditz bateaulx, en criant « France, « France » qui fut une voix de tous les aſſiſtants redoublée iuſques que ladicte dame & meſdictz Seigneurs furent deſcendus à terre. » Viſcontin n'était à proprement parler ni un fou ni un bouffon, mais, ſous ce titre de « plaiſantin », il ſavait mettre l'aſſiſtance en belle humeur & au beſoin donner le ſignal d'un enthouſiaſme agréable au maître. Quant à ſon ſecond, qui était comme lui valet de chambre & qui ſ'appelait François Bohier de Valfernière (B. N., ms. 2953, fol. 61), il faiſait ſa partie à côté de ſon camarade & Marot le connaiſſait également.

Marot, qui avait ſi ſouvent recours à la généroſité du roi, ne leur pardonnait point de lui faire concurrence. Tout ce qu'ils obtenaient lui ſemblait diminuer ſa part d'autant. Une variante inédite nous a mis au courant de ces petites intrigues. On ſe rappelle l'épître où Marot, malade depuis de longs mois, dépouillé par un domeſtique infidèle, ayant épuiſé toutes ses reſſources en drogues & en ſirops, ſ'adreſſe au roi pour le prier de lui venir en aide & ajoute :

A neantmoins ce que ie vous en mande
N'eſt pour vous faire ou requeſte ou de-[mande :
Ie ne veulx poinct tant de gens reſſembler
Qui n'ont ſoulcy aultre que d'aſſembler :
Tant qu'ils vivront, ils demanderont eulx !
(Tome III, p. 189.)

A côté de ce texte officiel, le ſeul approuvé par l'auteur, voici le texte primitif, qu'il a plu à Marot de faire diſparaître de ſes œuvres imprimées pour ne point envenimer des jalouſies déjà aſſez cuiſantes :

Ie ne veulx point reſſembler Viſcontin
Ou Valfreniere, on ſoir ou on matin
Tant qu'ils vivront, ilz demanderont eulx.
(Bibl. de Soiſſons, ms. 189 B.)

Viſcontin était mort en 1535 pendant l'exil de Marot. Nous inclinons à croire que le poète ne compoſa ces vers qu'en 1537, lorſqu'il fut de retour en France.

(1) Marot a pris l'idée de ce di-

Ce lourdault toufiours l'importune,
Puis i'ouy qu'elle luy difoit :
« La plus groffe befte qui foyt :
Monfieur, comme eft ce qu'on l'appelle?
— Vn elephant, madamoyfelle,
Me femble qu'on la nomme ainfi.
— Pour Dieu, elephant (ce dit elle)
Va t'en doncq, laiffe moy icy. »

Vers 10. *Va t'en doncq & me laiffe icy* (a).

(a) Ét. Dolet, 1538.

CCC. — Huictain de ceulx qui vont à la tauerne fans argent.

(*Inédit.* — Bibl. de Soiffons, ms. 189 A, fol. 49.)

EN bonne foy ie ne fuys point content
Que vous difnez pour vne patenoftre (1) :
Rien ne payez & fi beuuez d'autant (2)
On l'a vous leu au texte de l'apoftre (3).
Ne laiffez point pourtant de paffer oultre,
N'entrez ceans pour efcumer mon pot,
Car i'ay vng veu qui eft contraire au voftre :
Nul n'y beura qu'il ne paye fon efcot (4).

zain dans une facétie de Pogge intitulée :

TRAIT DE DANTE.

« Dante notre poète, lorfqu'il vivait exilé à Sienne, fe trouvait une fois dans l'églife des Mineurs, appuyé près d'un autel & abîmé dans la méditation : un indifcret f'approche & lui adreffe une queftion. Alors Dante : « Mon ami, dites-moi quelle eft la plus groffe bête fur la terre. — L'éléphant! répondit l'autre. — Alors, ô éléphant, permets-moi de me livrer à mes penfées, plus intéreffantes que tes queftions, & ceffe de m'ennuyer. » Et il le quitta (*Les contes de Pogge, Florentin*, Lemerre, 1867, p. 77).

Voir également : D'Argens, *Lettres juives*, La Haye, 1738 (lettre XLIX).

(1) Pour une prière, un *pater nofter*.

(2) *Boire d'autant*, c'était faire raifon à quelqu'un.

(3) De quel texte eft-il ici queftion? L'apôtre par excellence, dans les idées des Évangéliques, c'était faint Paul.

(4) Ce huitain de tavernier fe termine fur un vers faux, de onze pieds.

CCCI. — De madame de Laual en Dauphiné (1).

(1537.)



A l'approcher de la nouuelle année,
Nouuelle ardeur de compoſer m'a pris,
Non de la paix, ne de treſue donnée (2),

(1) Il eſt queſtion à diverſes repriſes de Mme de Laval en Dauphiné dans les poéſies de Charles de Sainte-Marthe. Nous y trouvons d'abord une pièce « à Madame l'abbeſſe de Laval en Dauphiné » pour la complimenter de ſa convaleſcence (*La poéſie françoiſe de Ch. de Sainthe-Marthe*, Lyon, Le Prince, 1540, p. 28). Ce ſont enſuite (p. 89) des vers « à Madame Anne d'Arbigny, dame de Laval en Dauphiné », où il lui fait l'éloge de ſon nom :

Ce beau nom Anne, en la langue hebraïque,
Interpretons don de grace autentique,
Chaſcun le veoit eſtre en vous admirable...

C'eſt ſans doute la dame dont parle Marot. Ce qui fait ſuppoſer qu'elle devait tenir un certain rang non ſeulement en Dauphiné, mais à la cour, c'eſt que Charles de Sainte-Marthe dédie ailleurs (p. 96) quelques rimes « au ſeigneur de la Rivière, maiſtre d'hôtel de Madame de Laval, » auquel il demande ſon amitié :

Or, ſoyons doncq en pareille action
Deux cueurs liés enſemble extroictement
En amytié.

Nous avons trouvé (B. N., ms. fr. 2952, fol. 34, & 7856, fol. 1013) le nom d'Anne de Laval parmi les dames & demoiſelles de la maiſon de la reine Élénore, de 1532 à 1543. Anne de Laval, d'après les rôles, touchait 300 livres de gages. Mais eſt-ce la même? Et celle-ci n'appartient-elle pas plutôt à la famille des Laval au Maine? Laval en Dauphiné eſt un gros village ſitué à quelques lieues de Limoges, au pied de la tour de Montſalet.

(2) Ce vers donne la date de l'épigramme. Elle fut écrite à la fin de 1537. La trêve dont il ſ'agit eſt celle de Carmagnole (novembre 1537) & la paix qu'on eſpère eſt celle qui naîtra de la prochaine entrevue que prépare la diplomatie entre François Ier & Charles-Quint (voyez tome I, p. 419 & 431 à 435).

Mais de Laual, noble dame de prix.
Sur cefte ardeur crainte d'eftre repris
M'a dict : « Marot, taiz toy pour ton debuoir :
Car, pour ce faire, il te fauldroit auoir
Aultant de mains, aultant d'efpritz, & d'ames,
Qu'il eft de gens d'eftime, & de fçauoir,
Tous eftimans Laual entre les dames. »

CCCII. — Du moys de may & de Anne.

(1538.)

MOYS amoureux, moys veftu de verdure,
Moys qui tant bien les cueurs fait efiouyr (1),

Titre : *Du moys de May* (a).

(a) M. C. ms. 748.

(1) Le mois de mai était, de tradition, le mois des amoureux & les poètes à l'envi le célèbrent comme tel. Voici fur ce fujet un joli rondeau inédit d'Étienne Clavier, ce fecrétaire du roi & de la reine de Navarre qui fe porta caution pour Marot (voyez t. I, p. 176) & le tira d'un fi mauvais pas, quand, pour la deuxième fois, maître Clément fut accufé d'avoir mangé le lard :

Ce mois de May, bergiers & bergerettes,
Ieunes tendrons aux poignans mamel-[lettes,
Reueillez vous, reprenez voz efpritz
A qui mieulx mieulx, pour emporter le [pris
De loyaulment aymer par amourettes;
Pour faire faultz, au fon de ces mufettes,
Sur cerpoulletz & fleuriffant fleurettes :
Voz ioliz corps n'en feront point repris,
Ce mois de May
N'y faillez donc, dames ny vous, fillettes,
Et vous aurez craquelins, tartelettes,
Et cottes vers par des gens bien apris,
Et du doulx fruict qui croift en noz pour-[pris
Nous remplirons, fi Dieu plaift, vos po-[chettes,
Ce mois de May.

(B. N., ms. fr. 1721, fol. 22.)

De même que l'ufage de certaines corporations était de planter, le 1er mai, des arbres verts, des pins généralement, devant l'huis de ceux que l'on voulait honorer (voir plus haut l'épigramme *Pour le may planté par les imprimeurs de Lyon devant le logis du feigneur Trivulfe*), de même l'ufage des amoureux était d'apporter à minuit à la dame de leur penfée une branche de verdure, généralement une branche d'églantier.

Écoutez parler cet amoureux :

Vecy la doulce nuyt de may
Que l'on fe doibt aller iouer
Et point ne fe doibt on coucher:
La nuyt bien courte trouveray.
Devers ma Dame m'en iray :
Se fera pour la faluer
Et pour congie luy demander,
Si ie luy porteray le May.
Le May que ie luy porteray
Ne fera point vng efglantier,
Mais fe fera mon cueur entier
Que par amour luy donneray.

(B. N., ms. fr. 12744, fol. XXVI.)

Par une pente naturelle, la locution *porter le Mai* fe confondit bientôt avec celle de *planter*

Comment pourras (veu l'ennuy que i'endure)
Faire le mien de lieſſe iouyr?
Ne prez, ne champs, ne roſſignolz ouyr
N'y ont pouuoir : quoy doncq? ie te diray :
« Tant ſeullement fayz Anne reſiouyr,
Incontinent ie me reſiouiray. »

CCCIII. — A Anne, du iour de Saincte Anne (1).

(1538.)

PUIS que vous portez le nom d'Anne,
Il ne fault poinct faire la beſte;
Des auiourd'huy ie vous condamne
A ſolenniſer voſtre feſte :
Ou aultrement, tenez vous preſte
De veoir voſtre nom à neant :
Auſſi pour vous trop doulx il ſonne,
Veu la rigueur de la perſonne :
Vn dur nom vous eſt mieulx ſeant.

le Mai & la langue érotique ſ'enrichit d'une expreſſion de plus. Voici quelques petites pièces qui ne laiſſent aucun doute ſur cette acception ſpéciale :

Il conviendra *planter le May*
Se quelque mignonne on attrappe,
Audit moys l'amoureux eſt gay,
Il ne regarde où il frappe.

(A. de Montaiglon, *Rec. de Poéſies françaiſes*, *Pronoſtication nouvelle de Tubal Holopherne*, t. XII, p. 148).

Quant vient le premier jour de May,
A ſon huis fault *planter le May;*
Et le premier jour de l'année
Fault il pas qu'elle ſoit eſtrennée?

(*Sermon nouveau & fort joyeux des maux de l'homme en mariage.*)

Huictain d'un mary qui dit avoir planté le May auec sa femme.

Vng ſot mary ſ'eſtoit venté
Deuant ſa femme, en grand lyeſſe,
De luy auoir *le May planté*,
Penſant auoir faict grand proueſſe.
Lors elle luy dict : « Et puis queſſe?
Vray Dieu, le vaillant eſpouſé!
Il l'a planté, ie le confeſſe,
Mais il ne l'a pas arouzé. »

(Bibl. de Soiſſons, ms. 189 C, fol. 179 v°.)

Rondel ioyeulx d'vng amant a sa dame.

Madame m'amye ſ'eſtoye
Couché emprés voſtre coſté,
Si n'eſtoys bien toſt oſté
Deuinez que ie vous feroye?
Par ſainct Iehan! ie vous baiſeroye!
Car i'en ay bonne voulenté
Madame m'amye.
Et ſçauez vous que ie vouldroye?
Qu'après qu'aurions *le may planté*,
Confitures a grand planté.
Et puis ie recommenceroye
Madame m'amye.

(*La Chaſſe & le depart d'Amours*, A. Verard, ſ. d. (1509), in-4° goth.)

(1) On retrouve ici la tendance de Marot à équivoquer & à jouer ſur les mots *Anne* & *âne :*

Il ne ſault poinct faire la beſte.

CCCIV. — A Yſabeau (1).

(1538.)

QUAND i'eſcriroys que ie t'ay bien aimée
Et que tu m'as ſur touts aultres aymé,
Tu n'en feroys femme deſeſtimée,
Tant peu me ſens homme deſeſtimé.
Petrarque a bien ſa maiſtreſſe nommée,
Sans amoindrir ſa bonne renommée :
Doncq ſi ie ſuy ſon diſciple eſtimé,
Craindre ne fault que tu en ſois blaſmée.
D'Anne i'eſcry, plus noble & mieulx famée,
Sans que ſon loz en ſoit poinct deprimé (2).

CCCV. — D'Yſabeau.

YSABEAU ceſte fine mouſche,
Clauier, tu entends bien Clement,
Ie ſçay que tu ſçayz qu'elle eſt louche (3),

(1) Dans cette Yſabeau, qui eut une ſi fâcheuſe influence ſur la vie de Marot, M. Fromage (*Bulletin de l'hiſtoire du proteſtantiſme français*, 1910, p. 52 & ſuiv.) a reconnu Iſabelle ou Éliſabeth Le Lieur, ſeconde femme de Louis Ruzé, receveur des finances, & belle-ſœur de Louis Ruzé, lieutenant civil au Parlement (voir à ce ſujet la biographie au t. I).

(2) On reconnaîtrait maître Clément dans cette épigramme, quand même il ne l'aurait jamais avouée. C'eſt ſa thèſe favorite qu'il défend ici une fois de plus : ſavoir qu'un poète qui, par ſes vers, procure à ſa maîtreſſe l'immortalité, lui fait en la chantant un bien plus beau préſent qu'elle ne lui a fait elle-même en ſe donnant (voir t. I, p. 321 & ſuiv.). Il n'empêche que l'Anne, « plus noble & mieux famée » qu'Iſabeau, trouva à ſon tour Marot quelque peu compromettant, puiſqu'elle le requit de ceſſer ſes chants, préférant ſa tranquillité immédiate à la gloire de paſſer, auprès de la poſtérité, pour la Laure d'un autre Pétrarque (voyez l'épigramme *A Anne tencée par Marot*).

(3) Cette ſeule épigramme ſuffirait à démontrer que ladite Yſabeau n'eſt point Diane de Poitiers, ainſi que l'ont affirmé ſans preuves la plupart des éditeurs modernes de notre poète.

Étienne Clavier était ſecrétaire du roi & de la reine de Navarre (Arch. nat., *Regiſtres du Parlement*, *Conſeil*, X, 1535, fol. 150 v°), aux gages annuels de 200 livres (B. N., ms. fr. 5856, fol. 881). Or,

Mais ie te veulx dire comment :
Elle l'eſt ſi horriblement,
Et de ſes yeulx ſi mal ſ'acoutre (1),
Qu'il vauldroit mieux, par mon ſerment,
Qu'elle fuſt aueugle tout oultre (2).

parlant d'Iſabeau à Clavier comme à un ami fort au courant de ſes amours défuntes, Marot lui dit :

« Ie ſçay que tu ſçayz qu'elle eſt louche. »

Ainſi Marot donne ce ſtrabiſme pour une choſe avérée, inconteſtable; & il ſ'adreſſe à quelqu'un qui, vivant à la cour, ne peut manquer d'avoir vu cent fois la grande ſénéchale. Concluſion : ſi Diane & Iſabeau ne ſont qu'une même perſonne, c'eſt donc que Diane de Poitiers louchait?

Nullement. Il n'eſt pour ſ'en rendre compte qu'à conſulter le recueil illuſtré de biographies publié par M. Henri Rouſſel (*Les Dauphinoiſes célèbres*, Grenoble, 1908, in-4°). Ce beau volume contient quatorze portraits de Diane de Poitiers reproduits d'après des tableaux, deſſins, gravures ou ſtatues du temps. Sur ces quatorze portraits, quatre ſeulement ſont de profil. Tous les autres, ſauf un ſeul (une gravure moderne de M. Ambroiſe Tardieu d'après un original de Clouet), nous montrent le regard de Diane parfaitement droit. M. Tardieu ſ'eſt-il laiſſé influencer par la légende & a-t-il cru devoir prêter un léger tour d'œil à Diane ſur la foi de l'épigramme à Iſabeau? Ou bien le burin a-t-il trahi le graveur? Ce qui eſt parfaitement ſûr, c'eſt que, dans l'original de Clouet, Diane ne louche point, pas plus d'ailleurs que dans les huit autres portraits anciens où elle eſt poſée de face ou de trois quarts.

L'abbé Lenglet-Dufreſnoy a inſinué que la loucherie d'Yſabeau proclamée par Marot n'était qu'une métaphore & que, par là, le poète avait ſans doute voulu dire que Diane « le regardait de travers ». Il était en effet plus facile de ſe tirer d'affaire par une facétie que de concilier les vers de Marot & les portraits de la grande ſénéchale.

Il ne nous a pas été poſſible d'aſſigner une date préciſe à cette épigramme. Contentons-nous de remarquer qu'elle parut pour la première fois en 1545, après la mort de Marot.

(1) *S'accoutrer*, c'eſt proprement *ſ'habiller*, par ſuite *ſe parer*, *ſe faire un ornement de...*

(2) Nous reproduiſons l'épitaphe ſuivante, tirée d'un manuſcrit auquel nous avons emprunté nombre de variantes à des pièces de Marot déjà publiées, ſans prétendre que ces vers ſoient de Marot ni qu'il ſ'agit de la même Iſabeau :

Épitaphe d'Isabeau.

Regretter on doit Iſabeau
N'a guères miſe en ce tumbeau
Car ſi grant memoire avoit elle
Que pour lors que la mort la tenoit
De tous ſes faits ſe ſouvenoit
Hors mis du temps qu'eſtoit pucelle.

(B. N., ms. fr. 22560, fol. 37, 2ᵉ partie.)

CCCVI. — Du Paſſereau de Maupas (1).



LAS, il eſt mort (pleurez le, damoyſelles)

Titre : *Du Paſſereau de Maupas la ieune* (a).

(a) M. C. ms. 748.

(1) Le ſymboliſme du paſſereau de la jeune Maupas eſt aſſez tranſparent pour ne laiſſer aucun doute ſur le genre d'accident qui ſurvint à cet oiſeau.

Barbe de Maupas figure ſur le rôle des filles d'honneur de Madame la ducheſſe d'Orléans & de meſdames Madeleine & Marguerite (B. N., ms. *Clairamb.* 334, fol. 4815). Elle était la dernière fille & la cinquième enfant de Thierry Cauchon, ſeigneur de Maupas-en-Champagne, qualifié de capitaine de Rheims, & d'Adrienne de Boſſut-Longueval. Elle perdit ſa mère en février 1537 (n. ſt. 1538). Livrée à elle-même & ſans expérience, elle ſe ferait laiſſé prendre aux belles paroles d'un jeune ſeigneur à la mode. On ne manqua pas à la cour de gloſer autour de cette aventure.

Toutefois, il était convenable de ne parler qu'à mots couverts d'un pareil accident. De là vint au poète l'idée de cette allégorie. Nos bons ancêtres ne partageaient point nos idées ſur la pruderie & pour eux la réputation des « Honneſtes dames », comme les appelle Brantôme, pouvait affronter bien des chocs ſans en être entamée. A cette époque, dans la haute ſociété, un mariage en règle était un remède infaillible pour rendre ſon premier luſtre à l'honneur d'une femme. Auſſi, le 16 janvier 1538 (n. ſt. 1539), Mlle de Maupas épouſait Symphorien de Durfort-Duras, fils de François de Duras & de Catherine Gontaut, de la maiſon de Biron (B. N., Cab. des titres, CAUCHON, voy. auſſi DURFORT & DURAS). A l'occaſion de ce mariage, & ſurtout des incidents qui l'avaient devancé, les mauvaiſes langues allèrent leur train, & la défaillance paſſagère de la pauvre Maupas devint pré-

Le paſſereau de la ieune Maupas :
Vn aultre oyſeau qui n'a plumes qu'aux eſles,

texte pour lui attribuer toute une ſuite d'écarts. On y apporta toutefois certains ménagements, dictés peut-être par un ſentiment de prudence. L'attaque ſe fit en latin & l'on déguiſa le nom par une tranſpoſition de ſyllabes. I. Vulteius, dont la muſe était cruelle pour les dames de cour, compoſa des vers où le latin brave l'honnêteté tout à ſon aiſe. Les voici dans leur crudité :

De Palmassia flente.

Non Picam, Merulamve, Pſittacumque
Flet Palmaſſia, paſſeremque, nec flet
Quam geſtat gremio Catellulam, ſed
Extinctum iuuenem tenellulum flet,
Cuius mentula ſolum erat pedalis,
Et teſtes dubio procul bilibres.
O pias lachrimas, pioſque fletus
Deflet delicias ſuas puella.

(*Io. Vulteii Hendecaſyllaborum Libri IV*, Paris, Simon Colin, 1538, in-16, fol. 15.)

Malgré cette tentative d'altération calculée pour donner le change, il ne peut reſter aucun doute ſur l'hiſtoire du paſſereau & il eſt facile de conſtater ſous ce traveſtiſſement du nom une coïncidence préméditée. François Ier, du reſte, ſe montra généreux envers le nouveau couple. Se ſouvenant que, dès l'année 1533, Mlle de Maupas avait été au ſervice de la ducheſſe d'Orléans & de ſes filles, il lui octroya d'abord à elle perſonnellement « l'office de contrerolleur des aydes & tailles en l'election de Chaallons... pour en faire ſon prouffict & le faire expedier au nom de tel perſonnage ſuffiſant qu'elle adviſera » (Arch. nat., J. 962, cah. 15, pièce 227). Le roi alla plus loin encore &, pour donner aux jeunes époux un témoignage tout particulier de ſa libéralité, il les gratifia, en raiſon de leur mariage, d'une ſomme ronde de « xiiiim. livres à prandre ſur les deniers de l'eſpargne de ceſte préſente année, commencée le premier iour de Ianuier M.Vc.XXXVIII (n. ſt. 1539) » (Arch. nat., J. 962, cah. 14, pièce 195 ; Léon de Laborde, *Comptes des bâtiments du roi*, II, 243). Maupas était du reſte habituée à ces cadeaux, car quelque temps avant ſon mariage, au mois d'octobre 1538, nous la voyons figurer ſur une liſte de vingt-ſept demoiſelles d'honneur auxquelles le roi avait fait don ſur ſa caſſette de « pluſieurs habillements » de ſoie de brocart & de velours (Arch. nat., J. 962, cah. 15, pièce 261, & L. de Laborde, *Comptes des bâtiments du roi*, II, 399). Au commencement des guerres de religion, Symphorien de Durfort était colonel des légionnaires de Guyenne; il ſe déclara pour le parti huguenot &, après ſ'être diſtingué dans pluſieurs rencontres, il trouva la mort ſous les murs d'Orléans le 12 mars 1563; il avait alors quarante ans ou environ (Anſelme, *Hiſt. généal.*, V, 735). Sa veuve ſe remaria peu après avec Guy Chabot, ſeigneur de Jarnac, veuf lui-même de Louiſe de Piſſeleu. Le dernier détail qui nous ait été conſervé ſur cette perſonne nous eſt fourni par L'Eſtoile. Il rapporte, en effet, dans ſon *Journal*, au mois d'août 1583, que la « dame de Duras » fut arrêtée à Palaiſeau en compagnie de la reine de Navarre & de « plu-

L'a deuoré : le congnoiſſez vous pas?
C'eſt ce faſcheux Amour, qui, ſans compas,
Auecques luy ſe ieƈtoit au giron
De la pucelle, & voloyt enuiron
Pour l'enflamber, & tenir en deſtreſſe :
Mais par deſpit tua le paſſeron,
Quand il ne ſceut rien ſaire à la maiſtreſſe (1).

Vers 7. *De la treſbelle & voloyt enuiron* (a).
Pour la bruſler & tenir en detreſſe (b).

(a) M. C. ms. 748. — (b) M. C. ms. 748; Ét. Dolet, 1538.

CCCVII. — Pour vne mommerie (2) de deux hermites.

(1538?)

Le premier hermite.

SÇAUEZ vous la raiſon pourquoy
Hors du monde ie me retire

ſieurs autres dames ſous l'accuſation d'incontinance & d'auortements procurés ». L'héroïne des vers de Marot continuait pour le compte d'autrui les exploits de ſes premières années. Le ſuccès des vers de notre poète avait été très vif dès leur apparition; Nicolas Borbonius, un ami de Marot, eut la fantaiſie de les traduire en latin. Voici cette imitation :

De passere mortuo Lampadis puellæ, ex vulg. Maroti.

Paſſer mortuus eſt, flete puellæ :
Paſſer Lampadis : heu non niſi in alis
Qui plumas habet, eſt funeris autor.
Hic, ille, ille, uiden? Ille Cupido eſt.
Nempe is, dum petulans Virginis unà
Colludit gremio, atque ignibus illam
Fruſtra ſolicitat, gutture ſtriƈto
Occidit miſerum paſſerem, & huius
Viƈtricem dominam morte reliquit.
Flete omnes igitur, flete puellæ.

(*Nicolai Borbonii Nugarum Libri octo*, Lyon, S. Gryphe, 1538, V, LXVII.)

(1) Cette épigramme de Marot eſt imitée des vers de Catulle ſur la mort du moineau de Leſbie. Le début ſe reſſemble beaucoup dans les deux pièces. Le poète latin commence ainſi :

Lugete o Veneves Cupidinesque...
Paſſer mortuus eſt meæ puellæ.

S'il eſt permis de conſerver quelque doute ſur l'arrière-penſée du poète latin, il n'en eſt pas de même en ce qui concerne Marot.

(2) Suivant ce que dit Guillaume Paradici dans ſon *Blaſon des Danſes*, cette maſcarade que l'on appelait *mommerie* aurait pris ſon nom « de Momus, que les anticques diſoient eſtre le dieu des moqueries. » Le même auteur lui attribue une origine tout à la fois romaine & égyptienne, en mentionnant que déjà les anciens y faiſaient uſage de maſques & de déguiſements. J. Perron

En vn hermitage à recoy?
Sans faulte ie vous le veulx dire.
Celle que tant i'ayme & deſire,
En lieu de me reconforter,
Touſiours le cul arriere tire.
Le diable la puiſſe emporter!

L'aultre hermite.

Ie m'en voys tout veſtu de gris
En vn boys; là ie me confine
Au monde; auſſi bien i'amaigris,
Mamye eſt trop dure, ou trop fine:
Là viuray d'eaue & de racine,
Mais par mon ame il ne m'en chault,
Cela me fera medecine
Contre mon mal qui eſt trop chault (1).

fait venir plus ſimplement *mommerie* de *mommon*. « Inter cœnam, nouelli interveniri ſolent, ludendi cauſâ, quos noſtro ſermone *mommons* vocamus — μομμὼ enim larvæ appellantur a Græcis » (*Perronis dialogi de Lingua gallica*). Quelle que ſoit l'exacte étymologie du mot, la choſe était fort goûtée de François Ier & de ſa cour. En 1532, le roi accordait à un certain Guillaume Rouſſeau, empereur de Galilée, vingt-cinq livres pariſis pour danſes, moriſques, *momeries* & autres triomphes qu'il avait fait exécuter devant la reine (Arch. nat., J. 961, cah. 8, pièce 150). Quant à la reine de Navarre, dans une de ſes lettres à Iſernay, elle écrit : « Je n'ay point encore bougé d'icy (Nérac); nous y paſſons noſtre temps à faire *mommeries* & ſarces » (Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, I, 381).

(1) Il eſt poſſible que cette « mommerie » fut repréſentée aux fêtes qui furent données à l'occaſion du mariage de Jeanne d'Albret avec le duc de Clèves, en 1541, à Châtellerault. Les deſcriptions que nous ont laiſſées les contemporains de théâtres de verdure élevés dans le bois de la Berlandière (voyez *Cronique du roy François Ier*, p. 364, 375, 380, 384) parlent « d'un hermitage... où eſtoient deux hermittes, lung veſtu d'une grande robbe de velours tanné, lequel portoit une longue barbe blanche, & l'aultre eſtoit veſtu de gris, qui eſtoit à l'entrée dudict hermitaige & tenoiſt un aſne ſur lequel eſtoit un ſinge qui faiſoit bonne mine. » Auſſi bien, les hermites étaient fort en honneur dans les divertiſſements & maſcarades. Thoinot Arbeau, dans ſon *Orchéſographie*, dit : « Je vous colloquerai entre les branles, morguez, *le branle des Hermites*, lequel a eſté ainſi nommé parce que l'on y faict des geſtes ſemblables à ceulx qu'ont accouſtumé de faire

CCCVIII. — A F. Rabelais (1).

(Vers 1538.)

S'ON nous laiſſoit noz iours en paix vſer,
Du temps preſent à plaiſir diſpoſer,
Et librement viure comme il fault viure,
Palays & cours ne nous fauldroit plus ſuyure,
Plaids, ne procès, ne les riches maiſons
Auec leur gloire & enfumez blazons :
Mays, ſoubz belle vmbre, en chambre & galeries
Nous promenans, liures & railleries,
Dames & bains feroyent les paſſetemps,
Lieux & labeurs de noz eſpritz contents.
  Las, maintenant à nous poinct ne viuons
Et le bon temps perir pour nous ſçauons
Et s'en voler, ſans remedes quelconques;
Puys qu'on le ſçait, que ne vid l'on bien doncques?

CCCIX. — Du ſire de Montmorency, conneſtable de France (2).

(1538.)

MEUR en conſeil, en armes redoutable,
Montmorency, à toute vertu né,

les Hermites quand ils ſaluent quelqu'un, & crois qu'autrefoys il étoit yſſu de quelque maſcarade en laquelle les jeunes hommes ſ'eſtoient reveſtus d'habitz taillez en forme de ceulx que les Hermites portent. » La *Momerie des deux Hermites* n'était pas en 1541 dans toute la nouveauté, puiſqu'elle avait déjà paru dans l'édition de Marot de 1538. Ce n'était pas une première repréſentation, mais ſeulement une « repriſe ».

(1) Il eſt bien difficile, pour ne pas dire impoſſible, d'aſſigner une date à cette belle épigramme.

Elle eſt imitée par Marot de Martial : *Ad Julium Martialem :*

Si tecum mii, chare Martialis,
Securis liceat frui diebus, &c.

(*Epigrammata*, lib. V, epigr. XX.)

(2) Anne de Montmorency, fils de Guillaume de Montmorency & d'Anne Pot, était né en 1493. Il reçut le prénom de *Anne* moins à cauſe de ſa mère qu'à cauſe de ſa marraine, la reine Anne. Il avait épouſé en janvier

En vérité tu es faict conneſtable
Et par merite, & par ciel fortuné :
Dieu doint qu'en brief du glaiue à toy donné
Tu faces tant parproueſſe & bon heur,
Que ceſtuy là qui en fut le donneur
Par ton ſeruice ayt autant de puiſſance
Sur tout le monde (en triumphe & honneur)
Comme il t'en a donné deſſus la France.

CCCX. — Dixain ſur monſeigneur le conneſtable.

(*Inédit.* — Bibl. nationale, ms. fr. 1700, fol. 83.)

D'VNG grand ſeigneur le bon ſens eſprouué,
La loyaulté cogneue en long ſeruice,
Le bon conſeil aux faictz vrgens trouué,
Les haultz exploictz en guerre & en police,
Grandes vertus propres à grand office
Ont faict creer vng nouveau conneſtable
France en attend vng ſupport redoutable,
Vng boulleuart contre ſes enuyeulx,
Au peuple las vng repoz ſeur & ſtable
Et ſon vouloir promect encores mieulx.

1526 Madeleine de Savoie, fille de René, bâtard de Savoie, comte de Villars, & d'Anne de Laſcaris, comteſſe de Tende. Son beau-père était grand maître de France : trois mois après ſon mariage, Anne de Montmorency lui ſuccédait dans cette fonction. En février 1538, l'épée de connétable vint récompenſer le zèle inflexible qu'il avait apporté à faire le vide devant Charles-Quint lorſque celui-ci avait envahi la Provence, en 1536.

C'eſt un peu grâce à Montmorency que Marot (ſur la recommandation du roi & de ſa ſœur Marguerite) avait été inſcrit ſur l'état des valets de chambre du roi en 1527 (voyez t. I, p. 141). C'eſt un peu grâce à Montmorency que Marot avait été rappelé d'exil en 1536 (voyez la lettre du cardinal de Tournon, t. I, p. 311). Il était naturel que Marot célébrât en vers l'avancement que le roi donnait à l'un de ſes protecteurs. Le poète fit mieux : il apporta au nouveau connétable le ſeul cadeau qu'il pouvait lui offrir : un recueil manuſcrit des poéſies compoſées pendant ſon exil & depuis ſon retour. Ce manuſcrit fait aujourd'hui partie de la bibliothèque du Muſée Condé, à Chantilly. La préſente épigramme ſ'y trouve au feuillet 70 v°.

CCCXI. — Mommerie de quatre ieunes damoifelles, faicte de madame de Rohan, à Alençon (1).

La premiere portant des efles.

Prenez en gré, princeffe, les bons zelles
De l'entreprinfe aux quatre damoyfelles,

(1) Il femblerait, à première vue, que cette momerie fe rattache directement au mariage de Madame Yfabeau d'Albret, fœur du roi Henri de Navarre, avec le jeune René de Rohan, en 1534. Mais une feconde lecture, plus attentive, ne permet pas de lui conferver cette date. Tout le fecond huitain, en effet, n'eft qu'une allufion à peine déguifée à la groffeffe de Madame de Rohan. Or, il eft bien clair que même fi Ifabeau d'Albret avait été enceinte au moment de fon mariage perfonne ne fe fût avifé d'en parler publiquement. D'autre part, nous favons que Marot prit la fuite quelques femaines après ces noces & ne revint à la cour qu'en 1537. Ces vers font donc très certainement poftérieurs à la rentrée du poète. Si nous feuilletons le manufcrit de Chantilly, qui contient tous les vers de Marot compofés depuis fon retour jufqu'en mars 1538, nous n'y trouvons nulle trace de ceux-ci.

A quel moment furent-ils donc écrits? Une lettre de la reine de Navarre à François Ier va peut-être nous renfeigner à cet égard. Dans cette lettre, datée de Tours, janvier 1538, Marguerite expofe à fon père comment elle vient de faire un voyage en Bretagne pour aller chercher fa fœur, lifez : fa belle-fœur Yfabeau, & mettre de l'ordre dans fes affaires. Les Rohan, en effet, par fuite d'une mauvaife adminiftration de leurs biens, étaient tombés dans un état voifin de la mifère.

Voici le paffage effentiel de la miffive de Marguerite : « Monfeigneur, ayant receu voftre commandement, m'en allay voir ma fille à Blois, que je trouvay guerye. Parquoy la menay jufque en cette ville de Tours, où de là m'en allay querir ma pouvre feur en toute diligence que je peus, car la neceffité d'elle & de fes enfants ne pouvoit plus attendre, mais eftoit fi eftreme, que la pitié du fang & la honte de voir un fi proche lignage tant abaiffé m'a fait convertir la demeure que j'euffe fait auecques ma fille, pour fecourir à ceux quy en ont plus de befoing, en un fafcheux voyage; duquel en trois femaines fuis retournée, amenant ma pouure fœur groffe auecques ma fille, pour la nourrir; attendant que leur maifon foit acquittée... » (*Lettres inédites de la reine de Navarre*, éd. Genin, p. 173).

On n'a pas, de cette époque, de lettre de Marguerite qui prouve que, revenue à Tours, elle fe foit rendue enfuite à Alençon. Mais il eft permis de

Dont ie me tien des plus petites l'vne;
Mais toutesfoys entendez par ces eſles
Qu'à un beſoing pour vous, auecques elles,
I'entreprendroys voller iuſqu'à la lune.

La premiere veſtuë de blanc.

Pour reſiouyr voſtre innocent,
Auons prins habit d'innocence.
Vous pourriez dire qu'il ne ſent
Rien encor de reſiouyſſance;
Mais, madame, s'il a puiſſance
De ſentir mal quand mal auez,
Pourquoy n'aura il iouyſſance
Des plaiſirs que vous receuez?

La ſeconde portant des eſles.

Madame, ces eſles icy
Ne monſtrent faulte de ſoulcy,
Ne trop de ieuneſſe friuolle :
Elles vous declairent pour moy
Que quand vous eſtes hors d'eſmoy,
Ie voys, ie vien, mon cœur s'enuolle.

La ſeconde veſtuë de blanc.

L'habit eſt blanc, le cueur noir ne fut oncques,

ſuppoſer qu'elle mena « ſa pouure ſœur groſſe » faire ſes couches dans le château même où elle avait été mariée. C'eſt à ſon arrivée à Alençon ou quelques jours après, que cette *momme-rie*, rimée ſur commande par Marot, fournit à la reine de Navarre le moyen de faire remettre à Yſabeau quelque argent ſans froiſſer ſa fierté & ſous couleur de badinage. Dès lors ſe comprennent les alluſions des vers 7 à 14 : l'innocent, c'eſt l'enfant que porte en ce moment Mme de Rohan.

Quant aux vers 26 à 41, ils accompagnent la remiſe d'une bourſe & les deux huitains ſont très habilement compoſés, en vue de parer par avance aux difficultés que ferait Iſabeau pour l'accepter; ſi la « jeune » offre en effet la bourſe, elle ne la remet qu'en prononçant le dernier vers; mais Mme de Rohan, ſ'apercevant que la bourſe eſt garnie, a un petit mouvement d'héſitation bien naturel &, tout auſſitôt, l'aînée prend la parole pour juſtifier le don, fait « d'un cœur pour vous tout né » :

Par quoy mieux prins ſera, comme ie [penſe.

Prenez en bien, noble princeſſe, doncques
Ce paſſetemps de noſtre inuention :
Car, n'en deſplaiſe à la melancholie,
Soy reſiouyr n'eſt peché ny follye,
Sinon à gent de malle intention.

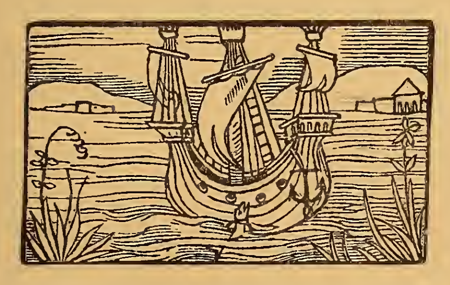
Pour la ieune.

Receuez en gré la bourſette
Ouurée de mainte couleur :
Vouluntiers en don de fillette,
On ne regarde en la valeur.
I'aurai grand plaiſir, auecq heur,
S'il eſt prins de volunté bonne.
Car ie le donne de bon cueur,
Et le cueur meſme ie vous donne.

Pour l'aiſnee.

C'eſt vn don faict d'vn cueur pour vous tout né,
C'eſt de la main à vous toute adonnée;
Brief, c'eſt vn don lequel vous eſt donné
De celle là que lon vous a donnée,
Voyre donné d'amour bien ordonnée :
Par quoy mieux prins ſera, comme ie penſe.
Si le don plaiſt, me voyla guerdonnée,
Amour ne veult meilleure recompenſe.

CCCXII. — Blaſon de Paris (1).



(*Inédit.* — Bibl. de Soiſſons, ms. 187, fol. 2.)

(1538.)

PAISIBLE demaine,
Amoureux vergier,

(1) Le fait que ce « blaſon » était juſqu'ici demeuré inédit

Repos ſans dangier,
Iuſtice certaine,
Science haultaine,
C'eſt Paris entier (1).

CCCXIII. — De Paris.

(*Inédit.* — Bibl. nationale, ms. fr. 22560, fol. 29, et ms. fr. 22563, 2e partie, fol. 64.)

(1538.)

Tu dyz, Paris, ne ſçay pourquoy,
Que ſans toy le Roy ne peult eſtre.
Ie te diray ce que i'en croy,
Que de ſon peuple eſtre le maiſtre
Sans Paris eſt ayſé au Roy,

rendait obſcur le troiſième vers de l'épigramme ci-après : *A la ville de Paris*, où Marot dit :

Ie n'ay que blaſonné tes armes...

Et tout à fait incompréhenſible le paſſage ſuivant de la *Reſponce à Marot dict Fripelippes*, par La Huetterie :

Cela, qu'on le mecte dehors
Il faict trop grand honte à Cahors :
Tout ainſy que chatz & ſouriz
Ilz ſ'entr'aiment luy & Paris.

Nous avons découvert la première pièce du débat, ainſi que la *Reſponce que fait Paris*, dans un des manuſcrits de la bibliothèque de Soiſſons qui contiennent de nombreuſes pièces de Marot, leſquelles avaient juſqu'ici échappé aux éditeurs de notre poète.

Quant à la date, la *Reſponce de Paris*, qui eſt très certainement d'un ami de Sagon, auſſi bien que la réplique de Marot prouvent que cette petite polémique doit être poſtérieure au retour d'exil de Marot.

Mais, comme l'épigramme *A la ville de Paris* figure pour la première fois dans l'édition de 1544, nous la plaçons en 1538, après l'édition de Dolet.

(1) Il nous paraît à peu près ſuperflu de faire remarquer que chacun des vers de ce blaſon doit être pris à contre-pied. Le premier fait alluſion à la tranquillité de la capitale, qui déjà, au XVIe ſiècle, était la ville la plus bruyante du monde ; il indique au lecteur comment il faut entendre les autres. On peut rapprocher de ce blaſon cette boutade que nous recueillons dans un manuſcrit (B. N., ms. 22560, fol. 148, 2e partie).

DESCRIPTION DE PARIS.

Paradis pour les femmes,
Honneur pour officiers,
Triumfe pour advocatz,
Clyſtere pour les bourſes,
Enfer pour les mulles.

A noter encore l'opinion du cardinal Louis de Bourbon, écrivant à M. de Villandry : « La ville de Paris eſt bonne, mais que l'on y demeure guere car il y a trop d'eſtonneulx d'oreilles... » (B. N., *Clairamb.* 1227, fol. 144 v°.)

Mais pour le Roy des beſtes eſtre
Il ne le pourroit pas ſans toy.

CCCXIV. — Reſponſe que fait Paris.

(*Inédit.* — Bibl. de Soiſſons, ms. 188, fol. 82.)

(1538.)

Marot tu diz tant de follies
Que ie ne ſçay comme on les ſouffre,
Car tes faitz & tes omelyes
Ne ſentent que le feu & ſouffre,
De le monſtrer à tous ie m'offre
Et veu, [*ce*] *en quoy tu te deulz,*
Qu'il ſoit ieƈté dedans vng goulfre
Qui aura le tort de nous deux.

CCCXV. — A la ville de Paris.

(1538.)

PARIS, tu m'as faiƈt maintz alarmes,
Iuſque à me pourſuyure à la mort,
Ie n'ay que blaſonné tes armes,
Vn ver, quand on le preſſe il mord.
Encor la coulpe m'en remord;
Ne ſçay de toy comment ſera,
Mais de nous deux le diable emport
Celuy qui recommencera.

CCCXVI. — A monſeigneur de Chateaubriant (1).

(1538.)

CE liure mien d'epigrammes te donne,
Prince breton, & le te preſentant,

Titre : *A Meſſire Ian de Laval, chevalier, ſeigneur de Chaſteaubriant* (a).

(a) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, ſ. d.; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; G. Corrozet, 1539; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543.

(1) François de Laval, ſeigneur de Chateaubriand, avait joui d'un grand crédit en cour tant que ſa femme, Françoiſe de Foix, dame d'honneur de Claude de France (B. N., ms. fr. 7856, fol. 1001),

Preſent te fais, meilleur que la perſonne
De l'ouurier meſme, & fuſt il mieulz chantant :
Car Mort ne va les œuures abbatant :
Et mortel eſt ceſtuy là qui les dicte :
Puis tien ie ſuy, des iours a tant & tant,
De m'y donner ne feroit que redicte.

avait été la maîtreſſe de François Ier. Marot, bon courtiſan, avait ſu ſe concilier les bonnes grâces de la femme & du mari & il acquitta ſa dette, même après la diſgrâce de la favorite. Pour Mme de Chateaubriand, lorſqu'elle mourut, en 1537, il compoſa une épitaphe où il la parait de toutes les vertus (voir aux *Épitaphes*). A M. de Chateaubriand, il dédia, par les vers ci-deſſus, le premier livre de ſes Épigrammes, dans l'édition de 1538, qui eſt la première où les Épigrammes parurent ſous ce titre, diviſées en deux livres.

M. & Mme de Chateaubriand, depuis qu'ils ſ'étaient retirés dans leurs terres en Bretagne, faiſaient un ménage d'enfer. La tradition romaneſque qui veut que Mme de Chateaubriand ait été, en punition de ſes débordements, tuée par ſon mari, qui l'obligea de ſ'ouvrir les veines, n'eſt qu'une légende. Le certain, c'eſt qu'il la battait ferme, depuis que ſon déſhonneur conjugal avait ceſſé d'être de bon rapport. La reine de Navarre ſ'en étonnait dans une lettre à Montmorency : « Je treuve fort eſtrange, écrit-elle, que le ſeigneur de Chaſteaubriant uſe de main miſe; mais c'eſt pour dire gare à ceux qui luy voudroient faire un mauvais tour » (Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, I, 149). Cependant ce mari brutal pleura beaucoup ſa femme quand elle fut morte.

En novembre 1537, Marguerite écrivait encore : « J'ay veu M. de Chaſteaubriant, qui a eſté ſi près de la mort que à peine le pourrait-on reconnoiſtre, & ſi a eu bien grant regret de ſa femme » (*Ibid.*, II, 165). Au mois d'octobre, en effet, il paraiſſait ſi malade que François Ier, pour adoucir ſes derniers jours, ne voulut pas priver ce malheureux veuf des dons faits à ſa femme, « laquelle jouyſſoit du revenu, prouffict & eſmolument, maiſon & parc de Ruye & du Sucinyo en Bretagne », & qu'il lui en continua le don « pour en joyr tous ainſi & en la propre forme & manière que faiſoit en ſon vivant ladicte deffuncte, ſa femme » (Arch. nat., J. 962, cahier 12, pièce 96). Auſſi François Ier fut-il bien étonné lorſqu'il apprit, le mois d'après, que M. de Chateaubriand ſe préparait à convoler avec Mlle de Rieux; il en écrivit tout auſſitôt à Montmorency la curieuſe lettre qui ſuit :

« ... Mon couſin, je ne veulx auſſy oublier de vous eſcripre... que ma ſeur a mené ſadicte fille à la Bourdaiſière, ſentant les pluyes approcher, pour autant qu'il n'y avoit pas aſſez de galleryes en ma maiſon dudict Bloys pour la faire promener à couvert, & dudict lieu de la Bourdaiſière a pris ſon chemyn droict en Bretaigne en délibéracion de faire remarier monsr de Chaſteaubriant avecques Made de Rieux, combien

CCCXVII. — A Anne, pour lire ſes epigrammes (1).

ANNE, ma ſœur, ſur ces miens epigrammes
Iecte tes yeulx doulcement regardants :
Et, en liſant, ſi d'amour ne t'enflammes,
A tout le moins ne meſpriſe les flammes
Qui pour t'amour luyſent ici dedans.

Titre : *A Anne* (a).

(a) Ét. Dolet, 1538; Seb. Gryphius, ſ. d.; G. Corrozet, 1539; F. Iuſte, 1539; A. Bonnemère, ſ. d.; I. Bignon, ſ. d. & 1542; Ét. Dolet, 1542, 1543.

CCCXVIII. — A Eſtienne Dolet (2).

(Vers 1538.)

TANT que tu vouldras iecte feu & fumée,
Meſdy de moy à tort & à trauers,

que le povre homme a beaucoup plus à faire d'un bon medecin & d'un bon confeſſeur, veu l'eſtat où il eſt à preſent reduict, que d'une femme, & a envoyé Iſernay davant pour faire les premiers fondemens & préparatifs dudict mariage... » De Briançon, 8 novembre 1537 (B. N., ms. fr., *Coll. Clairambault* 336, fol. 6230 v°).

En réalité, Marguerite était allée en Bretagne pour ſauver les Rohan du naufrage de leurs biens (voyez la note de l'épigramme : *Mommerie de quatre ieunes damoyſelles, etc.;* voyez auſſi B. N., ms. fr., *Coll. Clairambault* 317, fol. 5125).

(1) Dans l'édition de Lyon, Dolet, 1538, les *Épigrammes* ſont, pour la première fois, diviſées en deux livres, dont le premier eſt dédié à M. de Chateaubriand & le deuxième à Anne. C'eſt cette pièce qui ſert de dédicace au ſecond livre.

(2) Nous diſons ailleurs (voyez t. I, p. 522, & l'épigramme *A un quidam*) ce que nous penſons de la date à attribuer à la brouille entre Marot & Dolet, fâcherie paſſagère que nous avons placée entre 1538 et 1542 (probablement même en 1538, de préférence à l'année 1543 que la plupart des éditeurs de Marot ont adoptée, peut-être un peu à la légère). L'édition lyonnaiſe des œuvres de Marot, publiée en 1544 à la marque du Rocher d'Antoine Conſtantin (alors que l'édition de 1543 était marquée de la doloire de Dolet), ne prouve nullement que Dolet & Marot ſe fâchèrent poſtérieurement à 1543. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'au moment où parut l'édition d'Antoine Conſtantin, Dolet était

Si n'auras-tu iamais la renommée
Que, de long temps, tu cherches par mes vers :
Et, nonobſtant tes gros tomes diuers,
Sans bruict mourras, cela eſt arreſté :
Car quel beſoing eſt il, homme peruers,
Que l'on te ſçache auoir iamais eſté (1)?

en fuite depuis pluſieurs mois, qu'il avait quitté Lyon pour ſe mettre en ſûreté & que nul ne pouvait prévoir qu'il ſerait jamais assez imprudent pour y revenir.

(1) L'épigramme de Marot eſt imitée de celle de Martial : *In detractorem* (lib. V, epigr. LX).



ESTRENNES



I. *De celle qui envoye à ſon amy une de ſes couleurs* (1).

SOUBZ eſperance et attente d'avoir
Reſponſe faicte en plus profond ſçavoir,
Les miens eſpritz un lourd rondeau t'eſcrivent
Et devers toy peu d'eſtrennes arrivent,
Pour forte amour entre nous concevoir.

Gris, blanc et bleu sont mes couleurs, pour voir;
Mais du ſeul gris ie t'ay voulu pourvoir,
Dont ſont veſtus pluſieurs humains qui vivent
Soubs eſperance.

Reçoy le donc, et vueilles par ce veoir
Que les tendans à leur deſir ſe veoir
S'arment de gris, & deſeſpoir ne fuyvent;
Car par luy ſeul ſouvent de bien ſe privent
Ceulx qui pourroient mieulx que bien recevoir
Soubs eſperance.

II. *De la Roſe* (2).

LA belle Roſe, à Venus conſacrée,
L'œil et le ſens de grand plaiſir pourvoit;

(1) Publié dans l'*Adoleſcence* (1532); composé peut-être avant 1527.

(2) Publié dans l'*Adoleſcence* (1532); composé peut-être avant 1527.

Si vous diray, dame qui tant m'agrée,
Raiſon pourquoy de rouges on en voit.
Un jour, Venus ſon Adonis ſuivoit
Parmy jardins pleins d'eſpines et branches,
Les piedz tous nudz et les deux bras ſans manches,
Dont d'un roſier l'eſpine luy meſſeit;
Or eſtoient lors toutes les roſes blanches,
Mais de ſon ſang de vermeilles en feit.
De ceſte roſe ay jà faict mon prouffit
Vous eſtrenant, car plus qu'à autre choſe
Voſtre viſage en doulceur tout confict
Semble à la freſche et vermeillette roſe.

III. *A une Damoyſelle* (1).

DAMOYSELLE que j'ayme bien,
Je te donne, pour la pareille,
Tes eſtrenes d'un petit chien,
Qui n'eſt pas plus grand que l'oreille :
Il jappe, il mord, il faict merveille,
Et va deſja tout ſeul trois pas :
C'eſt pour toy que je l'appareille,
Excepté que je ne l'ay pas.

IV. *Preſent de couleur blanche* (2).

PRESENT, preſent de couleur de Colombe,
Va où mon cueur ſ'eſt le plus adonné;
Va doulcement, et doulcement y tombe,
Mais au parler ne te monſtre eſtonné :
Dy que tu es pour Foy (3) bien ordonné.
Dy oultre plus; car je te l'abandonne,
Que le ſeigneur à qui tu es donné
N'a foy ſemblable à celle qui te donne.

(1) Publié dans l'*Adoleſcence* (1532); compoſé peut-être avant 1527.

(2) Publié dans la *Suite de l'Adoleſcence* (1534) ſous ce titre : *Huictain pour Eſtreines, envoyé avec ung preſent de couleur blanche*.

(3) La couleur blanche ſymboliſait la foi, comme on peut le voir dans Rabelais, *Gargantua*, chap. IX.

V. *A ſa Dame* (1).

UNE aſſez ſuffiſante eſtraine
Trouver pour vous je ne ſçauroys :
Mais vous pouvez eſtre certaine
Que vous l'auriez quand je l'auroys.
Et lors qu'aſſeuré ie ſeroys
D'eſtre receu ſelon mon zelle,
Moy meſmes je me donneroys
Du tout à vous, ma damoyſelle.

VI. *A une Dame.*

CES quatre vers à te ſaluer tendent;
Ces quatre vers à toy me recommandent;
Ces quatre vers ſont les eſtrenes tiennes;
Ces quatre vers te demandent les miennes.

VII. *A Anne* (2).

CE nouvel an pour eſtrenes vous donne
Mon cueur bleſſé d'une nouvelle playe,
Contrainct y ſuis, Amour ainſi l'ordonne,
En qui un cas bien contraire j'eſſaye :
Car ce cueur là, c'eſt ma richeſſe vraye :
Le demeurant n'eſt rien où je me fonde;
Et fault donner le meilleur bien que j'aye
Si j'ay vouloir d'eſtre riche en ce monde.

VIII. *A Jane Seve, Lyonnoyſe* (3).

JE ne ſçay pas quelles eſtraines
Plus excellentes vous vouldriez

(1) Publié dans la *Suite de l'Adoleſcence*, ainſi que la pièce ſuivante.

(2) Publié dans l'édition de 1538 des *Œuvres de Clément Marot de Cahors* (Étienne Dolet), ainſi que les deux huitains suivants, ſous le titre d'*Eſtreines.*

(3) Jeanne Scève était la ſœur de Maurice Scève, le poète lyonnais qu'avait rendu fameux la découverte du tombeau de Laure à Avignon. C'eſt vraiſemblablement en 1537, lors de ſon ſéjour à Lyon, que Marot compoſa cette pièce, ainſi que la ſuivante.

Que les graces tant ſouveraines
Des dons à vous appropriez;
Mais je ſçay que quand vous auriez
Cela que ſent voſtre preſence,
Sans point de faulte vous seriez
Quelque princeſſe d'excellence.

IX. *A Jane Faye, Lyonnoyſe.*

POUR eſtrene je vous enhorte
Fuyr d'amour la cruaulté;
Mais ſi vous n'eſtiez la plus forte,
Je vous eſtrene en privaulté
D'un amy plein de loyaulté,
Loyaulté ronde & meſurée
Au compas de voſtre beaulté,
Mais qu'il ſoit de plus grand' durée.

X. *A Eſtienne Dolet* (1).



APRÈS avoir eſtrené damoyſelles,
Amy Dolet, je te veulx eſtrener :
Preſent te fais de la plus fine d'elles,
Qui ſache bien à ſon gré te mener,
Affin d'ouyr ta Muſe reſonner
Les paſſions qu'Amour aux ſiens ordonne.
Ce doulx tourment je t'ay voulu donner,
Affin qu'à tous un grand plaiſir je donne.

(1) Publié dans l'édition Dolet (1538); compoſé en 1537.

XI. *A la Royne* (1).

AU ciel, Madame, je crie,
Et Dieu prie,
Vous faire veoir au printemps
Frere & mary ſi contens
Que tout rie.

XII. *A Madame la Daulphine.*

A MADAME la Daulphine
Rien n'aſſigne :
Elle a ce qu'il fault avoir;
Mais je la vouldrois bien veoir
En geſine (2).

XIII. *A Madame Marguerite.*

A LA noble Marguerite,
Fleur d'eſlite,
Je luy donne auſſi grand heur
Que ſa grace et ſa grandeur
Le merite.

XIV. *A Madame la princeſſe de Navarre* (3).

LA mignonne de deux roys,
Je vouldroys
Qu'euſſiez un beau petit frere,
Et deux ans de voſtre mere,
Voyre trois.

(1) Cette pièce & les quarante-deux qui ſuivent ont été compoſées lors du ſéjour que la cour fit à Fontaibleau dans l'hiver de 1540. Elles furent publiées à Paris, chez Jehan Dupré, ſous ce titre : *Les eſtreines de Clement Marot, vallet de chambre du Roy.* Voir t. I, p. 492.

(2) Depuis ſept ans qu'elle était mariée, elle n'avait pas d'enfant.

(3) Jeanne d'Albret, née en 1528; elle allait être mariée en juin 1541 au duc de Clèves.

XV. *A Madame de Nevers.*

LA ducheſſe de Nevers,
Aux yeulx vertz,
Pour l'eſprit qui eſt en elle
Aura louenge eternelle
Par mes vers.

XVI. *A Madame de Montpenſier.*



VOSTRE beauté mainteſſoys,
Où je voys
Haultement j'oy couronner.
Que vous puis je lors donner
Que ma voix?

XVII. *A Madame d'Eſtampes.*

SANS prejudice à personne
Je vous donne
La pomme d'or de beaulté,
Et de ferme loyaulté
La couronne.

XVIII. *A elle encore.*

VOUS reprendrez, je l'affye
Sur la vie,

Le tainct que vous a oſté
La déeſſe de Beauté.
Par envie.

XIX. *A la conteſſe de Vertuz.*

VEU ceſte belle jeuneſſe
Et nobleſſe
Dont vos eſpritz ſont veſtuz,
Deux foys ſerez de vertus
La conteſſe.

XX. *A Madame l'Admiralle.*

LA doulce beauté bien née,
Eſtrenée
Puiſſions veoir avant l'eſté
Mieulx qu'elle ne l'a eſté
L'autre année (1).

XXI. *A Madame la Grand' Senechalle.*

QUE voulez, Diane bonne,
Que vous donne?
Vous n'euſtes, comme j'entens,
Jamais tant d'heur au printemps
Qu'en autonne.

XXII. *A Madame de Canaples* (2).

NOZ yeulx de veoir ne ſont las
Soubz Athlas
Pluſieurs Déeſſes en grace,
Dont Canaples tient la place
De Pallas.

(1) L'amiral Philippe de Chabot était tombé en diſgrâce l'année précédente.

(2) Marie d'Aſſigny, dame de Canaples, était attachée à la maiſon de la reine Éléonore.

XXIII. *A Madame de l'Eſtrange.*

A LA beauté de l'Eſtrange,
Face d'ange,
Je donne longue vigueur,
Pourveu que ſon gentil cueur
Ne ſe change.

XXIV. *A Miolant l'aiſnée* (1).

MIOLANT l'aiſnée eſt bien,
Et de rien
Ne doit eſtre mal contente,
Pourveu que la longue attente
Vienne à bien.

XXV. *A Miolant la jeune.*

A MIOLANT la puiſnée,
Ceſte année
Luy doint ſur l'eſté luyſant
Ce qui feroit bien duyſant
A l'aiſnée.

XXVI. *A Bonneval.*

SA fleur durer ne pourra,
Et mourra;
Mais ceſte grace, laquelle
La faict touſjours trouver belle,
Demourra.

XXVII. *A Chaſtagneraye.*

GARDE toy de deſcocher,
Jeune archer,

(1) La deſtinataire, ici comme dans les ſix quintils ſuivants, eſt une jeune fille. L'abſence de *Mademoiſelle* devant ſon nom n'implique de la part du poète aucune familiarité, ni diſcourtoiſie. Elle ſe remarque de même dans les deſſins des Clouet devant les noms des jeunes filles.

Pour à ſon cueur faire breſche,
Car elle feroit la fleſche
Reboucher (1).

XXVIII. *A Torcy.*

DAMOYSELLE de Torcy,
Ceſt an cy
Tel eſtrenne vous deſire,
Qu'un bon coup vous puiſſiez dire :
Grand mercy.

XXIX. *A Douartis.*

CENT nobles & bons partis,
Douartis,
Voſtre amour pourchaſſeront,
Quand de voſtre amour ſeront
Advertiz.

XXX. *A Cardelan.*

C'EST bon pays que Bretaigne,
Sans montaigne :
Mais je croy qu'elle vouldroit
Tenir le chemin tout droiƈt
D'Allemaigne.

XXXI. *A Madame de Breſſuyre.*

S'ON veult changer voſtre nom
De renom
A un meilleur, ou pareil,
Ne vueillez de mon conſeil
Dire non.

XXXII. *A Madamoyſelle de Macy.*

SOUBZ voz attours bien fourniz,
D'or garniz,

(1) S'émousser. Ce verbe, dont on ignore l'étymologie ne ſ'employait qu'en parlant du fer de la flèche.

A Venus vous reſſemblez :
Soubz le bonnet me ſemblez
Adonis.

XXXIII. *A Madamoyſelle de Duras.*

BELLE, quand la foy juras
A Duras,
Tu fuz trèsbien eſtrenée :
Bien doulx avant ton aiſnée
L'enduras.

XXXIV. *A Telligny.*

MONTREUIL monſtre clairement,
Seurement,
Qu'en beau corps grace raſſiſe,
C'eſt la pierre en l'or aſſiſe
Proprement.

XXXV. *A Rieulx.*

DAMOYSELLE de Rieulx,
En maintz lieux,
L'embonpoint ſe perd & gaſte.
Je ſuis d'advis qu'on ſe haſte
Pour le mieulx.

XXXVI. *A Davaugour.*

NATURE, ouvriere ſacrée,
Qui tout crée,
En voſtre brun a bouté
Je ne ſçay quoy de beauté
Qui aggrée.

XXXVII. *A Helly.*

DIX et huit ans je vous donne,
Belle & bonne ;
Mais à voſtre ſens raſſis

Trente cinq ou trente ſix
J'en ordonne.

XXXVIII. *A La Chapelle.*

J'ESTRENE de nom de belle
La Chapelle ;
Voyre, quelque brun qu'elle ait,
S'on dict qu'elle ait rien de layd,
J'en appelle.

XXXIX. *A Bouzan.*

EN ſa doulceur femenine
Tant benigne
Rigueur pourroit eſtre encloſe,
Car touſjours avec la roſe
Croiſt l'eſpine.

XL. *A Melurillon.*

SI quelc'un pour ſon eſtrene
Vous emmeine,
Je vous donne, ou à peu près,
Au bout de neuf moys après,
Pance pleine.

XLI. *A Lurſinge* (1).

JE puiſſe devenir ſinge,
Si Lurſinge
N'a la ſorte (& n'en mens point)
D'eſtre blanche & en bon poinct
Soubz le linge.

XLII. *A Lucreſſe* (2).

C'EST an vous face maiſtreſſe,
Sans deſtreſſe,

(1) Claude d'Avanton, damoiſelle de Lucinge, appartenait à la maiſon de la reine Éléonore.

(2) Lucreſſe de Rodolfe, Italienne, était une demoiſelle de la maiſon de la Dauphine.

D'amy auſſi gracieux
Que fut Tarquin furieux
A Lucreſſe.

XLIII. *A Bye.*

VOZ graces en faict & dict
Ont credit
De plaire, Dieu sçait combien :
Ceulx qui ſ'y congnoiſſent bien
Le m'ont dict.

XLIV. *A la Baulme.*

BIEN doit la Baulme advouer
Et louer
L'an lequel luy appareille
Sur le vert bille pareille
Pour jouer.

XLV. *A Sainct Tam.*

DE reſponſe bien certaine
Et ſoudaine
Vous donne le Doctrinal,
Pour reſpondre au cardinal
De Lorraine.

XLVI. *A Brueil aiſnée.*

JE donne à Brueil aux doux yeux
Gracieux,
Par ſa grace bien ſçavoir
Celles des hommes avoir
Et des Dieux.

XLVII. *A Brueil la jeune.*

SI vous n'eſtes en bon poinct
Bien apoinct,

Quelque jour engreſſerez,
Et alors vous le ferez :
Serez point?

XLVIII. *A D'Aubeterre* (1).

AUBETERRE Amour reſſemble,
Ce me ſemble :
Petite veue ont tous deux,
Et touteſſoys chaſcun d'eux
Les cueurs emble.

XLIX. *A la Tour.*

POUR eſtrenes de la Tour,
Qui d'attour
Nuptial la coifferoit,
Je penſe qu'on lui feroit
Un bon tour.

L. *A Orſonviller* (2).

SI Dieu, qui vous compoſa,
N'y poſa
Beauté en tout compaſſée,
En eſprit recompenſée
Bien vous a.

LI. *A Madame de Gauguier* (3).

JE vous donne en conſcience
La science
De porter le faix & ſomme
D'une vertu qui ſe nomme
Patience.

(1) Antoinette d'Aubeterre appartenait à la maiſon de la Dauphine. Cf. ms. 7856, fol. 1533.

(2) Sur cette dame, voir plus haut, p. 194, n. 1.

(3) Claude de Beaune, demoiſelle de Gauguier, petite-fille de Semblançay, appartenait à la maiſon de la Dauphine. Elle épouſa plus tard Claude Gouffier.

LII. *A elle meſme.*

POUR voſtre eſtrene qui vaille,
Je vous baille
Tant d'eſbats & paſſetemps,
Que de celluy que j'entens
Ne vous chaille.

LIII. *A Madame de Bernay, dicte de Saint Pol* (1).

VOSTRE mary a fortune,
Opportune :
Si de jour ne veult marcher,
Il aura beau chevaucher
Sur la brune.

LIV. *Au Roy* (2).

CE nouvel an, François, où grace abonde,
Il m'a ouvert, pour eſtrener le monde,
Dont l'Occident deux ans clos m'a eſté;
Et pourtant j'ai d'eſtrener proteſté
Le monde ouvert, & mon Roy valeureux.
Je donne au Roy ce monde plantureux;
Je donne au monde un tel prince d'eſlite,
Affin que l'un vive en paix bienheureux,
Et que l'autre ait l'eſtrene qu'il merite.

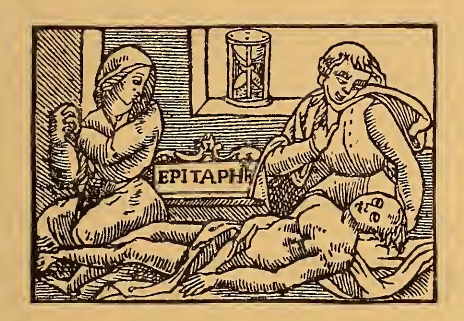
(1) Sainct-Pol eſt le nom d'Anne d'Alençon, qui avait épouſé M. de Bernay en décembre 1540.

(2) Publié à Lyon, dans l'édition des *Œuvres de Marot*, par Jean de Tournes (1549).



EPITAPHES

Sont contenues dans l'édit. P. Roffet, août 1532 & nov. 1532, les épitaphes I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX. Les épitaphes I à XIV font comprifes dans l'éd. de 1544.



I

Du petit argentier Paulmier, d'Orléans (1)

CY gift le corps d'un petit Argentier,
Qui eut le cueur fi bon, large & entier
Qu'en fon uiuant n'affembla bien aucun,

Titre : *De feu honnefte perfonne, le petit Argentier Paulmier, Dorleans* (a).

Vers 1. *Cy gift envers un petit argentie*r (a).
3. *Quoncq ne vouluft acquere bien aucun* (b).

(a) P. Roffet, août & nov. 1532; P. Roffet, 1532. — (a) B. N. ms. 17527. — (b) B. N. ms. 17527.

(1) Marot, au début de fa carrière, fit vraifemblablement un féjour à Orléans, féjour auquel fe rattacheraient la ballade *Sur le cry du jeu de l'empire d'Orléans*, le *Blafon des ftatues de Barbe & de Jaquette, eflevées à Sainĉte Croix d'Orléans*, le dixain *De Barbe & de Jaquette*, le rondeau *A la fille d'un paintre d'Orléans, belle entre les aultres*, enfin cette épitaphe d'un argentier.

Fors ſeulement l'amytié de chaſcun :
Laquelle giſt auec luy (comme penſe)
Et a laiſſé pour toute recompenſe
A ſes amys le regret de ſa mort.
Doncques, Paſſant, ſi pitié te remord,
Ou ſi ton cueur quelque dueil en reçoit,
Souhaitte luy (à tout le moins) qu'il ſoit
Autant aymé de Dieu tout pur & munde,
Comme il eſtoit du miſerable Monde.

Vers 8. *O toy paſſant ſi pitié te remord* (c).

(c) B. N. ms. 17527.

II

De Coquillart, & de ses armes a trois coquilles d'or (1)

La Morre (2) eſt ieu pire que aux Quilles,
Ne qu'aux Eſchetz, ne qu'au Quillart,
A ce meſchant ieu Coquillart
Perdit ſa vie & ſes coquilles.

Vers 1. *La mort eſt jeu pire qu'aux quilles* (a).

(a) I. de Channey, 1532.

III

De frere Iehan Leuesque, cordelier, natif d'Orléans

Cy giſt, repoſe & dort leans
Le feu Eueſque d'Orleans :
I'entens l'Eueſque en ſon ſurnom,
Et frere Iehan en propre nom,

Vers 1. *Cy deſſoubz giſt & dort leans* (a).
4. *Et frere Jehan de propre nom* (b).

(a) B. N. ms. 17527. — (b) B. N. ms. 17527.

(1) Il ſ'agit du poète Guillaume Coquillart, mort en 1510.

(2) Calembour ſur la *mort* et la *morre* (la *mourre*), « jeu où l'un des joueurs lève les mains en ouvrant un certain nombre de doigts & l'autre devine le nombre de doigts levés, pairs ou impairs. » (*Dict. de Trévoux.*) Jeu encore en uſage en Italie.

Qui mourut l'an cinq cens & uingt,
De la uerolle qui luy uint (1).
Or affin que Sainctes & Anges,
Ne prennent ces boutons eftranges,
Prions Dieu, qu'au frere Frappart (2)
Il donne quelque chambre à part.

7. *Or prions dieu, fainctes & fainctz*
Que de ce mal nous tiengne fains
Et octroye au frere frapart
En fon paradis chambre à part (c).

(c) B. N. ms. 17527.

IV

De Jehan le Veau (3)

CY gift le ieune Iehan le Veau,
Qui en fa grandeur & puiffance,
Fut deuenu Beuf ou Toreau,

Vers 2. *Qui par fa grandeur & puiffance* (a)
3. *Fuft advenu bœuf ou taureau* (b)

(a) B. N. ms. 17527. — (b) G. Tory, 1592.

(1) Ces deux vers sont cités par Rabelais, *Gargantua*, chap. XIV.

(2) On héfite sur le fens de ce mot. Peut-être, à l'origine, désignait-il fimplement le religieux qui frappe à la porte pour quêter. Cf. H. Eftienne, *Apologie pour Hérodote*, XXXVIII, 1.

(3) C'était le fecrétaire d'André de Burgo, agent diplomatique envoyé par Maximilien à Marguerite d'Autriche dans les Pays-Bas en 1507. En 1508, il accompagna Louis XII à Agnadel & fut rappelé en 1511 près de l'Empereur. Il laiffait à Blois fon fecrétaire Jean Le Veau qui n'était pas d'une conduite exemplaire, puifqu'en 1511 de Burgo écrivait de lui à Louis Barangier : « Secretarius eft in lecto in domo cujufdam mulieris quæ ipfum curat. Eft totus infirmus ex illo morbo Gallico quo jam diu laborat, et continuo eft in medicinis, et male fuccedet ei res fi non cavet in cibo et potu in quo non habet regulam quamvis amice fuerit monitus. » Jean Le Veau fut chargé en décembre 1511 des affaires de l'ambaffade en France pour ce qui regardait Marguerite; il lui écrit en cette qualité le 3 décembre, le 11, le 16, le 21, le 23, le 29.

Au mois de mars 1512, Burgo a repris fon pofte (*Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche* de Le Glay, t. I, p. 439 et suiv.).

Mais la Mort le print des enfance.
Il mourut Veau par desplaisance,
Qui fut dommage à plus de neuf,
Car on dit (ueu sa corporance)
Que ce euſt eſté un maiſtre Beuf.

Vers 4. *Si la mort ne l'eut prins d'enfance.*
5. *Il mourut par grand desplaisance* (c)
8. *Qu'il euſt eſté un maiſtre bœuf* (d).

(c) B. N. ms. 17527. (d) B. N. ms. 17527.

V

De Guion le Roy,
qui s'attendoit d'estre pape
avant que mourir (1)

Cy giſt Guion, Pape iadis, & Roy :
Roy de ſurnom, Pape par fantaſie :
Non marié, de peur (comme ie croy)
D'eſtre cocu, ou d'auoir ialouſie.
Il prefera bon uin & maluoyſie,
Et chair ſalée, à ſa propre ſanté.
Or eſt il mort, la face cramoyſie :
Dieu te pardoint, poure Pater ſanctè.

(1) Forcadel nous fournit quelques détails ſur ce perſonnage; il lui conſacre une épitaphe intitulée : *De Guyon Precy, ſomellier de Bacchus.*

C'était un ſommelier de la chapelle du roi.

Savons qui repouſe ceans ?
C'eſt Guyon, mort ſur ſes vieux ans
Qui tant de fois de ſoif mourut
Avant qu'au monde diſparut.
Et ains que ſ'en aller aux dieux
Il a veu mourir ſes deux yeulx.
Car ce pendant qu'il beut le vin
Ses deux yeux beurent le venin...
Ses faits, ſes armes ſont eſcrites
Parmi le ſeſtin des Lapithes,
Mais il noya tous les ennuis
Dans le vin de deux demy muits,
Dans ce bon vin delicieux,
Qui rendit ſon nez precieux,
Tout enrichi ſuperbement
De maint rubis & diamants.

On voit que ce ſignalement ſe rapporte aſſez à ce que dit Marot de Guion le Roy.

C'était peut-être un acteur dans les jeux de la Bazoche, où figurait parfois un pape de fantaiſie. Cf. dans Rabelais, *Pantagruel,* chap. xv, le dicton : « Et voylà l'ouvrage gaſté et le *pape* diffamé. »

VI

De Jouan, fol de Madame



Ie fuz Iouan ſans auoir femme (1),
Et Fol iuſque à la haulte game;
Tous Folz, & tous Iouans auſſi,
Venez pour moy prier icy,
L'un après l'autre, & non enſemble :
Car le lieu ſeroit (ce me ſemble)
Vn petit bien eſtroict pour tous :
Et puis s'on ne parloit tout doulx,
Tant de gens me romproient mon ſomme.
Au ſurplus : quand quelque ſage homme
Viendra mon Epitaphe lire,
I'ordonne (ſ'il ſe prend à rire)
Qu'il ſoit des Folz maiſtre paſſé.
Fault il rire d'un treſpaſſé (2)?

Titre : *De Jouan, le Fol de ma Dame* (a).

(a) P. Roffet, nov. 1532; P. Roffet, 1532.

(1) Un *Joan*, *Jean* ou *Jeannin* ſe diſait d'un mari trompé.

(2) A rapprocher l'*Épitaphe de Jouan & Coquette, fol & folle, fait par la royne de Navarre :*

Si la nature a fait noz corps tant im- [parfaictz
Que n'ayons peu gouſter de raiſon les [effectz,
O toy le regardant ne deſdaigne tel œuvre,
Car te faiſons ſçavoir que cette lame [cueuvre
L'innoçence de deux qui fut tant prouf- [fictable
Que Dieu la veult pour luy la trouvant [agreable,
Et çà bas leur follye a eſté tant eureuſe
Que des ſaiges rendit la follye malheu- [reuſe.
Par quoy plus honneſte eſt la ſealle igno- [rance

VII

De frere André cordelier

Cy giſt qui aſſez mal preſchoit,
Par ces femmes tant regretté,
Frere André, qui les cheuauchoit
Comme un grand Aſne deſbaté.

Vers 3. *Frere Lubin qui les cheuauchoit* (a).

(a) B. S. ms. 189, C.

VIII

De maistre Pierre de Villiers (1)

Cy giſt feu Pierre de Villiers,
Iadis ſin entre deux milliers,
Et Secretaire de renom
De Françoys premier de ce nom.
Si ſagement uiure ſouloit,
Que iamais eſtre ne uouloit
(Combien qu'il fuſt uieil charié)
Prebſtre, ne mort, ne marié,
De peur qu'il ne chantaſt l'office,
De peur qu'il n'entraſt en ſeruice,
Et de peur d'eſtre enſeuely.

Titre : *De feu maiſtre Pierre de Villiers* (a).

(a) P. Roffet, août 1532; nov. 1532; P. Roffet, 1532.

Que n'eſt le trop ſçavoir quant ſoy meſmes offence.
(*Le glorieulx Paragon, translaté d'italien en françoys par le R.*)
(Arſenal, B. L. 26.)

(1) Pierre de Villiers, mort en 1525, ſecrétaire du roi. Ce Pierre de Villiers était de la famille des Villiers de Senlis, écrit plus généralement *Villers*. Il était fils de Jean de Villers, marié en 1502 à Jeanne Bourdon. C'était une famille de bourgeoiſie. Ce Pierre fut ſecrétaire du roi & l'était en 1522. Il mourut en 1524, comme le dit Marot, ſans poſtérité, ne ſ'étant point marié.

Il avait deux frères, Jean et Roland, dont le premier mourut avant son frère en 1535 (*Clairamb.* 36, fol. 8643; Cabinet des titres; Laroque, *Hist. de la maison d'Harcourt*).

Et de faict, ie tiens tant de ly,
Ou au moins par tout le bruict a,
Que des trois, les deux euita :
Car iamais on ne le ueit eſtre
Au Monde marié, ne prebſtre :
Mais de mort, ma foy ie croy bien
Qu'il l'eſt, depuis ne ſçay combien.
Les deux il ſceut bien eſchapper,
Mais le tiers le ſceut bien happer,
Mil cinq cens un & uingt & quatre :
Non pas happer, mais ſi bien batre,
Qu'il dort encor icy deſſoubz.
De ſes pechez ſoit il abſoubz.

Vers 18. *Quil eſt, depuis ne ſcay combien* (b).
21. *Mil cinq cens vng & vingt quatre* (c).
24. . . . . (d).

(b) P. Roffet, 1532. — (c) P. Roffet, 1532. — (d) G. Tory; I. de Channey, 1532, terminent cette pièce par *amen*.

IX

De Iean Serre, excellent ioueur de farces (1)

CY deſſoubz giſt & loge en ſerre
Ce tresgentil fallot Iehan Serre,
Qui tout plaiſir alloit ſuiuant :
Et grand ioueur en ſon uiuant,
Non pas ioueur de Dez, ne Quilles,
Mais de belles Farces gentilles.
Auquel ieu iamais ne perdit,
Mais y gaigna bruict, & credit,

Vers 8. *Mais y gagna loz & credit,*
Honneurs, renom, bruit & eſtime (a).

(a) B. N. ms. 17527.

(1) Il eſt queſtion de ce perſonnage dans le *Journal d'un bourgeois de Paris ſous le règne de François Ier* (éd. V.-L. Bourrilly, p. 39), qui le nomme *Jehan Seroc*, & dans le *Banquet des Chambrières* (A. de Montaiglon, *Anciennes poéſies françoiſes des XVe & XVIe ſiècles*, t. II, p. 285-286).

Amour, & populaire eſtime.
Plus que d'eſcuz, comme i'estime.
Il fut en ſon ieu ſi adextre,
Qu'à le ueoir on le penſoit eſtre
Iurongne, quand il ſe y prenoit,
Ou Badin, s'il l'entreprenoit :
Et n'euſt ſceu faire en ſa puiſſance
Le ſage, car à ſa naiſſance
Nature ne luy feit la trongne
Que d'un Badin ou d'un Iurongne.
Touteſfoys ie croy fermement,
Qu'il ne feit onq ſi uiuement
Le Badin qui rit, ou ſe mord,
Comme il faict maintenant le mort.
Sa ſcience n'eſtoit point uile,
Mais bonne : car en ceſte Ville
Des triſtes triſteur deſtournoit,
Et l'homme aiſe en aiſe tenoit.
Or, bref quand il entroit en ſalle,
Auec une chemiſe ſale,
Le Front, la Ioue, & la Narine
Toute couuerte de farine,
Et coiffé d'un beguin d'enfant,
Et d'un hault bonnet triumphant
Garny de plumes de chappons,
Auec tout cela, ie reſpons,
Qu'en uoyant ſa grace nyaiſe,
On n'eſtoit pas moins gay, ny aiſe,
Qu'on eſt aux champs Elyſiens.
O uous, humains Pariſiens,
De le pleurer pour recompenſe
Impoſſible eſt : car quand on penſe
A ce qu'il ſouloit faire, & dire,
On ne ſe peult tenir de rire.
Que dy ie ? on ne le pleure point?
Si faict on : & uoicy le poinct :
On en rit ſi fort en maints lieux,
Que les larmes uiennent aux yeulx :
Ainſi, en riant, on le pleure :
Et en pleurant on rit à l'heure.

Or pleurez, riez uotre ſaoul,
Tout cela ne luy ſert d'un ſoul :
Vous feriez beaucoup mieulx, en ſomme,
De prier Dieu pour le poure homme.

Vers 51. *Vous ferez beaucoup mieulx en ſomme* (b).
Mieulx vault en ville, en champs ou vignes,
Dire pour luy ces quatre lignes
Dieu tout puiſſant ſaulveur d'humains
Faictz que Jehan Serre ſoit du moins
Autant aymé en paradis
Comme il fut en terre jadis (c).

(b) P. Roſſet, 1524. — (c) B. N. ms. 17527, remplace par ces vers les deux derniers de cette pièce.

X

De l'abbé de Beaulieu La Marche, qui osa tenir contre le roy (1)

QUI pour Beaulieu, le preſumptueux moyne
Vouldra dreſſer Tombeau propre, & ydoine,
Deſſus conuient au uif grauer ou paindre

(1) Antoine de la Marck, abbé de Beaulieu, d'abord nommé le protonotaire de la Marck, puis l'abbé de Beaulieu, était fils de Robert de la Marck, ſieur de Sedan, & de Catherine de Croy. Né vers 1496, Antoine de la Marck avait été deſtiné aux ordres, fait protonotaire apoſtolique, puis ſucceſſivement, archidiacre de Chartres & abbé de Beaulieu en Argonne. Cette abbaye était une manière de château fort, commandant à dix-huit villages, & dont les habitants étaient tenus de prendre les armes à la première requiſition de l'abbé. Plus homme d'épée et d'aventures qu'il n'était homme d'égliſe, Antoine de la Marck paſſait pour un Sardanapale dont l'abbaye avait été tranſformée en férail. Marie de Lorraine, mère de Marie Stuart, avait été l'une de ſes premières victimes : « Elle avoit voulu laiſſer la cour de Lorraine pour eſtre courtiſanne de l'abbé de Beaulieu, grand-oncle du feu duc de Bouillon. » (Légende du cardinal de Lorraine, *Mém. de Condé,* VI, 9.) La princeſſe née, en 1515, était alors toute jeune, & l'abbé n'avait pas la trentaine. Ce fut l'origine de la haine des Lorrains pour la maiſon de Bouillon & de la guerre ſans merci qu'ils firent à l'abbé de Beaulieu. Celui-ci, d'ailleurs, menaçait à tout inſtant la Lorraine. Le 7 janvier 1527, profitant de la captivité du roi François Ier, il écrit aux gens de Metz qu'il les combattra en dépit des offres de compoſition amiable

Les grans Géans, qui s'empefchent d'attaindre
Iufques aux Cieulx, pour nuyre à Iupiter,
Qui promptement les faict precipiter.

qui lui font faites, & qu'il les traitera de la bonne forte. Les habitants de la ville, effrayés, en écrivent au Parlement à Paris, fuppliant qu'on empêche l'abbé de Beaulieu de mettre fon projet à exécution (21 janvier). Le Parlement, ainfi mis en demeure, délibère d'attendre la libération du roi à la fin de février pour aviser (B. N., ms. *Clairambault* 325, fol. 9499). La *Chronique* de Robert Macquériau nous donne de curieux détails fur les hoftilités & les déportements d'Antoine de la Marck dans fes domaines de l'Argonne : « Li abet de Biaulieu, filz fire Robert de la Marche, avoit eflevés une gentille femme mariée, fille du grand tréforier du Roi de France dehors Paris, laquelle puis y mena en fon abaiie, forte place. Le roy de France, en eftre advertis pour ces affaires, fift conffifquer tous les biens que le abbaiie avoit au realme de France. Le abbet ce voïant fe declara à le empereur et Bourghuegnon faifant la ghuerre aux Franchois avoecques les boures, pillant les Franchoix & en la Loerhainne. Le roy de France de ce courrouchié a faict affieger par le comte de Ghuife, acompagné du mary de la femme, le abaiie de Biaulieu comme gouvreneur de la Champaigne, lequel abbet avoit pilliet; lequel comte de Ghuife conclud que de affaillir le abaiie; mais le abet filz de fire Robert voiant le aparant de le affault conclud de f'en aler par une caverne, laquelle qui fe widoit aulx champz; mais à le iffir fuft rencontrés du feigneur aulquel il avoit oftés sa femme, où le recongnoiffant le tua incontinent roit mort. Puis fut le abbaiie prife; se n'eult le fegneur sa femme; & ce faict le armée fe deffift par le commandement du roy de France, & fut le abet enterrés à fon abbaiie; mais depuis, comme je fus advertis, fa mère la femme de fire Robert le fift depuis remeftre au chateau de Sedan, où tous fes prédéceffeurs font enfepvelis. Et fy vous advertis que pour ces affaires y eubt de groffes hainnes contre le roy de France, pour ce que il avoit baillié le commandement de affiéger le abbaiie de Biaulieu » (Robert Macquériau, *Chronique*, publiée par Techener, 1841, in-4°, p. 102).

Toujours d'après Macquériau, il y avait failli naître des complications. Le fieur de Fleuranges, frère de l'abbé de Beaulieu, fe trouvait alors à Château-Thierry; le roi craignit qu'il ne rejoignît fon frère et l'envoya ailleurs. Mais le meurtrier de l'abbé, le mari malheureux que les chroniques ne nomment pas, fut tué par lui peu de temps après.

Cette rébellion de l'abbé de Beaulieu eft mentionnée dans le *Journal d'un bourgeois de Paris*, édition V.-L. Bourrilly, p. 307, comme f'étant terminée en août après avoir duré en juin & juillet : « L'abbé de Beaulieu faifoit la guerre contre le Roy à l'environ dudict Beaulieu, qui eft à quatorze lieues près du chaf-

Semblablement, la fable y fauldra mettre
De Phaeton, ſoy uoulant entremettre
A gouuerner le char du cler Phebus,
Dont ſa ieuneſſe en fin luy feit abus.
Auſſi fauldra paindre ſur ce tombel
L'antique hiſtoire au beau Luciabel
Et ſes conſors, ſ'eſleuans contre Dieu,
Dont en Enfer treſbuchent d'un beau lieu.
Puis à l'entour de la tombe ainſi paincte
Sera au long ceſte eſcripture emprainɛte :
Seigneurs paſſans qui uoyez tel' painɛture,
Celuy qui giſt ſoubz ceſte ſepulture
Voulut en faiɛt reſſembler à ceulx cy,
Et comme à eulx luy en eſt prins auſſi.

teau de Cedan, appartenant audiɛt meſſire Robert, ſon père, & avoit amassé deux ou trois mil hommes, mauvais garçons, tellement qu'il tenoit le pays en ſubjection contre le roy de France. Dont le Roy adverty y envoya Monſieur de Guiſe, gouverneur de Champaigne, avec certain nombre de gens d'armes. Finablement lediɛt ſeigneur de Beaulieu fut tué d'une hacquebutte au mois d'aouſt enſuivant. »

En juillet, le duc de Guise écrivait à Montmorency que ſes soldats ſe font emparés « de la femme du chevalier », qu'il ne nomme pas, le 22 juillet 1528. Il ajoute : « Elle ayme beaucoup mieulx le ſieur de Beaulieu que ſon mari » (*Clairambault* 312, fol. 1845). D'après cette même lettre on voit que l'abbé de Beaulieu attendait des renforts du côté de Liège; Guiſe a envoyé des troupes pour s'oppoſer à la jonction. Il écrit : « J'eſpère d'y meɛtre ſi bon ordre que j'ay bonne intention de vous en faire en brief ſçavoir bonnes nouvelles, en ſorte que je gardederay bien lediɛt ſieur de Beaulieu de me tuer, comme il ſ'eſt vanté qu'il feroit » (Ibid.).

L'outrecuidance d'Antoine de Beaulieu avait beaucoup frappé les contemporains, témoin cette pièce de vers de Germain Colin que nous avons retrouvée dans un manuſcrit de la Bibliothèque nationale ſur la mort de cet abbé guerrier :

Voyez humains comment preſumption
Sur mes os ſeme honteuſe renommée,
Cueur outraigeux, gourme d'ambition,
Maulgré l'honneur de ma race eſtimée
Me feiſt brandir en main fiere & armée
Contre le roy eſpée de furie,
Dont en Beaulieu, abahie fermée
Ou je tenoys berlan de puterie,
Fort de canons, de meurtre & pillerie,
Affiegé fu par le comte de Guiſe
Et tant baptuz de coups d'artillerie
Les miens & moi qu'il nous priſt à ſa [guiſe.
Là fuz occis comme fureur ſ'aguiſe
Par ung ſouldart qui me veoit rendu.
S'il a bien faiɛt grâce luy ſoit acquiſe
Et Dieu pardoint au peſcheur eſtendu !

(B. N., ms. 24319, fol. 93 v°, Poésies de Germain Collin.)

Cette épitaphe eſt de toutes celles que compoſa Marot à cette époque la ſeule qui ait un caractère officiel et ſe tourne en un éloge hyperbolique de François Ier.

XI

Du cheual de Vuyart (1)

GRISON fuz Hedard (2),
Qui garrot & dart
Paffay de uifteffe :
En feruant Vuyart
Aux champs fuz criart,
L'oftant de trifteffe.
Bucephal en greffe
Eut un maiftre en Grece
Mis entre les Dieux;
Mais mon maiftre, qu'eft-ce?
Plus que luy fans ceffe
Il eft glorieux.
I'allay curieux
En chocs furieux,
Sans craindre aftrapade :
Mal rabotez lieux
Paffay à cloz yeulx
Sans faire chopade.
La uifte uirade,
Pompante pennade,
Le fault foubzleuant,
La royde ruade,
Prompte petarrade,
Ie mis en auant.
Efcumeur bauant,
Au manger fçauant,
Au penfer trefdoux :
Releué deuant,

Titre : *Épitaphe du cheval de Vuyart, fecretaire de Monfeigneur de Guife, qui par faveur l'appela fon glorieux* (a).

(a) I. de Channey, 1532; P. Roffet, 1535.

(1) Wyart était fecrétaire du duc de Guife. Cf. t. III, p. 178-179.

(2) Eftienne Pafquier, *Recherches de la France*, l. VII, chap. IX, mentionne cette épitaphe que Marot fit du cheval « qu'il appelle *Edart* ». D'après Du Frefnoy, *Hedart* fignifie *vif, actif, léger*.

Iufqu'au bout feruant
I'ay efté fur tous.
  Mourant bien fecoux,
Senty par deux coups
Mon maiftre uenir,
Et d'un foible poulx
Difant : A Dieu uous,
Me prins à hennir.
  Sur ce fouuenir
Voicy aduenir
La Mort fans hucher.
Mon Œil feit ternir,
Mon ame finir,
Mon corps trebucher.
  Mais mon maiftre cher
N'a permis fecher
Mon los, bruit & fame :
Car iadis plus cher
M'ayma cheuaucher
Que fille, ne femme.

Vers 45. *Mon los meritoire*
Ains l'a faict coucher,
Efcripre & toucher
En petite hiftoire (b).

(b) I. de Channey, 1532; P. Roffet, 1535; Ed....., 1537.

XII

De Ortis, le more du roy (1)

SOUBZ cefte tombe gift, & qui?
Vn qui chantoit Lacochiqui.

(1) « Audict an mil cinq cens vingt-neuf, en feptembre, un jeune homme qui eftoit More, que le Roy avoit amené d'Efpaigne & eftoit aux gaiges du Roy & le Roy lui donnoit fix cens livres de gaige par an, pour aucuns plaifirs & fervices qu'il avoit faictz au Roy en Efpaigne, luy eftant prifonnier, & luy difoit des fecrets de l'Empereur qu'il oyt dire, à caufe qu'il eftoit aux gaiges dudict Empereur, & mourut à Paris de mort naturelle & eft inhumé en l'eglife des Cordeliers à Paris. On dit qu'il advertift le Roy, luy eftant en prifon, que ledict Empereur le vouloit

Cy giſt que dure Mort piqua,
Vn qui chantoit Lacochiqua :
C'eſt Ortis : ô quelles douleurs !
Nous le uiſmes de trois couleurs
Tout mort, il m'en ſouuient encore.
Premierement, il eſtoit More,
Puis en habit de Cordelier
Fut enterré ſoubz ce pilier :
Et auant qu'euſt l'eſprit rendu,
Tout ſon bien auoit deſpendu (1).
Par ainſi mourut le follaſtre
Auſſi blanc comme un ſac de plaſtre,
Auſſi gris qu'un ſouyer cendreux (2),
Et noir comme un beau Diable, ou deux.

XIII

D'Alix

CY giſt, qui eſt une grand' perte,
En culetis la plus experte,
Qu'on ſceut iamais trouuer en France,
C'eſt Alix, qui des ſon enfance,
Quand ſa nourrice l'alleƈtoit,
Dedans le berceau culetoit :
Et de trois, iuſques à neuf ans,
Auec garſons, petis enfans,
Alloit touſiours en quelque coin
Culleter au grenier au foin ;
Et à dix ans tant fut culee,
Qu'en culant fut deſpucelee.
Depuis, groſſe garſe deuint,
Et lors culetoit plus que uingt ;

Vers 2. *De culleter la plus experte*
Femme qui fut iamais en France (a).
7. . . . . (b).

(a) B. S. ms. 189, B. — (b) B. S. ms. 189, B, supprime tout ce paſſage juſqu'au vers 13.

detenir après qu'il l'euſt delivré de priſon » (*Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. V.-L. Bourrilly, p. 332).

(1) Dépenſé.

(2) Parce que telle était la couleur du froc des Cordeliers.

En après deuint toute femme,
Et inuenta la bonne Dame
Mille tordions aduenans
Pour culeter à tous uenans.
Vray eſt, quand plus n'eut dent en gueule
Qu'elle culeta toute ſeule.
Mais affin que le monde uiſt
Son grand ſçauoir, elle eſcriuiſt
Vn beau Liure de Culetage,
Pour ceulx qui eſtoient de grand' aage :
Et un autre de Culetis
Pour ceulx qui eſtoient plus petis.
Ces Livres feit en ſ'eſbatant,
Et puis mourut en culetant.
Encor dit on par grand' merueille
Que ſi on ueult mettre l'oreille
Contre ſa tumbe, & ſ'arreſter,
On ourra ſes os culeter.

13. *Or, quant groſſe & groſſe deuint*
Alors culeta plus que vingt (c).
31. *Deſſus ſa tumbe & ſ'arreſter* (d).

(c) B. S. ms. 189, B. — (d) B. S. ms. 189, B.

XIV

De Martin

CY giſt, pour Alix contenter,
Martin, qui ſouloit plus que dix,
A la rengette culeter,
Par campaignes, boys, & taillis.
Prie Dieu, toy qui cecy lys,
Mettre l'Ame du treſpaſſé
En quelque lieu bien loing d'Alix,
Affin qu'il repoſe In pace.

XV

De Martin

CY giſt Martin qui, pour ſaouler Alix,
Tant culeta qu'il en perdit la vie;

Car sans cesser, ou sus bancz, ou sus litz
Elle voulut en passer son envie.
Il esgouta toute son eau de vie,
Puis se voulut restaurer de coulitz;
Mais la vigueur des tourdions jolys
Qu'avoit Alix inventez à son aise
Ses roides nerfz rendit tant amollys,
Qu'il fut martyr. Dont toy, qui cecy lis,
Va, si tu veulx que ton culeter plaise,
Baiser sa tumbe au plus près de Senlis;
Alors pourras culeter plus que dix.

XVI

De Martin

Cy gist après qui debout et assis
Avoit esté Martin de sens rassis,
Jadis faisant d'honneur & gloire numbre,
Dont maintenant qu'en est il rien qu'une umbre?
Son bruict mourut quand Martin fut occis.

XVII

Du frere Cordelier Semydieux

Çy gist Cordelier Semydieux
Dont nos dames fondent en larmes,
Parce qu'il les confessoit mieulx
Qu'Augustins, Jacobins ne Carmes.



CIMETIERE



I (1)

De Iane Bonté

CY gift le corps Iane Bonté bouté :
L'efprit au ciel eft par bonté monté.

II

De Longueil, homme docte (2)

O Viateur, cy deffoubz gift Longueil :
A quoy tient il que ne meines long dueil,

(1) Les pièces I à XXVIII font comprifes dans l'édition de 1544.

(2) L'humanifte Chriftophe de Longueil mourut à Padoue le 11 feptembre 1522. Sur ce perfonnage, voir Th. Simar, *Chriftophe de Longueil humanifte* (Louvain, 1911), et Ph. Aug. Becker, *Chriftophe de Longueil, fein Leben und fein Briefwechfel* (Leipzig, 1924). Ce dernier ouvrage, qui contient un répertoire analytique et chronologique de la correfpondance de Longueil, nous montre qu'il était en relations épiftolaires avec tout ce que l'Europe comptait alors de favants. En France, fa mort fut déplorée en vers latins par le jeune François Robertet, élève de Théocrenus.

Pierre Bembo lui-même compofa fon épitaphe, ainfi que nous l'apprend Moréri, compilateur

Quand tu entens ſa uie conſommée?
N'as tu encor entendu Renommée
Par les Climatz? qui ſon renom inſigne
Va publiant à uoix, trompe & buccine?
Si as pour uray : mais ſi grande eſt la gloire
Qu'en as ouy, que tu ne le peulx croire.
  Va lire donc (pour en eſtre aſſeuré)
Ses beaulx eſcripts de ſtile meſuré :
Lors ſeulement ne croiras ſon hault prix,
Mais apprendras, tant ſois tu bien appris.
Si te ſera ſon bruict tout ueritable,
Et la grandeur de ſes faictz prouffitable.

Vers 3. *Quant tu entends ſa voye conſommee* (a).
5. *Par les climatz, que ſon renom inſigne* (b).

(a) P. Roſſet, août, 1532. — (b) P. Roſſet, févr. 1532.

éclairé des différentes biographies de Longueil. Cétte épitaphe était ainſi conçue :

Chriſtophoro Longolio Belgæ, Romanam
Civitatem propter eximiam in studiis litterarum
Præſtantiam adepto, ſummo ingenio incredibili
Induſtria, omnibus artibus predito ſupra juventæ
Annos in qua extinctus eſt magno cum Italiæ
Dolore, cui ingentem ſpem ſui nominis excitaverat
Petrus Bembus amico atque hoſpiti poſuit.
Te Juvenem rapuere Deæ, fatalia nentes,
Stamina, cum ſcirent moriturum tempore nullo
Longoli tibi ſi canos ſeniumque dediſſent.

Ces louanges concordent parfaitement avec l'épitaphe compoſée par Marot. Longueil avait aſſis ſa renommée au loin, ſans pourtant que ſes écrits fuſſent nombreux. Il avait compoſé un diſcours en latin ſur François d'Angoulême (Paris, H. Eſtienne, 1518). Un ouvrage pour ſa défenſe : *Perduellionis rei defenſiones duœ* (Veniſe, 1518, chez les Alde). Après ſa mort on publia : *C. Longolii orationes duœ pro defenſione ſua in crimen leſœ-majeſtatis*, etc. (Florence, 1524.) Ce recueil contenait ſes diſcours contre les adeptes de Luther & des lettres de Bembo & de Sadolet. On publia en outre en 1533 à Paris un recueil de ſes lettres (in-8°).

Ces œuvres n'étaient guère du goût de Marot; mais il commençait à ſubir le preſtige de l'humaniſme dans les premières années où il exerçait les fonctions de ſecrétaire de la ducheſſe d'Alençon.

Il est à remarquer que cette épitaphe eſt une des pièces les plus importantes de ſa production au cours de l'année 1522, qui ſemble avoir été une des plus pauvres de la carrière du poète.

III

De maistre André le Voust,
medecin du duc d'Alençon (1)

CELUY qui prolongeoit la uie des humains,
A la ſienne perdue, au dommaige de maints.
Helas, c'eſtoit le bon feu Maiſtre André le Vouſt
Iadis Alençonnois, ores paſture & gouſt
De terreſtre uermine : & ores reueſtu
De Cercueil & de Tumbe, & iadis de Vertu.
Or eſt mort medecin du bon Duc d'Alençon.
A Nature ainſi fault tous payer la rençon.

Titre : *De maiſtre Andre le Vouſt, iadis medecin du Duc Dalençon* (a).
De maiſtre André le Vouſt, jadis medecin du duc d'Alençon (b).

(a) P. Roffet, nov. 1532. — (b) G. Tory; I. de Channey, 1532; P. Roffet, 1534.

IV

De Catherine Budé (2)

MORT à rauy Catherine Budé.
Cy giſt le corps : helas, qui l'euſt cuydé?
Elle eſtoit ieune, en bon poinct, belle & blanche.

Titre : *De noble damoiſelle, Pariſienne Katheline Budé* (a).
Gutaphe de la Greffiere Leblanc (b).

Vers 3. *Elle eſtoit jeune, en bon point, blonde, blanche* (c).

(a) P. Roffet, févr., août & nov. 1532. — (b) B. N. ms. 1721. — (c) B. N. ms. 1721.

(1) Ce doit être le premier médecin du duc d'Alençon, appelé ſimplement *André* dans le ms. 7856, fol. 874, col 2, & qui touchait 240 l. en 1512, 375 en 1517, & qui était hors de la maiſon en 1524.

(2) Catherine, fille de Dreux Budé, ſieur d'Yerre, & de Guillemette de Thumery, mariée à Étienne Le Blanc, contrôleur général de l'Épargne (B. N., Cab. des Titres, doſſiers bleus Budé, fol. 20).

Elle avait eu pluſieurs enfants de ſon mariage, entre autres Jean Leblanc & Lambert, qui cédèrent leurs droits ſur la ſeigneurie d'Yerre à leur tante Jacqueline de Bailly en 1548. Catherine était la ſeconde enfant de la famille.

Tout cela chet comme fleurs de la branche.
N'y penſons plus. Voyre, mais du renom
Qu'elle merite, en diray ie rien? non.
Car du Mary les larmes, pour le moins,
De ſa bonté ſont ſuffiſans teſmoings.

V

De la royne Claude (1)

CY giſt enuers Claude, Royne de France,
Laquelle auant que Mort luy feiſt oultrance
Dit à ſon ame (en gettant larmes d'œil) :
Eſprit laſſé de uiure en peine & dueil,
Que ueulx tu plus faire en ces baſſes Terres?
Aſſez y as ueſcu en pleurs & guerres :
Va uiure en paix au Ciel reſplendiſſant,
Si complairas à ce corps languiſſant.
Sur ce fina par Mort qui tout termine,
Le Lys tout blanc, la toute noyre Hermine :
Noyre d'ennuy, & blanche d'innocence.
Or ueuille Dieu la mettre en haulte eſſence,
Et tant de Paix au Ciel luy impartir,
Que ſus la terre en puiſſe departir.

Vers 5. *Que veulx tu plus faire en baſſes terres* (a).

(a) P. Roffet, 1535.

VI

De messire Charles de Bourbon (2)

DEDANS le clos de ce ſeul tumbeau cy (3)

Titre : *Tranſlation du latin* (a).
(a) I. de Channey, 1532; P. Roffet, 1535; Ed....., 1537.

(1) Claude de France, première femme de François Ier, morte en 1524.

(2) Charles de Bourbon, duc de Bourbonnois, comte de Montpenſier, né le 17 février 1489 (1490), était fils de Gilbert de Bourbon & de Claire de Gonzague. Élevé par Anne de Beaujeu, dont il épouſa la fille Suzanne, il fut au voyage de Gênes en 1507, à peine âgé de dix-sept ans. On ſait quelles raiſons perſonnelles le jetèrent dans le parti de l'Empereur en 1523, & celui-ci ſe l'attacha par la promeſſe de lui faire épouſer Éléonore d'Autriche, ſa ſœur, depuis reine de France. Il mourut le 6 mai 1527.

(3) Le tombeau du connétable

Gist un uainqueur, & un uaincu aussi (1).

était à Gaète, comme nous l'apprend André Thevet : « Et fut entombé à Cayette, l'une des principales villes du royaume de Naples, où j'ay veu son coffre eslevé en hault près la voûte de la chapelle de la Royne, avec plusieurs bannières & estendars & des testes de lions. A sa louange ont esté composés beaucoup d'épitaphes, desquelz je veux icy proposer premierement celuy qui y fut mis en latin par un Alemand sur son tombeau :

Aucto imperio, superata Italia, devicto
Gallo, Pontifice obsesso, Roma capta
Caroli Borbonii hoc marmor cineres
[continet.

« ... Il y a un autre épitaphe en Italien qui passe bien plus outré & esleve sa dignité beaucoup plus haut. Voicy comme il a esté tourné en François :

D'assés assés a fait Charlemagne le preux,
Alexandre le grand de peu fit grande
[chose,
Mais de neant a fait plus que n'ont fait
[les deux
Ce Charles de Bourbon qui cy dessous
[repose.

(Thevet, *Vie des hommes illustres*, fol. 353 v°).

D'après Brantôme, qui avait aussi vu le tombeau à Gaète, il « estoit eslevé sur la main gauche aussi à la mode d'Italie du temps passé. Le *tau* (cercueil) estoit couvert d'un fort beau drap d'or frizé & rouge avec ses armoiries toutes simples, sans estre entournées nullement de l'ordre ni du roy de France ny de l'Empereur... Auprès du tombeau de M. de Bourbon y avoit pendu son grand estendard general de taffetas jaune tout semé en broderie au dedans d'un jaune noir & blanc, mais le champ estoit jaune; la broderie de plusieurs cerfs volants & force espées nues flambantes, avec ces motz escritz en plusieurs endroictz : Esperance! Esperance! » (I, 286).

D'après le Dictionnaire géographique de Giustiniani, les Espagnols avaient mis les quatre vers suivants sur le tombeau :

Francia me dió la leche
Espana fuerza y ventura,
Roma me dió la muerte
Y Gaeta la sepultura.

(Giustiniani, *Dizionario Geogr. ragionato del regno di Napoli*, t. V, p. 19, 1802).

Brantôme, qui cite imparfaitement cette épitaphe, dit : « La Francia me dió la leche, l'Espagna (*sic*) la gloria y l'adventura, l'Italia la sepultura » (I, 254). C'est encore Brantôme qui nous apprend que le Concile de Trente ordonna le déplacement du tombeau. Lors d'un voyage que Philippe Strozzi, ami de Brantôme, fit à Naples avant 1560, il se rendit à Gaète pour y voir le mausolée du connétable, mais il n'y était plus (I, 288).

(1) Cette idée, que Marot reprendra dans le dernier vers de la pièce, vient de ce fait que le connétable vainquit à Pavie au nom de l'Empereur & que, lorsqu'il se trouva pour son compte sous les murs de Rome, il tomba mortellement frappé. Après la victoire de Pavie, où il avait combattu avec les Impériaux, Charles de Bourbon fut porté sur le traité de Madrid comme devant rentrer dans ses biens confisqués en France; mais les événements qui suivirent ne le lui permirent pas. Nommé lieutenant de l'Empereur en Italie, il se trouvait à la tête de bandes peu disciplinées qui cherchaient

Et ſi n'y a qu'un Corps tant ſeulement.
Or eſbahir ne ſ'en fault nullement :
Car ce Corps mort, du temps qu'il a ueſcu
Vainquit pour autre, & pour ſoy fut uaincu.

VII

De Monsieur de Precy (1)

Se trouve dans la *Suite de l'A.*, P. Roffet, édit. et relié à l'*Adoleſc.* (Roffet, fév. 1532).

Le Cheualier giſant deſſoubz ce marbre cy
François d'Alegre fut, & ſeigneur de Precy,

le pillage. Charles-Quint l'oubliait & le payait mal. Marchant contre le pape avec ſes troupes qui voulaient ruiner Rome, il ſe trouva ſous les murs le 5 de mai 1527 ſur les dernières heures de la journée. Il était au Belvéder & il cherchait une place pour donner l'aſſaut. Après avoir harangué ſes ſoldats à la manière antique, il ſe coucha, & dès la pointe du jour le lendemain il ſ'habilla de blanc pour être plus facilement reconnu, & le premier il mit le pied à l'échelle. Il reçut une arquebuſade au côté droit qui le jeta à terre. Il pria alors ſes officiers de l'enlever promptement pour que ſes hommes ne perdiſſent point courage (Vallès, fol. 249). Brantôme ajoute : « Il mourut avec un tel regret de ſes gens que de rage, pour venger ſa mort, ils ne laiſſaient jamais de crier : *Carne! Carne! Sangue! Sangue! Bourbon! Bourbon!* & de tuer juſqu'à ce qu'ils en furent las & non pas ſaoulz, *hasta non hartarſe* (dict le mot Eſpaignol) » (I, 258).

Le bruit courait au temps de Brantôme que celui qui avait fait le coup était un piètre (*Ibid.*). D'autres ont dit Benvenuto Cellini, le ciſeleur florentin. Quoi qu'il en ſoit, l'armure fut conſervée à l'*Armeria* du Vatican. où ſe voit encore le coup de mouſquet dans le métal du cuiſſard de droite.

(1) François d'Alègre, depuis ſieur de Précy, était né vers 1450, ſi, comme nous le dit Marot, il était mort âgé de ſoixante-quinze ans en 1525. Lors des guerres d'Italie ſous le roi Charles VIII il avait accompagné ſon frère aîné Yves d'Alègre, qui devint gouverneur de la Baſilicate & fut un des hommes de guerre les plus en vue de la campagne. Tous deux étaient fils de Jacques de Tourzel, baron d'Alègre, & de Gabrielle de Laſtic.

C'est donc une première erreur du poète de nous le donner comme un jeune homme de vingt ans à l'époque des guerres d'Italie. En 1493, date de cette campagne, François d'Alègre avait près de quarante-trois ans, mais nous n'avons pu trouver la preuve qu'il eut jamais commandé 3,000 Suiſſes en Italie. Une

Qui foubs Charles huictiefme à Naples fe trouua,
Là où fa force en guerre à uingt ans efprouua,

Vers 4. *La ou fa force en guerre a vingt ans f'efprouva* (a).

(a) I. de Channey, 1532.

pièce du Cabinet des Titres (Pièces originales, volume 31) conftate qu'en 1491, c'eft-à-dire deux ans avant les guerres d'Italie, il occupait à Caen une fonction appointée à 1,000 livres de gages. Il fe pourrait que Marot eût fait confufion entre la campagne de Charles VIII & celle de Louis XII, car, ainfi que nous allons le voir, François d'Alègre fut parmi les premiers durant les dernières guerres. Au contraire, Yves, fon frère aîné, avait tenu le meilleur rang dans les camps de Charles VIII.

C'eft vraifemblablement Yves d'Alègre qui fut grand fénéchal du royaume de Naples. Après la mort de Charles VIII, François d'Alègre fe retrouve en Normandie à 1,200 livres de gages, dont il donne quittance le 11 juillet 1499 (Pièces originales, vol. 31). Cependant nous n'avons point retrouvé fon nom dans la lifte des chambellans du roi Louis XII, en dépit de l'affirmation de Marot. Nous favons feulement par Anfelme que le roi lui donna l'office de grand maître & réformateur des Eaux et Forêts en 1513, & qu'il fut confirmé dans cette charge en 1515, moyennant des gages de 4,000 livres, qu'il touchait encore en 1521. Cette même année 1515, il avait accompagné le roi en Italie & il avait combattu les Suiffes, ainfi que nous l'apprend une curieufe quittance du Cabinet des Titres (Pièces originales, vol. 31, pièce 89). François d'Alègre y donne reçu d'une fomme de 2,000 livres par les mains du tréforier au duché de Milan, pour don « que ledict feigneur (le roi) nous a faict en faveur et recongnoiffance des bons & grans fervices par nous faictz audict feigneur, en l'année derreniere paffée, au recouvrement de fon duché de Millan, & mefmement à la journée gaignée par icelluy feigneur à l'encontre des Suyffes & aulcuns leursdictz alliez le XIIIe jour de septembre... au lieu de Saincte Brigide, ou ledict feigneur eftoit en perfonne » (daté du 18 décembre 1516). Ainfi non feulement François d'Alègre n'avait eu à encourir aucuns reproches durant les guerres du roi Louis XII, mais il avait vaillamment combattu.

Après la mort de Louis XII, François d'Alègre continua de remplir l'office de grand maître des Eaux et Forêts, mais il nous femble ici que Marot exagère lorfqu'il prétend que le roi François Ier le traita mieux encore. Nous trouvons, en effet, cet homme de guerre, ce vétéran d'Italie parmi les fimples valets de chambre du roi François, avec Clément Marot lui-même, d'autres gens de lettres comme Macault & Brodeau, & des artiftes comme Vifcontin & Albert de Rippe. Il eft là, en 1520, fous le nom de François d'Alègre, fieur de Précy, qui était fon titre depuis l'année 1506, ainfi que que nous allons le voir.

Il avait époufé en premières

Et y demoura chef, pour ſon premier merite,
De trois mil combatans, Suiſſes gens d'eſlite :
Auec leſquelz deffeit par deux foys en campaigne
Plus gros nombre de ceulx de Naples & d'Eſpaigne.
  Grand Seneſchal eſtoit au Royaume ſuſdict,
Mais trop toſt ceſt office, & ſon maiſtre perdit :
Ce nonoſtant Loys, qu'après on couronna,
D'eſtat de Chambellan le deffunct guerdonna
En luy donnant maiſtriſe, & ſupreme puiſſance
Deſſus les claires eaux, & grans foretz de France :
Et en tous les perilz, & grans guerres d'adoncques
Alla & retourna, ſans reproches quelzconques.
  Loys douzieſme mort, Françoys Roy couronné.
Iceulx meſmes eſtatz, & mieulx, luy a donné.
  Premier il eſpouſa de Chartres la Vidame,
Dont n'eut aucuns enfans : mais la ſeconde Dame,
Conteſſe de Ioigny, & luy, deux filles eurent.
Qui tout le reconfort de leur uieilleſſe furent.
Or mourut aagé d'ans ſoixante cinq, & dix,
Regretté de chaſcun. Dieu luy doint paradis.

VIII

De messire Iean Cotereau cheualier, seigneur de Maintenon (1)

CELLUY qui giſt cy deſſoubz conſommé,
Cheualier fut Iean Cotereau nommé :

noces Jeanne Malet de Graville, quatrième fille de Jean Malet de Graville & de Marie de Montberon, mais c'eſt ici encore une erreur de Marot. La vidame de Chartres était la nièce de Jeanne Malet, elle ſ'appelait Louiſe & avait épouſé Jacques de Vendôme, prince de Chabannais, vidame de Chartres (Anſelme, VII, 870). Jeanne Malet ne lui donna aucun enfant.

Il prit en ſecondes noces Charlotte de Chalon, comtesse de Joigny, baronne de Vitteaux, qui lui donna la ſeigneurie de Précy, d'où ſon nom. Ce fut avant 1506 que ſe fit ce ſecond mariage, & c'eſt en 1519 que François d'Alègre prend dans les actes le nom de comte de Joigny (Cabinet des Titres, Pièces originales, vol. 31, pièce 97). Il avait alors près de ſoixante-dix ans.

Comme le dit Marot, il eut deux filles, Anne, qui fut mariée deux fois, & Avoye, depuis dame de la Baume-Montrevel. Il mourut en 1525 avant le 24 octobre, car à cette date ſa femme eſt dite veuve (Anſelme, VII, 708).

(1) Jean Cottereau, chevalier,

Qui en ieunesse eut un si grand bonheur,
Qu'il deceda plein de biens & d'honneur.

fils de Jean Cottereau, enseigne des gardes de Louis XI, et de Catherine de Launay, était né vers 1478. Il avait été élevé avec Louis, duc d'Orléans, depuis roi de France, & dès l'âge de dix-huit ans, en 1496, il devint son secrétaire particulier et son familier. Il suivit le prince dans la bonne & la mauvaise fortune, & lorsque Louis d'Orléans fut couronné sous le nom de Louis XII, Jean Cottereau resta avec Florimond Robertet un des personnages les plus considérables de la cour, & fut notamment employé par le roi à régler la situation financière de la reine Anne de Bretagne. C'est l'ère des prospérités dont parle Marot.

Dès 1496, Jean Cottereau avait été « notaire et secrétaire du roi Charles VIII & premier secrétaire de Monseigneur le duc d'Orléans » (B. N., Cabinet des Titres, Pièces originales, vol. 872, *passim*). Entre 1500 en 1512, il porte le même titre & depuis il devint maître des Comptes (ms. 7856, fol. 803). On l'appelait alors Monseigneur de Maintenon, à cause de la terre seigneuriale acquise par lui en 1505 sur ses débiteurs insolvables, les seigneurs de Loresse, dont un, Amaury de Lauresse ou Loresse, tenait encore en 1497 « le dongeon de Maintenon, clos de fossés, ainsi comme il se poursuit & comporte » (A. Mouthé, *Notice sur Maintenon*, p. 4, 1850, in-8°). Jean Cottereau avait acquis plusieurs autres seigneuries, celle de Villepéreux, entre autres, en 1501, & de la Lussardière en 1503 (B. N., Cabinet des Titres, Pièces originales, vol. 872, fol. 198).

A la mort de Louis XII le seigneur de Maintenon était secrétaire d'État, secrétaire des commandemants & maître d'hôtel du roi (*Ibid.*). Il se retira dans sa terre de Maintenon, releva certaines parties du château bâti sous Philippe-Auguste, prodigua les embellissements sur les façades & dans les escaliers, construisit une petite chapelle intérieure & releva l'église détruite par les guerres. Comme le dit Marot, il dota cette église sous le vocable de saint Nicolas & y créa en 1531 un collège de chanoines.

Le domaine de Maintenon, demeuré à peu près improductif sous les Loresse, à qui l'argent manquait, fut défriché par lui. Il fit des plantations & y apporta sans doute de ces plants recherchés dont le roi Louis XI avait enrichi ses domaines. Il mourut avant sa femme, Marie Turin, dont nous aurons à parler ci-après, laissant deux filles, Bonne Cottereau, depuis mariée à Claude de Beaune-Semblançay, & Isabelle, héritière de Maintenon & de la terre de Meslay-le-Vidame, qu'elle apporta à Jacques d'Angennes-Rambouillet en 1526. Jean Cottereau avait eu un fils, seigneur de la Ferté-Milon, qui mourut d'une chute de cheval sur le pont de Blois.

Il se peut que l'épitaphe composée par Marot ait été placée quelque part sur le tombeau magnifique orné de sa statue, que sa femme & ses filles lui firent

En ce bonheur Fortune fauorable
Le feit feruir foubz eftat honorable
Vn noble Duc, qui après grand' fouffrance
Au chef porta la couronne de France.
Ce fut Loÿs, de ce nom le douziefme,
Que le defunct fuyuit en peine extreme
Par tout, au pis de fes aduerfitez,
Puis fe fentit de fes profperitez :
Car eftant Roy (en bonne & voluntaire
Recongnoiffance) il le feit Secretaire,
Et Treforier des finances Royales,
Pour le loyer de fes uertus loyales.
Le Maiftre mort, le feruant foufpira,
Et pour repos deflors fe retira
Icy chez luy, où par deuote emprife
Fonda, baftit, & doua cefte Eglife.
Ses bons fubiectz il uoulut frequenter,
Et leur apprint à femer & enter
Commodement, & à rendre fertile
Ce qui eftoit defert & inutile :
En leur faifant apporter de maint lieu
Arbres diuers. Puis mourant dict adieu
A fes enfans, qui fur luy ont pofée
Cefte Epitaphe, & la Tumbe arrofée
De larmes d'œil par naturel deuoir.
Deuant fa mort des ans pouuoit auoir

Vers 20. *Fonda, baftit & donna cefte Eglife* (a).
30. *Combien que ja des ans povoit avoir* (b).
Combien des ans que ja povoit avoir (c).

(a) I. de Channey, 1532. — (b) I. de Channey, 1532; P. Roffet, 1535. — (c) Ed....., 1537.

élever dans l'églife Saint-Nicolas de Maintenon. Ce tombeau fut détruit par les huguenots fous le règne de Charles IX, & depuis reconftruit par les foins d'un des defcendants d'Ifabelle Cottereau. Mais ce n'eft point cette épitaphe qui fe trouvait au temps de Madame de Maintenon fur le tombeau de l'ancien ferviteur du roi Louis XII; nous verrons à l'épitaphe fuivante que cette infcription définitive fe rapprochait davantage de la feconde pièce de vers compofée par Marot fur la mort de Jean Cottereau (B. N., Pièces originales, vol. 872, fol. 197-203).

Soixante & douze. O longue uie & belle,
Ta longueur ſoit deuenue eternelle!

IX

De luy mesmes (1)

ICY giſt mort, uiuant par bon renom,
Iehan Cotereau, ſeigneur de Maintenon :
Ie dy celuy Cheuallier eſtimé,
Du Roy Loys douzieſme tant aymé,
Qu'en ſes treſors pouuoir luy aſſigna,
Et aux ſecretz des finances ſigna.
Ie dy celuy, de Vertu amateur,

Vers 7. *Je dy celluy des vertus amateur* (a).

(a) I. de Channey, 1532; P. Roffet, 1535.

(1) C'eſt vraiſemblablement cette pièce qui avait été deſtinée primitivement au tombeau monumental élevé à Jean Cottereau par ſa femme & ſes filles dans l'égliſe Saint-Nicolas de Maintenon, qu'il avait complètement réédifiée. Quand le monument eut été détruit par les huguenots, ainſi que nous l'avons dit ci-deſſus, un membre de la famille d'Angennes le fit relever & y fit graver l'épitaphe ſuivante, ſans doute inſpirée de la première, mais notablement modifiée. La voici telle que nous l'a conſervée la généalogie manuſcrite des Cottereau, conſervée au vol. 872 des Pièces originales à la Bibliothèque nationale :

Cy deſſoubz giſt, vivant par bon renom,
Jean Cottereau, ſeigneur de Maintenon,
Sous quattre roys par ſervice eſtimé.
En tous eſtats par ſes vertus aimé
De ſes... bienfaicteur,
De ſes amis en tous lieux protecteur,
Le chaſtel fiſt, ceſte eſgliſe fonda;
En ſes vieux jours du repos ſe donna.
Mais de bien faire en nul temps ne fit [pauſe
Ce chevalier qui en ce lieu repoſe.

Plus tard on liſait « obiit die 8 februarii » & au-deſſous « M... ». Comme on le voit, ces vers ne ſont point très éloignés de la tournure de Marot, quoique fort différents de ceux donnés par les éditions du poète. D'un autre côté, il eſt aſſez peu vraiſemblable que les d'Angennes, lors de la reſtauration du monument, ſe fuſſent permis de changer un texte qui devait avoir été conſervé dans la famille. Nous pencherions à croire que Marot avait fait une ſeconde épitaphe ſur la demande de la femme ou des filles de Jean Cottereau & que ce fut celle-ci qui fut gravée. L'autre demeura ſimplement dans les manuſcrits de Marot & fut imprimée en ſon temps. La preuve de ce fait paraît réſulter de ceci, c'eſt que l'épitaphe compoſée par Marot pour la femme de Jean Cottereau fut conſervée à peu près telle que nous la donnent les éditions lors de la reſtauration du tombeau, vers la fin du XVIe siècle.

Qui de ce Temple a efté fondateur.
Des ans, uefquit près de foixante & douze :
Chez luy mourut. Puis enfans & efpoufe
L'ont mys au Cueur de fa Fondation,
Où il attend reffufcitation.

12. *On il attend refurrection* (b).

(b) P. Roffet, 1535.

X

De luy encores (1)

IE fuz Iehan Cotereau, qui quatre Roys feruy,
Defquelz en bien feruant la grace defferuy,
Et dont fut le dernier Françoys premier du nom,
Soubz qui ie trefpaffay Seigneur de Maintenon :
Ayant ia feruy France en fon priué fecret,
Et en fes grans trefors, que laiffay fans regret
Pour uenir cy attendre, en paix, de mort le iour,
Où ce temple fonday pour mon dernier fejour.

XI

Des Allemans de Bourges (2) recité par la deesse memoire

QUI ueult fçauoir grans accordz differens,
Les plus noueaulx qu'on ueit entre parens

Vers 17. *Eurent tons cinq en amytié confictz* (a).
Eurent tous cinq en amytié conflictz (b).

(a) I. de Channey, 1532; P. Roffet, 1535. — (b) Ed....., 1537.

(1) Ces trois épitaphes différentes paraiffent trois projets rejetés par les héritiers de Jean Cottereau. La forme définitive pourrait bien avoir été l'infcription donnée par nous à la note précédente. Jean Cottereau, comme le dit Marot, avait fervi quatre rois, Louis XI, Charles VIII, Louis XII & François Ier. Ce fut fous ce dernier, le 8 février 1530, qu'il mourut, à foixante-douze ans, ayant abandonné fes grandes charges financières, d'ailleurs peu sûres depuis les méfaventures de Semblançay, le père de Claude de Beaune, son gendre.

(2) Nous n'avons point retrouvé de généalogie de la famille Lallemand, mais le titre de la pièce

Long temps y a, uienne en ceſt Oratoire (1),
Des Allemans lire la courte hyſtoire.
Memoire ſuis, qui auecques leurs corps
Ne ueulx ſouffrir enterrer leurs accords :
Ains d'en eſcrire il me prend appetit.
Iean l'Allemant (2), & Marie Petit

qui, en fait des habitants de Bourges, eſt dans le vrai. On lit, en effet, dans le livre de Jean Chenu ſur les *Privileges oƈtroyeʒ aux maires & eſchevins de Bourges*, page 85, que « Jean Lallemant, conſeiller du Roy, threſorier et receveur general de Sa Majeſté en Languedoc », était nommé maire de Bourges en 1510. Il l'avait été précédemment et antérieurement à ſa nomination en Languedoc, durant les années 1500 et 1501 (p. 82). Il était alors ſieur du Perreau. D'après une pièce du Cabinet des Titres, la famille des Lallemand en Berry portait de gueules au chevron d'or, accompagné de trois roſes d'argent, & les ſeigneurs de Boiſbrion, du Perreau, de Branges, étaient iſſus de cette famille (Pièces originales, vol. 1624).

(1) La pièce de Marot fut écrite avant 1535, comme nous allons le voir, mais nous n'avons pu découvrir en quel oratoire elle avait été placée. Le poète qui nous renſeigne ſi poſitivement ſur la généalogie des Lallemand ne nous dit rien du lieu de la ſépulture. D'après lui, on le voit, Jean Lallemand, époux de Marie Petit, était tréſorier du roi en Normandie, & avait remis ſa charge à ſon fils aîné, marié à Jeanne Gaillard. Nous avons trouvé aux Pièces originales du Cabinet des Titres, vol. 1624, pièce 11, la date préciſe de l'entrée en fonctions de Jean Lallemand, dit l'aîné, en 1481. On le retrouve encore en 1494 (pièce 21). En 1508, il achète un héritage à un pelletier de Rouen (pièce 16). Ce ſont probablement les enfants de ce Jean que nous trouvons, en 1550, au parlement de Rouen, & dont l'un, auſſi nommé Jean, conſeiller, eſt procureur des enfants d'un autre Jean, défunt, ancien préſident en la même cour (Pièces originales, vol. 1624, pièce 24).

(2) Jean Lallemand le jeune, marié à Jeanne de Champanges, peut-être fille de Clérambault de Champanges, payeur des gens de guerre en 1470, fut effectivement tréſorier en Languedoc, à Béziers, où il ſuccédait à Jean Rouſſelet le 26 novembre 1505. (Pièces originales, *loc. cit.*, pièce 13.) Ce fut lui qui fut maire de Bourges en 1500, 1501 & 1510. En 1508, il eſt dit tréſorier & receveur général des finances en Languedoc, Lyonnois, Forez, &c. (*Ibid.*, pièce 15).

Ce Jean Lallemand eut une vie des plus agitées, comme la plupart des gens de finances de ce temps. Après ſ'être trouvé avec tant d'autres à la curée des biens de Semblançay, il eut auſſi ſon tour & fut condamné comme dilapidateur & fauſſaire en 1535. Au mois de janvier 1531, le roi ordonnait à Antoine Juge de

Deux autres Ieans en mariage acquirent,
Qui en commun en un logis ueſquirent :
Et ces deux Ieans, deux Iannes eſpouſerent,

rembourſer à Jean Lallemand une créance ſur Semblançay : « Anthoine Juge, baillez et fourniſſez à Jehan Lallemant le jeune la ſomme de quatre cens quatre vingtz livres tournois des deniers que recevrez des dettes du feu ſeigneur de Samblançay, que ledict Samblançay lui debvoit par un article contenu en ſon inventaire de luy ſigné, par laquelle ſomme il y avoit une ſeincture d'or ou il y a ſeize perles qui nous a eſté ce jourd'huy baillée par noſtre changeur du tréſor, Mᵉ Jacques Chermolue, qui appartenoit audict feu ſeigneur de Samblançay..., &c. De Saint-Germain, 25 janvier 1530 (1531) » (De Laborde, *Comptes des bât.*, II, 258). Mais, dès cette époque, Jean Lallemand, ſieur de Marmaignes, avait auſſi de nombreuses fautes à ſe faire pardonner, & ſon acharnement contre la mémoire de Semblançay ne devait point lui porter bonheur. Voici, en effet, ce que nous liſons dans une pièce manuſcrite de la bibliothèque de Soiſſons :

« Le XIIᵉ jour de may Vᶜ XXXV, maiſtre Jehan Lalement, ſeigneur de Marmaignes, receveur general de Languedoc, fut par meſme jugement condemné à rendre au roy la ſomme de quinze mil livres tournois par luy faulcement employé en ſon compte de l'an mil Vᶜ XIII, ſoubz le nom du general Morlet declairé le rempliſſement de deux blancz ſignez dudict Morlet, faulx & comme telz ſeront lacerez en la preſence du Parlement, lequel ilz condemnent à rendre audict ſeigneur la ſomme de XXV mil livres tournois pour les dommaiges et intereſtz procedans à cauſe du recollement deſdictz XV mil livres tournois. Et condemne envers ledict ſeigneur en l'amande de XX mil livres tournois à tenir priſon juſques à plain payement, & pour reparacion publicque dudict larrecin de XV mil livres tournois faire amande honnorable, teſte & piedz nudz, à genoulx, tenant une torche ardant du pois de troys livres, au perron du Palais, de là en la Chambre des comptes, & en faiſant ladicte amande requerir pardon. Et de là eſtre mené en une charrette au pillory de Paris, ou il ſera tourné par trois foys, & ce fait & en meſmes eſtat eſtre ramené en la Conciergerie du Palais et leſdictes ſommes prealablement payées, leſdictz juges le baniſſent perpetuellement de ce royaulme ſur peine de la hart. Le ſurplus de ſes biens confiſquez à qui il appartiendra.

« Ledict arreſt fuſt executé leſdictz jour & an, environ dix heures du matin. Et fault noter que en faiſant ladicte amende ſur la pierre de marble il pleuroyt merveilleuſement fort » (Bibl. de Soiſſons, 189 B, fol. 80 vᵒ).

Le *Journal d'un bourgeois de Paris* raconte ainſi cette aventure : « Le mercredy enſuivant, douzieſme du mois de may, fiſt amende honorable au parquet civil de la Cour et à la Pierre de marbre un nommé Lallemand

Qui dix enfans ſur la terre poſerent :
Ieanne Gaillard eſpouſa Iean l'aiſné,
Vne autre Ianne euſt l'autre Jean puiſné,
Laquelle auoit le ſurnom de Champanges.
Ainſi en noms conformes & eſtranges
Furent tous cinq en amytié confictz :
Et qui plus eſt, le bon pere & ſes filz,
Comme de noms, d'eſtatz furent eſgaulx,
Eſtans tous trois receueurs generaulx.
Le pere au faict des Normans trauailla :
Puis ceſte charge au fils aiſné bailla,
Et le puiſné receut charge ſemblable
En Languedoc. O peuple uenerable,
Les corps humains que j'ay cy declairez,
De meſme eſtat, & meſme honneur parez,
De meſme nom, de meſme nourriture,
Sont enterrez ſoubz meſme ſepulture.
Faictes à Dieu de bon cueur oraiſon
Qu'au ciel leur doint une meſme maiſon.

de Bourges, qui fut treſorier de Languedoc, lequel office de treſorier Jehan Poncher achepta de luy, puis fut condamné à eſtre mené par le bourreau au pillory & y eſtre tourné par trois fois & condamné à payer la ſomme de ſoixante mil livres pariſis, contetenus en trois articles, en quoy il fut trouvé redevable au Roy & privé de tous offices royaulx & à tenir priſon juſques à plain payement, & à faulte de payer à eſtre pendu & eſtranglé, & ce après avoir eſté priſonnier en la Tour quarrée par deux ans environ » (p. 390). Il ne ſaurait être admis que Marot eût fait ſon épitaphe après cette aventure, & d'ailleurs Jean Lallemand lui ſurvécut. En 1546, il eſt rentré en grâce, il a payé ſans doute, & nous le retrouvons plus en faveur que jamais, contrôlant les dépenſes et les travaux de Benvenuto Cellini à l'hôtel de Neſle. Dans un mandement du roi, où il nomme Pierre de la Fa receveur de ces travaux, on ajoute : « Par l'advis & contrerooIle de noſtre cher & bien amé Maiſtre Jehan Lallemant, ſeigneur de Marmaignes, à ce par cy devant par nous commis & depputté », &c. (mars 1546) (De Laborde, *Comptes des bât.*, II, 337).

En 1547, le même Jean Lallemand ſigne un carnet de comptes à Benvenuto Cellini (*Ibid.*, p. 338).

XII

De Alexandre, president de Barrois

SOUBZ cefte tumbe eft gifant Alexandre,
Non pas celuy qui fon nom feit efpandre
Par l'Uniuers; non pas celuy de Troye,
Qui par l'amour meit fon pays en proye :
Alexandre eft ceftuy cy de Barrois,
Qui a bon droict faict le nombre des Trois.
A l'un Iuno feit prefent de fes biens :
Venus à l'autre a eflargy des fiens :
A ceftuy cy Pallas, noble Deeffe,
De fes trefors a faict grande largeffe.
Le Grec conquit le monde à force & peine :
Par eftre beau le Troyen euft Heleine :
Cil du Barrois par prudence & fçauoir
Los immortel a merité d'auoir.

XIII

De maistre Iaques Charmolue (1)

CY gift enuers la chair de Charmolue,
De terre uint, la terre l'a uoulue :

Titre : *De maiftre Iacque Charmoulue, jadis changeur du tréfor* (a).

(a) P. Roffet, 1535.

(1) L'épitaphe compofée par Marot ne dut point être gravée fur le tombeau de Jacques Charmolüe, vicomte de Beaumont-le-Roger, changeur du trésor. Son tombeau fe voyait autrefois dans l'églife de Saint-Jean-en-Grève dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié. La tombe était en marbre noir; elle portait comme infcription : « Cy-gift noble homme & faige Me Jacques Chermolue, en fon vivant notaire du Roy & changeur de fon tréfor, qui trefpaffa le premier jour de mai 1530. Priez Dieu pour luy » (Bibl. de l'Arfenal, ms. 5402, p. 548). Ses armes étaient de gueules à deux bars adoffés d'argent.

Le ms. 4618, fol. 18, de l'Arfenal, donne comme date le 3 mai, & cette date eft auffi donnée par l'Épitaphier Clairambault à la Bibliothèque nationale, ms. 8217, fol. 484.

Jacques Charmolüe époufa Thierrye de Badonvilliers, fille

Quant à l'eſprit qui du ciel eſt uenu,
Seigneurs paſſans, croyez qu'il n'a tenu
A eſtre bon, & de vertus orné,
Que dont il uint il ne ſoit retourné.

XIV

De damoyselle Anne de Marle (1)

VOUS qui aymez amytié nuptiale,
Vous qui priſez charité cordiale,

de Jean de Badonvilliers, greffier en la Chambre des comptes, & de Germaine Bureau. Leurs biens furent partagés, le 23 août 1531, entre leurs quatre enfants qui furent : Marie, mariée à Guy du Pleſſis, conſeiller au Parlement, ſieur de Sarcelles; Charlotte, mariée à Charles de Caulers, maître des Comptes; Madeleine, mariée à Nicole Molé, conſeiller au Parlement, & Claude, femme de Jean de la Forge, receveur des finances de Picardie (B. N., Cabinet des Titres, doſſier bleu Charmolüe).

(1) Cette épitaphe était autrefois ſur le tombeau d'Anne de Marle dans l'égliſe des Auguſtins du Grand Couvent à Paris, chapelle des Spifame, derrière le chœur, à main droite (B. N., *Épitaphier* 8128, fol. 145). Dans l'Épitaphier, manuſcrit 5401 de la Bibliothèque de l'Arſenal, fol. 253, on lit cette mention qui devait ſe trouver gravée ſur la tombe : « Le mercredy 9e jour de juin 1529, heure de ſept heures après midy, treſpaſſa ladicte damoiſelle. » Elle portait comme armes : *d'argent à la bande* (?) *chargée de 3 étoiles d'argent*, & ſon mari : *de gueules à l'aigle d'argent membré & becqué d'or*. - Anne de Marle, née en 1501, était, comme le dit Marot, fille de Jérôme de Marle, ſieur de Luzancy, mort avant 1530, & de Philippe Laurens, ſa femme. La famille de Marle était une famille de robe remontant au xive siècle. Henri de Marle, grand-père d'Anne, était conſeiller au Parlement de Paris en mai 1442. Il mourut en 1518.

Elle épouſa, en 1519, Gaillard Spifame, ſieur de Biſſeaux, tréſorier de France, dont toute la famille avait ſa ſépulture dans l'égliſe des Auguſtins du Grand Couvent. Lui seul n'y fut point inhumé & nous verrons tout à l'heure pourquoi (B. N., ms. 7553, fol. 641). Anne de Marle avait trois frères, Pierre, mort en 1531; Guillaume, chevalier de l'ordre du Roi, mort en 1545, & un autre, religieux.

En 1534, Gaillard Spiſame, ſon mari, priſonnier à la Conciergerie pour concuſſions, « preſt à voir ſon jugement, & luy de ce ſçachant, ſe jecta des galleries de la Conciergerie du Palais de Paris en bas & ſe tua » (*Chronique du Roy François Ier*, p. 136).

La famille de Marle avait ſa ſépulture dans l'égliſe Saint-Ger-

Et qui louez en un corps feminin
Vn cueur entier, gracieux, & begnin,
Arreſtez uous. Cy giſt la Damoyſelle,
Qui tout cela, & mieux auoit en elle;
Anne eſt le nom de celle dont ie parle,
Fille iadis de Hieroſme de Marle,
Du noble lieu de Luzancy ſeigneur :
Et ſa mere eſt Damoyſelle d'honneur,
Qui porte nom de Philippe Laurens,
Laquelle auec pere, & frere, & parens
Feit la defuncte eſtre premiere femme
Du General des finances, Spiſame (1),

vais; toutefois Jérôme de Marle & ſa femme Philippe Laurent n'y étaient point inhumés (Arſenal, ms. 4616, fol. 84).

Anne de Marle, ſi l'on en croit Marot, avait eu neuf enfants; nous n'avons pu retrouver leurs noms.

(1) Anne de Marle avait épouſé en 1519 Gaillard Spifame, d'une vieille famille pariſienne.

Il était ſeigneur de Biſſeaux, conſeiller du roi & général de ſes finances, & à l'époque où Marot écrivait l'épitaphe de ſa femme il n'avait point encore ſubi le jugement infamant qui devait amener ſa mort. Nous avons trouvé, en effet, dans le ms. 189 B, fol. 80, de la bibliothèque de Soiſſons, une longue pièce où ſont énumérées les aventures financières de l'époux d'Anne de Marle. Il était accuſé des concuſſions & des faux les plus graves dans ſon admiſtration des armées de Lautrec qu'il avait accompagné en Italie, & au préjudice duquel il avait détourné des ſommes variant entre 150 & 800,000 livres tournois, pour leſquelles il avait fabriqué de faux états de comptes, en empruntant même la ſignature Odet de Foix, qui était celle de Lautrec. Son procès fut inſtruit en 1535 & montra qu'un an avant la mort de ſa femme, en 1538, à Naples, il avait détourné une ſomme de de 149,606 livres tournois. On le condamna à la confiſcation de ſes biens jusqu'à concurrence d'une ſomme de 692,585 livres. Le jugement ordonne : « Que le corps dudict G. Spifame ſera délivré à Jehan Bachelier, huiſſier & garde dudict Spifame, pour le faire enterrer au cymetière en la foſſe Saincte Catherine, rue Sainct Denis, ou ledict Bachelier le fera porter de nuyct & à la lanterne, ſans ce que lors ne après ſoit faict aucun cry ne autre pompe funebre, laquelle lesdictz juges ont deffendu auxdictz tuteurs & curateurs de enffans myneurs dudict deffunct Spifame, & à tous autres, & quant à Michel Viau, Jacques Loyſon & ledict Bachelier, leſdictz juges ont condemné ledict Vyau pour la negligence par luy commiſe en la garde dudict Spifame à eſtre battu de verges devant la porte de la Conciergerie du Palais; à icelle execution aſſiſteront

Gaillard de nom, & ſeigneur de Biſſeaulx,
Qui d'un tel arbre a eu neuf arbriſſeaulx.
Or a ueſcu treſuertueuſement
Auecques luy dix ans tant ſeulement.
Faſcheuſe Mort, par ſon cruel outrage,
N'a pas uoulu qu'elle y fuſt d'auantage :
Mais, comme ayant ſur la bonté enuie,
Luy annonça le depart de ſa uie,
L'an de ſon aage, à peine huict, & vingt.
Lors ſans uiſer au lieu dont elle uint,
Et deſpriſant la gloire que l'on a
En ce bas monde, icelle Anne ordonna,
Que ſon corps fuſt entre les poures mys
En ceſte foſſe. Or prions, chers amys,
Que l'ame ſoit entre les poures miſe,
Qui bien heureux ſont chantez en l'égliſe.

Vers 21. *Mais (comme ayant ſur la bonté envie)* (a).

(a) P. Roffet, 135.

XV

De maistre Guillaume Cretin (1), poete françoys

SEIGNEURS paſſans, comment pourrez uous croire
De ce Tumbeau la grand' pompe, & la gloire?

Titre : *De maiſtre Guillaume Cretin, jadis chroniqueur & poete françoys* (a).

(a) I. de Channey, 1532; P. Roffet, 1535.

leſdictz Loiſon & Maurice..., &c. Et ce procès faict entendre que ledict Spifame par accident & infortune, le jour du vendredy ſaint Vᶜ XXXIIII, avant Paſques, en diſant ſes heures & ſervice divin, cheuſt du hault des feneſtres qui ſont tous devant la tour des bennectes du Parlement, au deſſus deſquelles bennetes eſtoit ſa priſon au préau de la Conciergerie, de laquelle cheute en l'inſtant il decedda et feuſt encores en ladicte tour ſur leſdictes bennetes depuis ledict vendredi jusques ad troyſieſme may Vᶜ XXXV que fut prononcé ledict arreſt par du Tillet, greffier de ladicte tour carrée, au lever de la cour à la table de marbre ès ſalles du Palais, en preſence dudict Bachelier & des trois gardes dudict Spifame. »

La *Chronique du Roi François Iᵉʳ*, p. 136, raconte le même fait : « Gaillard Spifame... preſt à voir ſon jugement, & luy de ce ſçachant, ſe jecta des galleries de la Conciergerie du Palais de Paris & ſe tua ».

(1) Sur Guillaume Cretin, voir t. II, p. 21, n. 1.

Il n'eſt ne painct, ne poly, ne doré (1),
Et ſi ſe dit haultement honoré,
Tant ſeulement pour eſtre couuerture
D'un corps humain cy mys en ſepulture :
C'eſt de Cretin, Cretin qui tant ſçauoit.
Regardez donc ſi ce Tombeau auoit
De ce Cretin les faictz laborieux,
Comme il deuroit eſtre bien glorieux,
Veu qu'il prend gloire au poure corps tout mort,
Lequel par tout uermine mine, & mord.
O dur Tumbeau, de ce que tu en cœuvres,
Contente toi; auoir n'en peulx les Œuures :
Choſe eternelle en mort iamais ne tombe,
Et qui ne meurt n'a que faire de Tumbe.

(1) Comme le laiſſe entendre Marot, la tombe de Guillaume Cretin n'avait rien qui la ſignalât à l'attention publique. C'était une ſimple dalle funéraire placée dans le chœur de la Sainte-Chapelle du bois de Vincennes, dont il avait été nommé tréſorier par François Ier. La Sainte-Chapelle du bois de Vincennes, commencée vers 1380 ſous le règne de Charles V, avait été continuée en 1400 ſous Charles VI & terminée pour le gros œuvre entre les années 1517 & 1531, ſous le règne de François Ier. Guillaume Crétin, nommé chantre & chanoine de la Sainte Chapelle à Paris, fut doté, en outre, de la charge de tréſorier de la nouvelle conſtruction, ſorte de ſuccurſale de la Sainte-Chapelle du Palais. Comme il faiſait ſa réſidence dans cette partie du bois de Vincennes, ſon amour des à peu près & des mauvais calembours le faiſait ſe nommer lui-même le G. du bois, d'où l'on a conclu que c'était là ſon nom. Il y mourut le 30 novembre 1525, & ſon tombeau fut le premier qui fut ſcellé dans la Sainte-Chapelle. On l'avait placé dans le chœur, & le plat de la dalle repréſentait un prêtre en coſtume de chanoine coiffé d'un chapeau, les mains croiſées ſur la poitrine, dans un encadrement d'architecture en étages. Le blaſon portait un fretté. Sur la bordure on liſait encore, en 1582, l'épitaphe ſuivante :

CY GIST

« Venerable & diſcrete perſonne Me Guillaume Cretin, en ſon vivant aumonier du Roi, chantre & chanoine de la Sainte Chapelle du Palais à Paris, jadis treſorier de ceans, lequel treſpaſſa le xxxe jour de novembre l'an M VcXXV. »

Au pied de la figure il y avait un tableau, ſur lequel était cette épitaphe en latin :

Quiſquis es, o hoſpes, jacet hac ſub mole [Cretinus
Cretinus placidam poſce dari requiem.
Quatuor ille olim regum comes ordine [honeſte
Vixit vir meritis & pietate major.

XVI

De Loys Iagoyneau

CY giſt Loys Iagoyneau ſurnommé :
Treſorier fut en charges renommé :
Et de pecune onc ne theſauriſa,
Ains de uertu, que plus qu'argent priſa.
Ie ne ſçay pas de quel' race eſtoit il :
Mais ie ſçay bien que ſon cueur fut gentil,
Hardy, courtois, de treſnoble nature,
Et trop plus grand que du corps la ſtature.
Il eſt certain que Chaſteaudun ſon eſtre,
Soubz liberal' planette le feit naiſtre.
Receueur fut de Soiſſons; & de faict
France le feit, l'Itale l'a deffaict.
Italiens en ont le corps icy,
Et les Françoys le dueil & le foucy :
Auec lequel deſſus luy ont poſé
Ce dur tombeau de leurs pleurs arroſé.
Or de l'auoir ſi toſt mort eſtendu,
Mort le trompa : car tout bien entendu,
Son uif eſprit à grans biens pretendoit :
Monté ſoit il plus hault qu'il ne tendoit.

Titre : ..... *jadis recepveur de Soyſſons* (a).

(a) I. de Channey, 1532; P. Roſſet, 1535; Ed...., 1537.

Hiſtoriam a Franco complexus ad uſque [Capetum
Hugonem, abruptum morte reliquit opus,
Hocce tui deſiderium tenue derelinquis
Cetera ne vatem ſint habitura parem.

Cette tombe exiſtait encore en 1792, à l'époque où Millin, qui l'avait vue, l'inférait avec figures dans le tome IV de ſes *Antiquités nationales*, chap. x, p. 51-55. Seulement il ne paraît pas que jamais l'épitaphe compoſée par Marot ait été gravée dans la chapelle. De nos jours toutes les ſépultures de la Sainte-Chapelle du bois de Vincennes ont diſparu, il ne reſte que la chapelle elle-même, comme nous l'avons pu voir, & l'ancien donjon. Au temps où Guillaume Crétin y fut enſeveli, le gros œuvre était ſeul terminé. Les vitraux, les boiſeries, les pavés n'y étaient point encore (De Laborde, *Comptes des bât.*, I, 290-291, 378; II, 104, 105). Vers la fin du XVIII[e] ſiècle, Millin conſtate l'état d'effacement & de dégradation de la plupart des tombes (*Ibid.*, p. 48).

XVII

De Madame la Regente, mere du roy (1)

TELLE qui trauailla pour le repos de maints,
Repofe maintenant (2) ; pourquoy criez, Humains?
Gardez bien le repos qu'elle uous a donné,
Sans luy rompre le fien, puis qu'il eft ordonné.

XVIII

De Florimond de Champeverne (3)

LE Roy, la Mort, aymerent Florimond
De Champeuerne, en fon floriffant aage;
Le Roy par temps le poulfa uers le mont

Titre : *De Florimond de Champeverne, valet de chambre du Roy* (a).
Vers 1. *Faveur & Mort aymerent Florimond* (b).
3. *Faveur par temps le pouffa vers le mont* (c).

(a) I. de Channey, 1532. — (b) B. N. ms. 12795. — (c) B. N. ms. 12795.

(1) Louife de Savoie était fille de Philippe, duc de Savoie, & de Marguerite de Bourbon. Elle naquit à Point-d'Ain, en Breffe, le 11 feptembre 1476 & à quatorze ans époufa Charles, comte d'Angoulême, qu'elle perdit moins de cinq ans après. Louife de Savoie fe retira alors à Cognac, où elle fe confacra entièrement à l'éducation de fon fils François, duc d'Angoulême, & de fa fille Marguerite. Lorfque Louis XII fut mort, elle fe trouva fubitement la princeffe toute-puiffante qu'elle refta depuis & reçut alors de fon fils le duché d'Anjou, le comté du Maine & le comté d'Angoulême qui fut pour elle érigé en duché.

(2) Cette penfée de Marot, qui pourrait paraître ironique à première vue, fe retrouve dans une épitaphe compofée par Nicolas Bourbon en l'honneur de la princeffe :

Hic fita fum, cujus ductu, aufpicioque quierunt
Bella. Cupis nomen fcire? Loyfa fui.
Non obii, aft abii, nam fama æterna loquetur.
Exegi vitæ quæ monimenta meæ
Ex æquo charus mihi Rex, populufque fuere
Nimium regis mater eram & populi.

(Borbonius, *Nugæ*, 1538, liv. II, 95; voir auffi liv. IV, 230).

(3) Florimond de Champeverne mourut avant 1532, puifqu'on trouve cette mention dans les *Comptes des bâtiments du Roi :* « A la veufve de feu Me Florimond de Champeverne, en fon vivant commis au faict des baftiments de Fontainebleau, Livry & Boullongne, validez pour les marchez & pris par lui faictz par

D'honneur, & biens, en ſuffiſant eſtage :
Mais Mort uoulant le traicter d'auantage,
En un moment le poulſa iuſque aux cieulx,
Et feit treſbien : car des bons l'heritage
N'eſt point aſſis en ce ual uicieux.

XIX

De Iehan de Montdoulcet (1)

APRÈS auoir ſeruy autour de la perſonne
Du roy Loys douzieſme, auant que ſa couronne
Ornaſt ſon noble chef, & après l'auoir priſe,
Ie, Iehan de Montdoulcet (2) eſprouuay la ſurpriſe

Titre : *De Ian de Montdoulcet, valet de chambre du Roy Louis XII* (a).

(a) I. de Channey, 1832; P. Roffet, 1535; Ed....., 1537.

devant deux notaires du Chaſtelet à Paris, avecques pluſieurs ouvriers nommez en ladicte vallidacion, en l'abſence du prevoſt de Paris, &c., &c... » (J 960, 5, nº 33 (1532); De Laborde, II, 361-62).

Par la mention qui précède celle que nous venons de dire, on voit qu'il touchait 100 livres de gages par mois.

Il était valet de chambre de François Iᵉʳ, & contrôleur de ſes dépenſes pour le fait des bâtiments (De Laborde, I, 2-3). Il avait été chargé des conſtructions de Livry, Boulogne & Fontainebleau & devait en payer tous les frais. Et c'eſt Nicolas Le Picart, receveur des tailles à Carentan, qui devait payer ſur ſes fonds. Par la grande pièce où le roi le nomme à ce poſte, on voit qu'il était une ſorte d'intendant, que l'on appelait dans les actes noble homme. Il contreſigne tous les travaux faits à Boulogne, Fontainebleau et Livry.

(1) Jean Montdoucet, de Montdoulcet ou de Mondouſſet, ſuivant les différentes ortographes de ſon nom, était valet de chambre du duc Louis d'Orléans en 1496, & nous le voyons, à cette date, recevoir une certaine ſomme d'argent pour prix de rubans & de bonnets noirs achetés au duc (B. N., Cabinet des Titres, Pièces originales, vol. 1994, pièce 31). Il devait être fils d'un autre Jean de Montdoucet, barbier & valet de chambre du duc Louis d'Orléans vers 1469 (*Ibid.*, pièce 2). Jean de Montdoucet était au moment de ſa mort écuyer, ſieur de Montceaux en Blaisois & de la Cheminée, tréſorier de France & valet de chambre du roi.

(2) Le fils de Jean de Montdoucet, qui portait le même prénom que ſon père, fut depuis valet de chambre du roi François Iᵉʳ & l'accompagna en Eſpagne durant ſa captivité. « A Jehan de Montdoucet, valet de chambre ordinaire du Roi, la

De l'incertaine Mort : car un efclat de lance,
En un plaifant tournoy dedans mon corps fe lance (1),
Si uigoureufement, & par fortune telle,
Qu'au milieu de plaifir fenty douleur mortelle,
Qui au lict me iecta faify de fieure groffe,
De mon lict au cercueil, du cercueil en la foffe :
Non pas fans grand regret du maiftre & des amys.
Les amys m'ont pleuré : & le bon maiftre a mis
Mes enfans aux eftatz de moy lors retenuz,
Entre autres que i'auois de fa grace obtenuz.
Et donna penfion à la mienne efpoufée,
C'eft Iane Cotereau (2), qui eft icy pofée.

Vers 8. *Qu'au milieu de plaifir fenty douleur mortelle* (b).
16. *C'eft Jane Cotereau qui eft joignant pofée* (c).

(b) Ed....., 1537. — (c) P. Roffet, 1535.

fomme de XII^{c} livres tournois en confidération de bons, continuelz & laborieulx fervices qu'il luy a faictz tant au royaume d'Efpagne durant fa prifon que ailleurs, fait & continue encores, efpère que plus fera cy après » (A. N., KK 96, fol. VI^{c} XLIIII). On trouve auffi, quelques annnées après la mort de Jean de Mondoucet en 1498, un Odin de Mondoucet, valet de chambre du roi Louis XII & concierge du château de Blois en 1511 & 1514 (B. N., Cabinet des Titres, Pièces originales, vol. 1994, pièces 4 & 5). Un autre Jean de Mondoucet était valet de chambre de Robert de la Marck, fieur de Fleuranges, en 1527-1528 (A. N., JJ 241, p. 192).

(1) D'après la pièce 24 du doffier Montdoucet, au volume 2012 des Pièces originales du Cabinet des Titres, Jean de Montdoucet fut tué le 3 août 1498 dans un tournoi fait à Blois par le roi Louis XII. Il fut tranfporté dans l'église des Cordeliers de la même ville, près de la grande porte de l'église. Les vers de Marot furent gravés longtemps après, probablement par les foins de Jean de Montdoucet, fils du défunt, au moment de la mort de fa mère, Jeanne Cottereau, après 1534. Ils étaient fur une lame de cuivre qui fut placée fous les orgues, à droite de la grande porte des Cordeliers (B. N., Épit. XIV, fol. 242).

(2) Jeanne Cottereau était fille de Jean Cottereau, fieur de Villepreux, enfeigne des gardes de Louis XI, & de Catherine de Launay. Elle était fœur de Jean Cottereau, depuis feigneur de Maintenon, dont il a été queftion ci-devant à l'épitaphe VIII. Comme on le voit, elle était morte à l'époque où Marot compofa fon épitaphe & il ne ferait point impoffible qu'il l'eût faite au moment de fa mort. Nous trouvons une mention qui paraît f'appliquer à cette dame, bien que la multiplicité des Jean de Montdoucet nous donne fujet de douter : « Le roy a puis naguere

Si tant d'honneur & bien ne uint de mon merite,
Il uint d'amour de Roy enuers moy non petite.
Mais la fource du tout fut la bonté de Dieu.
Priez pour moy, Paffans, priez qu'en ceftuy lieu
Je puiffe en Iefuchrift tellement fommeiller,
Qu'auec les fiens me faffe au grand iour resueiller.

XX

De Guillaume Chantereau, homme de guerre

CY gift Guillaume, en terre,
Chantereau furnommé,
Entre les gens de guerre
Iadis trefrenommé.
Bien uiuant eftimé,
Sans noyfe, fans offenfe :
S'on l'auoit animé,
Rude eftoyt en deffenfe.
A plaifir & oultrance
Si adextre on le uit,
Que le Daulphin de France
Finalement feruit.
Mais la Mort le rauit
En fa ieuneffe meure :
A maint homme qui uit
Grand regret en demeure.
Puis qu'il faut que tout meure,
S'en fault-il eftonner?
Eternelle demeure
Dieu luy ueeille donner.

faict expedier un acquit à la veufve de feu Jean Montdoucet de la fomme de trois centz efcuz, à prendre fur les deniers provenans de la vente & compofition de l'office de contrerolleur du grenier à fel de Salles » (A. N., J 961[113], 1534).

Il n'eft point impoffible que Jeanne Cottereau fût encore en vie à cette époque, puifque ce fut à peu près vers ce temps que mourut fon frère Jean Cottereau (1530), mais, comme la pièce ne la nomme pas, nous n'ofons rien affirmer.

XXI

De trois enfans freres

D'VN mefme dard, foubs une mefme année,
Et en trois iours de mefme deftinée,
Mal peftilent foubs cefte dure pierre
Meit Iean de Bray, Bonaduenture & Pierre,
Freres tous trois : dont le plus uieil dix ans
A peine auoit. Qu'en dictes uous, Lifans?
Cruelle Mort, Mort plus froide que marbre,
N'a elle tort de faire cheoir de l'arbre
Vn fruict tant ieune, un fruict fans meureté,
Dont la uerdeur donnoit grand' feureté
De bien futur? Qu'a elle encores faict?
Elle a, pour uray, du mefme coup deffaict
De pere, & mere efperance & lieffe,
Qui f'attendoient refiouyr leur uieilleffe
Avec leurs filz : defquelz la mort foudaine
Nous eft tefmoing que la uie mondaine
Autant enfans, que uieillards, abandonne.
Il nous doibt plaire, & puifque Dieu l'ordonne.

Vers 4. *Mift Iehan de Bray, Bonaventure, Pierre* (a).

(a) P. Roffet, 1535.

XXII

De Françoys, daulphin de France (1)

CY gift Françoys, Daulphin de grand renom,
Filz de Françoys le premier de ce nom,

Titre : *Épitaphe de tres bon & tres excellent prince Monfeigneur le Daulphin, filz aifné du Roy Françoys premier* (a).

(a) B. N. ms. 1700, & dans le même ms. on lit à la fin de cette pièce : « Mourut à Tournon le x[e] d'aouft l'an 1536 ».

(1) François de France, dauphin de Viennois, fils de François I[er] & de Claude de France, était né le 28 février 1518. Moins de huit mois après fa naiffance on l'accordait en fiançailles à Marie d'Angleterre, fille du roi Henri VIII. Il fut, depuis, couronné duc de Bretagne, le 14 août 1532, à l'âge de quatorze ans. Après le traité de Madrid, il fut avec Henri, duc d'Orléans, fon

Duquel il tint la prifon en Efpaigne.
Cy gift Françoys qui la Lice en Campaigne,
Glaiues trenchans, & harnoys bien fourbis
Ayma trop plus que fumptueux habitz (1).
Formé de corps, ce qu'eft poffible d'eftre
Le feit Nature : encores plus adextre,
Et en ce corps hault & droict compofé (2)
Le ciel tranfmit un efprit bien pofé :
Puis le reprint quand par grefue achoifon
Vn Ferraroys luy donna la poifon (3),

frère, demandé comme otage par l'Empereur à la place de François Ier, & de l'année 1526 jufqu'au 1er juillet 1530 il refta en Efpagne.

(1) C'eft à cet amour des joutes & des exercices violents que le dauphin François dut de mourir à Tournon comme nous le verrons tout à l'heure. Quant à ce que dit ici Marot de fa manière de fe vêtir elle nous eft affirmée par Brantôme. En effet, dans fon éloge du dauphin il dit : « Le dauphin François ne fe plaifoit d'habiller en couleurs, mais de noir, au moins la plufpart du temps » (III, 174). Dans un charmant portrait aujourd'hui difparu, mais que l'on peut voir copié dans le recueil de Gaignières à la Bibliothèque nationale (Oa 16, fol. 15), le dauphin porte un coftume fombre avec broderies d'or du meilleur effet. Si l'on en croit Gaignières, ce panneau aurait été peint par le célèbre portraitifte Corneille de Lyon, un des artiftes les plus célèbres de cette époque, qui de la Haye, fon lieu d'origine, était venu f'établir en Lyonnais. Comme le jeune prince avec fa mouftache naiffante paraît avoir de dix-sept à dix-huit ans, il y a tout lieu de fuppofer que la portrait fut peint durant le féjour que François fit à Lyon, & où il devait contracter la maladie qui l'enleva.

(2) D'après les nombreux portraits qui nous ont été confervés de lui on voit que le jeune prince avait la taille élevée, le vifage plein & le nez fort. Quant à l'efprit pofé dont parle Marot, nous en retrouvons la mention dans un paffage de Brantôme : « Il tenoit fon humeur toute contraire à celle de Meffieurs fes autres freres, car il eftoit fort froid, temperé & pofé, ainfy que tel il fut remarqué en eftime de toute la grande affemblée qui fut faicte à Marfeille pour les nopces de M. d'Orléans » (III, 174).

(3) Marot fe fait ici l'écho du bruit qui fit mettre en jugement Sébaftien de Montecuculli, Ferrarois, qui avoua dans les tourments être l'auteur de la mort du dauphin. Dans une lettre de Breton à M. de Humières, confervée à la Bibliothèque nationale, ms. 3062, fol. 99, on lit : « Monfeigneur, vous aurez pieça entendu l'inconvénient furvenu de la mort & trefpas de feu monfeigneur le daulphin & n'eft befoin que je vous en dye autre

Au uueil d'autrui, qui en crainĉte regnoit,
Voyant Françoys qui Cefar deuenoit.

chofe, finon que l'on préfuppofe qu'il a efté empoyfonné & qu'il foit ainfi. Il y a ung paillard ytalien à Lyon, lequel eftant fur la gehayne, a confeffé l'avoir faiĉt & avoir efté envoyé par deça par Anthoine de Lefve avecques deux ou trois autres perfonnages non feulement pour empoyfonner feu mondiĉt feigneur, mays auffi le roy & tous meffeigneurs fes enffans. Touteffoyz depuis il f'en eft defdit, meĉtant en avant que f'il a confeffé cela, ce n'a efté que pour le tourment qu'on luy faifoyt; néantmoings l'on eft après à faire fon procès en quoy ne luy fera faiĉt aucun tort. » Le procès fut, en effet, inftruit contre Montecuculli, & voici le texte de l'arrêt : « Veu par le confeil le procez criminel faiĉt à l'encontre de Sebaftianne de Montecucullo, habitant de Ferrare, interrogacions, confeffions, recolemens & refponces de Guillaume de Touteculo, examen de tefmoins faiĉts ex officio, vifitation, rapport & advis des medecins, chirurgiens, barbiers & appoticaires, conclufions du procureur-general du Roy & tout confidéré. Il a efté dit que le comte Sebaftianne de Montecuculo eft atteint & convaincu d'avoir empoifonné au logis du *Plat d'eftain,* à Lyon, feu François de Vienne, propriétaire de Bretagne, & filz aifné du Roy, en pouldre d'arfénicq fublimé & par luy mis dans un vafe de terre rouge, & convaincu d'eftre venu en France exprès & de propos deliberé pour empoifonner le Roy, & d'eftre mis en effet de ce faire; pour reparacion defquelz cas lediĉt confeil l'a condamné & condamne à eftre mis fur une claye & traifné du lieu des prifons du Rofne jufques à la place devant l'églife Saint Jehan, auquel lieu eftant en chemife, tefte nuds & pieds nuds, & tenant en fa main une torche allumée, il criera mercy à Dieu, au Roy & à la Juftice, & de la fera trefné fur ladiĉte claye jufques au lieu de la Grève, auquel en fa prefence feront les poifons d'arfénicq dont il a efté trouvé faify bruflés avec lediĉt vafe rouge où il a jetté ladiĉte poifon, & ce faiĉt sera tiré vif & démembré à quatre chevaulx, & après les quatre quartiers de fon corps penduz aux quatres quartiers de la ville de Lyon & la tefte fichée au bout d'une lance fur le pont du Rofne. Et pour reparacion de la fauffe accufation faiĉte par iceluy comte Sebaftianne de Montecuculo de Guillaume de Touteculo, chevalier, fieur de Chenetz, lediĉt confeil l'a condamné et condamne à faire amende honorable à la place de Saint Jean, pieds nuds et tefte nüe, en chemise, tenant une torche allumée en fes mains, difant que faulcement & contre vérité il a diĉt avoir communicqué audiĉt de Touteculo, tant à Thurin qu'à Suze, fon entreprinfe d'empoifonner le Roy, & oultre l'a condamné envers lediĉt de Chenetz en l'amende proffitable de 10,000 livres qui feront payées fur les biens dudiĉt Sebaftiane, lefquelz le confeil a declairé acquis & confifquez au Roi » (B. N., *Clairambault* 323, fol. 8929).

Brantôme, qui avait eu le temps

Ce Daulphin dy, qui par terre, & par mer
Fuſtes & gens euſt prins plaiſir d'armer,
Et la grandeur de terre dominée,
Si rompre euſt peu ſa dure deſtinée :
Mais ſes uertus lui cauſerent enuie,

de ſe faire une opinion ſur cet événement, redit à peu près les mêmes choſes. Il raconte que le dauphin, jouant à la paume à Lyon, fit chercher par un page de l'eau au puits d'Ainay pour ſe déſaltérer. Il avait en ſa poſſeſſion une gourde en terre poreuſe d'Eſpagne que lui avait offerte la belle Béatrix Pacheco, dame d'honneur d'Éléonore, & dont il ſe ſervait en pareil cas. C'eſt là, ſans aucun doute, le pot de terre rouge dont il eſt fait mention dans l'arrêt reproduit ci-deſſus.

Le jeune page tira de l'eau &, comme il ſ'apprêtait à revenir vers le dauphin, Montecuculli le fit regarder au fond du puits & jeta pendant ce temps le poiſon dans la gourde. Le dauphin en mourut (III, 176).

Les poètes du temps furent unanimes à voir dans cette mort un nouvel attentat de l'Empereur, craignant un rival dangereux. Étienne Dolet l'écrivait dans ſes poéſies (*Carmina*, IV, 9). D'autres montraient Charles-Quint ſe défendant de ce crime & avouant ainſi ſon infamie :

L'Empereur dit qu'il n'a pas deffendu
Ne commandé que le daulphin ayt beu
De la poiſon ; n'eſt-il pas vrayſemblable
Quant il l'excuſe ainſi, qu'il ſoyt coulpable.

(B. N., ms. 22562, fol. 9 v°.)

La vérité, que l'on ne voulut pas connaître, dut être tout autre, & il ne ſemble pas qu'on l'ait même diſcutée au XVIe ſiècle. Dans une pièce publiée par M. A. de Terrebaſſe dans les *Inſcriptions de la ville de Vienne en Dauphiné*, page 330 (Vienne, in-8°), on voit que le dauphin mourut à Tournon, le 10 août 1536, entre ſept & huit heures du matin, d'une affection de poitrine amenée par un refroidiſſement. Le 11 ſes officiers faiſaient procéder à une autopſie par-devant notaires. Étaient préſents Pierre de Warty, Adrien Tiercelin de Broſſe, Charles de Coſſé, Jacques des Cars, Louis Ronſard. Le corps fut préſenté à François Miron, Jean Lemorte, médecins du défunt, & Jean Champier, médecin du cardinal de Tournon.

Dans le détail méticuleux de ces conſtatations médicales, on voit que « le polmon a eſté trouvé... plein de eſlevures, le cuer grand tout fleſtry, mol & uny. »

Durant ſa maladie, le prince avait un point au côté droit, & il ne voulait pas qu'on l'y couchât. On fit des inciſions de ce côté, mais on ne trouva rien.

Après l'autopſie officielle ſignée des notaires Bröe & Pelous, du bailliage de Vivarais on embauma le corps. Le cœur fut enterré à Saint-Maurice de Vienne & le corps depuis rapporté à Saint-Denis, où il fut mis dans la même ſépulture que celle du roi François.

Le dauphin mourait à dix-huit ans & cinq mois & demi, le 10 août 1536, étant né le 28 février 1518.

Dont il perdit fur les uingt ans la uie,
Avec l'attente, helas, de la couronne,
Qui le cler Chef de fon Pere enuironne.
Qu'as tu, paffant? complaindre on ne f'en doit :
Il a trop mieulx que ce qu'il attendoit.

XXIII

De Anne de Beauregard, qui mourut a Ferrare (1)



DE Beauregard Anne fuis, qui d'enfance
Laiffay parens, pays, amys, & France,
Pour fuyure ici la Ducheffe Renée :
Laquelle i'ay depuis abandonnée,
Futur efpoux, beauté, fleuriffant aage,
Pour aller ueoir au Ciel mon heritage,
Laiffant le monde auec moindre foucy
Qu'en laiffant France, alors que uins icy.

XXIV

De Heleine de Boisy (2)

Vers alexandrins

NE fçay où gift Heleine, en qui beauté gifoit,
Mais icy gift Heleine où bonté reluifoit,

(1) Elle eft portée comme fille de corps de Renée de France, ducheffe de Ferrare, en 1529, & touche 40 livres de gages (B. N., ms. 8156, compte de Renée de France).

Dans Cynthius Gyraldus, *Epigrammata*, liber I (in operibus fuis) :

Cur flent hic charites ? hic flet cur aurea [Cypris
An fato eft hominum fas lachrimare Deas
Non flent divæ hominem fociæ, fed jufta [miniftrant
Anna enim terris Gratia Cypris erat.

(2) Hélène Gouffier, dite de

Et qui la grand' beauté de l'autre euſt bien ternie,
Par les graces & dons dont elle eſtoit garnie.
Doncques (ô toy paſſant) qui ceſt eſcript liras,
Va, & dy hardiment en tous lieux où iras :

Vers 3. *Et qui les grans beaultez de l'une euſt bien ternye* (a).

(a) B. S. ms. 188.

Boiſy, plus tard dame de Traves. Née dans les premières années du XVIe siècle, Hélène Gouffier avait épouſé, à quinze ans environ (en 1517), Louis de Vendôme, prince de Chabannois, vidame de Chartres, fils de Jacques & de Louiſe Malet de Graville. Louis de Vendôme mourut le 11 mai 1527; le 16 ſeptembre ſuivant, ſa veuve contractait une nouvelle union avec François de Clermont, ſieur de Traves, fils de René, vice-amiral de France, & de Jeanne de Toulonjeon. Malgré ces unions, Hélène Gouffier devait conſerver ſon nom de Boiſy, car le P. Anſelme cite un acte du 15 avril 1524 où elle porte encore ce nom, malgré ſon mariage avec Louis de Vendôme. Il ſemblait difficile d'admettre le titre donné par Marot à Madame de Traves. C'eſt là une difficulté aplanie. Quant à la date de la mort, 1533, elle eſt bien réellement la date de la mort d'Hélène Gouffier. C'eſt à l'automne de cette année qu'elle mourut, à Marſeille, où elle ſe trouvait avec la cour. Elle jouiſſait d'une grande réputation à la cour, eu égard à ſa naiſſance & auſſi à ſes propres mérites. Une autre épitaphe d'elle conſervée au ms. 188, fol. 1, de la bibliothèque de Soiſſons, intitulée : *Épitaphe d'Hélène Gouffier, dame de Traves*, & qui eſt attribuée à Claude Chappuis, dit d'elle à peu près dans les mêmes termes que Marot :

Ci-deſſoubz giſt la gracieuſe Helaine,
Non cette Helaine eſtrange & inhumaine
Qui tant de gens a meurtriz & deſfaictz,
Mais celle la de ſi bon ſçavoir plaine,
D'honneſteté & grace ſouveraine
Qu'elle a rendu pluſieurs hommes parfaictz.

Le même manuſcrit de Soiſſons, dans une autre pièce de vers, nous donne, d'ailleurs, cette indication précieuſe qu'Hélène de Boiſy était enterrée à Marſeille :

Avignon dict : j'ay reputation
D'eſtre du pape anticque manſion.
Marſeille dict : De preſente memoire
Il m'eſt venu voir ſur mon territoire.
Avignon dict : j'ay Laure en ſepulture.
Marſeille dict : j'ay bien aultant de gloire
D'avoir le corps d'Helaine en ma cloſture.

(*Ibid.*, fol. 1 v°.)

D'où l'on peut conjecturer que cette pièce de vers fut compoſée après mai 1538, date de la venue du pape à Marſeille, où Hélène de Boiſy était enterrée.

Hélène de Hangeſt, ſa mère, était inhumée à Oiron dans le même tombeau qu'Artus de Boiſy, ſon mari (voy. ci-après la note de l'épitaphe XXXIII).

Cette pièce fut donc faite par Marot à Marſeille pendant ſon voyage avec la cour, car elle a paru dans l'édition de juillet 1538.

Heleine Grecque a faict que Troye est deplorée :
Heleine de Boisy la France a decorée.

Vers 7. *Helaine Grecque a faict que Grece eſt deſploree* (a).

(a) B. S. ms. 188.

XXV

De Monsieur du Tour, maistre Robert Gedoyn (1)

SCAIS-TU, Paſſant, de qui eſt ce tumbeau?
D'un qui iadis, en cheminant tout beau,
Monta plus hault que tous ceulx qui ſe haſtent.
C'eſt le tumbeau là où les vers ſ'appaſtent
Du bon uieillard agreable & heureux
Dont tu as ueu tout le monde amoureux.
Cy giſt, helas, plus ie ne le puis taire,
Robert Gedoyn, excellent ſecretaire,
Qui quatre Roys ſeruit ſans deſarroy.
Maintenant eſt auecques le grand Roy,
Où il repose après trauail & peine.
Or a ueſcu perſonne d'aage pleine,
Pleine de biens & vertu honorable :
Puis a laiſſé ce monde miſerable
Sans le regret qui l'homme ſouuent mord.
O uie heureuſe, ô bien heureuſe mort!

XXVI

De Iehan L'Huillier, conseiller.

INCONTINENT que Loyſe le Maiſtre
Congneut qu'aux uers le corps on faiſoit paiſtre
De ſon eſpoux, le prudent Iean L'Huilier,
Helas, dit elle, Amy treſſingulier,

(1) Robert Gedoyn, baron Du Tour, fut ſecrétaire des finances ſous Louis XII & ſous François Ier; il ſigna en cette qualité le contrat de mariage du duc d'Angoulême (François Ier) avec Claude de France aux Montilz-les-Tours, le 22 mai 1506, & fut ambaſſadeur de François Ier pour le traité qui fut ſigné à Bruxelles le 3 décembre 1516 entre le roi & l'empereur Maximilien.

Voſtre prudence, au Senat honorée,
Euſt mieulx porté, que moy, laſſe, eſplorée,
Le dueil de mort. Inutile ie uy,
Et uous euſſiez encores bien ſeruy :
Car uous eſtiez uertueux & ſçauant.
Las! pourquoy donc ne ſuis ie morte auant?
En ce regret demoura des moys douze
La bonne, belle, & uertueuſe eſpouſe.
Puis treſpaſſa, & en mourant ua dire :
C'eſt trop d'un an, ſans ueoir ce qu'on deſire.
Mon eſprit ua le ſien là hault chercher :
Vueille mon corps auprès du ſien coucher.
Ce qui fut faict, & n'a ſceu Mort tant poindre
Qu'elle ait deſioinct ce qu'Amour uoulut ioindre.

XXVII

De Madame de Chasteaubriant (1)

SOUBS ce tumbeau giſt Françoyſe de Foix,
De qui tout bien tout chaſcun ſouloit dire,
Et le diſant, onc une ſeule uoix

(1) L'épitaphe compoſée par Marot fut gravée ſur le tombeau de Françoiſe de Foix, dame de Chateaubriand, & elle ſe trouvait encore en 1679 dans l'égliſe des Pères Mathurins de Chateaubriand, du côté de l'Évangile, près du grand autel où le corps était inhumé (B. N., *Clairambault* 336, fol. 6149). Dreux du Radier (*Anecdotes des reines*, III, 205) nous a conſervé la diſpoſition de cette pierre tombale. Aux quatre coins étaient gravées deux FF (Françoiſe de Foix). A gauche de l'épitaphe, en travers de la pierre, on liſait : « Prou de moins ». A droite : « Point de plus », & au bas la date : « Décéda le 16 d'octobre l'an 1537. » Françoiſe de Foix, née en 1495, fille de Phébus de Foix & de Jeanne d'Aydie, avait épouſé en 1509 Jean de Laval, ſieur de Chateaubriand. La fortune de Madame de Chateaubriand à la cour avait été des plus élevées. Ses trois frères, Lautrec, Leſparre & Leſcun, tous trois maréchaux de France, ſe maintinrent au premier rang, malgré leurs fautes, grâce à l'influence de leur ſœur, maîtreſſe du roi François. La beauté dont parle Marot était des moins conteſtables. On en peut juger par un crayon de la Bibliothèque nationale, Eſtampes Na 21, qui nous la montre à l'époque de ſa mort environ, doucement ſouriante & ſimplement vêtue. Son intelligence reſſort aſſez de la grande influence qu'elle ſut prendre ſur le roi & de la manière ſi digne dont elle lui retourna les joyaux réclamés

Ne ſ'auança d'y uouloir contredire.
De grand' beauté, de grace qui attire,
De bon ſçauoir, d'intelligence prompte,
De biens, d'honneurs, & mieulx que ne racompte,
Dieu eternel richement l'eſtoffa.
O Viateur, pour t'abreger le compte,
Cy giſt un rien, là où tout triumpha.

XXVIII

De Monsieur le general Preud'homme (1)

CY deſſoubs prend ſon dernier ſomme
Le prudent Guillaume Preud'homme,
De Normandie General,
A qui Dieu fut tant liberal,
Qu'il luy donna uſer ſa uie
Sans peur, ſans blaſme, ſans enuie,
Et mourut (uoyez quel bonheur)
Plein d'ans, plein de biens, plein d'honneur.

XXIX

Epitaphe de Philippe, mere de messire Artus Gouffier, pris du grec de Cinerius (2)

SOUBS cette tumbe cy
Giſt de Montmorancy

par lui après leur rupture. Varillas, romancier plus qu'il n'était hiſtorien, avait accrédité une fable dans laquelle il racontait longuement l'agonie de Madame de Chateaubriand, aſſaſſinée par ſon mari par vengeance en 1526. La date de 1537 détruit cette hiſtoire. D'ailleurs elle vivait encore en 1535, puiſque à cette époque, le 22 octobre, elle aſſiſte au mariage de Claude de Foix, ſa nièce, avec Guy de Laval, à Chateaubriand même (*Clairambault* 336, fol. 6149). Nicolas Bourbon, dans ſes poéſies latines, a compoſé auſſi une épitaphe en l'honneur de Madame de Chateaubriand. Comme Marot, il vante ſa beauté & ſes vertus, mais il omet la fidélité conjugale :

Viator hoc ſaxum vide, ſta paululum :
Franciſca Fuxea hic jacet, qua non fuit
Dum vixit altera melior nec pulchrior
In Galliis mulier, nec religioſior.
Ut cui Deus, ſi unquam alii heroidum
Naturaque omnes prolixe & larga manu
Dotes animique corporiſque indulſerant
Oſſa huic quidem cubant at felix anima
Nunc cum ſuis majoribus cumque inclyto
Heroe fratre Lautreco tunc fruitur Dei
Præſentia, æterniſque deliciis. Vale
Viator amice, multum oculis debes tuis.

(*Nugæ*, édit. 1538, p. 443.)

(1) Sur ce perſonnage, voir t. I, p. 139, et t. III, p. 99, n. 1.

(2) Philippe de Montmorency

Philippe, noble dame,
Belle de corps et d'ame,
Qui de Dieu tant receut
Qu'en ſon ventre conceut
Grans ſeigneurs magnifiques
Et dames heroïques,
Si que des enfans d'elle
La vertu immortelle
Par hault los precieux
S'etend juſques aux cieulx.
Paſſans, ne pleurez point,
Plorer ne vient à poinct
De ceſte dame bonne :
Plus toſt fault qu'on ſ'eſtonne
De ſon ſi grand bonheur
Accompaigné d'honneur.

était fille de Jean II de Montmorency, grand chambellam de France, & de Marie d'Orgemont. Elle épouſa, le 15 juin 1472, Guillaume Gouffier, ſieur de Boiſy, baron de Roannois, qui mourut à Amboiſe le 23 mai 1495 & fut enterré aux Cordeliers. Philippe de Montmorency teſta le 24 juin 1488, & mourut, dit le P. Anſelme, le 20 novembre 1516.

Cette dame fut enterrée dans la collégiale Saint-Maurice d'Oiron, dans le chœur de l'égliſe, près d'Artus de Boiſy, ſon fils. Son tombeau de marbre blanc, ſans doute œuvre des Juſte (Montaiglon, *La famille des Juste*, Gazette des Beaux-Arts, 2e série, t. XIII, p. 559), fut élevé pluſieurs années après ſa mort, peut-être vers le milieu du XVIe ſiècle. Le tombeau comporte un ſocle de marbre orné ſur les côtés de niches Renaiſſance dans leſquelles ſont de petites ſtatuettes de femmes. Les pilaſtres qui ſéparent ces niches ſont décorés de ciſeaux, de quenouilles, de fuſeaux et autres objets d'occupations ménagères.

La giſante est couchée ſur la table du tombeau, les mains jointes, la tête repoſant ſur des couſſins armoriés. Sur la bordure en biſeau on lit l'inſcription ſuivante en capitales : « Cy giſt feu haute Philippe de Montmorenci, en ſon vivant femme en premieres nopces de feu meſſire Charles de Melun, grand maiſtre de France, & en ſecondes nopces de feu meſſire Guillaume Gouffier, chevalier, ſeigneur de Boiſi, Bonnivet et Oiron, premier chambellan du Roi Charles VIIe & depuis gouverneur du filz du Roi Charles VIIIe, laquelle treſpaſſa à Chinon le XXe de novembre 1516. Priez Dieu pour elle. Amen » (B. N., *coll. Gaignières*, Eſtampes, Pe 7, fol. 15). Ce tombeau, démoli pendant la Révolution, a été reſtauré à la place même où il ſe trouvait en l'égliſe d'Oiron.

XXX

EPITAPHE DE FEU MESSIRE ARTUS GOUFFIER, GRAND MAISTRE DE FRANCE (1), PRIS DU GREC DE LASCARIS

PATROCLUS fut d'Achilles regretté;
Epheftion l'a d'Alexandre efté,

(1) Arthur ou Artus Gouffier, fieur de Boify, était le premier fils de Guillaume Gouffier de Boify, baron de Roannois, & de Philippe de Montmorency dont il a été parlé à l'épitaphe précédente. Né vers 1473, il fut d'abord échanfon du roi & fit partie des jeunes feigneurs de la cour du roi Louis XII. Il époufa, en 1499, Hélène de Hangeft, dame de Genlis, l'une des dames les plus inftruites de la cour, & il dirigea l'éducation de François de Valois-Angoulême, depuis François Ier. C'eft à ce pofte de confiance qu'Artus de Boify dut fa fituation prépondérante à la cour jusqu'en 1519, date de fa mort. Homme fage & froid, il fut employé à diverfes reprifes par le jeune roi François dans plufieurs occafions difficiles. Lors de la mort de l'empereur Maximilien, François Ier le chargea d'une miffion officielle près des grands électeurs de l'Empire & près du roi d'Efpagne, Charles V. En dernier lieu le roi l'avait chargé d'entrer en négociations avec M. de Chièvres pour régler la queftion du royaume de Navarre. La conférence devait f'ouvrir à Montpellier & Artus Gouffier, déjà malade de la pierre, fit fon teftament à Paris, le 10 mars 1519, avant son départ en prévifion de tout événement. Les choses allaient pour le mieux & Artus était arrivé à Montpellier, quand, vers le 7 mai, il tomba plus malade. Il fit ce jour même un codicille à fon teftament, comme nous l'apprend Anfelme, & le 13 il était mort (Le Glay, *Négociations diplomatiques entre la France & l'Efpagne*, t. I, p. CLIX, & t. II, p. 464, & les *Mémoires* de du Bellay à l'année 1519). Le 18 mai, la nouvelle en était parvenue à Saint-Germain & la reine Claude en écrivait à du Bouchage : « Monsr du Bouchage, j'ay fçeu les trefpas de Monsr le grand maiftre, dont je fuis fort defplaifante, car Monfeigneur & moy avons perdu ung bien bon & loyal ferviteur. J'efcrips à ma tante qu'elle veuille prendre la paine pour amour de moy de confoller Madame de Briffac (fœur d'Artus de Boify). » (B. N., ms. 2972, fol. 23.)

A l'époque de fa mort, Artus Gouffier, fieur de Boify, fe nommait lui-même : « Arthus Gouffier, chevalier de l'ordre, conte d'Eftampes & de Carvas, baron de Maulevrier, feigneur de Boyzy & d'Oyron, & de Villedieu-fur-Indre, confeiller & chambellan ordinaire du Roy, grant maiftre de France & gouverneur du Dauphiné, capitaine de cinquante lances » (B.N., Cabinet des titres, Pièces origin., vol. 1366, pièce 35). Ces titres fe trouvent dans un acte de 1517.

Qu'il eſtimoit amy comme ſoy meſme :
Le Roy Françoys, de leurs œuvres ſupreſme

Le corps du grand maître, ainſi qu'on le nommait plus ordinairement, fut tranſporté de Montpellier à l'égliſe Saint-Maurice d'Oiron dont il était le reſtaurateur & le bienfaiteur. La tombe dut être d'abord une dalle de cuivre, & vers le milieu du ſiècle ſes héritiers firent élever à lui, à Philippe de Montmorency, ſa mère, ainſi qu'à ſon frère Bonnivet, des tombeaux de marbre blanc où leurs effigies furent ſculptées par les plus habiles artiſtes ſculpteurs de ces époques, les Juſte (A. de Montaiglon, *La famille des Juſte*, article publié dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 2e ſérie, t. XIII, p. 559). Gaignières nous a conſervé un deſſin aſſez fidèle de ces tombeaux vers la fin du XVIIe ſiècle, & ce deſſin eſt aujourd'hui encore à la Bibliothèque nationale (Département des eſtampes, Pe 7, fol. 9). Les originaux, reſtaurés, exiſtent d'ailleurs à Oiron & ont ſervi de texte à l'article de M. de Montaiglon cité précédemment.

Artus Gouffier eſt couché ſur ce tombeau, en coſtume militaire, nu-tête & portant la cotte d'armes armoriée. Dans les petites niches du ſoubaſſement il y a des ſtatuettes religieuſes, & ſur la bordure en biſeau on lit l'inſcription ſuivante : « Cy giſt feu de bonne memoire meſſire Artus Gouffier, en ſon vivant chevalier de l'ordre, comte de Carvaux & d'Eſtampes, baron de Maulevrier & Paſſavant, ſeigneur de Boiſi, Bourg-ſur-Charente & Saint-Loup d'Oyron, gouverneur & lieutenant général du Roy en ſes pays de Dauphiné, grand-maiſtre de France, fundateur de ceſte egliſe, lequel treſpaſſa à Monpellier le XIIIe jour de may 1519. Priez Dieu pour luy. »

Par cette inſcription ſe trouve définitivement tranchée la queſtion de la mort du grand maître, que les Bénédictins reportaient au 10 mars 1518, M. Le Glay (*Négociations diplomatiques*, *loc. cit.*) au 10 mai 1519 & M. de Montaiglon au 23, d'après les indications de M. Imbert. Si cette dernière date était la vraie, la reine Claude n'eût pas écrit le 18 mai à M. du Bouchage.

L'épitaphe compoſée par Marot avait été gravée ſur une plaque de cuivre placée contre le pilier à droite, près du grand autel, à Saint-Maurice d'Oiron. Ainſi que l'indique le titre placé par Marot en tête de ſes vers, Janus Laſcaris avait compoſé auſſi une épitaphe en grec, gravée la première ſur le cuivre en ſix diſtiques dont le ſens eſt le même que celui des vers de Marot. Puis Jacques Lodoicus avait donné ſix vers latins qui ſont également conçus dans le même ſens. Les vers de Marot venaient les derniers, & étaient ſignés *Clément Marot*. Au bas étaient les armes des Gouffier entourées du collier de l'ordre & timbrées d'une couronne de comte. Le deſſin de la plaque de cuivre nous a été conſervé par Gaignières (B. N., *Clairambault* 944, fol. 38) avec les divers textes dont nous avons parlé. Par ce qui précède, & le titre donné par Marot dans ſes œuvres, on voit que Laſcaris

Imitateur, plaint Artus de Boiſy,
Qui merita d'eſtre par luy choiſy
Pour mieulx aymé; Dieu luy doint lieu celeſte,
Et ne luy ſoit la tumbe ſi moleſte,
Que le clair nom de Boiſy et d'Artus
Ne vive autant que vivent ſes vertus.

XXXI

Epitaphe d'Erasme (1)

Pris du latin : *Magnus Erasmus in hoc tumulo eſt*, etc.

Le grand Eraſme icy repoſe;
Quiconque n'en ſçait autre choſe,
Auſſi peu qu'une taulpe il veoit,
Auſſi peu qu'une pierre il oyt.

XXXII

De Monseigneur de Langeay, Guillaume du Bellay (2)

Arreste toy, Liſant,

avait dû faire le premier ſon épitaphe & que Lodoicus & Marot l'avaient ſuivi.

Indépendamment du tombeau & de cette épitaphe, il y avait auſſi dans la chapelle du château d'Oiron, aujourd'hui détruite, un tableau repréſentant Artus agenouillé dans un payſage, ayant saint Claude derrière lui. Sur la bordure en bois on liſait :

Celuy duquel eſt le presentateur
Monſieur saint Claude, c'eſt Artus de [Boyſi,
En ſon vivant grand-maiſtre ſans rigueur,
Devotement prions pour luy.
(B. N., Eſtampes, Pe 7, fol. 8.)

Dans la chapelle du Saint-Sépulcre à l'égliſe Saint-Maurice, à gauche du chœur, ſe voyait la tombe plate en cuivre de Hélène de Hangeſt, ſa femme, morte le 26 janvier 1537 (1538) (*Ibid.*, fol. 16). C'eſt probablement ſous une tombe analogue que le grand maître avait été enterré d'abord.

L'épitaphe de Marot avait été gravée, comme pour Artus Gouffier, ſur une plaque de cuivre où ſe trouvaient également des vers grecs de Michel Cinerius & des vers latins de Salmon Macrin. Le deſſin de cette plaque nous a été conſervé par Gaignières (B. N., *Clairambault* 944, fol. 34). Elle était autrefois attachée au pilier à gauche, près le grand autel de l'égliſe Saint-Maurice d'Oiron, & faiſait pendant à celle d'Artus Gouffier.

(1) Décédé le 12 juillet 1536.

(2) Guillaume du Bellay, ſieur de Langey, était le premier fils de Louis du Bellay, auteur de la branche de Langey, & de Marguerite de la Tour Landry. Il naquit à Montmirail, près de

Ci deſſoubs eſt giſant (1),
Dont le cueur dolent j'ay,

Glatigny-au-Perche, en 1491. Il épouſa Anne de Créqui-Pont-dormi, dont il n'eut aucun enfant, & à trente-quatre ans environ il fut envoyé en Eſpagne, auprès du roi priſonnier, par la régente Louiſe de Savoie. Depuis il fut occupé à diverſes ambaſſades, & entre autres à une miſſion diplomatique auprès de Clément VII, en 1529. En 1533, il allait en Angleterre, auprès du roi, comme envoyé de François Ier. Guillaume du Bellay était alors gentilhomme de la Chambre; en 1537, il devint lieutenant du roi en Piémont & gouverneur de Turin, d'où il partit pour l'Allemagne. A cette époque, ſuivant ce que nous apprend Thevet (*Vie des hommes illuſtres*, fol. 399 v°), il était perclus de douleurs, & en 1542, ſur la fin de la campagne qu'il était venu reprendre en Piémont, il fut obligé de demander au roi un congé pour rentrer en France. Il partit en litière ſur la fin de l'année 1542, marchant à petites journées, & il était arrivé au pied du mont Tarare, ayant dépaſſé Lyon, lorſqu'il mourut le 9 janvier 1543, à Saint-Symphorien, à peine âgé de cinquante-deux ans ans (voir l'épitaphe latine ci-après).

(1) Le tombeau de Guillaume du Bellay fut élevé dans la cathédrale de Saint-Julien du Mans, où ſon corps avait été amené par les ſoins de ſon frère René, évêque du Mans, & il fut terminé, ſuivant ce que nous apprennent les épitaphes, en 1552. Ce monument magnifique, œuvre de Germain Pilon, ſ'élève contre l'un des murs de l'égliſe, & ſe compoſe d'un cénotaphe en marbre ſur lequel Guillaume du Bellay, coſtumé à l'antique, repoſe, le bras appuyé ſur un armet. Sous le cénotaphe eſt un ſocle à niches, aux deux extrémités duquel repoſent deux cariatides ſoutenant un fronton voûté. Dans un cartouche placé au centre de la voûte étaient gravés les vers de Marot qui ſe trouvaient ainſi au-deſſus du tombeau. Il y avait trois autres épitaphes. Une très longue en latin contre le fond du monument derrière la ſtatue, & deux autres auſſi en latin, mais très courtes. Voici le texte de chacune d'elles : « Guillelmo Bellaio Langeo, regia Michaelis ſodalitate inſigni P. equitumque cataphractorum... prefecto, qui litteris primum in gallicam nobilitatem invectis, reſtituta longo intervallo militari diſciplina, cum provincia Pedemontana ut feliciter aucta ſic innocentes pro rege adminiſtrata ſummatum ejuſdem tum omnium ordinem expectatione illum reviſeret ipſis arridentis Fortunæ, in itinere obiit. Jo. epiſcopus Oſtienſis ac Cenomanens. Sacri Card. Collegii decanus, Martinuſque conſimilis & sodalitate & prefectura clarus Normaniæ prorex, princeps Ivetodi, Guillelmique ipſius heres fratri opt. atque omni civitatum genere preſtanti poſuerunt, cum communis frater episcopus Cenoman. Renatus, vir ſanctiss. & in pietatis ſtudiis excellens quominus hoc munus uti ſuſceperat exquaeretur immatura mors fregiſſet. »

Sur un autre petit tableau on liſait : « Obiit IIII idus Ianuarii anno D. M D XLIII (1544) in vico

Ce renommé Langeay,
Qui ſon pareil n'euſt pas,
Et duquel au treſpas
Jecterent pleurs & larmes
Les lettres (1) et les armes.

XXXIII

De feue Madame de Maintenon (2)

Cy giſt l'eſpouſe au mary venerable
Jehan Cotereau, ſeigneur de Maintenon,

San Saphorino, in radicem Tararii montis. » Et ſur un autre tableau : « Pallados invicti jacet hic & Martis alumnus. Poſitum eſt hoc mauſoleum 1552 » (B. N., Eſtampes, Pe, fol. 1).

Sur les diverſes reproductions que nous avons pu voir du monument nous n'avons retrouvé ni les deux vers de Joachim du Bellay :

Hic ſitus eſt Langæus. Ultra nil quære [viator
Nil melius dici nil potuit brevius.

ni ceux que cite Thevet (*loc. cit.*, fol. 399) :

Cy giſt Langey qui de plume & d'eſpée
A ſurmonté Cicéron & Pompée.

Brantôme, dans ſon *Éloge de du Bellay* (III, 214), cite les deux premiers, ſeulement il avoue ne pas avoir vu le monument au Mans. Il faut bien croire que ſeuls les vers de Marot & les épitaphes latines ci-deſſus tranſcrites avaient été gravés.

(1) Avant d'être homme de guerre et ambaſſadeur, Guillaume du Bellay avait publié en 1509, à peine âgé de dix-huit ans, la *Peregrinatio humana* (Paris, Gourmont, in-4°), recueil de vers latins ſans grande valeur ſur la Vierge, & ſes occupations ayant tourné ſes études vers l'hiſtoire il écrivit les *Ogdoades*, depuis malheureuſement perdues, mais qui ſervirent à faire les livres V, VI & VII des *Mémoires* de Martin du Bellay, ſon frère. Son *Épitomé de l'Antiquité des Gaules*, ouvrage indigeſte & mal conçu, fut publié à Paris en 1556, in-4°. A ſa mort il travaillait à une ſorte de répertoire hiſtorique des noms de lieux français qu'il laiſſa inachevé. Ce ſont ces divers travaux qui lui avaient donné place parmi les littérateurs de ſon époque & qui inſpiraient à Marot ce dernier vers. Brantôme, d'ailleurs, avait dit de lui à peu près la même choſe en raillant Machiavel qui ſe permettait d'écrire ſur les choſes de guerre dont il n'avait pas la moindre notion : « Auſſi avoit-il les deux, l'eſpée & la plume qui ayde fort à parfaire un grand capitaine » (t. III, p. 213). Et Thevet, enchériſſant encore, écrit à ſon ſujet : « Les ſciences ſont ou doivent eſtre accompagnées des armes pour leur defenſe... ou fort convenablement ſe peuvent compatir enſemble les armes & doctrines (fol. 398). »

(2) Anne (ou Bonne de) Turin,

Femme jadis prudente & honnorable,
De nom Marie, & Thurin de ſurnom,
Qui de beauté à bon droict euſt renom,
Et de vertu, à la beauté bien duite;
L'une par temps l'a laiſſé, l'autre non,
Car après mort jusqu'au ciel l'a conduicte.

XXXIV

D'elle mesmes

CY giſt qui fut de Maintenon la dame,
Belle de corps, encor plus belle d'ame,
Pour les haultz dons qu'elle euſt du grand donneur.
Cy giſt qui fut exemplaire d'honneur
En ſes beaulx ans pour toute femme exquiſe,
Ayant beauté deſirée & requiſe,
Si que ſes ans jeunes tant decorez
Rendirent fort ſes vieux jours honorez.
Ainſi veſquit, ainſi mourut Marie,
Qui des Thurins anoblit l'armoirie.

XXXV

Epitaphe du conte de Salles

S'ONCQUE à pitié il te convint mouvoir
Et d'autrui cas ou malheur te douloir,
O viateur, ne te deſdaigne mie
Veoir ceſt eſcript & piteuſe omelie;
Si gemiras le grief deſpart d'un Conte
Qui vivant pleut en toute compaignie;
Mais on n'en faict miſe, recepte ou compte.

Je ſuis celluy, comme tu dois ſçavoir,
Conte de Salles, aſſez plaiſant à veoir,
Qui par mes geſtes, brocardz & tragedie
Mainte aſſemblée ay ſouvent reſjouie,

fille d'André de Turin & de Bonne Farja, épouſa Jean Cottereau, ſeigneur de Maintenon, tréſorier de France. Elle eut pour fille Bonne Cottereau qui épouſa Guillaume de Semblançay.

En entretien ayant plus grace que honte
Et en accordz & doulx chantz armonie;
Mais on n'en faict mife, recepte ou compte.

Cuydant fuyr le naturel devoir,
Mort ou paffage m'arrefter eut vouloir,
Et n'eft amy qui à m'ayder f'emplye,
Par quoy laiffay pour bon gaige ma vie.
Dont j'ay quittance, fans faulte ne mefcompte,
Escripte au rolle des morts d'epidemie;
Mais on n'en faict mife, recepte ou compte.

Prince, inutil eft mon ramentevoir,
Parquoy vous dis adieu jufque au revoir;
Des bonnes partz la meilleure ay choysie :
Fol eft pour vray qui au monde fe fie,
Car tel eft bien hault juché qu'on demonte;
L'homme prudent à tel jeu ne l'envye;
Mais on n'en faict mife, recepte ou compte.



COMPLAINCTES

I

Du baron de Malleville, Parisien (1)

A la terre

O Terre baſſe, où l'homme ſe conduict,
Reſpons (helas) à ma demande triſte :
Où eſt le corps que tu auois produict,
Dont le depart me tourmente & contriſte?
L'auois tu faict tant bon, tant beau, tant miſte (2),
Pour de ſon ſang taindre les dards poinctuz
Des Turcs mauldictz? Las ilz n'en ont point euz
De plus aymant uray honneur que icelluy :
Qui mieulx ayma là mourir en uertus,
Qu'en deſhonneur ſuyure pluſieurs battus.
Tel uit encor qui eſt plus mort que luy.

A la mer

O cruaulté d'impetueuſes uagues,
Mer uariable, où toute craincte abonde,

Titre : Complainctes I dite : *Complaincte du feu baron Iehan de Malleuile, Pariſien, qui auec Lautheur ſeruit iadis de ſecretaire Marguerite de France, ſeur unique du Roy. Et fut tue des Turs a Baruht* (a).

Vers 6. *Pour de ſang taindre le dard pointu* (b).

(a) P. Roffet, août 1532, nov. 1532; P. Roffet, 1532.
Sont ſeules contenues dans cette édition les deux premières comlainctes. — P. Roffet, nov. 1532 : *Complaincte 1, 2, 3;* févr. 1532 : I, II, III & IV. — (b) P. Roffet, 1534 & 1536.

(1) Malleville mourut à l'attaque de Beyrouth par Channoy (9 octobre 1548). Il fut ſans doute au nombre des 303 Français dont les têtes furent, après le déſaſtre, portées au bout de piques.

(2) Délicat.

Caufe mouuant, dont trop cruelles dagues
L'ont faict perir de mort tant furibonde.
Si hault defir de congnoiftre le Monde
T'auoit tranfmis fi gentil perfonnage,
Las falloit il qu'en la fleur de fon aage
Par deuers toy fi rudement le prinfes,
Sans plus reueoir la Court des nobles Princes,
Où tant il est à prefent regreté?
O Mer amere aux mordantes efpinces :
Certainement ce qu'arreftes & pinces
Au gré de tous eft trop bien arrefté.

A NATURE

Helas, Nature, où eft la bonne grace
Dont tu le feis luyre par fes effectz?
Formé l'auois beau de corps & de face,
Doulx en parler, & conftant en fes faictz :
D'honnefteté eftoit l'un des parfaictz,
Car en fuyant les piquans efpinettes
D'oyfiueté, fluftes, & efpinettes
Bruyre faifoit en trefdoulce accordance :
De Luz fonnoit motetz & chanfonnettes :
Danfer fçauoit auec & fans fonnettes,
Las, or eft il à fa derniere dance.

A LA MORT

Las, or eft il à fa derniere dance,
Où toy, la Mort, luy as faict fans foulas
Faire faulx pas & mortelle cadence,
Soubz dur rebec fonnant le grand Helas.
Quant eft du corps, uray eft que meurdry l'as,
Mais de fon bruit, où iamais n'eut friuole,
Maulgré ton dard par tout le Monde il uole,

Vers 26. *Dont tu le feis luyre par tes effectz* (a).
40. *Quand eft du corps, vray eft meurdry las* (b).
42. *Maulgré ton dard par tous climatz il volle* (c).
42. *Malgre ton dard, par tous climatz il volle* (c).

(a) P. Roffet, 1536. — (b) P. Roffet, nov. 1532. — (c) G. Tory; J. de Channey, 1532; P. Roffet, nov. 1532, 1534 & 1536, éd. 1537.

Touſiours croiſſant, comme Lys qui fleuronne.
Touchant ſon Ame, immortelle couronne
Luy a donné celui pour qui mourut :
Mais quelque bien encor que Dieu luy donne,
Ie ſuis contrainct par Amour, qui l'ordonne,
Le regretter, & mauldire Baruth (1).

A fortune

Fortune, helas, muable & deſreiglée,
Qui du palud de Malheur uiens & ſors,
Bien as monſtré, que tu es aueuglée,
D'auoir ietté ſur luy tes rudes ſorts :
Car ſi tes yeulx d'inimytié conſors,
Euſſes ouuers, pour bien apperceuoir
Les grans uertuz qu'on luy a ueu auoir,
Pitié t'euſt meue à le retenir ſeur :
Mais tu ne ueulx de toy meſmes rien ueoir.
Pour aux humains faire mieulx aſſauoir
Que plus te plaiſt cruaulté que doulceur.

Marot conclud

La Terre dit qu'à bon droict peult reprendre
Ce qu'elle a faict, quoy qu'on ayt deſeruy.
La Mer reſpond, que ſain le ſceut bien rendre
En terre ferme, où ſoudain fut rauy.
Nature dit, que Mort a l'audiuy
Par deſſus elle, & qu'en rien ne peult mais.
La Mort reſpond, que les plus grans iamais
N'eſpargnera. Et Fortune l'infame
Dit qu'elle eſt née à faire tort & blaſme.
Laiſſons la donc en ſa couſtume uile,
Et ſupplions le filz de noſtre Dame

Vers 61. *Ce qu'on a faict, quoy qu'on ayt deſſeruy* (a).
61. *Ce qu'on a faict quoy qu'on ait deſſervy* (a).

(a) G. Tory, 1532; P. Roffet, août & nov. 1532; P. Roffet, 1532, 1534 & 1536.

(1) Beyrouth. Sur cette expédition, voir Ch. de la Roncière, *Hiſtoire de la marine françaiſe*, t. III, p. 156.

Qu'en fin es Cieulx il nous face ueoir l'ame
Du feu Baron dict Iehan de Malleuille.

II

D'une niepce sur la mort de sa tante

O Que ie ſens mon cueur plein de regret,
Quant Souuenir ma penſée reſueille
D'un dueil caché au plus profond ſecret
Du mien eſprit, qui pour ce plaindre ueille!
Seigneurs liſans, n'en ſoyez en merueille,
Ains uos douleurs à la mienne uniſſez,
Ou pour le moins ne uous eſbahiſſez,
Si ma douleur eſt plus qu'autre profonde :
Mais tous enſemble eſtonnez uous aſſez
Comment ie n'ay en mon cueur amaſſez
Tous les regretz qui furent onc au monde.

Tous les regretz qui furent onc au monde,
Venez ſaiſir la dolente Niepce
Qui a perdu par fiere Mort immunde
Tante, & attente, & entente, & lieſſe.
Perdu (helas) giſt ſon corps. Et qui eſt ce?
Iane Bonté, des meilleures de France :
De qui la uie eſlongnoit de ſouffrance
Mon triſte cueur, & le logeoit auſſi
Au parc de Ioye & au clos d'Eſperance :
Mais, las, ſa Mort baſtit ma demeurance
Au boys de Dueil, à l'ombre de Soucy.

Au boys de Dueil, à l'ombre de Soucy,
N'eſtoye au temps de ſa uie proſpere.
Mon ſoulas giſt ſoubz ceſte terre icy,
Et de le ueoir plus au Monde n'eſpere.

Vers 1. *Que je ſens mon cueur plein de regret* (a).
7. *Ou pour moins ne vous eſbahiſſez* (b).
13. *Venez ſaiſir la tres dolente niepce* (c).

(a) P. Roffet, 1534 & 1536. — (b) P. Roffet, 1532. — (c) P. Roffet, 1534 & 1536.

O Mort mordante, ô impropre impropere,
Pourquoy (helas) ton dard ne flechiſſoit,
Quand ſon uouloir au mien elle uniſſoit
Par uraye amour, naturelle, & entière?
Mon cueur ailleurs ne penſe, ne penſoit,
Ne penſera. Doncques (quoy qu'il en ſoit)
Si ie me plains, ce n'eſt pas ſans matiere.

Si ie me plains, ce n'eſt pas ſans matiere,
Veu que trop fut horrible ceſt Orage,
De conuertir en terreſtre fumiere
Ce corps, qui ſeul a nauré maint courage.
Helas, c'eſtoit celle tant bonne & ſage
A qui iadis le Prince des haultz Cieulx
Voulut liurer le don tant precieux
D'honneſteté, en cueur conſtant & fort,
Mais dard mortel de ce ſut enuieux :
Dont plus ne uient plaiſir deuant mes yeulx,
Tant ay d'ennuy, & tant de deſconfort.

Tant ay d'ennuy, & tant de deſconfort,
Que plus n'en puis : donc, en boys, ou montaigne,
Nymphes laiſſez l'eau qui de terre ſort,
Maintenant fault qu'en larmes on ſe baigne.
Pourquoy cela? pour de uoſtre Compaigne
Pleurer la mort. Mort l'eſt uenu ſaiſir.
Pleure, Rouen, pleure ce deſplaiſir,
En douleur ſoit tant plaiſante demeure :
Et qui aura de ſoy triſte deſir,
Vienne auec moy, qui n'ay autre plaiſir
Fors ſeulement l'attente que ie meure.

Fors ſeulement l'attente que ie meure,
Rien ne m'en peult alleger ma douleur :

Vers 27. *O mort mordant, o mortel impropere* (a).
27. *O mort mordant, o impropere* (b).
28. *Pourquoy hélas ton dard me flechiſſoit* (c).
57. *Rien ne me peut alleger ma douleur* (d).

(a) P. Roffet, 1534 & 1536. — (b) Ed., 1537. — (c) P. Roffet, août 1532, nov. 1532; P. Roffet, 1532. — (d) P. Roffet, août 1532, nov. 1532; P. Roffet, 1532.

Car ſoubz cinq poinctz inceſſamment demeure,
Qui m'ont contraincte aymer noire couleur.
Dueil tout premier me plonge en ſon malheur :
Ennuy ſur moy employe ſon effort :
Soucy me tient ſans eſpoir de confort :
Regret après m'oſte lieſſe pleine :
Peyne me ſuyt, & touſiours me remord.
Par ainſi i'ay, pour une ſeule mort,
Dueil, & ennuy, ſoucy, regret, & peine.

III

Deploration de messire Florimond Robertet (1)

IADIS ma plume on ueit ſon uol eſtendre
Au gré d'Amour, & d'un bas ſtyle & tendre
Diſtiller dictz, que ſoulois mettre en chant :
Mais un regret de tous coſtez tranchant
Luy faict laiſſer ceſte doulce couſtume,
Pour la tremper en encre d'amertume.
Ainſi le fault, & quand ne le fauldroit,
Mon cueur, helas, encores le uouldroit;

Titre : *Deploration ſur le trepas de feu meſſire Florymond Robertet, iadis chevalier, conſeiller du Roy notre ſire, tréſorier de France, ſecretaire des Finances dudict ſeigneur, & ſeigneur Daluye* (a).

Titre : *Deploration ſur le treſpas de feu meſſire Florimond Robertet, jadis chevalier, conſeiller du Roy notre ſire, treſorier de France, ſecretaire des Finances dudict ſeigneur & ſeigneur d'Aluye* (b).

Vers 2. *Au gré d'amour & d'un bas ſtile tendre* (c).
5. *Luy faict laiſſer ceſte belle couſtume* (d).

(a) I. de Channey, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535. — (b) P. Roffet, févr.-nov. 1532. — (c) P. Roffet, 1534 & 1535. — (d) B. N. ms. 1717.

(1) Florimond Robertet, ſeigneur d'Alluye, tréſorier de France, ſecrétaire du roi & concierge du Palais, mourut le 29 novembre 1527. Après deux ſervices célébrés à Paris, l'un à la chapelle des Auguſtins, l'autre à Notre-Dame-des-Champs, le cercueil, entouré de cent torches, fut mené en grande pompe à Blois, où eut lieu une troiſième cérémonie funèbre.

Et quand mon cueur ne le uouldroit encores,
Oultre fon uueil contrainct y feroit ores
Par l'aiguillon d'une mort qui le poinct :
Que dis ie, mort? d'une mort n'eft ce point,
Ains d'une amour : car quand chafcun mourroit,
Sans uraye amour plaindre on ne le pourroit :
Mais quand la Mort a faict fon malefice,
Amour adonc ufe de fon office,
Faifant porter aux urays Amys le dueil :
Non point un dueil de fainctes larmes d'œil,
Non point un dueil de drap noir annuel,
Mais un dueil tainct d'ennuy perpetuel :
Non point un dueil qui dehors apparoift,
Mais qui au cueur, fans apparence, croift.
Voylà le dueil qui a uaincu ma ioye :
C'eft ce qui faict, que toute rien que i'oye
Me fonne ennuy : c'eft ce qui me procure,
Que couleur blanche à l'œil me foit obfcure,
Et que iour cler me femble noire nuict :
De tel' façon, que ce qui tant me nuit,
Corrompt du tout le nayf de ma Mufe,
Lequel de foy ne ueult que ie m'amufe
A compofer en trifte tragedie :
Mais maintenant, force m'eft que ie die
Chanfon mortelle en ftile plein d'efmoy,
Veu qu'autre cas ne peult fortir de moy.
De mon cueur donc l'intention totale
Vous comptera un chofe fatale,
Que ie trouuay d'aduẽture mal feine,
En m'en uenant de Loyre droict à Seine
Deffus Tourfou. Tourfou iadis eftoit
Un petit boys, où la Mort commettoit
Meurdres bien grans fur ceulx qui chemin tel
Vouloient paffer. En celuy lieu mortel
Ie uey la Mort hydeufe & redoubtée,
Deffus un Char en triumphe montée,
Deffoubs fes pieds ayant un corps humain

Vers 39. *Deffus Turfou. Turfou jadis eftoit* (a).

(a) B. N. ms. 1717.

Mort à l'enuers, & un dard en la main,
De boys mortel, de plumes empenné
D'un uieil Corbeau, de qui le chant damné
Predit tout mal : & fut trempé le fer
En eau de Styx, fleuue trifte d'Enfer.
La Mort, en lieu de fceptre uenerable,
Tenoit en main ce dard efpouuentable,
Qui en maint lieu eftoit tainct & taché
Du fang de cil qu'elle auoit furmarché.
Ainfi debout fur le Char fe tenoit,
Qu'un cheual pafle en henniffant trainoit :
Deuant lequel cheminoit une Fée
Frefche, en bon poinct, & noblement coiffée,
Sur tefte raze ayant triple couronne,
Que mainte perle & rubys enuironne :
Sa robe eftoit d'un blanc & fin famys,
Où elle auoit en pourtraicture mys,
Par traict de temps, un million de chofes,
Comme Chafteaux, Palays, & Villes clofes,
Villages, Tours & Temples & Conuentz,
Terres, & Mers, & Voiles à tous uentz,
Artillerie, Armes, Hommes armez,
Chiens, & Oyfeaulx, Plaines, & Boys ramez,
Le tout brodé de fine foye exquife,
Par mains d'autruy torfe, taincte, & acquife :
Et pour deuife, au bord de la befongne
Eftoit efcript : Le feu à qui en grongne.
Ce neantmoins, fa robe elle muffoit
Soubz un manteau qui humble paroiffoit,
Où plufieurs draps diuers furent cōpris,
De Noir, de Blanc, d'Enfumé & de Gris,
Signifiant de fectes un grand nombre,
Qui fans trauail uiuent deffoubz fon umbre.
Cefte grand' Dame eft nommée Rommaine,
Qui ce corps mort iufques au Tumbeau maine,
La Croix deuant, en grand' ceremonie,
Chantant mottetz de piteufe armonie.

Vers 46. *Mort a l'envers & un dard a la main* (a).

(a) P. Roffet, 1534 & 1535.

Vne autre Dame au coſté droict uenoit,
A qui trop peu de chanter ſouuenoit,
D'un haubin noir, de pareure tanée,
Montée eſtoit, la plus triſte, & tannée
Qui fuſt alors ſoubz la haulteur Celique :
Helas, c'eſtoit Françoyſe Republique,
Laquelle auoit en maintz lieux entamé
Son manteau bleu, de fleurs de lys ſemé :
Si derompoit encor de toutes pars
Ses beaulx cheueulx ſur elle tous eſpars :
Et pour ſon train ne menoit auec elle
Sinon Douleur, Ennuy, & leur ſequelle,
Qui la ſeruoient de tout cela qui duyt,
Quand au ſepulchre un Amy on conduyt,
De l'autre part cheminoit en grand' peine
Le bon hommeau Labeur, qui en la plaine
Auoit laiſſé bœufz, charrue, & culture,
Pour ce corps mort conduyre en ſepulture :
Mais bien laua ſon uiſage haſlé
De force pleurs, ains que là fuſt allé.
Lors ie, uoyant telle pompe mondaine,
Preſuppoſay en penſée ſoudaine,
Que là giſoit quelque Prince de nom :
Mais toſt après fuz aduerty que non,
Et que c'eſtoit un Seruiteur Royal,
Qui fut iadis ſi prudent & loyal
Qu'après ſa mort ſon uray Seigneur & Roy
Luy ordonna ce beau funebre arroy :
Monſtrant au doigt, combien d'amour deſſeruent
De leurs Seigneurs, les Seruans qui bien ſeruent.
Et comment ſceu ie alors qui eſtoit l'homme ?
Autour de luy ne ueoy qui le me nomme,
Et m'en enquiers : mais le cueur qui leur fend
Toute parole à leur bouche deffend,
Si uous diray, comment donques i'ay ſceu
Le nom de luy. Ce Char que i'apperceu
N'eſtoit paré de Rouge, Jaune ou Vert,

Vers 102. *De force de pleurs ains que la fuſt allé* (a).

(a) P. Roffet, 1534 & 1535.

Mais tout de Noir par triſteſſe couuert :
Et le ſuyuoient cent hommes, en douleur,
Veſtuz d'habitz de ſemblable couleur :
Chaſcun au poing Torche qui ſeu rendoit,
Et où l'Eſcu du noble mort pendoit.
Lors, curieux, piquay pour ueoir les Armes :
Mais telle ueuë aux yeulx me meit les larmes,
Y uoyant painct l'Eſle ſans per à elle.
Dieu immortel (dy ie lors) uoicy l'Eſle
Qui a uolé ainſi que uoler fault,
Entre deux Airs, ne trop bas ne trop hault :
Voicy, pour uray, l'Eſle dont la uolée
Par ſa uertu a la France extollée,
Circonuolant ce Monde ſpacieux,
Et ſuruolant maintenant les neuf Cieulx.
C'eſt l'Eſle noire en la bende dorée,
L'Eſle en uolant iamais non eſſorée,
Et dont ſortie eſt la mieulx eſcriuant
Plume, qui fuſt de noſtre aage uiuant.
C'eſt celle Plume où modernes eſprits,
Soubz ſes patrons, leur ſçauoir ont apris :
Ce fut la Plume en ſage main baillée,
Qui ne fut onc (comme ie croy) taillée
Que pour ſeruir, en leurs ſecretz, les Roys :
Auſſi de reng elle en a ſerui troys,
En Guerre, en Paix, en affaires urgens,
Au gré des Roys, & prouffit de leurs gens.
O vous, Humains, qui eſcoutez ma plaincte,
Qui eſt celuy qui euſt ceſte Eſle paincte
En ſon eſcu ? Vous en fault il doubter ?
Sentez uous point, quand uenez à gouſter
Ce que ie dy en mon triſte motet,
Que c'eſt le bon Florimond Robertet ?
En eſt il d'autre en la uie mortelle

Vers 120. *Mais tout noir par triſteſſe couvert* (a).
135. *Ceſt teſle noire a la Bende dorée* (b).
135. *C'eſt l'eſle noire a la bende dorée* (c).
151. *Ce que j'en dy en mon triſte mottet* (d).

(a) P. Roffet, 1534 & 1535. — (b) P. Roffet, févr. 1532. — (c) P. Roffet, 1534 & 1535. — (d) P. Roffet, 1534 & 1535.

Pour qui ie diffe une louenge telle?
Non, car uiuant de fon art n'en approche :
Or eft il mort Seruiteur fans reproche.
   Ainfi (pour uray) que mon cueur & ma langue
Difoient d'accord fi piteufe harangue,
La fiere Mort fur le Char feiournée
Sa face pafle a deuers moy tournée,
Et à bien peu qu'elle ne m'a rué
Le mefme dard, dont elle auoit tué
Celuy qui fut la toute ronde fphere
Par où guettois ma fortune profpere.
Mais tout à coup tourna fa ueue oblique
Contre & deuers Françoyfe Republique,
Qui l'irritoit, mauldiffoit, & blafmoit
D'auoir occis celuy qui tant l'aymoit.
   Adonc la Mort, fans f'effrayer, l'efcoute,
Et Republique hors de l'eftomach boute
Les propres mots contenuz cy après,
Auec fanglotz f'entrefuyuant de près.

La Republique françoise

Puis qu'on fçait bien, ô peruerfe Chimere,
Que toute rage en toy fe peult choifir,
Iufqu'à tuer auec angoiffe amere
L'enfant petit au uentre de fa mere,
Sans luy donner de naiftre le loifir;
Puis qu'ainfi eft, pourquoy prens tu plaifir
A monftrer plus ta force tant congnue,
Dont ne te peult louenge eftre aduenue?

Qui de fon corps la force met en preuue,
Deuant fes yeulx loz ou gaing luy appert :
Mais, en l'effect, ou la tienne f'efpreuue,
Blafme pour loz, perte pour gaing fe treuue :
Chafcun t'en blafme, & tout le monde y pert :
Perdu nous as l'homme en confeil expert,

Sous-titre : *Comment la République Françoife parle à la Mort* (a).

(a) P. Roffet, févr. 1532, août & nov. 1532.

Et l'as iecté mort dedans le giron
De France (helas) qui pleure à l'enuiron.

Françoys, franc Roy de France & des Françoys
Tu le fuz ueoir quand l'ame il uouloit rendre :
De luy donner reconfort t'aduançoys,
Et en ton cueur contre la Mort tançoys,
Qui ton bon Serf au beſoing uenoit prendre.
O quelle amour impoſſible à comprendre!
Santé cent ans puiſſe auoir un tel maiſtre,
Et du ſeruant au Ciel puiſſe l'ame eſtre.

France, & la fleur de ſes Princes enſemble,
Le corps au Temple en grand dueil ont mené.
Lors France triſte à Hecuba reſſemble,
Quand ſes enſans à l'entour d'elle aſſemble
Pour lamenter Hector, ſon filz aiſné :
Quiconques fut Hector aux armes né,
Robertet fut notre Hector en ſageſſe;
Pallas auſſi luy en feit grand' largeſſe.

Au fond du cueur les larmes uont puiſant
Poures de Court, pour pleurer leur ruyne :
Et toy, Labeur, tu ne ueoys plus luiſant
Ce cler Soleil qui eſtoit tant duiſant
A eſclarcir de ce temps la bruyne :
Proceſſions, ne chanter en rue Hymne,
N'ont ſceu mouuoir fiere Mort à mercy,
Qui me contrainct de dire encore ainſi :

Vieille effacée, infecte, image immunde,
Craincte de gens, penſement ſoucieux,
Quel bon aduis, quelle ſageſſe abonde
En ton cerueau, d'apourir ce bas Monde,
Pour enrichir de noz biens les haultz cieulx?

Vers 199. *Lors ceſte dame a Hecuba reſſemble* (a).
200. *Quand ſes enfants a l'entour d'elle aſſemble* (b).
212. *Blaſmez la donc & luy dites ainſi* (c).

(a) B. N. ms. 1717. — (b) G. Tory; I. de Channey, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535; Gryphius, s. d. — (c) B. N. ms. 1717.

Que mauldict foit ton Dard malicieux :
En un feul coup f'eft monftré trop habille,
D'en tuer un & en naurer cent mille.

Tu as froiffé la Main tant imitable
Qui au prouffit de moy, laffe, efcriuoit :
Tu as coufu la Bouche veritable :
Tu as percé le Cueur tant charitable,
Et affommé le Chef qui tant fçauoit.
Mais maulgré toy, ça bas de luy fe uoit
Vn cler renom, qui ce tour te fera,
Que parfus toy, fans fin, triumphera.

Tu as deffaict (ô lourde & mal adextre)
Ta non nuyfance, & noftre allegement :
Endormy as de ta pefante Dextre
Cil qui ne peult refueillé au monde eftre,
Iufques au iour du final iugement.
Las, & tandis nous fouffrons largement,
N'ayans recours qu'au Ciel & à noz larmes
Pour nous uenger de tes foudains alarmes.

De uos deux yeulx, uous, fa chere Efpoufée,
Faictes fontaine où puifer on puiffe eau :
Filles de luy, uoftre face arroufée
De larmes foit, non comme de roufée,
Mais chafcun œil foit un petit ruiffeau :
Chafcun des miens en iecte plus d'un fceau :
De tout cela faifons une riuiere
Pour y noyer la Mort, qui eft fi fiere.

Ha, la mefchante! efcoutez fa malice.
Premier occit en martial deftroict
Quatre meilleurs Cheualiers de ma lice,
Lefcut (1), Bayard, la Tremoille & Pallice :

Vers 226. *Mais malgré toy de luy çà bas fe voit* (a).

(a) B. N. ms. 1717.

(1) De l'Efcu, maréchal de Foix, tué à la bataille de Pavie (24 février 1525), comme La Trémoille & Chabannes, feigneur de la Palice, maréchal de France, cités à la fuite de Bayard. Ce dernier avait été tué le 29 avril 1524 entre Leffona & Guaregna.

Puis eſt entrée en mon Conſeil eſtroict,
Et de la trouppe alla frapper tout droict
Le plus aymé, & le plus diligent.
Souuent de telz eſt un peuple indigent.

Si ſon non propre à dire on me ſemond,
Ie reſpondray, qu'à ſon los ſe compaſſe :
Son loz fleurit, ſon nom, c'eſt Florimond,
Un Mont flory, un plus que flory Mont,
Qui de haulteur Parnaſus oultrepaſſe :
Car Parnaſus (ſans plus) les Nues paſſe :
Mais ceſtuy uainct la haulteur criſtaline,
Et de luy ſort fontaine Cabaline.

De Robertet par tout le mot ſ'eſpart,
En Tartarie, Eſpaigne, & la Morée :
Deux Filz du nom nous reſtent de ſa part,
Et un Neueu, qui d'eſprit, forme & art
Semble Phebus à la barbe dorée.
De luy ſe ſert dame France honorée
En ſes ſecretz, car le nom y conſonne :
Si faict ſon ſens, ſa plume, & ſa perſonne.

Vous, ſes deux Fils, ne ſont uos yeulx laſſez ?
Ceſſez uoz pleurs, ceſſez, Françoys, & Claude :
Et en latin, dont uous ſçauez aſſez,
Ou en beau grec, quelque œuure compaſſez.
Qui après mort uoſtre Pere collaude.
Puis increpez ceſte Mort qui nous fraude,
En luy prouuant par dictz Philoſophaulx
Comme inutile eſt ſon Dard & ſa Faulx.

L'autheur

Incontinent que la Mort entendit
Que l'on uouloit inutile la dire,

Vers 259. *Et ceſtuy vainq la haulteur criſtalline,*
Mais tous deux ont fontaine cabaline.
De Robertet le nom partout ſ'eſpart (a).

(a) B. N. ms. 1717.

Son bras tout ſec en arriere eſtendit,
Et fierement ſon dard mortel brandit,
Pour Republique en frapper par grand' ire :
Mais tout acoup de fureur ſe retire,
Et d'une uoix qui ſembloit bien loingtaine
Dit telle choſe utile & treſcertaine.

La mort a tous humains

Peuple ſeduict, endormy en tenebres
Tant de longs iours par la doctrine d'homme,
Pourquoy me fais tant de pompes funebres
Puis que ta bouche inutile me nomme?
Tu me mauldis quand tes Amys aſſomme.
Mais quand ce uient qu'aux obſeques on chante,
Le Prebſtre adonc, qui d'argent en a ſomme,
Ne me dict pas mauldicte ne meſchante.

Et par ainſi de ma pompe ordinaire
Amende plus le uiuant que le mort.
Car grand Tumbeau, grand Dueil, grand Luminaire
Ne peult lauer l'Ame que peché mord.
Le ſang de Chriſt, quand ſa loy te remord,
Par foy te laue, ains que le corps deſuie;
Et touteſfoys, ſans moy, qui ſuis la Mort,
Aller ne peux en l'eternelle uie.

Pourtant ſi ſuis deſſaicte, & deſcirée,
Miniſtre ſuis des grans treſors du Ciel,
Dont ie deurois eſtre plus deſirée,
Que ceſte uie amere plus que fiel.
Plus elle eſt doulce, & moins en ſort de miel :

Sous-titre : *Comment la Mort ſur le propos de République parle à tous les humains* (a).
Vers 295. *Le ſang de Chriſt, quant la loy de remord* (b).
Le ſang de Chriſt, quant la loy te remord (c).
297. *Le ſang du Chriſt ſi la foy te remord*
Lave ſeul l'ame ains que le corps deſvie (d).
298. *Aller ne peulx en éternelle vie* (e).

(a) P. Roffet, nov. 1532. — (b) P. Roffet, nov. 1532. — (c) P. Roffet, févr. 1532. — (d) B. N. ms. 1717. — (e) P. Roffet, févr. 1532.

Plus tu y uis, plus te charges de crimes :
Mais, par default d'efprit celeftiel,
En t'aymant trop tu me hays & deprimes.

Que dy ie, aymer? Celuy ne f'ayme en rien,
Lequel uouldroit toufiours uiure en ce Monde,
Pour fe fruftrer du tant fouuerain bien
Que luy promet Verité pure & munde :
Poffedaft il Mer & Terre feconde,
Beauté, Sçauoir, Santé fans empirer,
Il ne croit pas qu'il foit uie feconde :
Ou f'il la croit, il me doit defirer.

L'apoftre Paul, fainct Martin charitable,
Et Auguftin, de Dieu tant efcriuant,
Maint autre Sainct plein d'efprit ueritable,
N'ont defiré que moy en leur uiuant.
Or eft ta chair contre moy eftriuant,
Mais pour l'amour de mon Pere celefte,
T'enfeigneray comme yras enfuyuant
Ceulx à qui onc mon dard ne fut molefte.

Prie à Dieu feul que par grace te donne
La uiue foy, dont fainct Paul tant efcript.
Ta uie après du tout luy abandonne,
Qui en peché iournellement aigrift.
Mourir, pour eftre auecques Iefufchrift,
Lors aymeras plus que uie mortelle;
Ce beau fouhait fera le tien efprit :
La chair ne peult defirer chofe telle.

L'ame eft le feu, le corps eft le tyfon.
L'ame eft d'enhault, & le corps inutile
N'eft autre cas qu'une baffe prifon,
En qui languift l'ame noble & gentile.
De tel' prifon i'ay la clef treffubtile :
C'eft le mien dard à l'ame gracieux :
Car il la tire hors de fa prifon uile

Vers 337. *Car il la mect hors de fa prifon vile* (a).

(a) P. Roffet, nov. 1532, févr. 1532.

Pour d'icy bas la renuoyer aux cieulx.

Tien toy donc fort du ſeul Dieu triumphant,
Croyant qu'il eſt ton uray & propre Pere,
Si ton Pere eſt, tu es donc ſon Enfant,
Et Heritier de ſon Regne proſpere.
S'il t'a tiré d'eternel impropere
Durant le temps que ne le congnoiſſoys,
Que fera il ſ'en luy ton cueur eſpere?
Doubter ne fault que mieulx traicté ne ſoys.

Et pour autant, que l'homme ne peult faire
Qu'il puiſſe uiure icy bas ſans peché,
Iamais ne peult enuers Dieu ſatiſfaire,
Et plus luy doit le plus tard depeſché :
Dont comme Chriſt en la croix attaché
Mourut pour toy, mourir pour luy deſire :
Qui pour luy meurt, eſt du tout relaſché
D'ennuy, de peine & peché, qui eſt pire.

Qui faict le coup? C'eſt moy, tu le ſçais bien :
Ainſi ie ſuis au Chreſtien qui deſuie
Fin de peché, commencement de bien :
Fin de langueur, commencement de uie.
Donc, homme uieil, pourquoy prens tu enuie
De retourner en ta ieuneſſe pleine?
Veulx tu rentrer en miſere aſſeruie,
Dont eſchappé tu es à ſi grand' peine?

Si tu me dis qu'en te uenant ſaiſir
Ie ne te fais ſinon tort & nuyſance,
Et que tu n'as peine ne deſplaiſir,
Mais tout plaiſir, lieſſe & toute aiſance :
Ie dy qu'il n'eſt deſplaiſir que plaiſance,
Veu que ſa fin n'eſt rien que damnement :
Et dy qu'il n'eſt plaiſir que deſplaiſance,

339. *Car il la meſt hors de ſa priſon vile* (q).
340. *Pour d'icy bas la renvoyer es cieulx* (r).
361. *O toy vieillard, pourquoy prends tu envie* (s).

(a) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535. — (b) B. N. ms. 1717. — (c) B. N. ms. 1717.

Veu que ſa fin redonde à ſauuement.

Quell' deſplaiſance entends tu que ie die?
Craindre mon dard? Cela n'entens je point :
I'entens pour Dieu ſouffrir dueil, maladie,
Perte, & meſchef, tant uienne mal apoint :
Et mettre ius de gré (car c'eſt le poinct)
Deſirs mondains & lieſſes charnelles :
Ainſi mourant ſoubs ma darde qui poinct,
Tu en auras qui ſeront eternelles.

Donques pour moy contriſté ne feras,
Ains par fiance, & d'un ioyeux courage,
Pour à Dieu ſeul obeyr laiſſeras
Treſors, amys, maiſon & labourage.
Cler temps de loing eſt ſigne que l'orage
Fera de l'air toſt ſeparation :
Auſſi tel' foy, au mourant perſonnage,
Eſt ſigne grand de ſa ſaluation.

Jeſus, affin que de moy n'euſſes craincte,
Premier que toy uoulut mort encourir :
Et en mourant ma force a ſi eſtaincte,
Que quand ie tue on ne ſçauroit mourir.
Vaincue m'a pour les ſiens ſecourir :
Et plus ne ſuis qu'une porte ou entrée
Qu'on doibt paſſer uolontiers, pour courir
De ce uil monde en celeſte contrée.

Iadis celuy, que Moyſe l'on nomme,
Vn grand Serpent tout d'Arain eſleuoit,
Qui (pour le ueoir) pouoit guerir un homme,
Quand un Serpent naturel mors l'auoit.
Ainſi celuy, qui par uiue Foy uoyt,
La mort du Chriſt, gueriſt de ma bleſſure,

Vers 377. *Et mettre jus, par foy, car c'eſt mon poinct* (a).
381. *Doncques par moy contriſté ne feras* (b).
389. *Le Chriſt afin que de moy n'euſſes craincte* (c).
400. *Le mort de Chriſt gueriſt de ma bleſſure* (d).

(a) B. N. ms. 1717. — (b) B. N. ms. 1717. — (c) B. N. ms. 1717. — (d) P. Roſſet, févr. 1532.

Et uit ailleurs plus qu'icy ne uiuoit :
Que dys ie, plus? Mais ſans fin, ie t'aſſeure.

Parquoy bien folle eſt la couſtume humaine,
Quand aucun meurt, porter & faire dueil.
Si tu croys bien, que Dieu uers luy le maine,
A quelle fin en iectes larmes d'œil?
Le ueulx tu uif tirer hors du cercueil,
Pour à ſon bien mettre empeſche & deffenſe?
Qui pour ce pleure, eſt marry dont le uueil
De Dieu eſt faict. Iugez ſi c'eſt offenſe.

Laiſſe gemir & braire les Payens,
Qui n'ont eſpoir d'eternelle demeure :
Faulte de Foy te donne les moyens
D'ainſi pleurer, quand fault que quelqu'un meure;
Et quant au port du drap plus noir que meure,
Hypocriſie en a taillé l'habit :
Deſſoubz lequel tel pour ſa mere pleure,
Qui bien uouldroit de ſon pere l'obit.

Meſſes ſans nombre & force anniuerſaires,
C'eſt belle choſe, & la façon i'en priſe :
Si ſont les chants, cloches & luminaires :
Mais le mal eſt en l'auare Prebſtriſe :
Car ſi tu n'as uaillant que ta chemiſe,
Tien toy certain, qu'après le tien treſpas,
Il n'y aura ne Conuent, ny Egliſe
Qui pour toy ſonne, ou chante, ou face un pas.

N'ordonne à toy telles ſolennitez,
Ne ſoubz quel marbre il faudra qu'on t'enterre.
Car ce ne ſont uers Dieu que uanitez :
Salut ne giſt en tumbeau, ny en terre.
Le bon Chreſtien au Ciel ira grand' erre,
Fuſt le ſien corps en la rue enterré :
Et le mauluais en Enfer tiendra ſerre,
Fuſt le ſien corps ſoubz l'autel enſerré.

Vers 432. *Salut ne giſt en tombeau ne en terre* (a).

(a) I. de Channey, 1532.

Mais pour tomber à mon premier propos,
Ne me crains plus, ie te pry, ne mauldis :
Car qui uouldra en eternel repos
Auoir de Dieu les promeſtes & dictz,
Qui uouldra ueoir les Anges benedictz,
Qui uouldra ueoir de ſon uray Dieu la face,
Bref, qui uouldra uiure au beau Paradis,
Il fault premier que mourir ie le face.

Confeſſe donc que ie ſuis bienheureuſe,
Puis que ſans moy tu ne peulx eſtre heureux :
Et que ta uie eſt aigre & rigoureuſe,
Et que mon dard n'eſt aigre ou rigoureux :
Car tout au pis, quand l'Eſprit uigoureux
Seroit mortel, comme le corps immunde,
Encores t'eſt ce dard bien amoureux,
De te tirer des peines de ce monde.

L'autheur

Quand Mort preſchoit ces choſes, ou pareilles,
Ceulx qui auoient les plus grandes oreilles,
N'en deſiroient entendre motz quelconques,
Parquoy ſe teut, & feit marcher adonques
Son Chariot en grand triumphe & gloyre,
Et le defunct mener à Bloys ſur Loyre :
Où les Manans, pour le corps repoſer
Preparoient Tumbe, & pleurs pour l'arroſer.
Or eſt aux champs ce mortel Chariot,
Et n'y a Bled, Sauge, ne Polliot,
Fleurs, ne Boutons hors de la Terre yſſuz,
Qu'il n'admortiſſe en paſſant par deſſus.
Taulpes, & uers, qui dedans Terre hantent,
Tremblent de peur, & bien paſſer le ſentent.
Meſmes la Terre en ſeurté ne ſe tient.

Vers 437. *Mais pour tumber en mon premier propos* (a).
447. *Et que mon dard n'eſt aigre & rigoureux* (b).
465. *Taulpes & vers qui dans la terre hantent* (c).

(a) P. Roſſet, 1535. — (b) G. Tory, 1532; P. Roſſet, 1534 & 1535. — (c) I. de Channey, 1532.

Et à regret ce Chariot fouftient.
Là deffus eft la Mort maigre & uillaine,
Qui de fa froide & peftifere alaine,
L'air d'entour elle a mis en tel mefchef,
Que les Oyfeaulx uolans par fus fon chef
Tombent d'enhault, & morts en terre gifent :
Excepté ceulx qui les malheurs predifent.
Bœufz & iumens courent par le pays :
De ueoir la Mort grandement efbays.
Le Loup cruel crainct plus fa face feule
Que la Brebis du Loup ne crainct la gueule.
Tous animaulx de quelconques manieres
A fa uenue entrent en leurs tefnieres.
Quand elle approche ou fleuues ou Eftangs,
Poulles, Canardz & Cignes là eftans,
Au fons de l'eau fe plongent & fe cachent,
Tant que la Mort loing de leur riues fachent.
Et f'elle approche une Ville, ou Bourgade,
Le plus hardy fe muce ou chet malade,
Ou meurt de peur. Nobles, Prebftres, Marchans,
Laiffent la Ville & gaignent l'air des champs :
Chafcun faict uoye à la Chimere uile,
Et quand on ueoit qu'elle a paffé la uille,
Chafcun reuient. Lors on efpand, & rue
Eau de fenteurs, & uinaigre en la rue.
Puis ès Cantons feu de Geneure allument,
Et leurs Maifons efuentent & perfument
A leur pouoir, de leur Ville chaffant
L'air que la Mort y a mis en paffant.
Tant fait la Mort, qu'auprès de Bloys arrive,
Et coftoyoit ià de Loyre la riue,
Quand les Poiffons, grans, moyens & petis
Le hault de l'eau laifferent tous crainctifz,
Et uont trouuer au plus profond & bas
Loyre leur Dieu, qui prenoit fes efbatz,

Vers 471. *Tumbent denhault, & mors a terre gifent* (a).
473. *Tombent d'en hault & mors en terre gifent* (b).
495. *A leur pouvoir de la ville chaffant* (c).

(a) P. Roffet, févr., août & nov. 1532. — (b) P. Roffet, 1534 & 1535 — (c) B. N. ms. 1717.

Dedans ſon creux, auec ſes Sœurs & Filles,
Dames des eaux, les Naiades gentilles :
Mais bien a coup ſes eſbatz ſe perdirent,
Car les Poiſſons en leur langue luy dirent,
Comment la Mort, qu'ilz auoient rencontrée,
Auoit occis quelcun de ſa contrée.
Le fleuue Loyre adonc en ſes eſpritz,
Bien deuina que la Mort auoit pris
Son bon uoyſin, dont ſi fort lamenta,
Que de ſes pleurs ſes undes augmenta :
Et n'euſt eſté qu'il eſtoit immortel,
Treſpaſſé fuſt d'ouir un remors tel.
Ce temps pendant la Mort faict ſes exploicts
De faire entrée en la uille de Bloys :
Dedans laquelle il n'y a Citoyen,
Qui pour fuyr cherche lieu, ne moyen,
Car du defunct ont plus d'Amour empraincte
Dedans leurs cueurs, que de la Mort n'ont craincte.
De leurs maiſons partirent ſeculiers,
Hors des conuents ſortirent reguliers,
Iuſticiers laiſſerent leurs practiques,
Gens de labeurs ſerrerent leurs bouticques;
Dames auſſi, tant fuſſent bien polyes,
Pour ce iour là ne ſe feirent iolyes;
Toutes & tous, des grans iuſqu'aux menuz,
Loing au deuant de ce corps ſont uenuz,
Sinon aucuns, qui les Cloches ſonnoient,
Et qui la Foſſe & la Tumbe ordonnoient.
Ses Cloches donc chaſcune Egliſe eſbranle,
Sans carrillon, mais toutes à grand branſle,
Si haultement que le Ciel entendit
La belle Echo, qui pareil ſon rendit.
Ainſi receu ont honorablement
Leur Amy mort, & lamentablement
L'ont amené auec Croix & Banieres,
Cierges, Flambeaux de diuerſes manieres,
Dedans l'Eſgliſe au bon ſainct Honoré :

Vers 512. *Treſpaſſe fuſt dauoir ung remors tel* (a).
514. *Treſpaſſe fuſt d'avoir un remors tel* (b).

(a) P. Roffet, févr., nov. 1352. — (b) B. N. ms. 1717; G. Tory, 1532.

Là où Dieu fut pour ſon Ame imploré
Par Auguſtins, par Iacobins, & Carmes
Et Cordeliers. Puis auec pleurs & larmes
Enterré l'ont ſes Parens & Amys :
Et auſſi toſt qu'en la foſſe fut mys,
Et que ſur luy Terre & Tumbe l'on ueoit,
La fiere Mort, qui amené l'auoit,
Subtillement de là ſ'eſuanouyt,
Et onques puis on ne la ueit, n'ouyt.
Tel fut conduyt dedans Bloys la Conté
L'ordre funebre, ainſi qu'on m'a compté.
Si l'ay comprins ſuccinct en ceſt Ouvrage
Faict en faueur de maint noble courage.
S'il y a mal, il uient tout de ma part :
S'il y a bien, il uient d'où le bien part.

Vers 544. *Et auſſitoſt qu'en la foſſe il eſt mis* (a).
544. *Et auſſitoſt qu'en la terre il eſt mis* (b).
547. *Ei auſſi toſt quen la foſſe il eſt mis* (c).

(a) B. N. ms. 1717; G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535. — (b) I. de Channey, 1532. — (c) P. Roffet, févr., nov. 1532.

IV

De Madame Loyse de Sauoyé, mere du Roy, en forme d'eglogue

(1531)

THENOT, COLIN

THENOT

EN ce beau Val ſont plaiſirs excellens,
Vn cler Ruiſſeau bruyant pres de l'umbrage,

Titre : *Contemporain de l'auteur* (e).

Titre : *Eglogue ſur le Treſpas de treſhaulte & treſilluſtre Princeſſe Madame Loyſe de Sauoye, iadis Mere du roy Françoys, premier de ce nom. En laquelle Eglogue ſont introduictz deux Paſteurs. Ceſt aſſauoir, Colin Daniou & Theuot de Poictou, Poetes contemporains de Lautheur* (e).

(a) ajouté à la ſuite du titre par les éd. G. Tory; I. de Channey, 1532; éd. 1537. — (b) P. Roffet, nov. 1532, févr. 1532.

L'herbe à fouhait, les Ventz non uiolens :
Puis toy Colin, qui de chanter fais rage.
A Pan ne ueulx rabaiffer fon hommage :
Mais quand aux champs tu l'accompagnerois,
Pluftoft prouffit en aurois que dommage :
Il t'apprendroit, & tu l'enfeignerois,
Quant à chanfons, tu y befongnerois
De fi grand art, f'on uenoit à contendre,
Que quand fur Pan rien tu ne gaignerois,
Pan deffus toy rien ne pourroit pretendre.
S'il gaigne en prix un beau Fourmage tendre,
Tu gaigneras un pot de Laict caillé :
Ou fi le Laict il ayme plus cher prendre,
A toy fera le Fourmage baillé.

COLIN

Berger Thenot, ie fuis efmerueillé
De tes chanfons, & plus fort ie m'y baigne,
Qu'à efcouter le Linot efueillé,
Ou l'eau qui bruyt tombant d'une montaigne.
Si au matin Calliope te gaigne,
Contre elle au foir obtiendras le butin :
Ou f'il aduient que tant noble compaigne
Te gaigne au foir, tu uaincras au matin.
Or ie te pry, tandis que mon maftin
Fera bon guet, & que ie feray paiftre
Nos deux troupeaux, chante un peu de Catin,
En defchiffrant fon bel habit champeftre.

THENOT

Le Roffignol, de chanter eft le maiftre,
Taire conuient deuant luy les Piuers ;
Auffi, eftant, là où tu pourras eftre,
Taire feray mes chalumeaux diuers.

Vers 5. *A Pan veult rabaiffer fon hommage* (a).
27. *Nos deux trouppeaux, chante un peu de Chatin* (b).
Nos deux trouppeaux chante un peu de Katin (c).
29. *Le Roffignol de chanter il eft maiftre* (d).

(a) P. Roffet, 1535. — (b) I. de Channey, 1532. — (c) P. Roffet, 1534 & 1535. — (d) I. de Channey, 1532.

Mais ſi tu ueux chanter dix foys dix uers,
En deplorant la bergere Loyſe,
Des Coingz auras, ſix iaunes & ſix uertz,
Les mieulx ſentans qu'on ueit depuis Moyſe.
Et ſi tes uers ſont d'auſſi bonne miſe
Que les derniers que tu feis d'Yſabeau,
Tu n'auras pas la choſe qu'ay promiſe,
Ains beaucoup plus, & meilleur, & plus beau.
De moy auras un double chalumeau,
Faict de la main de Raffy Lyonnois :
Lequel à peine ay eu pour un Cheureau
Du bon Paſteur Michau, que tu congnois.
Iamais encor n'en ſonnay qu'une foys,
Et ſi le garde auſſi cher que la uie :
Si, l'auras tu de bon cueur touteſſoys,
Faiſant cela à quoy ie te conuie.

COLIN

Tu me requiers de ce dont i'ay enuie :
Sus donc, mes uers, chantez chantz douloureux,
Puis que la Mort a Loyſe rauie,
Qui tant tenoit noz courtilz uigoureux.
Or ſommes nous maintenant malheureux,
Plus eſtonnez de ſa mortelle abſence
Que les Aigneaulx, à l'heure qu'entour eulx
Ne trouuent pas la mere qui les penſe.
Pleurons, Bergers, Nature nous diſpenſe :
Pleurons la Mere au grand Berger d'icy :
Pleurons la Mere à Margot d'excellence,
Pleurons la Mere à nous autres auſſi.
O grand Pasteur, que tu as de ſoucy!
Ne ſçay lequel, de toy ou de ta Mere,
Me rend le plus de triſteſſe noircy :
Chantez, mes uers, chantez douleur amere.
Lors que Loyſe en ſa loge proſpere
Son beau meſnage en bon ſens conduiſoit :
Chacun Paſteur, tant fuſt il riche Pere,
Lieu là dedans pour ſa Fille eſliſoit.
Aucuneſſoys Loyſe ſ'aduiſoit
Les faire ſeoir toutes ſoubz un grand Orme,

Et, elle eftant au milieu, leur difoit,
« Filles, il fault que d'un poinct uous informe.
  Ce n'eft pas tout, qu'auoir plaifante forme,
Bordes, troupeaulx, riche Pere & puiffant :
Il faut preueoir, que uice ne difforme
Par long repos uoftre aage fleuriffant.
  Oyfiueté n'allez point nourriffant,
Car elle eft pire, entre ieunes Bergeres
Qu'entre Brebis ce grand Loup rauiffant
Qui uient au foir toufiours en ces Fougeres.
  A trauailler foyez doncques legeres ;
Que Dieu pardoint au bon homme Roger :
Toufiours difoit que chez les mefnageres
Oyfiueté ne trouuoit à loger. »
  Ainfi difoit la Mere au grand Berger,
Et à fon dict trauailloient paftourelles :
L'une plantoit herbes en un Verger :
L'autre paiffoit Colombz & Tourterelles.
  L'autre à l'aiguille ouuroit chofes nouuelles :
L'autre en après faifoit Chappeaulx de fleurs :
Or maintenant ne font plus rien les belles,
Sinon ruyffeaux de larmes et de pleurs.
  Conuerty ont leurs danfes en douleurs,
Le Bleu en Brun, le Vertgay en Tanné,
Et leurs beaulx tainctz en mauuaifes couleurs :
Chantez, mes uers, chantez dueil ordonné.
  Dès que la Mort ce grand coup eut donné,
Tous les plaifirs champeftres f'affoupirent ;
Les petits uentz alors n'ont allené,
Mais les forts uentz encores en foufpirent.
  Fueilles & fruictz des arbres abbatirent ;
Le cler Soleil chaleur plus ne rendit :
Du manteau uert les Prez fe defueftirent,
Le Ciel obfcur larmes en refpandit.
  Le grand Pafteur fa mufette fendit,
Ne uoulant plus que de pleurs fe mefler,
Dont fon trouppeau, qui plaindre l'entendit,
Laiffa le paiftre, & fe print à befler.
  Et quand Margot ouyt tout reueler,
Son gentil cueur ne fut affez habile
Pour garder l'œil de larmes diftiller,

Ains de ſes pleurs en feit bien pleurer mille.
Terre en ce temps deuint nue & debile :
Pluſieurs ruyſſeaulx tous à ſec demourerent;
La mer en fut troublée & mal tranquille,
Et les Daulphins bien ieunes y pleurerent.
Biches & cerfs eſtonnez ſ'arreſterent;
Beſtes de proye & beſtes de paſture,
Tous animaulx Loyſe regretterent,
Excepté Loups de mauuaiſe nature.
Tant, en effet, griefue fut la poincture,
Et de malheur l'aduanture ſi pleine,
Que le beau Lys en print noire taincture,
Et les troupeaux en portent noire laine.
Sur l'arbre ſec ſ'en complainct Philomene,
L'Aronde en faict cris piteux & trenchans;
La Tourterelle en gemit & en mene
Semblable dueil : & i'accorde a leurs chants.
O francs Bergers ſur franche herbe marchants,
Qu'en dictes uous? quel dueil, quel ennuy eſt ce
De uoir ſecher la fleur de tous noz champs?
Chantez, mes uers, chantez, Adieu lieſſe.
Nymphes & Dieux de nuict en grand' deſtreſſe
La uindrent ueoir, & luy dirent : « Helas!
Dors tu icy, des Bergers la maiſtreſſe,
Ou ſi c'eſt Mort qui t'a miſe en ſes lacs?
Las, ta couleur (telle comme tu l'as)
Nous iuge bien que morte tu repoſes.
Ha, Mort faſcheuſe! onques ne te meſlas
Que de rauir les excellentes choſes.
Tant euſt au chef de sageſſes encloſes :
Tant bien ſçauoit le clos de France aymer :

Vers 118. *Cerves & Cerfz eſtonnés ſ'arreſterent* (a).
118. *Cerues & Cerfs, eſtonnez ſ'arreſterent* (b).
124. *Que le blant lys en print noire taincture* (c).
124. *Que le blanc Lys, en print noire taincture* (d).
127. *La tourterelle en gemit & demeine*
Semblable dueil : & ſ'accorde à leurs chants (e).

(a) G. Tory, 1532. — (b) P. Roffet, nov. 1532; févr. 1532. — (c) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535. — (d) P. Roffet, févr. 1532. — (e) I. de Channey, 1532.

Tant bien y fceut au Lys rendre les Rofes :
Tant bien y fceut bonnes herbes femer.
Tant bien fçauoit en feurté confermer
Tout le beftail de toute la contrée :
Tant bien fçauoit fon Parc clorre, & fermer,
Qu'on n'a point ueu les Loups y faire entrée.
Tant a de foys fa prudence monftrée
Contre le temps obfcur & pluuieux,
Que France n'a (long temps a) rencontrée
Telle Bergere, au rapport des plus uieulx.
Adieu, Loyfe, adieu en larmes d'yeulx;
Adieu le corps qui la terre decore. »
En ce difant f'en uont Nymphes & Dieux.
Chantez, mes uers, chantez douleur encore.
Rien n'eft ça bas qui cefte mort ignore :
Congnac f'en coingne en fa poictrine blefme;
Romorantin la perte rememore;
Anjou faict iou, Angoulefme eft de mefme.
Amboyfe en boyt une amertume extreme :
Le Maine en mene un lamentable bruit :
La poure Touure, arroufant Angoulefme,
A fon paué de Truites tout deftruict.
Et fur fon eau chantent de iour & nuict
Les Cignes blancs, dont toute elle eft couuerte,
Pronoftiquans en leur chant, qui leur nuit,
Que Mort, par mort leur tient sa porte ouuerte.
Que faictes uous en cefte foreft uerte,
Faunes, Syluains? ie croy que dormez là :
Veillez, ueillez, pour pleurer cefte perte :
Ou, fi dormez, en dormant fongez la.
Songez la Mort, fongez le tort qu'elle a :
Ne dormez point fans fonger la mefchante :
Puis au refueil comptez moy tout cela
Qu'aurez fongé, affin que ie le chante.
D'où uient cela qu'on ueoit l'herbe fechante

Vers 144. *Tant bien y fceut, au Lys ioindre les Rofes* (a).
166. *Et fur fon eau chantent iour & nuyct* (b).
178. *Dont vient cela, qu'on voit l'herbe fechante* (c).

(a) P. Roffet, nov. 1532; févr. 1532. — (b) P. Roffet, févr. 1532. — (c) G. Tory, 1532.

Retourner uiue, alors que l'Efté uient?
Et la perfonne au Tumbeau trefbufchante,
Tant grande foit, iamais plus ne reuient?
Ha! quand i'ouy l'autrehier (il me fouuient)
Si fort crier la Corneille en un Chefne,
C'eft un grand cas (dy ie lors) s'il n'aduient
Quelque mefchef, bien toft, en ceftuy Regne.
Autant m'en dit le Corbeau fur un Frefne;
Autant m'en dit l'Eftoille à la grand' queuë :
Dont ie lafchay à mes foufpirs la refne,
Car tel' douleur ne penfe auoir onc euë.
Chantez, mes uers, frefche douleur conceuë.
Non, taifez uous, c'eft affez deploré :
Elle eft aux champs Elifiens receuë,
Hors des trauaulx de ce Monde efploré.
Là où elle eft, n'y a rien defloré :
Iamais le iour & les plaifirs n'y meurent;
Iamais n'y meurt le Vert bien coloré,
Ne ceulx auec qui là dedans demeurent.
Car toute odeur ambrofienne y fleurent,
Et n'ont iamais ne deux, ne trois faifons,
Mais un Printemps : & iamais ilz ne pleurent
Perte d'amys, ainfi que nous faifons.
En ces beaulx Champs, & nayfues maifons
Loyse uit, fans peur, peine ou mefaife :
Et nous ça bas, pleins d'humaines raifons,
Sommes marrys (ce femble) de fon aife.
Là ne ueoit rien qui en rien luy desplaife :
Là mange fruict d'ineftimable prix :
Là boyt liqueur, qui toute foif appaise :
Là congnoiftra mille nobles efprits.
Tous Animaulx plaifans y font compris,
Et mille Oyfeaulx y font ioye immortelle,
Entre lefquelz uole par le pourpris
Son Papegay, qui partit auant elle.
Là elle ueoit une lumière telle
Que pour la ueoir mourir deurions uouloir.

Vers 200. *Mais un printemps : & jamais ilz n'y pleurent* (a).
215. *Que pour la veoir mourir devrons vouloir* (b).

(a) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 et 1535. — (b) P. Roffet, 1535.

Puis qu'elle a donc tant de ioye eternelle,
Ceffez, mes uers, ceffez de uous douloir.
Mettez uos Montz, & Pins en nonchaloir,
Venez en France, ô Nymphes de Sauoye,
Pour faire honneur à celle qui ualoir
Feit par fon loz, fon Pays & fa uoye.
Sauoyfienne eftoit, bien le fçauoye,
Si faictes uous : uenez donques, affin
Qu'auant mourir uostre œil par deça uoye
Là où fut mife après heureufe fin.
Portez au bras chafcune plein Coffin
D'Herbes & fleurs, du lieu de fa naiffance,
Pour les femer deffus fon marbre fin,
Le mieulx pourueu, dont ayons congnoiffance.
Portez rameaulx paruenuz à croiffance,
Laurier, lyerre, & lys blancs honorez,
Romarin uert, rofes en abondance,
Iaune foucie, & baffinetz dorez :
Paffeueloux de pourpre colorez,
Lauende franche, œilletz de couleur uiue,
Aubepins blancs, aubepins azurez,
Et toutes fleurs de grand' beaute nayfue.
Chafcune foit d'en porter attentiue :
Puis fur la Tumbe en iectez bien efpais,
Et n'oubliez force branches d'oliue,
Car elle eftoit la Bergere de Paix.
Laquelle sceut dreffer accords parfaicts
Entre Bergers, alors que par le Monde
Tafchoient l'un l'autre à se rendre deffaicts,
A coup de Goy, de Houlette & de Fonde.
Vien, le dieu Pan, uien plus toft que l'Aronde
Pars de tes Parcs, d'Arcadie defplace,
Ceffe à chanter de Syringue la blonde,

Vers 218. *Mettez vos monts et pins à nonchaloir* (a).
218. *Mettez voz montz & Pins, à nonchaloir* (b).
236. *Aubepins blancz, aubefains afurez* (c).
Aubefains blancz, aubefains afurez
237. *Et toutes fleurs de beaulté nayve* (d).
Et toutes fleurs, de beaulté nayue (e).

(a) G. Tory, 1532. — (b) P. Roffet, févr. 1532. — (c) G. Tory, 1532. — (d) P. Roffet, 1534 et 1535. — (e) P. Roffet, févr. 1532.

Approche toy, & te metz en ma place,
Pour exalter auec meilleure grace
Celle de qui ie me ſuis entremys :
Non (pour certain) que d'en parler me laſſe,
Mais tu as tort que tu ne la gemys.
Et toy, Thenot, qui à plorer t'es mys
En m'eſcoutant parler de la tresbonne,
Deliure moy le Chalumeau promys,
A celle fin qu'en concluant le ſonne,
Et que du ſon rende graces, & donne
Louenge aux Dieux des haults montz & des plains,
Si haultement que ce Val en reſonne :
Ceſſez, mes uers, ceſſez icy uoz plaincts.

THENOT.

O franc Paſteur, combien tes uers ſont pleins
De grand' doulceur, & de grand' amertume :
Le chant me plaiſt, & mon cueur tu contrains
A ſe douloir, plus qu'il n'a de couſtume.
Quand tout eſt dict, Melpomené allume
Ton ſtile doulx à triſtement chanter :
Oultre il n'eſt cueur (& fuſt ce un cueur d'enclume)
Que ce propos ne feit bien lamenter.
Parquoy (Colin) ſans flater ne uenter,
Non ſeulement le bon Flageol merites,
Ains deuroit on Chapeau te preſenter
De uert Laurier, pour choſes tant bien dictes.
Sus, grans Toreaux, & uous, Brebis petites,
Allez au tect, aſſez auez brouſté :
Puis le Soleil tombe en ces bas limites,
Et la Nuict uient deuers l'autre coſté.

Vers 257. *A celle fin qu'en concluant le ſonne* (a).
257. *A celle fin qu'en concluant je ſonne* (b).
258. *Et que du ſon je rende grâce bonne* (c).
267. *Ton ſtile doulx & triſtement chanter* (d).

(a) G. Tory; I. de Channey, 1532; P. Roffet, 1534. — (b) P. Roffet, 1535. — (c) I. de Channey, 1532. — (d) I. de Channey, 1532.

V

De Monsieur le Général Guillaume Preud'homme (1)

(1543)

VNIQUE fils de Preudhomme, dont l'âme
Ces iours paſſez ſoubz la funebre lame
Laiſſa le corps, eſcoute un peu comment
Celle du mien ſ'en uint en un moment
Bien tost après en mon lict m'apparoiſtre,
Et les ſecretz quelle me feit congnoiſtre.
  Filz (ce dit elle) en noz champs Eliſées,
N'a pas long temps par les droictes briſées
Eſt deuers nous un Eſprit arriué,
Diſcret, gentil, amyable & priué,
Qui, deſchargé de ſon terreſtre corps,
Et plus n'eſtant de ce monde records
S'en uint trouuer au plus beau du pourpris,
Les immortelz & fleuriſſans Eſprits
Des renommez uieulx poëtes Galliques,
Qui en accords plus diuins que angeliques,
Tout à l'entour des Lauriers touſiours uerts
Alloient chantans à l'enuy maintz beaulx uers.
  Luy là uenu, ils ceſſerent leurs chants.
Et il leur dit : O l'eſlite des champs
Eliſiens! Eſpritz, en uerité,
Par deſſus tous remplys de deité :
Ie ne ſuis point Eſprit de Poëſie,
Mais ie ſuis tel, qu'amour & fantaſie
I'auois en uous & en uoſtre uertu,
Eſtant encor de chair & d'os ueſtu.
Et delaiſſant le monde terrien,
Ie quictay tout, & ſi n'apportay rien
Que les beaux uers de uoz celeſtes ueines,
Qui en mes ſoingz, mes labeurs & mes peines

(1) Sur ce perſonnage, voir t. I, p. 139, et t. III, p. 99, n. 1.

Me foulageoient, tout par cueur les difant,
Auec amys ou Princes deuifant,
Parmy lefquelz alors en toute gloire,
De uos haultz noms il eftoit faict memoire.
Or donc, Efpritz pleins de bonté nayue,
Souffrez qu'icy auecques uous ie uiue,
Puifque uefcu auez au cabinet
De ma memoire. Adonques Molinet
Aux uers fleuris, le graue Chaftellain,
Le bien difant en rithme & profe, Alain,
Les deux Grebans, au bien refonnant ftile,
Octovian, à la ueine gentile,
Le bon Cretin aux uers equiuoqué,
Ton Iean le Maire (1), entre eulx hault colloqué,
Et moy, ton pere, en ioye le receufmes,
Car quafi tous de luy congnoiffance eufmes.
Heureux Efprit (ce luy ua Cretin dire)
Quelle raifon plus toft uers nous te tire,
Que par deuers tant d'efpritz excellens
Qui font ici, iadis tous opulens,
A toy pareilz, & Confeilliers royaulx,
Defquels tu fuz, uoyre des plus loyaulx?
Il luy refpond : O ame debonnaire,
Penfer me fais au labeur ordinaire
Que i'eus au monde; & parmy eux eftant,
Ie y penferois encores tant & tant,
Que le record de ces folicitudes
Me priueroit de grans beatitudes
Qui font céans. Ie cherche les delices
Qui aux efprits font duyfans & propices.
Ie cherche ioye & repos & fçauoir :
Où les peult on mieulx qu'entre uous auoir ?
Or foit ma ioye en ce poinct accomplie.

(1) Marot énumère ici les plus grands noms de l'école des Rhétoriqueurs. Sur Molinet, voir t. I, p. 21; fur Chaftelain, t. III, p. 318, n. 1; fur Alain Chartier, t. III, p. 319 et n. 1; les « deux Grebans » Arnoul et Simon font des auteurs dramatiques; « Octovian » est Saint-Gelais, oncle de Mellin, né en 1568, auteur du *Séjour d'honneur*, mort en 1502. Sur Crétin, voir t. I, p. 42, et t. II, p. 21, n. 1; fur Jean Lemaire de Belges, voir t. II, p. 16, n. 1.

Et par ſus tout, Cretin, ie te ſupplie
De me monſtrer en ces beaulx champs floris,
Noſtre Ennius, Guillaume de Loris,
Qui du roman acquit ſi grand renom,
Duquel auſſi nous deux portons le nom,
Dont mieux ie l'ayme. — Adonc Cretin le mene
Par un ſentier odorant & amene,
Au bout duquel ſoubz un Roſier plaiſant,
Peult ueoir de loing Loris encor faiſant
Tout à part ſoy ſes regretz & clamours
Après ſa Roſe. O puiſſance d'amours!
Là paruenuz, Cretin, qui le plainct fort,
Luy dit : Loris, Amour te doint confort,
Laiſſe tes plainctz. Voicy une noble Ame,
Qui, euitant d'ignorance le blaſme,
Fut en ſon temps le copieux regiſtre
Des beaulx eſcriptz, que iadis ſçeurent tiſtre
Les bons facteurs du Gallique Hemiſpere,
Deſquelz tu es le bon ancien pere.
 Si euſſes ueu comment, ſans peine prendre,
En ſa memoire il les ſçauoit comprendre,
Puis de quel' grace, & auec quel plaiſir
Les recitoit en lieu, temps & loiſir :
Non moins aymé euſſes le Reciteur
Que l'œuvre meſme, ou le Compoſiteur.
C'eſt le plaiſir où il ſe delectoit,
Quand du Roy Franc ſeruant fidèle eſtoit,
Et general des argenteuſes ſommes,
Là où du Nord prindrent le nom les hommes.
 C'eſt le ſecond de qui les mains loyales
Seules ont eu des finances Royalles
Gouuernement. Or les a il laiſſées
Mieulx qu'auant luy en ordre bon dreſſées,
Et au ſortir du corps, ia d'aage plein,
Cler, pur & net, ſ'en uint en ce beau plain
Chercher repos en la troupe immortelle
De nous, qui tous luy deuons amour telle
Que luy à nous. — Au nom du Tout Puiſſant
Bien uenu ſoit l'Eſprit reſplendiſſant,
Reſpond Loris, d'un nom ſommes tous trois,

Pour la mornifle encor un i'en uouldrois
Auecques nous. — De fa bouche à grand' peine
Fut hors ce mot, qu'ilz ueirent en la plaine
Venir plus cler que nul ruby ballay
L'efprit du preux Guillaume du Bellay (1),
Tant trauaillé des guerres Piedmontoifes,
Qu'à peine euft fceu encor aller deux toifes :
Si fe uint mettre auec eulx à repos,
Larmes laiffant à fouldars & fuppofts :
Laiffant en France & en Piedmont ennuy,
Mais non laiffant homme femblable à luy.
   Bien toft après, allans d'accord tous quatre
Par les Préaux toufiours herbuz f'efbatre,
Du mefme nom deux Efpritz rencontrerent :
L'un Biffipat (2), que neuf fœurs allecterent,
L'autre Budé, qui la Palme conquit
Sur les fçauans du fiècle où il uefquit.
Bienheureufe eft, ô Clement, ta naiffance,
Qui de luy euz priuée congnoiffance!
   Au demourant, noftre Gaulle, ainfi comme
Nous a compté l'Efprit du grand Preudhomme,
De maint Poëte ores eft décorée :
Mais entre tous, de trois moult honorée,
Dont tu es l'un, Sainct Gelais angelique,
Et Heroet, à la plume heroïque.
Maulgré le temps uos efpritz dureront
Tant que Françoys les hommes parleront.
   Ainsi le dit l'ame de frais uenue,
A qui, fans fin, eft la troupe tenue
De Parnafus, ueu qu'en mortelle uie
Aymée l'a, & en l'autre fuyuie.

Vers 108. *Louenge grande de Monfieur de Langey* (a).

(a) Éd. du Rocher, 1544.

(1) Voir *supra*, p. 372, n. 2.

(2) Guillaume de Biffipat, feigneur d'Anaches, vicomte de Falaife, mort à Boulogne-la-Graffe, en Italie, l'an 1511. Crétin avait écrit une complainte fur fa mort & Jean Bouchet (*Parc de nobleffe*, fol. XIV r°) le cite comme un poète. On ne connaît de lui que deux rondeaux (voir Guy, *École des Rhétoriqueurs*, p. 226, n. 1).

Poëtes, donc, qui en terre uiuez,
Le loz, le bruit de Preudhomme eſcriuez
En chaſcun genre & eſpece de metre :
En eſcriuans, n'oubliez pas à mettre
Qu'au riche eſtat où il ſe conduiſoit,
Autant ſur tous ſa uertu reluyſoit
Comme Aurora eſt luyſante & decore
Sur toute Eſtoille, ou Phebus ſur Aurore.
Aurore adonc à la face uermeille
Sortit du Ciel, & ſur ce ie m'eſueille.
La plume prins, me meis à rithmoyer
Ma uiſion, affin de l'enuoyer
A toy, du uray Preudhomme filz unique.
Reçoy la donc : ie la te communique
Comme au plus proche, eſperant que ce Val,
Plus grand d'eſprit qu'en armes Perceual,
Et dont ta ſœur à bon iour fut pourueuë,
Aura l'honneur de la seconde ueuë.
Et ſi mes uers te plaiſent (comme penſe),
De toy ne ueulx, pour toute recompenſe,
Fors qu'en uertus ſois ton Père enſuiuant,
Si qu'on le uoye encor en toy uiuant.



ORAISONS

I

Oraiſon devant le Crucifix

(1530)



LAS! je ne puis ne parler ne crier,
Doulx Jeſuchriſt : plaiſe toy deſlier
L'eſtroict lien de ma langue perie,
Comme jadis feis au vieil Zacharie.
La quantité de mes vieux pechez bouche
Mortellement ma pechereſſe bouche ;
Puis l'ennemy des humains, en pechant,
Eſt de ma voix les conduictz empeſchant,
Si que ne puis poulſer dehors le crime
Qui en mon cueur par ma faulte ſ'imprime.
Quand le loup veult (ſans le ſceu du berger)

Ravir l'aigneau, & fuir fans danger,
De peur du cry le gofier il luy coupe :
Ainfi, quand fuis au remors de ma coulpe,
Le faulx Satan faict mon parler refraindre,
Affin qu'à toy je ne puiffe me plaindre,
Affin, mon Dieu, qu'à mes maulx et perilz
N'invoque toy ne tes fainctz Efperitz,
Et que ma langue, à mal dire appreftée,
Laquelle m'as pour confeffer preftée,
Taife du tout mon meffaict inhumain,
Difant toufjours : Attendz jufque à demain.
Ainfi fans ceffe à mal va incitant,
Par nouveaulx artz, mon cueur peu refiftant.
O mon Saulveur, trop ma veue eft troublée,
Et de te veoir j'ay pitié redoublée,
Rememorant celle benignité
Qui te feit prendre habit d'humanité,
Voyant auffi de mon temps la grand' perte,
Ma confcience a fa puiffance ouverte,
Pour ftimuler & poindre ma penfée
De ce que j'ay ta haulteffe offenfée,
Et dont par trop en pareffe te fers,
Mal recordant que t'amour ne deffers,
Trop mal piteulx quand voy fouffrir mon proche,
Et à gemir plus dur que fer ne roche.
Donc, ô feul Dieu, qui tous noz biens accrois,
Defcends, helas! de cefte haulte croix,
Jufques au bas de ce trèsfacré temple,
A celle fin que mieulx je te contemple.
Pas n'eft fi longue icelle voye comme
Quand defcendis du ciel pour te faire homme;
Si te fupply de me prefter la grace
Que tes genoulx d'affection j'embraffe,
Et que je fois de baifer advoué
Ce diuin pied, qui fur l'autre eft cloué.
En plus hault lieu te toucher ne m'encline,
Car du plus bas je me fens trop indigne :
Mais fi par foy fuis digne que me voyes
Et qu'à mon cas par ta bonté pourvoies,
Sans me chaffer comme non legitime,

De ſi hault bien trop heureux je m'eſtime :
Et ſ'ainſi eſt que pour ſoy arrouſer
De larmes d'œil on te puiſſe appaiſer,
Je veulx qu'en pleurs tout fondant on me treuve.
Soit le mien chef dès maintenant un fleuve;
Soient mes deux bras ruiſſeaux où eau ſ'eſpande
Et ma poictrine une mer haulte & grande;
Mes jambes ſoient torrent qui coure roide,
Et mes deux yeulx deux fontaines d'eau froide,
Pour mieulx laver la coulpe de moymeſmes.
Et ſi de pleurs et de ſanglotz extremes
Cure tu n'as, deſirant qu'on te ſerve
A genoulz ſecz, dès or je me reſerve,
Je ſuis tout preſt (pour plus brefve reſponſe)
D'eſtre plus ſec que de la pierre ponce.
Et d'autre part, ſi humbles oraiſons
Tu aymes mieulx, las! par vives raiſons,
Fais que ma voix ſoit plus repercuſſive
Que celle là d'Echo, qui semble, vive,
Reſpondre aux gens & aux beſtes farouches,
Et que mon corps ſoit tout fendu en bouches,
Pour mieulx à plein & en plus de manieres
Te rendre grace & chanter mes prieres.
Bref, moyen n'eſt qui appaiſer te face
Que je ne cherche affin d'avoir ta grace;
Mais tant y a que ſi le mien tourment
Au gré de toy n'eſt aſſez vehement,
Certes, mon Dieu, tout ce qu'il te plaira
Je ſouffriray, comme cil qui ſera
Le tien ſubject; car rien ne veulx ſouffrir
Que comme tien, qui viens à toy m'offrir,
Et à qui ſeul eſt mon ame ſubjecte.
Mon prier donc ennuyeux ne rejecte,
Puis que jadis une femme ennuyante
Ne rejectas, qui tant fut ſuppliante,
Et en ſes dictz ſi fort t'importuna,
Qu'a ſon deſir ta bonté ramena,
Pour luy oſter de ſes pechez le numbre,
Qui tant faiſoient à ſa vie d'encombre.
L'eſtroicte loy que tu as prononcée

Eſpoventer pourroit bien ma penſée;
Mais je prens cueur en ta doulceur immenſe,
A qui ta loy donne lieu par clemence;
Et quoy que j'aye envers toy tant meſfaict
Que ſi aucun m'en avoit autant faict
Je ne croy pas que pardon luy en feiſſe,
De toy, pourtant, j'attens ſalut propice,
Bien congnoiſſant que ta benignité
Trop plus grande eſt que mon iniquité.
Tu ſçavois bien que pecher je devoye :
M'as tu donc faict pour d'enfer tenir voye?
Non, mais affin qu'on congneuſt au remede
Que ta pitié toute rigueur excede.
Veulx tu ſouffrir qu'en ma penſée agüe
De droict & loix encontre toy argüe?
Qui d'aucun mal donne l'occaſion,
Luy meſmes faict mal & abuſion.
Ce nonobſtant, tu as créé les femmes,
Et nous deffens d'amours ſuyvre les flammes,
Si l'on ne prend marital ſacrement
Avec l'amour d'une tant ſeulement :
Certes, plus doulx tu es aux beſtes toutes,
Quand ſoubz telz loix ne les contrains & boutes.
Pourquoy as tu produict pour vieil & jeune
Tant de grands biens, puiſque tu veulx qu'on jeuſne?
Et dequoy ſert pain & vin & fruictage,
Si tu ne veulx qu'on en uſe en tout aage,
Veu que tu fais terre fertile & graſſe?
Certainement, tel' grace n'eſt point grace,
Ne celuy don n'eſt don d'aucune choſe,
Mais plus toſt dam (ſi ce mot dire j'oſe),
Et reſſemblons, parmy les biens du monde,
A Tantalus, qui meurt de ſoif en l'onde.
Et d'autre part, ſi aucun eſt venuſte,
Prudent & beau, gorgias & robuſte
Plus que nul autre, eſt ce pas bien raiſon,
Qu'il en ſoit fier, puis qu'il a l'achoiſon?
Tu nous as faict les nuictz longues & grandes,
Et toutesfoys à veiller nous commandes.
Tu ne veulx pas que negligence on hante,

Et ſi as faict mainte choſe attrayante
Le cueur des gens à oyſive pareſſe.
Las! qu'ay je dict? Quelle fureur me preſſe?
Pers je le ſens? Hélas! mon Dieu, reffrain
Par ta bonté de ma bouche le frain :
Le deſvoyé vueilles remettre en voye,
Et mon injure au loing de moy envoye;
Car tant ſont vains mes argumentz obliques,
Qu'il ne leur fault reſponſes ne repliques.
  Tu veulx que aucuns en povreté mendient,
Mais c'eſt affin qu'en ſ'excuſant ne dient
Que la richeſſe à mal les a induictz;
Et à pluſieurs les grans treſors produictz
A celle fin que de dire n'ayent garde
Que povreté de bien faire les garde.
  Tel eſt ton droict, voyre & ſi croy que pour ce
Tu feis Judas gouverneur de ta bourſe :
Et au regard du faulx riche inhumain,
Les biens livras en ſon ingrate main
A celle fin qu'il n'euſt faulte de rien
Quand il vouldroit user de mal ou bien.
  Mais (ô Jeſus) Roy doulx & amyable,
Dieu trèſclement & juge pitoyable,
Fais qu'en mes ans ta haulteſſe me donne
Pour te ſervir ſaine penſée & bonne;
Ne faire rien qu'à ton honneur & gloire
Tes mandemens ouyr, garder & croire,
Avec ſouſpirs, regretz & repentence
De t'avoir faict par tant de foys offenſe.
  Puis quand la vie à mort donnera lieu,
Las! tire moy, mon redempteur & Dieu,
Là hault, où joye indicible ſentit
Celuy larron qui tard ſe repentit,
Pour & affin qu'en laiſſant tout moleſte,
Je ſois remply de lieſſe celeſte,
Et que t'amour, dedans mon cueur encrée,
Qui m'a creé, près de toy me recrée.

II

L'Oraifon de Noftre Seigneur Jefuchrift.

PERE de nous, qui es là hault ès cieulx,
Sanctifié foit ton nom precieux;
Advienne toft ton fainct regne parfaict;
Ton vueil en terre ainfi qu'au ciel foit faict;
A ce jourd'huy fois nous tant debonnaire,
De nous donner noftre pain ordinaire;
Pardonne nous les maulx vers toy commis,
Comme faifons à tous nos ennemis,
Et ne permetz en ce bas territoire
Tentation fur nous avoir victoire;
Mais du maling cauteleux & fubtil
Delivre nous, ô Pere. Ainfi foit il.

Titre : *La foy d'un chriftian* (a).
Vers 1. *Noftre pere eftant la hault es cieulx* (b).
1. *Noftre pere eftant la fus ès cieulx* (c).

(a) I. de Channey, 1532. — (b) I. de Channey, 1532; éd. 1537. — (c) P. Roffet, 1535.

III

La Salutation angelique.

Benoifte foit celle incarnation
Du hault des cieulx icy bas annoncée
Pour noz falutz, en falutation
Qui fut ainfi par l'ange prononcée :

RESJOUY toy, vierge Marie,
Pleine de grace abondamment,
Le Seigneur qui tout feigneurie
Eft avec toy divinement.
Benoifte, certes, tu es entre
Celles deffoubz le firmament,
Car le fruict qui eft en ton ventre
Eft beneit eternellement.

IV

Les articles de la Foy.



JE croy en Dieu le pere tout puiſſant,
Qui créa terre & ciel reſplendiſſant,
Et en ſon Filz unique Jeſuchriſt,
Noſtre Seigneur, conceu du Sainct Eſprit,
Et de Marie entiere Vierge né,
Deſſoubz Pilate à tort paſſionné,
Crucifié, mort, en croix eſtendu,
Au tumbeau mis, aux enfers deſcendu,
Et qui de mort reprint vie au tiers jour,
Monta laſſus au celeſte ſejour,
Là où il ſied à la dextre du pere,
Pere eternel qui tout peult & tempere :
Et doibt encor de là venir icy
Juger les morts, & les vivants auſſi.
Au Sainct Eſprit ma ferme foy eſt miſe;

Vers 10. *Monta la hault au celeſte ſejour*
11. *La où il ſied à la dextre ſon pere* (a).

(a) I. de Channey, 1532.

Je croy la ſaincte & catholique egliſe
Eſtre des ſainctz & des fideles une
Vraye union, entre eulx en tout commune;
De noz pechez pleine remiſſion,
Et de la chair la reſurrection;
Finablement, croy la vie eternelle.
Telle eſt ma foy, & veulx mourir en elle.

Vers 17. *Je croy des ſainctz & des fideles une* (a).

(a) I. de Channey, 1532; éd. 1537.

V

Graces pour un enfant.

Vers alexandrins.

NOUS te remercions, noſtre Pere celeſte,
Du Repas qu'avons pris, auſſi de tout le reſte,
Soit des biens, ſoit des maulx. Meſſieurs, bon prou vous [face;
Priez Dieu qu'il me doint de bien croiſtre la grace,
A la gloire de luy, au prouffit de mon proche,
Tant que ſus mes parens il n'en tombe reproche.

VI

Les Commandemens de Dieu.

Exode, C. 20.

LEVE le cueur, ouvre l'oreille,
Peuple endurcy, pour eſcouter
De ton Dieu la voix nompareille,
Et ſes commandementz gouſter.
Je ſuis, dit-il, ton Dieu celeſte,
Qui t'ay retiré hors d'eſmoy
Et de ſervitude moleſte :
Tu n'auras autre Dieu que moy.
Tailler ne te feras image
De quelque choſe que ce ſoit :
Si honneur luy fais & hommage,

Ton Dieu jalouſie en reçoit.
En vain ſon nom tant venerable
Ne jureras, car c'eſt meſpris,
Et Dieu ne tiendra incoulpable
Qui en vain ſon nom aura pris.
Six jours travaille, & au ſeptieſme
Sois du repos obſervateur,
Toy & les tiens; car ce jour meſme
Se repoſa le Créateur.
Honneur à pere & mere porte,
A fin de tes jours allonger
Sur la terre qui tout apporte,
Là où Dieu t'a voulu loger.
D'eſtre meurdrier ne te hazarde,
Metz toute paillardiſe au loing;
Ne ſois larron, donne t'en garde,
Ne ſois menteur ne faulx teſmoing.
De convoiter point ne t'advienne
La maiſon & femme d'aultruy,
Son ſervant, ne la beſte ſienne,
N'aucune choſe eſtant à luy.
O Dieu, ton parler d'efficace
Sonne plus clair que fin alloy :
En noz cueurs imprime la grace
De t'obéir ſelon ta loy.

VII

Prière devant le repas.

O Souverain paſteur & maiſtre,
Regarde ce troupeau petit,
Et de tes biens ſouffre le paiſtre,
Sans deſordonné appetit,
Nourriſſant petit à petit
Par celuy qui pour nous veſtit
A ce jourd'huy ta créature
Un corps ſubjeċt à nourriture.

VIII

Autre.

NOSTRE bon pere tout puiſſant,
Qui gouvernes ta creature,
Ouvre ta main nous beniſſant,
Pour ſobrement prendre paſture;
Donne nous par ton eſcripture
Que nos eſpritz ſoyent nourriz,
Et les biens donnez par ta cure
Auſſi de toy ſoyent beniz.

IX

Prière après le repas.

PERE eternel, qui nous ordonnes
N'avoir ſoucy du lendemain,
Des biens que pour ce jour nous donnes
Te mercions de cueur humain.
Or puis qu'il t'a pleu de ta main
Donner au corps manger & boire,
Plaiſe toy du celeſte pain
Paiſtre noz ames, à ta gloire.
Amen.

X

Adam & Eve.

CLERCZ & lays, nobles & gentilz,
Sont de nous deux filles & filz,
Et n'y a point de difference,
Sinon povreté ou chevance.
S'il y a mal, il vient de noſtre part;
S'il y a bien, il vient d'ond le bien part.

XI

Petits devis chreftiens.

CHRIST eft-il mort? Ouy certainement.
Qui l'a tué? Parfaicte charité.
L'occafion? Pour aymer ardemment.
Quoy? Nous, pecheurs, qui l'avons irrité.
De quoy fert il? Il nous a merité
Son paradis, que fans luy nullement
Nous euffions eu, mais par aufterité,
Jeufner, veiller, honte, croix & tourment,
Le povre Adam damné très juftement
Il a faulvé, & fa pofterité,
Luy acquerant le haultain firmament,
Dont par peché eftoit defherité.
Et qui croira en cefte verité
Par foy paffant fens & entendement,
Aymant d'un cueur remply de purité,
En grand' clarté congnoiftra vivement
Que par Dieu feul il a fon faulvement,
Sans que jamais en rien l'ait merité.

Titre : *Dyalogue* (a).
Vers 8. *Jeufner, veiller, honte, croix, mõrt, tourment* (b).
11. *Luy acquerant le ciel luy feulement* (c).
16. *La vive foy fentira vivement* (*d*).

(a) B. S. ms. 189, B. — (b) B. S. ms. 189, B. — (c) B. S. ms. 189, B. — (d) B. S. ms. 189, B. Ce manuscrit omet le dernier vers.

XII

SERMON DU BON PASTEUR ET DU MAULVAIS

Pris & extraict du dixieme chapitre de Sainct Jehan.

PRÈS de Paris voftre grande cité,
Sire, je fus, le karefme, incité

Vers 1. *Près de Paris une grande cité* (a).

(a) B. N. ms. 12795.

D'aller aux champs entendre le propos
Du bon Paſteur, aimant l'aiſe & repos
De ſes brebis, lequel paiſt meſmement
Le ſien beſtail par bon nourriſſement.
Lors un j'en vei, ſur un tertre monté,
Que Charitable Amour avoit dompté,
Songneuſement gardant ſon petit nombre,
Qui là eſtoit tappi à terre en l'ombre,
Et le paiſſoit de l'Eſcriture Sainte,
Diſant ainſi par parole non fainte :
« Petit troupeau, vous n'avez donc plus cure
D'eſtre repeu de l'humaine paſture,
Ayant ouy la joyeuſe nouvelle
De ce pain vif qui rend l'ame immortelle,
Du haut du ciel icy bas deſcendu,
Pour eſtre à tous les humains eſpandu,
Qui vous a faict ce haut bien & ceſt heur
D'ouir la voix de voſtre bon Paſteur,
Qui eſt entré dedans la bergerie
Pour le ſalut de la brebis perie,
La reſtaurant de ſi doux paſturage,
Que d'un mauvais il fait un bon courage.
C'eſt luy qui eſt verité, vie, & voye
Où nul vivant ne ſ'eſgare ou ſourvoye.
C'eſt la clarté qui le monde illumine,
Que nulle nuit ne tenebre extermine.
C'eſt luy qui eſt l'eau vive & ſouveraine
Qui dans le cueur faict ſourdre une fontaine
Saillant du ciel, d'un gouſt tant bon & ſoef,
Que qui en boit il n'aura jamais ſoif.
A luy avez eſté tirez du pere

Vers 3. *D'aller aux champs entendre les propos*
Des bons paſteurs aymans l'aiſe & repos
De leurs brebis; de quel paſt meſmement
Ils les paiſſoient pour bon nourriſſement (a).
18. *Pour eſtre a tous les eſleuz eſpandue* (b).
30. *Qui dans leur cœur faict naiſtre une fontaine* (c).
33. *Ha vous avez eſté tiré du pere* (d).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795. — (c) B. N. ms. 12795. — (d) B. N. ms. 12795.

Pour aller veoir ce Paſteur voſtre ſrere,
Ne plus ne moins que ſi fuſſiez l'eſlite
Qu'il a voulu choiſir, & ſans merite
Que de luy ſeul, dès le commencement,
Quand par ſon mot il fit le firmament.
Il a bien dit : « Je cognoy mes ouailles,
Et elles moy, & ouvrent les oreilles,
Pour eſcouter ma divine parole,
Qui n'eſt en rien menteuſe ne frivole. »
C'eſt luy qui a baillé pour nous ſa vie,
Tant il a eu de nous ſaulver envie,
Et a rompu noſtre captivité,
En nous donnant franchiſe & liberté.
C'eſt le Paſteur de nous ſi fort jaloux,
Que ne ſerez pris ne ravis des loups.
Et, qui plus eſt, luy tant bon, tant honneſte,
A tout nombré le poil de voſtre teſte,
Et n'en cherra un ſans la volonté
De Dieu ſon pere : ainſi l'a racompté.
C'eſt luy qui a publié ſon edict,
(Au moins ainſi que l'Evangile dit)
Que chaſcun voiſe à luy de prime face
Quand il voudra obtenir quelque grace,
Tant ſoit indigne & remply de malice,
Et il aura pardon du malefice,
Ainſi comme eut le povre Enfant Prodigue
Qui, de la chair ayant ſuivi la ligue,
Fut prevenu de ſon pere, & receu
Benignement, dès qu'il l'euſt apperceu.
Il crie après : « Je vous fais aſçavoir
Que nul ne peut accès au pere avoir
Sinon par moy; & ſi ne pouvez rien

Vers 38. *Que par ſon mot il feit le firmament* (a).
40. *Et elles moy, & ouvrent leurs oreilles* (b).
42. *Qui n'eſt en rien menſongere ou frivolle*
C'eſt luy qui a pour vous baillé ſa vie (c).
44. *Tant il a eu de vous ſauver envie* (d).
46. *Pour vous donner franchiſe & liberté* (e).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795. — (c) B. N. ms. 12795. — (d) B. N. ms. 12795. — (e) B. N. ms. 12795.

Faire ſans moy, tant ſoit petit de bien
Pour vous ſauver, & croyez à mon dire :
Car vous ſans moy eſtes tous enfans d'ire;
Eſcoutez donc le Paſteur debonnaire,
Puis qu'il nous eſt tant doulx & ſalutaire;
Car Dieu commande exprès de l'eſcouter
Et autre eſprit contraire rebouter. »
O charité, ô bonté indicible,
Te comparer à autre eſt impoſſible.
Où eſt l'amy, que tant bon on reclame,
Qui pour l'amy vouluſt bailler ſon ame?
Ou eſt l'amy, ou ſoit vif ou ſoit mort
Qui à l'amy baille vie pour mort?
Ou eſt le roy qui vueille conceder
Grace, où nully ne vient interceder?
Et promettant que tout criminel homme
Humilié ſ'adreſſaſt vers luy, comme
Feroit celuy qui a bien merité
Quelque grand bien pour ſa dexterité.
Las! trop ſ'en fault qu'il ſe vueille cacher;
Mais quoy! il vient ſes ennemis chercher
Pour les ſauver, lors qu'ilz luy font outrage,
Ainſi qu'avons de ſainct Paul teſmoignage,
Qui fut receu vaiſſeau d'election
Faiſant des ſainctz la perſecution.
Tu ne cherchois rien moins, Samaritaine,
Que ton ſalut, allant à la fontaine;
Et touteſfoys par luy tu fuz cherchée.
Dont ta grand' ſoif fut d'eau vive eſtanchée.

Vers 68. *Que vous ſans moy eſtes tous enfants d'ire*
Eſcoutons donc ce paſteur ſalutaire
Puiſqu'il nous eſt tant doux & debonnaire (a).
72. *Et autre eſprit quelconque rebouter* (b).
76. *Qui pour l'amy veuille bailler ſon ame*
Ou eſt l'amy ou ſoit vif ou ſoit mort (c).
79. *Qui eſt le roy qui veuille conceder* (d).
81. *En permettant que tout criminel homme* (e).
86. *Mais quoy il veult ſes ennemys ſeicher* (f).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795. — (c) B. N. ms. 12795. — (d) B. N. ms. 12795. — (e) B. N. ms. 12795. — (f) B. N. ms. 12795.

Mais que diray dont tel amour procede,
Qui les amours de tous humains excede?
Seroit ce point pour la laine ou toiſon
Que luy rendez tous les ans à foiſon?
Seroit ce point pour quelque bonne choſe
Venant de vous, en voſtre cueur encloſe?
Certes, nenny, car en cela vous eſtes
(Il eſt certain) toutes indignes beſtes,
Et tout ainſi immundes & craſſeuſes
Comme le drap des femmes menſtrueuſes.
Puis que telle eſt vers luy voſtre excellence,
Ce n'eſt cela donc qui meut ſa clemence
A vous aymer, mais la ſeule bonté
Qui a la terre & le ciel ſurmonté,
Ce qu'ignorez, ſi mal eſtes inſtruictes.
Povres brebis, on vous a bien ſeduictes;
Car ſeulement il eſt icy venu
Pour le troupeau en peché detenu.
Donc nul n'aura part au grand benefice
Qu'il nous a quis, ſ'il dit eſtre ſans vice.
L'homme diſpos, qui eſt ſain & entier,
Du medecin n'a beſoin ne meſtier,
Et feroit fol cil qui juſte eſtre penſe,
De demander pardon de ſon offenſe.
Parquoy ne faut nullement ſ'excuſer,
Mais envers luy noz delictz accuſer,
Comme celuy qui dit la patenoſtre,
Qui lors confeſſe eſtre pecheur tout outre.
« Las! n'entre pas, dit David humblement,
Contre ton ſerf, Seigneur, en jugement :
Car je ſuis ſeur, & bien edifié,

Vers 95. *Mais qui dira dont tel amour procede* (a).
97 & 98. (b).
109. *Las, qui vous a jadis ſi mal inſtruictes* (c).
112. *Pour le trouppeau de peche detenu* (d).
117. *Et feroit ſot cil qui juſte ſe penſe* (e).
120. *Mais envers luy tous peſcheurs ſ'acuſer* (f).
121 & 122. (g).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) Ces deux vers ſont omis dans le ms. 12795. — (c) B. N. ms. 12795. — (d) B. N. ms. 12795. — (e) B. N. ms. 12795. — (f) B. N. ms. 12795. — (g) Ces deux vers ſont omis dans le ms. 12795.

Que nul ne peut eftre juftifié
Si tu te veux monftrer accufateur,
Toy eftant jufte, & tout homme eft menteur. »
Car Dieu a tout conclud deffoubz peché,
Dont a voullu en croix eftre attaché,
En declairant fa grand' mifericorde,
Dont malheureux eft qui ne f'y accorde.
  Or pour purger fes œuvres vicieux,
Trouve l'on point un onguent precieux,
Ou autre cas faict de mouches à miel,
Ou ne fçay quel baume artificiel?
Non, que le fang du fauveur Jefus-Chrift,
Qui a efté pour vous laver profcrit
Et immolé, tendant en croix fes mains,
Monftrant porter les pechez des humains.
Se vend il point tant aux grans qu'aux petis?
Non, mais fe donne à un chacun gratis
Celuy qui a pleinement fatiffait
Pour le peché que point il n'avoit fait,
Et n'y avoit remede qui valuft
Que celui là, pour nous donner falut.
Par autre nom, tant foit il efprouvé,
L'homme ne peut jamais eftre faulvé.
Si le falut fut venu d'autre lieu,
Mort pour néant feroit le filz de Dieu.
Sainct Paul ce poinct clairement nous decœuvre,
En affeurant qu'il ne vient de noftre œuvre,
Mais de la foy, qui l'homme juftifie,
Tant foit mefchant, quand en Dieu fe confie,

Vers 128. *Toy eftant jufte & tout homme menteur*
Comme Dieu a tout conclud fous péché
Duquel fera tout mortel entaché
Affin qu'il ait de luy mifericorde (a).
133. *Et pour purger ces cueurs tant vicieulx*
Trouve l'on point un parfum precieux (b).
139. *Et immolé, tendant en croix les mains* (c).
143. *C'eft luy qui a pleinement fatisfait* (d).
147. *Par autre nom tant foit hault eflevé* (e).
151. *Sainct Paul affez ce poinct la nous defcœuvre* (f).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795. — (c) B. N. ms. 12795. — (d) B. N. ms. 12795. — (e) B. N. ms. 12795. — (f) B. N. ms. 12795.

Soi deffiant de ſoy & ſa vertu,
Que ne luy faut eſtimer un feſtu :
Car ayant fait tout ſelon l'Evangile,
Dites : « Je ſuis ſerviteur inutile. »
Parlant de foy, j'entens de la foy vive,
Laquelle n'eſt vers ſon prochain oyſive;
Qui vient de Dieu par grace, & en pur don,
Et non de nous, faiſant l'arbre eſtre bon,
Qui par l'ardeur d'icelle fleurira,
Et ſon bon fruict en ſon temps produyra :
Car l'homme en foy reſſemble à ſon ouvrage,
L'arbre planté l'orée d'un rivage,
Qui ſon bon fruict produit en la ſaiſon.
Auſſi David, faiſant comparaiſon,
Dit que jamais ſes feuilles ne periſſent,
Et tous ſes fruictz proſperement meuriſſent.
 Donc eſt beſoin que l'arbre & ſa racine,
Soit rendu bon par la grace divine,
Premierement qu'il puiſſe aucuns fruictz faire,
Qui ſuffiſans ſoyent pour à Dieu complaire.
Parquoy il eſt eſcrit dedans la Bible
Que plaire à Dieu ſans foy eſt impoſſible;
Car le bon fruict, quel qu'il ſoit, n'a la force
Faire bon l'arbre en ſeve ou en eſcorce,
Mais du bon fruict on dit en verité :
« Ceſt arbre eſt bon, qui tel fruict a porté. »
 L'arbre mauvais produire ne ſçauroit
Que mauvais fruict : qui autrement diroit
Seroit menteur & ſeducteur inique.
Dieu nous le dit en lieu bien autentique.
 Donques, brebis, par ceſte vive foy
Duites ferez à parfaire la loy,
Qui eſt aymer Dieu d'une amour extreſme,

Vers 155. *Se desfiant de ſoy & ſa vertu* (a).
161. *Qui vient de Dieu par grace et pur don* (b).
170. *Et que ſes fruictz proſperement meuriſſent* (c).
178. *Faire bon l'arbre en la ſeve ou eſcorce* (d).
184. *Dieu nous l'a dict en lieu bien autentique* (e).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795. — (c) B. N. ms. 12795. — (d) B. N. ms. 12795. — (e) B. N. ms. 12795.

Et ſon prochain ainſi comme ſoy meſme;
Car lors l'eſprit comme d'un inſtrument
Propre uſera de vous utilement,
En dechaſſant le violent & fort
Hors de voz cueurs, où il avoit ſon fort,
Qui ſ'enfuira eſperdu & confus
Par le plus fort eſprit en vous infus.
D'icelluy ſeul vient voſtre ſuffiſance;
Sans luy de vous le bien n'eſt qu'apparence
Exterieure, & fard hypocritique,
Comme un ſepulchre orné en lieu publique
Qui par dehors monſtre quelque beauté,
Mais par dedans n'eſt qu'immondicité.
Par ceſte foy vous eſtes tous faitz dieux,
Et filz de Dieu, & heritiers des cieulx,
Par ceſte foy enfans d'adoption,
Jadis enfans de malediction.
C'eſt le heraut qui nous a annoncé
Que Dieu avoit de tout poinct renoncé
De ſe venger contre nous de l'injure
Que luy avoit faict noſtre ame parjure :
Et qu'il avoit eſté mediateur
Tant qu'il eſtoit d'ennemy amateur.
Par ceſte foy à Dieu ferons offrande
D'un cueur contrit, car tel il le demande,
Qui eſt le lieu où veut eſtre honoré
En verité, & eſprit adoré,
Dieu, qui a fait miraculeuſement
Le monde, & tout univerſelement;
Veu que du ciel & terre il eſt Seigneur,
Voyre, & ſelon ſon vouloir, gouverneur.
Point il n'habite en temples faitz de mains,

Vers 188. *Et ſon prochain tout ainſy que ſoy meſme* (a).
192. *Hors de vos cueurs où il tenoit ſon fort* (b).
196. *Sans luy de bien vous n'eſtes qu'apparence* (c).
208. *Que luy avoit faict noſtre ame par injure* (d).
210. *Que d'ennemy ſ'eſtoit faict amateur*
Par ceſte foy ferons à Dieu offrande (e).
219. *N'habite poinct es temples faicts de mains*
Et révéré n'eſt des mains des humains (f).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 15795. — (c) B. N. ms. 12795. — (d) B. N. ms. 12795. — (e) B. N. ms. 12795. — (f) B. N. ms. 12795.

Et reveré n'eſt par mains des humains.
Tout eſt par luy & par tout d'une eſſence,
N'ayant beſoin de rien, ou indigence;
Il ne faut donc à aucun ſimulacre
Accomparer l'eſprit divin & ſacre.

Par ceſte foy vive le juſte vit,
Lequel des mains de Dieu nul ne ravit,
Et luy tombé confondu ne ſera
Mais la faveur de Dieu l'eſlevera.

Par foy, de Dieu vous eſtes le ſaint temple,
Qui doit monſtrer à chaſcun bon exemple,
Et prier Dieu, ſans aucune fainctiſe,
Pour les ſeigneurs & paſteurs de l'egliſe,
Les honorant ainſi qu'il appartient,
Et que de Dieu l'Eſcripture contient.

Par ceſte foy les bienheureux fidelles
Sont tous armez, non point d'armes charnelles,
Qu'on peut forger, mais de Dieu treſpuiſſantes,
Et tout ainſi que le ſoleil luyſantes,
Pour abimer tout eſprit & hauteſſe
Qui fierement contre les cieulx ſe dreſſe;
Pour foudroyer ces géants temeraires,
Du Dieu vivant ſuperbes adverſaires,
Qui montz ſur montz ſ'efforcent cumuler,
Pour par leur force en paradis aller,
En deſdaignant la guide & ſaufconduict,
Qui eſt la foy, dont faut eſtre conduit.

Pour ceſte foy ſerez perſecutez,
Hays du monde, à mort executez,
Ainſi que fut voſtre paſteur & maiſtre,
Puis que voulez en ſa prairie paiſtre.

Vers 222. *N'ayant de rien beſoin ou d'indigence* (a).
231 à 235. (b).
236. *Sont tous armez non d'armes corporelles* (c).
240. *Qui fierement contre le ciel ſe dreſſe* (d).
242. *Contre leur Dieu ſuperbes adverſaires* (e).
250. *Puiſque voulez en ſa prairie repaiſtre* (f).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) Ces vers ſont omis dans le ms. 12795. — (c) B. N. ms. 12795. — (d) B. N. ms. 12795. — (e) B. N. ms. 12795. — (f) B. N. ms. 12795.

Tel eſt des ſiens la mercq & le vray ſigne,
Duquel ne fut & n'eſt le monde digne.
Ceulx qui feront de vous telle injuſtice,
Penſeront eſtre à Dieu vray ſacrifice;
Mais en eſtant de ſon dire recors,
Vous ne craindrez ceux qui tuent les corps,
Trop bien celuy qui tue corps & ame,
Laquelle n'eſt icy en danger d'ame.
Et recevans tel' perſecution
Eſperez en remuneration,
Qui eſt au ciel treſgrande & copieuſe,
Parquoy ſera voſtre ame bien heureuſe.
Par ceſte foy nul n'aura fantaſie
Suyvre le monde, ou ſecte ou hereſie,
Qui eſt à Dieu abomination,
Ains vous l'aurez en deteſtation;
Car ſuivre faut la reigle & loy de Chriſt,
Comme il l'a baillée par eſcrit,
Sans quelque part nullement decliner,
Qui ne voudroit ſe perdre ou ruyner.
Par foy on voit l'opinion damnée,
Que charité qui eſt bien ordonnée
Commence à foy; car charité ne quiert
Ce qui eſt ſien, mais plutoſt ell' requiert
Perdre ſon bien pour l'autruy augmenter.
Oyez vous point Moyſe lamenter

Vers 252. *Desquels ne fut & n'eſt le monde digne* (a).
253. *Ceux qui de vous feront telle injuſtice* (b).
257. *Trop bien celluy qui tue & corps & ame* (c).
259. *En recepvant la perſecution*
Eſpererez remunération
Qui eſt au ciel & digne & copieuse (d).
265. *Qui n'eſt à Dieu qu'abhomination* (e).
268. *Ains qu'il nous a baillé par eſcript*
Sans aucune part quelconque decliner
Que ne vouldroit ſe perdre & ruiner (f).
274. *Ce qui eſt ſien, mais plus elle requiert* (g).
276. *Oyez vous point Moyſe ſe lamenter*

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795. — (c) B. N. ms. 12795. — (d) B. N. ms. 12795. — (e) B. N. ms. 12795. — (f) B. N. ms. 12795. — (g) B. N. ms. 12795.

Et ſupplier à Dieu d'un ardant zele
Pour le delict de ſon peuple infidele,
En deſirant pluſtoſt eſtre damné
Que fuſt à mort le peuple condamné?
Si Jeſuchriſt l'euſt ainſi ordonné,
Il n'euſt ſa mort pour vous abandonné,
Et de Cephas n'euſt blaſmé la priere,
Quand il luy dit : « Va, faux Satan, arriere. »
Ne dit il pas en nous donnant la forme,
Qu'euſſions amour à la ſienne conforme,
Dont pour les ſiens ſainct Paul d'elle embraſé
Eſtre voulut anathematizé?
  Par ceſte foy, empereurs, roys & princes
Viſiteront leurs pays & provinces,
Pour empeſcher que le povre pupille
Grevé ne ſoit, ne la veſve debile,
Et que le ſang de l'humaine innocence,
Pour qui l'eſprit demande à Dieu vengeance,
Ne ſoit au glaive expoſé & ſubmis,
Par faulx teſmoings, & de Dieu ennemis.
  En ceſte foy l'homme ſ'humiliera,
Et à chacun ſeigneur obeyra;
Premier au roy, comme au plus excellent,
Puis aux ſeigneurs tout à l'equipolent;
Car à chacun faut rendre ſon honneur,
Soit roy ou duc, ou prince ou gouverneur.
Ce ſont ceux là que Dieu a envoyez,

Vers 276. *En ſuppliant à Dieu d'un ardent zele* (*a*).
279. *Et deſiroit plus toſt eſtre damné*
280. *Que fuſt à mort ſon peuple condamné*
281. *Si Jeſus Chriſt ainſi l'eut ordonné*
282. *Il n'euſt pour vous ſa vie abandonné* (*b*).
285 *Q'euſſions amour en nous baillant la forme* (*c*).
295. *Ne ſoit au glaive expoſé, ne ſoubzmis* (*d*).
300. *Puis aux ſeigneurs non à l'equipollent*
301. *Car tel qu'eſt deu l'honneur fault rendre honneur*
302. *Au Roy, au prince, au duc, au gouverneur* (*e*).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795. — (c) B. N. ms. 12795. — (d) B. N. ms. 12795. — (e) B. N. ms. 12795.

Pour reprimer les mauvais devoyez,
Non pour les bons, ſinon pour leur louange.
Conſequemment ne trouveront eſtrange
De bien payer leur tribut loyaument,
Comme de Dieu eſt le commandement.
Et qui reſiſte au roy & ſa puiſſance
Reſiſte à Dieu & à ſon ordonnance :
Car le roy eſt d'ordonnance divine,
Qui veut que tout ſubject vers luy ſ'encline.
Ceſte foy là nous aſſeure & exhorte
Comme la mort eſt de vie la porte.
Celle qui eut ſur tous humains victoire
N'eſt maintenant qu'une porte de gloire,
D'autant que mort eſtoit noſlre ennemie,
D'autant elle eſt treſdeſirable amie.
Mort n'occiſt plus, mais elle nous fait vivre,
Et de priſon en liberté nous livre.
  Heureuſe mort, ton dard n'eſt que la clef
Pour aller veoir Jeſus-Chriſt noſtre chef.
Sans mort cy bas touſjours nous demourrions,
Sans mort jamais joye ou plaiſir n'aurions,
Sans mort ne peut veoir ſon eſpoux l'eſpouſe
Qui eſt de luy, non ſans raiſon, jalouſe.
Benoiſte mort, ainſi te faut nommer,
Nul ne devroit ſouffrir les morts blaſmer

Vers 306. *Conſequemment ne trouverez eſtrange* (a).
307. *De bien payer les tributz loyaulment*
Suyvant de Dieu le vray commandement
Car qui reſiſte au Roy & ſa puiſſance
A Dieu reſiſte & à ſon ordonnance (b).
312. *Qui veult que toute ame vers luy ſ'incline* (c).
314. *Que la mort n'eſt que de vie la porte* (d).
318. *Autant elle eſt deſiderable amye* (e).
323. *Sans mort toujours en ce monde mourons,*
Sans mort jamais joye & plaiſir n'aurons (f).
326. *Qui de luy eſt ſans grand raiſon jalouſe* (g).
328. *On ne devroit ſinon les mortz blaſmer* (h).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795. — (c) B. N. ms. 12795. — (d) B. N. ms. 12795. — (e) B. N. ms. 12795. — (f) B. N. ms. 12795. — (g) B. N. ms. 12795. — (h) B. N. ms. 12795.

Le doux effect de ton urgent office,
Lequel nous eſt neceſſaire & propice.
Les mortz, ce ſont les tenebres du monde,
Eſquelles tant d'obſcurité abonde,
Qu'elles n'ont ſceu la lumiere comprendre
Pour le chemin de leur ſalut entendre.
Peintres françois, adviſez à ce poinct :
Quant à la mort, ne me la peignez point,
Comme on ſouloit, ainſi laide & hideuſe;
Mais faites la plus belle & gratieuſe
Que ne fut onc ou Heleine ou Lucreſſe,
Afin qu'elle ayt des amoureux la preſſe.
Bref, tirez la qu'il ne luy faille rien,
Puis que par elle avons un ſi grand bien.
Il eſt raiſon que mort nous ſemble belle,
Puis que par mort avons vie eternelle,
Et que ſon nom, qui ſembloit eſtre horreur
A un chacun, fuſt pape ou empereur,
Soit maintenant nom de toute aſſeurance
A ceux qui ont en Dieu vraye eſperance.
Puis luy baillez en ſa main dextre dard
Si bien pourtraict de voſtre excellent art,
Qui ſemble à l'œil par bonne perſpective
Eſtre d'amour une fleche naïve;
Non qu'elle cauſe aux navrez tant d'amer
Que celle là qui fait la chair aymer,
Et qu'elle n'ayt ne charme ne poiſon,
Mais un onguent qui porte gueriſon
De tous les maulx eſquels dame Nature

Vers 330. *Qui tant nous eſt neceſſaire & propice* (a).
335. *Painctres françoys entendez à ce point* (b).
343. *N'eſt-ce raiſon que mort nous ſemble belle* (c).
345. *Et que ſon nom qui ſouloit eſtre horreur* (d).
348. *A ceulx qui ont en Dieu bonne eſperance* (e).
353. *Non qu'elle cauſe aux amans tant d'amer* (f).
356. *Mais quelque unguent qui donne guariſon*
357. *A tous les maux auxquels dame nature* (g).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795. — (c) B. N. ms. 12795. — (d) B. N. ms. 12795. — (e) B. N. ms. 12795. — (f) B. N. ms. 12795. — (g) B. N. ms. 12795.

A obligé toute fa geniture.
Auffi qu'elle ait puiffance de diffoudre
Et tranfmuer noftre prifon en poudre;
Que nul vivant ne f'ofe point venter,
De foy pouvoir de fon dard exemter.
Ne la montez fus un char arrogante,
Comme elle eftoit des humains triomphante,
Mais peindez la que triompher nous face
Nous faifant veoir Jefus-Chrift face à face. »
Voylà de quoy fes ouailles paiffoit
Le Bon Pafteur, voyre, & les engraiffoit
A veue d'œil fpirituellement,
Tant que n'avoyent faim ne foif nullement
Et recevoyent don d'immortalité
Participant à la divinité.
D'autres j'en vey faifant les chatemites.
Par le dehors auffi fimples qu'hermites
Mais je me doubte, & à ma fantaifie,
Qui là eftoit caché hypocrifie,
Et me fembloit, ou j'ay bien mauvais yeulx,
Que leur efprit eftoit feditieux.
Ilz nourriffoient leurs grans troupeaux de fonges,
De *ergos*, d'*utrum*, de *quare*, de menfonges,
Et de cela ilz faifoient du pain bis,
Que bien amoyent leurs feduites brebis;

Vers 362. *De fe povoir de fon dard exempter* (a).
364. *Et comme eftant des humains triomphante*
Mais faictes la que triompher nous face (b).
368. *Le bon Pafteur voire & les congnoiffoit* (c).
370. *Tant qu'ils n'avoient faim ne foif nullement* (d).
372. *Participant avec la deité* (e).
376. *Qui là eftoit muffée hypocryfie*
Et me fembloit ou bien j'ay mauvais yeulx
Que leurs efpritz eftoient feditieux (f).
380. *De vanitez, de fables & menfonges*
Et de cela en faifoient du pain bis (g).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795. — (c) B. N. ms. 12795. — (d) B. N. ms. 12795. — (e) B. N. ms. 12795. — (f) B. N. ms. 12795. — (g) B. N. ms. 12795.

Mais de maigreur eſtoyent enlangorées :
Plus en beuvoyent, plus eſtoyent alterées;
Plus en mangeoyent, plus en vouloyent manger,
Et l'ame & corps eſtoyent en grand danger :
Et ne ſçauroient ennemis eſtrangers
Pis les traicter que faiſoyent leurs bergers,
Qui ſouz couleur de longues oraiſons
Le plus ſouvent devorent leurs toyſons;
Et croy, ſi mieux de près les adviſez,
Que voyrez loupz en brebis deſguiſez.
Ilz ont laiſſé l'huis ſalubre & à dextre,
Et ſont entrez en toict par la feneſtre;
Ilz ont laiſſé le pain qui ne periſt
Pour ceſtuy là qui à l'inſtant pourriſt;
L'eau ont laiſſée de la fontaine vive,
Pour uſer d'eau de fontaine chetive;
Ilz ont laiſſé la vraye olive & franche
Pour ſ'appuyer ſus une morte branche;
Ilz ont receu vaine philoſophie,
Qui tellement les homme magnifie,
Que tout l'honneur de Dieu eſt obſcurcy,
Et le haut mur d'ergotis endurcy,
En meſpriſant celle qui, tout en ſomme,

Vers 383. *Mais de manger eſtoient alangourées*
Tant plus buvoient plus eſtoient alterées (a).
385. *Tant plus mengeoient & plus vouloient menger*
386. *Dont l'ame & corps eſtoient en grand danger,*
Ne les ſçauroient ennemis eſtrangiers
Plus mal traicter que faiſoient leurs bergiers
Qui ſoubz couleur de prolixe oraiſon
Le plus ſouvent devorent leur toiſon (b).
392. *Que voyrez loups en bergers deſguiſez* (c).
395. *Ils ont laiſſé le paſt qui ne periſt*
Pour ceſtuy là qui à l'inſtant pourriſt;
Ilz ont laiſſé l'eaue de fontaine viſve
Pour boire l'eaue de ciſterne chétive;
Ilz ont laiſſé la vraye olive franche (d).
404. *Et leur hault cueur d'orgueil tant endurcy* (e).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795. — (c) B. N. ms. 12795. — (d) B. N. ms. 12795. — (e) B. N. ms. 12795.

Donne louange à Dieu, & non à l'homme,
Sinon qu'il eſt plus vain que vanité,
Et plus leger que la legereté,
S'il eſtoit mis aux poids de la balance.
Tout ſon ſçavoir, ſans foy, c'eſt ignorance;
Cuydant ſage eſtre, il eſt fol devenu,
Combien qu'il fuſt en haut lieu parvenu.
Ce qui luy eſt prudence tant polie
N'eſt rien vers Dieu qu'ignorance & folie.
Des ſages Dieu la ſageſſe reprouve,
Et des petis l'humilité approuve,
Auxquelz il a ſes ſecretz revelez,
Qu'il a cachez aux ſages, & celez :
Car ſon eſprit point ne repoſera
Que ſur celuy qui humble & doux ſera.
Les ſages ont leur Dieu crucifié,
Et ſon parler divin falſifié.
Tous les haultz faitz des Sept Sages de Grece,
Et de Brutus, lequel vengea Lucreſſe,
De Publius & de Pamphilius,
De Marc Caton Cenſeur, & Tullius,
De tous les Grecz & de tous les Romains,
Qui ont tenu le monde ſouz leurs mains,
Sont inutilz, comme eſtans fais ſans foy,
Mais pour leur gloire, & pour l'amour de ſoy.
Sainct Paul, eſtant de ſon dire croyable,
Dit : « J'ai veſcu des hommes incoulpable
Jouxte la loy, n'ayant de Chriſt notice. »
Et quand il fut certain que la juſtice

Vers 406. *Donne louange à Dieu & rien à l'homme* (a).
409. *S'il eſtoit mis on poix en la balance*
Tout ſon ſçavoir n'eſt que ignorance (b).
419. *Car ſon eſprit oncq ne repoſera* (c).
425. *De Publicolle avec Pompilius* (d).
428. *Qui ont tenu le monde ſur leurs mains*
Eſtoient péché comme eſtans faictz ſans ſoy (e).
431. *Si ſainct Paul eſt de ſon dire croyable*
Il a veſcu des hommes inculpable (f).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795. — (c) B. N. ms. 12795. — (d) B. N. ms. 12795. — (e) B. N. ms. 12795. — (f) B. N. ms. 12795.

Venoit de ſoy, de luy ſoy deffiant,
Ces œuvres là il reputa fient,
Qui luy ſembloyent auparavant ſi belles,
Mais ce n'eſtoient que vaines eſtincelles :
Pourquoy cela ? faictes eſtoient ſans foy,
Mais pour ſa gloire & pour l'amour de ſoy.

Vers 435. *Venoit de ſoy, de ſoy ſe deffiant* (a).
437. *Qui luy ſembloient auparavant tant belles* (b).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795.





TABLE DES PIÈCES

contenues dans ce

quatrième volume

Les Epigrammes.

EPIGRAMMES DE MAROT A L'IMITATION DE MARTIAL.

Estrennes.

Épitaphes.

Cimetiere.

Complainctes.

Oraisons.



Ce preſent Volume fut acheué d'imprimer
Le trentieſme iour de Decembre.
L'an M. DCCCC. XXIX. Pour
Jean Schemit, libraire.
Par P. Daupeley-
Gouverneur
Imprimeur.

